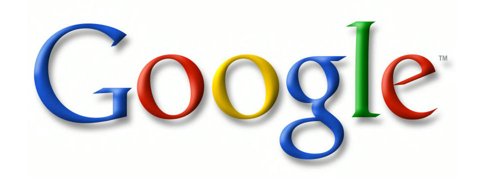







ZMTB
Maynard

SAINT
VINCENT DE PAUL

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études sur la littérature contemporaine. — 1 volume grand in-18.

Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie. — 2 vol. in-8°.

Les provinciales, ou les lettres écrites par Louis de Montalte a un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites, publiées sur la dernière édition revue par Pascal, avec les variantes des éditions précédentes, et leur réfutation, consistant en introductions et nombreuses notes historiques, littéraires, philosophiques et théologiques. — 2 volumes in-8°.

Des études et de l'enseignement des Jésuites, à l'époque de leur suppression (1750-1773), suivi de l'Examen général de l'histoire du pontificat de Clément XIV, du P. Theiner. — 1 volume in-8°.

L'Académie française et les académiciens, en cours de publication dans la *Bibliographie catholique.*

PARIS. — IMP. DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.



A. BRAY Edit. Alph. Leroy sc.

SAINT VINCENT DE PAUL

Balle imp. r. Cassette, 8. Paris

SAINT

VINCENT DE PAUL

SA VIE, SON TEMPS

SES ŒUVRES, SON INFLUENCE

PAR

M. L'ABBÉ MAYNARD

Chanoine honoraire de Poitiers.

TOME PREMIER



PARIS

AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DES SAINTS-PÈRES, 66

1860

A SON ÉMINENCE

MONSEIGNEUR LE CARDINAL MORLOT

ARCHEVÊQUE DE PARIS

MONSEIGNEUR,

Ce livre vous appartient à bien des titres. A Votre Éminence revient une histoire de ce Vincent de Paul, dont Elle a voulu, pendant plusieurs années, être l'hôte, préférant l'humble toit où son saint corps repose aux plus splendides hôtels de la capitale; dont Elle

PRÉFACE

Après tant de *Vies* de saint Vincent de Paul, publiées en tous formats et en toutes langues, il semble qu'il n'y ait plus lieu de recommencer un semblable travail. Tout au plus en peut-on multiplier les *abrégés*, à l'usage du clergé ou du peuple, des communautés religieuses ou des associations charitables : mais une histoire volumineuse et complète, à quoi bon désormais? et que dire qui n'ait été cent fois répété, qui ne soit sous tous les yeux, entre toutes les mains, dans toutes les mémoires?

Notons d'abord que les Vies de saint Vincent de Paul, Vies du moins originales, ne sont pas aussi nombreuses qu'on le croit communément. A vrai dire, il n'y en a que deux : celle publiée, en 1664, sous le nom d'Abelly, évêque de Rodez, et celle de Collet, qui parut en 1748. Toutes les autres ne sont que des reproductions, ordinairement fort abrégées, de ces deux-là, et n'en diffèrent que par l'esprit, l'ordre et le style. Pas un des nombreux biographes de Vincent de Paul, antérieurs ou postérieurs à Collet, ne s'est donné la peine,

n'a même eu la pensée de faire des recherches nouvelles et personnelles : les uns ont vécu sur Abelly, les autres sur Abelly doublé de Collet; mais nul ne s'est demandé s'il existait encore des documents originaux dont on pût faire un meilleur emploi que ces deux historiens, ou qui, inconnus d'eux, ouvrissent de nouveaux jours sur la vie du héros.

Restent donc Abelly et Collet, trop souvent mis en pièces pour qu'il soit inutile désormais de recommencer une centième fois sur eux cette douloureuse opération. Mieux vaudrait les ressusciter et les reproduire tout entiers.

Mais ni l'un ni l'autre, à raison même du mérite propre de chacun, ne répond seul à l'idée qu'on doit se faire de saint Vincent de Paul. On aime Abelly pour son onction, pour la mise en scène continuelle de son héros ; on estime Collet pour ses recherches plus exactes, plus complètes. Mais Abelly est illisible d'un bout à l'autre, et ne peut intéresser que par fragments. Les lieux communs dont il fait l'exorde de presque tous ses chapitres, ou qu'il jette en commentaires à travers ses récits, brisent, alourdissent sa marche et fatiguent le lecteur. D'ailleurs, il n'a ni ordre, ni méthode, ni style. Il raconte d'abord la vie de *M. Vincent* de sa naissance à la mort; puis il en reprend successivement les œuvres et les vertus : trois livres distincts, trois fois la même histoire, où tout est morcelé, répété, sans qu'on puisse jamais voir un ensemble.

Mais, encore un coup, Abelly intéresse parce qu'il représente au naïf la figure de Vincent, parce qu'il s'efface toujours devant lui, qu'il lui cède le plus qu'il peut

la parole, et qu'on croit toujours, dans ces pages, le voir et l'entendre.

Et en pouvait-il être autrement d'un livre composé par des disciples et des enfants qui ne voulaient que reproduire le maître et le père qu'ils avaient perdu, que conserver le souvenir et l'expression fidèle de ses leçons et de ses exemples? Car il faut qu'on sache qu'Abelly n'a fait que prêter son nom à l'ouvrage dont on l'a cru jusqu'à ce jour l'auteur, et qu'en réalité ce n'est qu'un livre de famille, fait en famille, auquel il a seulement servi de parrain.

Dès 1657, trois ans avant la mort de Vincent de Paul, le frère Ducourneau, secrétaire du saint pendant dix-sept ans, avait eu la pensée de recueillir ses actions et ses paroles. Nul n'en était plus capable que ce témoin, que cet auditeur de tous les instants du jour et même de la nuit : car, dans les dernières années particulièrement, il ne quittait presque jamais saint Vincent de Paul: le jour, il l'accompagnait partout dans ses courses à travers Paris, dans ses voyages; et, la nuit, il écrivait sous sa dictée. Nul surtout ne le pouvait faire avec plus d'amour et de zèle religieux que ce fils, ce disciple, ce *fidèle*, qui honorait Vincent jusqu'à se découvrir en prononçant son nom, jusqu'à employer tout moment de loisir à composer des vers à sa louange.

Avec l'autorisation de ses supérieurs, le frère Ducourneau se mit donc à recueillir sur le vif tous les actes et tous les entretiens de Vincent, et il en composa de quoi faire deux ou trois volumes. Projet malheureusement trop tard conçu, trop tard exécuté! Voilà pourquoi les Missionnaires sont beaucoup moins riches en conférences

à eux adressées par leur saint fondateur que les Filles de la Charité qui, de bien meilleure heure, se firent les sténographes de tous ses discours.

Néanmoins, le frère Ducourneau rendit en cela un service inappréciable ; à lui et à lui seul on doit la conservation d'une foule d'entretiens qu'on admirera dans ce livre. D'ailleurs, il suppléa, autant que possible, après la mort de saint Vincent de Paul, à ce qu'il n'avait pas fait plus tôt pendant sa vie. Almeras, second supérieur général de la Mission, ayant donné, pendant plusieurs mois, le saint fondateur pour sujet des conférences ordinaires de Saint-Lazare, le frère Ducourneau y prenait toujours la parole, et sa mémoire, excitée par le public, retrouvait une foule de traits et de mots dont il avait été l'auditeur ou le témoin, qu'il consignait ensuite dans des recueils[1].

Tels ont été, avec quelques autres mémoires recueillis de tous côtés par ordre d'Almeras, les principaux matériaux de la première Vie de saint Vincent de Paul. Ils furent revus et mis en œuvre par les Missionnaires eux-mêmes, et c'est Fournier, l'un d'eux, qui en fut le presque unique rédacteur. Le livre achevé, on lui chercha un auteur adoptif, pour se conformer aux maximes et à la pratique laissées par Vincent aux siens, de ne point publier de livres, et l'évêque de Rodez, intime ami du saint et de sa congrégation, consentit à lui donner son nom et à s'en faire l'éditeur responsable[2]. — On voit,

1. *Vie mss.* du frère Ducourneau, par Pierre Chollier, frère de la même congrégation (Archives de la Mission).

2. *Hist. générale de la congrégation de la Mission, commençant depuis la mort du B. Vincent de Paul et finissant vers l'année 1720,* par le Missionnaire Claude-Joseph Lacour. 1 vol. in-fol., mss. (Archives de la Mission).

pour le dire en passant, avec quelle raison les Jansénistes accusèrent plus tard Abelly d'avoir reçu des Jésuites les mémoires sur lesquels il aurait rédigé la Vie de saint Vincent de Paul.

On voit surtout ce que doit être un livre semblablement composé : livre de famille, encore un coup, destiné aux enfants plus qu'au public, livre aujourd'hui d'édification plutôt que monument historique.

Tout autre est le caractère du livre de Collet. Autant Abelly est onctueux, *moelleux*[1], dans le bon sens du mot, autant Collet est froid et sec, à la façon d'un trop grand nombre de théologiens. Mais il avait fait d'immenses recherches; il s'était imposé la loi de suivre partout la trace de Vincent et de ses œuvres; il s'était entouré de toutes les pièces et lettres qui avaient servi à la composition du livre d'Abelly, et d'une foule d'autres lettres et documents retrouvés dans un espace de près d'un siècle; enfin, il avait pour lui tous les travaux, tous les débats du procès de canonisation, achevé depuis dix ans à peine. C'est dire assez qu'il est plus exact qu'Abelly, dont il lui était si facile de contrôler les récits; qu'il est plus complet surtout, ayant pu ajouter à ce premier travail non-seulement l'histoire de la canonisation et du culte de saint Vincent de Paul, mais un grand nombre de détails que le temps seul devait révéler.

Il est aussi mieux ordonné qu'Abelly; nous n'osons pas dire mieux écrit, quoique moins suranné et moins chargé d'inutilités, car on préférerait aujourd'hui le style naïf du vieil historien, si empreint du caractère même de

1. « ... Le moelleux Abelly.... (Boileau, *Lutrin*, ch. IV.). »

son héros, au style plus correct, il est vrai, du nouveau, mais en même temps prétentieux et commun, emphatique et froid.

Le principal reproche qu'il mérite, — et delà surtout sa sécheresse et sa froideur, — c'est de s'être constamment substitué à saint Vincent de Paul. De Vincent il cite des mots et des phrases ; rarement un discours suivi, une lettre complète : il y supplée par de lourdes analyses, soutenues à grand renfort de pénibles conjonctions. Il a analysé jusqu'à la lettre sur la captivité de Tunis ! Et encore, le peu qu'il cite, il l'arrange, le *corrige*, pour le mettre, croit-il, en meilleur français et en meilleur style. Car Collet, excellent prêtre, excellent Missionnaire, avait toutes les prétentions de l'écrivain, et on l'eût fort étonné en lui disant que son Père, malgré toutes ses incorrections, parlait et écrivait beaucoup mieux que lui, avec plus de trait et de charme. Tel était le goût du temps, où l'on ne sentait plus le parfum des vieux âges, où la régularité et la froide correction paraissaient les qualités maîtresses du style, où les saillies et les aspérités, souvent si empreintes de force et de grâce, devaient être effacées sous un plat niveau.

On a essayé d'unir la science et l'exactitude de Collet à la naïveté pieuse d'Abelly, *utile dulci;* et, en 1818, parut une *Vie complète de saint Vincent de Paul,* où le texte du premier servait de trame, et les discours du second de broderie. C'était prendre à Abelly son principal avantage, et ôter à Collet son principal défaut; c'était mieux que l'un ou que l'autre, pris isolément; mais c'était loin d'être encore la Vie adéquate au rôle qu'a rempli saint Vincent de Paul, à la place qu'il oc-

cupe dans l'histoire, la Vie en rapport avec le progrès moderne des études historiques et l'idée qu'on se fait aujourd'hui d'une monographie.

Sous prétexte que la chronologie avait été presque entièrement négligée par Abelly, Collet est tombé dans l'excès contraire, et s'est astreint servilement à un ordre chronologique qui est souvent un extrême désordre. Il suit Vincent d'année en année, ce qui l'oblige ordinairement à prendre, à laisser, à reprendre le même récit. Avec la sage lenteur du saint, la conception et la pleine éclosion d'une œuvre duraient ordinairement de longues années; mais, dans l'intervalle, d'autres œuvres prenaient naissance ou suivaient leur cours. Qu'on transforme en *annales* la biographie de saint Vincent de Paul, et tout sera mêlé et confondu; à chaque instant, il faudra user de rappels, de répétitions, pour rattacher la fin au milieu, le milieu au commencement, pour souder à distance les parties disjointes, morcelées et brisées d'une même narration; et encore, presque toujours, on n'aura que des fragments, jamais un ensemble; des traits épars, pas une physionomie. Qu'on essaye, même après une lecture, une étude attentive de Collet, de comprendre, d'embrasser d'un regard une phase de la vie, une création quelconque de saint Vincent de Paul, la Mission ou les Filles de la Charité, tel établissement pour l'instruction ou le soulagement des peuples : on ne le pourra pas; à peine y réussira-t-on en allant chercher çà et là, à cent pages, à un volume de distance, les éléments dispersés d'une même œuvre, pour la reconstruire et en faire un tout.

Enfin, Collet, comme presque tous les biographes

jusqu'à nos jours, a isolé son héros; il n'a pas placé le portrait dans son cadre, le tableau dans son milieu. Des personnages, des événements contemporains, nulle trace; tout au plus une allusion, une mention rapide, lorsque autrement le récit n'aurait ni à-propos ni sens.

Or, ce n'est qu'en entourant Vincent de Paul des faits et des personnages contemporains, qu'on peut se faire une idée de cet homme, le plus mêlé qui fût jamais à toutes les classes et à toutes les choses de son temps; qui a touché à tout, à la religion et à la politique, à l'Église et à l'État; qui a pratiqué toute la société française, la cour et la ville, les cités et les champs, les grands et le peuple, les riches et les pauvres; qui a conçu ou dirigé toutes les entreprises charitables, réformé ou conduit toutes les communautés religieuses, négocié tous les traités de paix dans les discordes civiles ou théologiques; qui a embrassé la France et le monde dans sa sollicitude.

De tout cela, il est aisé de conclure la nécessité et les conditions d'une nouvelle Histoire de saint Vincent de Paul [1].

Pour ne pas reproduire, même dans un meilleur plan, dans un milieu plus vaste, dans un style aujourd'hui plus lisible, l'œuvre d'Abelly et de Collet, il fallait, tout en recourant sans cesse à eux comme à des sources originales, s'enquérir si les documents sur lesquels ils avaient travaillé n'existaient pas encore, en tout ou en

1. Ici, l'initiative appartient à l'éditeur qui, neveu de M. Dewailly, premier supérieur général de la Mission restaurée, successivement élève et professeur dans un de ses colléges, comprenait mieux que personne la nécessité et la nature d'un livre que nul sans lui, peut-être, n'eût songé à entreprendre.

partie. On savait qu'après le dépouillement de Saint-Lazare, en 1792, une foule d'actes de fondations, de mémoires, échappés au pillage de 1789, avaient été transportés aux Archives de l'État. C'était une première mine à fouiller et à exploiter. Et, en effet, nous y avons trouvé un grand nombre de pièces, originales ou copies authentiques, qui nous ont renseigné plus complétement que n'eussent fait les deux biographes de saint Vincent de Paul, sur ses établissements fondamentaux et ses œuvres principales.

En second lieu, les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité, malgré les violences et les vols dont ils avaient été victimes, devaient avoir sauvé, avec le corps de leur Père, bien d'autres reliques de lui, lettres ou discours, monuments ou souvenirs contemporains; peut-être aussi des biographies et des écrits de ses premiers disciples, des mémoires sur leurs travaux communs, en France et hors de France, en Europe et au delà des mers. Dans ces archives de famille, si l'on y pouvait pénétrer, il y avait sans doute beaucoup à recueillir.

C'est ici que nous devons l'expression publique de notre reconnaissance à M. Étienne, supérieur général de la double famille de saint Vincent de Paul, qui, avec une confiance et une générosité que rien, de notre part, ne justifiait, nous a ouvert tous les cartons de Saint-Lazare, sans exception ni réserve, et nous a permis de tout lire, de tout extraire, suivant les nécessités ou les convenances de notre travail. Il n'y a pas eu de secrets pour nous; et ajoutons qu'il pourrait n'y en avoir pour personne, tant ces archives respirent l'unique gloire de Dieu, l'unique amour du salut et du soulagement des

peuples! Admirable protection de Dieu et de saint Vincent de Paul! En deux siècles, rien vraiment, ni dans les hommes ni dans les choses, qui ne pût être produit au grand jour, sans faire monter au front du Père et des enfants d'autre rougeur que celle de l'humilité trahie!

Nous regrettons qu'il nous ait été interdit de nommer celui qui nous a le plus aidé dans nos recherches et le dépouillement des pièces, celui qui, dans sa famille, soit naturelle soit religieuse, trouve tant de raisons de dire : *Nos filii sanctorum sumus!* Jamais fils ne vénéra, n'aima davantage son père : c'est assez dire avec quelle affection et quel zèle il a rempli la mission dont la bienveillance de son supérieur l'avait chargé auprès de nous, et nous a mis sur la trace des plus précieux documents.

Car, en dehors des archives de Saint-Lazare et des archives de l'Empire, il en existait plusieurs dans d'autres dépôts publics; un plus grand nombre encore avait été dispersé par la Révolution aux quatre coins du monde. C'est par lui que nous en avons retrouvé quelques-uns de très-importants; par lui encore que nous nous sommes mis en communication avec les principales fractions de la double famille de saint Vincent de Paul, non-seulement en France, mais en Angleterre et en Espagne, en Italie et en Pologne, au Levant et en Amérique, etc., et de toutes parts nous sont venus des mémoires et des lettres qui nous ont aidé à construire ou à éclairer plusieurs points de cette histoire. C'est ainsi qu'avec les nombreuses conférences du saint, nous avons pu lire encore plusieurs milliers de ces lettres qu'il adressait chaque semaine à toutes ses maisons pour les diriger et leur faire part des nouvelles générales de la congrégation :

sorte de gazette hebdomadaire de Saint-Lazare, où chaque fait et chaque œuvre a sa mention en termes toujours édifiants, souvent admirables.

Il est peu de pièces, croyons-nous, d'importantes du moins, de nature à ajouter à ce livre quelques graves révélations ou bien à en changer quelques grandes lignes, qui aient échappé à nos recherches. On nous avait parlé cependant d'une correspondance de saint Vincent de Paul avec le père de Gondi, dont serait en possession une dame issue de cette illustre famille : on n'a pu en retrouver la trace.

A cette occasion, qu'il nous soit permis, dans l'intérêt de notre grand sujet, de faire appel à ceux qui auraient entre les mains quelques lettres inconnues et inédites de saint Vincent de Paul. Après tant de dispersions et tant de ruines, avant d'autres dispersions et d'autres ruines possibles, n'est-il pas à propos de rappeler le mot de l'Évangile : *Colligite fragmenta, ne pereant?* Ce livre tend à être un monument définitif à l'honneur de saint Vincent de Paul, à la gloire de la religion de charité et de la France charitable : que ceux qui le peuvent y apportent leur pierre. Nous ne leur parlons point de notre reconnaissance, qui serait trop peu de chose ; mais, ce qui vaudrait mieux, ils s'acquerraient des droits à la protection de saint Vincent de Paul et aux prières de ses enfants.

La dernière source où nous ayons puisé, c'est le procès de canonisation de saint Vincent de Paul, et la collection des lettres testimoniales adressées de tous les points du monde au souverain pontife, par les rois et les évêques, les échevins des villes et les supérieurs d'ordres

religieux, en vue d'obtenir son élévation sur nos autels : huit ou dix volumes in-folio qui, recueillis dans une tradition constante et vivante, souvent parmi les témoins et les acteurs, discutés ensuite par la critique et par la foi, formeront toujours les matériaux les plus authentiques et les plus sacrés de l'histoire d'un saint.

A l'aide de tous ces documents ou nouveaux et inconnus, ou anciens et révélés déjà, mais très-insuffisamment exploités, il était facile d'étendre les proportions de l'histoire de saint Vincent de Paul et de lui ouvrir de nouveaux horizons. Plus riche encore qu'Abelly en emprunts faits aux discours et à la correspondance du saint, ce livre, un bon tiers plus gros matériellement que celui de Collet, renferme, en réalité, une fois plus de matières, grâce à son plan qui exclut toute répétition.

Ce plan, plutôt logique que chronologique, procède par vastes tableaux et non plus par traits épars. Dès que saint Vincent de Paul, façonné et instruit par la Providence, est entré dans son rôle et a mis la main aux grandes œuvres de sa charité, chacune de ces œuvres est prise à son origine, même dans ses antécédents, puis est suivie dans ses développements et ses progrès, sa fécondité et sa durée, et enfin est conduite jusqu'à nos jours. Car il y a deux vies dans les saints : la vie ordinaire et naturelle, et la vie surnaturelle et posthume, celle-ci ordinairement plus belle et plus riche que celle-là. Sur la terre, suivant les paroles du psaume, ils allaient et pleuraient en répandant leurs semences ; ils ressuscitent dans la joie, portant leurs gerbes dans leurs mains ; ou plutôt ils continuent de vivre, n'ayant plus qu'à recueil-

lir, sur la terre comme au ciel, une moisson toujours renaissante et impérissable. De tous les saints, nul peut-être ne s'est plus survécu que saint Vincent de Paul, dans sa double famille et dans ses œuvres : duquel de ses illustres contemporains en pourrait-on dire autant, même, hélas! du grand Louis XIV ?

Ainsi s'explique et se justifie une partie du titre de ce livre : *Saint Vincent de Paul..... ses Œuvres, son Influence.*

Et pour faire ressortir davantage encore l'importance et la durée vivace de son action, on n'a reculé devant aucune des questions religieuses et théologiques, économiques et sociales qui surgissaient incidemment; devant aucune des entreprises ou des utopies de bienfaisance, essayées ou rêvées selon ou contre ses idées; devant aucune des renaissances contemporaines de telle ou telle de ses œuvres, qu'elle eût pour auteurs ses enfants ou des étrangers, qu'on eût suivi sciemment ou subi sans s'en douter l'influence immortelle de cet homme, d'où tout part désormais, à qui il faut toujours revenir quand il s'agit de fondation ou d'organisation d'assistance publique.

Et, néanmoins, dans cet immense parcours, dans cette multiplicité de points de vue, règne, croyons-nous, une véritable unité, parce que, au loin comme auprès, à tous les intervalles de distance ou de durée, il n'y a vraiment, après Dieu, qu'un seul héros et un seul acteur : Vincent de Paul! C'est lui toujours qui inspire et dirige quand il n'agit pas lui-même, et tout ce qui se fait après lui n'est que la mise en œuvre d'une de ses recommandations ou de ses idées, qu'une sorte d'exécution

testamentaire confiée par lui à ses enfants ou au monde charitable.

Ainsi étudiées dans leur ensemble et dans leur permanence immortelle, ainsi suivies sans interruption et embrassées d'un seul regard, les créations charitables de saint Vincent de Paul, congrégations de Missionnaires ou de Filles de la Charité, confréries d'hommes ou de femmes, séminaires ou hôpitaux, etc., prennent une proportion que les précédentes histoires ne laissent pas soupçonner. Il y a beaucoup d'inédit dans ce livre; mais beaucoup de choses anciennes, nouvellement présentées, ont paru toutes neuves, même à ceux qui en avaient fait l'étude de leur vie : *Tantum series juncturaque pollet!*

On ne trouvera point ici ce livre *des Vertus,* qui tient une si large place dans tous les ouvrages de cette nature, et qui nous a toujours paru ou une répétition inutile et fatigante, ou l'objet d'un travail spécial et indépendant. Nous comprenons et nous aimons ce livre charmant qu'on appelle l'*Esprit de saint François de Sales,* livre qui demande grâce pour tous les fades et mauvais romans de son auteur; mais nous ne le goûterions pas dans une histoire complète du saint : car alors, ou il nous ramènerait à chaque instant en arrière pour nous faire repasser dans les voies déjà parcourues, ou il nous fatiguerait par d'incessants rappels, de continuelles allusions qui laisseraient encore ses récits et ses enseignements incomplets. Un livre *des Vertus,* c'est la fleur ou le fruit qui naissent naturellement de la tige; c'est le miel que chaque lecteur aime à recueillir et à composer lui-même dans le champ d'une sainte vie. En cela il ne

veut pas, il n'a pas besoin qu'on l'aide : certes, il faudrait qu'une histoire de saint Vincent de Paul fût singulièrement faite, pour qu'on fût obligé d'écrire ensuite, par exemple, deux longs chapitres, à l'effet de prouver qu'il a été le plus humble et le plus charitable des hommes!

Du reste, rien de ce qui avait été dit d'intéressant par ses premiers biographes sous ce titre : *des Vertus*, ni discours, ni parole, ni fait, ni anecdote, n'a été omis dans cet ouvrage : seulement chaque chose a été renvoyée à son vrai lieu, et en reçoit sa lumière et sa portée. Des choses comme des mots il est vrai de dire que, mises à leur place, elles ont un tout autre pouvoir.

Restait à mettre saint Vincent de Paul lui-même dans son milieu, ou plutôt sur son piédestal, dans cette première moitié du XVIIe siècle, qu'il remplit et qu'il domine.

De nos jours, on a distingué deux moitiés dans le XVIIe siècle, dont la première a été préférée à la seconde. Fausse au point de vue littéraire, malgré Corneille et Pascal, cette préférence est vraie au point de vue religieux : la première moitié du XVIIe siècle est ce qu'il y a de plus beau, depuis saint Louis, dans les annales catholiques françaises, et si la thèse moderne eût été transportée sur ce terrain, le triomphe lui était assuré. Mais ce n'est pas là qu'on l'a posée. Les uns l'ont portée dans la littérature, pleine de séve et de jeunesse à cette époque, sans doute, mais n'ayant pas encore cette force et cette règle, cette grandeur et cette simplicité, cette originalité et cette perfection qui sont les caractères de l'esprit français ; d'autres l'ont portée à Port-Royal, qui précisémen

a tué le mouvement religieux de cet âge, et en marque la décadence par son triomphe; d'autres enfin se sont renfermés dans les salons et les boudoirs de la galanterie, les cabinets des princes et les chambres des parlements, les champs de bataille de l'esprit, de l'intrigue ou de la politique; ils ont peint avec amour les héros et les héroïnes de la Fronde, raconté tous les événements politiques et militaires : mais tous n'ont rien ou presque rien dit de l'esprit religieux, qui est le caractère distinctif du règne de Louis XIII plus encore que du règne de Louis XIV. Alors que l'Église et l'État, le clergé et la cour, le monde et le cloître, avaient vue l'un sur l'autre et se faisaient de mutuels emprunts, on ne peut pas en disjoindre l'histoire, et c'est tronquer l'histoire générale de ce temps que d'en renvoyer la partie religieuse aux livres de piété.

D'autant plus, répétons-le, que cette époque est, à ce point de vue, magnifique. A peine débarrassée des guerres de religion et remise en possession de ses forces, l'Eglise se replie sur elle-même, se réforme et se régénère. Partout elle rétablit ses anciennes fondations et construit à neuf. Que d'hommes et de femmes admirables ! Que de *Vies !* Nulle époque n'en fut plus riche; on en ferait toute une bibliothèque. Que d'établissements et d'œuvres ! que d'institutions de piété et de charité !

Eh bien, le centre et l'âme de tout cela, c'est saint Vincent de Paul ! Né et élevé dans la pauvreté, il est poussé d'un monde à l'autre afin d'en connaître et d'en expérimenter tous les besoins et toutes les misères. Il traverse tous les rangs de la hiérarchie sociale, et

même ce qui est en dehors de toute société, les prisons et les bagnes. Il est tantôt à la ville, tantôt aux champs ; il vit tour à tour et en même temps, parmi les grands et parmi les petits, parmi les riches et parmi les pauvres, jusqu'à ce qu'il soit appelé dans les conseils de la royauté. L'histoire ne l'a pas vu dans ces conseils, y exerçant une action profonde, non-seulement religieuse mais politique ; elle ne l'a pas vu à la suite des armées, guérissant les blessures de la guerre, en relevant les ruines, en sauvant par milliers et par milliers les victimes ; elle ne l'a pas vu, ou du moins pas assez, grand aumônier du siècle, Providence et sauveur de la France. Simultanément, il réforme les peuples par les missions ; le clergé par les ordinands, les conférences, les retraites, les séminaires, la feuille des bénéfices ; les communautés d'hommes et de femmes par ses règlements et sa direction ; les princes et les grands par la charité, en les enrégimentant dans des confréries dévouées au service des petits et des pauvres. C'est ainsi que toutes les classes de la société reçoivent son impulsion, que par lui tout se réforme et refleurit, que tout se fonde et s'organise. Dès lors, c'est une sainte prodigalité en faveur de l'Eglise. On ne disait pas : *Ut quid perditio hæc ?* car on savait que les gens qui ne font rien pour elle, qui ne lui bâtissent pas de temples, n'élèvent guère d'hôpitaux ; que l'aumône faite à Dieu est le grain jeté en terre qui produit moisson pour la pauvreté ; que vêtir Jésus-Christ dans ses ministres et ses autels, c'est bientôt le vêtir dans les pauvres. Et, en effet, à côté de chaque église se dresse un hôpital, et en même temps que d'édifices religieux le sol se couvre de monuments charitables.

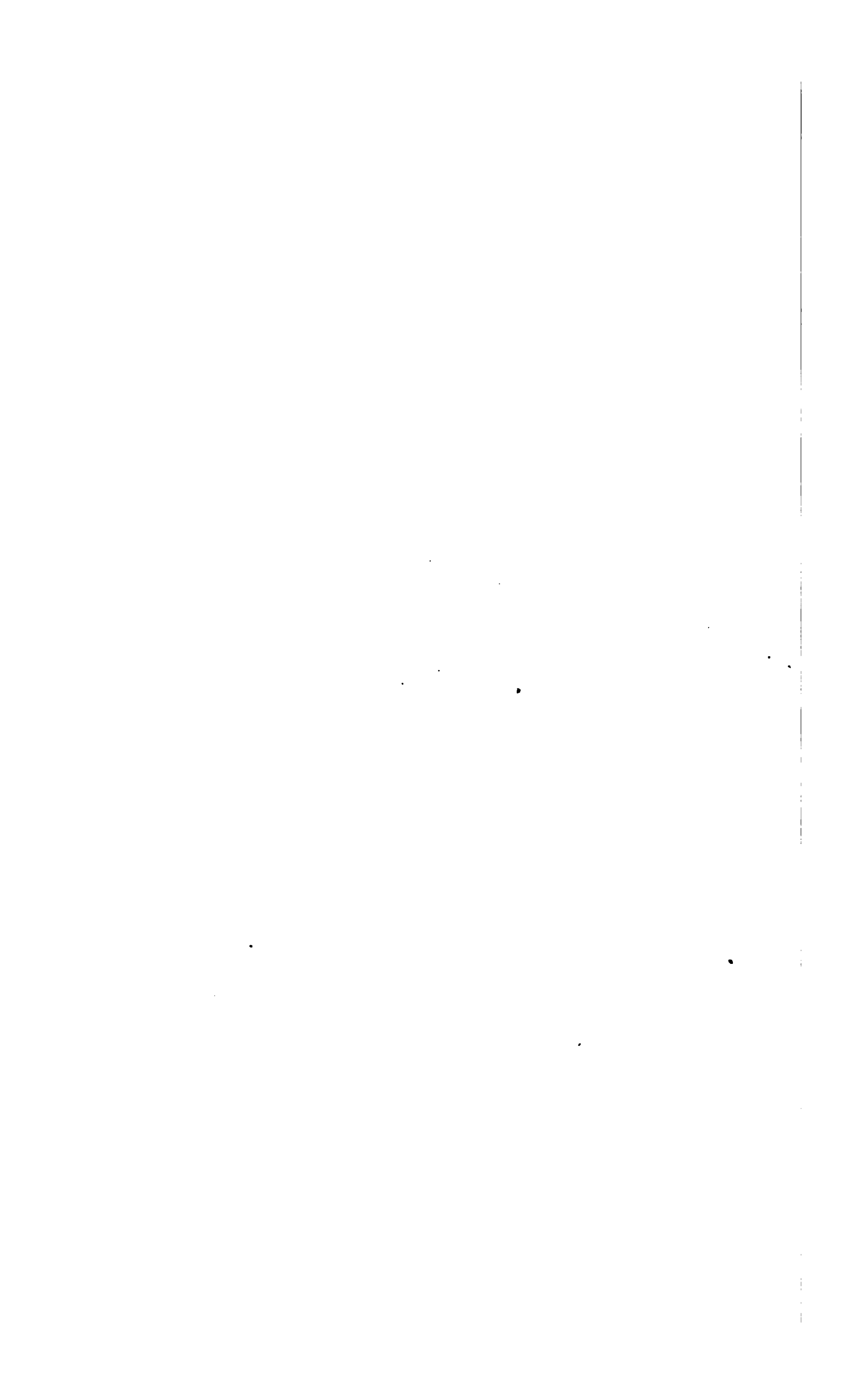
Voilà saint Vincent de Paul et son *temps*. Tous les événements politiques et religieux auxquels il a été mêlé, tous les principaux personnages de l'Église et de l'État dont il a fait les coopérateurs ou les trésoriers de ses œuvres, revivent dans ce livre. Et comme tout ce qui est véritablement grand, ni les actes ni la personne de saint Vincent de Paul ne se trouvent écrasés par ce voisinage : au contraire, ils en reçoivent plus d'éclat et de portée. Ce n'est pas l'amour-propre de l'auteur, c'est l'opinion des juges les plus compétents et les plus intéressés, qui ne craint pas de dire que saint Vincent de Paul, son rôle et son influence, prennent ici des proportions jusqu'alors inconnues. On a fait le *Siècle de Louis XIV;* ce livre, — avec le concours bienveillant de la critique et les généreuses communications des possesseurs de quelques nouveaux documents — aspire à être le *Siècle de saint Vincent de Paul.*

Paris, 19 juillet 1860, fête de saint Vincent de Paul.

Au tome III, pp. 258-262, nous avons cité, d'après une *Revue de l'Anjou,* une lettre présumée de mademoiselle Le Gras, racontant un voyage qu'elle aurait fait à Angers au mois d'avril 1633. Depuis, — trop tard, — nous avons cherché l'original de cette lettre, et nous l'avons trouvé à Sainte-Geneviève. Elle n'est pas signée ; l'écriture n'en est certainement pas de mademoiselle Le Gras, et quelques formules, comme *mon Révérend Père,* ne lui ont jamais appartenu. Mais elle est bien adressée à saint Vincent de Paul, et les pieux exercices de voyage dont il y est rendu compte sont de tous points conformes à ses prescriptions. — Peut-être est-ce une lettre dictée par mademoiselle Le Gras à quelqu'une de ses filles. — Toujours est-il que nous ne saurions plus la donner comme authentique, et que nous laissons le lecteur parfaitement libre de lui assigner sa valeur.

SAINT

VINCENT DE PAUL



LIVRE PREMIER

COMMENCEMENTS DE SAINT VINCENT DE PAUL JUSQU'A SON RETOUR DANS LA MAISON DE GONDI.

(1576 - 1617)

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE DE VINCENT. — SA PREMIÈRE ENFANCE. SES RAPPORTS AVEC SA FAMILLE.

I

Naissance.

Saint Vincent de Paul naquit le 24 avril de l'année 1576, le mardi d'après Pâques, au petit hameau de Ranquines, dans la paroisse de Pouy, près de Dax, ville épiscopale située sur les confins des Landes de Bordeaux, vers les Pyrénées. Son père se nommait Jean ou Guillaume [1] de Paul, et sa mère Bertrande de Moras. La particule qui précède leur nom, aujourd'hui exclusivement nobiliaire, n'indiquait point nécessairement alors une illustre origine. Longtemps après, Ménage écrivait encore : « La plupart de nos gentilshommes s'imaginent que les prépositions *de* et *du* devant les noms de famille sont une marque de noblesse, *sur quoi ils se trompent.* Nos anciens ne les ont jamais mises que devant les noms de famille *qui viennent de seigneuries*, et il ne les faut mettre que devant ces

1. *Jean*, est-il dit dans Abelly et dans le procès de canonisation; *Guillaume*, dans Collet.

noms-là [1]. » Ménage a raison. Qui a jamais songé à mettre une particule devant les noms si nobles de *Seguier* ou de *Molé?* Et d'un autre côté, dans la langue du moyen âge, la particule désignait sans doute souvent la possession d'un fief, et alors elle était marque de noblesse ; mais plus souvent, peut-être, elle désignait seulement un lieu d'extraction. Les chrétiens du vieux temps n'avaient d'autre nom que celui de leur baptême, et se distinguaient entre eux par le nom du pays d'où ils étaient sortis. Telle est l'origine du nom de Jeanne d'Arc, écrit avec ou sans apostrophe, sur lequel on a tant disputé, et qui venait de la ville d'*Arc*, en Barrois, ou du village d'*Arc*, en Champagne [2]. De même, les ancêtres de Bertrande, mère de Vincent, étaient probablement originaires du village de *Moras*, en Provence, et ceux de son père étaient peut-être venus, au temps des migrations fréquentes des populations, de *Paule* ou *Paola*, ville du royaume de Naples, patrie de saint François de Paule. De là encore, peut-être, les deux orthographes de *Paul* et de *Paule* qu'on a souvent données au nom de Vincent, bien que lui-même ait toujours signé Vincent *DePaul*.

Quoi qu'il en soit, à peine arrivé à Paris, en 1609, notre saint, fuyant la gloire avec la même passion que d'autres la recherchent, et craignant d'être accusé de noblesse comme tant d'autres de roture, ne garda que son nom de baptême, et ne se fit plus appeler que M. Vincent. Et si, dans des actes publics et authentiques, il était obligé de signer son nom de famille, il avait soin d'en rapprocher étroitement les deux parts, dans la crainte qu'un soupçon de noblesse ne se glissât dans l'intervalle.

Dieu ne plaça son berceau ni au sein de cette extrême pauvreté qui trop souvent resserre le cœur, et aurait rendu d'ailleurs son éducation impossible, ni au sein de la ri-

1. *Observations sur la langue française.* (In-12. Paris, 1672; t. I, p. 318.)
2. *De la véritable orthographe du nom de Jeanne d'Arc,* par M. G. Dumast. (In-8. Nancy, 1856.)

chesse où il eût puisé peut-être l'égoïsme de la jouissance et du plaisir; mais dans cette médiocrité un peu étroite qui est ordinairement le milieu le plus favorable pour la première éclosion des grands talents et des grandes vertus : car, en condamnant au travail et à une vie frugale, elle donne à l'âme de l'activité et de l'énergie, et en imposant de dures privations, elle l'ouvre à la pitié pour des souffrances partagées. Toute la fortune des parents de Vincent consistait en une maison et quelques pièces de terre qu'ils faisaient valoir par leurs mains. Ainsi ils échappaient à la misère et pouvaient même soulager de plus pauvres qu'eux-mêmes. Dépourvus, en effet, des biens de ce monde, ils étaient riches de foi, de candeur, d'innocence et d'amour, et sous leur humble toit, leur fils reçut, après le baptême des chrétiens, le second baptême de la pauvreté et de la charité, dont l'empreinte sur lui ne fut pas moins ineffaçable.

Guillaume de Paul et Bertrande de Moras étaient de ceux qui voient dans de nombreux enfants la première bénédiction du mariage et la vraie richesse d'une famille de laboureurs. Dieu leur en donna six, deux filles et quatre fils, dont Vincent fut le troisième. A peine put-il marquer ses premiers pas, qu'il fut employé, comme ses frères et sœurs, aux travaux de la vie champêtre. Presque le plus jeune, il eut pour occupation principale l'occupation du plus jeune des fils d'Isaï, et fut préposé à la garde du troupeau de son père. Dans son humilité, il écartait ce que pouvait avoir de glorieux un tel rapprochement, et un jour qu'il refusait d'être reconduit par le substitut du procureur général du Parlement de Paris, en alléguant son indignité, son origine et son premier métier de gardeur de brebis et de pourceaux, le substitut ayant répondu que Dieu avait pris un des plus grands rois à la houlette, il demeura interdit et confus.

Il se plaisait à rappeler en toutes rencontres sa basse extraction et les humbles fonctions de son enfance. Dans

une visite qu'il lui faisait à Saint-Lazare, l'évêque de Saint-Pons parla accidentellement du château de Montgaillard, qui donnait le nom à sa famille : « Oh, je le connais bien, interrompit Vincent, dans ma jeunesse, je menais souvent mes bestiaux de ce côté-là. » — « J'ai l'honneur d'être votre parent, » lui écrivait de Dax un fils de famille en lui demandant sa protection. « Je ferai pour vous ce que je ferais pour mon propre frère, répondit l'humble prêtre; mais ne vous dites pas le parent d'un homme sorti d'un pauvre laboureur, et dont le premier métier a été de garder les bestiaux de son père. » Aux petits comme aux grands il tenait le même langage. « L'aumône, Monseigneur, » lui dit un jour une femme qui croyait par là lui faire sa cour. « Oh! ma pauvre femme, répondit Vincent, moins touché de ce *Monseigneur* que le personnage de la comédie, vous me connaissez bien mal, car je ne suis que le fils d'un pauvre villageois. » — « Vous vous méprenez, ma bonne femme, » dit-il à une autre qui faisait valoir qu'elle avait été servante de *madame* sa mère; « ma mère n'a jamais eu de servante, ayant été servante elle-même, et étant la femme, et moi le fils d'un paysan. » Il ne se contentait pas d'afficher ainsi sa bassesse à la cour et à la ville, en public comme en particulier; il la dénonçait jusqu'à l'étranger, et y cherchait soit un motif nouveau de reconnaissance pour les services rendus à lui ou à sa congrégation, soit un refuge contre les louanges données à sa vertu. « *Quid, obsecro, laudandum in eo cui omnia desunt; quique patrem suum agnoscit pauperem agricolam?* » Ainsi il écrivait à Lisbonne au comte d'Obidos, qui avait protégé un de ses prêtres jeté sur les côtes de Portugal, et lui avait témoigné à lui-même dans une de ses lettres un profond respect.

Dans ces humbles aveux, nul ne verra ce calcul hypocrite qui rappelle avec complaisance un point de départ bien bas pour forcer à mesurer la distance qui le sépare du point d'arrivée, et à louer le talent qui l'a franchie. Chez

Vincent, c'était uniquement besoin et passion d'abaissement. Et comme cette passion satisfaite remplissait son cœur de joie, il en avait quelquefois scrupule. En 1633, il écrivait à un de ses prêtres : « Je disais avec consolation ces jours passés, en prêchant dans une communauté, que je suis le fils d'un pauvre laboureur; et dans une autre compagnie, que j'ai gardé les bestiaux. Croiriez-vous bien, monsieur, que je crains d'en avoir de la vaine satisfaction, à cause de la peine que la nature en souffre? » Admirables remords du bonheur de l'humiliation et de la souffrance, des délices de l'*ama nesciri et pro nihilo reputari!*

II

Première enfance.

L'humilité, vertu favorite de Vincent, et fondement chez lui de toutes les autres, tel fut le premier fruit des bas travaux de son enfance. Sans doute aussi, en gardant le troupeau de son père, l'instinct de la grâce lui mettait déjà au cœur cette vigilance, ce zèle, qu'il devait déployer plus tard à la garde du troupeau de Jésus-Christ. Bien certainement, dans la lande déserte, sous la voûte du ciel, il se faisait une société de Dieu et des anges, une conversation de la prière. D'autant plus que le lieu où il paissait le plus souvent son troupeau était saint comme celui où Dieu parla autrefois à Moïse, et tout rempli des souvenirs d'une piété plusieurs fois séculaire. Là, sur les confins des Landes et de la Chalosse, sur la rive droite de l'Adour, dans le territoire même du village de Pouy, s'élevait naguère une sainte chapelle, monument et but d'un pèlerinage, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps et se rattachait peut-être aux origines mêmes du christianisme dans ces contrées. C'était la chapelle *Notre-Dame de la Lande* ou de *Buglosse*. Une statue de la Vierge, moins ancienne que la chapelle et surtout que le pèlerinage, y attirait principalement le concours des populations. Placé aux portes du

Béarn, ce pays devait subir les ravages du protestantisme. En effet, la chapelle fut incendiée en 1570, et les catholiques ne purent soustraire la statue aux profanations qu'en la plongeant dans un marais voisin. Quand les troubles cessèrent, les dépositaires du secret étaient morts et l'avaient emporté dans la tombe. Ce ne fut qu'en 1620 qu'un pâtre, étonné de voir un de ses bœufs s'écarter du pâturage, s'enfoncer dans le marais et pousser de longs mugissements, s'approcha et découvrit la statue. De là le nom de *Buglosse* (βοῦς, bœuf, et γλῶσσα, langue), s'il ne vient pas du verbe gascon *buglar* (beugler, mugir), étymologie moins savante, mais d'une signification identique. D'autres, il faut dire, mais sans vraisemblance, n'y voient qu'un mot celtique, ou même qu'un nom emprunté à la flore locale.

Tirée du marais, la statue est dressée sur une sorte de piedestal, à la place même où est aujourd'hui la chapelle de la Fontaine, chapelle dite des Miracles. Elle est reconnue par Jean-Jacques du Sault, évêque de Dax, qui lui consacre pour toujours son diocèse, et en ordonne sa translation dans l'église de Pouy. Mais dans le trajet, les bœufs qui la traînent s'arrêtent, malgré tous les efforts pour les stimuler, sur le terrain qui avait porté l'antique chapelle. On la dépose sur les ruines jusqu'à la reconstruction du sanctuaire dont la dédicace se fit en 1622 [1].

Bientôt nous y verrons venir saint Vincent de Paul. En attendant, nous le trouvons enfant au milieu des ruines de Buglosse, dont les pierres peut-être étaient dressées par sa piété en autel ou en oratoire. Quand il naquit, le pèlerinage était interrompu depuis six ans. Mais ses pieux parents l'en avaient souvent entretenu, et d'ailleurs une tradition vivante lui parlait toujours de la foi des populations et des miséricordes de Marie. Telle est l'origine de cette tendre dévotion envers la sainte Vierge, par laquelle il se distingua jusqu'à son extrême vieillesse.

1. *Histoire de Notre-Dame de Buglosse et souvenirs du berceau de Vincent de Paul*, par M. l'abbé A. Labarrère. (In-8. Paris, 1857.)

A défaut d'oratoire élevé par les hommes dans le désert où il passait une partie de ses journées à la garde de son troupeau, il en avait choisi un que lui offrait la nature: c'était un chêne déjà plusieurs fois séculaire quand il naquit, et qui marque encore aujourd'hui son humble berceau mieux que ces arbres plantés par la joie ou la vanité pour célébrer et rappeler une naissance illustre. Dès cette époque, il était creusé par le temps qui en avait dévoré les couches ligneuses ou le cœur, pour ne lui laisser que l'aubier et les couches corticales. L'enfant avait changé en oratoire le flanc entr'ouvert du chêne, où il aimait à déposer des fleurs au pied de quelque statuette qu'il y avait placée. Dès son plus bas âge, à peine sorti des bras de sa mère, c'est là qu'il allait prier; pâtre, c'était son ombrage contre la chaleur, son abri contre la pluie, son observatoire pour veiller sur son troupeau, son oratoire surtout pendant ses longues heures de solitude. Les feuilles de ce chêne, autant que les feuilles du saule impérial chanté par le poëte [1], se sont éparpillées dans l'univers. Depuis bientôt deux siècles, nos compatriotes les ont semées sur tous les points de la France; monseigneur Flaget, évêque de Bardstown, en a emporté en Amérique, et le premier évêque d'Alger, monseigneur Dupuch, en a répandu sur ce premier théâtre de la charité de Vincent. Sous ce chêne, que de générations ont passé, fidèles au souvenir de l'humble enfant qu'il abritait il y a deux siècles et demi! Grands et petits s'y sont donné rendez-vous. C'est sous le dais naturel de ses bras touffus qu'était reçue, en 1823, la duchesse d'Angoulême accompagnant son époux aux frontières d'Espagne; c'est une de ses branches qui, en 1828, était offerte à la duchesse de Berry au lieu de fleurs; et depuis l'établissement du pèlerinage des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul au berceau de leur patron, c'est ce chêne qui marque toujours une des stations les plus mémorables.

1. Victor Hugo, *la Colonne; Feuilles d'automne.*

Cependant l'enfant croissait en âge et en sagesse, et son cœur et son esprit s'ouvraient à la fois à la charité et à la vérité. La charité surtout semblait être innée en lui. La compassion pour les pauvres et les misérables lui arrachait déjà des larmes, des services et des aumônes. Plus tard il distribuera les richesses des rois; aujourd'hui il donne autant, plus peut-être aux yeux de Dieu, car il donne tout, même le morceau de pain que sa mère a déposé dans sa besace, même ses pauvres habits, et ce qui lui tient sans doute davantage au cœur, même son petit trésor, trente sous qu'à force de travail et d'épargnes il a réussi à ramasser. Et quand il n'a plus rien en propre, présumant de la charité de ses parents dont il a été si souvent témoin, il prélève sur eux quelques petits tributs : par exemple, quand il rapporte du moulin la farine destinée à la subsistance de la famile, s'il trouve des pauvres sur son chemin, il ouvre le sac et leur en distribue quelques poignées.

Mais son intelligence, avons-nous dit, perçait en même temps jusque dans les ténèbres de sa première éducation. La pénétration et la vivacité de son esprit frappaient son père lui-même. Inspiré sans doute par la Providence, Guillaume de Paul se demanda si cet enfant n'avait pas une autre vocation que celle de pâtre, et croyant reconnaître en lui des dispositions supérieures, il résolut de l'appliquer aux études, malgré sa pauvreté et la perspective d'une lourde dépense. Il est vrai que le bon père mêlait à ses pensées de foi quelques vues intéressées. Il voyait à sa porte un homme parti d'aussi bas que son fils, et qui, devenu prêtre, ensuite prieur, avait beaucoup aidé sa famille des revenus de son bénéfice. Pourquoi un jour n'en serait-il pas ainsi du jeune Vincent? Déjà si plein de compassion pour les misérables, si empressé à les soulager dans sa pauvreté, pourrait-il refuser plus tard aux siens les prémices de sa charité et de ses richesses? Calcul innocemment égoïste peut-être, mais égoïste pourtant, qui ne devait pas aboutir au résultat convoité.

III

Ses rapports avec sa famille.

Devenu prêtre, et surtout une fois chargé de la feuille des bénéfices, Vincent se fit une loi de ne rien demander ni pour lui, ni pour sa famille spirituelle ou temporelle; bien plus, du catalogue des faveurs nul n'était exclu par sa charité, excepté ce qui lui tenait par les liens de la nature ou de la grâce; il ne voulut plus avoir d'autre famille, d'autres protégés que les pauvres. En vain des prêtres du pays ou quelques-uns de ses Missionnaires lui parlaient de l'étroite médiocrité des siens, du dur travail auquel ils étaient condamnés, et l'excitaient à faire pour eux quelque chose. « Eh quoi, demandait-il, sont-ils plus pauvres qu'autrefois, et leurs bras ne suffisent-ils plus pour leur procurer une vie conforme à leur condition? » Et, rassuré sur ces deux points, il ajoutait : « Ils sont donc bien heureux, car ils exécutent la sentence divine qui a condamné l'homme à gagner son pain à la sueur de son visage. Ils sont heureux surtout dans leur condition de laboureurs, une des plus innocentes et des plus commodes pour le salut. » Moins encore consentait-il à introduire dans l'Église quelques-uns de ses neveux pour leur donner part aux biens du sanctuaire. Cette intrusion sacrilége répugnait surtout à sa vertu. « Laboureurs plutôt que bénéficiaires! » répondait-il aux sollicitations de tous, même des personnes pieuses et de quelques évêques. Et il écrivait à ce sujet à l'abbé de Saint-Martin, un de ses plus anciens amis : « Je vous remercie des soins que vous prenez de mon petit neveu, duquel je vous dirai que je n'ai jamais désiré qu'il fût ecclésiastique, et encore moins ai-je eu la pensée de le faire élever pour ce dessein; cette condition étant la plus sublime qui soit sur la terre, et celle-là même que Notre-Seigneur a voulu prendre et exercer. Pour moi, si j'avais su ce que c'est, quand j'eus

la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre que de m'engager dans un état si redoutable. C'est ce que j'ai témoigné plus de cent fois aux pauvres gens de la campagne, lorsque, pour les encourager à vivre contents et en gens de bien, je leur ai dit que je les estimais heureux en leur condition. ... Toutes ces choses me font juger qu'il est plus convenable à ce pauvre enfant de s'adonner à la profession de son père, que d'en entreprendre une si haute et si difficile qu'est la nôtre, dans laquelle la perte semble inévitable pour les personnes qui osent y entrer sans être appelées : et comme je ne vois pas qu'il le soit, par aucune marque assurée, je vous supplie de lui conseiller de travailler pour gagner sa vie, et de l'exhorter à la crainte de Dieu, afin qu'il se rende digne de sa miséricorde en ce monde et en l'autre. »

Pour la consolation et l'encouragement de la faiblesse humaine, disons que Vincent n'arriva pas du premier coup à ce détachement absolu. Il n'existe plus de lui qu'une seule lettre à sa mère; elle est du 17 février 1610. A cette époque, délivré de sa captivité et revenu de son voyage de Rome, que nous raconterons plus tard, Vincent était à Paris, pauvre, sans place et sans ressources. Sa détresse lui rappelait celle de sa famille, bien plus sensible à son cœur que la sienne propre, et, dans le désir et l'espérance de la soulager, il écrivait à sa mère : « L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donnée de votre bon portement m'a autant réjoui que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville, pour recouvrer l'occasion de mon avancement que mes désastres m'ont ravi, me rend fâché pour ne vous pouvoir aller rendre les services que je vous dois. Mais j'espère tant en la grâce de Dieu, qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bientôt le moyen de faire une honnête retraite pour employer le reste de mes jours auprès de vous. J'ai dit l'état de mes affaires à M. de Saint-Martin, qui m'a témoigné qu'il voulait succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de

Commet (son premier protecteur) de me porter. » Puis, après s'être informé de l'état des affaires de la maison, de ses frères et sœurs, parents et amis, il ajoute : « Je désirerais aussi que mon frère fît étudier quelqu'un de mes neveux. Mes infortunes et le peu de services que j'ai encore pu faire à la maison lui en pourront ôter la volonté, mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir. »

Quelques années plus tard, — nous venons de le voir, et nous le verrons mieux dans la suite, — il entendait autrement la direction à donner à sa vie et les services à rendre à sa pauvre famille. Il confirmait cette doctrine nouvelle et justifiait ces refus obstinés par l'exemple même de ce prieur qui avait tenté l'innocente cupidité de son père. Ce prêtre s'était épuisé, avait épuisé son bénéfice pour engraisser les siens. Tout fut dissipé sous ses yeux, et après sa mort sa famille retomba dans une misère plus profonde. « Et il en sera toujours ainsi, ajoutait Vincent. Nulle maison ne dure, si Dieu n'en est l'architecte, et elle croulera toujours, si elle a été bâtie sur le fondement d'une cupidité sacrilége. »

Une somme de cent pistoles, voilà l'unique part qu'eut jamais la famille de Vincent dans les immenses largesses qui passèrent par ses mains, et encore dut-elle l'acheter par des malheurs extraordinaires. Cette somme avait été donnée au saint prêtre, à l'intention de ses parents, par son ami du Fresne qui, comme il sera dit en son lieu, l'avait fait entrer chez la reine Marguerite, et que lui-même avait introduit dans la maison de Gondi. Vincent l'accepta; mais, dit-il à du Fresne : « Ma famille peut vivre comme elle a vécu jusqu'à ce jour et ce surcroît de richesse ne la rendra pas plus vertueuse. D'ailleurs, elle sera seule à en profiter. Ne croyez-vous pas qu'une bonne mission faite à toute la paroisse vaudrait mieux devant Dieu et devant les hommes ? » Du Fresne dut en convenir, et l'argent fut mis en réserve. Mais l'occasion tardant à se présenter, les

guerres civiles survinrent et désolèrent nos provinces, surtout la Guienne. Nul ne fut plus maltraité que les parents de Vincent, qui perdirent tout leur modeste avoir, quelques-uns même la vie. C'était vers 1656. Vincent recevait alors de sa famille les plus désolantes nouvelles. Son ami, le chanoine de Saint-Martin, le seigneur de Pouy lui écrivaient qu'elle était réduite à la mendicité, et l'évêque de Dax, qui fit cette année un voyage à Paris, lui dit: « Vos pauvres parents sont bien mal; si vous n'avez pitié d'eux, ils auront bien de la peine à vivre, il y en a une partie qui sont morts pendant la guerre, il en reste encore qui sont à l'aumône. » — « Voilà l'état de mes pauvres parents, ajoutait Vincent, en racontant tout cela à ses prêtres: à l'aumône! à l'aumône! Et moi-même, si Dieu ne m'avait pas fait la grâce d'être prêtre et d'être ici, j'y serais aussi! Mais que faire? Le bien de la communauté ne m'appartient pas, et ce serait donner mauvais exemple que d'en disposer[1]. » Ce fut en cette circonstance qu'il se rappela la somme qui lui avait été remise par du Fresne. « Bénie soit la divine Providence, s'écria-t-il alors, qui ne m'a pas permis d'envoyer des Missionnaires à Pouy! Elle réservait visiblement cette aumône à ma pauvre famille. » Et, joyeux de pouvoir concilier cette fois son désintéressement avec sa tendresse pour les siens, il se hâta de mettre les cent pistoles à la disposition du chanoine de Saint-Martin, qu'il pria d'en faire la distribution.

Car cette âme si aimante ne pouvait exclure de son universelle charité ceux que le temps et l'ordre de Dieu y avaient dû inscrire avant les pauvres eux-mêmes. Aussi lui fallut-il les plus cruels efforts de la vertu pour refouler, pour étouffer en elle des explosions d'amour qui tendaient à se répandre en bienfaits, et nulle mortification ne lui coûta davantage. « Pensez-vous, disait-il une fois qu'on le pressait de leur faire du bien, pensez-vous que

1. Conférence du 16 mars 1656.

je n'aime pas mes parents? J'ai pour eux tous les sentiments de tendresse et d'affection qu'un autre peut avoir pour les siens, et cet amour naturel me sollicite assez de les assister. Mais je dois agir selon les mouvements de la grâce, et non selon ceux de la nature, et penser aux pauvres plus abandonnés, sans m'arrêter aux liens de l'amitié ni de la parenté. »

Il fut un jour surtout où il eut besoin de se rappeler que, prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il devait oublier toute généalogie; que, prêtre de Jésus-Christ, il ne devait connaître ni mère ni frères. En 1623, après une mission à Bordeaux, se trouvant à la porte de sa famille, il se détermina, par le conseil de deux de ses amis, à lui faire une visite. Il avait résisté longtemps à ce conseil, objectant l'exemple de plusieurs bons ecclésiastiques qui avaient d'abord fait merveille loin de leur pays, et qui en étaient retournés tout changés, devenus inutiles au public, adonnés aux affaires de leur famille, comme auparavant aux œuvres de leur saint ministère. Il obéit cependant. En cela, il cédait moins aux besoins de son cœur, charmé pourtant de revoir les siens, qu'au dessein de les fortifier dans la vertu, de leur apprendre à aimer leur basse condition, et de leur déclarer une fois pour toutes que, dans l'avenir comme dans le passé, ils ne devaient compter pour vivre que sur le travail de leurs mains. Il voulait aussi réveiller les souvenirs de son humble enfance, de sa naissante piété, et consacrer son sacerdoce et son âge mûr au Dieu de sa jeunesse. Car c'était la première fois, depuis son départ pour ses études théologiques, qu'il revoyait sa famille et son berceau. Il prit son logement chez Dominique Dussin, curé de Pouy, son parent et son ami, le même qui, trois années auparavant, avait présidé à la première réintégration de la statue de Notre-Dame de Buglosse. Dès le lendemain, il renouvela dans l'église paroissiale les promesses de son baptême, et s'offrit de nouveau au Seigneur dans ce lieu où il avait reçu, avec le sceau

des chrétiens, les prémices de l'esprit apostolique. Pendant tout son séjour à Pouy, il édifia beaucoup les siens et tous les braves villageois par sa piété, sa sagesse, sa tempérance et sa mortification. Ces bonnes gens remarquaient surtout — ne reculons pas devant ces détails naïfs — qu'il noyait son vin dans l'eau, et que le soir il écartait la couche molle qu'on lui avait préparée, pour s'étendre sur la paille. Le jour de son départ, il alla nu-pieds en pèlerinage de l'église de Pouy à la chapelle de Notre-Dame de Buglosse, consacrée de l'année précédente et plus célèbre que jamais. C'était ce même trajet que, jeune pâtre, il avait fait tant de fois à la suite de son troupeau; aujourd'hui prêtre, il se voyait escorté de ses frères et de ses sœurs, de ses parents pauvres ou moins malaisés, et de presque tous les villageois, justement fiers de leur compatriote. Vincent célébra une messe solennelle dans la sainte chapelle. Après la cérémonie, il réunit tous ses parents autour d'une table modeste; puis il se leva pour prendre congé d'eux. Tous alors tombèrent à ses pieds, lui demandant sa bénédiction. « Oui, je vous bénis, s'écria-t-il tout ému; mais je vous bénis humbles et pauvres, et je demande pour vous au Seigneur la grâce d'une sainte pauvreté. Ne sortez jamais de l'état dans lequel il vous a fait naître : c'est mon instante recommandation, que je vous prie de transmettre comme un héritage à vos enfants. Adieu pour toujours! » Ces paroles avaient toute la gravité des paroles d'un mourant; c'était en effet comme le testament du saint prêtre, car il partait pour ne plus revenir. Aussi furent-elles recueillies avec un respect durable et une fidélité qui ne s'est pas démentie. En s'aidant les uns les autres, ses parents auraient pu s'élever et grandir. Quelques-uns, surtout du côté de sa mère, n'étaient pas dans une entière obscurité; il y en avait même d'avocats au parlement de Bordeaux. Ceux-ci pouvaient donner la main aux moins favorisés et les élever graduellement à ces sortes d'emplois qui sont l'aristocratie des campagnes et des petites villes. Mais

tous restèrent attachés à leur sillon, et quand on voulait les en arracher : « Non, répondaient-ils, le saint nous a bénis à la condition de rester laboureurs, et il a donné sa malédiction à ceux de sa famille qui voudraient prendre l'essor et s'écarter de leur ancienne simplicité. »

A peine parti, Vincent sentit son cœur se fendre, et les larmes ruisselèrent de ses yeux. Il venait d'être le témoin et le commensal de la pauvreté de presque tous les siens, et il les y laissait, alors qu'il n'avait qu'à ouvrir la main, qu'à dire un mot pour les combler de biens. Il s'établit alors en lui, entre la loi qu'il s'était faite et sa tendresse fraternelle, un combat dont l'issue fut longtemps incertaine. « Malheureux ! s'écriait-il dans ce cruel déchirement, c'est la punition de ta désobéissance à l'esprit de dégagement et d'abnégation, recommandé si souvent dans l'Écriture aux ministres de l'Évangile. Avant ce voyage, tu ne songeais qu'au service de Dieu, qu'aux œuvres éloignées du sang et de la nature, et maintenant toutes tes pensées vont à ta famille. » Mais il faut l'entendre raconter pleinement lui-même cette lutte de la nature et de la grâce, dans une conférence du 2 mai 1659, qu'il faisait à sa congrégation sur le détachement des parents. Rien ne peut remplacer ces paroles, naïves quelquefois, et sublimes néanmoins de tendresse et de courage. « Ayant passé, dit-il, huit ou dix jours avec mes parents, pour les informer des voies de leur salut, et pour les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi; que quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur en donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres : le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer quasi sans cesse. A ces larmes succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état; de donner à tel ceci, à tel cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi tout ce que j'avais, et même ce que je n'avais pas. Je le dis à ma

confusion, et je le dis parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation; et je l'en priai tant qu'enfin il eut pitié de moi, et qu'il m'ôta ces tendresses excessives pour mes parents; et quoiqu'ils aient été à l'aumône et le soient encore, le bon Dieu m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés. »

De ce voyage à sa mort, Vincent ne revit plus qu'un seul membre de sa famille, un neveu qui, trop jeune sans doute, en 1623, pour comprendre les recommandations de son oncle, et plein d'espoir de détourner sur lui quelqu'une des largesses qu'il savait être répandues à profusion sur des étrangers, était accouru du fond de ses landes à Paris. Vincent habitait alors le collége des Bons-Enfants. Il était dans sa chambre, lorsque le portier vint lui annoncer qu'un paysan assez mal vêtu et se disant son neveu demandait à lui parler. Fatale fermentation du levain originel de l'orgueil dans les plus humbles! Vincent lui-même rougit d'abord et pria un des siens d'aller recevoir le jeune paysan. Mais il rougit bientôt d'avoir rougi, et descendant lui-même, il alla jusque dans la rue où son neveu était resté, l'embrassa tendrement, le prit par la main et l'introduisit dans la cour du collége. Puis il fit appeler tous les prêtres de sa Compagnie, et leur présentant le paysan confus : « Messieurs, dit-il, voici le plus honnête de ma famille [1]. Mon neveu, ajouta-t-il en se tournant vers le jeune homme, saluez ces messieurs. » Et toute la journée il le présenta pareillement comme un grand seigneur, toujours dans le

1. On sait qu'*honnête*, dans la langue du temps, est synonyme d'*honorable*.

costume de son pays, à toutes les personnes de condition qui le vinrent visiter. Mais le remords d'un mouvement de fausse honte restait dans son cœur. Ce fut un besoin pour lui de s'en décharger à la première retraite qu'il fit avec les siens. « Messieurs et mes frères, dit-il publiquement, priez pour un orgueilleux qui a voulu faire monter son neveu secrètement en sa chambre, parce qu'il était paysan et mal habillé. » Quant au neveu lui-même, il dut s'en retourner comme il était venu, à pied et avec dix écus seulement pour faire son long voyage. Encore Vincent avait-il reçu cette modique somme de la marquise de Maignelay; seule aumône qu'il ait jamais demandée pour sa famille.

Malgré le peu de succès de ce voyage, quelques années plus tard, un de ses frères, le père peut-être de ce jeune homme, eut la pensée de tenter à son tour la fortune. Il venait de perdre un procès ruineux et voulait essayer de relever ses affaires. Mais dans une lettre du 29 août 1635, écrite à un M. de Fontenay, Vincent, après l'avoir remercié de ce qu'il avait fait pour son frère à l'occasion du procès, se hâta d'ajouter : « Et pour ce qu'on m'a dit qu'il a quelque pensée de venir en cette ville me voir, je vous supplie, monsieur, de l'en détourner, tant à cause de son vieil âge que pour ce que, quand il y serait, je ne pourrais lui rien donner, n'ayant la disposition de quoi que ce soit pour lui pouvoir donner. »

Cette visite de son neveu rappelle un fait de son enfance qu'il raconta dans sa vieillesse à la présidente de Lamoignon. Un jour qu'il faisait avec elle un pèlerinage à Saint-Fiacre, aux environs de Meaux, à huit lieues de Paris, l'entretien roula sur les vertus du saint qu'on allait vénérer. « C'était un homme très-humble, dit Vincent, et moi, je ne suis qu'un orgueilleux et un pécheur. Je me souviens qu'une fois, au collége où j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller parler, en quoi je fis un grand péché. » — « C'est le plus grand, je crois, ajoutait en rapportant

ce fait madame de Lamoignon, qu'il ait commis en toute sa vie.» Admirable vertu de ce vieillard, qui, recommandable alors par sa réputation de sainteté et ses charges, trouvait moyen de faire deux actes d'humilité à la fois, en avouant la faute de sa jeunesse et en rappelant sa basse naissance [1] !

1. *Proc. ne pereant prob.*, fol. 916, verso, et fol. 917.

CHAPITRE II

PREMIÈRES ÉTUDES ET ENTRÉE DANS LA CLÉRICATURE — ÉTUDES THÉOLOGIQUES — SACERDOCE ET PREMIÈRE MESSE

I

Premières études et entrée dans la cléricature.

Nous voilà bien loin du temps où nous avons laissé l'humble enfant à la garde de son troupeau, pendant que son père délibérait sur la destination qu'il lui devait donner. Décidé enfin à appliquer son fils aux études, Guillaume de Paul chercha des maîtres dans les environs de son village. Ils n'étaient pas rares alors dans la société chrétienne; et malgré les ravages du protestantisme, il s'élevait encore de tous côtés des monastères, où des hommes, renonçant aux joies de la famille naturelle, se créaient par la charité et le zèle une famille d'adoption et se vouaient à l'éducation publique. Dax, la ville voisine, la ville épiscopale, possédait entre autres un couvent de cordeliers qui réunissait un certain nombre d'enfants pour les former à la science et à la piété. Ces humbles amis du peuple fixèrent le choix de Guillaume par la similitude et la sympathie de la pauvreté, et c'est chez eux qu'il plaça son fils sous la protection d'un de ses parents. A ces pauvres religieux, bafoués si souvent depuis par la philosophie dite humanitaire, nous devons peut-être l'ami des pauvres et le héros de l'humanité; car, excepté eux, qui aurait pu recevoir le jeune pâtre pour soixante livres de pension par année, la plus haute somme que pût donner cette famille de laboureur?

Vincent ne tarda pas à acquitter sa pension, et à recon-

naître la générosité de ses maîtres d'une plus noble manière : par sa piété, sa sagesse, l'angélique pureté de ses mœurs; et aussi par son ardeur au travail et les progrès rapides qu'il fit dans les premières études de grammaire et de latinité. C'était en 1588, et le jeune Vincent de Paul avait environ douze ans. Probablement il n'avait pas les moindres éléments des lettres et ne savait ni lire ni écrire lorsqu'il entra chez les cordeliers de Dax, et quatre ans après il était déjà capable d'instruire les autres. Fiers d'un tel élève, les cordeliers, dans leurs courses de charité à travers la ville, se plaisaient à répandre les louanges de ce modèle des écoliers, et le citaient partout pour sa vertu et son intelligence. Frappé d'une telle réputation, un M. de Commet, avocat célèbre de la ville de Dax, et juge en même temps de la paroisse du Pouy, prit des informations auprès du père gardien des cordeliers, et, sur le témoignage avantageux qu'il reçut, il n'hésita pas à proposer au jeune écolier l'instruction de ses deux fils. Vincent s'empressa d'accepter un poste qui allait lui fournir les moyens de décharger entièrement sa pauvre famille, sans nuire en rien ni à sa piété ni au progrès de ses études. Car la maison de Commet se distinguait entre toutes par sa vertu, et le charitable avocat, en introduisant chez lui le jeune Vincent, ne voulait pas sacrifier au bien de ses fils l'avenir de leur précepteur. En effet, Vincent put continuer ses études à Dax pendant cinq années encore, et cependant il ne négligea ni le soin de ses élèves ni son avancement dans la piété. Aussi, par son zèle, sa modestie, sa prudence prématurée, fut-il pour toute cette famille un sujet d'édification dont elle gardera toujours, nous le verrons, un reconnaissant souvenir.

En voyant à l'œuvre le jeune apôtre, de Commet crut voir poindre une lampe qui ne devait pas rester plus longtemps sous le boisseau d'obscures fonctions, et qui était appelée à briller, pour l'illumination de tous, sur le chandelier de l'Église. Il engagea donc Vincent à se consacrer à

Dieu dans l'état ecclésiastique. L'humilité du jeune étudiant s'alarma d'abord, mais il avait grand respect pour le jugement de M. de Commet qu'il appelait son second père; et d'ailleurs, ses maîtres et ses guides spirituels rassuraient à l'envi sa conscience. Il s'inclina donc sous ces avis multipliés comme sous la voix de Dieu, et le 20 décembre 1596, dans sa vingt et unième année, il reçut la tonsure et les ordres mineurs dans l'église collégiale de Bidachen, au diocèse de Dax, des mains de M. Salvat Diharse, évêque de Tarbes, avec un dimissoire du chapitre de Dax, dont le siége était alors vacant.

II

Études théologiques.

Vincent venait de prendre le Seigneur pour la part de son héritage et de son calice : engagement sacré dont son cœur ratifiait avec amour la formule prononcée par ses lèvres, dont toute sa vie a été l'invariable accomplissement! Dieu dans les pauvres, dans les ignorants, dans tous les misérables, il ne voudra plus désormais d'autre famille ni d'autre patrimoine. Il quittait peu en apparence; mais ce peu était tout, comme la barque et les filets quittés par les apôtres pour suivre le Sauveur. Bien plus, il se quittait lui-même, et renonçait déjà à tous les avantages que l'Église pouvait alors offrir à une légitime ambition. Il crut même entendre l'antique parole adressée au père des croyants : « Quitte ton pays et la maison de ton père; » et il les quitta, en effet, pour n'y plus jamais séjourner, pour n'y plus faire que la courte visite qui a été précédemment racontée. Moitié foi et tendresse paternelle, moitié calcul de chef de famille, Guillaume de Paul consentit à l'éloignement de son fils; il vendit même une paire de bœufs pour lui donner un léger viatique, et Vincent partit pour Toulouse où il devait faire son cours de théologie. Le séjour à Toulouse précéda-t-il ou suivit-il un voyage en Aragon?

On ne sait. Toujours est-il que Vincent étudia quelque temps à l'université de Saragosse. Mais il n'y fit pas un long séjour. L'université de Saragosse, comme toutes les universités de l'Espagne, était alors divisée par les querelles sur les rapports de la nature et de la grâce. Vincent eut toujours pour la dispute une horreur naturelle, comme nous le verrons au livre ou il sera question de sa conduite envers le jansénisme. Il se hâta donc de s'arracher à ce champ de bataille où la foi souvent, où la charité toujours reçoit quelque blessure. Homme de soumission et d'amour, il fuyait tout ce qui divisait les intelligences et pouvait aigrir les cœurs; non que son esprit et sa science fussent incapables, comme on l'a dit, de démêler la vérité de l'erreur dans ces discussions subtiles, d'y briller même avec avantage; mais il aimait mieux se déterminer par la soumission aux décrets de l'Église, et un vain triomphe de disputeur lui paraissait payé trop cher au prix de l'humilité et de la charité blessées. D'ailleurs, en fuyant Saragosse et les disputes théologiques, il ne faisait qu'obéir en quelque sorte à la volonté du Saint-Siége. L'année même peut-être où il quitta l'Espagne, Clément VIII, informé par le grand inquisiteur de la lutte acharnée des théologiens, imposa silence aux parties, se réserva le procès, et en soumit toutes les pièces aux célèbres congrégations dites de *Auxiliis,* lesquelles s'ouvrirent le 2 février 1598. Or, c'est en 1597 que nous retrouvons Vincent à Toulouse, où il va commencer ou reprendre ses études théologiques.

Il y mit la même ardeur que dans ses études premières de Dax, et il dut acheter la persévérance et le succès par le même labeur et les mêmes privations. Le petit pécule provenu de la vente des bœufs de son père avait été bien vite épuisé, et il lui répugnait d'imposer à ses pauvres parents de nouveaux sacrifices. Alors il demanda au temps du repos les ressources nécessaires au temps du travail, et en se condamnant à des fatigues nouvelles pendant les vacances, dont les dures fatigues de l'année devaient pour-

tant lui faire sentir le besoin, il put gagner assez pour pourvoir à sa modeste existence.

A vingt kilomètres et au nord-est de Toulouse s'élève la petite ville de Buzet, aujourd'hui bien déchue, mais alors importante encore, avec son église gothique et son château crénelé qui commandait, comme une forteresse, une vaste plaine. Buzet est mêlé aux principaux événements de notre histoire, depuis Raymond VII, comte de Toulouse, qui, en 1232, en acheta le château du chevalier de Rabastens, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Réuni à la couronne, en 1271, avec le comté de Toulouse, il se montra fidèle à la cause royale dans la lutte des Bourguignons et des Armagnacs. Cette fidélité ne se démentit jamais, ni dans la guerre contre les Anglais, ni dans les guerres religieuses : il reçut Charles VII et combattit pour Henri IV. Au temps de Vincent de Paul, il avait pour seigneur Hébrard de Grossolles, deuxième du nom, baron de Montastruc et de Flammarens. De son mariage avec Brandelèse de Narbonne, Hébrard avait eu trois enfants : Marguerite, Renaud et Jean. C'est probablement pour l'éducation de ces deux fils que Vincent fut appelé à Buzet dans l'été de 1598 et les années suivantes[1]. Mais aux deux fils de Hébrard de Grossolles se joignirent bientôt un grand nombre d'enfants de condition, en sorte que le fils du laboureur de Pouy se vit en peu de temps à la tête d'une espèce de pension tout aristocratique. En effet, sa réputation de vertu et de capacité attira bien vite autour de lui tout ce que la noblesse de la province avait de meilleur et de plus distingué. Chose merveilleuse que ce villageois ait toujours élevé les fils des plus grands seigneurs! Il avait débuté, il est vrai, par les deux fils de l'avocat de Commet; mais quelle distance déjà entre ces enfants et le jeune homme qui, hier encore, conduisait un

1. *Pèlerinage à Notre-Dame de Grâce en l'honneur de saint Vincent de Paul*, par M. Justin Maffre, prêtre du diocèse d'Albi. (In-18. Paris et Toulouse, 1856.)

troupeau! Aujourd'hui, nous le voyons chez le seigneur de Buzet, et bientôt il entrera dans l'illustre maison de Gondi! Dieu lui faisait ainsi parcourir toute la hiérarchie sociale, depuis les plus bas échelons jusqu'aux plus hauts degrés aristocratiques, jusqu'au trône même, pour que cet homme, destiné à être l'universelle providence de son siècle, découvrît partout les plaies qu'il devait guérir, les besoins qu'il devait soulager; il le mettait successivement en rapport avec l'extrême indigence et l'extrême richesse, pour qu'il pût un jour leur servir de trait d'union par sa charité.

Parmi les élèves de Buzet, il faut compter les deux petits neveux de Jean de La Valette, cet héroïque grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui, après avoir traversé tous les degrés de sa sainte milice, passé près d'un demi-siècle à guerroyer contre les infidèles, âgé enfin de soixante et onze ans, mit le comble à sa gloire en défendant, avec sept cents chevaliers et huit ou neuf mille soldats, l'île et la place de Malte contre les innombrables vaisseaux et les cent cinquante mille Turcs envoyés par Soliman, et en sauvant ainsi Malte et l'Europe chrétienne (1565). Le duc d'Épernon, proche parent de ces deux jeunes seigneurs, et dont les deux fils, le duc et le cardinal, illustrèrent encore le nom de La Valette, fut témoin du zèle et de la sagesse de Vincent dans l'éducation de ses élèves, et il conçut pour lui une profonde estime. Devenu puissant à la cour pendant les dernières années de Henri IV, et surtout pendant la régence de Marie de Médicis, il voulut procurer un évêché à l'humble ecclésiastique de Buzet, dont la réputation et les œuvres avaient pris dans l'intervalle un si prodigieux accroissement. Mais Vincent était loin de vouloir accepter cette dignité éminente. D'ailleurs, c'était sur les pauvres qu'il avait transféré toutes ses créances, et auprès des grands qu'il avait servis il ne s'était réservé que le droit d'intercéder pour eux.

Les vacances terminées, Vincent songea à reprendre son

cours de théologie. Mais ses élèves ne voulant plus le quitter, et lui-même étant toujours dans le dénûment, il dut les amener avec lui à Toulouse. Maître et disciple à la fois, comment concilier les devoirs de sa charge avec le soin de ses études personnelles ? Il prit sur son sommeil, retrancha sur ses récréations, et faisant ainsi face à tout, il put instruire les autres sans cesser de s'instruire lui-même. Il fit sept années de théologie, dont les lettres d'attestation, datées du 12 octobre 1604, existent encore; après quoi, reçu bachelier en théologie, il eut le pouvoir d'expliquer, et expliqua en effet le second livre de Pierre Lombard, dit le Maître des sentences. C'est pourquoi, sans doute, les auteurs du *Gallia Christiana*, dans le catalogue des abbés de Saint-Léonard de Chaume, abbaye que Vincent posséda de 1610 à 1616, lui ont donné le titre de docteur en théologie. On a encore ses lettres de bachelier et celles qui l'autorisent à expliquer le Maître des sentences, mais on n'a pas ses lettres de docteur. Peut-être dans son humilité les a-t-il détruites; plus probablement cette même vertu, sa vertu favorite, lui a interdit de prétendre à ce titre d'honneur. Toujours est-il que le droit d'enseigner ne supposait pas nécessairement le doctorat au commencement du XVIIe siècle; bien au contraire, c'était le doctorat qui présupposait l'enseignement, car il n'était conféré qu'aux bacheliers d'une capacité reconnue qui, sous le titre soit de *baccalarii biblici*, soit de *baccalarii sententiarii*, avaient expliqué les saintes lettres ou le Maître des sentences.

Mais nous n'avons pas besoin de ses lettres de docteur pour le défendre des accusations d'ignorance que lui ont intentées les écrivains du jansénisme, dans le dessein évident de diminuer l'autorité de sa foi et de sa vertu. Ils semblaient prendre au sérieux la profession d'humilité de Vincent qui ne s'appelait jamais qu'un pauvre écolier de quatrième. Mais seize années d'études, dont sept d'études théologiques, devaient le mettre, même avec une capacité médiocre, au moins de pair avec les fameux solitaires, avec

les femmelettes de Port-Royal, assez habiles cependant ou assez opiniâtres pour disputer contre Bossuet et contre le pape. Que sera-ce d'un homme doué d'une capacité plus qu'ordinaire, dont tant d'œuvres merveilleuses, à peine rêvées par les plus beaux génies, rendent un si éclatant témoignage; d'un homme à qui la vertu faisait une loi impérieuse du travail et de la science? C'est cet homme pourtant, vénéré de tout ce que son siècle avait de plus grand et de plus saint, de plus illustre et de plus éclairé, qu'on présentait comme n'ayant jamais compris, comme incapable de comprendre les disputes du temps, et comme défendant la foi de l'Église par la simplicité de l'ignorance! Il est vrai qu'aux yeux de ces nouveaux docteurs « ce n'était pas assez, pour être savant, comme disait Racine[1], d'avoir étudié toute sa vie, d'avoir lu tous les auteurs; il fallait avoir lu Jansénius, — ce que probablement Vincent n'avait point fait, — et n'y avoir point lu les propositions »—qu'il se contentait de lire dans les décrets de Rome.— Mais laissons toutes ces discussions qu'il nous faudra reprendre plus tard, et qu'il nous suffise d'avoir jeté ici une pierre d'attente.

III

Sacerdoce et première messe.

La science enfle, et l'étude, même l'étude religieuse, dessèche. Contre l'enflure, Vincent eut toujours un remède dans son humilité, et ses habitudes pieuses, sa charité innée, entretinrent constamment l'onction de son cœur. Il n'avait pas moins profité dans la sainteté que dans la science, lorsqu'il dut recevoir les ordres sacrés. Il prit le sous-diaconat le 19 septembre 1598, et le diaconat trois mois après, le 19 décembre, dans l'église cathédrale de Tarbes, des mains de Mgr Diharse, évêque de cette église,

1. Lettres à l'auteur des *Hérésies imaginaires*.

avec un dimissoire accordé, pour le premier de ces deux ordres, par Guillaume de Massiot, bachelier en droit pontifical, chanoine de l'église cathédrale, et vicaire général de Dax, siége vacant, en date du 10 septembre 1598, et un autre dimissoire pour le diaconat, en date du 11 décembre de la même année, délivré par le même de Massiot, au nom du « R. P. en Dieu Jean-Jacques du Sault » évêque de Dax. Le même Jean-Jacques du Sault lui avait accordé, dès le 13 septembre 1599, un dimissoire pour la prêtrise; mais il voulut s'y préparer une année encore, et il ne la reçut que le 23 septembre 1600 : elle lui fut conférée par François de Bourdeille, évêque de Périgueux, dans la chapelle de son château de Saint-Julien. Mort seulement le 27 septembre 1660, Vincent commençait une longue période de soixante années de prêtrise, remplie par des œuvres qu'on trouverait à peine dans un espace de plusieurs des siècles les plus féconds de l'histoire de l'Église.

Son excellent père était mort dès le commencement de 1598, avant d'avoir vu ses espérances réalisées, et même l'élévation de son fils bien-aimé au sacerdoce. Mais en mourant, il ne renonça ni à sa tendresse, ni peut-être à ses rêves, et dans son testament du 7 février 1598 il ordonna qu'on fît toute sorte de sacrifices pour pourvoir aux études de Vincent. Du reste, lui-même y pourvoyait de son mieux en faisant en faveur de ce fils privilégié toutes les dispositions testamentaires que lui permettait la justice. Il croyait sans doute placer ainsi son modeste avoir à gros intérêts qui retourneraient plus tard à sa famille. L'Église seule et les pauvres, nous l'avons vu, profitèrent de ses sacrifices, mais il eut le mérite devant Dieu de préparer pour sa part le meilleur prêtre de son siècle. Reconnaissance à ce bon vieillard!

Pour Vincent, tout en refusant le legs paternel et en laissant intégralement à sa mère et à ses frères leur modique héritage, il paya sa dette à son père par ses larmes

et ses prières, et dès qu'il lui fut permis, il offrit pour son âme le saint sacrifice. On a disputé longtemps sur le jour et le lieu de sa première messe. Le jour ne sera probablement jamais connu; quant au lieu, on ne saurait plus douter que ce ne soit la chapelle de Notre-Dame de Grâce de Buzet, au diocèse d'Albi.

Située sur la rive droite du Tarn, cette chapelle couronne le point le plus élevé d'une longue série de collines, dont les dernières ondulations vont mourir aux bords de la rivière. De là se découvre le vaste horizon des vallées du Tarn et de l'Agout. Du temps de Vincent de Paul, la chapelle n'était qu'un rectangle à murs en pisé de douze mètres de longueur sur cinq de large et quatre d'élévation, surmonté d'un clocher en éventail détruit par la Révolution. A l'extérieur, nulle architecture; à l'intérieur, nulle autre décoration qu'un simple autel dominé par l'image de Marie. Son unique charme naturel était son site à cette élévation, au milieu d'épais bouquets de bois, restes d'anciennes forêts, et arrosés, à droite et à gauche, par deux frais ruisseaux. Mais malgré sa pauvreté elle était un rendez-vous célèbre de dévotion. Fondée par les bénédictins de l'abbaye de Conques, probablement comme lieu de repos et de prière dans leurs travaux lointains à travers les forêts, elle avait été conservée, après que le monastère fut vendu pour racheter François Ier et transformé en magnifique château, pour servir, comme annexe de Conques, d'église paroissiale au petit village voisin. Dès lors elle était devenue le but de nombreux pèlerinages.

Pendant son séjour à Buzet, Vincent ne pouvait manquer de se rendre à ce lieu vénéré, relié à la ville par un pont sur le Tarn. Ce n'était plus alors qu'une chapelle votive. Mais elle était pauvre, dédiée à Marie : deux attraits pour sa piété. D'ailleurs ses ruines mêmes lui rappelaient Notre-Dame de Buglosse, dont il avait si souvent foulé les débris dans les landes de Pouy. Aussi en faisait-il le but de ses

promenades avec ses élèves, et la tradition montre encore le sentier qui l'y conduisait.

C'est également une ancienne tradition de la ville de Buzet qui indique, pour lieu de célébration de sa première messe, « une chapelle de la Sainte-Vierge, qui est de l'autre côté du Tarn, sur le haut d'une montagne, et dans les bois. » Ainsi s'exprime Collet [1]. On lit le même témoignage dans une histoire de saint Vincent de Paul publiée à l'occasion d'un projet d'érection de sa statue au Louvre, en 1787, par un chanoine de Notre-Dame de Paris. M. l'abbé Maffre, historien du pèlerinage de Notre-Dame de Grâce, dit avoir vu une gravure très-ancienne, faisant partie d'une collection qui représente les principaux actes de la vie du saint. Or, Vincent y apparaît au premier plan, offrant le saint sacrifice dans une humble chapelle entourée de bois. Une statue de la Vierge domine l'autel pauvre et nu; au pied est un prêtre assistant, avec un seul servant. Au bas de la gravure on lit : « Saint Vincent de Paul dit sa première messe dans une chapelle de la Sainte-Vierge qui est de l'autre côté du Tarn, sur le haut d'une montagne et dans les bois; il choisit ce lieu solitaire pour faire le divin sacrifice avec moins de trouble et dans le plus profond recueillement, n'étant assisté, selon la coutume, que d'un prêtre et d'un clerc pour la servir. Puisse cet exemple trouver des imitateurs ! »

Cette gravure, si ancienne soit-elle, est évidemment postérieure à l'ouvrage de Collet, puisque la légende, y compris le vœu qui la termine, en est presque textuellement tirée. Collet lui-même ne faisait guère que répéter les paroles de saint Vincent de Paul rapportées déjà par Abelly : « On lui a ouï dire, écrit le vieil historien, qu'il avait une telle appréhension de la majesté de cette action toute divine, qu'il en tremblait; et que, n'ayant pas le courage de la célébrer publiquement, il choisit plutôt de la dire dans une

1. *La Vie de saint Vincent de Paul*, tom. I, p. 14. (In-4. Nancy, 1748.)

chapelle retirée à l'écart, assisté seulement d'un prêtre et d'un servant[1]. »

Nous en sommes donc toujours réduits à une tradition et à quelques aveux échappés à saint Vincent de Paul, au dire de son premier historien. Mais si l'on rapproche ces aveux du témoignage traditionnel, il en résulte une démonstration péremptoire en faveur de Notre-Dame de Grâce; car cette chapelle, à l'exclusion de toute autre, réunit les caractères traditionnels, comme on en peut juger en comparant la description que nous en avons faite avec les paroles soit de la tradition, soit de Vincent, rapportées par Collet et par Abelly. C'est à Buzet évidemment que Vincent de Paul dut dire sa première messe, puisqu'il y était encore retenu par ses fonctions de précepteur et par ses études de théologie qui se prolongèrent quatre autres années. Or, ce ne peut être ni à l'église paroissiale, ni en quelque chapelle des environs autre que Notre-Dame de Grâce, puisque celle-ci, encore un coup, répond seule au signalement de la tradition.

Cette tradition, qu'on ne saurait s'expliquer sans la réalité du fait, n'est pas seulement ancienne, elle est constante et se prolonge jusqu'à nous. Aujourd'hui encore, il y a unanimité de témoignage parmi les habitants de Buzet, unanimité qui éclate tous les ans, le 19 juillet, jour de la fête de saint Vincent de Paul, et qui se relie au temps de la canonisation. M. Arnaud Fauré, né en 1798, avait vécu jusqu'à l'âge de treize ans avec son aïeul, né en 1729, année de la béatification de Vincent de Paul. En présence du curé de Grazac, il a déposé, sur la foi du serment, que son aïeul lui disait, en lui montrant Notre-Dame de Grâce : « Mon fils, un grand saint a dit sa première messe dans cette chapelle. » Dans le même sens parla, en 1815, un confesseur de la foi, l'abbé de Boyer, prêchant le panégyrique de saint

1. *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul*, liv. I, p. 11, (In-4. Paris, 1664.)

Vincent de Paul dans la chapelle de l'hospice d'Albi : « Notre diocèse, dit-il, sera toujours heureux et fier de posséder l'humble sanctuaire où Vincent de Paul a célébré sa première messe. » Et un autre confesseur de la foi, l'abbé Roux, prêchant dans la chapelle même de Notre-Dame de Grâce, s'écria : « J'élève ma voix, tout glorieux et tout confus d'avoir célébré le divin sacrifice sur le même autel où saint Vincent de Paul l'offrit pour la première fois. » L'abbé Roux parlait ainsi en 1825, au jour de l'inauguration du culte de saint Vincent de Paul à Notre-Dame de Grâce. L'honneur qu'avait fait le saint à l'humble sanctuaire en le choisissant pour son premier sacrifice était resté longtemps, malgré la tradition persévérante, aussi obscur que le sanctuaire lui-même. Ce sanctuaire, la Révolution l'allait détruire, lorsqu'il fut acheté par M. Arnaud Fauré, le fils de celui dont nous entendions tout à l'heure le témoignage. Il fut cependant mutilé, et son clocher fut jeté à bas. Sous la Restauration on y fit quelques réparations urgentes qui préparèrent l'inauguration de 1825. Dès lors les honneurs et les biens lui arrivèrent de toutes parts. En 1837, il reçut du supérieur des Lazaristes une relique de saint Vincent de Paul. Des fonds furent votés pour sa pleine restauration, et, en 1835, le Saint-Siége l'enrichit d'indulgences. Le 2 juillet 1851, il vit se déployer sur la colline un solennel pèlerinage, en tête duquel marchait M. Étienne, escorté de sa double famille de Missionnaires et de Filles de la Charité, qui lui apportaient de riches présents. Bientôt il fut restauré et agrandi. Toutefois on conserva les vieilles murailles et tout ce qui pouvait se tenir debout de la chapelle primitive. Le marbre et l'or auraient, en effet, parlé moins éloquemment au cœur que ces vieux murs cimentés de deux siècles et demi de pieux souvenirs, et surtout auraient rappelé avec moins de vérité la mémoire du pauvre prêtre et du prêtre des pauvres[1].

1. *Pèlerinage à Notre-Dame de Grâce en l'honneur de saint Vincent de Paul*, par M. Justin Maffre. (In-18. Paris et Toulouse, 1856.)

Ainsi, parti d'un village et des ruines d'une chapelle pour commencer ses premières études, c'était d'un village et d'une chapelle en ruine que partait encore Vincent de Paul pour commencer l'exercice de son sacerdoce : dignes débuts de celui qui devait marcher si fidèlement sur les traces du Dieu sauveur, parti de la plus petite des villes de Juda et d'une étable!

CHAPITRE III

CAPTIVITÉ A TUNIS ET LETTRES DE VINCENT A CE SUJET. — HISTOIRE ET DISCUSSION DE CES LETTRES. — SÉJOUR A ROME ET MISSION A PARIS.

I

Captivité et lettres.

Cependant, malgré une absence de plusieurs années, les supérieurs ecclésiastiques de Vincent ne l'avaient pas perdu de vue; et à peine fut-il prêtre, qu'ils songèrent à lui confier une charge pastorale. Sur la recommandation de son ami de Commet et plus encore de son mérite reconnu, il fut nommé à la cure de Tilh, une des meilleures du diocèse de Dax. Mais elle lui fut disputée par un compétiteur nommé Soubé, qui l'avait impétrée en cour de Rome. Pour faire valoir ses droits il aurait fallu plaider, et Vincent eut toujours pour les procès une horreur dont sa vie rendra bien des fois témoignage. A plus forte raison lui aurait-il répugné d'inaugurer par un procès son ministère sacerdotal. D'ailleurs, en prenant possession d'une cure, il aurait dû renoncer à ses chères études, et il voulait les poursuivre. Il se hâta donc d'envoyer un désistement qui lui permettait de rester plusieurs années encore dans l'université de Toulouse.

Son cours de théologie enfin achevé, il partit quelques mois après pour Bordeaux. Quel fut le motif de ce voyage? Vincent ne s'en est pas plus expliqué que des principaux actes de sa vie, surtout de ceux qui pouvaient tourner à sa louange. Or, tel était probablement le voyage de Bordeaux. Il va nous dire seulement tout à l'heure qu'il

s'agissait d'une affaire qui requérait « grande dépense, » et « que ma témérité, ajoute-t-il, ne me permet pas de nommer. » Collet a supposé, avec l'auteur de l'Abrégé italien de sa Vie, qu'il eut à Bordeaux une entrevue avec le duc d'Épernon, qui avait besoin de son consentement pour lui procurer une des hautes dignités de l'Église. Il est possible que le duc d'Épernon se soit trouvé à Bordeaux en 1605, bien qu'il n'ait été gouverneur de Guyenne que quinze ans plus tard; il est possible encore que ce soit en cette circonstance qu'il ait voulu témoigner au saint prêtre son estime par le don d'un évêché; mais il n'y a lieu, en toute cette affaire, qu'à des conjectures assez peu vraisemblables. Ce qui est certain, nous l'allons voir, c'est que Vincent, à cette époque, n'était pas éloigné d'accepter quelque bénéfice.

A peine de retour à Toulouse, il dut entreprendre un second voyage, dont la cause première fut bien ordinaire et bien mesquine, mais dont le résultat marque parmi les circonstances les plus décisives de sa vie. Ici, en particulier, la Providence a tout fait pour se préparer son futur apôtre.

Il arrivait à Toulouse, lorsqu'il apprit qu'une personne de piété et de condition, qui depuis longtemps admirait sa vertu, l'avait institué son héritier. Dénué de tout à cette époque, et bien résolu à ne rien prélever sur les biens de sa famille, il crut que Dieu lui envoyait ce secours dans sa miséricorde, et qu'il était dans l'obligation de l'accepter. En se livrant à ses recherches de légataire, il reconnut qu'il lui revenait douze ou quinze cents livres d'un homme qui, pour échapper à sa dette, s'était enfui à Marseille. Il s'y transporta. Le débiteur avait fait quelques profits dans le commerce et était fort en état de payer. Mais Vincent, qui savait toujours joindre la miséricorde à la justice, se contenta de trois cents écus. Trois cents écus d'ailleurs, c'était bien au delà de ce qu'il avait jamais possédé, bien au delà même de ce qu'il eût convoité dans ses rêves les

plus cupides, si ses rêves avaient pu se tourner du côté de la richesse.

Il se disposait à retourner par terre à Toulouse, comme il était venu, avec le petit trésor dont son ingénieuse charité faisait déjà la distribution; mais un gentilhomme du Languedoc, avec qui il était logé, l'invita à prendre avec lui la voie de la mer jusqu'à Narbonne. C'était au mois de juillet; la saison était magnifique, la mer calme et transparente, et le jour même on arrivait au terme. Moindre temps, moindre dépense: c'était double profit. Les agréments d'un tel voyage, et la Providence aussi qui le poussait, achevant de le gagner, Vincent s'embarqua.

Mais à quoi bon nous substituer plus longtemps au saint prêtre? Nous avons tout le récit de cet étrange voyage écrit de sa main. Comme nous le verrons tout à l'heure, ce n'est pas la faute de son humilité s'il est parvenu jusqu'à nous; mais puisque nous avons le bonheur de le posséder, citons-le avec une scrupuleuse exactitude, en respectant jusqu'à la vieille orthographe. Rien ne saurait remplacer ces naïves et touchantes paroles :

« Monsieur,

« [L'on auroyt jugé, il y a deux ans, à voir l'aparence des favorables progrez de mes affaires, que la fortune ne s'estudioyt, contre mon mérite, qu'à me rendre plus envié qu'inimité[1]; mais hélas! ce n'estoyt que pour représenter en moy sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grace en disgrace et son heur en malheur.

« Vous avez peu sçavoir, Monsieur, comme trop adverty de mes affaires, comme je trouvis, à mon retour de Bourdeaux, un testament faict à ma faveur par une bonne fame vieille de Tholose; le bien de laquelle concistoyt en quelques meubles et quelques terres, que la chambre my-partie de Castres luy avoyt adjugé pour trois ou quatre

1. Allusion évidente au voyage de Bordeaux.

cens escus qu'un méchand mauvais garnement luy devoyt. Pour retirer partie duquel, je m'acheminis sur le lieu, pour vendre le bien, comme conceillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avois d'argent pour satisfaire aux debtes que j'avois faict, et grande dépense que j'apercevois qu'il me convenoyt faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer[1]. Estant sur le lieu, je trouvis que le galand avoyt quité son pays, pour une prinse de corps que la bonne fame avoyt contre luy pour les mesmes debtes, et feus adverty comme il faisoyt bien ses affaires à Marceille, et qu'il y avoyt de beaux moyens. Sur quoy mon procureur conclud, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requeroyt, qu'il me faloyt acheminer à Marceille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrois avoir deux ou trois cens escus. N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avois prins de louage à Tholose, estimant le payer au retour, que l'infortune fist estre aussi retardé que mon deshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillez; ce que je n'aurois faict si Dieu m'eust donné aussi heureux succez en mon entreprinse que l'apparence me le promectoyt. Je partis donc sur cest advis, atrapis mon homme à Marceille, le fis emprisonner et m'accordis à trois cens escuz qu'il me bailla content.

« Estant sur le poinct de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'estois logé] de m'embarquer avec luy jusques à Narbonne, veu la faveur du temps qui estoit; ce que je fis pour plustôt y estre et pour espargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais estre et tout perdre. Le vent nous feust aussi favorable qu'il faloyt pour nous rendre ce jour à Narbonne, qui estoyt faire cinquante lieues, si Dieu n'eust permis que trois brigantins turcqs, qui costoyoient le goulfe de Leon pour atraper les barques qui venoyent de Beaucaire, où il y avoyt foire[2] que l'on estime

1. Paroles citées tout à l'heure.
2. Elle était commencée du 22 juillet.

estre des plus belles de la chrestienté, ne nous eussent donnez la chasse et attaquez si vivement que, deux ou trois des nostres estant tuez et tout le reste blessés, et mesme moy qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contrainctz de nous rendre à ces felons [et pires que tigres]. Les premiers esclats de la rage desquelz furent de hacher nostre pilote en [cent] mile pièces, pour avoir perdeu un des principalz des leurs, outre quatre ou cinq forsatz que les nostres leur tuèrent. Ce faict, nous enchainèrent, après nous avoir grossièrement pensez, poursuivirent leur poincte, faisant mille voleries, donnant néanmoingt liberté à ceux qui se rendoyent sans combattre, après les avoir volez; et, enfin, chargez de marchandise, au bout de sept ou huict jours, prindrent la route de Barbarie, tanière et spélongue [1] de voleurs sans adveu du Grand Turcq, ou estant arrivez, ils nous exposerent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ilz disoyent avoir esté faicte dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions esté delivrez par le consul que le Roy tient de là pour rendre libre le commerce aux François. Leur procedeure à nostre vente feust qu'après qu'ils nous eurent despouillez tout nudz, ils nous baillèrent à chascun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec une bonete, nous promenèrent par la ville de Thunis, où ils estoyent veneuz pour nous vendre. Nous ayant faict faire cincq ou ou six tours par la ville la chaine au col, ils nous ramenèrent au bateau, affin que les marchands vinsent voir qui pouvoyt manger et qui non, pour monstrer que nos playes n'estoyent point mortelles. Ce fait, nous ramenerent à la place où les marchands nous vindrent visiter tout de mesme que l'on faict à l'achat d'un cheval ou d'un beuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos costes, sondant nos playes, et nous faisant cheminer le pas, troter et courir; puis tenir des fardeaux, et puis luter pour

1. *Spelunca*, caverne.

voir la force d'un chacun, et mile autres sortes de brutalitez.

« Je feus vendeu à un pescheur, qui feust contrainct se deffaire bientost de moy, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pescheur à un vieillard, medecin spagirique [1], souverain tireur de quintescences, homme fort humain et traictable; lequel, à ce qu'il me disoyt, avoyt travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale; [et en vain quant à la pierre, mais fort seurement à autres sortes de transmutation des métaux. En foy de quoy je luy ay veu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, le metre en petites lamines, et puis metre un lit de quelque poudre, puis un autre de lamines, et puis un autre de poudre, dans un creuset ou vase à fondre des orfevres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent estre deveneu or; et plus souvent encore congeler ou fixer l'argent vif en fin argent, qu'il vendoyt pour donner aux pauvres. Mon occupation estoyt de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoy, Dieu mercy, je n'avois plus de peine que de plaisir]. Il m'aimoyt fort, et se plaisoyt fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loy, à laquelle il faisoyt tous ses efforts de m'atirer, me prometant force richesses et tout son sçavoir. Dieu opera tousiours en moy une croyance de délivrance par les assidues prières que je luy faisois et à la vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je croy fermement avoir esté delivré.

« L'esperance et ferme croyance donc que j'avois de vous revoir, Monsieur, me fist estre assideu à le prier de m'enseigner le moyen de guerir de la gravelle, en quoy je luy voyois journellement faire miracle; ce qu'il fict, voire me fist préparer et administrer les ingrediens. O combien de fois ay-je desiré despuis d'avoir esté esclave auparavant la mort de feu monsieur vostre frère et *commecœnas* [2] à me bien

1. *Spagirite, spagirie*, du grec σπάω, extraire; ancien nom de la chimie.
2. C'est-à-dire qui était avec vous mon Mécène, mon co-Mécène, mon coprotecteur.

faire [1], et avoir heu le secret que je vous envoye [vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que ma croyance est ferme que, si jeusse sceu ce que je vous envoye, la mort n'en auroyt jà triomphé, au moingt par ce moyen, ores que l'on die que les jours de l'homme sont contez devant Dieu : il est vray; mais ce n'est poinct parce que Dieu avoyt conté ses jours estre en tel nombre; mais le nombre a esté conté devant Dieu, parce qu'il est adveneu ainsi; ou, pour plus clairement dire, il n'est point mort lorsqu'il est mort, pour ce que Dieu l'avoyt ainsi preveu ou conté le nombre de ses jours estre tel; mais il l'avoyt preveu ainsi et le nombre de ses jours a esté cogneu estre tel qu'il a esté, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort.]

« Je feus donc avec ce vieillard despuis le mois de septembre 1605, jusques au mois d'aoust prochain, qu'il fust pris et mené au Grand Sultan [2] pour travailler pour luy; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à son nepveu, vrai antropomorphite [3], qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouyt dire comme monsieur de Breve [4], ambassadeur pour le Roy en Turquie, venoyt, avec bonnes et expresses patentes du

1. Ce passage sera éclairci tout à l'heure.

2. Achmet I, qui avait succédé à Mahomet III son père, en 1603, selon dom Calmet, dans son *Abrégé chronologique*, et en 1604, selon Moréri. En réalité, suivant M. de Hammer (*Hist. de l'empire ottoman*), c'est à la fin de 1603 qu'Achmet commença son règne, son père étant mort le 22 décembre de cette année.

3. Donnant à Dieu une figure humaine.

4. François Savary de Brèves, né en 1560, mort en 1628, un des plus habiles négociateurs des règnes de Henri IV et de Louis XIII. Il fut attaché à l'ambassade de la Porte dès 1582, et fut ambassadeur en titre de 1591 à 1605. — Le bruit dont parle Vincent était fondé. Le 20 mai 1604, de Brèves avait conclu, entre Henri IV et Achmet, un traité avantageux à la France; et un an après, il partait de Constantinople pour faire exécuter à Tunis et à Alger les ordres qu'il avait obtenus du Grand Seigneur pour la délivrance des chrétiens, et surtout des Français, et pour la restitution des vaisseaux et des effets pris par les corsaires de Barbarie. Il réussit à Tunis, au péril de sa vie; mais il échoua à Alger, où il faillit encore être assassiné. (Voir l'art. *Brèves* dans la *Biog. univ.* de Michaud; et l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, tom. II, p. 237, in-8; Paris, 1856.)

Grand Turcq, pour recouvrer les esclaves chrestiens. Un renegat de Nice en Savoye, ennemy de nature, m'acheta et m'emmena en son temat, ainsi s'apelle le bien que l'on tient comme metayer du Grand Seigneur : car le peuple n'a rien; tout est au Sultan. Le temat de cestuy-cy estoyt dans la montagne, où le pays est extremement chaud et desert. L'une des trois fames qu'il avoyt, comme grecque chrestienne, mais schismatique, [avoyt un bel esprit et m'affectionnoyt fort, et plus à la fin une naturellement] turque, qui servit d'instrument à l'immense misericorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie, le remettre au giron de l'Église, et me delivrer de son esclavage. Curieuse qu'elle estoyt de scavoir nostre façon de vivre, elle me venoyt voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena* des enfants d'Israël captifs en Babilone me fist commencer avec la larme à l'œil le psaume *Super flumina Babilonis*, et puis le *Salve regina*, et plusieurs autres choses, en quoy elle print autant de plaisir que la merveille en feust grande. Elle ne manqua point de dire à son mari le soir qu'il avoyt heu tort de quitter sa religion, qu'elle estimoyt extremement bonne pour un recit que je luy avoys faict de nostre Dieu, et quelques louanges que je luy avoys chanté en sa présence, en quoy, disoyt-elle, elle avoyt eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyoyt poinct que le paradis de ses peres et celuy qu'elle esperoyt un jour fust si glorieux, ni accompagné de tant de joye que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoyt quelque merveille. Cestre autre Caïphe [1] ou asnesse de Balaam fict par ses discours que son

1. Dans le récit de la passion de Notre-Seigneur, Caïphe dit : « Vos nescitis quidquam, nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo. » Et l'évangéliste saint Jean ajoute : « *Hoc autem a semetipso non dixit* : sed cum esset pontifex anni illius, prophetavit quod Jesus moriturus erat pro gente...» — « Vous n'y entendez rien, et ne songez pas qu'il est expédient qu'un homme meure pour le peuple, plutôt que toute la nation ne périsse. — *Il ne dit pas cela* de lui-même ; mais étant le grand prêtre de cette

mari me dit le lendemain qu'il ne tenoyt qu'à commodité que nous ne nous sauvissions en France; mais qu'il y donneroyt tel remede, dans peu de temps, que Dieu y seroyt loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretinst dans ces vaines, mais à la fin executées esperances, au bout desquels nous nous sauvames avec un petit esquif, et nous rendismes le vingt huictième de juing à Aiguesmortes, et, tot après, en Avignon, où monseigneur le vice-légat[1] receut publiquement le renegat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mondict seigneur nous a reteneu tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur [à la triene[2], qu'il acheva le jour de la S[t] Jehan], sera veneu[3]. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austere couvent des *Fate ben fratelli*[4], où il s'est voué, [et, à moy, de me faire pourvoir de quelque bon benefice. Il me faict cet honneur de fort aymer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que luy ay aprins, desquels il faict plus d'estat, dit-il, que si *io gli avessi dato un monte di oro*[5], parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie et qu'il ne respire autre contentement. Mondit seigneur sçachant comme je suis homme d'esglise m'a commandé d'envoyer querir les lettres de mes ordres, m'asseurant de me faire du bien et très bien pourvoir de benefice. J'estoys en peyne pour trouver homme asseuré pour ce faire, quand un mien amy de la maison de mondict seigneur m'adressa monsieur Canterelle, présent porteur, qui s'en aloyt à Tholose, lequel j'ay prié de prendre la peyne de donner un coup d'esperon jusques à Dacqs, pour vous aller rendre la

année, il prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation.» (*Joan.*, ch. XI, v. 49-51.)

1. Il s'appelait Pierre Montorio.
2. Terme de *trois ans*.
3. Le successeur fut Joseph Ferreri, archevêque d'Urbin.
4. *Faites bien, frères.* — C'était le nom vulgaire d'un hôpital tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu.
5. Que si *je lui avais donné un mont d'or*.

présente et recevoir mes dictes lettres, avec celles que j'obtins à Tholose de bachelier en théologie, que je vous supplie lui délivrer. Je vous en envoye à ces fins un receu. Le dict sieur Canterelle est de la maison et a expres commandement de Monseigneur de s'acquiter fidèlement de sa charge et de m'envoyer les papiers à Rome, si tant est que nous soyons partis.

« J'ay apporté deux pierres de Turquie que nature a taillé en poincte de diamant, l'une desquelles je vous envoye, vous suppliant la recevoir d'aussi bon cœur que humblement je la vous présente.

[« Il ne peut poinct estre, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez estés scandalisez en moy par mes créanciers, que j'aurois déjà en partie satisfaict de cent ou six vingt escus que nostre pénitent m'a donnez, si je n'avoys été conceillé par mes meilleurs amys de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourroyent advenir, ores que j'aye la table et le bon œil de Monseigneur; mais j'estime que tout cest escandale se tournera à bien.]

[« J'escris à monsieur d'Arnaudin et à ma mère. Je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que monsieur Canterelle payera. Si, par cas fortuict, ma mère avoyt retiré les lettres, à tout événement, elles sont insinuées chaiz M. Rabel.]

[« Autre chose, sinon que, vous priant me continuer vostre saincte affection, je demeure, Monsieur, vostre très humble et obeissant serviteur.]

« [DePaul.] »

II

Histoire et discussion.

Cette lettre, écrite « en Avignon le 24 juillet 1607, » était adressée : « à monsieur, monsieur de Comet, advocat en la cour présidialle d'Acqs à Dacqs. » C'était de Commet le jeune,

frère de l'avocat qui avait été le premier protecteur de Vincent, et que Vincent avait si tendrement aimé, lequel venait de mourir de la pierre. Sous ce style vieilli et incorrect, se révèle, outre une piété et une charité touchantes, un vrai talent de narration pittoresque et dramatique. Vincent avait écrit cette lettre, non pour satisfaire au besoin de se vanter, ni même de conter ses aventures, mais seulement, on l'a lu, pour prier de Commet de lui envoyer ses lettres d'ordination et de grades, dont il allait avoir besoin à Rome. Et comme sa longue absence et le bruit vague des dangers qu'il avait courus, avaient mis tous ses amis en alarme, il crut devoir entrer, pour les rassurer, dans ces détails sur son esclavage. Par là encore, il trouvait occasion de rendre gloire à Dieu et à la vierge Marie, auxquels seuls il attribue sa délivrance, et de plaider la cause du renégat converti. Car si, dans cette narration, tout est de nature à inspirer pour lui la plus vive sympathie, il est remarquable que pas un seul mot n'y tourne directement à son honneur. Ainsi, ce n'est pas seulement l'impression du chant des psaumes sur une musulmane, ni les entretiens de cette femme avec son mari, ni même *un recit* que Vincent lui avait *faict de nostre Dieu*, qui tirèrent si merveilleusement le renégat de son apostasie; il fallut certainement au saint prêtre d'autres efforts d'apostolat, dont son humilité ne dit rien, pour convertir son maître et emmener de Tunis ce trophée vivant de sa victorieuse captivité.

Plus de cinquante années s'écoulèrent. En 1658, un gentilhomme de Dax, nommé Dages, et neveu du chanoine de Saint-Martin, trouva cette lettre parmi des papiers de famille. Connaissant la liaison étroite de son oncle avec Vincent, il la lui donna comme un présent agréable. De son côté, le chanoine de Saint-Martin n'eut rien de plus pressé que d'en envoyer une copie à son saint ami, croyant lui faire plaisir en ramenant sa vieillesse sur ce souvenir de ses jeunes années. Mais Saint-Martin lui-même, malgré son long commerce avec Vincent, n'avait pas encore mesuré

toute la profondeur d'une humilité à laquelle le *Meminisse juvabit* n'était applicable qu'en ce qui pouvait la rabaisser encore à ses propres yeux et lui attirer le mépris des hommes. A la vue de ce monument de son glorieux esclavage, Vincent rougit et se hâta de l'ensevelir dans les flammes. Mais ce n'était qu'une copie, et l'original restait toujours en des mains étrangères qui pouvaient s'en servir comme d'une pièce de conviction contre lui, lorsqu'il voudrait, suivant sa coutume, publier et exagérer ses misères et son néant. Il écrivit donc à Saint-Martin pour le supplier de lui envoyer sa lettre même. Mais le chanoine ouvrit enfin les yeux, et, entrevoyant la pensée de son humble ami, il ne se pressa pas d'obéir à sa requête. Pendant plus d'un an Vincent renouvela ses instances, et six mois avant sa mort, le 18 mars 1660, il écrivit encore à Saint-Martin en ces termes vifs et pressants : « Je vous conjure par toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie. Je parle de celle que M. Dages a trouvée parmi les papiers de M. son père. Je vous prie de rechef, par les entrailles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de me faire au plus tôt la grâce que je vous demande. »

Jamais on n'a usé d'un plus sacré langage pour implorer la vie. Il s'agissait de bien plus pour Vincent : il s'agissait de ne pas laisser derrière lui un témoignage authentique, écrit et signé de sa main, qui lui fût un titre d'honneur. Or, le temps pressait, car il se sentait mourir : de là son instante prière.

Il y a plus : dans tout le cours de sa vie, une fois à peine il a parlé de son esclavage, et cela dans le temps où la mémoire en était toute récente, et encore confidentiellement à un seul prêtre qu'il avait besoin peut-être de préparer au saint ministère dans les régions barbaresques. Dans le procès-verbal de sa béatification, un seul témoin, Raymond des Mortiers, prêtre de la Mission, âgé alors de soixante-seize ans, a déclaré lui en avoir entendu dire

quelques mots. Un autre pourtant, Charles Le Blanc, prêtre aussi de la Mission, âgé alors de quatre-vingt-cinq ans, déclara qu'il croyait, mais sans certitude, avoir recueilli le même récit de la bouche du serviteur de Dieu[1]. D'ailleurs, Vincent garda sur ce sujet un silence absolu. Vingt fois, dans les assemblées de charité, il a eu l'occasion d'en entretenir son auditoire; vingt fois il s'est tu. Et cependant, que de motifs toute autre humilité que la sienne eût pu trouver pour excuser, pour justifier un tel récit! par exemple, le besoin d'exciter la pitié en faveur de malheureux esclaves, en racontant, non des souffrances étrangères, mais des souffrances personnelles, des tortures expérimentées; en se mettant lui-même en scène dans une peinture dramatique; en montrant même, à la façon de l'éloquence ancienne, la trace du fer, restée empreinte sur ses membres. Lui seul ne crut pas que la charité la plus exigeante demandât un tel sacrifice à l'humilité. Chose plus étonnante encore! on savait, malgré tout, sa captivité de Tunis, sans en connaître les détails, et on le mit souvent sur ce sujet. Un secrétaire du roi, en particulier, nommé Jean-Baptiste Daulier, qui avait été esclave à Alger, le provoqua bien des fois, par le récit de ses propres aventures, à raconter les siennes. Vains efforts : Vincent écoutait toutes ces descriptions des villes barbaresques, comme des descriptions d'un pays qui lui aurait été entièrement inconnu, tous ces récits des souffrances de l'esclavage sans répondre par un *quorum pars magna fui*, et jamais il ne céda à la tentation si naturelle aux voyageurs, et surtout aux voyageurs à aventures étranges, de parler de lui-même[2].

Et pourtant quel vif souvenir il avait gardé de ces côtes barbares, et même de souffrances qui lui rappelaient les souffrances de tant de milliers de ses frères, exposés à perdre leur foi, et réduits à cacher dans la nuit les larmes

1. *Summ.*, n° 12.
2. Daulier a déposé lui-même de ce fait, *summ.*, p. 316.

qui, le jour, leur auraient attiré de nouvelles tortures! Ses discours et ses œuvres le diront plus tard assez haut. Car partout où il avait souffert et vu souffrir, il marquait sa place ou la place de quelqu'un des siens pour y porter secours à ses compagnons ou à ses successeurs d'infortune. « Celui qui n'a pas souffert, que sait-il? » dit la sainte Écriture[1]. Parole plus philosophique et plus belle que le *Non ignara mali, miseris succurrere disco* du poëte. Toute la science chrétienne, science dogmatique et science morale, science spéculative et science pratique, étant un écoulement de la Croix, c'est à l'école expérimentale de la Croix que Dieu envoie ses saints, et particulièrement ceux dont il veut faire, comme de Vincent de Paul, les représentants et les dispensateurs de sa miséricordieuse providence sur la terre.

Ses saints, il se plaît encore à les exalter à proportion qu'ils s'abaissent, et voici comment il trompa tous les calculs de l'humilité de Vincent. Le saint vieillard ne pouvait plus écrire, et il était obligé d'emprunter la main d'un secrétaire, ce qui explique les expressions voilées dont il dut se servir dans sa lettre à Saint-Martin. Le secrétaire, témoin journalier des ruses de son humble vertu, soupçonna aussitôt ce que pouvait être une lettre réclamée avec tant d'ardeur et de persévérance, et le destin qu'il lui réservait. Évidemment, elle était de lui, tant le ton de la requête était personnel. Quelle en était la nature? Désavantageuse à son honneur, il l'eût laissée aux mains d'autrui, et en aurait lui-même répandu des copies. Elle lui était donc glorieuse, et il ne la demandait que pour la détruire. Convaincu par ce dilemme, et plus ingénieux à conserver un souvenir honorable à Vincent que Vincent même à l'anéantir, le secrétaire glissa dans la lettre du saint un billet ainsi conçu : « Si vous ne voulez pas que la lettre demandée soit perdue, adressez-la à quelque autre qu'à lui. » Saint-Martin, qui avait déjà tout compris, suivit cette re-

1. *Eccl.*, XXXIV, 9, 11.

commandation, et envoya la lettre au supérieur du collége des Bons-Enfants. De part et d'autre le secret fut gardé, et Vincent mourut sans rien savoir de l'innocente intrigue qui conservait à la postérité le monument de son esclavage.

Telle est l'histoire de cette lettre, histoire non moins curieuse peut-être que le récit même qu'elle renferme, et certainement plus glorieuse encore à sa vertu [1].

1. L'histoire récente de cette lettre offre aussi quelque intérêt. Déposée par le supérieur du séminaire des Bons-Enfants dans les archives de Saint-Lazare, elle y resta jusqu'en 1791, époque à laquelle elle fut recueillie par Le Pelletier de Saint-Fargeau, et après la mort de ce conventionnel, par son collègue Carnot. Elle revint cependant aux mains des Lazaristes, qui la possédaient encore au commencement de ce siècle. Comment en sortit-elle? Ils ne le savent pas eux-mêmes; probablement par une soustraction frauduleuse. Depuis, on trouve souvent sa trace dans les collections de divers amateurs d'autographes. Le 31 janvier 1854, elle figurait à la vente de M***, avec quelques autres lettres de saint Vincent et plusieurs plans de sermons ou discours, pour les assemblées des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu. Quelques mois plus tard, elle était annoncée à la fin du catalogue de la vente de la collection de M. A. de La Bouisse-Rochefort; Paris, Laverdet, mai 1854. Cotée 500 fr. Acquise alors par M. Laverdet, puis échangée contre des manuscrits de Montesquieu, elle fut donnée à Mme Joseph Fillon de Fontenay-Vendée, qui la possède encore. Elle comprend trois pages in-4 d'une écriture très-fine, et se trouve reliée dans un curieux album où se voit également un autre billet écrit à un membre de la même famille, en lui envoyant une miniature insérée au feuillet précédent du volume. Cette miniature est une peinture finement touchée, exécutée sur parchemin par un artiste nommé François Brentel. Elle représente la *fuite en Égypte*. La Vierge, assise à l'ombre de grands arbres, allaite l'enfant Jésus, tandis que saint Joseph les contemple. Plus loin l'âne cherche sa nourriture. Dans le fond du paysage est une ville décorée de beaux édifices et bâtie au milieu d'un site sévère. Deux anges en prière, portés sur des nuages, occupent le haut de la composition. Autour règne une bordure noire et or, et en bas se trouve une bande pourpre, sur laquelle on lit en caractères romains : AIMEZ . DIEU . ET . VOSTRE . PROVCHAIN, légende qui résume la doctrine du donateur. Au-dessous est la signature de l'artiste et la date de 1635. L'ensemble a 0^{m},14 de haut, sur 0^{m},10 de large. Peut-être est-ce une copie d'une œuvre d'un artiste de l'école des Carrache. L'auteur cependant devait être français, et il a dans sa touche quelque chose de la manière de Franck. — Voici la lettre d'envoi : « Monsieur, je vous envoye par l'occasion de M. Touschard, qui se rend à Acqs, le petit tableau que j'ay commandé à monsieur Brentel faire à vostre intention. Le présent est de peu de conséquence; mais j'ay espérance que le tiendrez de quelque prix, venant d'une personne qui est de si longtemps le tant obligé de vostre maison. Le voyant devant vos yeux, n'oublirez en vos prières le plus humble de vos serviteurs,

Comme il a été dit précédemment, le vice-légat Montorio emmena avec lui à Rome Vincent et le renégat converti[1]. A Rome comme à Avignon, Montorio se montra curieux des

Vincent DePaul. — De Paris, ce 16 aoust 1636. » Cette lettre fut écrite au milieu des embarras immenses que donnaient à Vincent les tristes affaires de Picardie, sans pouvoir néanmoins lui ôter le sentiment de la reconnaissance et de l'amitié. — Quant à la lettre sur sa captivité, elle n'était connue jusqu'à ces derniers temps que par les longs fragments qu'en avait publiés Abelly, son premier historien. Nous avons mis entre crochets [ ] les passages qu'il crut devoir en retrancher pour des motifs que nous allons dire. Nous avons cru inutile de marquer les variantes assez nombreuses de sa leçon avec l'original. Il y a quelques années, M. Firmin Joussemet, neveu de Mme Fillon, publia pour la première fois, mais avec quelques inexactitudes, la lettre entière d'abord dans la *Revue des provinces de l'ouest* (1856-1857), puis en brochure (une feuille in-8, Nantes, And. Guéraudet et Ce, 1856). C'est à cette brochure que nous avons emprunté la plupart des détails bibliographiques qui précèdent, ainsi que la description de la miniature et le billet d'envoi. Nous avons imprimé la lettre de sa captivité sur la photographie que M. Laverdet fit tirer de l'original avant de s'en défaire. — Dans l'exorde placé en tête de sa publication, M. Joussemet a dit de saint Vincent : « S'il ne fut pas sans broncher sur la route épineuse qu'il eut à suivre, s'il lui arriva de subir l'influence des idées du temps, ce fut avec une bonne foi entière, qui l'absoudra toujours aux yeux de l'avenir. Quant à la solution du grand problème de l'assistance publique qu'il tenta, tout en étant un progrès réel, elle ne s'éleva guère, si ce n'est pour les enfants trouvés, au-dessus de ce qui se pratiquait avant lui. Mais cet essai n'en est pas moins digne de la plus profonde estime, et la postérité, autrement juste que certains critiques, lui tiendra surtout compte de sa bonne volonté et des difficultés qu'il eut à surmonter. » *Verba et voces!* Nous avouons ne connaître ni les faux pas que saint Vincent aurait faits dans la carrière, ni les idées du temps dont il aurait subi la triste influence, moins encore les critiques contre lesquels il aurait besoin d'avoir M. Joussemet pour défenseur. Quant au grand problème de l'assistance publique, ainsi que parle M. Joussemet, il n'est jamais sorti, depuis deux siècles, des voies chrétiennes, très-anciennes par conséquent, où saint Vincent de Paul le porta avec une ardeur inconnue avant lui, sans entrer dans la voie, non du progrès, mais d'une décadence destructive de la vraie charité et du bien des pauvres, et tout ce livre prouvera que tout ce qui a été tenté, au dernier siècle et au nôtre, de vraiment fécond et utile, n'est que la reprise ou le développement d'une idée de saint Vincent de Paul.

1. Si les Filles de la Charité, qui recueillaient avec soin tous les entretiens de Vincent, ne se sont pas trompées, il aurait fait un premier voyage à Rome vers 1600, après sa prêtrise, à l'occasion de l'année jubilaire, et il y aurait été reçu en audience par Clément VIII, alors régnant; car elles lui font répéter une parole qu'il aurait entendue de la bouche de ce pape : « Pour canoniser une personne de communauté, lui aurait dit Clément VIII, je ne demanderais qu'une chose : qu'elle a toujours observé fidèlement ses règles. »

secrets appris par Vincent à Tunis, s'attacha de plus en plus à lui et s'affermit dans son bienveillant dessein de lui faire obtenir un bénéfice. Aussi le pressait-il de retirer de France les lettres d'ordination et de grades à ce nécessaires. Ces pièces arrivèrent, en effet, à Rome, mais dépourvues de certaines formalités légales dont l'absence les rendait invalides. D'ailleurs on exigeait encore du saint prêtre des lettres testimoniales de son évêque. Il se trouva donc dans l'obligation de recourir encore à M. de Commet. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cet effet, et que nous publions pour la première fois[1] :

« Monsieur,

« Je vous ay escript deux fois par l'ordinaire d'Espaigne qui passe à Paris et à Bayonne, et adressé mes lettres chéz monsieur de la Lande pour les faire tenir à monsieur le Procureur du Roy que je me ressouviens estre parens, et ne sçavoir *cui altari me vovere vota mea* pour avoir de vos nouvelles, quand Dieu qui, *etiamsi differat, non aufert tamen spei effectus,* m'a faict rencontrer ce vénérable Pere Religieux sur son embarquement, par le moien duquel j'espère jouir du bien, duquel la perfidie de ceux à qui l'on fie les lettres m'avoyt privé. Ce bien n'est autre chose, Monsieur, qu'une asseurance novelle de vostre bon portement et de celuy de toute vostre famille, que je prie le Seigneur féliciter du comble de ses graces. Je vous rendois graces par mes précédentes du soing paternel qu'il vous plaist avoir de moy et de mes affaires, et priois mon Dieu, comme je fais encore et fairay toute ma vie, me vouloir faire la grace de me donner le moien de m'en revencher par mon service, que vous vous estes hypotecqué au prix de tout le

1. L'original de cette lettre est entre les mains de M. Laverdet, qui a bien voulu nous permettre d'en prendre une copie exacte. Un seul fragment en était connu : il avait été publié, mais avec quelques inexactitudes, par M. Joussemet, qui l'avait pris lui-même, croyons-nous, dans un catalogue d'autographes de M. Laverdet.

bien qu'un père peut faire à son fils propre. Je suis extrêmement marri que je ne vous puisse escrire que trop sommairement l'estat de mes affaires, pour le hasté départ des mariniers peu courtois avec lesquels ce vénérable Père s'en va, non à d'Acqs à ce qu'il m'a dit, mais bien en Béarn, où il m'a dit que le Révérend Père Antoine Pontanus, qui a toujours esté de mes bons amis, presche, auquel, comme à celui duquel j'espère un bon office, j'adresse mes lettres, le prie vous vouloir faire tenir la présente, et de me renvoyer, s'il a commodité comme ce Père m'a dist qu'il auroit, la response que j'espere qu'il vous plaira me faire.

« Mon estat est donc tel, en un mot, que je suis en ceste ville de Rome, où je continue mes estudes, entreteneu par monseigneur le vice-légat qui estoyt d'Avignon, qui me faict l'honeur de m'aymer et desirer mon advancement, pour luy avoir monstré force belles choses curieuses que j'aprins pendant mon esclavage de ce vieillard turcq à qui je vous ay escript que je feus vendeu, du nombre desquelles curiositez est le commencement, non la totale perfection, du miroir d'Archimedes; un ressort artificiel pour faire parler une teste de mort, de laquelle ce misérable se servoyt pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisoyt entendre sa volonté par ceste teste, et mile autres belles choses géometriques que j'aprins de luy, desquelles mondict seigneur est si jaloux qu'il ne veut pas mesme que j'acoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, desirant avoir luy seul la reputation de sçavoir ces choses, lesquelles il se plaist de faire voir quelquefois à Sa Saincteté et aux cardinaux. Ceste sienne affection et bienveillance donc me faict promettre, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoyr à ces fins quelque honeste bénéfice en France. A quoy m'est necessaire extremement une copie de mes lettres d'ordres signées et scellées de monseigneur d'Acqs, avec un témoignage de mondict seigneur qu'il pourroyt retirer par une enqueste sommaire de quelques-uns de nos amis, comme

l'on m'a toujours recogneu vivant en homme de bien, avec toutes les autres petites solemnités à ce requises. C'est ce que mondict seigneur m'exhorte tous les jours de retirer. C'est pourquoy, Monsieur, je vous supplie très-humblement me vouloir faire encore ce bien de vouloir relever une autre cotte de mes lettres, et de tenir la main à me faire obtenir de mondict seigneur d'Acqs cet attestatoire en la forme que dessus, et de me l'envoier par la voie dudict Reverend Père Pontanus. Je vous aurois envoié de l'argent à ces fins, n'estoit que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voila pourquoi je vous prie faire avec ma mere, qu'elle fournisse ce qu'il y faudra : je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre escus. J'en ai baillé deux comme par aumosne sans reproche à ce Religieux qui me promist de les rendre audict Père Antoine pour les envoier à cest effect. Si cela est, je vous prie les prendre; sinon, je vous promets vous renvoier ce qu'on aura fourni pendant quatre ou cinq mois par lettres d'echange avec ce que je dois à Tholose; car je suis resoleu de m'acquitter puisqu'il a pleu à Dieu m'en donner le juste moyen. J'escris à monsieur cousin mon oncle, et le prie de me vouloir assister en cest affaire. Je receus par celui qui vous ala trouver de ma part les lettres de bachelier qu'il vous pleust m'envoier, avec une copie de mes lettres que l'on a jugé invalides pour n'avoir eté authorisée par le seing et apposition du scel de mondict seigneur d'Acqs[1]. Il n'y a rien de nouveau que je

1. Il existe encore, dans les archives des prêtres de la Mission, deux extraits de ces lettres et dimissoires insinués et enregistrés au 4e registre des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Acqs, extraits délivrés le 20 octobre 1604, à la requête de Vincent de Paul, représenté par son frère. Ils portent une attestation de l'authenticité de la copie, donnée par Jean-Jacques Du Sault, évêque d'Acqs, le 17 mai 1608, date du séjour de Vincent à Rome. — On conserve aussi chez les Lazaristes un troisième extrait de ces lettres de tous les ordres, accompagnées des lettres dimissoriales, avec attestation d'authenticité, extrait délivré par Jean-Joseph de Pons, conseiller du roi, greffier principal des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Acqs, en date du 22 janvier 1712, c'est-à-dire au temps et à raison du procès de canonisation de sain

vous puisse escrire, fors la conversion de trois familes tartares qui se sont venues christianiser en ceste ville, que Sa Sainctеté a receue la larme à l'œil, et la catholisation d'un evesque ambassadeur pour les Greqs schismatiques.

« La haste me faict conclurre la présente mal empatouillée en cest endroyt, avec humble priere que je vous fais d'excuser ma trop grande importunité, et de croire que je hasteray mon retour le plus qu'il me sera possible, pour m'aler acquitter du service que je vous dois. Ce qu'atendant je demeureray,

« Monsieur,

« Vostre très humble et obeyssant serviteur,

« DEPAUL.

« De Rome, ce 28 febvrier 1608[1]. »

Cette lettre, ainsi que la précédente, donne lieu à quelques observations. M. Joussemet, dans la brochure plus haut citée, s'est imaginé que saint Vincent croyait à l'alchimie, suivant les idées de son temps, et qu'Abelly n'avait supprimé certains passages de la première lettre, et la seconde tout entière, que pour écarter de la mémoire de son héros tout soupçon d'une croyance superstitieuse. Qu'Abelly ait obéi à cette crainte, et aussi à une autre dont il sera question tout à l'heure, la chose est possible; car il arrive quelquefois que les biographes des saints retranchent de leur vie ce qui paraît moins digne d'eux à un étroit point de vue, et lorsqu'ils ne croient pas pouvoir les défendre par la discussion, ils les défendent par le silence. Crainte et calculs chimériques! Les saints, en effet, se défendent assez d'eux-mêmes, et il n'y a rien à taire dans leur vie, où tout est admirable soit d'innocence conservée, soit de repentir souvent plus héroïque que l'innocence même. Ici, du reste,

Vincent; la signature de de Pons est certifiée elle-même authentique par Bernard d'Abbadie d'Arboucave, évêque d'Acqs, 23 janvier 1712.

1. La suscription porte: A monsieur, monsieur de Comet, advocat en la cour presidialle d'Acqs, à Daqs.

pas le moindre prétexte à la dissimulation, tant il est évident pour tout lecteur attentif que Vincent ne croyait pas aux sciences occultes et superstitieuses.

Disons toutefois que M. Joussemet n'a pas eu le mérite, si mérite il y a, de la découverte. La lettre sur l'esclavage, la seule qui puisse offrir une ombre de difficulté à cet égard, fut discutée au procès de canonisation, et le promoteur de la foi, chargé d'office de soulever toutes les objections, même les plus invraisemblables, ne manqua pas de faire celle-ci. Le postulateur de la cause répondit avec raison qu'il y avait deux sortes d'alchimie (c'était alors le nom commun à la vraie et à la fausse science) : l'une superstitieuse et coupable, l'autre naturelle et légitime, et que cette dernière seule avait été pratiquée par Vincent. De quoi s'agit-il, en effet, dans ses lettres? De *belles choses géométriques* (nous doutons que le bon saint entendît bien ce mot), du miroir d'Archimède et d'un ressort *artificiel* pour faire parler une tête de mort : toutes choses évidemment physiques et naturelles dans la réalité comme dans la pensée de Vincent, ainsi que le prouve sa sortie contre le fanatisme inspiré au peuple par ce *misérable* qui se servait du dernier secret pour le séduire, « leur disant que son dieu Mahomet lui faisoyt entendre sa volonté par ceste teste. » De quoi s'agit-il encore? De simple amalgame de métaux, et non de transmutation véritable, puisque Vincent a bien soin de noter que son maître avait travaillé en vain cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale. Mais ce qui intéressait surtout le charitable prêtre, c'étaient les secrets du vieux médecin pour la guérison de certaines maladies, et particulièrement de la gravelle, dont il aurait été si heureux de délivrer son premier protecteur. Tel était le secret qu'il avait prié surtout son maître de lui enseigner. Il le retint toute sa vie, et il est curieux de lire ces paroles dans une lettre écrite cinquante ans après (11 novembre 1657) : « Je vous envoie un mémoire contenant la manière de faire l'eau qu'on prend pour remède

contre la gravelle, la façon d'en user et ses propriétés. » Inutile d'ajouter que le saint se garde bien de dire d'où lui vient sa recette!

Du reste, sous le rapport des croyances et des craintes superstitieuses, l'admirable bon sens de Vincent de Paul, aussi bien que sa vertu, le mit toujours au-dessus des idées de son âge. On sait que la croyance à l'astrologie persista longtemps au milieu de la société si polie du XVII[e] siècle. Pendant qu'Anne d'Autriche mettait au monde Louis XIV, un astrologue, dans un cabinet voisin, consultait les astres, et trente ou quarante ans plus tard, La Fontaine se croyait encore obligé de protester contre les tireurs d'horoscopes, contre les astrologues et les *souffleurs*[1]. Vincent se mettait par sa foi au-dessus des craintes chimériques et ne voyait que Dieu dans les phénomènes de la nature. Un de ses prêtres, Ozenne, supérieur de la Mission de Pologne, lui avait adressé à ce sujet une lettre effrayée; il lui répond (10 juillet 1654) : « Quoique ces signes extraordinaires arrivés de delà ne soient pas des signes assurés de quelque mauvais événement, et que pour l'ordinaire il ne se faille pas arrêter à de tels prestiges, il est bon néanmoins de redoubler les prières, afin qu'il plaise à Dieu détourner de dessus son peuple les maux dont il aurait dessein de l'affliger. On nous menace ici d'une éclipse de soleil, la plus maligne qui soit arrivée depuis plusieurs siècles, et qui doit arriver le 12 d'août prochain, environ les 9 ou 10 heures du matin, à ce qu'on dit. Je vous prie de remarquer si elle se fera voir en Pologne, et de m'en marquer les particularités. » Outre la foi du saint prêtre, on voit ici sa curiosité première des choses de la nature. Aussi eut-il soin de s'enquérir de la redoutable éclipse auprès des hommes de la science, et le 11 septembre suivant il écrivait encore à Ozenne : « Nos astrologues de deçà assurent le public qu'il n'y a

1. Voir l'*Astrologue qui se laisse tomber dans un puits*, liv. II, fab. XIII, et l'*Horoscope*, liv. VIII, fab. XVI.

rien à craindre du côté de l'éclipse. J'ai vu M. Cassandieux, qui est un des plus savants et des plus expérimentés du temps, qui se moque de tout ce que l'on a fait craindre, et en donne de très-pertinentes raisons, comme entre autres est celle-ci : que nécessairement il arrive une éclipse de soleil tous les six mois, soit en notre hémisphère, soit en l'autre, à cause du rencontre du soleil et de la lune sur la ligne écliptique, et que si l'éclipse avait cette malignité que vous me marquez, par les mauvais effets dont l'on nous menace, que nous aurions plus souvent la famine, la peste et les autres fléaux de Dieu sur la terre. — Il dit de plus que si la privation de la lumière du soleil, venant de l'entreposition de la lune entre nous et le soleil, faisait ce mauvais effet, à cause de la suspension bénigne des influences du soleil sur la terre, il s'ensuivrait que la privation de la lumière du même soleil pendant la nuit produirait des effets plus malins, à cause que cette privation dure plus longtemps et que le corps de la terre est environ un tiers plus épais que celui de la lune ; il s'ensuivrait que cette éclipse qui se fait la nuit serait plus dangereuse que celle qui est arrivée le 12 d'août de cette année, et infère de là avec raison que cette éclipse n'est point à craindre ; et, en effet, je pense bien que les esprits savants en l'astrologie ne s'en mettent guère en peine, et bien moins encore ceux qui sont instruits à l'école de Jésus-Christ, qui savent que l'homme sage *dominabitur astris.* »

Ces derniers mots mettent Vincent au-dessus de tout soupçon injurieux de toute la hauteur de la foi qui s'y révèle. Moins encore pourrait-on l'accuser d'avoir trop convoité un bénéfice et mis au service de cette ambition la curiosité du légat Montorio et les secrets qu'il avait appris dans son esclavage. M. Joussemet a dit, en termes, il est vrai, atténués : « Le désir d'un bénéfice perce toujours dans les lettres écrites à cette époque de la vie du pauvre prêtre. C'était à cette condition seulement qu'il pouvait réaliser quelques-unes des pensées généreuses qui germaient déjà dans

son esprit. Ce n'était pas d'ailleurs chose facile à atteindre pour un plébéien, les moindres revenus ecclésiastiques étant presque toujours le partage des cadets de bonne maison, au grand dommage de la discipline ecclésiastique. » De cette époque, M. Joussemet ne connaissait que deux lettres de Vincent, les deux lettres à de Commet, lesquelles, écrites à un ami si intime, devaient avoir un caractère particulier. Du reste, il ne répugne pas de dire que Vincent, vers 1608, aurait volontiers accepté un bénéfice. Il était pauvre, chargé de dettes qui, pour être petites en elles-mêmes, n'étaient pas moins à son dénûment et surtout à son esprit de justice un très-lourd fardeau. Deux ans plus tard, en 1610, se trouvant toujours dans le même embarras, il persistera dans son désir, comme on l'a vu par la lettre précédemment citée à sa mère. Mais ce désir était en son cœur aussi calme, aussi subordonné aux desseins de Dieu sur lui, que légitime, bien que, mis en regard de son désintéressement futur, il marque un degré inférieur dans sa sainteté. Il y a toujours progrès de grâce et de vertu chez les plus grands et les plus parfaits, afin que, dans les circonstances différentes de leur vie, ils puissent servir de modèle aux faibles comme aux forts. Cependant nous l'avons vu déjà préférer à un procès le renoncement à ses droits sur une cure excellente, et probablement repousser les avances du duc d'Épernon. Tout à l'heure il résistera aux offres généreuses de Henri IV; puis il se démettra d'une abbaye qu'il avait obtenue et de l'aumônerie de la reine Marguerite, pour épouser la pauvre paroisse de Clichy; enfin il quittera la maison de Gondi, c'est-à-dire la fortune, pour le pauvre Châtillon, qu'il abandonnera aussi, sans aucune réserve, pour entrer dans la voie que la Providence lui avait préparée.

III

Séjour à Rome et mission à Paris.

En attendant, il est à Rome, usant des bonnes grâces du prélat Montorio, mais pratiquant avec lui plus de vertu que d'alchimie, et surtout que d'ambition. Le légat pouvait l'aimer pour ses secrets, mais bien plus pour la foi qu'il avait confessée dans les fers, pour le renégat qu'il avait ramené à Dieu, pour les qualités éminentes qui brillaient en lui. De là les éloges qu'il va faire de son mérite, les recommandations qu'il lui procurera auprès des plus hauts personnages et la mission honorable qui en sera la suite.

Vincent laissait faire son protecteur et la Providence. Pour lui, tout entier à ses études et à la prière, il mettait à profit son séjour à Rome. Dans cette capitale du monde ancien et au centre de la foi et de la civilisation chrétiennes, il ne donna pas la moindre satisfaction à la curiosité la plus légitime. De tous les monuments de la Rome antique, il ne visita que le Colisée et les Catacombes pour y vénérer le sang et les cendres des martyrs; et dans la Rome chrétienne, il ne voulut connaître que les églises et les lieux consacrés par la piété des fidèles. Lui-même, trente ans après, il a consigné tous ses souvenirs et impressions de voyage dans une lettre adressée à un de ses prêtres qui demeurait à Rome. « Je fus si consolé, dit-il, de me voir en cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et de saints personnages, qui ont autrefois versé leur sang et employé leur vie pour Jésus-Christ, que je m'estimais heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints avaient marché, et que cette consolation m'attendrissait jusqu'aux larmes. »

Que doux, en effet, devaient lui être les spectacles et les pompes de la religion à Rome, après avoir été dix-huit mois témoin des persécutions de la foi à Tunis! Depuis saint

Louis, mort sur ces débris de l'ancienne Carthage, jusqu'à sa propre captivité, il ne voyait à Tunis le christianisme qu'à travers des souvenirs funèbres, que dans les prisons ou sous le fouet des barbares; à Rome, il le trouvait affranchi et triomphant. Après les chants de l'exil, avec quel amour il entonnait les cantiques de la patrie, et quel élan la reconnaissance de sa liberté ajoutait à sa piété si expansive! Mais sa passion pour l'étude, longtemps comprimée dans l'esclavage, reprit à Rome son essor, et comme en dehors de ses pieux exercices et de quelques devoirs de bienséance il n'y avait aucune occupation obligée, il recommença, ainsi qu'il nous l'a dit dans sa seconde lettre, ses travaux théologiques et étendit encore ses connaissances. Il était d'autant plus libre de se livrer à l'étude, qu'il n'avait plus alors le souci de la vie matérielle, car le vice-légat lui donnait le logement et la table, et fournissait à son entretien. Montorio se trouvait suffisamment payé par l'édification qu'il recevait du saint prêtre et le charme pieux de son commerce. Or, en cette monnaie, Vincent acquittait largement ses dettes d'hospitalité. A mesure qu'il se faisait connaître davantage, il excitait de plus en plus l'admiration de son protecteur. Celui-ci ne pouvait se lasser de répandre ses louanges, surtout devant les seigneurs français qui étaient alors à Rome, ne se doutant pas qu'il allait par là se faire ravir son trésor.

En ce temps, le Saint-Siége était occupé par Paul V, Camille Borghèse, qui, le 16 mai 1605, avait été nommé successeur de Léon XI, Alexandre de Médicis, parent de la reine de France. Léon XI n'avait fait que passer sur la chaire pontificale : élu le 1er avril, il était mort le 27 du même mois. Du Perron, alors ambassadeur de Henri IV à Rome, lui avait annoncé cette élection comme le triomphe de l'influence française succédant à l'influence espagnole. La mort rapide du pontife attrista donc le monarque et son ministre, mais ils se consolèrent par la nouvelle victoire qu'ils remportèrent dans l'élection de Paul V. Décidément l'Espagne cé-

dait devant la France, et Henri IV allait pouvoir mettre la main à l'entreprise par laquelle il voulait couronner sa vie. Comme, pour réussir, il avait besoin du pape, il ne négligea rien pour entretenir en lui ses dispositions favorables à la France. L'occasion se présenta aussitôt de lui rendre service dans la plus grave affaire politico-religieuse du commencement du XVII[e] siècle.

La république de Venise avait porté des lois et commis des actes attentatoires à la juridiction et à l'immunité ecclésiastiques. Sommée par Paul V de retirer les unes et de réparer les autres, elle s'y refusa, et le pontife lança l'excommunication contre le doge et le sénat, et l'interdit sur le territoire vénitien. Dans ce conflit, la plus grande partie du clergé resta du côté de la république; les théatins et les capucins, et surtout les jésuites, passèrent seuls du côté du pape : les premiers durent s'enfuir, les seconds furent bannis. Paul V songeait à réduire les Vénitiens par les armes; mais il redoutait une intervention protestante, et cela avec raison, car il est démontré aujourd'hui que les intrigues du protestantisme anglais, français et allemand, étaient au fond des refus obstinés du doge et du sénat [1]. L'Espagne, qui cherchait l'occasion de ressaisir son influence, vint compliquer encore le débat en poussant les Vénitiens à la résistance, en même temps qu'elle promettait son concours au pape. Ce fut alors que Henri IV, et pour écarter les Espagnols et pour se concilier les bonnes grâces de Paul V, offrit sa médiation. Elle ut acceptée des deux parts, et ses ambassadeurs, D'Alincourt et Du Perron à Rome, Canaye du Fresne à Venise, entamèrent des négociations que le cardinal de Joyeuse conduisit à bonne fin en 1607 [2].

Gagné déjà par ces bons offices, Paul devait être définitivement conquis à la cause de Henri IV par l'accroisse-

1. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau Joly, t. III, p. 116 et suiv. (3[e] édit. Paris, 1851).
2. *Histoire de la papauté*, par Ranke, t. III, p. 430. — *Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, t. II, p. 847.

ment de territoire et de puissance que lui réservait le monarque français dans ses conquêtes projetées. Henri IV songeait sérieusement alors à réaliser ce qu'on a nommé son grand dessein, dont la deuxième partie, beaucoup moins problématique que la première, consistait en une coalition contre les deux branches, allemande et espagnole, de la maison d'Autriche. Dans cette coalition devaient entrer, avec la France : l'Angleterre, la Hollande, les princes protestants d'Allemagne, les Suisses, le duc de Savoie, les Vénitiens, le grand-duc de Toscane, et le pape. A l'Espagne on se proposait de laisser une grande partie de ses possessions d'outre-mer, mais en Europe on voulait la circonscrire dans la Péninsule et les îles voisines; la branche allemande de la maison d'Autriche devait subir de semblables réductions. Les confédérés se distribuaient les provinces enlevées : au duc de Savoie, le Milanais, avec le titre de roi de Lombardie; aux Vénitiens, la Sicile; aux Suisses, la Franche-Comté; à la Hollande, le Brabant et des dépouilles insulaires; à l'Angleterre, une autre partie des Pays-Bas; au grand-duc de Toscane, les forteresses occupées par les Espagnols dans son duché; au pape, le royaume de Naples, fief souvent réclamé par le Saint-Siége, et qui serait définitivement incorporé aux États de l'Église. Chaque État contribuait à la guerre en proportion de ses ressources; le pape y entrait pour 11,500 hommes et huit canons. Pour prix de sa coopération dominante et de sa renonciation à ses droits si longtemps invoqués sur l'Italie, la France se réservait la Savoie, deux places fortes et l'entrée des Alpes, l'Artois, les pays de Cambrai et de Tournai, la province de Namur, le duché de Luxembourg, le Roussillon et la Lorraine, qui devait lui revenir par le mariage du Dauphin avec Nicole, fille et unique héritière du duc régent. Ainsi elle tendait vers ses limites naturelles des Alpes, de la Méditerranée, des Pyrénées, de l'Océan et du Rhin[1].

1. Poirson, ouvrage cité, t. II, pp. 901, 919, 928-931.

Pour traiter à Rome cette vaste affaire, Henri IV y entretenait, en 1608, plusieurs ambassadeurs : le marquis de Brèves, l'heureux négociateur du traité de Constantinople que nous connaissons déjà; Denis de Marquemont, avec le titre d'auditeur de rote, et Charles de Gonzague, duc de Nevers, qui s'y trouvait sous le prétexte d'une ambassade d'*obédience*. On appelait alors pays d'obédience les anciens fiefs qui relevaient du Saint-Siége, ou les pays dont les bénéfices étaient pendant huit mois à la nomination du pape. Dans ce dernier cas était la Lorraine, dont Charles de Gonzague, marié avec une princesse lorraine, Catherine, était censé être le représentant à Rome. Mais, prince français, en réalité, il était chargé d'y négocier pour le roi de France l'annexion de la Lorraine, qui faisait partie du grand dessein.

Le vice-légat Montorio, qui venait de passer plusieurs années en France, était naturellement lié avec les négociateurs français, et il leur parlait souvent de leur compatriote et de son hôte. Frappés des louanges qu'il faisait de sa vertu et de sa sagesse, ils le voulurent voir, pour examiner s'ils ne trouveraient point en lui le messager qu'ils cherchaient. Vincent parut devant eux. Ils l'entretinrent plusieurs fois, le sondèrent, et crurent enfin pouvoir s'ouvrir à lui. Il s'agissait d'une affaire importante qui demandait de la prudence, de la fidélité et une telle discrétion qu'on n'osait la confier même à une lettre. Ils instruisirent Vincent et l'envoyèrent à Paris pour en conférer avec Henri IV.

Voilà tout ce que disent les historiens de saint Vincent de Paul. Abelly mêle même[1] à son récit un gros anachronisme, en faisant donner à Vincent sa commission par le cardinal d'Ossat, l'illustre négociateur de la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siége et de son divorce avec Marguerite de Valois, mort à Rome dès le 13 mars 1604. Collet, plus exact, n'est pas plus explicite[2]. Il nous paraît

1. Liv. I, p. 20.
2. T. I, p. 25.

démontré, par le concours des circonstances et des dates, que le message de Vincent était relatif au grand dessein tout à l'heure rappelé, et à la part qu'y devait prendre le pape. C'est au commencement de 1609 que Vincent arriva en France. Or, on était alors dans tout le feu des négociations, puisque les traités avec les États confédérés sont tous de cette année 1609 ou du commencement de l'année 1610. Voyant le souverain pontife uni à son roi dans cette affaire, Vincent n'hésita pas à y prêter son concours. Mais il est assez curieux de voir cet homme, si opposé plus tard à la politique de Richelieu, ouvrir sa carrière politique et diplomatique par une participation à des projets tout semblables à ceux du grand cardinal.

CHAPITRE IV

VINCENT DE PAUL A LA COUR ET A L'HÔPITAL DE LA CHARITÉ. — LE JUGE DE SORE. — LA REINE MARGUERITE ET LA TENTATION DU DOCTEUR. — RETRAITE A L'ORATOIRE. — CLICHY.

I

Vincent de Paul à la Cour et à l'hôpital de la Charité.

Arrivé à Paris, Vincent se hâta d'accomplir sa mission. Il eut avec Henri IV plusieurs conférences, dont rien n'a transpiré dans l'histoire. Mais on sait combien ce monarque se connaissait en hommes, et on ne saurait douter qu'il n'ait aussitôt découvert les grandes qualités d'esprit et de cœur du saint prêtre. Avec un peu d'ambition et quelque assiduité à faire sa cour, Vincent pouvait arriver vite aux plus hauts honneurs de l'Église. En ce temps-là même, Henri IV multipliait ses efforts et ses caresses pour attirer de tels prêtres autour de lui. Il proposait vainement à Pierre de Bérulle plusieurs évêchés et de riches abbayes. « Vous ne voulez donc pas recevoir de ma main ce que je vous offre? lui disait-il un jour; je vous le ferai commander par un autre. » — « Sire, répondait Bérulle, si Votre Majesté m'en presse davantage, je serai contraint de sortir de son royaume. » Et Henri IV, se penchant alors du côté de Bellegarde, disait pour se rassurer : « J'ai fait ce que j'ai pu pour le tenter, je n'y ai pas réussi; mais je pense qu'il est l'unique qui résiste à de pareilles épreuves. »

Bérulle n'était pas l'unique. Le plus grand, le plus aimable saint de cette époque avec Vincent de Paul, celui que Henri IV appelait le phénix des prélats, François de Sales, résistait aussi à tous ses assauts. Dès 1602, lorsque

François vint à Paris pour plaider la cause du catholicisme dans le pays de Gex, Henri le sollicita jusqu'à cinq fois de rester en France, et en 1608, quelques mois seulement avant son entrevue avec Vincent, il le tenta encore par l'appât d'un riche évêché. François préféra, suivant son expression, sa pauvre épouse de Savoie, et ne voulut pas de divorce. « Je n'ai connu personne, disait Henri, qui sache assaisonner un refus plus gracieusement que M. de Genève. »

Vincent dut aussi entrer en lutte avec l'estime généreuse du monarque, et il en sortit également victorieux. Quoi qu'aient dit quelques écrivains, il ne reçut jamais rien de Henri IV, car sa nomination à l'abbaye de Saint-Léonard-de-Chaume est postérieure de près d'un mois, nous l'allons voir, à l'assassinat de ce prince.

Après son rôle éclatant de quelques jours, Vincent se hâta de rentrer dans l'obscurité pour y attendre la Providence. Cependant il n'y vécut pas oisif, et son cœur chercha à se répandre en bonnes œuvres. Il prit un logement au faubourg Saint-Germain, dans le voisinage de l'hôpital de la Charité. Cet hôpital, un des plus célèbres du temps, et encore un des plus beaux de nos jours, avait eu pour origine et pour pierre angulaire une chapelle élevée à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle par un chrétien ignoré, sous l'invocation de saint Pierre. Du nom de Saint-Pierre, le temps avait fait successivement *Saint-Père* et *Saints-Pères*. En 1602, Marie de Médicis avait appelé à Paris cinq Frères de l'ordre que saint Jean-de-Dieu venait de fonder en Espagne, et les avait établis dans la rue des Petits-Augustins. Mais la reine Marguerite les ayant déplacés, en 1607, pour bâtir un couvent, ils vinrent se réfugier près de la chapelle de Saint-Pierre, environnée alors de vastes jardins. Leur unique vocation étant de soigner les malades, Marie de Médicis dut leur bâtir un hôpital et un couvent. Voilà comment, par une suite de ces touchantes attractions auxquelles la charité doit tant d'œuvres, la chapelle attira les Frères, et les Frères l'hôpital.

Cet établissement contribua beaucoup au développement de la charité en France au commencement du XVIIe siècle, et l'exemple de Vincent en répandit la pratique. Tous les jours il allait à l'hôpital visiter les malades, il leur faisait de pieuses exhortations et demandait aux Frères, comme un honneur et une grâce, la permission de partager leur ministère. Cet exemple eut de nombreux imitateurs, et quelques années plus tard nous trouvons à ce même hôpital Claude Bernard, dit *le pauvre prêtre*, ce Diogène chrétien qui, pressé un jour par Richelieu de lui demander quelque grâce, répondit, avec un désintéressement généreux bien supérieur au luxe d'égoïste pauvreté du philosophe cynique : « Monseigneur, je prie Votre Éminence d'ordonner qu'on mette de meilleures planches à la charrette dans laquelle je conduis les condamnés au supplice, afin que la crainte de tomber dans la rue ne les détourne pas de recommander leur âme à Dieu. » Claude Bernard choisit pour principal théâtre de son zèle l'hôpital de la Charité, dont l'église possède encore son tombeau.

Vincent était là sur son terrain et y préludait à sa véritable vocation. Mais avant de le fixer dans son apostolat de charité, la Providence voulait achever son éducation en le promenant à travers d'autres misères et en le soumettant à de nouvelles épreuves. Ce fut alors qu'il fut en butte à une atroce calomnie.

II

Le juge de Sore.

Pour épargner ses minces ressources, il avait pris une chambre commune avec un de ses compatriotes, juge d'un village des Landes, nommé *Sore*, dans le district du Parlement de Bordeaux. Ce juge, étant sorti un jour de grand matin pour ses affaires, oublia de fermer l'armoire où il avait mis une somme de 400 écus. Vincent, malade et au lit, attendait une médecine. Le garçon de l'apothicaire la

lui apporte, cherche dans l'armoire un vase pour l'y verser, voit l'argent, s'en saisit adroitement et l'emporte avec le plus grand air d'innocence. A son retour, le juge, surpris et affligé de ne plus trouver sa bourse, la demande à Vincent, d'abord avec hésitation, ensuite avec une audacieuse colère. Vincent n'avait rien vu. D'ailleurs il n'avait pas d'yeux ni même de soupçon pour le crime : *Charitas non cogitat malum.* Le juge se fait des titres d'accusation de sa pauvreté, de son calme, de son silence même. Il s'établit alors entre la douleur irritée de cet homme et la patience de Vincent une lutte qui aboutit d'abord à l'expulsion honteuse du saint prêtre. Le juge pousse plus loin sa vengeance, et, par une compensation odieuse, il cherche à ravir la réputation à celui qu'il accuse de lui avoir dérobé son argent. Il colporte chez toutes les connaissances de Vincent les accusations de vol et d'hypocrisie. Un jour qu'il le savait chez M. de Bérulle avec un grand nombre de personnes d'honneur et de piété, il s'y transporte et lui fait devant tous le plus indigne affront. « Dieu sait la vérité : » telle fut l'unique défense de Vincent. Il paraît même que le juge alla jusqu'à lui faire signifier un monitoire.

Épreuve plus cruelle, certes, que l'esclavage : car l'esclavage n'abat que les faibles et les lâches, mais « la calomnie, dit l'Écriture, trouble le sage même et détruit les forces de son cœur. » Fort de sa confiance en Dieu et de son innocence, Vincent posséda son âme en paix, et, s'il s'affligea de l'injustice de l'accusateur, il se réjouit d'en être la victime. A la vue de tant de modération, de patience et d'humilité, loin de le croire coupable, tout le monde admira davantage sa vertu.

La justice et la réparation, trop souvent boiteuses comme les prières de la fable, mirent dix ans peut-être à venir. Le juge de Sore était depuis longtemps retourné à son poste. Un jour il fut mandé dans une prison de Bordeaux, où un prisonnier avait à l'entretenir. Ce prisonnier était l'ancien garçon apothicaire qui, lui-même compatriote du juge et

de sa parfaite connaissance, venait d'être emprisonné pour une autre cause. Il le savait le propriétaire de la bourse volée et il avait appris l'accusation portée contre l'innocence. Pressé de remords, il confessa son crime, promettant une prompte et entière restitution. Le juge fut alors partagé entre la joie de recouvrer son bien et la douleur de sa conduite envers Vincent; ou plutôt, disons-le à son honneur, il ne fut sensible qu'au regret d'avoir accusé l'innocence et outragé la vertu. N'y pouvant plus tenir, il adressa à Vincent une longue lettre pour lui demander pardon. Ce pardon, il le lui fallait par écrit. « Si vous me le refusez, ajoutait-il, je viendrai en personne à Paris me jeter à vos pieds, et vous le demander la corde au cou. » Le pardon avait été accordé intérieurement au temps même de la faute; on peut croire que l'expression en fut adressée sans frais ni fatigues de voyage au repentir.

C'est par le chanoine de Saint-Martin que nous connaissons cette histoire. Mais on en trouve les principaux traits dans une conférence faite à Saint-Lazare, et rapportée par Abelly[1], sur la manière de recevoir les corrections. Inutile d'ajouter que Vincent ne se cite pas lui-même et met en scène une tierce personne.

III

La reine Marguerite et la tentation du docteur.

Averti par ce triste profit de son premier commerce avec les gens du siècle, Vincent songea alors à s'enfoncer dans une retraite et une obscurité plus profondes, où il ne serait connu que de Dieu et des pauvres. Il redoubla d'efforts pour s'attirer l'oubli et le mépris des hommes. Déjà, comme un valet, le serviteur de Dieu ne se faisait connaître que sous son nom de baptême. Il allait publiant partout son ignorance et ses fautes. Mais les hommes de vertu et de piété,

1. Liv. I, p. 23.

non-seulement dans l'Église, mais même dans le monde, répondaient à ses réclames de mépris par l'estime et la vénération, et se plaisaient à déchirer le nuage à mesure qu'il le rendait plus épais autour de son mérite. Sa seule habitation au faubourg Saint-Germain, où était la cour de la reine Marguerite, et surtout sa charité et son zèle, le recours qu'il faisait déjà à la charité d'autrui, lui avaient forcément attiré la connaissance de quelques officiers de cette princesse, et en particulier de son secrétaire Du Fresne, homme de piété et de probité, qui a rendu de lui ce beau témoignage : « Dès ce temps-là M. Vincent paraissait fort humble, charitable et prudent. Il faisait du bien à chacun et n'était à charge à personne. Il était circonspect en ses paroles. Il écoutait paisiblement les autres sans jamais les interrompre. Dès lors il allait soigneusement visiter, servir et exhorter les pauvres malades de la Charité. » Du Fresne fit connaître Vincent à la reine Marguerite. A cette époque, Marguerite, au milieu des fêtes continuelles de son palais de la rue de Seine, dont les vastes jardins s'étendaient jusqu'à la rivière, semblait vouloir introduire dans sa vie un peu de régularité et de dévotion. Après que son mariage avec Henri IV, dont « la livrée fut si vermeille, » depuis longtemps dissous en fait, eut été déclaré nul en droit, elle cessa d'être cette *Margot* que son frère Charles IX « donnait à tous les huguenots du royaume en la donnant au prince de Béarn. » Elle venait de fonder son couvent des Petits-Augustins, et elle répandait des aumônes avec cette prodigalité qui était chez elle, comme elle disait, « un vice de famille. » En même temps que cette princesse, qui savait si bien unir les études sérieuses au plaisir, faisait de sa cour le rendez-vous de tous les beaux esprits, elle était bien aise d'y attirer les hommes de dévotion. Sur la peinture que lui fit Du Fresne de Vincent, elle désira le voir, et s'étant assurée elle-même de son mérite, elle le mit sur l'état de sa maison en qualité de son aumônier ordinaire.

Peu après, Vincent fut pourvu de l'abbaye de Saint-Léo-

nard-de-Chaume, de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Saintes. Le brevet qui le lui conféra, expédié par l'ordre du roi et de la reine régente, est du 10 juin 1610, un mois environ, comme nous l'avons dit, après la mort de Henri IV. Le 10 septembre suivant, un acte fut passé entre Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, abbé de Saint-Léonard, et Vincent de Paul, aumônier de la reine Marguerite, duchesse de Valois, bachelier en théologie. Dans cet acte, qui existe encore ainsi que le brevet, l'archevêque déclare résigner en faveur de Vincent, à la charge pour celui-ci de lui payer 1,200 livres de pension par chacun an sur les revenus de ladite abbaye.

Après avoir échappé à la cour de Henri IV, Vincent était donc destiné à la cour de son épouse divorcée. Dieu préparait toujours son avenir et lui montrait cette vie des cours à laquelle il devait être mêlé plus tard, lorsqu'il serait appelé au conseil de conscience. Mais il la lui montrait seulement, car son heure n'était pas encore venue, et pour l'empêcher de s'y laisser prendre, il mettait une tribulation à côté de chaque honneur.

Parmi les familiers de la reine Marguerite, fort amoureuse des conversations savantes, se trouvait un docteur ancien théologal, illustré dans les joutes contre les hérétiques. Croyant n'avoir plus qu'à se reposer sur ses lauriers, le docteur, présomptueux et oisif, dut bientôt reprendre les armes, mais contre lui-même, et il fut vaincu dans la lutte. Son esprit s'obscurcit, sa foi s'ébranla, la prière sur ses lèvres se changea en blasphème, et le désespoir lui soufflait de continuelles tentations de suicide. On dut lui interdire messe, office, tout exercice de piété, ce qui, au lieu d'attirer à lui la grâce et les anges, évoquait devant son imagination troublée tous les fantômes de l'enfer. Le seul conseil qu'on put lui donner fut de tourner la main ou le doigt vers Rome ou vers quelque église, pour protester par ce geste contre le démon de l'incrédulité, et communier avec la foi de l'Église universelle. Rien n'y fit, et le

trouble passant dans les organes, la nature allait succomber.

Jusqu'ici nous avons suivi le récit de Vincent dans un discours qu'il fit à sa communauté sur le sujet de la foi. Le reste n'a été révélé qu'après sa mort par quelques personnes qu'il avait délivrées elles-mêmes d'une tentation d'infidélité par une confidence plus entière.

Vincent était lié avec le malheureux docteur, et il avait épuisé conseils et prières pour rendre le calme à son âme. A bout de voies, il se mit en oraison, et, imitant la générosité de saint Paul, qui désirait d'être anathème pour ses frères, ou même la charité de Jésus-Christ, qui nous a guéris en se chargeant de nos maux, il s'offrit à Dieu en victime jusqu'à consentir à prendre sur lui la maladie du docteur.

Son héroïque sacrifice fut accepté dans toute son étendue. Pendant que le docteur sentait la lumière dissiper les ténèbres de son esprit, les mystères de la religion lui devenir comme palpables, la prière et l'amour renaître dans son cœur et refluer sur ses lèvres, Vincent héritait de sa cruelle tentation, dont ni larmes ni bonnes œuvres ne purent d'abord triompher.

Alors il écrivit son *Credo* et l'appliqua comme un remède sur son cœur. Puis, en vertu d'un de ces pactes d'une familiarité confiante, en usage parmi les saints depuis le père des croyants, il convint avec Dieu que sa main, posée sur ce papier, serait un désaveu de la tentation et un acte de foi. Ce bouclier, il le garda même après sa délivrance, et nous le retrouverons sur sa poitrine dans les assauts que lui livra le jansénisme.

De plus, il se fit une loi de contredire en tout les suggestions de l'ennemi, dans ses pensées, ses paroles et ses actes, s'appliquant à suivre toujours l'esprit de la foi, à ne proférer que son langage et à ne produire que les œuvres de la divine charité. Ce fut alors qu'il multiplia ses visites et ses services dans les hôpitaux. Singulière incrédulité

que celle qui traduisait si fidèlement l'Évangile! En cela Vincent suivait, sans s'en douter, l'exemple de saint François de Sales, qui, se croyant un jour prédestiné à la damnation, c'est-à-dire à la haine éternelle de Dieu, lui demanda à l'aimer au moins de tout son cœur pendant sa vie. De telles tentations, ainsi combattues, loin de produire jamais le mal, sont des sources de grâces. Aussi Vincent, malgré sa conscience timorée, ne fit-il jamais de la sienne une matière de confession, et en retira-t-il d'immenses avantages.

Cependant trois ou quatre années se passèrent dans ce rude exercice, et la tentation durait toujours. Dieu voulait encore quelque chose de son serviteur. Un jour qu'il était plus désolé que de coutume, il tomba à genoux et voua sa vie à Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Il se releva libre et consacré apôtre de la charité.

IV

Retraite à l'Oratoire.

L'orage n'avait fait que féconder cette âme qui va désormais produire tant de fruits de salut. Il était encore en proie à la tentation, lorsqu'il s'éloigna de la cour de la reine Marguerite pour exécuter son projet de retraite. Dès son arrivée à Paris, il s'était mis en rapport avec cet illustre personnage appelé à exercer une grande influence sur la rénovation du clergé dans la première moitié du XVII[e] siècle, M. de Bérulle. Une ancienne et touchante tradition veut que leur première entrevue ait eu pour théâtre l'hôpital de la Charité, où, inconnus l'un à l'autre, ils visitaient les malades. Mais déjà la charité de Vincent avait éclaté, et un jour on parla à Bérulle d'un pauvre prêtre qui remplissait l'office d'un ange de miséricorde. Bérulle le voulut voir. On le lui montra confus, rougissant et cherchant à se soustraire à tant d'hommages. Ces deux hommes se comprirent aussitôt et nouèrent une liaison désormais indissoluble.

Né le 4 février 1575, de Bérulle n'était guère l'aîné de Vincent que d'une année. Mais sa naissance et son éducation l'avaient mis beaucoup plus tôt en lumière. Ordonné prêtre en 1599, il avait été presque aussitôt nommé aumônier de Henri IV. Aussi intelligent que pieux, doué d'une science égale à sa vertu, il avait été, tout jeune encore, le second de Du Perron dans les joutes théologiques contre Duplessis-Mornay, et Du Perron disait : « Si c'est pour convaincre les hérétiques, amenez-les moi. Si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève. Mais si vous voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. » Avec son nom, son mérite, une jeunesse marquée par de tels succès et de tels témoignages, où ne pouvait pas arriver Bérulle? Mais on a vu comme il résista à toutes les sollicitations et même à toutes les cajoleries de Henri IV; et en 1604 encore il refusait le préceptorat du Dauphin. C'est qu'il était occupé, cette même année, d'une œuvre à ses yeux plus importante. En union avec Mme Acarie, il introduisait d'Espagne en France les carmélites de sainte Thérèse, qui devaient tant contribuer parmi nous à la réforme de la vie religieuse. Enfin, en 1611, époque où nous sommes parvenus, il était tout rempli du dessein de transporter en France l'Oratoire de saint Philippe de Néri. Les plus illustres personnages de son temps ne cessaient de le presser sur ce point : Mme Acarie et le père Coton, confesseur de Henri IV; la marquise de Maignelay et son frère, M. de Gondi, évêque de Paris; François de Sales et le chancelier de Sillery, poussés eux-mêmes par le fameux cardinal Baronius, alors général de l'ordre; le cardinal de Joyeuse et la reine régente, Marie de Médicis. Après avoir hésité longtemps, cherché à rejeter sur d'autres la responsabilité de l'établissement ou de la direction, et à se recruter soit parmi les Oratoriens d'Italie, soit parmi les Doctrinaires récemment créés à Avignon par César de Bus, Bérulle se décida et groupa autour de lui quelques prêtres qui devaient être le noyau de l'Oratoire français. Il loua au

faubourg Saint-Jacques l'hôtel du Petit-Bourbon, qui occupait une partie du terrain où l'on bâtit depuis le Val-de-Grâce, dans le voisinage de ses chères carmélites; et là, le 11 novembre 1611, il établit ses disciples sous le titre de prêtres de l'Oratoire de Jésus. Au mois de décembre suivant, des lettres patentes déclarèrent la maison de fondation royale; elles étaient enregistrées au Parlement le 2 janvier 1612; le 18 octobre, l'évêque de Paris donnait son approbation, et le 10 mai 1613, Paul V expédiait la bulle d'institution canonique. Nous aurons à revenir sur cette œuvre, dont le siége fut transporté, en 1616, rue Saint-Honoré, dans l'hôtel Du Bouchage, acquis de Mme de Guise, sœur du cardinal de Joyeuse, et dont l'église, qui seule subsiste aujourd'hui de cet établissement, fut fondée en 1621, au nom de Louis XIII, avec titre de chapelle du Louvre[1].

C'est à cette école, établie alors à l'hôtel du Petit-Bourbon du faubourg Saint-Jacques, que se transporta Vincent de Paul. Son intention n'était pas, comme il l'a souvent déclaré depuis, de s'agréger au nouvel institut, — Dieu le réservait pour un rôle moins secondaire, — mais seulement d'échapper au monde, à ses honneurs et à ses périls; d'attendre dans la solitude la manifestation des volontés du ciel; de nourrir son esprit de science dans de laborieux loisirs, et son cœur de piété dans la compagnie de saints prêtres, et surtout de se mettre tout entier et à tout instant sous la direction de M. de Bérulle, de lui ouvrir son âme dans son passé, son présent, ses vues d'avenir, et d'abandonner à sa décision l'arrangement de sa vie. Avec la force et la douceur qui étaient les deux traits de son caractère, avec sa vive intelligence, son ardente volonté, sa piété céleste, Bérulle, « un des esprits les plus clairs et les plus nets qui se soient jamais rencontrés, » a dit saint François

1. *Vie du cardinal de Bérulle*, par Tabaraud. (2 v. in-8, Paris, 1817.) — *Le cardinal de Bérulle, sa vie, ses écrits, son temps*, par M. Nourrisson. (In-12, Paris, 1856.)

de Sales[1], avait tout ce qu'il fallait pour gagner les sympathies de Vincent, prendre ascendant sur lui et décider souverainement de sa vocation. Bien que l'Oratoire semblât fondé pour l'institution des séminaires et la rénovation de l'esprit sacerdotal en France; cependant, comme il sera dit en temps et lieu, il n'y travailla pas directement lui-même, s'étant laissé détourner par d'autres œuvres de sa première destination; mais Bérulle, et surtout son successeur, le Père de Condren y contribuèrent d'une manière indirecte en formant les premiers fondateurs de ces utiles maisons et les modèles du clergé. C'est de l'école de l'Oratoire que nous verrons sortir les Bourdoise, les Eudes, les Olier; c'est à cette école que s'instruit en ce moment le plus grand de tous, Vincent de Paul.

Après avoir pratiqué pendant deux ans le saint prêtre et reçu ses plus intimes confidences, Bérulle n'eut pas de peine à deviner qu'il était appelé à de grandes choses. Au témoignage d'Abelly et de Collet[2], il lui prédit que Dieu voulait se servir de lui pour rendre à son Église un important service, en établissant une nouvelle congrégation de prêtres qui la cultiveraient avec fruit et bénédiction. Ainsi parle également le Père de La Tour, sixième général de l'Oratoire, dans sa lettre à Clément XI, pour solliciter la canonisation de saint Vincent de Paul : *Berullius, velut futurorum, Deo sic donante, præscius, instituendæ postmodum sacræ congregationis Missionum auctorem ac fundatorem præsalutavit Vincentium.*

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que Vincent ait connu, dès l'année 1611, qu'il dût établir la Mission, c'est-à-dire une compagnie d'ouvriers apostoliques voués aux missions des campagnes. Quarante-sept ans plus tard, nous l'entendrons dire à sa Compagnie qu'au moment même de commencer il ne songeait ni à la chose ni au nom. Seule-

1. *Vie*, par le P. de La Rivière, p. 248. (Lyon, 1624.)
2. Abelly, liv. II, p. 24; Collet, t. I, p. 35.

ment, pendant sa retraite à l'Oratoire, la pensée qui le frappa le plus, ce fut l'état d'abandon où vivaient les peuples des campagnes et la nécessité pressante de les secourir; et sans doute il dut recevoir une impression de l'espèce de prophétie de Bérulle, qui semblait répondre à sa méditation habituelle, mais une impression vague et qui ne se traduisait encore en aucun projet déterminé.

Avant de rien fonder dans ce dessein, il lui fallait, suivant la méthode expérimentale à laquelle il était soumis par la Providence, étudier par lui-même les misères et les besoins des hommes des champs, et pour cela vivre au milieu d'eux, partager leurs souffrances, essayer les œuvres les plus propres à les instruire, à les soulager et à les sanctifier. Dieu va lui ouvrir cette voie des expériences.

V

Clichy.

Parmi les premiers compagnons de Bérulle, Jean de Bence de Rouen, Jacques Gastaud de Niort, tous les deux docteurs de Sorbonne, Paul Métezeau de Dreux, bachelier de la même faculté, nous trouvons deux curés démissionnaires, P. Caron et François Bourgoing, celui-là même dont Bossuet fit, en 1662, l'oraison funèbre. P. Caron s'était démis de la cure de Beaumont, et F. Bourgoing, résolu de s'adjoindre à l'Oratoire, pria Bérulle de lui indiquer un successeur à qui il pût, en conscience, résigner sa cure de Clichy. Continuant, sans doute, à être éclairé d'en haut, et fortifié d'ailleurs dans son instinct prophétique par les nombreuses confidences que Vincent lui avait faites de son désir de travailler au salut des campagnes, Bérulle vit là une occasion offerte par la Providence et il le proposa pour la cure de Clichy. Bourgoing l'accepta sans hésiter des mains d'un supérieur si pieux et si éclairé; mais Vincent, tremblant lorsqu'il fallait s'incliner sous le fardeau des âmes, ne céda qu'à l'autorité de son directeur. La résigna-

tion de Bourgoing est du 13 octobre 1611, et elle fut admise en cour de Rome par Paul V le 12 novembre, lendemain de l'installation de l'Oratoire au faubourg Saint-Jacques. Cependant Vincent ne prit possession de la cure de Clichy que six mois après, six mois passés évidemment dans les résistances de son humilité.

Le 2 mai 1612, après midi, il comparut à la porte de l'église de Clichy, et, montrant l'acte de résignation approuvé à Rome, il en demanda la libre entrée à Thomas Gallot, procureur de Bourgoing. Introduit dans l'église, il prit de l'eau bénite, fit l'aspersion, s'agenouilla devant le crucifix et au pied du grand autel, baisa l'autel, le missel posé dessus et le tabernacle où était renfermé le corps de Jésus-Christ, puis les fonts baptismaux, s'assit au chœur sur le siége affecté au curé, sonna les cloches, en un mot, observa toutes les cérémonies usitées en pareille circonstance. Conduit ensuite au presbytère, il y entra et en sortit librement. Alors, suivant l'édit du roi, le procureur, à haute et intelligible voix, publia et notifia cette prise de possession, et, personne ne réclamant, il en remit acte à Vincent de Paul sur sa demande[1].

Clichy était un théâtre providentiellement choisi pour le premier exercice de son zèle pastoral. Situé aux portes de Paris, il appartenait à la fois à la ville et aux champs. Le troupeau ordinaire n'était guère composé que de pauvres, mais les bourgeois de Paris qui avaient là leurs maisons de campagne y apportaient la richesse. Image de son pasteur et du rôle que le saint prêtre était appelé à remplir, Clichy était donc une sorte de trait-d'union entre le dénûment et l'abondance, la campagne et la ville. En le plaçant dans le ministère rural, Dieu ne voulait pas éloigner d'abord et tout d'un coup Vincent de ce Paris qui allait être la capitale de son royaume, du royaume de la charité, comme

1. Cet acte, signé Gallot, existe encore sur une feuille de parchemin. Il est conservé dans les archives des prêtres de la Mission.

il l'est de la France, et où il devait établir le quartier général de ses saintes armées. A Paris devait être encore le centre et le siége de ses œuvres pour le renouvellement et la sanctification du clergé, et de Paris elles devaient se répandre dans le reste de la France. Il était donc nécessaire qu'il entretînt des relations nombreuses avec les prêtres, pour étudier leurs besoins, préparer ses moyens de renouvellement et essayer sur eux sa direction. A Clichy, il vivait simultanément avec les pauvres et les riches, avec les brebis et les pasteurs. Père et providence des uns, il était le dispensateur des trésors des autres, en même temps que le modèle et le conseiller du clergé. A tous il prodiguait son zèle, sur tous il exerçait une salutaire influence. Ses paroissiens étaient, toutefois, l'objet privilégié de ses soins. Prônes, catéchismes, assiduité au saint tribunal, telle était son occupation ordinaire; puis, dans l'intervalle de ces saintes fonctions, il visitait les malades, consolait les affligés, soulageait les pauvres, réconciliait les ennemis, rapprochait les familles, fortifiait les faibles, soutenait les forts, reprenait les pécheurs, en un mot, se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Son exemple parlait encore plus haut que ses discours. Par la pureté de sa vie, la régularité de sa conduite, l'égalité de son caractère, la douceur et l'affabilité de son commerce, la sainteté répandue sur toute sa personne, il était une prédication vivante et continuelle. Tous les esprits et tous les cœurs étaient à lui, tant il se les était attachés par l'estime, le respect et l'amour qu'il avait inspirés. On en lit un témoignage dans une lettre que lui écrivait son vicaire pour lui rendre compte de l'état de la paroisse, dont Vincent s'était momentanément absenté pour une affaire indispensable. « Venez au plus tôt, Monsieur, disait le jeune vicaire. Messieurs les curés désirent fort votre retour. Tous les bourgeois et les habitants le désirent pour le moins autant. Venez donc tenir votre troupeau dans le bon chemin où vous l'avez mis, car il a un grand désir de votre

présence. » Ces naïves paroles sont défendues contre tout soupçon de flatterie par cet autre témoignage, encore plus explicite, rendu longtemps après par un Religieux, docteur de Sorbonne, qui avait plusieurs fois évangélisé le peuple de Vincent : « Je me réjouis qu'au commencement de cet heureux institut de la Mission, je confessais souvent dans le petit Clichy celui qui a fait naître par les ordres du ciel cette petite fontaine qui commence si heureusement d'arroser l'Église, et qui visiblement se fait un grand fleuve, mille fois plus précieux que le Nil, sur l'Égypte spirituelle. Je m'employais, lorsqu'il jetait les fondements d'un si grand, si saint et si salutaire ouvrage, à prêcher ce bon peuple de Clichy, dont il était curé; mais j'avoue que je trouvai ces bonnes gens qui universellement vivaient comme des anges, et qu'à vrai dire j'apportais la lumière au soleil. » Vincent lui-même, dans une conférence qu'il fit quelques années après aux Filles de la Charité, confirma la vérité de ces récits : « Le bon peuple de Clichy, dit-il, m'était si obéissant, qu'ayant recommandé la confession les premiers dimanches du mois, personne n'y manquait, à ma grande joie. — Ah! me disais-je, que tu es heureux d'avoir un si bon peuple! Le pape est moins heureux que moi. Un jour le premier cardinal de Retz me demanda : — Eh bien, Monsieur, comment vous trouvez-vous? — Monseigneur, répondis-je, j'ai un contentement si grand que je ne le puis dire. — Et pourquoi? — C'est que j'ai un si bon peuple et si obéissant à tout ce que je lui recommande, que je me dis à moi-même que ni le pape, ni vous, Monseigneur, n'êtes point si heureux que moi. »

Après avoir édifié à Dieu dans le cœur de tous ses paroissiens une demeure spirituelle, Vincent songea à l'édification matérielle de l'église de Clichy, qui tombait en ruine. Grand projet, et qui semblait téméraire et irréalisable! Pauvre parmi des pauvres, où trouvera-t-il les fonds d'une telle entreprise? Il réussit cependant en intéressant à cette œuvre la charité de ses paroissiens accidentels, et en les char-

geant eux-mêmes de recueillir à Paris des aumônes. L'église s'éleva, fut même fournie du mobilier et des ornements nécessaires à la décence du culte, sans que le moindre tribut fût prélevé sur l'indigence des habitants de Clichy.

C'est l'église qu'on voit encore aujourd'hui, car elle a été peu modifiée depuis saint Vincent de Paul. On y conserve la chaire du haut de laquelle il instruisait son peuple. En face, sur le mur, se voit un crucifix fixé au milieu d'un cadre, dont il se servait dans ses prédications, comme l'indique ce distique écrit au-dessous :

Hacce palam cruce mortales lymphalibus undis
Purgat, et his pandit Vincentius ostia cœli [1].

Enfin, dans le jardin de la cure fleurit encore un arbre de Judée que la tradition dit avoir été planté de sa main.

Alors il put multiplier les œuvres pieuses. En souvenir de Notre-Dame de Buglosse, en témoignage de sa tendre piété envers Marie, il établit la confrérie du Rosaire, dévotion à la portée des simples et qui relève leur intelligence par les grands mystères qu'elle rappelle; dévotion par là même vraiment chrétienne, humble et sublime en même temps comme Jésus et Marie, comme les origines et la foi du christianisme.

Vincent songeait à un établissement plus utile encore, lorsque la Providence l'appela sur un autre théâtre. Il voulait réunir autour de lui un certain nombre d'enfants pour les former à la science et à la piété, et les préparer à remplir les fonctions ecclésiastiques. Et, en effet, il en prit douze qu'il logea dans sa propre maison et qu'il nourrit à ses frais. Mais il dut abandonner cette œuvre à l'abbé Souillard, son successeur. Au moins l'engagea-t-il à suivre cette pensée; bien plus, il voulut choisir lui-même les premiers jeunes clercs de cette petite communauté. Plusieurs d'entre eux

1. « Avec cette croix Vincent lave publiquement les hommes dans des eaux purifiantes, et leur ouvre les portes du ciel. »

arrivèrent au sacerdoce et servirent utilement l'Église.

Ainsi, à mesure que nous avançons, nous voyons Vincent jeter les germes de ses œuvres, nous voyons poindre ce sénevé évangélique qui abritera bientôt tant de générations.

Il n'y avait guère qu'un an qu'il était à Clichy, lorsque le P. de Bérulle, dont les conseils étaient toujours pour lui l'expression de la volonté de Dieu, l'arracha à ses chers paysans. Ce fut un déchirement pour son cœur : « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il à un de ses amis ; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et ces femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier, et je me rendis chez M. de Bérulle. » De là l'humble curé allait être jeté dans le plus grand monde.

CHAPITRE V

PREMIER SÉJOUR DANS LA MAISON DE GONDI.

I

La famille de Gondi.

La famille de Gondi était alors une des plus illustres de Paris par sa naissance et par ses charges. Issue de la maison des Philippi, fameuse, dit-on, dès le temps de Charlemagne, elle avait rempli depuis des siècles à Florence, sa patrie, les premiers emplois du gouvernement. Ainsi disent tous les historiens et les généalogistes, à part les détracteurs jaloux que lui fit sa fortune. Le premier membre de cette famille qui ait marqué dans notre histoire est Albert de Gondi, plus connu sous le nom de duc de Retz, qu'il avait pris de sa femme, Claude-Catherine de Clermont, veuve de Jean d'Annebaut, baron de ce nom, qui fut tué à la bataille de Dreux.

Né à Florence le 4 novembre 1522, il avait été amené à Lyon par son père Antoine de Gondi, qui y tint la banque avant de s'être fait naturaliser Français et d'occuper la place de maître de l'hôtel sous Henri II, et lui-même débuta par la finance. Sa mère, Marie-Catherine de Pierre-Vive, ayant obtenu de sa compatriote Catherine de Médicis la place de gouvernante des enfants de France, il fut introduit à la cour, où il devint gentilhomme de la chambre et grand chambellan. Il fut chargé de missions importantes, accompagna le duc d'Anjou en Pologne et le ramena pour régner sur la France. Ce qui honore moins son histoire, c'est la part active qu'il prit au massacre de la Saint-Barthélemy. Le courage qu'il avait montré aux batailles de Saint-Denis

et de Moncontour lui valut le bâton de maréchal. Il fut un des premiers à embrasser la cause de Henri IV, ce qui acheva sa fortune et celle de sa famille. Il mourut le 21 avril 1602.

Son frère Pierre de Gondi, né à Lyon en 1533, dut à la protection de Catherine de Médicis, un avancement parallèle dans l'Église. Nommé en 1565 à l'évêché de Langres, qui était un duché-pairie, il fut transféré cinq ans après sur le siége de Paris. Chancelier, grand aumônier de Catherine de Médicis et d'Élisabeth d'Autriche, chef du conseil de Charles IX, décoré sous Henri III du collier de l'ordre du Saint-Esprit dès son institution, il vit toutes les affaires de l'Église passer par ses mains, et fut chargé de les négocier auprès des papes Pie V, Grégoire XIII, Sixte V et Clément VIII. Sixte V le fit cardinal en 1587. Il mourut le 17 février 1616, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

C'est lui qui inaugura le nom de Gondi sur le siége de Paris, dès lors héréditaire, en quelque sorte, dans cette famille. En 1598, il se démit en faveur de son neveu Henri de Gondi, né en 1572, fils du maréchal, premier cardinal de Retz, et le second déjà de la famille de Gondi qui ait été décoré de la pourpre romaine. Uni au cardinal de La Rochefoucauld et au Père de Bérulle pour défendre les intérêts de l'Église dans le conseil du roi, Henri de Gondi y tint le premier rang, avec la seule qualité de maître de l'oratoire royal. Mêlant la politique à la religion, alors inséparables, il poussa à la guerre plus que les généraux mêmes, et il accompagna Louis XIII dans son expédition du Languedoc contre les Huguenots commandés par le duc de Rohan. Il mourut au camp devant Béziers, le 13 août 1622.

Il eut pour successeur son frère Jean-François de Gondi, né en 1584, qu'une bulle de Grégoire XV, du 20 octobre 1622, fit premier archevêque de Paris. En vertu de cette bulle, Paris était détaché de l'archevêché de Sens, et avait pour suffragants Chartres, Meaux et Orléans. Jean-François

avait commencé par être capucin ; il était doyen de Notre-Dame, lorsqu'il fut nommé au siége de Paris.

A l'exemple des premiers Capétiens qui faisaient sacrer leurs successeurs de leur vivant pour s'assurer l'hérédité de la couronne, les Gondi semblaient vouloir s'assurer du siége de Paris, en prenant parmi eux un coadjuteur. Ainsi avait fait, venons-nous de voir, Pierre de Gondi; ainsi aurait fait sans doute Henri, s'il n'avait été surpris par la mort; ainsi fit Jean-François qui, en 1643, s'adjoignit à ce titre son neveu Jean-François-de-Paule, celui qui sera le fameux cardinal de Retz, le héros de la Fronde et l'auteur des Mémoires[1].

Pendant les douze années que Vincent de Paul passa dans cette famille, de 1613 à 1625, il en vit donc trois membres sur le siége de Paris : Pierre qu'il y trouva, puis Henri et Jean-François, en attendant qu'il y vît monter un de ses élèves mêmes, le célèbre coadjuteur.

Le membre de la famille Gondi chez qui il entra était Philippe-Emmanuel, fils du maréchal, neveu et frère, par conséquent, des trois premiers prélats du nom que nous venons de voir se succéder sur le siége de Paris. Né à Lyon en 1581, sa belle prestance, son adresse dans tous les exercices du corps, l'amabilité de son caractère, l'avaient fait distinguer de Henri IV. Sans entrer dans aucuns détails, Corbinelli, l'allié et l'historien de la maison de Gondi, dit qu'il brilla sur a scène et au Parnasse, et que « sa plume a autant exécuté pour sa gloire que son épée même. » Il aurait hérité ce goût et cet esprit de sa mère Claude-Catherine de Clermont, qui elle-même joignit à une rare beauté une intelligence et un savoir plus rares encore dans une femme. Elle pouvait entretenir en latin les ambassadeurs polonais qui apportaient la couronne de Pologne au duc d'Anjou, et leur servir d'interprète. Avant Mme Dacier, elle savait le grec

1. *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par Corbinelli. (2 vol. in-4, Paris, 1705.)

comme si elle eût eu un Lefèvre pour père, et composait indifféremment en vers et en prose.

Les talents littéraires de Philippe-Emmanuel se sont perdus dans ses dignités et ses fonctions guerrières, ou, du moins, ont été couverts par elles. Comte de Joigny, commandeur des ordres du roi, il succéda, en 1598, dans la charge de général des galères, à son père, qui lui-même avait remplacé dans cette charge son frère Charles, mort en 1574[1]. Plus tard, il se distingua en cette qualité dans une expédition contre les Barbaresques, et à un combat naval contre les Rochellois.

Il avait épousé Françoise-Marguerite de Silly, dame de Commercy, fille aînée du comte de la Rochepot, gouverneur de l'Anjou, et de Marie de Lannoy, dame de Folleville et de Paillart. C'est la première de ces femmes illustres par leur naissance et leur vertu que nous verrons se grouper en si grand nombre autour de Vincent et se faire les ministres et les instruments de sa charité. Aucune époque n'en produisit davantage que cette première moitié du XVII[e] siècle; mais pendant que la littérature nous a révélé les noms, les faits et gestes des Précieuses de l'hôtel de Rambouillet et des *Samedis*, des aristocrates du quartier de Saint-Thomas-du-Louvre et des bourgeoises du Marais; pendant qu'elle a mis en belle lumière, dans de splendides galeries, les femmes célèbres seulement par leur humeur galante et brouillonne, elle a laissé dans l'ombre ces femmes admirables, les Acarie, les Miramion, les Pollalion, les Le Gras, les Goussault, vraies mères de l'Église et du peuple, qui ont plus fait pour le développement de la société française et pour la préparation des splendeurs du règne de Louis XIV, que les plus

1. Albert de Gondi avait obtenu la survivance de cette charge du duc de Vendôme, par la démission qu'il donna en sa faveur de l'état de capitaine et gouverneur des ville et château de Nantes, et de la lieutenance générale desdits ville, château, comté et évêché de Nantes. (*Histoire généalogique*, etc., tom. II, pp. 30 et 570.)

fameux guerriers, que les plus sublimes poëtes. A nous de les tirer de cette ombre et d'éclairer ainsi ces fécondes ténèbres où s'enfante tout ce qui est grand, tout ce qui a vie et durée chez les peuples chrétiens.

Marguerite de Silly était, sous tous rapports, une des femmes les plus accomplies de son siècle; mais c'est sa vertu qui doit attirer ici notre attention, car elle fut le lien qui l'unit si étroitement à Vincent de Paul. Pieuse, compatissante, charitable, vraie mère de famille, elle ne songeait qu'à l'honneur de Dieu en elle-même et dans les siens. A peine devenue mère, elle s'inquiéta de l'éducation chrétienne de ses enfants. « Je souhaite bien plus, disait-elle, faire de ceux que Dieu m'a donnés, et qu'il peut me donner encore, des saints dans le ciel que des grands seigneurs sur la terre. » Tel était aussi le désir suprême de Philippe-Emmanuel qui, tout en songeant à la fortune de ses fils, mettait le souci de leur salut bien au-dessus des rêves de l'ambition paternelle. Dès qu'ils furent en âge d'être confiés à un maître, les deux époux travaillèrent de concert « à leur procurer le plus saint et le plus vertueux qu'il fût possible de trouver. » Pour cela ils s'adressèrent au P. de Bérulle, dont la réputation de sagesse était alors dans tout son éclat, et ils lui demandèrent quelqu'un des prêtres pieux et instruits qui venaient de s'unir à lui. Déjà, sans doute, Philippe-Emmanuel, qui se fera plus tard prêtre de l'Oratoire, s'était mis sous la conduite du P. de Bérulle, et c'était à lui qu'il devait naturellement demander l'homme de vertu et de science sur qui il allait se décharger de l'éducation de ses fils.

II

Entrée et conduite de Vincent.

Le P. de Bérulle, au lieu d'accepter pour un de ses prêtres un poste si honorable, et qui semblait promettre tant d'avantages à sa naissante congrégation, le proposa au curé de Clichy, qu'il savait avoir rempli de semblables fonctions

dès sa première jeunesse, et plus tard à Buzet et à Toulouse. Vincent refusa d'abord, mais pressé par le P. de Bérulle, il se détermina à entrer, au moins par manière d'essai, dans la maison de Gondi.

Ici l'irréflexion s'étonne et demande comment Bérulle, à qui Vincent s'était ouvert de son goût pour le ministère des campagnes, l'arracha à ses travaux de prédilection, et comment Vincent put pousser l'obéissance jusqu'à renoncer à sa vocation et à ses chers paysans pour se livrer à une œuvre d'une utilité au premier regard si restreinte. Mais, suivant un des mots familiers de notre saint, « c'est Dieu qui a fait cela. » Clichy l'eût absorbé sans profit pour la France et pour l'Église. Clichy, comme plus tard Châtillon, ne pouvait être pour lui qu'un lieu d'études et d'expériences passagères, non le berceau d'œuvres d'un avantage universel, ni le centre d'où sa charité pût rayonner sur le monde entier. La maison de Gondi, à l'insu de ses chefs qui ne cherchaient qu'un précepteur pour leurs enfants, à l'insu de Vincent lui-même qui ne croyait qu'obéir à Bérulle, va être tout cela. Ainsi se font toutes les grandes choses, par un concours de circonstances, en apparence fortuites, dont les agents n'ont pas ordinairement le secret, par une impulsion mystérieuse qui, dans l'ordre religieux, s'appelle la grâce, et dans l'ordre de la nature, le génie.

C'est du séjour de Vincent dans la maison de Gondi que datent, sinon ses grandes œuvres elles-mêmes, au moins la pensée et le premier essai de ses œuvres principales, de l'œuvre des missions des campagnes et de l'œuvre des forçats. C'est dans la maison de Gondi, unie par des liens de parenté ou des relations sociales à la plus haute et la plus riche aristocratie du temps, les Lesdiguières, les Schomberg, les Montmorency, qu'il commença à se mettre en rapport avec les banquiers et les coopérateurs futurs de sa charité. C'est là enfin qu'il s'assura pour ses œuvres la protection et le concours de l'autorité ecclésiastique, en faisant admirer sa vertu et la pureté de son zèle à la famille

qui devait posséder l'archevêché de Paris pendant tout le cours de sa longue vie.

Suivant les conjectures les plus probables, ce fut vers la fin de 1613 qu'il entra dans la maison de Gondi[1]. A cette époque le général des galères n'avait encore que deux fils : Pierre de Gondi, son aîné, qui deviendra duc de Retz et succédera à toutes les charges paternelles, et Henri, qu'on appelait le marquis des Isles d'Hyères. Comme il fallait toujours dans cette famille un candidat aux grandes dignités ecclésiastiques, Henri était destiné à l'Église. Ambitieux, l'enfant se prêtait à ce rôle, et disait fièrement qu'il voulait être cardinal afin de passer devant son frère. Mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval,

1. Il est prouvé par un registre de l'ancienne collégiale d'Écouis, au diocèse d'Évreux, fondée au commencement du XIVe siècle par le surintendant Enguerrand de Marigny, que Vincent fut pourvu d'un canonicat en cette église. Comme baron de Plessis, proche d'Écouis, le général des galères avait droit de conférer à son tour la trésorerie et une chanoinie de la collégiale. Or, Jean le Roux, possesseur de cette charge, étant mort en 1615, Philippe-Emmanuel en pourvut le précepteur de ses enfants. Le mercredi, 27 mai, Vincent en prit possession par procureur, dont acte fut dressé par le chapitre et envoyé à Paris, avec cette lettre au général des galères : « Monseigneur, nous avons reçu vos lettres et avons exécuté le contenu d'icelles. Nous envoyons à M. Vincent, précepteur de Messieurs vos enfants, un extrait de nos registres de chapitre qui lui servira d'acte de sa prise de possession à la thrésorerie et chanoinie, desquelles il vous a plu le pourvoir. Dieu veuille lui donner la grâce d'accomplir ce que nous attendons de lui pour le bien et décoration de votre église. La présence des bénéficiers fait que le service divin soit accompli avec plus d'honneur en votre église, où nous continuerons à supplier la Bonté divine de vous assister de sa grâce, ensemble Madame et Messieurs vos enfants, demeurant, Monseigneur, vos très-humbles orateurs et serviteurs. Le doyen, chanoines et chapitre d'Écouis. De susdit chapitre d'Écouis, ce 27 mai 1615. » — Le 16 septembre suivant, « Maître Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, » se présenta en personne pour faire le serment de fidélité et recevoir l'*osculum pacis*, ce qui se devait nécessairement avant qu'un chanoine ayant pris possession par procureur, pût porter l'habit au chœur. En conséquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de remplir ses charges; mais, obligé de demeurer à Paris, il demanda et il obtint de se donner un suppléant; après quoi, il reçut le baiser de paix et invita la compagnie à dîner pour le lendemain, jour de la dédicace de l'église d'Écouis, « *pro suo jucundo adventu*, suivant la coutume de ce chapitre. »

sa jambe s'engagea dans l'étrier, et il fut tué d'un coup de pied qu'il reçut à la tête[1].

Mais, dans l'intervalle, un frère lui était né à Montmirail, au mois d'octobre 1614 : c'était Jean-François-de-Paule, le futur cardinal. Cet enfant, destiné d'abord à être chevalier de Malte, et fait chevalier le jour de sa naissance, qui avait coïncidé avec un chapitre de l'ordre, dut succéder au marquis des Isles d'Hyères dans les prétentions ecclésiastiques de sa famille. Dès l'âge de treize ans, il était chanoine de Notre-Dame de Paris. Et cependant il donnait déjà des signes de cette humeur altière, querelleuse et galante qui devait le jeter dans un rôle si contraire à la vocation qu'on lui imposait. Illusion des plus pieux, s'ils se laissent aveugler par une ambition mondaine! Philippe-Emmanuel croyait servir les intérêts religieux de son fils, alors qu'il cédait à des calculs d'élévation pour sa famille. « Je ne crois pas, a écrit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers : la prédilection pour son aîné, et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas, et ne le sentit pas lui-même; je jurerais qu'il eût lui-même juré dans le plus intérieur de son cœur, qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposerait mon âme[2]. »

Nous retrouverons Retz au milieu des orages de la Fronde. Pour le moment, qu'il nous suffise de remarquer que la part de Vincent de Paul dans son éducation fut bien moindre qu'on

1. *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édition, t. VII, p. 19. (In-12, Paris, 1840.)

2. *Mémoires du cardinal de Retz*, collection Michaud et Poujoulat, 3e série, t. I, p. 16. (Gr. in-8, Paris, 1850.)

ne l'a dit. On l'a loué ou blâmé suivant qu'on a envisagé les grandes qualités d'esprit ou les erreurs de son élève. Il n'a

> mérité
> Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

On ne saurait pas plus le rendre responsable des unes que lui faire un mérite des autres. Il a passé environ douze années, à deux reprises, dans la maison de Gondi. Jean-François-de-Paule n'était pas né lorsqu'il y entra vers la fin de 1613, et lorsqu'il en sortit la première fois en 1617, l'enfant n'avait encore que trois ans. Il y rentra l'année suivante pour en sortir définitivement en 1625, laissant son élève âgé de onze ans. Mais dans cette seconde période, il s'occupa beaucoup plus de la direction de la Générale, de la conduite religieuse de sa maison, des missions dans ses terres, que de l'éducation de ses enfants. Ainsi en fut-il, croyons-nous, pendant la première période elle-même. Du moins, les historiens de Vincent de Paul ne parlent-ils pas du précepteur, mais seulement du prêtre, dans le récit qu'ils nous ont fait de cette partie de sa vie. Et Vincent lui-même, lorsqu'il la rappelait plus tard, ne mentionnait guère que les détails de son ministère apostolique. Car ce sont ses propres souvenirs, conservés par Abelly, beaucoup plus que les récits de ses biographes, que nous allons suivre dans l'exposé de sa conduite en la maison de Gondi.

Dans cette maison si pieuse, malgré sa richesse et son faste, il vit d'abord une sorte de temple habité par les objets de son culte. C'est pourquoi il se proposa d'honorer Jésus-Christ en la personne de son chef, la sainte Vierge en celle de Mme de Gondi, et les disciples du Sauveur en celle des enfants, des officiers et des domestiques. Dieu partout et en tout, Jésus-Christ continuant à vivre dans ses membres, n'est-ce pas tout le christianisme? Et comme le saint le disait lui-même plus tard dans une conférence ecclésiastique de Saint-Lazare, dans quelle modestie, dans quelle circonspection en toutes les actions et toutes les paroles

doit maintenir cette vue continuelle! Quel respect ell inspire, quelle affection réciproque, quel attachement sacré à tous les devoirs! Aussi en conseilla-t-il deux fois la pratique : d'abord, le 29 septembre 1636, à un prêtre de sa congrégation nommé de Sergis, qui demeurait auprès du chancelier Séguier pour y faire l'office d'aumônier; ensuite à un avocat de Paris, nommé Husson, qu'il avait fait entrer en 1650 dans la maison du duc de Retz, l'aîné de ses élèves, en qualité d'intendant, et qui le priait de lui tracer des règles pour se maintenir dans la piété au sein du tumulte des affaires. Dans ces deux circonstances il ne craignit pas de citer son propre exemple, et de rappeler ce qu'il avait fait dans la maison de Gondi[1].

Malgré le prestige religieux dont il enveloppait ses illustres patrons, il crut devoir se soustraire au luxe tumultueux de leur vie et de leur entourage, aussi souvent qu'on ne faisait pas appel à ses services ou qu'il était libre de ses fonctions. Comme plus tard Bossuet, qui sut si bien s'isoler au milieu des pompes de Versailles, pour se livrer à ses études ou à ses doctes entretiens avec les philosophes, il se fit dans cette maison une sorte de thébaïde pour s'entretenir seul à seul avec Dieu. Mais la charité l'en tirait toujours, qu'il fallût soit rétablir la paix et la concorde, soit visiter, consoler, servir les domestiques malades, soit les assembler tous pour les préparer à la célébration des fêtes solennelles et à la réception des sacrements. Quand il accompagnait la famille à la campagne, à Joigny, à Montmirail, à Villepreux, au lieu d'y prendre du repos, il y voyait une carrière plus étendue ouverte à son zèle. Tous les paysans répandus sur ces vastes domaines étaient aux yeux du charitable prêtre un prolongement, une extension de la famille. C'était pour lui la *familia* des anciens, mais dans le sens supérieur de la fraternité chrétienne. Aussi se

1. Extrait d'une lettre de saint Vincent, et d'une lettre de Husson lui-même, *Summ.*, p. 292.

partageait-il entre eux et ses élèves, et s'il avait à lutter contre une préférence, on peut croire que les pauvres et les petits en étaient l'objet.

III

Les duels au XVIIe siècle; efforts de Vincent pour les abolir.

Son zèle s'élevait cependant en toute rencontre jusqu'aux chefs de la maison de Gondi. Avec cette prudence et cette discrétion qui toujours le caractérisèrent, il savait concilier le respect avec une sainte audace, comme tempérer les fermes et rudes conseils par la douceur et la charité. En voici un exemple glorieux pour lui et pour le général des galères.

On sait à quel excès se porta la fureur des duels vers la fin du XVIe siècle. Pendant les guerres religieuses, qui étaient en même temps des guerres civiles, les lois se taisaient impuissantes, et chacun se faisait justice à soi-même. La religion même et la morale étaient vaincues par la contagion de l'exemple et la tyrannie d'une mode sanguinaire. Averti par les craintes et les cris des familles, Henri IV avait rendu à Blois, dès 1602, un édit contre les duels. Mais les juges ou refusaient d'en appliquer la pénalité excessive, ou cédaient aux sollicitations des princes et des grands en faveur des coupables de haute qualité. D'ailleurs le roi, qui avait passé sa vie dans les camps, en conservait trop encore les mœurs et les idées, et détruisait l'effet de son édit par des éloges ou des blâmes indiscrets; de plus, il accordait aux duellistes, avec une extrême facilité, des lettres de grâce. Le désordre ne fit donc que monter. En 1607, dix-huit ans après l'avénement de Henri IV, Loménie comptait déjà quatre mille gentilshommes ayant péri dans des combats singuliers. Au commencement de 1609, pas un jour qui ne fût marqué par un ou plusieurs duels. On choisissait indifféremment pour se battre un pont ou une place publique, et les témoins, souvent nombreux,

se coupaient la gorge comme les vrais adversaires. Le duel était aussi désastreux pour la France que les fatales batailles de Crecy, de Poitiers et d'Azincourt, car il moissonnait aussi cruellement sa noblesse et la privait également de ses plus héroïques défenseurs. Henri IV ouvrit enfin les yeux, et au mois de juin 1609, il donna un édit plus efficace : si, cédant à un préjugé trop enraciné, il laissait encore subsister le duel, il le rendait infiniment rare par d'habiles mesures, et surtout par l'institution d'un tribunal d'honneur, sans la décision duquel on ne pouvait se battre qu'en encourant la peine capitale. Les duels cessèrent tout à coup. Mais ils reprirent avec une rage nouvelle à la faveur de deux faibles régences de femmes et des troubles publics, et il fallut l'échafaud de Bouteville, de pieuses interventions et les sévères ordonnances de Louis XIV pour les refréner encore[1].

A l'époque où nous sommes, quelques années seulement après la mort de Henri IV et pendant la régence de Marie de Médicis, ils réagissaient avec violence contre la compression de l'édit de 1609. Philippe-Emmanuel venait d'être outragé par un seigneur de la cour, et malgré sa piété, il crut que le souvenir du maréchal son père, que l'honneur de sa maison et de son rang, lui imposaient le devoir de laver cet affront dans le sang de son ennemi. Mais avec cette inconséquence de caractère et de principes que nous avons déjà observée dans sa conduite envers son plus jeune fils, il alla à sa chapelle avant de se rendre sur le terrain, entendit dévotement la messe, et resta plus longtemps que de coutume en prière, pour recommander à Dieu l'issue de son duel et le salut de son âme. La messe avait été dite par Vincent qui, instruit du dessein du général, et ayant aussi le sien, avait prié Dieu de détruire l'un par le succès de l'autre. Dès qu'il se voit seul dans la chapelle avec M. de Gondi, il s'approche, et se jetant à ses pieds : « Souffrez,

1. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 381-387.

Monseigneur, lui dit-il, que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel. Mais je vous déclare de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. » A son tour, le général tombe aux pieds de Vincent, et se tournant vers Dieu, lui laisse la vengeance qu'il s'est réservée. Souvent depuis il se plaisait à raconter cette scène, et c'est par lui qu'elle nous est connue, car l'humble aumônier, suivant sa coutume, n'en parla jamais qu'en tierce personne dans une conférence de Saint-Lazare.

Le zèle de saint Vincent de Paul contre les duels ne se borna pas à ce fait particulier. Nous venons de dire qu'à la faveur de deux régences de femmes, ils avaient repris avec une recrudescence violente. Cependant, dès le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, en 1646, le prince de Condé, le cardinal Mazarin et les autres membres du conseil avaient promis de ne s'intéresser jamais pour quiconque se serait battu en duel, et le roi et la reine s'étaient engagés à ne sceller aucune lettre de grâce en faveur des duellistes. Il n'est pas douteux que ces résolutions n'aient été provoquées par Vincent qui venait d'entrer au conseil de conscience. Cependant l'habitude et le faux point d'honneur prévalurent encore. Des Mémoires parlent de gentilshommes qui ne voulaient pas même y renoncer à la mort, par exemple du maréchal de La Roque-Saint-Chamarant, qui, sommé dans son agonie de promettre de ne se jamais battre, y mit cette clause : « Pourvu que tel seigneur, mon ami, ne m'emploie pas pour second ; » et qui, interrogé sur la cause des soupirs qu'il mêlait au dernier râle, répondit : « Hélas ! faut-il que La Roque-Saint-Chamarant meure ainsi dans son lit, après avoir témoigné son courage en tant d'occasions ! » Ce fut son dernier mot et son dernier regret[1].

1. *Mémoires mss.* de Du Ferrier, cités par M. Faillon, *Vie de M. Olier*, t. II, p. 110.

Olier, curé de Saint-Sulpice, qui avait vu jusqu'à dix-sept gentilshommes mourir ainsi sur sa paroisse en une seule semaine, résolut, dans l'impuissance des lois, d'opposer la foi à l'honneur, ou plutôt l'honneur à l'honneur même. Il dirigeait plusieurs seigneurs bien connus pour leur bravoure, entre autres le maréchal Fabert et le marquis Antoine de Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai. Il entreprit de les former en association, et de les engager sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds dans les duels qu'on leur proposerait. Le marquis de Fénelon embrassa ce projet et s'en fit le propagateur. Vincent, avec qui il avait été mis en rapport par l'intermédiaire d'Olier qui professait pour notre saint prêtre tant de respect et d'affection, l'encouragea fortement. L'association fut bientôt formée. On affecta de n'y admettre que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée, et plusieurs, comme Fabert et Fénelon, par leur courage frénétique dans les combats singuliers. Pour donner à leur engagement le plus de solennité possible, et lui imprimer une consécration religieuse, ces seigneurs se rendirent, le jour de la Pentecôte 1651, au milieu d'un grand concours de témoins distingués, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, et là, ils remirent à Olier cet acte signé de leur main : « Les soussignés font, par le présent écrit, déclaration publique et protestation solennelle de refuser toute sorte d'appels, et de ne se battre jamais en duel, pour quelque cause que ce puisse être, et de rendre toutes sortes de témoignages de la détestation qu'il font du duel, comme d'une chose tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'État, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne; sans pourtant renoncer au droit de repousser, par toutes les voies légitimes, les injures qui leur seront faites, autant que leur profession et leur naissance les y obligent; étant ainsi toujours prêts, de leur part, d'éclairer de bonne foi ceux qui croiraient avoir lieu de

ressentiment contre eux, et de n'en donner sujet à personne. »

On s'étonna d'abord. Le grand Condé dit au marquis de Fénelon : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier une telle glace. » Bientôt on admira. Les maréchaux de France, juges de l'honneur, engagèrent tous les gentilshommes à souscrire la déclaration, à dresser des mémoires, « afin, disaient-ils, que, les ayant lus et examinés, nous puissions en faire rapport à Sa Majesté, pour être, si elle le juge à propos, confirmés par un nouvel édit à l'avantage de la religion et de l'État. » Ce jugement est signé par les maréchaux d'Estrées, Schomberg, Plessis-Praslin et Villeroy. Des personnages illustres firent la même protestation et en furent félicités par Condé, qui fut félicité lui-même par un bref du pape. Son frère, le prince de Conti, fit entrer dans l'association la noblesse de sa province du Languedoc. D'autres provinces suivirent, entre autres le Querci, par le zèle d'Alain de Solminihac. Les États de Languedoc et de Bretagne privèrent du droit de séance les gentilshommes qui se battraient en duel. Enfin le roi, en attendant d'autres mesures, exigea l'adhésion des officiers de sa maison.

L'Église unit son autorité à celle du roi et des gentilshommes. Des docteurs en théologie, au nombre de cinquante des plus célèbres, rédigèrent un avis où ils parlaient avec éloge de la déclaration des associés et du jugement des maréchaux, et rappelaient les règles ecclésiastiques (18 août 1651). Vingt-trois évêques réunis dans le même temps à Paris s'exprimèrent encore avec plus de force.

Il ne manquait plus à ces mesures que la sanction expresse de l'autorité du roi et du Saint-Siége. Vincent et Olier agirent auprès d'Anne d'Autriche, qui inspira à son fils l'horreur des duels et le désir de les réprimer. On saisit l'occasion solennelle de la déclaration de la majorité du roi. Le 7

septembre 1651, le jeune Louis XIV se rendit au Parlement, où après avoir déclaré qu'il prenait la conduite de son État, il fit lire deux édits qui furent enregistrés sur l'heure. L'un était contre les blasphèmes, l'autre contre les duels. Dans celui-ci, il commandait très-expressément à ses cousins les maréchaux de France de tenir exactement la main à son observation, et il engageait lui-même sa foi et parole de roi de n'exempter à l'avenir personne de sa rigueur; foi et parole qui furent inviolablement gardées pendant tout le règne. Enfin, il promit d'en jurer expressément et solennellement l'observation au jour de son prochain sacre et couronnement, « afin, disait-il, de rendre plus authentique et plus inviolable une loi si chrétienne, si juste et si nécessaire. » En effet, trois ans après, quelques jours avant son sacre, et à cette occasion, il écrivit encore aux évêques réunis à Paris, et les pressa de concourir avec lui à réprimer la fureur des duels. Ceux-ci, au nombre de vingt-six, rédigèrent une déclaration où ils renouvelaient les peines spirituelles portées déjà contre les duellistes, et ordonnèrent aux curés de publier un règlement qu'ils envoyaient sur ce sujet. Le jour de son sacre, Louis XIV fit le serment promis, et ordonna d'en insérer la formule dans le cérémonial du sacre des rois de France.

Restait à obtenir la consécration de l'autorité apostolique. Saint Vincent de Paul, alors en grand crédit à Rome, et qui y entretenait plusieurs de ses prêtres, écrivit à Jolly leur supérieur, le 19 mai 1656, en lui envoyant un mémoire sur ce sujet et un modèle de bref :

« Avant que de répondre à votre dernière lettre, je vous parlerai d'une affaire des plus importantes qui se puissent présenter, et dont le mérite me servira d'excuse envers vous, pour la surcharge que je vous donne en vous l'adressant; outre que je n'ai pu m'en défendre, eu égard à ceux qui m'ont demandé votre assistance. Il est question de remédier aux duels, qui sont si fréquents en France, et par lesquels il s'est fait des maux infinis. M. le marquis de La

Mothe-Fénelon est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens d'en détruire l'usage. Il a été autrefois un fameux duelliste : mais comme Dieu le toucha, il se convertit si bien, qu'il jura de ne se plus battre. Il était à monseigneur le duc d'Orléans, comme il y est encore; et en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution; et tous deux en ont gagné d'autres à leur parti, en les engageant de parole et même par écrit. Ces commencements ont eu les progrès que vous verrez dans le mémoire ci-joint, et d'autres que l'on a omis. Le roi a fait enrôler sa maison dans cette résolution. Les États de Languedoc et de Bretagne ont privé du droit de séance dans leurs assemblées les gentilshommes qui désormais se battront dans leurs provinces. Enfin on a usé de toutes les précautions possibles, pour arrêter ce torrent qui a fait tant de ravages sur les corps et sur les âmes. Il ne reste, pour la conclusion de cette bonne œuvre, sinon qu'il plaise à notre saint Père le Pape de la couronner de sa bénédiction par le bref qu'on lui demande. Je vous en envoie le projet, qui a été si bien concerté de deçà, qu'on estime qu'il n'est pas possible d'y rien changer, sans ruiner le bon dessein qu'on a. Prenez la peine de vous bien mettre au fait de tout, pour en instruire quelque cardinal qui puisse et qui veuille représenter à Sa Sainteté l'importance de la chose. Monseigneur le Nonce donne la même commission, et envoie la même dépêche à son agent... Il faudra que vous fournissiez aux frais, et je vous en prie. Nous vous rendrons ce que vous avancerez. Vous m'écrirez exactement tout ce qui se passera. »

Collet croit que la peste qui éclata alors à Rome et y fit vaquer tous les tribunaux empêcha la publication de ce bref; du moins il n'a rien trouvé dans les lettres de saint Vincent qui prouve le contraire. Cependant les Mémoires de Du Ferrier semblent supposer une intervention pontificale, puisqu'il rapporte que le duel fut ôté de la France et

de l'Église par le soin du souverain pontife et l'autorité du roi très-chrétien[1].

IV

Madame de Gondi et la mission de Folleville.

Le rôle de Vincent dans le projet de duel du général des galères arriva sans doute aux oreilles de Mme de Gondi, et il augmenta encore l'estime profonde qu'elle avait pour le saint prêtre. Pour participer plus directement à la vertu qui sortait de lui et se répandait sur tous les siens, elle voulut alors se mettre sous sa direction. Mais craignant avec raison les résistances de son humilité, elle s'adressa au P. de Bérulle, et le pria instamment d'imposer à celui qui n'avait jamais su lui désobéir l'obligation de se charger de son âme.

A peine remise à une si sage conduite, cette femme, déjà si vertueuse, se porta au bien avec une ardeur nouvelle. Elle courut aussitôt, plutôt qu'elle ne marcha, dans cette voie de charité chrétienne que Vincent ouvrait à toutes les femmes sur lesquelles il exerçait quelque action. Elle multiplia ses aumônes dont elle faisait une part privilégiée aux pauvres de ses terres. La visite et le service des malades étaient pour cette servante du Dieu vivant dans les misérables une joie et un honneur. Elle ne mettait à la tête des offices de sa maison que des personnes d'une probité et d'une religion reconnues, et ne préposait aux justices de ses terres que des officiers inaccessibles à la séduction et aux présents. D'ailleurs, grâce à sa bienveillante intervention, les procès et les différends étaient rares parmi ses vassaux, tant elle savait ou les prévenir ou les étouffer en

1. P. 190; cité par M. Faillon. — Voir sur ce point la *Vie de M. Olier*, t. II, p. 109-122 et 132-134, laquelle elle-même suit les récits de Picot: *Essai sur l'influence*, etc., t. I, p. 355-361 et 549-560; du cardinal de Bausset: *Histoire de Fénelon*, t. I, p. 9 et suiv., et de Fénelon lui-même, dans sa lettre à Clément XI pour la canonisation de saint Vincent de Paul: *Correspondance*, t. III, p. 104.

germe. Les veuves et les orphelins avaient en elle une mère et un appui, les intérêts de la religion une protectrice, et l'honneur de Dieu une sorte d'apôtre.

Vincent était l'âme et le conseil de ces saintes entreprises, et le vrai chef spirituel de la noble maison. Car le général des galères, appelé par son rang et ses fonctions, tantôt à la cour, tantôt aux extrémités du royaume, se déchargeait sur lui du ministère des bonnes œuvres. Vincent succomba enfin sous le surcroît énorme du fardeau que sa charité ajoutait à sa charge officielle, et en quelques jours il fut réduit à l'extrémité. Mais Dieu le rendit aux vœux de la maison de Gondi, ou plutôt se conserva ce serviteur fidèle. Les jambes, cependant, déjà affaiblies et endolories par la captivité de Tunis, et qui le seront bientôt davantage par une captivité plus dure, gardèrent de la maladie cette enflure douloureuse dont il souffrit jusqu'au dernier soupir. Ce fut désormais, suivant son expression, l'horloge de sa vie souffrante et dévouée.

Nous touchons à une des circonstances les plus décisives de son histoire. Au commencement de 1617, il se trouvait, avec le général de Gondi, au château de Folleville, diocèse d'Amiens, lorsqu'on l'appela au village voisin de Gannes pour confesser un paysan malade qui réclamait son secours pour s'endormir en paix. Au dire de chacun, le paysan était un homme de bien; devant Dieu, c'était une âme qu'une fausse honte avait depuis longtemps rivée au mal. Vincent s'approche, sonde les plaies avec sa prudence et sa douceur ordinaires, et arrivé à l'endroit sensible, il propose au malade l'opération d'une confession générale. Celui-ci accepte, et délivré en même temps du mal et de sa cause, guéri de ses remords et de sa honte funeste, il ne cesse, pendant les trois jours qu'il vit encore, de faire sa confession publique. « Ah! Madame, dit-il une fois en s'adressant devant tous les gens du village à la comtesse de Joigny, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais pas osé me

confesser. » Tous étaient édifiés et louaient Dieu; seule, la comtesse de Joigny demeurait triste et silencieuse. Puis, tout à coup, se tournant vers Vincent de Paul : « Ah! Monsieur, s'écria-t-elle, qu'est-ce que cela, et que venons-nous d'entendre? Qu'il est à craindre qu'il en soit ainsi de la plupart de ces pauvres gens! Ah! si cet homme, qui passait pour un homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah! monsieur Vincent, que d'âmes se perdent! Quel remède à cela? »

Pour soulager sa douleur et ses inquiétudes religieuses, Mme de Gondi pria Vincent de prêcher dans l'église de Folleville sur la confession générale, sur son importance et la manière de la bien faire, et elle choisit heureusement pour cette prédication le 25 janvier, jour où l'Église célèbre la conversion de saint Paul. Vincent obéit avec empressement à une invitation si conforme à son zèle, et il eut un merveilleux succès. N'osant se l'attribuer à lui-même, il disait plus tard en le racontant : « Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours. » Il continua d'instruire les habitants de Folleville, qui accoururent à lui avec un tel empressement et en si grand nombre que, sur l'invitation de la Générale, d'abord le Père Recteur, ensuite un autre Père des Jésuites d'Amiens, durent lui venir en aide. De Folleville, tous les deux passèrent aux villages voisins qui appartenaient à la maison de Gondi, et ils y firent encore merveille. « Et voilà, disait Vincent à la fin de son récit, le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul : ce que Dieu ne fit pas sans dessein en un tel jour. »

Aussi, chaque année, le 25 janvier, il en célébrait la mémoire avec les sentiments de la plus vive reconnaissance, et il a voulu que ses enfants conservassent après lui ce mémorable anniversaire. C'est ce jour, en effet, que la con-

grégation de la Mission, sinon naquit, au moins fut conçue : conception obscure, sans doute, et dont Vincent, ni ce jour, ni même huit ans après, ne prévoyait la prodigieuse fécondité ; mais, encore une fois, n'est-ce pas ainsi que se font toutes les œuvres chrétiennes?

Plus que Vincent, Mme de Gondi semble avoir eu le pressentiment de ce qui devait sortir de la mission de Folleville, et elle songeait à l'étendre et à le perpétuer, lorsque l'homme sur lequel elle comptait surtout pour le succès de ses desseins se disposait à fuir sa maison.

V

Sortie de la maison de Gondi, et ses causes.

La vertu de Vincent, la bénédiction accordée à ses travaux, lui valaient dans la maison de Gondi, de la part des étrangers comme de la famille, un respect, des distinctions qui lui étaient une torture. On le traitait comme un saint, et il ne s'appelait que ce *misérable!* C'était trop d'honneur et de succès : il fallait s'arracher à cet enfer! Car, suivant sa maxime, l'enfer sur la terre, le signe manifeste de la malédiction divine, c'est de vivre sans croix et sans humiliations! Comme la grande sainte qui disait : « Je me meurs de ne pouvoir mourir! » il était humilié et il souffrait de n'être pas humilié et de n'avoir rien à souffrir.

De plus, il lui semblait que la charité se faisait complice de l'humilité pour le chasser de la maison de Gondi. La Générale était en proie à des scrupules, à des peines intérieures que, suivant elle, Vincent pouvait seul rassurer et guérir. A la campagne, à la ville, il lui était devenu nécessaire, et il devait, comme un médecin unique, accompagner partout cette âme malade. S'il lui était enlevé, que deviendrait-elle? Avec lui elle perdrait la paix et la sécurité de son salut.

Outre que Vincent souffrait d'un tel attachement et d'une telle confiance, il y découvrait une imperfection et un dan-

ger pour une âme qui lui était si chère. Peu à peu il essaya de la détacher de lui et de calmer ses frayeurs excessives en la forçant à s'adresser à un confesseur étranger, dont il lui faisait avouer qu'elle avait été contente; mais la voyant toujours convaincue de la nécessité de sa direction, il résolut de lui infliger un entier sacrifice; et à l'exemple du Sauveur disant à ses disciples : *Expedit vobis ut ego vadam*, il crut lui rendre service en la quittant.

D'ailleurs, depuis quatre ans ses élèves avaient grandi; l'aîné était déjà dans sa quinzième année, et l'*écolier de quatrième* se demandait s'il avait les talents et la science nécessaires pour leur donner une éducation proportionnée à la grandeur de leur naissance et des emplois auxquels ils étaient appelés.

Enfin, Paris, son séjour le plus habituel, était alors en proie à un tumulte et à des agitations dont l'écho et le contre-coup aboutissaient à la famille de Gondi. La cour et la ville, les grands et les magistrats, sous couleur de bien public, se disputaient le pouvoir et les trésors du pays. A la mort de Henri IV, les seigneurs s'étaient écriés : « Le temps des rois est passé, celui des grands est venu; » et ils s'étaient mis en révolte contre la régente sous la conduite de Condé et des princes. Les états généraux de 1614, réclamés par eux, n'avaient rien produit : ce n'était qu'un moyen de colorer leur prise d'armes. Mis en goût par les sommes énormes dont on avait payé leur première révolte, ils en commencèrent une seconde, dans laquelle Condé entraîna les protestants. La cour dut traiter avec eux et payer encore. Richelieu, qui venait d'arriver à son premier ministère, conseilla les mesures de rigueur, et Condé fut jeté à la Bastille. Les princes et leurs adhérents furent déclarés criminels de lèse-majesté, déchus de leurs dignités, et trois armées se dirigèrent contre eux. La cour allait triompher, lorsque le roi lui-même, désireux de sortir de tutelle, s'unit aux mécontents pour renverser ses ministres. Le 24 avril de cette année 1617, le maréchal d'Ancre

était tué de trois coups de pistolet sur le pont du Louvre, et ses restes, furtivement ensevelis à Saint-Germain l'Auxerrois, étaient livrés bientôt à la brutalité de la populace. Le 8 juillet suivant, sa femme Léonora Galligaï, accusée de malversation, de complots contre l'État et surtout de sorcellerie, expiait, en réalité, en place de Grève, « l'ascendant de son esprit supérieur sur l'âme faible de Marie de Médicis. » Marie elle-même, deux mois auparavant, avait dû se retirer à Blois dans une sorte d'exil et même de prison, après un adieu froid et dicté de son fils.

D'origine florentine, et redevable de ses honneurs et de sa fortune aux deux reines venues elles aussi de Florence, Catherine et Marie de Médicis, la famille de Gondi ne pouvait rester insensible aux derniers événements, et surtout à la disgrâce de la reine mère. C'était à ce parti qu'elle était naturellement vouée. Et, en effet, si le duc de Retz, petit-fils du maréchal, entra d'abord dans la première révolte de Condé contre la régente, il reprendra les armes, en 1620, pour la défendre contre l'armée royale. Il fera, il est vrai, assez triste figure aux Ponts-de-Cé, où il abandonnera la partie au premier coup de canon; mais il tâchera de prendre sa revanche pendant la Fronde, et avec son cousin et gendre, Pierre de Gondi, fils aîné de Philippe-Emmanuel, il favorisera l'évasion de Nantes du fameux coadjuteur.

Toute cette famille, on le voit, était plus ou moins *frondeuse*. Vincent avait, on s'en convaincra plus tard, ses opinions et ses affections politiques, analogues sur quelques points à celles de la famille de Gondi. Mais il détestait les troubles et les factions, et c'est pourquoi il se hâta de sortir d'un milieu où il ne pouvait plus garder entièrement la paix, et même d'abandonner la capitale, pour se soustraire à la fois et aux embarras politiques, et aux instances que ses patrons n'allaient pas manquer de faire pour le retenir.

Comme il n'était entré dans la maison de Gondi qu'à la

persuasion du P. de Bérulle, il ne voulut pas en sortir sans son congé. Cependant, il ne lui détailla pas les motifs de sa résolution. Il se contenta de lui dire qu'il se sentait intérieurement pressé de Dieu d'aller en quelque province éloignée, pour s'y employer tout entier à l'instruction et au service des pauvres gens de la campagne. Bérulle, qui respectait sa vertu et lui entendait tenir ce langage depuis neuf ans, ne douta pas qu'il n'y eût dans ce projet un attrait divin, et, malgré son affection pour la famille de Gondi, il lui en facilita l'exécution. Il avait alors à sa disposition un poste tout à fait dans le goût du saint prêtre : la cure de Châtillon-lez-Dombes. C'était mieux que Clichy, car c'était plus pauvre et plus abandonné.

CHAPITRE VI

CHATILLON-LEZ-DOMBES ET LES CONFRÉRIES DE CHARITÉ.

I

Départ de Vincent pour Châtillon. — Efforts de la maison de Gondi pour le rappeler.

Cette paroisse, ainsi appelée pour son voisinage de la principauté de Dombes, était située dans l'ancienne Bresse, et est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Ain. D'un revenu peu proportionné à son étendue et à ses charges, elle n'était qu'une annexe, malgré sa population supérieure, de celle de Buenans. Peut-être aussi un antique respect pour l'église de Saint-Martin de Buenans lui avait-il soumis l'église de Saint-André de Châtillon. Quoi qu'il en soit, Vincent fut nommé curé de Buenans, bien qu'il n'y ait jamais résidé. La paroisse de Châtillon n'était possédée, depuis environ quarante ans, que par des bénéficiers de Lyon, qui se contentaient d'y venir pour en retirer les cinq cents livres de produit et pour empêcher, par cet acte de possession et de présence, qu'elle ne leur fût ravie par dévolution. Dans leur absence, ils s'y faisaient représenter par des prêtres dits sociétaires, parce qu'ils devaient vivre en communauté. Ces prêtres avaient été établis à Châtillon en 1478 par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon. La maison qu'allait habiter Vincent, et qui appartient aujourd'hui à l'établissement des frères de Ménestruel, était la leur. On le voit, Châtillon possédait encore des ministres des choses saintes; mais de pasteur proprement dit, il en était privé depuis près d'un demi-siècle.

Les chanoines comtes de Lyon, ses seigneurs temporels,

songèrent à remédier à un tel désordre. Ils s'adressèrent au P. Bence, docteur de Sorbonne, un des premiers compagnons de Bérulle, qui, venait d'établir à Lyon une maison de l'Oratoire, et le prièrent de chercher un sujet capable de rétablir les choses. De son côté, le P. Bence en référa au P. de Bérulle, qui, ne trouvant personne disposé à accepter un tel poste, fut heureux de le proposer à Vincent de Paul.

Vincent accepta par les motifs mêmes qui détournaient les autres. Prétextant la nécessité de faire un petit voyage, il quitta, sans rien dire de plus, la maison de Gondi et sortit de Paris. C'était vers la fin de juillet 1617. Il se dirigea d'abord vers Lyon, pour s'y aboucher avec les Pères de l'Oratoire. Là, le P. Métezeau, un autre des premiers compagnons de Bérulle, et l'un des prédicateurs les plus renommés de son temps, lui donna des lettres de recommandation pour un sieur Beynier, calviniste, et même, dit-on, ministre, mais d'un caractère généreux. En effet, jusqu'à la réparation de la maison du chirurgien Louis Govent, où devait habiter Vincent, Beynier lui accorda une hospitalité dont celui-ci le paya à la façon des apôtres[1], non avec de l'or et de l'argent qu'il n'avait pas, mais en lui faisant part du don divin qu'il avait reçu.

Vincent prit possession le 1er août 1619. S'étant présenté devant la grande porte de l'église paroissiale de Buenans, fondée, comme nous l'avons dit, sous le vocable de saint Martin, il adressa la parole à Guillaume Saumageon, vicaire de cette église et de celle de Saint-André de Châtillon. Puis, exhibant l'acte de la résignation à lui faite par Mathieu Chevalier, au nom de Jean Lordelot, dernier possesseur, et les lettres patentes de Thomas de Meschatin La Faye, chambellan, chanoine et comte de l'église de Saint-Jean de Lyon, et vicaire général de Mgr l'archevêque, en date du 29 juillet précédent, il demanda à être mis en

1. *Act.*, ch. III, v. 6.

possession. Saumageon accepta, et prenant Vincent par la main droite, il l'introduisit dans l'église. Là eurent lieu les diverses cérémonies racontées déjà à l'occasion de la prise de possession de la cure de Clichy, et Vincent demanda acte de tout au notaire[1]. Le même jour, les mêmes formalités furent accomplies à Châtillon.

Cependant la maison de Gondi ne savait rien encore du nouvel établissement de Vincent de Paul. A peine installé à Châtillon, il en informa le général des galères, que ses fonctions venaient d'appeler en Provence, s'excusant de sa retraite sur son incapacité prétendue de remplir plus longtemps sa charge de précepteur.

Quel coup cette nouvelle fut pour Philippe-Emmanuel, nous en pouvons juger par la lettre qu'il adressa aussitôt à Mme de Gondi : « Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie de faire en sorte, par tous moyens, que nous ne le perdions point. Car quand le sujet qu'il prend (son incapacité prétendue) serait véritable, il ne me serait de nulle considération : n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé[2]. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny[3], qui n'est pas loin de lui, sera à propos; mais je

1. Cet acte est conservé dans les archives des Lazaristes.

2. Il s'agit sans doute ici des projets d'abandon de ses charges et de retraite chrétienne qu'avait déjà M. de Gondi, projets qu'il n'exécuta qu'après la mort de sa femme.

3. Hippolyte de Gondi, qui épousa, le 18 janvier 1607, Léonor de La Magdelaine, chevalier, seigneur, marquis de Ragny. (*Hist. généal. de la maison de Gondi*, t. II, p. 42.)

crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi. »

Bien plus grande encore fut la désolation de Mme de Gondi à la réception de ces deux lettres. Elles lui arrivèrent le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, et elles lui furent, non pas la croix triomphante, mais la croix douloureuse d'un autre calvaire. « Je ne l'aurais jamais pensé, disait-elle à une amie. M. Vincent s'était montré si charitable envers mon âme, que je ne pouvais soupçonner qu'il dût m'abandonner de la sorte. Mais, Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien, tant s'en faut : je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu, et touché de son saint amour. Mais, en vérité, son éloignement est bien étrange, et je confesse n'y voir goutte. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite, et les affaires que j'ai à lui communiquer; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes, faute d'assistance; le bien que je désire faire en mes villages, et qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très-pitoyable état. » Et montrant la lettre de son mari, elle ajoutait : « Vous voyez avec quel ressentiment M. le général m'en a écrit. Je vois moi-même que mes enfants dépérissent tous les jours; que le bien qu'il faisait en ma maison, et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres, ne se fera plus. Quoi! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? De vrai, je ne sais comment M. Vincent l'entend; mais je sais bien qu'il me semble que je ne dois rien négliger pour le ravoir. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne le désire pas contre sa sainte volonté; mais je le supplie de tout mon cœur de

me le redonner; j'en prie sa sainte Mère, et je les en prierais encore plus fortement, si mon intérêt particulier n'y était pas mêlé, avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets ! »

Admirable langage, dont la naïveté fait de Vincent le plus sublime éloge, dont les pieuses contradictions laissent si bien voir dans cette femme la mère et la chrétienne ! Après quelques jours passés dans les larmes, et absorbés dans une telle douleur qu'elle en avait perdu la nourriture et le sommeil; après de longs combats entre ses désirs de ramener Vincent chez elle, et la crainte d'aller en cela contre la volonté de Dieu, elle se résolut à faire les démarches actives que son mari lui ordonnait comme son cœur. D'abord elle pria beaucoup, et mit en prière toutes les personnes pieuses de sa connaissance et les principales communautés de Paris. Il semblait qu'il s'agît d'une affaire d'État; il s'agissait de bien plus : il s'agissait de ramener, non précisément dans la maison de Gondi, mais dans Paris, son humaine providence. Elle se rendit ensuite auprès du P. de Bérulle, à qui elle découvrit sa douleur et ses besoins, ses désirs et ses craintes. Le P. de Bérulle la consola, et surtout la rassura sur la légitimité des efforts qu'elle préparait, promettant sa propre intervention.

Sa conscience ainsi formée, elle envoya à Vincent le billet du général, et lui écrivit elle-même plusieurs lettres qu'elle avait soin de montrer au P. de Bérulle. En voici une toute pleine de piété et d'éloquence, et dont quelques traits vont jusqu'au sublime :

« Je n'avais pas tort de craindre de perdre votre assistance, comme je vous ai témoigné tant de fois, puisqu'en effet je l'ai perdue. L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en la mort soit en la vie, mes douleurs se renou-

vellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. Monsieur de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la sainte Vierge de vous redonner à notre maison pour le salut de toute notre famille, et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous, pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pouvoir pas persévérer. Si après cela vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera, et de tout le bien que je manquerai à faire, faute d'être aidée. Vous me mettrez en hasard d'être en des lieux bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent, et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez que monsieur le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire, aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour au salut de beaucoup d'autres. Je sais que ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard; mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie en un village. Je suis pour arriver en un pire état; et la seule peur de cela me ferait tant de mal, que je ne sais si, sans grande disposition précédente, elle ne me ferait pas mourir. »

Quelle femme et quel temps! Nous ne comprenons plus ce langage, cette ardeur de foi, ces transes du salut, cette passion religieuse qui absorbe toutes les autres, ou au moins les transforme et se les subordonne.

Après avoir lu cette lettre, Vincent tomba à genoux, et scrutant son cœur pour y démêler et en rejeter tout sentiment humain, il demanda à Dieu de lui faire connaître sa

volonté. N'entendant aucune voix du ciel qui le rappelât dans la maison de Gondi, il fit aussitôt le sacrifice de l'attrait qui le portait vers une âme doublement sienne, et par l'attachement qu'elle lui avait voué, et par ce qui lui revenait dans une perfection qui était son ouvrage, et répondant à la Générale des galères, il n'omit rien pour la consoler, la fortifier, et surtout pour la mettre en union avec lui dans une résignation entière aux ordres de la Providence.

Mme de Gondi ne se rebuta pas. N'ayant rien gagné par elle-même, elle mit en campagne tous les amis de sa maison et de Vincent. Le courrier de Paris à Lyon n'était plus occupé qu'à transporter des lettres à l'adresse du saint prêtre. Il lui en arrivait chaque jour, d'abord des membres de la maison et de la famille de Gondi, des enfants, des officiers, du cardinal de Retz; puis de personnes respectables par leur science et leur piété, de docteurs de Sorbonne, de religieux de différentes communautés, et surtout du P. de Bérulle. Celui-ci était le moins pressant; car plein de respect pour la prudence et la sainteté du curé de Châtillon, il se bornait à lui exposer les raisons pour et contre, lui abandonnant le soin de décider en dernier ressort, même dans sa propre cause. Vincent écoutait tout le monde, examinait, priait et attendait le jour de Dieu.

II

Travaux à Châtillon.

Cependant il se livrait à tous les devoirs de son ministère pastoral. Il avait fort à faire, tant il avait trouvé sa paroisse dans un état pitoyable. Voisine de Genève, la contagion protestante l'avait gagnée, et chez les uns avait tué la foi, chez les autres corrompu les mœurs. Contre le fléau nul remède : ni communauté religieuse, ni clergé édifiant; seulement six vieux ecclésiastiques remplissant les fonctions de chapelains, livrés au plus scandaleux libertinage. L'église matérielle était la fidèle image du désordre

spirituel des âmes. Sale, enfumée, dépourvue des ornements les plus nécessaires, elle servait moins au service divin, célébré sans régularité et sans décence, que de lieu de rendez-vous et de promenade aux ecclésiastiques et aux laïques, ou de retraite et d'abri, lorsque la pluie les chassait des rues et des places. Après avoir étudié rapidement le mal, Vincent, douloureusement affecté, mais plein de zèle et courage, retourna à Lyon pour y chercher des ouvriers évangéliques. La Providence, suppléant au nombre par la qualité, lui donna, dans la personne de Louis Girard, docteur en théologie, un coopérateur de mérite et de vertu. Comme à Clichy, Vincent se souvint de la parole de l'Apôtre : « Si quelqu'un ne sait pas présider à sa propre maison, comment conduira-t-il l'Église de Dieu[1]? » Il commença donc par régler la maison de Beynier, comme la sienne propre : du lever au coucher, tout s'y faisait avec la régularité d'un cloître; c'était encore la même pauvreté, la même modestie. Pas de serviteur, pas de femme surtout, et la belle-sœur même de Beynier consentit à prendre ailleurs domicile. Au dehors comme au dedans, Vincent se posa en exemple à tous par la simplicité de son costume, sa fidélité à toutes les prescriptions des saints canons, et surtout par la vertu et la piété qui respiraient en toute sa personne.

Il crut alors avoir acquis quelques droits à entreprendre la réforme des vieux prêtres de Châtillon : entreprise difficile, tant leur dégradation était profonde! Il préludait ainsi sur quelques hommes à cette réforme plus générale du clergé, qui est un des plus grands services qu'il ait rendus à l'Église. Chez eux, ces malheureux prêtres vivaient avec des femmes suspectes, au dehors, dans les cabarets ou sur les places publiques. Puis c'était un abominable commerce dans l'administration des choses saintes; c'étaient des méthodes expéditives inventées par la lâcheté pour se débarrasser plus

1. I *Tim.*, c. III, v. 5.

vite des obligations du ministère, comme la confession simultanée et publique des enfants. Non-seulement le saint prêtre retrancha ces horribles abus, mais il détermina tous ces prêtres à vivre en communauté et à partager leur temps entre les exercices de la piété et le travail.

Dès lors tout lui réussit. Le scandale écarté, le bon exemple donné par les chefs du troupeau, il put se livrer sans obstacle et avec fruit à la régénération de la paroisse entière. Proscription des danses et des excès qui déshonoraient les fêtes, offices célébrés avec décence, catéchismes faits aux enfants avec une simplicité zélée et, au besoin, dans leur patois, instructions multipliées sur les grandes vérités religieuses et particulièrement sur l'aumône, assiduité au confessionnal jusqu'à en oublier les plus pressantes nécessités de la nature, visite des pauvres et soin des malades : à quoi bon insister sur des détails qui se supposent si naturellement d'un tel pasteur?

Au bout de quatre mois à peine, Châtillon était transformé. Parmi les conversions que Dieu opéra par son ministère, il en est de plus remarquables soit par la distinction des personnes, soit par les secours qu'elles fournirent aux œuvres du saint prêtre, et dont, par ces motifs, l'histoire doit conserver le souvenir. Commençons par une des plus éclatantes, celle du comte de Rougemont.

III

Le comte de Rougemont et la famille Beynier.

C'était un seigneur originaire de Bresse, qui s'était retiré en France, lorsque Henri IV, par ses conquêtes et le traité du 17 janvier 1601 avec le duc de Savoie, eut incorporé ce pays à son royaume. Ayant passé toute sa vie à la cour, il en avait pris les sentiments et les maximes. Surtout, comme presque tous les gentilshommes de son temps, il avait la passion du duel; toujours prêt à mettre l'épée à la main soit pour son propre compte, soit pour venger les

injures de ses amis. C'était un des plus grands duellistes de son siècle, ou, pour nous servir de la naïve expression de Vincent lui-même, un *franc éclaircisseur*. Grand, bien fait, vigoureux, il avait, en effet, presque toujours l'avantage, et lui-même ne pouvait plus compter le nombre de ses victimes. La réputation de Vincent l'avait attiré quelquefois à Châtillon, et bientôt, à la parole du saint prêtre, il avait senti se réveiller en lui cette foi qui, chez les gentilshommes de ce temps, était incrustée dans l'âme comme le sentiment de l'honneur. Une fois décidé à changer de vie, du premier coup il fut un héroïque chrétien, et ne balança pas plus dans ce duel avec lui-même que dans ses duels avec ses ennemis. En moins de quinze jours, l'œuvre était faite, et ce nouveau Sicambre devenu doux, mais plein d'ardeur pour la pénitence, courba la tête sous la main de Vincent, moins pour être excité et conduit que pour être modéré.

Il commença par vendre sa terre de Rougemont, et en consacra tout le prix soit à fonder des monastères, soit à soulager l'indigence. De son château des Chandes, sa demeure ordinaire, il fit un couvent pour des religieux et un hôpital pour les pauvres, mettant non-seulement sa fortune et ses domestiques, mais sa personne même au service de tous. Encore ne se trouvait-il pas assez complétement dépouillé, et si l'obéissance lui coûta jamais, ce fut pour se soumettre à Vincent qui lui ordonnait de conserver ses biens. « Ah! mon père, disait-il en pleurant au P. Desmoulins, de l'Oratoire de Mâcon, qui nous a transmis ces faits; faut-il que je sois toujours traité de seigneur et que je possède tant de richesses? Que ne me laisse-t-on faire? Je vous assure que si M. Vincent me lâchait la main, avant qu'il fût un mois, le comte de Rougemont ne posséderait pas un pouce de terre. Comment un chrétien peut-il rien posséder en propre, en voyant le Fils de Dieu si pauvre sur la terre? »

Il se consolait alors devant le Saint-Sacrement que

l'archevêque de Lyon lui avait permis de tenir dans sa chapelle. Là, il passait trois ou quatre heures chaque jour, à genoux, sans appui, pleurant ses fautes et les âmes qu'il avait perdues; il comptait, dans une sorte d'extase, les coups de la flagellation du Sauveur, dont il se disait un des principaux ministres, et pour établir une proportion touchante, il envoya un jour à l'Oratoire de Lyon autant d'écus qu'il croyait avoir fait de plaies à son Dieu.

Mais c'était le détachement absolu des créatures qui était le principal exercice de sa piété. « Je suis persuadé, disait-il à Vincent, que ne tenant plus au monde, je serai tout à Dieu. » Alors il examinait en lui et hors de lui, dans les personnes et dans les choses, ce qui pouvait l'arrêter, et s'il découvrait quelque obstacle, aussitôt, marchant dans la voie chrétienne, comme Richelieu dans la voie politique, il le renversait avec courage. « Je romps, je coupe, je brise tout, disait-il encore à Vincent, et je vais droit au ciel. »

C'est dans une de ces conversations qu'il raconta à Vincent un trait sublime de chevalerie chrétienne. Un jour, en voyage, qu'il se livrait à son examen ordinaire, et qu'il parcourait, pour s'en déprendre, la série des attachements humains, ses yeux tombèrent sur son épée. « Dans tout le monde, s'écria-t-il, je ne vois plus que cette épée qui m'embarrasse! Que faire? La rejeter, cette bonne et glorieuse épée, l'instrument de mes exploits, ma sauvegarde dans tant de périls, ma seule défense encore en cas d'attaque! Mais elle est aussi l'instrument de mes crimes, et pendue à mon côté, elle s'y attachera comme une tentation permanente, et à la moindre occasion je dégainerai! » A cet endroit de ce dialogue avec lui-même et de cette lutte intérieure, la plus terrible qu'il eût soutenue, il se trouvait en face d'un rocher. Sans balancer davantage, il arrête son cheval, descend, tire son épée et la brise contre la pierre en mille éclats; puis remontant à cheval, il s'écrie : « Maintenant je suis libre! » Si libre,

en effet, après cet héroïque sacrifice, que rien ne lui coûta plus dans le service de Dieu. Comme Ignace après avoir suspendu son épée à un pilier de la chapelle du monastère de Mont-Serrat, le comte de Rougemont, après avoir brisé la sienne, fut invincible dans la vie et dans la mort. Il affronta les plus cruelles maladies, et arrivé au terme, suivant l'exemple que lui en avait donné quelques années auparavant le connétable de Montmorency, ce fier et riche seigneur voulut mourir sous l'humble et pauvre habit de capucin.

Cette conquête, la plus éclatante de toutes celles que Vincent fit à Châtillon, ne fut peut-être ni la plus difficile ni la plus fructueuse. Il convertit encore son hôte. Beynier, avons-nous dit, était engagé dans les liens de l'hérésie; riche et jeune, il était pris surtout dans les lacs plus difficiles à rompre de la débauche. A la parole de Vincent, il mit d'abord un peu de décence et de modération dans sa conduite. Mais il eut alors à lutter et contre son charitable apôtre, et contre les ministres de l'hérésie qui lui auraient passé bien d'autres scandales au prix de ses richesses et de l'influence de son nom. Vincent l'emporta, et Beynier revint en même temps à l'Église romaine et à la vertu. Pour servir plus librement Dieu et les pauvres, il resta célibataire; et comme tous ceux qui subissaient l'influence du charitable prêtre, il se dépouilla non-seulement des biens dont il suspectait l'origine, mais de la meilleure part de ses biens les plus légitimes, au point de se rendre bientôt pauvre lui-même.

Une fois vainqueur d'un membre de cette famille, Vincent n'en voulut plus sortir qu'il n'eût conquis tous les autres. Beynier avait un beau-frère nommé Garron, ancien officier dans la compagnie des gens d'armes du duc de Montpensier, et alors un des plus zélés partisans de l'hérésie. La conversion de son beau-frère n'avait fait qu'irriter son zèle. Aussi n'est-ce pas à lui que Vincent s'adressa, mais à ses enfants. Garron devint alors furieux. Sur ses

enfants il fit agir l'autorité paternelle en menaçant de les déshériter, et sur Vincent la terreur de la loi en le traduisant à la chambre de l'édit à Grenoble. Vains efforts : tous abjurèrent, et le malheureux père en mourut de douleur [1]. Quarante ans après, Vincent recevait une lettre dans laquelle nous lisons : « Je suis ce petit Jean Garron, neveu du sieur Beynier de Châtillon, en la maison duquel vous logiez pendant que vous fîtes séjour audit Châtillon. » Et après l'avoir remercié encore de son retour à la vraie foi, il le consultait sur la vocation de son fils unique, qui voulait abandonner la plus riche fortune de toute la province pour entrer dans la Compagnie de Jésus.

Admirable persévérance des conversions opérées par Vincent ! Persévérance plus admirable et plus durable encore des œuvres qu'il avait fondées ! Jean Garron terminait ainsi sa lettre : « Vous agréerez que je vous dise que dans Châtillon, l'association de la Charité des servantes des pauvres est toujours en vigueur. » C'est ici le lieu de raconter la fondation de ces *Charités*, par lesquelles Vincent préluda à l'établissement de cet institut de Filles, le plus touchant honneur de son nom.

IV

Commencement des Confréries de la Charité.

Tout commença ici, comme dans toutes ses œuvres, sans dessein prémédité de sa part, et, — si nous osions associer ces deux mots, — au hasard de la Providence ! Ici encore, comme toujours, la première idée et l'initiative lui vinrent d'une femme, et ce sont les femmes qui se firent les complices et les ministres de sa charité, tant est puissante en œuvres la femme chrétienne, depuis qu'une femme a donné au monde le Dieu des chrétiens !

A son arrivée à Châtillon, Vincent avait trouvé deux da-

1. *Summ.*, n° 26, p. 64.

mes jeunes encore, et pourvues, avec tous les dons personnels, de tous les avantages de la naissance et de la fortune. C'étaient Françoise Bachet de Mayseriat, femme d'un sieur Gonar, seigneur de La Chassaigne, et Charlotte de Brie, mariée au sieur Cajot, seigneur de Brunand. Dans une ville perdue de croyances et de mœurs, avec toutes les facilités qu'elles trouvaient dans leurs richesses et les agréments de leur âge, ces deux femmes faisaient leurs occupations les plus innocentes des danses, des festins et des jeux. Les premières paroles qu'elles entendirent en public du saint prêtre furent pour elles un irrésistible attrait qui les porta à lui faire une visite. Elles entrèrent ébranlées, elles sortirent affermies dans la résolution de renoncer aux maximes et aux amusements du monde, et de se consacrer sans réserve au service de Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Résolution aussi persévéramment tenue que soudainement prise. Privées du secours de Vincent aussi bien que sous sa conduite, elles pratiquèrent la charité jusqu'à un degré d'héroïsme dont la femme seule est capable. Après le retour du saint prêtre à Paris, la famine et la peste, c'est-à-dire la mort sous ses formes les plus terribles, visitèrent Châtillon. A la famine elles opposèrent un grenier public, dont seules elles étaient les pourvoyeuses et les distributrices; à la peste elles opposèrent leurs propres personnes. Pendant que la contagion faisait de Châtillon une solitude par la mort ou par la fuite, et qu'elle effrayait les hommes les plus courageux, elles restèrent au service des pauvres et des malades. Moins pour préserver une vie dont elles avaient fait le sacrifice, que pour l'entretenir au service des malheureux, elles se dressèrent des cabanes aux portes de la ville, et là, sentinelles de la charité, servantes dévouées, elles veillaient sur tous, préparaient vivres et remèdes, et, jour et nuit, elles les portaient, avec leurs consolations et leurs exemples, dans les chaumières les plus pauvres et les plus infectées. Le fléau disparu, elles se donnèrent, dans la personne des pères capucins, des successeurs chargés de

multiplier et de perpétuer leur zèle charitable. Femmes admirables, dignes de leur maître, dignes de servir de fondements et de premières pierres à l'édifice des confréries de la Charité !

Un jour que Vincent allait monter en chaire, une de ces femmes, Mme de La Chassaigne, le pria de recommander à la charité des paroissiens une pauvre famille dont presque tous les membres, enfants et domestiques, étaient tombés malades dans une ferme située à une demi-lieue de Châtillon. La parole de Vincent eut sa bénédiction ordinaire, et le sermon terminé, presque tous les auditeurs prirent le chemin de la ferme, le cœur plein de charité, et les mains de toute sorte de secours. Après vêpres, il prit la même direction, et fut agréablement surpris de voir les groupes charitables qui revenaient à Châtillon ou cherchaient sous les arbres de la route un abri contre une excessive chaleur. « Voilà, s'écria-t-il, une grande charité, mais elle est mal réglée. Ces pauvres malades, pourvus de trop de provisions à la fois, en laisseront une partie se gâter et se perdre, et ils retomberont ensuite en leur première nécessité. »

Dès lors, avec l'esprit d'ordre et d'arrangement qu'il portait en tout, il songea à réglementer un zèle si chrétien et à le faire tourner au profit durable non-seulement de la malheureuse famille qui en était alors l'objet, mais de toutes les familles qui tomberaient dans une nécessité semblable. Toujours défiant de lui-même, il voulut avoir l'avis des personnes dont la piété pouvait venir en aide à la sienne, et dont l'état de fortune promettait des ressources à l'œuvre projetée. C'est aux femmes encore qu'il s'adressa, et surtout aux deux nobles femmes qui devaient être comme les institutrices et les mères de la nouvelle confrérie. En toutes il trouva dévouement et charité, et d'accord avec elles sur la théorie de l'œuvre, il put aussitôt en réglementer la pratique. Mais son règlement ne fut que provisoire, et avant de demander la sanction de l'autorité ecclésiastique, il voulut avoir la sanction de l'expérience. Telle fut, dans

toutes ses œuvres, sa règle constante. Bien qu'il ne fît jamais rien sans conseil ni sans prière, bien qu'il donnât à toutes ses entreprises le fondement solide et immuable de l'Évangile, toute constitution *à priori*, et qui n'avait pas pour elle l'épreuve des faits, lui paraissait bâtie sur le sable. Et c'est pourquoi, à l'encontre des constitutions politiques des sociétés modernes, improvisées presque toujours par quelques utopistes, peu soucieux du passé, des mœurs, des croyances et des besoins des peuples, et, par suite, d'une durée si éphémère, toutes les institutions du saint prêtre, conçues dans la prière et la charité, nées des besoins éternels de l'homme tels que le christianisme les révèle, mûries et fortifiées par l'expérience, sont encore, après deux siècles, pleines de vie et brillantes d'une jeunesse qui se renouvelle comme celle de l'aigle.

Quand la confrérie de la Charité eut heureusement fonctionné environ trois mois, Vincent, qui en avait suivi le jeu, de l'œil simple et pur de l'Évangile, avec son désintéressement et sa prudence ordinaires, crut l'épreuve suffisante, et l'organisation de l'œuvre capable de résister à toute entrave et de produire tous ses fruits. Alors il sollicita de l'archevêché de Lyon une approbation qui lui fut accordée avec empressement, et avec un surcroît d'éloges dont son humilité eut à souffrir. Elle est du 24 novembre 1617, et signée, en l'absence de l'archevêque, de Thomas Meschatin La Faye, « chamarier et comte de l'Église de Lyon, official et juge de la Primace, vicaire général spirituel et temporel de messire Denys-Simon de Marquemont[1]. »

1. Marquemont était alors à Rome, où il venait d'être envoyé comme ambassadeur. C'était un des plus saints et des plus aimables évêques de son temps, digne à ces deux titres de l'amitié de saint François de Sales, qui venait le voir à Lyon, et qu'il allait souvent lui-même visiter à Annecy. Il eut part à l'établissement de la Visitation, dont saint François de Sales modifia le dessein par ses conseils. Vincent l'avait connu à Rome, en 1608, auditeur de Rote. Le 19 janvier 1626, il y fut fait cardinal, et y mourut huit mois après. Il fut enseveli dans l'église de son titre cardinalice, la Trinité-sur-le-Mont-Pincius, desservie alors par des Minimes français.

Voici le règlement de la confrérie, qui doit être conservé ici comme un titre d'honneur de Vincent, et comme un monument des annales de la charité. Nous le publions sur l'autographe retrouvé le 20 février 1839, dans les archives de la mairie de Châtillon.

V

Jésus Maria.

RÈGLEMENTS DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ, ÉRIGÉE A CHASTILLON-LEZ-DOMBES, DIOCÈZE DE LYON.

Comme ainsy soit que la charité envers le prochain soit une marque infallible des vrays enfans de Dieu, et qu'ung des principaulx actes d'icelle soit de visitter et nourrir les pauvres malades, cella faict que quelques pieuses damoizelles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Chastillon-lez-Dombes, dioceze de Lyon, désireuses d'obtenir ceste miséricorde de Dieu d'estre de ses vrayes filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquelz ont parfois beaucoup souffert plustost par faulte d'ordre à les soulager que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, sy pour le maintenir elles n'ont quelque union et liaison spirituelles ensemble, elles se sont disposées à se joindre en ung corps qui puisse estre érigé en une confrérie avec les règlements suyvants, le tout néanltmoingts souls le bon plaisir de monseigneur l'archevesque, leur très-honnoré prélat, auquel cest œuvre est entièrement soubmis.

La dicte confrérie s'appellera la confrérie de la Charité, à l'imitation de l'hospital de la Charité de Rome, et les personnes dont elle sera principalement composée, serventes des pauvres ou de la Charité.

Du Patron et de la fin de l'OEuvre.

Et d'aultant qu'en toutte confrérie la saincte coustume de

l'Esglise est de se proposer un patron, et que les œuvres prennent leur valeur et dignité de la fin pour laquelle elles se font : les dictes servantes des pauvres prennent pour patron Nostre-Seigneur Jésus, et pour fin l'accomplissement du très-ardant désir qu'il a que les chrestiens pratiquent entre eulz les œuvres de charité et de miséricorde, désir qu'il nous faict paroistre en ces siennes parolles : « Soyez miséricordieux comme mon Père est miséricordieux ; » et ces autres : « Venes les bien-aymés de mon Père, possédes le royaulme qui vous a esté préparé dès le commencement du monde, pour ce que j'ay eu faim et vous m'aves donné à manger, j'ai esté mallade et vous m'aves visitté ; car ce que vous aves faict aux moindres de ceulx-ci, vous me l'avez faict à moy-mesme. »

Des Personnes de la Confrérie.

La confrérie sera composée de femmes tant vefves que mariées, que filles, desquelles la piété et la vertu soit cognue, et de la persévérance desquelles l'on se puisse assurer, pourvu néanltmoingts que les mariées et les filles ayent permission de leurs marys, pères et mères, et non autrement ; et affin que la confuzion ne s'y glisse par la multitude, le nombre pourra estre de vingt seullement, jusques à ce que aultrement en soit ordonné.

Et pour ce qu'il y a subjet d'espérer qu'il se fera des fondations en faveur de la dicte confrérie, et que ce n'est pas le propre des femmes d'avoir seulles le maniement d'icelles, les dictes servantes des pauvres esliront pour leur Procureur quelque pieux et dévot eclésiastique, ou ung bourgeois de la ville vertueux, affectionné au bien des pauvres et non guères embarassé aux affaires temporelz, lequel sera tenu pour membre de ladicte confrérie, participera aux indulgences qui seront concédées en faveur d'icelle, assistera aux assemblées, et aura voix à la décision des choses qui se proposeront comme l'une des dictes serventes pendant qu'il exercera la charge de Procureur, et non plus.

Oultre ce, la confrérie fera choix de deux pauvres femmes d'honnête vie et de dévotion, qui s'appelleront Gardes des pauvres mallades, pour ce que leur debvoir sera de garder ceulx qui seront seuls et ne se pourront remuer, et de les servir, sellon l'ordre que leur en donnera la Prieure, en les payant honnestement selon leur labeur, et par ainsy seront aussy tenues pour membres de la dicte confrérie, participeront aux indulgences d'icelle et assisteront aux assemblées, sans néanltmoingtz y avoir voix délibérative.

Des Offices.

L'une des dictes servantes des pauvres sera eslue Prieure de la confrérie, laquelle, affin que touttes choses aillent avec ordre, les autres aymeront, respecteront comme leur mère, et luy obéyront en tout ce qui regardera les bien et service des pauvres, le tout pour l'amour de Nostre-Seigneur Jésus, qui s'est randu obéyssant jusques à la mort, et à la mort de la croix. Son debvoir sera de s'employer de tout son possible à faire que les pauvres soyent nourris et soulagés sellon cest institud, d'admettre au soingt de la confrérie, pendant l'intervalle des assemblées, les mallades qui seront vrayement pauvres, et de congédier les guéris, et ce touteffois par l'advis de ses deuz Assisttantes ou de l'une d'icelles, pouvant néanltmoingt sans leur conseil ordonner à la Trézorière de bailler tout ce qu'elle jugera nécessaire pour les choses qui ne se pourront remettre à la prochaine assemblée, et quand elle aura receu quelque malade, elle en donnera soudain advis à celle de ses servantes qui sera en jour de servir.

Pour le conseil et asistance ordinaire de la dicte Prieure, deux des plus humbles et discrettes de la compagnie luy seront données pour veiller avec elle au bien publicq des pauvres et au maintien de la confrérie.

L'une de ses Assistantes sera eslue soubs-prieure et Trézorière de la confrérie. Son debvoir sera de faire les fonctions de la Prieure en son absence, de recepvoir l'argent et

en bailler acquit, garder le linge et autres meubles, achepter et garder les provisions nécessaires à l'asistance des pauvres, bailler chasque jour aux dictes servantes ce qu'il faudra pour la nourriture d'iceulx, faire blanchir leur linge, exécuter les ordonnances de la Prieure, et avoir ung livre dans lequel elle escripra ce qu'elle recepvra et employera.

Le debvoir du Procureur sera de gérer et négocier les affaires concernant le fondz du temporel de la confrérie, par l'advis et direction du sieur curé, de la Prieure, de la Trézorière et de l'autre Assistante; de proposer à chasque assemblée qui se tiendra à cest effect l'estat des affaires qu'il maniera, d'avoir ung livre où il escripra les résolutions qui s'y feront, de prier de la part de la confrérie monsieur le chastellain de la dicte ville de Chastillon, l'ung de messieurs les saindicts et le sieur recteur de l'hospital d'asister à la reddition des comptes de la confrérie; son debvoir sera encore de parer la chapelle d'icelle, faire dire les messes, garder les ornements et en achepter par l'advis que dessus, quand il sera nécessaire.

De la réception des malades et de la manière de les asister et nourrir.

La Prieure recepvra au soingt de la confrérie les mallades vrayement pauvres, et non ceulx qui ont moyen de se soulager, par l'advis touteffois de la Trézorière et de l'Asistante ou de l'une d'icelles, et quand elle en aura receu quelqu'un, elle en advertira celle qui sera en jour de servir, laquelle l'ira voir incontinant, et la première chose qu'elle fera sera de voir s'il a besoingt d'une chemise blanche, affin que sy ainsy est, elle lui en porte une de celles de la confrérie, ensemble des linceulz blanz, s'yl en a nécessité, et qu'il ne soit en l'hospital où il y en a, le tout au cas qu'il soit sans moyens de se reblanchir en ceste sorte. Cella faict, elle le fera confesser pour se communier le landemain, à cause que c'est l'intention de ladicte confrérie que ceulx qui veulent estre assistés d'elle se confessent et se communient avant touttes choses; lui portera une image

d'ung crucifix, qu'elle atachera en lieu qu'il la puisse voir, affin que jetant parfois les yeux dessus, il considère ce que le Fils de Dieu a souffert pour luy; elle luy portera encore les meubles qui luy seront nécessaires, comme une tablette, une serviette, une gondolle, une escuelle, ung petit plat, une cuillière; et après elle advertira celle qui sera en jour le landemain d'avoir soing de faire nettoyer et parer la maison du mallade pour le faire communier, et de luy porter son ordinaire.

Chacune desdictes servantes des pauvres aprestera leur manger et les servira ung jour entier; la Prieure commencera, la Trezorière la suyvra, et puis l'Assistante, et ainsy l'une après l'autre selon l'ordre de leur réception jusques à la dernière venue; et après ladicte Prieure recommencera, et les autres la suyvront, observant l'ordre commencé, affin que par cette continuelle révolution les malades soyent tousjours assistés sellon cest institud, le tout néanltmoingts en façon que sy quelqu'une tombe malade, elle sera dispensée de son service, en advertissant la Prieure, affin qu'elle face continuer l'ordre par les autres. Mais sy quelqu'une est empeschée pour quelque autre cause, elle fera en sorte qu'une autre servira pour elle, en s'en revenchant en cas pareil.

Celle qui sera en jour, ayant prins ce qu'il fauldra de la Trézorière pour la nourriture des pauvres en son jour, aprestera le disner, le portera aux malades, et les abordant, les saluera gayement et charitablement, acommodera la tablette sur le lict, mettra une serviette dessus, une gondolle et une cullierre et du pain, fera laver les mains aux mallades, dira le *benedicite*, trampera le poutage dans une escuelle et mettra la viande dans ung plat, acommodant le tout sur ladicte tablette, puis conviera le mallade charitablement à manger pour l'amour de Jésus et de sa saincte Mère, le tout avec amour comme si elle avait à faire à son filz, ou plustost à Dieu, qui imputte faict à luymesme le bien qu'elle faict à ce pauvre, et luy dira quelque

petit mot de Nostre-Seigneur en ce sentiment, taschera de le resjouir s'yl est fort désolé, luy coupera parfois sa viande, luy versera à boyre, et l'ayant ainsy mis en train de manger, s'yl a quelqu'un auprès de luy, elle le laissera et en ira trouver ung autre pour le traicter en la même sorte, se resouvenant de commencer tousjours par celluy qui avoit quelqu'un avec luy, et de finir par ceulx qui sont seulz, affin de pouvoir estre auprès d'eux plus longtemps; puis reviendra le soir leur porter à soupper avec mesme appareil et ordre que dessus.

Chasque malade aura aultant de pain qu'il luy en fauldra avec ung carteron de mouton ou de veau boully pour le disner, et aultant de routi pour le souper, excepté les dimanches et les festes qu'on leur pourra donner quelque poulle bollie pour le disner, et leur mettre leur viande en hachis au soupper deux ou trois fois la sepmayne; ceulx qui seront sans fiebvre auront une chopine de vin par jour, moytié au matin et moytié au soir.

Ilz auront le vendredy, sabmedi et autres jours d'abztinence, deux œufs avec ung potage et une petitte tranche de beurre pour leur disner, et aultant pour leur soupper, accommodant les œufs sellon leur appétit. Que s'il se trouve du poisson à quelque honneste prix, l'on leur en donnera seullement au disner.

L'on obtiendra permission de faire manger de la chair en caresme et autres jours deffendus à ceulx qui seront fort mallades, et pour ceulx qui le sont tellement, qu'ils ne peuvent manger de la viande solide, leur sera donné des bouillons, panades au pain cuit, orges mondez, et œufs fraiz trois ou quatre fois par jour.

De l'asistance spirituelle et de l'enterrement.

Et pour ce que la fin de cest institud n'est pas seullement d'asister les pauvres corporellement, mais aussy spirituellement, lesdictes servantes des pauvres tascheront et mettront à cela leur estude de disposer à mieux vivre ceulx qui

guériront, et à bien mourir ceulx qui tendront à la mort, dresseront à ceste fin leurs visittes, prieront souvent Dieu pour cela, et feront quelque petitte élévation de cœur à cest effect. Oultre ce, elles liront utillement parfois quelque livre dévot en présence de ceulx qui seront capables d'en faire leur proffit, les exorteront à supporter le mal patiemment pour l'amour de Dieu, et à croyre qu'il le leur a envoyé pour leur plus grand bien, leur feront faire quelque acte de contrition, qui conciste à avoir regret d'avoir offencé Dieu pour l'amour de luy-mesme, à luy en demander pardon et se résouldre à ne jamais plus l'offencer; et au cas que par infirmité, elle feroit qu'ils s'en confesseront au plus tost.

Et pour ceulx qui tendront à la mort, elles auront soing d'advertir ledict sieur curé de leur administrer l'extrême onction, les induiront à avoir entière confiance en Dieu, à penser à la mort et passion de Nostre-Seigneur Jésus, à se recommander à la saincte Vierge, aux anges, aux sainctz, et particullièrement aux patrons de la ville et aux sainctz dont ils portent le nom, et feront le tout avec ung grand zèle de coopérer au salut des âmes et de les mener comme par la main à Dieu.

Auront soing lesdictes servantes de la Charité de faire enterrer les morts aux despans de la confrérie, de leur donner un lincieul, faire faire la fosse sy le mort n'a aucun moyen d'ailleurs, ou le recteur de l'hospital n'y pourvoit, comme il le fauldra prier de ce faire, et assisteront aux funérailles de ceulx qu'elles auront nourris malades, sy elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfans au tumbeau, et par ainsy elles praticqueront entièrement et avec édification les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Des assemblées, de leur fin et de l'ordre qui s'y gardera.

Et parce qu'il est grandement utile à touttes sainctes communoutés de s'assembler de temps en temps en quelque lieu destiné pour traicter tant de leur avancement spirituel

que de ce qui regarde en général le bien de la communaulté, cela faict que lesdictes servantes des pauvres s'assembleront tous les troiziesme dimanche des moys en une chapelle de la grande esglize de ladicte ville destinée à cest effect ou en celle de l'hospital, là où, en ce mesme jour ou le lendemain à une heure dont elles conviendront, il sera dict une messe basse pour ladicte confrérie, et l'après-disné, à l'heure quelles trouveront bon, elles s'assembleront encore en la mesme chapelle, tant pour y entendre une petite exortation spirituelle que pour y traicter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de ladicte confrérie.

L'ordre que l'on tiendra auxdictes assemblées sera d'y chanter avant toutte œuvre les litanies de Nostre-Seigneur Jésus ou celles de la Vierge, et dire ensuitte les prières qui suivent, puis ledict sieur curé ou son vicaire fera ladicte briesve exortation tendant à l'avancement spirituel de toute la compagnie et à la conservation et progrès de ladicte confrérie, et après il proposera ce qui sera à faire pour le bien des pauvres mallades, et la conclurra par la pluralité des voix qu'il colligera à cest effect, commençant par celle desdictes servantes de la Charité qui aura esté la dernière receue en la confrérie, et continuant par l'ordre de leur réception jusques au Procureur, puis à la Trézorière, à la Prieure, et enfin il donnera sa voix luy-mesme qui aura force délibérative comme l'une de celles desdictes servantes des pauvres. Là se liront utillement cinq ou six articles de cest institud, là elles s'admonesteront charitablement des fautes survenues au service des pauvres, le tout néanltmoings sans bruit ni confusion, et avec le moings de parolles que faire se pourra, donneront seullement chasque fois demy-heure de temps, après l'exortation, pour ceste assemblée.

De l'administration du temporel et de la reddition des comptes.

Le sieur curé, la Prieure, les deux Asistantes et le Procureur auront le gouvernement de tous les biens temporels

de la confrérie, tant meubles que immeubles, et, par conséquent, le pouvoir d'ordonner au nom d'ycelle audict Procureur de faire tout ce qu'il faudra pour la conservation et recouvrement d'iceulz biens.

La Trézorière gardera l'argent, les papiers et les meubles, comme dict est, et randra compte tous les ans le landemain du sainct jour de la Pentecoste, en présence du sieur curé, de la Prieure, du Procureur, de l'autre Assistante, et encore de monsieur le Chastellain, de l'un de messieurs les saindicts et du sieur recteur de l'hospital dudict Chastillon, pourvu néanlt-moings qu'il soit de la religion catholique apostolique et romayne, lesquels seront tousjours priés tous trois de la part de la confrérie d'y assister; et sera creue ladicte Trézorière en la seulle déclaration qu'elle fera que ses comptes contiennent vérité, sans qu'aucun article d'iceulz luy puisse estre rayé, ny qu'elle, son mary, ny leurs enfans en puissent estre recherchez, tant à cause que estant playne de probité, comme il ne s'en eslira que de telles, l'on y peut avoir entière confiance, qu'aussy, si elle estoit subjecte à estre recherchée de ce faict, aucune ne voudroit prendre ceste charge.

Apprès l'audition de ses comptes, le Procureur rapportera à la mesme compagnie susdicte l'estat des affaires temporels de ladicte confrérie, et ce qu'il y aura géré et négocié pendant l'année, à ce que, par le rapport desdicts sieurs chastellain, saindict et recteur, messieurs du conseil de ladicte ville puissent estre suffisamment instruits du gouvernement des biens temporels de ladicte confrérie, et que recognoissant qu'il fût mauvais, ils puissent recourir à Monseigneur l'archevesque nostre très-honnoré prélat, pour y mettre ordre, comme celluy auquel ladicte confrérie est entièrement soubmise, ce qu'en ce cas mesdictz sieurs du conseil sont très-humblement priés de faire pour l'amour de Dieu.

La Prieure aura ung livre de charges sur lequel elle fera charger la Trézorière des papiers, de l'argent, des meubles

de ladicte confrérie, et en cas qu'elle ne se voulût charger, ni aucune des autres, sinon des meubles seullement et d'une partie de l'argent, comme ce qu'il fauldra pour nourrir les pauvres quelques moys, icelle confrérie ordonnera audict Procureur de se charger du reste et d'en rendre compte, ce qu'il sera tenu de faire sans qu'il puisse refuser de délivrer à la Trézorière tout ce que la confrérie ou la Prieure ordonneront qu'il luy remette pour l'entretien et nourriture des pauvres.

Le tronc de l'esglise mis pour l'entretènement de la confrérie et soulagement des pauvres, sera ouvert de deux moys en deux moys en présence dudict sieur curé, de la Prieure, Trézorière, Procureur et Assistante, laquelle Trézorière recepvra par compte et chargera sa recepte de ce qui s'y trouvera, ou, à son reffuz, le Procureur, comme dict est.

De l'eslection et déposition.

La Prieure, la Trézorière et l'autre Assistante depposeront leur charge le mercredi d'apprès la saincte feste de la Pentecoste, et sera proceddé le mesme jour à nouvelle eslection par les suffrages de toutte la confrérie et la pluralité des voix, sans que ladicte Prieure, Trézorière et Asistante puissent estre continuées en leurs charges, affin que l'humilité, vray fondement de toutte vertu, se tienne parfaitement en ce sainct institud.

Et au cas que ledict sieur curé ne résideroit, ou que luy ou son vicaire ne prendroit point le soing requis en l'œuvre, sera loisible à ladicte confrérie de prendre ung autre père spirituel et directeur de l'œuvre, admis et approuvé à cest effect par Monseigneur l'archevesque.

Ladicte Prieure, Trézorière et Assistante pourront estre déposées de leur charge avant le temps susdict par ladicte confrérie, ne faysant pas bien leur debvoir au jugement d'icelle.

Le Procureur demeurera en charge autant et sy longuement que la confrérie le trouvera bon, et non plus.

Celles de ladicte confrérie qui commettront quelque péché publicq ou négligeront notablement le soing des pauvres, seront entièrement ostées de ladicte confrérie, les admonitions requises en l'Évangile ayant esté premièrement faictes à tous ceulz qu'on voudra déposer ou oster de la confrérie.

Règles communes.

Toutte la compagnie se confessera et communira quatre fois l'an, le pouvant faire commodément, à savoir le jour de la Pentecoste, Nostre-Dame d'Aoust, Sainct-André et Sainct-Martin, et ce, pour honnorer l'ardant désir que Nostre-Seigneur a que nous aymions les pauvres malades et les secourions à leur nécessité, et pour accomplir ce sainct désir, l'on luy demandera ses bénédictions sur ladicte confrérie, à ce qu'elle florisse de plus en plus à son honneur et gloyre, au soulagement de ses membres et salut des ames qui le servent en icelle ou y ont donné de leurs biens.

Et affin que la compagnie se conserve en une sincère amitié sellon Dieu, quand quelqu'un ou quelqu'une sera malade, la Prieure et les autres seront soigneuses de la visitter et luy faire recepvoir les saincts sacrements de l'Esglise, prieront pour elle en commun et en particullier, et quand il plairra à Dieu de retirer de ce monde quelque membre de ce corps, les autres se trouveront à son enterement avec le mesme sentiment qu'à leur propre sœur qu'elles espèrent ung jour voir au ciel, diront chacune trois fois le chappellet à son intention, et feront célébrer une messe basse pour le soulagement de son âme en la chapelle de ladicte confrérie.

De l'exercice spirituel de chacune à part soy.

Le réveil se commencera par l'invocation de Nostre-Seigneur Jésus, faisant le signe de la croix, et par quelque oraison à sa saincte Mère, puis estant levées et habillées,

prenant de l'eau bénïste, elles se mettront à genoux au pied de leur lict, au-devant de quelque image, rendront grâces à Dieu des béneffices tant généraulz que particulliers qu'elles ont reçus de sa divine majesté, réciteront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria* à l'honneur de la Saincte Trinité, et une fois le *Credo* et le *Salve regina*, et après ouyront la saincte messe, si elles ont la commodité.

Se souviendront le jour de la modestie avec laquelle le Fils de Dieu accomplissoit ses actions sur terre, et en l'honneur et imitation d'icelles, feront les leurs avec humilité, modestie et tranquilité.

Celles qui sçauront lire liront chasque jour posément et attentifvement ung chappitre de Monseigneur l'évesque de Genève intitulé l'*Introduction à la vie dévote*, et feront quelque eslévation d'esprit à Dieu avant la lecture, implorant sa grâce et miséricorde pour tirer fruit en son amour de ce dévot exercice.

Lorsqu'il fauldra qu'elles aillent en compagnie, elles offriront à Jésus Nostre-Seigneur ceste conversation, en l'honneur de celle qu'il a deigné avoir sur terre avec les hommes, et le supplieront qu'il les préserve de l'offencer;

S'estudieront spéciallement à porter en l'intérieur ung grand honneur et révérence à Nostre-Seigneur Jésus-Christ et à sa saincte Mère, comme estant un des poincts principaulz que requiert ceste confrérie et celles qui y aspirent;

S'exerceront soigneusement à l'humilité, charité et simplicité, defférant chacune à sa compagne et aux autres, et faysant touttes leurs actions pour une intention charitable envers les pauvres, et non pour aulcung respect humain.

La journée employée sellon l'observation susdicte, et l'heure du coucher estant venue, elles feront l'examen de conscience, et diront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria* et une fois le *De profundis* pour les trépassés, le tout néanltmoingts sans obligation à péché mortel ou veniel. »

Puis, après approbation, homologation et ratification par Thomas de Meschatin La Faye, la pièce originale porte ce qui suit, de la main de Vincent :

« Au nom du Père et du Fils et du Sainct-Esprit, le huitiesme de decembre, jour de l'Immaculée Conception [1] de la Vierge Mère de Dieu, l'an mil six cent dix-sept, dans la chapelle de l'hospital de la ville de Chastillon-lez-Dombes, le peuple estant assemblé; nous Vincent de Paul, prestre et curé indigne de ladicte ville, avons exposé comme monsieur de La Faye, grand vicaire de Monseigneur l'archevesque de Lyon nostre très-digne prélat, a approuvé les articles et règlements cy-dessus contenus, dressés pour l'érection et establissement de la confrairie de la Charité en ladicte ville et au dedans de ladicte chapelle, au moyen de quoy, nous curé susdict, en vertu de ladicte approbation, avons cejourd'huy érigé et establi ladicte confrairie en ladicte chapelle, ayant premièrement faict scavoir au peuple en quoy ladicte confrairie conciste, et quelle est sa fin, qui est d'acister les pauvres malades de ladicte ville spirituellement et corporellement, et ayant admonesté ceux qui voudroyent en estre de s'aprocher et de donner leur nom, se sont présentées : Fransoisse Bachet, Charlotte de Brie, Gasparde Puget, Florence Gomard, femme de Monsieur le Chastelain; Denise Benier, femme de feu Claude Bourbon ; Philiberte Mulger, femme de Philibert des Hugonières ; Catherine Patissier, vefve de feu Claude Hurdillat; Jehanne Perra, fille de feu Perra; Florence Gomard, fille de feu Denis Gomard; Benoîte Prost, fille de Edmond Prost; Thoyne Guy, vefve de feu Puisseau, qui se présente pour estre garde des pauvres.

« Puis a esté procédé à l'eslection des charges, à la forme cy-dessus contenue en ce règlement, et a esté eslue pour Prieure damoyselle Baschet, pour Trezoriere damoyselle

1. Cette expression est remarquable près de deux siècles et demi avant la définition du dogme, et prouve la piété de Vincent pour la sainte Vierge.

Charlotte de Brie [1], pour seconde Assistante dame Gasparde Puget, et pour Procureur honorable Jehan, fils de feu honorable Jehan Benier [2], par la pluralité des voix des dessus nommées, ce qui a esté fait en ladicte chapelle de l'hospital, à ce présents et assistants vénérables Messire Jehan Besson, Jehan Benonier, Hugues Ray, prêtres sociétaires en l'esglise Sainct-André de Chastillon, et M. Antoine Blanchard, notaire royal et chastellain de ladicte ville, et plusieurs autres assistants témoings.

Signé : Besson, etc. (Les susnommés.)

« Et pour ce que lesdictes servantes des pauvres, touttes assemblées ensemble, ont advisé que la charge de la Thrésorière estoyt un peu trop grande pour une seule personne, elles ont ordonné, à la pluralité des voix, présent moy dict curé, que la charge de ladicte Thrésorière sera partagée en deux, sçavoir que ladicte Thrésorière gardera l'argent, le distribuera, en rendra compte et faira les provisions, et que la seconde Assistante gardera les meubles et le linge, et en rendra compte en se déposant de sa charge, le tout soubz le bon plaisir de Monseigneur le révérendissime archevesque. Faict à Chastillon, le douziesme de décembre 1617. — *Signé :* V. de Paul et les dignitaires. — Le mesme jour a esté reçue Marie Roy pour estre garde des pauvres [3]. »

Ainsi définitivement instituée, la confrérie put se livrer, avec plus de confiance et d'ardeur, à ses charitables travaux. Il serait difficile, racontent les mémoires contemporains, de dire tout le bien soit matériel soit spirituel qui en revint aux pauvres, surtout dans le temps de famine et de

1. Dans ces deux premières officières on reconnaît les deux dames dont il a été parlé plus haut.

2. C'est l'hôte même de Vincent.

3. A la fin de l'original se lit le procès-verbal d'une élection du 7 juin 1626, faite sous la présidence de L. Girard, successeur de saint Vincent à Châtillon.

peste qui suivit le départ de Vincent ; plus difficile encore d'énumérer les conversions produites par cette prédication de la charité, la vraie prédication chrétienne.

VI

Diffusion des confréries de la Charité.

Grâce à Dieu, le bien est contagieux comme le mal, et bientôt les habitants de Bourg et des lieux voisins, informés des bénédictions de la confrérie de Châtillon, s'empressèrent d'établir au milieu d'eux des confréries semblables. Le plus étonné de tels succès était toujours l'humble fondateur. Ici, comme ailleurs si souvent, il n'avait cru faire qu'une œuvre accidentelle et locale, et voici qu'elle tendait à la durée et à l'extension de toutes les œuvres divines. Il y vit le doigt et l'intervention de la Providence; et s'il avait pour principe de ne jamais enjamber sur elle, jamais non plus il n'hésitait à la suivre. Il se consacra désormais à la propagation des confréries de la Charité, qu'il multiplia jusqu'à en couvrir le monde. En peu d'années, il l'établit à Villepreux, où elle fut approuvée (1618) par le premier cardinal de Retz, évêque de Paris; puis à Joigny, à Montmirail, et en plus de trente paroisses dépendantes de la maison de Gondi. A Folleville elle fut établie avec approbation de l'évêque d'Amiens qui permettait à Mme de Joigny de la faire publier par M. Vincent de Paul son aumônier. L'approbation est du 6 octobre 1620. En conséquence, le dimanche suivant, 11 octobre, Vincent procéda à l'établissement de l'association, et Mme de Joigny s'inscrivit en tête de la liste des servantes des pauvres.

Quelques jours après, le 23 de ce même mois d'octobre 1620, l'évêque d'Amiens approuvait un autre règlement de charité destiné aux hommes, que Vincent, pour la première fois, organisait aussi en confrérie. A eux le soin des pauvres valides, le soin des malades demeurant réservé aux femmes. Les deux associations, quoique séparées, devaient

marcher de concert et embrasser toutes les misères. Voici ce règlement.

RÈGLEMENT POUR LES HOMMES QUI SERONT REÇUS EN L'ASSOCIATION DE LA CHARITÉ, ET PRIMO DE LA FIN DE LEUR RÉCEPTION.

Les hommes seront reçus en l'association de la Charité, établie de l'autorité de Monseigneur le révérendissime évêque d'Amiens, du village de Folleville, Paillart et Fresneville, afin d'assister les pauvres valides de l'un et de l'autre sexe demeurant ès dits lieux, et d'avoir motif de pratiquer et de faire pratiquer aux pauvres les exercices de piété ci-dessous contenus, lesquels ladite association a accoutumé de pratiquer pour honorer Notre-Seigneur Jésus, patron d'icelle, et sa sainte Mère, et accomplir le grand désir qu'ils ont que nous nous entr'aimions les uns les autres comme ils nous ont aimés.

De la manière de pourvoir aux pauvres valides en leurs nécessités.

Les enfants seront mis en métier aussitôt qu'ils auront âge compétent. On distribuera par semaine aux pauvres impotents et telles gens qui ne peuvent travailler, ce qui leur sera nécessaire pour vivre; et pour le regard de ceux qui ne gagnent qu'une portion de ce qui leur fait besoin, l'association leur surviendra du reste.

L'on aura des brebis, lesquelles l'on distribuera aux associés qui feront la charité de les nourrir au profit de ladite association, qui plus qui moins, selon leur pouvoir, et les fruits provenant d'icelles brebis seront vendus tous les ans, aux environs la fête de saint Jean, par le visiteur, selon l'ordre qui lui en sera donné par les directeurs de ladite association, et l'argent qui en proviendra sera mis ès mains du trésorier, en la présence du commandeur ou du recteur, et seront marquées les brebis de la marque de l'association et renouvelées de 5 ans en 5 ans.

Des Offices en général.

Les hommes associés, qui se nommeront serviteurs des pauvres, en éliront douze d'entre eux, qui se nommeront assistants de la Charité, lesquels, pour perpétuer davantage cette association, feront tous bon propos, en la manière ci-dessous transcrite, lequel ils renouvelleront tous les ans, d'observer le présent règlement, et de procurer la conservation et augmentation de ladite association; et ces douze en éliront trois d'entre eux, de deux en deux ans, le lendemain de la Pentecôte, dont l'un sera commandeur, l'autre trésorier et l'autre visiteur, lesquels, avec le recteur de ladite association qui est un ecclésiastique, auront l'entière direction de ce qui regarde les pauvres valides seulement, et arrivant la mort de l'un desdits assistants, les associés en corps en nommeront un autre.

Du Commandeur.

Le commandeur présidera en l'assemblée avec ledit recteur; lesquels procureront conjointement que le présent règlement, ensemble, toutes les résolutions qui seront prises en l'assemblée soient observées et exécutées avec fidélité, charité et diligence.

Du Trésorier.

Le trésorier représentera et aura l'autorité dudit commandeur en son absence, recevra et gardera l'argent dans un coffre à deux clés, dont le commandeur en aura l'une, et lui l'autre, sans qu'il puisse tenir en son pouvoir qu'autant qu'il faudra distribuer en un mois aux pauvres valides, ni ouvrir ledit coffre qu'en la présence du commandeur ou du recteur, emploiera l'argent selon l'ordonnance desdits directeurs et en rendra compte annuellement au jour qui lui sera ordonné en la présence desdits directeurs, des assistants, du juge et procureur fiscal du lieu, et de plus il écrira les résolutions des assemblées dans le registre qu'il gardera à cet effet.

Du Visiteur.

Le visiteur s'informera des pauvres honteux, veuves, orphelins, prisonniers et autres personnes affligées, pour les aller visiter et consoler, et pour en faire le rapport aux assemblées, afin de les secourir comme il lui sera ordonné, sinon qu'en cas de nécessité pressante, il en conférera avec lesdits recteur ou commandeur, et suivra l'avis qu'ils lui donneront. Il aura semblablement soin que tous les pauvres assistent aux catéchismes, que ledit recteur fera ou fera faire chaque dimanche, ou de 15 en 15 jours, et que ceux qui seront en âge communient.

Des Assemblées.

Les directeurs s'assembleront d'ordinaire le premier dimanche du mois après vêpres, et plus souvent s'il est expédient; proposeront les besoins temporels et spirituels de l'association, les résoudront à la pluralité des voix qui seront colligées par le recteur, et, en son absence, par le commandeur, sans qu'il soit loisible à pas un, quand il aura donné sa voix, de rien repartir à celui qui le contredit et sera d'avis contraire; et au cas que lesdits directeurs soient mi-partie en leur opinion, les autres neuf assistants ou partie d'iceux qui se pourra trouver commodément, jusqu'au nombre de cinq, détermineront le différend à la pluralité des voix qui seront colligées par le plus ancien d'iceux.

De la Messe, Communion, Litanies, Exhortations et Lecture du présent Règlement, qui se doivent faire les premiers dimanches des mois.

Et afin que les serviteurs des pauvres profitent et se confirment de plus en plus en l'esprit de charité, ils s'assembleront les premiers dimanches des mois dans la chapelle de la Charité, où ils entendront la messe le matin, et ceux qui auront dévotion de se confesser et communier, comme ils y sont tous exhortés, se confesseront et communieront; et l'après-dîner, ils assisteront aux litanies de Notre-Seigneur ou de la Vierge, ensuite desquelles leur sera

faite une briève exhortation ou bien lecture du règlement.

Les directeurs consulteront ensemble des affaires de l'association.

De l'amour envers N.-S. Jésus, patron de l'Association et envers sa sainte Mère.

L'un des principaux points que requiert cette association étant d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère, les serviteurs des pauvres seront exhortés de leur porter un grand honneur et révérence en l'intérieur et de dire à cet effet chaque jour cinq fois *Pater* et cinq fois *Ave Maria.*

De la mutuelle charité que les serviteurs des pauvres auront les uns envers les autres.

Les serviteurs des pauvres auront une grande charité les uns pour les autres, s'entre-visiteront et consoleront en leurs afflictions, donneront ordre que les saints sacrements leur soient administrés en temps et lieu, feront prières communes et particulières à ce qu'aucun ne parte de ce monde qu'en bon état, et assisteront en corps tant à l'administration des saints sacrements, qu'à l'enterrement desdits serviteurs et des servantes des pauvres, pour les âmes desquels on fera célébrer une messe, et chaque particulier dira à leur intention le chapelet à sa commodité, et est à noter que cette observation, comme aussi toutes les autres qui appartiennent au présent règlement, sont volontaires et sans aucune obligation à péché mortel ni véniel.

Du zèle que les serviteurs des pauvres auront à la conservation de l'Association des femmes ainsi que de la leur.

Et pour ce que l'association des hommes et celle des femmes est une même association, ayant même patron, même fin et mêmes exercices spirituels, et qu'il n'y a que les ministères qui soient divisés, le soin des valides appartenant aux hommes, et celui des invalides aux femmes, et que Notre-Seigneur ne retire pas moins de gloire du ministère des femmes que de celui des hommes, voire que le soin des ma-

lades semble préférable à celui des sains; pour cela, les serviteurs des pauvres auront pareil soin de la conservation et augmentation de l'association des femmes que de la leur; et à cet effet, ils mettront la 4e partie de leur revenu annuel, et plus s'il est besoin, ès mains de la trésorière qui garde l'argent des femmes, au cas que le revenu de la quête que font lesdites femmes ne suffira; ce qui se pourra savoir par le moyen du recteur comme étant supérieur de l'une et l'autre association. Et afin que lesdits directeurs sachent l'état des affaires de l'association des femmes, ils assisteront à la reddition de leurs comptes le lendemain de la fête de la Toussaint.

Formulaire du bon propos des serviteurs des pauvres.

Les assistants, comme dit est, pour rendre cette association de plus de durée, feront et prononceront le bon propos suivant, en la présence du recteur, après vêpres, en la chapelle de la Charité, le jour de la Pentecôte ou le lendemain, et diront en la manière qui s'en suit :

Je....... serviteur des pauvres de l'association de la Charité, élu assistant d'icelle, fais bon propos, en la présence de monsieur le recteur de ladite association, d'observer le règlement d'icelle, et d'en procurer de tout mon pouvoir la conservation et augmentation, moyennant la grâce de Dieu que je lui demande à cet effet. A........ le........

A la mort du serviteur de Dieu, cette admirable institution, dont rien, comme il l'avouait, ne lui avait fourni le modèle, la plus originale peut-être qu'il ait créée, s'était répandue dans une foule de lieux du royaume; puis de là était passée en Lorraine, en Savoie, en Italie, en Pologne, partout, en un mot, où le saint avait, par lui-même ou par ses enfants, évangélisé les peuples. Désormais chacune de ses missions ou des missions de sa Compagnie, tant en France qu'à l'étranger, eut pour couronnement obligé l'établissement d'une confrérie.

On possède encore un certain nombre des règlements

qu'il donna. Tous se ressemblent et même se répètent, à part quelques dispositions particulières nécessitées par la différence des lieux, par exemple, lorsque des villages écartés doivent être rattachés au centre de l'association. Quelquefois aussi, la prieure est élue pour deux ans, mais toujours à la condition de n'être pas réélue. Ailleurs, un recteur, personne ecclésiastique, partage la direction avec la prieure et les deux assistantes. Les cérémonies d'installation sont aussi à peu près toujours les mêmes. Le curé commence par disposer en particulier tel nombre de femmes qu'il juge à propos, des plus pieuses du lieu, et, si faire se peut, des principales, pour rendre la confrérie d'autant plus respectable. Elles se confessent et communient toutes ensemble, le jour de l'installation, dans la chapelle destinée à la confrérie, où elles doivent tenir chacune en main un cierge allumé. Le curé chante le *Veni creator* et les litanies du saint nom de Jésus, insistant sur le verset *Jesu, pater pauperum*; il leur adresse une briève exhortation, représente aux assistants la fin de la confrérie, les biens spirituels qu'en retireront, non-seulement les servantes des pauvres, mais ceux qui y contribueront de leur bien, fait lecture du règlement qui s'y doit observer, invite à s'approcher celles qui doivent en faire partie, reçoit leurs noms, procède à l'élection des officières, chante un *Salve regina* pour rendre grâces à Notre-Seigneur par sa sainte Mère, et le lendemain il assemble les officières nommées, à l'effet de régler l'ordre dans lequel les servantes des pauvres auront à servir les malades.

Chose prodigieuse! toutes ces confréries subsistèrent, non-seulement pendant la vie du saint, mais après lui et jusqu'à la Révolution, en sorte qu'on ne saurait calculer la multitude de pauvres qui, dans toute l'Europe, et même dans les missions d'outre-mer, durent à leur charitable industrie le bien de leur corps et de leur âme. Aucune, pourtant, n'eut jamais d'autre fonds que le fonds, inépuisable il est vrai, de la Providence divine. Une quête générale dans

la paroisse au jour du premier établissement, quelques meubles, un peu de linge recueillis à la même occasion, en formaient le principal; les quêtes des dimanches et des fêtes, Dieu plutôt et la charité des fidèles, faisaient le reste; et cela avec tant de sûreté et d'abondance que jamais les malades ne manquèrent du nécessaire.

Dans sa prédilection pour les pauvres des champs, d'ailleurs les plus abandonnés, Vincent n'avait songé d'abord à établir la nouvelle confrérie que dans les villages. Mais quelques grandes dames qui avaient leurs maisons de campagne soit dans les environs de Paris, soit dans les provinces évangélisées par Vincent, et qui avaient vu avec admiration les grands biens produits par la confrérie, songèrent à la transporter dans la capitale. Sans doute, Paris avait ses hôpitaux ouverts à tous les malades indigents. Mais que de pauvres ouvriers négligeaient, par honte ou par répugnance, de s'y faire porter, et se voyaient réduits, au bout de quelques jours de maladie et de chômage forcé, à la plus profonde misère, et surtout au dénûment de toute consolation et de tout secours spirituel! Ces pieuses dames se mirent donc en rapport avec les curés de Paris, et au mal trop connu offrirent d'opposer le remède de la confrérie de la Charité. Les curés, à leur tour, en référèrent à Vincent, et pour attirer sur l'œuvre la vertu qui sortait de lui, et pour le prier d'apporter à son premier plan les changements nécessités par la diversité des lieux et des personnes. Vincent modifia le règlement, et dès 1629 la confrérie fut établie sur la paroisse de Saint-Sauveur [1]. Grâce à Mlle Le Gras et

1. En voici le règlement: « Avant que les dames y aillent voir les malades, le médecin, qui est M. Levêque, médecin de la Faculté de Paris, les va voir et leur ordonne ce qui leur est nécessaire, tant pour médecines que saignées, et l'on porte lesdites ordonnances à la supérieure pour les signer et admettre lesdits malades à la confrérie, si elle reconnaît, par la recherche prompte qu'elle en fait, qu'ils soient de la qualité requise.

« Qui est qu'il y ait 3 mois au moins qu'ils demeurent en ladite paroisse, et que ce ne soit point des maladies trop longues, pour ce qu'il y en a qui durent quelquefois des 7 ou 8 mois et plus, qui causerait pour la longueur

aux Dames de la Charité dont nous aurons à parler plus tard, elle se répandit en peu de temps dans presque toutes les paroisses de la ville et de la banlieue de Paris. L'élan une fois donné, elle ne s'arrêta plus, et avec le concours unanime des évêques, des pasteurs et des fidèles, elle eut bientôt envahi les dix-huit paroisses de Beauvais et la plupart des grandes villes du royaume. Ainsi le père des pauvres élargissait de plus en plus leur patrimoine,

du mal que l'on n'en pourrait pas soulager plusieurs autres. — Ledit médecin envoie par écrit à ladite supérieure certificat si les dames y peuvent aller sans hasard, ou s'il n'en a encore pu avoir la connaissance à cause qu'il y a des maux cachés, il donne un autre billet pour leur envoyer nourriture telle qu'il juge nécessaire. — Et tout ce, afin que les dames ne se mettent en hasard, et que ladite confrérie subsiste pour toujours. — L'homme d'Église qui fait cette charité, il est nécessaire qu'il voie lesdits malades tous les jours, pour ce qu'il arrive beaucoup d'accidents aux malades. — L'on élit trois dames pour avoir le soin de ladite confrérie, que l'on nomme la supérieure, la trésorière et la garde des meubles de ladite confrérie. — Cette élection faite par les voix de plusieurs personnes assemblées pour l'institution de ladite Confrérie, auxquelles on donne à chacune leur charge. La supérieure a la charge de tous les malades qu'elle peut aller voir par l'ordonnance du médecin. Elle les doit visiter deux fois la semaine avec une de ses compagnes, et n'y doivent pas aller seules ni avant que manger. — La trésorière garde l'argent. — Et pour ce faire, l'on quête tous les dimanches par l'église pour les pauvres malades du lieu, laquelle quête est faite par les femmes et non par les filles. — Les dames supérieures ne peuvent rien faire sans le conseil l'une de l'autre. — La garde-meubles aura soin des matelas, draps, couvertures, chemises, et autres ustènsiles nécessaires aux malades, pource que cela est grandement nécessaire qu'il y ait une garde des meubles. — L'on pourrait dire, avant qu'une confrérie de la Charité soit érigée : nous n'avons point de meubles pour les pauvres; mais quand on fait l'assemblée après l'élection, l'on demande à toutes les dames qui se sont fait enregistrer pour icelle ce qu'elles veulent donner; l'une dira : je donne deux, trois draps, et les autres des chemises, et ainsi en suivant, et en même temps on l'écrit de crainte d'en perdre la connaissance, et en ce faisant, on s'ameuble pour les pauvres malades. — Et desdits meubles, la dame qui garde iceux, se donne la peine, pour l'amour de Dieu, d'avoir soin de les prêter auxdits malades, et les retire, à ce qu'il n'y ait rien de perdu. — Les dames d'icelle confrérie doivent avoir une charité de se visiter l'une l'autre pendant qu'elles sont malades ou affligées, et s'assister en leurs maux, et faire dire une messe l'une pour l'autre après le décès, et communier à son intention. » — Les règlements des autres paroisses, notamment de la paroisse Saint-Laurent, sont au fond les mêmes que celui-ci, avec quelques emprunts faits au règlement de Châtillon.

jusqu'à ce qu'il eût fourni abri et secours à toutes les misères.

VII

Confrérie de Mâcon.

L'histoire de chacune de ces confréries offrirait des détails identiques; il en est quelques-unes cependant qui méritent une mention particulière, et surtout celle de Mâcon. En 1620, nous venons de le voir, Vincent de Paul avait apporté une extension nouvelle à son œuvre, et à la confrérie de femmes pour les pauvres malades il avait donné pour sœur une confrérie d'hommes destinée au soulagement des pauvres bien portants. Association d'hommes, assistance des pauvres valides : deux pas nouveaux dans sa carrière charitable, et qui l'achemineront vers ses fondations les plus célèbres. En 1621, l'essai fut renouvelé à Joigny, et bientôt à Montreuil, à Montmirail et ailleurs. A Mâcon, deux ans après, il prit des proportions plus vastes. Vincent passait par cette ville, retournant en toute hâte de Marseille à Paris. Il comptait n'y demeurer que quelques jours: il y resta trois semaines, mais au milieu de quel travail et de quelle bénédiction! A peine arrivé à Mâcon, il s'y vit entouré d'une multitude de pauvres qu'un attrait mystérieux poussait toujours vers lui. Suivant sa coutume constante de joindre l'aumône spirituelle à la matérielle, il les interrogea sur les choses de Dieu, et il fut encore plus affligé de leur ignorance religieuse que de leur nombre et de leur misère. Les principes les plus élémentaires leur étaient étrangers. Leur parlait-on de Dieu, de la Trinité, de la naissance, de la passion, et de la mort du Sauveur : autant de mots pour eux inconnus, bien loin qu'ils en comprissent le sens. Nulle pratique religieuse : ni prière, ni messe, ni confession, ni sacrements. Ils ne connaissaient le chemin de l'église que pour y aller mendier; du reste, endurcis et insensibles, ils fermaient leurs oreilles et leur cœur à toute parole de salut. On peut par là conjecturer quelles étaient leurs mœurs : c'était

ce qu'il y a de plus horrible dans le libertinage et la débauche. Ils vaguaient ainsi dans les rues, insolents par leur nombre, et levant impôt sur la terreur qu'ils inspiraient. Nul n'osait mettre quelque discipline dans ce désordre, passer un frein à toutes ces convoitises, à toutes ces passions déchaînées, car on redoutait une sédition. Vincent de Paul en forma aussitôt le courageux dessein. Il eut à lutter en même temps contre cette troupe déguenillée et contre l'incrédulité railleuse des habitants. « Chacun se moquait de moi, écrivait-il une dizaine d'années après à Mlle Le Gras, on me montrait au doigt par les rues, croyant que je n'en pourrais jamais venir à bout. » Sa charité fut plus forte que tous les obstacles. « Comme vrai imitateur du bon samaritain, dit Abelly dans son langage naïf[1], considérant tous ces pauvres comme autant de voyageurs qui avaient été dépouillés et dangereusement navrés par les ennemis de leur salut, il se résolut, au lieu de passer outre, de demeurer quelques jours à Mâcon pour essayer de bander leurs plaies, et leur donner ou procurer quelque assistance. »

Il commença par obtenir l'agrément de l'évêque Louis Dinet, qui venait de succéder à son frère Gaspard, et qui, tiré de l'ordre de Saint-François-de-Paule, en avait emporté les traditions charitables. Il se ménagea l'appui des deux chapitres de la ville, représentés par leurs doyens Chandron et de Rhébé, du lieutenant général Hugues Foillard et des autres principaux dignitaires ecclésiastiques ou civils; puis il mit la main à l'œuvre et rédigea un règlement. Tous les pauvres de la ville étaient divisés en deux classes : les mendiants et les honteux. Aux premiers, au nombre de trois cents, dont liste fut dressée, il fut réglé qu'on ferait l'aumône à jours fixes. Ils devaient s'assembler tous les dimanches à Saint-Nizier, pour y entendre la messe et l'instruction; après l'office, distribution leur était faite de pain, d'argent, en

1. Liv. I, ch. xv.

proportion de leur misère et du nombre de leurs enfants, et de bois en hiver; ils étaient obligés à se confesser tous les mois; du reste, défense à eux de mendier, sous peine de retrait d'aumône, et aux habitants de leur rien donner; l'aumône hebdomadaire leur était aussi retirée en cas de plainte contre eux; aux seconds, on promettait aliments en santé et remèdes en maladie, comme dans tous les lieux où était établie une confrérie de la Charité. Quant aux passants, ils devaient être logés pour une nuit et renvoyés le lendemain avec deux sous. Afin de ne pas fomenter la paresse des pauvres valides et de leur famille, on ne leur devait donner que le supplément nécessaire au gain de leur travail. Pour l'exécution de ce règlement, il fallait des agents et des ressources. Vincent se procura les premiers en établissant, sous le nom de confrérie de Saint-Charles-Borromée, deux associations, l'une d'hommes, l'autre de femmes, chacune pour les personnes de son sexe. L'une et l'autre se subdivisaient en différentes commissions, chargées, celle-ci des valides, celle-là des malades, une autre des pauvres de la ville, une dernière enfin des étrangers. Les premières dames de la ville et un grand nombre de bourgeoisie se firent un honneur d'entrer dans l'association. L'évêque, le doyen de la cathédrale, le prévôt de Saint-Pierre, le lieutenant général, se mirent en tête de la confrérie des hommes. Ils formèrent un bureau composé de dix recteurs, savoir : deux ecclésiastiques, dont l'un présidait en l'absence de l'évêque, deux officiers du bailliage, deux officiers de l'élection, un avocat, un procureur et un bourgeois, dont l'un était receveur. Les membres de ces associations s'engagèrent à se réunir une fois chaque semaine pour indiquer les malades et les pauvres à admettre aux secours, retrancher ceux qui s'en étaient rendus indignes, ou dont les besoins avaient cessé; à visiter deux fois la semaine les pauvres honteux de leurs quartiers, et surtout les malades, afin de pourvoir à leur assistance corporelle et spirituelle, et, en cas de décès, à leur sépulture. L'armée de la charité ainsi

ordonnée, Vincent s'adressa à tous, aux petits comme aux grands, pour la munir des provisions nécessaires. Il parla de la nécessité et des avantages de l'aumône, de la facilité qu'il y avait à la faire en retranchant sur son luxe, sa table, son ameublement, ses vêtements, son jeu; du bon ordre et des avantages qui en reviendraient à la ville de Mâcon; enfin, il parla et fit si bien, que chacun voulut y contribuer, les membres de la confrérie par des collectes hebdomadaires, les autres par des dons soit en argent, soit en nature. La bourse de la confrérie, dans laquelle Vincent versa le premier son aumône, fut bientôt arrondie, et le dépôt pourvu de blé, de légumes, de bois, d'habits, de linge, de lits, de meubles et ustensiles de ménage. En moins de trois semaines, l'œuvre fonctionnait à merveille, et trois cents pauvres se trouvaient logés, nourris, entretenus, sans compter les secours accidentels donnés aux malades, aux pauvres honteux et aux passants. Tous étaient en même temps disciplinés, instruits, disposés à une vie chrétienne; l'ordre de la ville n'était plus menacé, et les fidèles, ne trouvant plus les églises assiégées par une multitude menaçante, vaquaient en paix aux exercices de la piété.

La réforme solidement établie, Vincent songea à se retirer, car, outre qu'il était pressé de continuer sa route, il voyait le danger dont il avait délivré la ville se tourner contre lui sous forme d'attaque contre son humilité. Évêque, prêtres, magistrats, citoyens notables, tous se joignaient aux pauvres pour louer son zèle, son courage, sa prudence et sa charité, et il dut s'échapper secrètement pour échapper à une ovation publique. C'est ce qu'il écrivit encore dans sa lettre déjà citée à Mlle Le Gras : « Chacun fondait en larmes de joie; et les échevins de la ville me faisaient tant d'honneur au départ, que, ne le pouvant porter, je fus contraint de partir en cachette, pour éviter cet applaudissement. »

La plupart de ces détails nous ont été transmis par le P. Des Moulins, supérieur des prêtres de l'Oratoire de

Mâcon, qui avait donné l'hospitalité à Vincent[1]. Témoin oculaire des faits qu'il raconte, acteur peut-être dans la bonne œuvre, le P. Des Moulins mérite toute confiance. Nous avons d'ailleurs un plus illustre témoignage.

Près d'un demi-siècle s'était écoulé, Vincent était mort depuis dix ans, lorsque l'assemblée du clergé de France, tenue à Pontoise en 1670, dans son admiration pour l'œuvre toujours jeune et toujours féconde du saint prêtre, exhorta tous les évêques du royaume, par délibération du 17 novembre, à l'établir dans leurs diocèses. C'est ce que nous apprend l'auteur d'un livre imprimé par ordre de l'Assemblée[2]. Ce livre nous apprend aussi que la confrérie de Mâcon, étendant de plus en plus le cercle de ses bonnes œuvres, ne se contentait pas de secourir les malheureux dans toutes les conditions de la misère, les hérétiques convertis, les religieux mendiants, mais qu'elle travaillait encore à empêcher les duels, et à terminer les dissensions et les procès.

Les registres de la ville de Mâcon nous révèlent les suites de cette institution. Deux cents pauvres familles étaient régulièrement soulagées, sans compter les mendiants. Le fond de la charité se composait d'une cotisation annuelle du clergé et des riches soit en argent soit en nature ; de certaines amendes qui lui étaient adjugées ; des droits d'entrée de tous les officiers de la ville ; enfin, de quêtes faites chaque dimanche par les demoiselles de Mâcon. Sur ce fond, on pouvait distribuer chaque dimanche à Saint-Nizier, après la messe, 1,200 livres de pain, 20 francs d'argent aux pauvres, 15 aux dames pour les pauvres honteux, sans compter le linge, le bois et le charbon qui faisaient un objet considérable ; puis il y avait les gages des apothicaires et du chirurgien, de deux femmes qui servaient les malades, et des bedeaux qui empêchaient les mendiants étrangers de séjourner dans la ville.

1. Nous nous sommes encore servi d'un mss. de M. l'abbé Laplatte.
2. *Remède universel pour les pauvres gens*, etc.

Quel bien dut produire un tel établissement! Mais la peste de 1629 et 1630, les guerres qui survinrent, en arrêtèrent les progrès. Dès 1640, les échevins durent s'adresser à Louis XIII pour demander l'autorisation de mettre un impôt de 5 livres sur chaque botte de vin, à l'effet de pourvoir aux misères croissantes des pauvres. Les traces de l'histoire de la confrérie de Mâcon s'effacent désormais sous les désastres de la guerre. On les retrouve seulement en 1680. Alors deux citoyens charitables entreprirent de soulager les artisans vieux et invalides et, pour le faire plus aisément, de les réunir tous dans une même maison. L'un d'eux, Étienne Mathoux, président de l'élection, qui le premier avait conçu ce dessein, acheta, rue Bourgneuf, en 1680, au prix de 100,000 livres, plusieurs maisons contiguës, qu'il mit en communication les unes avec les autres, et le second, Joseph Bernard, dit le Beau, donna aussi 100,000 livres pour continuer la bonne œuvre. Tels furent les commencements de l'Hôpital de la Charité, dont il faut reporter la première origine à la confrérie de 1623.

Parmi les règlements autographes des confréries établies par saint Vincent de Paul que nous avons retrouvés, il en est un particulièrement curieux, et parce que l'association des hommes et celle des femmes sont réunies dans la même administration quoique avec un ministère divisé, et parce qu'il y a là un essai de manufacture à l'usage des pauvres qui a été repris en partie de nos jours, mais dans des conditions peut-être moins favorables. Le voici :

Jésus Maria.

RÈGLEMENT DE LA COMPAGNIE DE LA CHARITÉ.

« La compagnie de la Charité sera instituée en la ville de . . . . . . pour assister corporellement et spirituellement les pauvres de ladite ville et des villages dépendants d'icelle : spirituellement en leur faisant enseigner la doctrine et la piété chrétiennes ; et corporellement, en faisant

apprendre des métiers et gagner leur vie à ceux qui pourront travailler, et donnant moyen de vivre aux autres. C'est aussi pour assister les pauvres malades de ladite ville, selon l'ordre de l'association de la Charité établie audit M. . . . . qui sera par ce moyen unie à la dite compagnie; en façon néanmoins que, pour éviter la confusion, le ministère sera divisé; le soin des sains appartenant aux hommes, et celui des malades et de tout ce qui en dépend, aux femmes, sans que les officiers de ladite compagnie comme tels puissent prendre aucune connaissance de ce qui dépend de la dite association, la direction temporelle de la quelle appartient et appartiendra au recteur et officiers de ladite association, comme il a fait jusques à maintenant, selon le règlement ci-dessous transcrit; la dite union n'étant que pour avoir même patron et mêmes exercices spirituels, les premiers dimanches des mois, suivant le règlement de la dite association ci-dessous transcrit; accomplissant en cela le commandement que Dieu nous fait au quinzième chapitre du *Deutéronome* [1], de faire en sorte que nous n'ayons point de pauvres qui mendient entre nous; et le désir qu'il a que nous nous entr'aimions et procurions le salut spirituel et corporel les uns des autres, comme son Fils Jésus nous a aimés, et procuré incessamment le nôtre.

Du Patron.

Le patron de cette compagnie sera Notre-Seigneur Jésus, qui est la charité même.

Des Personnes dont elle sera composée.

Elle sera composée d'hommes et de femmes, qui seront de vertu et probité connues, qui se nommeront serviteurs et servantes des pauvres, dont celles-ci ne seront reçues que du consentement de leurs maris, pères et mères, et

1. Et omnino indigens et mendicus non erit inter vos. *Deut.*, ch. xv, vers. 4.

pour éviter la confusion, seront réduits et les uns et les autres à un certain nombre.

Des Offices, et premièrement du Commandeur.

Il s'élira premièrement un commandeur, qui présidera ès assemblées avec monsieur le curé, lesquels procureront ensemble que le présent règlement, et les ordonnances qui se feront ès assemblées, s'observent et s'exécutent, avec fidélité, charité et diligence.

Des Assistants ou Conseillers.

L'on élira en outre deux de la compagnie pour être conseillers des dits sieurs prieur, curé et commandeur, l'un desquels représentera ledit sieur commandeur en son absence et fera son office.

Du Trésorier.

La compagnie élira aussi un trésorier qui recevra et gardera l'argent de la dite compagnie, et l'emploiera selon l'ordonnance d'icelle, et en rendra compte tous les ans; et de plus, il écrira les résolutions de la dite compagnie dans un registre qu'il gardera à cet effet.

Du Visiteur.

L'on élira finalement un visiteur, lequel aura soin de s'informer des pauvres honteux, veuves, orphelins, des pauvres prisonniers civils et criminels, et de toutes autres personnes affligées, pour les visiter et consoler, et pour les secourir selon que le cas le requerra, et que l'assemblée l'ordonnera; il aura soin en outre de faire en sorte que tous les pauvres aillent au catéchisme deux fois la semaine, et se confessent et communient les premiers dimanches des mois.

De l'élection desdits Officiers.

Les dits officiers seront élus par ladite compagnie, à la pluralité des voix, et seront en charge deux ans seulement.

Du devoir des serviteurs des pauvres.

Les serviteurs des pauvres visiteront chacun leur jour, par ordre, la manufacture dressée en faveur des pauvres, tiendront la main à ce que les pauvres fassent leur devoir, et que toutes choses aillent selon le règlement, avertissant les dits sieurs prieur et commandeur de ce qu'il y faudra, afin qu'ils y mettent ordre, quêteront les dimanches et fêtes, chacun à leur tour, et pratiqueront les exercices spirituels ci-dessous contenus.

De la manière de pourvoir aux nécessités des pauvres, et de leur faire gagner leur vie.

Tous les pauvres sont : ou petits enfants de quatre à sept ou huit ans, ou petits garçons de huit à quinze ou vingt ans; ou d'âge parfait, mais impotents ou vieux, qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie, ou décrépits qui ne peuvent rien faire. L'on donnera aux petits enfants, aux impotents et aux décrépits ce qu'il leur faudra pour vivre par semaine; à ceux qui gagneront une partie de leur vie, la compagnie leur donnera l'autre; et pour les jeunes garçons, l'on les mettra à quelque petit métier, comme de tisserant, qui ne coûte que trois ou quatre écus pour chaque apprenti; ou bien l'on dressera une manufacture de quelque ouvrage facile, comme de bas d'étain, comme s'ensuit.

De la manufacture.

L'on assemblera tous les jeunes garçons en une maison de louage, propre, où l'on les fera vivre et travailler, sous la direction d'un ecclésiastique, et la conduite d'un maître ouvrier, selon le présent règlement.

L'Office de l'ecclésiastique de la manufacture.

L'office de l'ecclésiastique sera d'enseigner aux apprentis et tous les autres pauvres, la doctrine et piété chrétiennes, savoir, les jours de fête, après vêpres, à l'église, et le

mardi et vendredi, à la manufacture, à une heure après midi; à quoi il vaquera une demi-heure au moins; de conduire lesdits apprentis avec ordre deux à deux à la messe et à vêpres, les fêtes et dimanches, et les samedis et veilles des grandes fêtes, à vêpres seulement; et les ramener de même; faire confesser et communier, tant lesdits apprentis, que les autres pauvres de l'aumône tous les premiers dimanches des mois et fêtes solennelles; et d'assister au dîner et au souper desdits apprentis, sans qu'il lui soit loisible d'aller aux champs, ni de recevoir aucun pauvre à ladite manufacture, que du consentement des officiers de la Charité.

Du devoir du maître ouvrier de la manufacture.

Le devoir du maître ouvrier sera d'enseigner son métier aux enfants que les officiers de la Charité mettront à la manufacture, selon l'ordre ci-contenu, sans qu'il lui soit loisible de prendre ni de renvoyer aucun apprenti pour raison que ce soit, que de l'ordonnance des officiers de la Charité, auxquels appartient l'entière direction de la manufacture.

Des apprentis de la manufacture.

Les pauvres apprentis, avec leurs pères et mères, s'obligeront de parole, avec serment, d'enseigner gratis leur métier aux pauvres enfants de la ville qui viendront ci-après, lorsque les officiers de ladite Charité leur ordonneront, à la charge que lesdits apprentis qu'ils enseigneront seront nourris par ladite compagnie.

Emploi de la journée de la manufacture.

Lesdits pauvres se lèveront à quatre heures du matin, seront habillés à quatre heures et demie, prieront Dieu jusques à cinq, travailleront jusques à ce que la première messe sonne, laquelle ils iront entendre par ordre deux à deux, retourneront de même, déjeuneront à huit heures, dîneront avec silence et lecture à midi, goûteront à trois

heures et demie, souperont à sept, se récréeront jusques à sept trois quarts, feront leur prière et l'examen de conscience, et après se coucheront à huit heures.

De l'exercice du premier dimanche des mois.

Lesdits serviteurs et servantes des pauvres, pour s'acquérir de plus en plus le vrai esprit de charité, se trouveront les premiers dimanches des mois en la chapelle de la Charité pour entendre la sainte messe qui s'y dira pour ladite compagnie, incontinent après *laudes*, se confesseront et communieront, si leurs affaires leur permettent, et assisteront après vêpres aux litanies de Jésus ou de la Vierge, avec un cierge allumé à la main, et entendront l'exhortation qui se fera; tous les officiers traiteront ensemble des besoins spirituels et temporels des pauvres et de la manufacture, faisant chacun d'iceux rapport de ce qu'il aura fait à raison de son office, et consulteront tous ensemble des moyens d'y pourvoir à la pluralité des voix qui seront colligées par ledit sieur prieur curé; ou, en son absence, par le commandeur, sans qu'il soit loisible, après qu'il aura donné sa voix, de disputer contre les autres qui auront été d'avis contraire.

De l'exercice de chaque jour et de la charité mutuelle des serviteurs et des servantes des pauvres.

Tous honoreront N.-S. J.-C. et sa sainte Mère, et pour obtenir leurs bénédictions sur l'œuvre, ils diront chaque jour cinq fois le *Pater noster* et cinq fois l'*Ave Maria*, et de plus, pour nourrir un amour mutuel et conserver l'esprit de Jésus entre eux, il se visiteront malades, se conforteront affligés, s'assisteront à l'administration des saints sacrements et à l'enterrement. Et se dira un service pour chaque serviteur et servante des pauvres qui viendra à décéder, le tout néanmoins sans obligation à péché mortel ni véniel.

Du moyen d'entretenir cette dépense.

L'entretien de cette dépense est fondé partie sur le revenu annuel de l'hôpital, partie sur les quêtes que les serviteurs des pauvres font ès églises ès fêtes et dimanches chacun à son tour, et partie sur les troncs qu'on met aux hôtelleries où les hôtesses font la charité de demander quelque chose à ceux qui vont chez elles. Quoi qu'il en soit, la bonté de Dieu y a pourvu si bien jusques à maintenant, que rien n'a manqué à l'entretien de l'œuvre, de quoi il est digne qu'on lui rende grâce et qu'on le loue ès siècles des siècles, puisque par ce moyen l'on accomplit le désir qu'il a que nous ayons soin des pauvres, que les riches s'acquièrent un millier de bénédictions en ce monde et la vie éternelle en l'autre, que les pauvres sont instruits à la crainte de Dieu, enseignés à gagner leur vie et assistés en leurs nécessités, et que finalement les villes sont délivrées de plusieurs fainéants tous vicieux, améliorés par le commerce des ouvrages des pauvres. »

Nous n'avons pu découvrir à quelle ville ce règlement devait être appliqué. Mais c'est d'une fusion semblable des deux confréries que Vincent écrivait à un de ses prêtres de Gênes, Blatiron, le 2 septembre 1650 :

« Les hommes et les femmes ensemble ne s'accordent point en matière d'administration. Ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter. Les charités de Joigny et de Montmirel[1] furent du commen-

1. Les archives de l'hôpital de Montmirail renferment encore plusieurs pièces intéressantes, originales ou copies authentiques : 1° les offices plus détaillés du recteur de la confrérie, des officières et des servantes des pauvres ; 2° une copie collationnée sur parchemin d'un règlement de l'association, avec requête de « dame Françoise-Marguerite de Silly, comtesse de Joigny, » à l'évêque de Soissons, à l'effet de demander au prélat d'établir la confrérie à Montmirail et autres lieux à elle appartenant et dépendant de ce diocèse, et de « commettre audit établissement maître Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, son aumônier ; » la permission de l'évêque de Sois-

cement gouvernées par l'un et l'autre sexe. On chargea les hommes du soin des pauvres valides, et les femmes des invalides. Mais parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes. Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire en leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité. »

En général, les confréries d'hommes réussirent peu, et Vincent dut presque y renoncer. Mais les confréries de femmes se répandirent de plus en plus. Pour leur donner une consécration nouvelle, Vincent en voulut faire approuver le règlement à Rome. Le 25 juillet 1659, il écrivit à Jolly : « La confrérie de la Charité se répand beaucoup parmi le monde. Il semble que Dieu y donneroit encore plus de bénédictions, si le règlement en étoit approuvé par Sa Sainteté. » Il fut même question d'enrichir des trésors spirituels ceux qui se dépouillaient de leurs biens temporels en faveur des pauvres. Mais ce ne fut qu'en janvier 1695, qu'Edme Jolly, troisième supérieur de la Mission, obtint du pape Innocent XII, en faveur des confréries de la Charité, les mêmes indulgences déjà accordées par ce pape, le 18 décembre 1693, à l'Hospice apostolique des pauvres de Rome. Or, Innocent XII accordait aux députés, ministres et officiers de cet hospice, aux conditions ordinaires, indulgence plénière à leur entrée en fonctions, indulgence plénière encore, ainsi qu'aux pauvres du même hospice, à l'article de la mort; deux indulgences plénières à tous, à deux fêtes de l'année fixées par l'ordinaire; enfin une

sons est du 1er octobre, et l'acte d'établissement du 11 novembre 1618; ici encore, madame de Joigny s'inscrivit en tête des servantes des pauvres; 3° un règlement pour hommes et pour femmes, très-semblable à celui de Folleville, cité plus haut, avec nouvelle requête à l'évêque de Soissons, rédigée à peu près dans le même sens et les mêmes termes que la précédente; la requête, accordée le 13 mai 1622, est suivie d'un acte d'établissement de la confrérie à Courboing, en date du 19 juin suivant, revêtu des signatures autographes des premiers serviteurs et servantes des pauvres, en tête, de celle de Françoise-Marguerite de Silly, et d'un procès-verbal d'élection, écrit et signé de la main de Vincent de Paul.

indulgence de soixante jours pour l'assistance à chaque assemblée. C'était déjà une approbation indirecte des confréries. Elles furent approuvées expressément par un bref de Benoît XIV.

Nous avons insisté à dessein sur l'établissement de la confrérie de Mâcon. C'est le premier effort de Vincent pour l'extinction de la mendicité, grosse question qui préoccupe et divise encore la charité contemporaine, et sur laquelle nous aurons à revenir dans le récit de la fondation de l'Hôpital général, le plus grand remède porté à ce mal par la charité du XVII[e] siècle.

De plus, à Mâcon plus que dans l'établissement des autres confréries de la Charité, nous voyons Vincent, qui fondera plus tard tant d'hôpitaux et d'hospices pour y recueillir les enfants et les vieillards, les pauvres malades ou valides, pousser à l'association libre, à la charité individuelle, opposer à la mendicité l'aumône et le secours à domicile. Certes, les détracteurs des hôpitaux ne sauraient trouver là un argument contre ces Hôtels-Dieu, suivant la dénomination sublime de nos pères, contre ces créations de la charité chrétienne contemporaines du christianisme lui-même, et continuelles efflorescences de sa séve d'amour; mais si le pauvre trouve souvent à l'hôpital, tout en laissant aux siens la liberté du travail, logement plus salubre, soins plus entendus, secours religieux qui lui feraient défaut chez lui, il faut reconnaître que la visite et l'aumône à domicile mettent en relation plus directe et plus intime la misère et la charité, le riche et le pauvre; qu'elles excitent, entretiennent et développent, par la vue et le contact du malheur, par la sainte contagion de la pitié, par la participation personnelle et immédiate aux bonnes œuvres, la charité privée, source et instrument actif de la charité publique et de toute bienfaisance; qu'elles divisent moins la famille que l'hôpital, en entretiennent la vie, et étendent à la famille entière les secours matériels, spirituels surtout, adressés directement au pauvre malade.

Enfin, c'est à Joigny, à Folleville, à Montmirail et à Mâcon surtout que Vincent de Paul enrégimenta les hommes comme les femmes dans l'armée libre et laïque de la charité; et si ne trouvant pas ailleurs le même zèle, il dut se borner presque toujours à l'établissement des confréries de dames, chargées uniquement du soin des pauvres malades, à lui cependant revient l'initiative de cette Société admirable qui a commencé par se décorer de son nom avant de savoir qu'elle lui empruntait son œuvre même.

CHAPITRE VII

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

I

Véritable origine de la Société.

Ce n'est qu'en 1846, qu'un membre de la conférence de Mâcon, fouillant les archives de la préfecture, y découvrit un extrait du *Livre secrétarial* pour l'an 1623, contenant le procès-verbal d'une assemblée tenue dans cette ville pour le soulagement des pauvres, à l'instigation « d'ung religieux prestre de M. le Général des Gallaires, mehu de pitié et de dévotion, qui est en ceste ville, et a communiqué les formes par le moyen desquelles on a pourvu au soulagement et nourriture des pauvres tant à Tresvoux que aultres villes[1]. » Or, ce *prestre* n'était autre que saint Vincent de Paul. Dans cette pièce, les membres de la conférence de Mâcon retrouvaient doublement leurs lettres de noblesse et leurs titres de famille, et parce qu'au bas du procès-verbal se lisent des noms qui sont encore les noms de plusieurs d'entre eux, les noms de leurs pères, fondateurs, sous la direction de saint Vincent de Paul, de la première conférence de Mâcon, et parce que, dans l'association de 1623, ils pouvaient voir l'idée première et comme l'archétype de la leur. Tant il est vrai qu'il n'est pas peut-être une seule œuvre de charité qui ne remonte à saint Vincent comme à son auteur et à sa source!

En effet, entre la confrérie du XVII[e] siècle et l'association

1. *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, rapport général pour l'année 1846, p. 20.

moderne, tout paraît semblable: circonstances de leur établissement, commissions des œuvres, œuvres elles-mêmes, avec leur esprit de spontanéité et de liberté.

A Mâcon alors, comme aujourd'hui dans le monde entier, la société était divisée en deux classes, placées menaçantes l'une en face de l'autre, et personne ne pouvait trouver entre elles un terme de rapprochement et un moyen de pacification. Vincent vint, vit et vainquit. Par quelles manœuvres? Nous l'avons raconté. Plus que jamais, deux armées sont en présence, traînant pour attirail de guerre, l'une l'incrédulité, la débauche, la misère et surtout une haine immense et une soif de vengeance inextinguible; l'autre, son égoïsme, ses richesses, son amour des plaisirs et des jouissances : entre les deux, le choc est inévitable, et la société elle-même y sera brisée. La cause du mal n'est directement et principalement ni dans l'accroissement de la population, ni dans l'emploi des machines, ni dans la concurrence illimitée, ni dans l'insuffisance du salaire; et le remède, par suite, n'est ni dans le développement de l'industrie, ni dans le libre échange, ni dans un salaire plus élevé ou une taxe des pauvres, qui ne feraient qu'irriter et alimenter des passions de plus en plus dévorantes. La cause du mal, il la faut chercher dans l'incrédulité, mère de l'intempérance et de la débauche qui coûtent plus cher que le pain et engloutiraient bien vite les ressources du pays le plus riche; le remède, par conséquent, dans la réhabilitation du pauvre par la foi et la moralité. Mais pour appliquer aux autres ce remède souverain, il faut se l'être appliqué à soi-même, en être porteur et dépositaire; c'est-à-dire qu'à l'armée de l'incrédulité et de la misère il faut opposer l'armée de la foi et de la charité.

II

Sa renaissance contemporaine.

Les choses en étaient là, lorsqu'au mois de mai 1833, huit jeunes gens de la société des Bonnes-Études, unis déjà

par la foi, voulurent s'unir par la charité. De leurs réunions studieuses ils gardèrent le nom de *Conférence*, bien qu'il s'agît ici non d'étude mais d'action. A qui vint le premier dessein de cette construction, si humble alors, aujourd'hui vaste comme le monde et le malheur? En creusant ses fondements trouverait-on deux pierres angulaires ou une seule? Et laquelle? Laissons les fondements dans les ténèbres qui protégent leur solidité. Dans un discours prononcé en 1833, devant la conférence de Florence, Ozanam a dit : « Nous étions envahis par un déluge de doctrines philosophiques, hétérodoxes; lorsque, nous catholiques, nous nous efforcions de rappeler à nos jeunes compagnons d'études les merveilles du christianisme, ils nous disaient : Le christianisme est mort. Nous nous dîmes : Eh bien! à l'œuvre! secourons notre prochain comme le secourait Jésus-Christ, et mettons notre foi sous la protection de la charité. Nous nous réunîmes huit amis dans cette pensée. Un de mes bons amis, abusé par les théories saint-simoniennes, me disait avec un sentiment de compassion : Vous êtes huit jeunes gens, et vous avez la prétention de secourir les misères qui pullulent dans une ville comme Paris? Nous, au contraire, nous élaborons des idées qui réformeront le monde et en arracheront la misère pour toujours. — Vous savez, Messieurs, à quoi ont abouti les théories qui causaient cette illusion à mon pauvre ami. Et nous, qu'il prenait en pitié, au lieu de huit, à Paris seulement, nous sommes 2,000, et nous visitons 5,000 familles, c'est-à-dire environ vingt mille individus, c'est-à-dire le quart des pauvres que renferment les murs de cette immense cité; ces conférences, en France seulement, sont au nombre de 600, et nous en avons en Angleterre, en Espagne, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Amérique, et jusqu'à Jérusalem. »

De ces paroles on peut conclure qu'Ozanam eut une grande part, peut-être la part principale, dans la fondation de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. D'un autre côté, une

circulaire du 11 juin 1844, rédigée, dit-on, par Ozanam lui-même, en attribue à un autre la première pensée.

Mais n'entrons pas dans cette discussion contre laquelle a protesté avec douleur le conseil général de la Société, et qui contristerait une sainte mémoire et peut-être de grandes vertus encore vivantes. Il vaut mieux sans doute que les origines de la Société, comme celles du Nil et de l'*Imitation*, restent dans leur obscurité sainte. L'*Ama nesciri* a toujours été l'adage de toutes les œuvres chrétiennes, et comme les forêts, c'est dans l'ombre et le silence qu'elles aiment à plonger leurs racines. « Vos fondateurs, messieurs, disait à l'assemblée générale de Paris, le 8 décembre 1855, M. l'abbé Mermilliod, vos fondateurs sont restés à peu près inconnus : ne les sortez pas de cette ombre qui les voile; laissez leurs noms gardés par les anges, jusqu'à ce qu'ils resplendissent au jour des suprêmes révélations! Ils perdraient à la lumière du monde de la splendeur qu'ils auront à la lumière de Dieu. Les pierres sur lesquelles repose une cathédrale sont enfoncées dans les catacombes; elles supportent tout l'édifice; si vous les tirez des fondations, vous ébranlez les murailles. Messieurs, la gloire humaine peut compromettre votre œuvre, restez donc dans cet humble silence qui fait votre force et qui sera votre vie. »

III

Ses progrès.

Toujours est-il que la Société de Saint-Vincent-de-Paul est sortie d'une humble chambre du quartier latin, comme les apôtres du cénacle. Ils étaient huit seulement, les nouveaux apôtres. Pas plus que leur saint patron lorsqu'il sortit de son village, ils n'entrevoyaient leur vaste avenir; pas plus que lui encore, au commencement de toutes ses entreprises, ils ne soupçonnaient la prompte diffusion, l'épanouissement universel, les fruits multiples et la durée vivace de leur œuvre. Dans aucune de ses fondations, Vin-

cent de Paul ne songea à lui-même, et il s'immola toujours au profit d'autrui; moins pur d'abord en apparence, leur zèle était mû par un saint égoïsme : ils ne voulaient que raviver et entretenir leur foi par l'action, que mettre leur chasteté sous la protection de la charité. Ils choisirent pour premier asile les bureaux d'un écrit périodique, rue du Petit-Bourbon-Saint-Sulpice, et pour se procurer les ressources premières, ils écrivirent quelques articles, dont ils consacraient les honoraires au profit des pauvres. Deux mois après ils étaient une quinzaine. Plus nombreux encore au retour des vacances, ils revinrent à leur berçeau, dans la maison des Bonnes-Études, rue des Fossés-Saint-Jacques. Une foule de jeunes gens, surtout de Lyon, la patrie d'Ozanam, de la Propagation de la foi et de tant d'œuvres de charité, s'étaient joints à eux. En 1834, à la visite des pauvres, leur œuvre première, et toujours leur œuvre fondamentale, ils unirent la visite des jeunes détenus de la rue des Grés, jusqu'à leur transport aux Madelonettes, à l'autre bout de Paris. Ils s'essayaient ainsi à leurs œuvres futures, qui devaient se diversifier et se ramifier comme la misère. L'année suivante, se voyant déjà une centaine, et voulant assurer le calme et la fraternité intime de leurs assemblées, ils durent se partager en deux sections qui tinrent d'abord leurs séances dans deux salles des Bonnes-Études, jusqu'à ce que l'une d'elles se transférât sur la paroisse de Saint-Sulpice. La jeune Société provigna dès cette année 1835, et produisit deux rejetons sur les paroisses de Notre-Dame de Bonne Nouvelle et de Saint-Philippe du Roule. Bientôt on songea, pour relier toutes les conférences et y entretenir l'unité d'esprit et d'action, à des assemblées générales. La première eut lieu le 21 février 1836. On y lut un rapport sur l'état de la Société depuis son origine, et on y approuva son règlement définitif, qui avait déjà la consécration de l'expérience. C'était encore marcher sur les traces de saint Vincent de Paul, qui ne donna jamais de règles à ses confréries et à ses institutions qu'après l'épreuve du temps et de la pratique.

Successivement, mais très-rapidement, la Société s'étendit sur vingt-six paroisses de Paris et deux de la banlieue. Telle conférence ne commença que par deux membres. Le Seigneur renouvelait ainsi les merveilles des premiers temps, et se choisissait de nouveaux disciples qu'il envoyait dans toutes les villes où il devait aller pour lui préparer les voies par la charité[1]; il les envoyait encore *deux à deux devant lui*, parce que la charité, comme dit saint Grégoire pape, suppose au moins la dualité, personne n'ayant proprement de charité envers soi-même.

Bientôt la Société sortit de Paris et se répandit en province. Nous la trouvons à Lyon dès 1836. A la fin de 1841, elle comptait 82 conférences dans 48 villes et 38 diocèses différents. Fondée à Rome la même année qu'à Lyon, elle fut dispersée par le choléra, puis rétablie en 1841, à la suite d'une prédication du P. de Ravignan, dont la parole apostolique devait l'y enraciner pour toujours.

Dès lors, chaque année, elle croît par trente, quarante, cent, deux cents, trois et quatre cents conférences nouvelles. Ces conférences, qui étaient au nombre de 1571 en 1854, dépassent aujourd'hui le nombre de deux mille, visitant peut-être plus d'un million de pauvres.

Une fois sortie de France, de la terre natale de tout prosélytisme chrétien, et après s'être baptisée et confirmée à Rome, au centre de la foi et de la piété catholique, la Société se vit ouvrir le monde entier, et toutes les tribus de la misère données en héritage. Aujourd'hui, elle est répandue en Algérie et dans toutes les colonies françaises, en Angleterre, en Écosse, en Irlande, dans les Pays-Bas, en Belgique, en Prusse, en Bavière, en Autriche, dans plusieurs États Allemands, en Suisse, dans les États de l'Église, les États sardes et autres États d'Italie, en Espagne, en Turquie, en Égypte, en Grèce, au Canada et dans la Nouvelle-Écosse, aux États-Unis, au Mexique, aux Indes, et

1. Saint Luc, ch. x.

jusqu'en Australie. Elle compte aujourd'hui plus de 1,400 conférences en France, et au moins 2,000 à l'étranger, sans compter 220 conseils particuliers.

Ses recettes, humbles d'abord et pauvres comme ses premiers membres, ne se montaient, au commencement, qu'à quelques milliers de francs. Dès 1840, elles dépassaient cent mille; quatre ans plus tard, elles atteignaient 500,000 francs; et croissant désormais d'année en année par cent, deux cents, et cinq cent mille, elles sont parvenues, en 1854, au chiffre de 2,724,366 francs, et elles dépassent aujourd'hui trois millions.

IV

Organisation et fin.

Comme l'Église, comme toutes les associations charitables fondées par saint Vincent de Paul, la Société, par son ordonnance et sa hiérarchie, est une armée rangée en bataille, *acies ordinata*. A la base, la conférence, petite famille dans la grande famille, ayant son organisation, son trésor, sa vie et ses œuvres propres; au-dessus, le conseil particulier, reliant entre elles toutes les conférences d'une même ville; au-dessus encore, soit un conseil central, soit un conseil supérieur, embrassant dans sa juridiction les conférences de plusieurs diocèses ou même d'un pays tout entier, lorsque la distance, la différence de langage et de mœurs, exigent une direction spéciale; enfin, comme centre et couronnement à la fois, le conseil général, chargé de prononcer l'agrégation des conférences nouvelles, de résoudre les difficultés soumises par des conférences plus anciennes, de venir au secours des conférences trop pauvres, et surtout de maintenir, du centre à la plus extrême circonférence, les traditions, l'esprit primitif, l'unité d'action dont il est dépositaire.

Chaque conférence elle-même, avons-nous dit, a son organisation propre. A la tête, le bureau et les fonctionnaires accessoires; au-dessous, les membres, actifs, cor-

respondants, honoraires et souscripteurs. Les premiers sont le pied et le bras de la charité; à eux la visite des pauvres, la poursuite de toutes les misères; à eux la distribution des secours, la mise à exécution de toutes les bonnes œuvres. Le membre correspondant est un ancien membre actif qui, ayant changé de résidence, a fixé son séjour dans une ville où il n'y a pas de conférence; de là il se met en rapport avec la conférence ou les conférences de la ville de son diocèse la plus rapprochée de son domicile, et reste ainsi en union avec la Société, non-seulement de prières, mais de bonnes œuvres, en accomplissant ses œuvres ordinaires, en lui rendant tous les services dont les circonstances offrent l'occasion, et surtout en faisant une sainte propagande dans le dessein d'établir une conférence nouvelle. Les membres honoraires n'assistent pas aux conférences, mais à toutes les assemblées générales et convocations extraordinaires; pour suppléer au service actif que leur condition ou leurs travaux ne leur permettent pas, ils doivent envoyer chaque année une offrande particulière au trésorier du conseil ou de la conférence de leur ville. Les souscripteurs sont plutôt bienfaiteurs que membres de la Société; à ce titre, ils ont droit à ses prières et au mérite des bonnes œuvres produites par leurs aumônes. Depuis quelques années, il y a même des membres aspirants, pris surtout parmi les jeunes gens des colléges : exercés, sous la conduite de leurs maîtres, au commerce avec la misère, à la pratique des œuvres charitables, ils sont comme le noviciat de la Société.

Dans cette grande famille de Saint-Vincent-de-Paul, toutes les classes sociales sont représentées : l'administration, par des membres du conseil d'État, des fonctionnaires publics de tous les ordres; la magistrature, par des conseillers, des juges, des membres des parquets, soit de cours impériales, soit de tribunaux de première instance; l'armée de terre et de mer, par des officiers de tout grade et des élèves des écoles spéciales; l'instruction publique, par des professeurs des facultés, des colléges universitaires ou des

institutions libres; tout le corps social, par des médecins, des avocats, des propriétaires, des rentiers, des cultivateurs, des artistes, des commerçants, des chefs d'atelier, de simples ouvriers même, choisis parmi les plus intelligents et les plus chrétiens; la jeunesse enfin, par les élèves des écoles.

En même temps que la Société est un centre commun où toutes les classes sociales, oubliant les distinctions de la naissance et de la fortune, abjurant surtout les divisions trop souvent ouvertes par la politique, la rivalité, la jalousie, toutes les passions mauvaises, se réunissent et se fondent dans l'unité de la foi et de l'amour chrétien, seule unité véritable, elle sert encore de trait d'union aux deux partis hostiles qui déchirent le monde moderne : les riches et les pauvres. Sans doute, ses membres ne sont pas tous riches, mais nul n'est pauvre, nul n'a besoin des secours de la charité, et chacun, dans une proportion plus ou moins large, peut contribuer au soulagement de la misère. Au milieu de cette guerre de la richesse et du paupérisme, qui tantôt gronde sourdement, tantôt éclate en sanglantes catastrophes, et quelquefois nous menace d'un cataclysme universel, la Société de Saint-Vincent-de-Paul est le congrès de pacification permanent, où la charité seule négocie et stipule, où les vaincus du malheur ont tous les bénéfices de la victoire, où les petits et les faibles, loin d'être sacrifiés aux grands et aux forts, voient ceux-ci se dépouiller librement et généreusement à leur profit de leurs droits et de leurs avantages. Sainte diplomatie qui seule pacifiera et sauvera le monde!

Il est vrai, les membres de la Société font leurs réserves et visent à un gain immense dans leur commerce avec le pauvre. Comme nous l'avons dit, leur charité commence par eux-mêmes. Ils veulent entretenir leur foi par les œuvres actives qui l'échauffent et la vivifient, qui lui sont ce qu'est au sang le mouvement et la circulation; ils veulent guérir en eux cette ignorance du mystère de la douleur et du vrai but de la vie, qui est la grande ignorance de notre siècle matérialiste et sensuel; par le spectacle des souffran-

ces réelles, ils veulent bannir de leur âme ces souffrances imaginaires des Werther, des René et des Obermann, souffrances égoïstes et cruelles qui rendent insensibles aux maux d'autrui, et soit par la lente paralysie des forces et de l'activité humaines, soit par un coup subit et violent, ont pour dénoûment le suicide. Mais, en fin de compte, ce calcul tourne au bénéfice personnel du pauvre, puisqu'en augmentant le capital de la foi et de la vertu il augmente, par le renoncement et le sacrifice, le capital mis au service de son dénûment et de sa misère.

V

Œuvres.

Comprenant bien les causes et les remèdes du paupérisme, la Société de Saint-Vincent-de-Paul vise à l'âme à travers le corps. Si abondantes que soient ses aumônes matérielles, elles ne sont à ses yeux que le prix ou le passe-port de l'aumône spirituelle qu'elle veut faire accepter. Du reste, elle s'attache au pauvre au début de sa vie, le suit dans toutes les étapes de sa misère et ne le laisse même pas dans les bras de la mort. Elle le prend au berceau et presque dans le sein de sa mère, le soutient dans ses plus tendres années, le conduit et le surveille aux écoles de l'enfance, le protége dans les jours périlleux de l'apprentissage, ne le quitte ni dans le travail, ni dans le chômage, ni dans le séjour fixe, ni dans les voyages, ni dans la santé, ni dans la maladie, ni même dans le malheur où l'a précipité sa faute, et elle ne l'abandonne pas en prison. Malade, elle s'assied à son chevet dans sa mansarde, ou l'accompagne et le visite dans les hôpitaux; elle revient surtout à son lit de mort pour l'aider à bien finir, et après l'avoir conduit à sa dernière demeure, elle fait offrir le saint sacrifice pour le repos de son âme.

Mais le point de départ, le point central de toutes ses œuvres, aussi bien que des *Charités* de saint Vincent de Paul, c'est la visite du pauvre à domicile. Pour le visiteur

comme pour le visité, c'est le mode de charité le plus plein d'avantages. Le visiteur se met ainsi en contact avec la misère; et dans ce commerce fréquent, il apprend les tristes réalités de la vie, où les larmes et les privations sont, hélas! l'apanage presque universel, et le rire et les jouissances le lot de quelques rares privilégiés; il y puise la sainte compassion, le détachement des biens de la fortune, l'inspiration et la pratique du sacrifice; il s'y sent porté, non plus seulement à donner, ce qui n'est que la bienfaisance païenne ou philosophique, mais à se donner lui-même, ce qui est le propre de la charité chrétienne. Là seulement, d'ailleurs, se fait le rapprochement des classes, des pauvres et des riches, s'établissent entre eux ces rapports intimes qui étouffent les haines et les convoitises, ou même transforment toutes les passions mauvaises en un sentiment d'égalité chrétienne et d'affectueuse fraternité. Là surtout l'aumône spirituelle du bon exemple et du bon conseil accompagne plus naturellement qu'ailleurs l'aumône matérielle, et dans l'abandon d'une conversation familière le pauvre, touché déjà par le don qu'il a reçu, est disposé à recevoir la règle morale de sa vie. Enfin la visite à domicile permet seule d'appliquer les secours avec justice et prudence, de les mesurer suivant la nature et l'étendue du mal, et de ne laisser aucune misère, soit physique, soit morale, hors des atteintes de la charité. Le plus souvent, elle les offre toutes réunies en un seul tableau et sous un seul regard, depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard qui va mourir, et elle invite ainsi à multiplier les œuvres, à les ordonner en une sainte hiérarchie, ou encore à faire échange et commerce avec d'autres Sociétés charitables, pour éviter les doubles emplois si funestes lorsque les ressources suffisent à peine à tous les besoins. Trop souvent, par exemple, la Société de Saint-Vincent-de-Paul trouve le concubinage au domicile du pauvre. Alors elle fait appel à l'admirable Société de Saint-François-Régis, et ce n'est qu'à son défaut qu'elle intervient elle-même et

commence par créer la famille par un mariage légitime. Pour faciliter le travail au père et à la mère, elle place l'enfant à la salle d'asile. Lorsque l'enfant grandit, elle lui offre son patronage, avant et après la première communion. Pour la première période, période d'instruction élémentaire et religieuse, elle se repose sur les soins des bons Frères des Écoles chrétiennes. Mais comme leur action est souvent contrariée et détruite par des influences étrangères, quelquefois par les influences du foyer domestique, même pendant ce temps, elle n'interrompt pas son patronage. Elle se rend l'auxiliaire de la famille, la tutrice de l'enfant, et par un ingénieux système de secours et de récompenses elle fait aimer à l'enfant sa conduite, et consentir la famille à son immixtion dans l'exercice de l'autorité paternelle.

Après la première communion vient l'apprentissage, pendant lequel la Société, pour empêcher la destruction de son ouvrage, redouble de surveillance. Tantôt elle réunit les enfants dans un vaste atelier omnigène, tantôt elle les rappelle chaque soir dans une grande hôtellerie; le plus souvent, elle se contente de les patroner chez les maîtres, où elle les visite et les surveille, où elle stipule pour eux mesure dans le travail, sécurité dans les relations, et surtout liberté et repos du dimanche : ce jour-là, c'est son jour en même temps que le jour de Dieu et des enfants, ce jour-là, elle rassemble et reconstitue sa famille adoptive, dispersée pendant la semaine, et mêlant les récréations aux exercices religieux, de frugales collations à la nourriture de l'âme, elle lui fait aimer son joug, ou plutôt le joug du Seigneur.

L'enfant a grandi et le voici ouvrier. Elle l'accompagne dans son tour de France pour le défendre contre tout danger, contre les séductions des sociétés secrètes; elle se substitue à la *mère*, qui trop souvent exploite sa vertu comme sa bourse; elle lui procure de l'ouvrage, et, en attendant, pourvoit à ses besoins; en un mot, elle se fait son ange gardien et le ramène sain et sauf à sa famille.

Que d'autres œuvres inspirées à la Société par son amour de l'ouvrier et du pauvre! Par l'œuvre des loyers, elle assure leur logement; par ses vestiaires, ses lingeries, elle couvre leur nudité ou multiplie leurs couches dans l'intérêt de la santé et des mœurs; par ses caisses d'épargne ou de secours mutuels, elle leur apprend l'économie et leur ménage des ressources; par son œuvre des consultations gratuites et des secours médicaux, elle met à leur portée le remède dans leurs maladies et le conseil de paix dans leurs contestations; par ses écoles d'adultes, elle complète leur enseignement élémentaire; par ses cercles, ses bibliothèques, ses almanachs, elle leur fournit de petits centres intellectuels et de bonnes et agréables lectures; par son association de la Sainte-Famille, elle les groupe en une petite paroisse au sein de la grande, et leur procure un enseignement et des exercices religieux appropriés à leur condition. Malades, avons-nous dit, elle les visite à domicile ou dans les hôpitaux; cependant, elle veille sur leurs familles, elle veille sur eux-mêmes durant la convalescence et pourvoit à leurs besoins jusqu'à ce qu'ils soient en force d'y pourvoir par leur travail; s'ils succombent, elle se charge du soin de leurs funérailles et les remplace auprès des survivants.

A côté de ces œuvres qui toutes s'enchaînent comme les années et les misères du pauvre, la Société a établi encore le patronage des enfants trouvés, des orphelins, des Savoyards, des jeunes libérés. Elle s'est livrée surtout à l'œuvre des militaires, et sachant l'action et l'ascendant du soldat libéré, elle ne néglige rien pour le renvoyer instruit, moral et religieux dans son village. Elle sort même quelquefois du cercle de ses travaux, et sans négliger la classe normale de son adoption, c'est-à-dire les ouvriers et les ménages indigents, elle accorde des secours extraordinaires aux mendiants, aux pauvres honteux, aux passants, aux réfugiés, aux condamnés à mort; comme aussi, dans les grandes calamités publiques, les inondations, le choléra, elle prélève sur ses ressources une abondante aumône et re-

double de zèle et de charité pour ne laisser en souffrance aucune de ses œuvres habituelles.

VI

Charité religieuse, charité privée et charité publique.

Telle est la Société de Saint-Vincent-de-Paul, grande famille digne de son père et de sa sainte origine. Elle seule suffirait pour nous consoler de la disparition de tant d'associations charitables établies par Vincent. Car, hélas! toutes ces confréries, tous ces bureaux de charité, œuvres de son zèle, que sont-ils devenus? Ils ont été ensevelis dans la tourmente révolutionnaire, et, quand est revenu le calme, ils n'ont été remplacés que par les *bureaux de bienfaisance!* Ce simple changement de dénomination indiquerait-il un changement plus radical? Et ce sobriquet de la charité serait-il comme l'estampille d'une parodie des œuvres chrétiennes [1]?

N'exagérons rien, toutefois, et ne calomnions pas notre âge. D'abord il a vu naître et grandir cette Société de Saint-Vincent-de-Paul qui a rétabli parmi les hommes l'exercice de la charité depuis si longtemps interrompu, et l'a étendu dans des proportions jusqu'à présent inconnues. Dans le siècle de Vincent lui-même, c'est-à-dire dans le siècle de la charité, rien de semblable ne s'était vu, puisque le saint, nous l'avons dit, ne réussit à établir que quelques

1. En 1840 cependant, l'*OEuvre* des pauvres malades a été rétablie sous la direction du supérieur général de la Mission. Elle est divisée en autant de sections qu'il y a de paroisses sur lesquelles elle existe. Chaque section a pour président le curé, et se compose de la supérieure des Filles de la Charité de la paroisse, d'une dame *représentante*, d'une *secrétaire*, d'une *trésorière*, et de dames *visitantes*. Commencée avec douze dames, l'œuvre en compte mille aujourd'hui, et s'est étendue dans plusieurs diocèses de France, de Belgique, d'Italie, d'Espagne, d'Irlande, de Pologne, et jusqu'à Constantinople et au Brésil. Ses aumônes s'élèvent à 100,000 francs; ses services spirituels sont inappréciables. (V. le *Règlement* de l'œuvre, et le *Rapport* lu, le 24 mai 1859, par le directeur, M. Étienne, supérieur général de la Mission, sur ses travaux pendant l'année 1858.)

confréries d'hommes, et qu'il dut chercher parmi les femmes chrétiennes les instruments de son zèle. De plus, jamais peut-être les œuvres ne s'étaient plus multipliées que de nos jours, et n'avaient embrassé dans une hiérarchie plus diverse et plus forte toutes les misères physiques et morales. Il suffit de parcourir le seul *Manuel des œuvres et institutions charitables de Paris*, par M. Armand de Melun, pour s'assurer que la charité a rarement été plus vivante, plus active, et mieux ordonnée.

D'un autre côté, on s'est trop effrayé quelquefois en France de l'envahissement de ce qu'on a appelé la charité publique, et l'on a méconnu le vrai caractère du mode d'assistance que l'on désignait sous ce nom. Il n'y a pas chez nous, à proprement parler, de charité publique, c'est-à-dire légale et obligatoire; de charité constituant l'État débiteur des pauvres, et les pauvres créanciers de l'État; partageant la société en deux camps, dont l'un ne vivrait que d'une misère volontaire, métamorphosée en capital dont l'autre payerait les intérêts par crainte de l'insurrection et du pillage, que d'une paresse devenue un métier lucratif et un héritage transmis de génération en génération. Il est chez nous un principe fondamental : c'est que chacun est chargé de pourvoir lui-même à ses besoins et à ceux de sa famille au moyen de ressources transmises par héritage ou acquises par l'industrie personnelle. La charité ne doit être qu'un supplément à l'impuissance. Remplacer ce principe par le droit à l'assistance serait tuer l'activité individuelle, démoraliser les populations, creuser de plus en plus le gouffre de la misère, entretenir l'antagonisme entre les classes, briser les liens qui les doivent unir : reconnaissance chez le pauvre et charité chez le riche, et surtout rendre impossibles ces rapports intimes de conseil, d'instruction, de bon exemple, d'où naît l'élévation morale de la classe souffrante. L'assistance légale et obligatoire, si elle s'introduisait parmi nous, en chasserait aussitôt la plus belle des vertus religieuses et sociales, la

charité, dont l'essence est d'être spontanée et volontaire.

Ce n'est pas à dire que la société doive être sans entrailles, avoir des yeux et ne pas voir la misère de ses membres, des oreilles et ne pas entendre leurs cris de détresse. La société, surtout la société chrétienne, est une personne morale, obligée à la charité comme les individus. Elle interviendra donc dans les cas extraordinaires, soit par mesure de police et pour empêcher un désordre public, soit pour venir au secours de la charité privée, soit pour assurer l'organisation et la perpétuité des ressources. Il est des maux isolés, accidentels, auxquels pourvoit sur-le-champ la charité privée, avec tout l'élan de la spontanéité; il en est de généraux et de permanents, affectant des classes entières, qui réclament une action collective : ainsi, les aliénés, les enfants trouvés, dont les départements se chargent en France, tout en restant libres toutefois de fixer la quotité des secours. C'est que la charité publique elle-même doit rester volontaire toujours, libre de faire ou de ne pas faire. Elle doit, de plus, être prudente et sage; car l'excès, louable dans l'individu, est coupable dans l'État qui distribue non son bien, mais celui des autres, des pauvres surtout, les plus nombreux contribuables. La charité individuelle marche avec le seul cortége de ses œuvres; la charité publique aura pour compagne la justice.

Chez nous encore, l'État coopère à la charité par des subventions, ordinairement minimes, et dont la plus grosse part va à la charité religieuse et privée. Son principal rôle est de surveiller et de perpétuer les fonds de secours. Les donateurs n'étant plus, il faut empêcher le détournement et la dilapidation de leurs libéralités. Tuteur de l'indigent, l'État s'est réservé le choix des détenteurs, des receveurs et des économes des fondations charitables. En ce sens, ce qu'on appelle en France charité publique n'est que la charité religieuse et privée, mais organisée, surveillée et perpétuée. Car outre que celle-ci intervient toujours dans les établissements publics par ses administrateurs non salariés

et par ses Sœurs, c'est elle qui en a fait le fonds primitif et qui l'augmente par ses donations. Ainsi en est-il souvent des bureaux de bienfaisance, dont les ressources, provenant de la charité religieuse et privée, sont distribuées par ses mains, c'est-à-dire par les Sœurs de la Charité.

Jamais en France, dans la patrie de saint Vincent de Paul, la charité publique ne dégénérera en charité légale, en taxe des pauvres. La France catholique laissera toujours cette décadence et cette plaie aux pays protestants. Sans doute, la charité religieuse et privée, c'est-à-dire la charité chrétienne et française, pourra avoir chez nous plus ou moins d'initiative et de liberté. On la tiendra quelquefois en suspicion, comme a fait le régime de 1830 qui a ôté aux curés le titre de membres nés des commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance, qui a paralysé trop souvent l'action des aumôniers et des Sœurs, et jeté ainsi le germe de cette hostilité sourde entre la charité publique et la charité privée dont les pauvres ont eu tant à souffrir. Mais, après ces crises passagères, l'une et l'autre reprennent leur action propre et échangent leur concours. La charité publique marche sur les traces de la charité privée, et répand ses dons là où celle-ci a été impuissante; elle lui prête encore son administration organisée et durable. De son côté, la charité religieuse et privée aide la charité publique par ses prêtres, ses Sœurs, ses associations qui alimentent et distribuent les secours. Alliance possible, alliance désirable de toutes les charités, qui seule assurera le soulagement de toutes les misères; alliance chez nous traditionnelle, nous le verrons, et que saint Vincent de Paul, notre modèle et notre maître, a toujours cherchée et pratiquée!

LIVRE II

LES GALÈRES ET LA BARBARIE.

CHAPITRE PREMIER

RETOUR DANS LA MAISON DE GONDI

I

Nouveau rappel de la famille de Gondi.

Retournons à Châtillon.

Vincent y était livré aux travaux bénis de Dieu que nous avons racontés, lorsque Mme de Gondi, non découragée par le peu de succès de ses précédentes démarches, résolut de tenter un dernier effort pour le ramener près d'elle. Elle obtint encore des lettres du général des galères, du cardinal de Retz, évêque de Paris, du P. de Bérulle; elle fit écrire ses enfants et écrivit elle-même. Mais, cette fois, elle choisit, pour porter le tout à Vincent, un messager qui pût y joindre le commentaire puissant de la sagesse et de l'amitié. C'était ce Du Fresne qui, nous l'avons vu, avait introduit Vincent auprès de la reine Marguerite, et que Vincent, à son tour, avait donné pour secrétaire à la maison de Gondi.

Attaqué à la fois par ce double assaut de la parole écrite et de la parole vivante, Vincent fut ébranlé. Pour résister au premier, il chercha refuge et force au pied de l'autel. Là, suivant sa coutume, il lut ses lettres, et revint calme et ferme affronter Du Fresne. Il avait affaire à forte partie,

car Du Fresne était homme d'esprit, et sa foi, la tendre et respectueuse amitié qu'il portait au saint prêtre, protégeaient contre tout soupçon son zèle ardent pour les intérêts de la maison de Gondi. Aussi Vincent fut rejeté dans ses premières agitations et incertitudes par les raisons et les prières de Du Fresne, et il commença à se demander si vraiment Dieu le voulait plus longtemps à Châtillon, s'il ne trouverait pas dans la maison de Gondi plus d'occasions et de moyens de travailler à sa gloire. Du Fresne, le voyant ébranlé, le serra de plus près pour abattre ses dernières résistances. Mais, à bout de voie, et d'ailleurs voulant se rassurer lui-même, il lui dit : « Comme saint Paul, vous vous écriez : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? » « Eh bien, comme à saint Paul, il vous est répondu : « Allez vers Ananie! »

Ananie, ici était le P. Bence, supérieur de l'Oratoire de Lyon, et le premier instrument, on s'en souvient, dont Dieu s'était servi pour amener le saint prêtre à Châtillon. Vincent consentit à l'aller trouver, et, en compagnie de Du Fresne, il se rendit à Lyon. Le P. Bence écouta tout, et, tant pour arriver à une décision plus sûre que pour alléger sa responsabilité en la partageant avec d'autres, il conclut en disant à Vincent : « Retournez à Paris, et là, s'il reste encore quelque difficulté, elle s'évanouira devant les conseils d'amis sages qui vous feront connaître certainement la volonté de Dieu. »

Vincent promit d'obéir, et aussitôt, sans prendre aucun engagement, il écrivit à la fois au général des galères, alors à Marseille, et à Mme de Gondi, pour leur annoncer son prochain voyage. Peu après, il retournait à Châtillon pour y achever sa mission sainte, et Du Fresne, porteur de la lettre destinée à la Générale, reprenait la route de Paris.

Quelques jours après, le 15 octobre, Vincent recevait à Châtillon la réponse suivante du général des galères : « J'ai reçu depuis deux jours celle que vous m'avez écrite de Lyon, où je vois la résolution que vous avez prise de faire

un petit voyage à Paris sur la fin de novembre, dont je me réjouis extrêmement, espérant de vous y voir en ce temps-là, et que vous accorderez à mes prières et aux conseils de tous vos bons amis le bien que je désire de vous. Je ne vous en dirai pas davantage, puisque vous avez vu la lettre que j'écris à ma femme. Je vous prie seulement de considérer qu'il semble que Dieu veut que, par votre moyen, le père et les enfants soient gens de bien. » Plus pleine encore de joie et de prière dut être la réponse de madame de Gondi.

Les jours passèrent vite, et le terme fatal venu, Vincent dut monter en chaire pour annoncer la cruelle séparation à ses chers paroissiens et leur faire ses adieux. « Lorsque la Providence m'a conduit à Châtillon, leur dit-il, je croyais ne devoir vous jamais quitter. Mais puisqu'il semble qu'elle en ordonne autrement, respectons, vous et moi, et suivons ses saintes décisions. De loin comme de près, vous me serez toujours présents dans mes prières; de votre côté, n'oubliez pas ce misérable pécheur. »

Ces paroles furent accueillies par des sanglots et des larmes, et la douleur de quelques-uns éclata en cris déchirants. « Nous perdons tout, s'écriaient-ils, nous perdons l'homme de Dieu, nous perdons notre père. — Oui, répondaient les hérétiques dans un autre sentiment, dans le délire de leur joie, vous perdez votre soutien et la meilleure pierre de votre religion. »

Ce qu'il coûtait surtout à Vincent d'abandonner, c'étaient ses pauvres, les objets privilégiés de sa tendresse. Pauvre lui-même, et pauvre pour eux, il n'avait à leur laisser qu'un faible héritage. Au moins leur distribua-t-il ses petites provisions, ses chétifs habits et son linge. Encore eurent-ils peine à en profiter, car toutes ces misérables dépouilles que l'affection et l'universelle réputation de sainteté du pasteur transformaient en objets précieux et en reliques, leur furent disputées par les plus riches. Un

pauvre homme, nommé Julien Caron, eut à soutenir un combat en règle contre la multitude pour garder un vieux chapeau.

II

Départ de Châtillon et rentrée dans la maison de Gondi.

Enfin le jour du départ arriva, jour de deuil, où le ciel brumeux et triste semblait s'associer à la douleur générale. Toute la paroisse se porta à la conduite du saint prêtre. Au tumulte et au désespoir de tous, on eût dit une ville prise d'assaut. « Miséricorde, miséricorde! s'écriaient-ils. — Mes enfants, répondait Vincent tout en larmes, je vous recommande à la grâce de Dieu. — Votre bénédiction! » reprenait la foule. Et tous tombèrent à genoux, et Vincent les bénit une dernière fois.

Sa seule consolation était de laisser ses chers paroissiens sous la conduite de ce même Louis Girard qu'il s'était associé en entrant à Châtillon, et que les chanoines comtes de Lyon lui avaient accordé pour successeur. Il se rassurait à la pensée que son troupeau, gardé par ce digne pasteur, ne serait pas livré aux loups auxquels il l'avait arraché [1].

Les regrets et la vénération des paroissiens de Châtillon ne furent pas éphémères. Près d'un demi-siècle plus tard, quatre ans environ après la mort du serviteur de Dieu, Charles Demia, prêtre et docteur en droit, fut chargé de recueillir les dépositions des plus anciens et principaux habitants de la ville qui avaient vu et connu Vincent de

1. Saint Vincent ne donna pourtant sa démission pure et simple de sa cure que le dernier janvier 1618, par acte passé devant Thomas Gallot, notaire à Paris; et L. Girard n'y fut nommé que le 10 juillet de la même année. Mais, dans l'intervalle, celui-ci continua à diriger la paroisse de Châtillon. — Vincent laissa à Girard les livres qu'il avait apportés de Paris. En 1633 ou 1636, Girard les donna à la bibliothèque des capucins de Châtillon, où ils restèrent jusqu'à l'époque de la Révolution. Alors ils furent dispersés, et de tous les souvenirs personnels de Vincent, on n'a pu retrouver que le règlement autographe de la Charité. — De nos jours, Châtillon a élevé une statue à son plus illustre et plus saint pasteur.

Paul. En vue d'un procès de canonisation déjà probable, on voulait prévenir la mort et lui arracher de précieux témoignages. Deux procès-verbaux furent dressés, auxquels nous avons emprunté tout ce qui précède. Le second, œuvre propre de Demia, et le plus étendu, se termine ainsi : « Enfin les soussignés disent qu'il serait impossible de marquer tout ce qui a été opéré en si peu de temps (cinq mois !) par M. Vincent, et qu'ils auraient même de la peine à le croire, s'ils ne l'avaient vu et entendu. Ils en ont une si haute estime, qu'ils n'en parlent que comme d'un saint. Ils publient hautement que jamais ils n'ont eu, et qu'ils n'auront jamais un pareil curé, et qu'il les a bien quittés trop tôt pour eux. Ils croient que ce qu'il a fait à Châtillon serait suffisant pour le faire canoniser, et ils ne doutent point que, s'il s'est partout comporté comme il a fait en ce lieu, il ne le soit un jour. » — Voix du peuple, voix de Dieu !

Le jour même de son arrivée à Paris, 23 décembre 1617, Vincent eut une conférence avec le P. de Bérulle et quelques autres personnes éclairées, et le lendemain, veille de Noël, il rentrait dans la maison de Gondi. Inutile d'exprimer la joie de toute cette pieuse famille, et surtout de la Générale qui le recouvrait avec un bonheur égal à sa douleur de l'avoir perdu. Elle reprenait possession de son ange gardien, et pour n'être plus troublée par de nouvelles alarmes, elle lui fit promettre de ne la plus abandonner et de l'assister jusqu'à la mort. Dans le pressentiment de sa fin prochaine, la pieuse femme ne craignait pas de s'approprier trop longtemps un prêtre destiné à la France et à toute l'Église ; et Vincent, de son côté, éclairé sans doute de la même lumière, crut que le temps demandé par la Générale lui était nécessaire à lui-même pour jeter le fondement de toutes ses œuvres avec les ressources qu'il trouverait dans la maison de Gondi.

III

Missions de Villepreux et de Montmirail. — Conversions de protestants.

Ce temps, d'ailleurs, quel merveilleux emploi il sut en faire au profit de tous, et surtout des pauvres peuples de la campagne, alors si abandonnés! N'ayant plus qu'une inspection générale sur l'éducation des enfants de Gondi, il put suivre en toute liberté l'attrait qui l'entraînait vers cet humble ministère. Il réussit à communiquer son zèle à des personnages haut placés et du premier mérite. Cocqueret, docteur de la maison de Navarre, Berger et Gontière, conseillers-clercs au Parlement de Paris, et plusieurs autres prêtres distingués se joignirent à lui et se mirent sous sa conduite. Dès le commencement de l'année 1618, c'est-à-dire quelques jours seulement après sa rentrée dans la famille de Gondi, Vincent organisa des missions à Villepreux, bourg situé à cinq lieues de Paris, dans les villages voisins, et dans toutes les terres de la maison, où il accompagnait ordinairement la Générale. Cette même année et les suivantes, avec l'aide de ses compagnons, il fit encore des missions nombreuses dans les environs de Paris, dans les diocèses de Beauvais, de Soissons, de Sens et de Chartres. Partout, c'étaient les mêmes travaux, les mêmes bénédictions, les mêmes soulagements portés tant au corps qu'à l'âme. Ainsi, Vincent établit à Villepreux la seconde Charité du royaume, dont le règlement, semblable à celui de Châtillon, fut approuvé, le 23 février 1618, par le cardinal-évêque de Paris.

Outre les prêtres que nous avons nommés, Vincent trouvait encore ailleurs, dans ses missions, rivalité de zèle : c'était chez madame de Gondi. A l'exemple des saintes femmes qui secondaient les apôtres, cette femme admirable, entraînée par l'exemple de son directeur et enflammée d'ardeur pour le salut d'âmes qu'elle croyait lui avoir été confiées, puis-

qu'elles habitaient ses terres, préparait partout les voies aux nouveaux apôtres par ses aumônes et ses bienfaits, et repassait sur toutes leurs traces pour achever leur œuvre. Malgré la faiblesse de sa santé et ses continuelles maladies, elle allait de chaumière en chaumière, visitant les malades, consolant les affligés, terminant les procès, apaisant les dissensions; elle instruisait les ignorants, disposait les pécheurs aux sacrements; en un mot, de tous les collaborateurs de Vincent, nul ne réalisait mieux l'idéal du missionnaire. Quelle prédication éloquente, en effet, que la vue de cette femme noble et riche, n'usant de son or et de son pouvoir que pour gagner des âmes à Dieu!

La mission de Montmirail fut signalée par la conversion de trois hérétiques du voisinage. Pour ménager le temps du saint prêtre, madame de Gondi les fit venir et les logea dans son propre château, où il entra en conférence avec eux. Suivant la méthode qu'il suivit toujours et qu'il conseilla plus tard à ses Missionnaires, il se contentait de leur exposer les dogmes de l'Église dans toute leur simplicité, les dégageant à la fois et des disputes de l'école et des calomnies du protestantisme; il écoutait toutes leurs objections et les résolvait avec cette netteté et cette précision qui étaient le caractère de son rare bon sens. Au bout d'une semaine et après des conférences de deux heures par jour, deux se rendirent et firent en public abjuration de leur erreur et profession de la foi catholique.

Le troisième fut plus difficile à vaincre. C'était un de ces esprits présomptueux en raison même de leur médiocrité, ayant juste assez d'intelligence pour soulever des objections et non pour saisir la réponse, voyant l'ombre et jamais la lumière; un de ces hommes à mœurs dissolues, et, par suite, grands parleurs de morale sévère, grands ennemis de la morale relâchée, cherchant dans la condamnation de la mauvaise doctrine ou de la mauvaise vie de quelques catholiques l'excuse et la justification de leurs propres débauches. Chaque jour, il venait à la conférence avec un

arsenal d'armes nouvelles. « Vous m'avez affirmé, monsieur, dit-il un jour à Vincent, que l'Église de Rome est conduite du Saint-Esprit. Et comment le puis-je croire, en voyant, d'un côté, les catholiques de la campagne abandonnés à des pasteurs vicieux et ignorants, sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent seulement ce que c'est que la religion chrétienne; et, d'autre part, les villes pleines de prêtres et de moines qui ne font rien? Peut-être que dans Paris il s'en trouverait dix mille, qui laissent cependant ces pauvres gens des champs dans leur ignorance épouvantable par laquelle ils se perdent. Et vous voudriez me persuader que cela soit conduit du Saint-Esprit! Je ne le croirai jamais. »

Ces paroles frappèrent le saint au cœur. « Ah! se dit-il, quel terrible jugement Dieu exercera sur les mauvais prêtres! Comme il vengera, aux termes de l'Écriture, le sang et la perte des brebis sur l'indolence des pasteurs! » Et il se confirma dans la pensée de dévouer sa vie au salut du peuple de la campagne. En attendant, et après s'être un instant recueilli, il répondit à l'hérétique : « Sans vouloir retourner l'objection contre vous, ni approuver les prêtres négligents, je vous dirai que, par ignorance, vous exagérez le mal. Il y a, en beaucoup de paroisses, de bons curés et de bons vicaires. Quant aux prêtres et aux religieux des villes, plusieurs vont prêcher et catéchiser à la campagne; d'autres s'appliquent à prier Dieu et à chanter ses louanges de jour et de nuit; d'autres enfin servent utilement le public par les livres qu'ils composent, par la doctrine qu'ils enseignent et par les sacrements qu'ils administrent. S'il en est quelques-uns d'inutiles et qui ne s'acquittent pas comme ils doivent de leurs obligations, ce sont des hommes particuliers sujets à faillir, et qui ne font pas l'Église. Lorsqu'on dit que l'Église est conduite du Saint-Esprit, cela s'entend en général, lorsqu'elle est assemblée dans les conciles; et encore en particulier, quand les fidèles suivent les lumières de la foi et les règles de la justice chré-

tienne. Ceux qui s'en éloignent résistent au Saint-Esprit; et bien qu'ils soient membres de l'Église, ils sont néanmoins de ceux dont parle saint Paul, qui vivent selon la chair et qui mourront. »

Si péremptoire que fût cette réponse, elle ne satisfit pas le protestant, qui persista à faire de l'ignorance des peuples et du peu de zèle des prêtres un argument contre l'Église romaine. Il lui fallait une réponse effective et vivante, et Vincent songea dès lors à la lui préparer. Il redoubla de zèle, mit en mouvement tous ceux de ses amis qui avaient le plus de talent pour la prédication, et les engagea à parcourir avec lui les bourgs et les villages pour ranimer la foi et la charité des peuples. L'année suivante, 1620, il revint à Montmirail avec quelques prêtres et quelques religieux, parmi lesquels était Féron, alors bachelier en théologie, plus tard docteur de Sorbonne et archidiacre de Chartres, et Duchesne, déjà docteur de la même faculté et archidiacre de Beauvais. Tous travaillèrent à Montmirail et se répandirent dans les paroisses voisines, où ils firent un bien immense. C'était un concours de toutes les populations et une louange universelle de tant de travaux et de tant de succès. Le bruit en vint aux oreilles de l'hérétique entêté que tous avaient oublié, excepté Vincent. Il vint à Montmirail, attiré par la curiosité, et sans doute par les prières du saint prêtre. Il assista aux prédications, aux catéchismes, à tous les exercices spirituels, d'abord avec prévention, ensuite avec un attrait auquel il résistait vainement. Enfin, à la vue de tant de zèle pour instruire les ignorants, de tant de charité pour soulager les malheureux, à la vue surtout des changements merveilleux opérés dans les plus grossiers et les plus coupables, il se sentit vaincu, et allant trouver Vincent : « C'est maintenant, lui dit-il, que je vois que le Saint-Esprit conduit l'Église romaine, puisqu'on y prend soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois; et je suis prêt à y entrer quand il vous plaira de m'y recevoir. » — « Ne vous reste-t-il plus ni difficultés, ni doutes?

lui demanda le saint prêtre. » — « Non, je crois tout ce que vous m'avez dit, et suis disposé à renoncer publiquement à toutes mes erreurs. »

Cependant, toujours prudent et réservé dans son zèle, Vincent voulut s'assurer davantage de la foi et des dispositions de son prosélyte. Il l'interrogea donc sur les articles controversés entre les protestants et les catholiques, et particulièrement sur les points contre lesquels il avait soulevé le plus d'objections. Satisfait de ses réponses, il lui assigna le dimanche suivant et l'église de Marchais, près Montmirail, où travaillaient alors les missionnaires, pour jour et lieu de son abjuration.

Le prosélyte fut fidèle au rendez-vous. L'assemblée était nombreuse, parce que le peuple, averti de la cérémonie, y était accouru de toutes parts. Au milieu de l'attention et de la joie générale, Vincent monta en chaire, et après une prédication pleine d'actions de grâces, il appela cet homme par son nom, et lui demanda publiquement : « Persévérez-vous dans le dessein d'abjurer vos erreurs et d'entrer dans le bercail de l'Église? — J'y persévère, répondit celui-ci; cependant, il me reste une difficulté qui vient de se former dans mon esprit. » Et montrant du doigt une image de pierre assez mal façonnée qui représentait la sainte Vierge[1] : « Je ne saurais croire, dit-il, qu'il y ait là-dedans aucune vertu. » A cette parole, l'assemblée fut agitée, et Vincent surpris d'une objection si grossière et qu'il avait sans doute, dans les entretiens précédents, si bien éclaircie. Néanmoins, avec son calme et sa bonté ordinaires, il reprit : « L'Église n'enseigne pas qu'il y ait aucune vertu dans ces images matérielles, si ce n'est quand il plaît à Dieu la leur communiquer, comme il le peut faire et comme il l'a fait autrefois à la verge de Moïse, qui faisait tant de miracles. Du reste, ajouta-t-il, cela est élémentaire en

1. Longtemps conservée à Marchais en souvenir de cette scène, la statue fut brisée pendant la Révolution ; mais la piété en recueillit les fragments et les Lazaristes en possèdent aujourd'hui la tête.

notre foi, et un enfant même vous le pourrait expliquer. » Et aussitôt appelant un des plus instruits : « Mon enfant, lui dit-il, que devons-nous croire touchant les saintes images? — Il est bon d'en avoir, répondit l'enfant, et de leur rendre l'honneur qui leur est dû, non à cause de la matière dont elles sont faites, mais parce qu'elles nous représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa glorieuse Mère et les autres saints du paradis, qui, ayant triomphé du monde, nous exhortent par ces figures muettes de les suivre en leur foi et en leurs bonnes œuvres. » Vincent loua la réponse, la commenta, et se tournant vers l'hérétique : « Avouez, lui dit-il, qu'il n'y a rien de solide dans votre difficulté, et qu'elle n'aurait pas dû être proposée par un homme si bien instruit sur ce point de la croyance catholique? — Je l'avoue, dit l'hérétique, et désormais rien ne m'arrête, je suis prêt. » Mais Vincent, toujours prudent et longanime, crut devoir le renvoyer à un autre jour pour laisser à ses répugnances, s'il lui en restait quelqu'une, le temps de fermenter, et à sa résolution, si elle était sincère, le temps de s'affermir. Au jour marqué, l'hérétique se présenta de nouveau, abjura en face de toute la paroisse, et fit de la vraie foi une profession dans laquelle il persévéra jusqu'à la mort.

A partir de ce jour, la Mission était fondée dans l'âme du saint prêtre. Cette conversion lui fit mieux comprendre la nécessité d'une compagnie spécialement vouée au service des habitants de la campagne, et il se plut souvent depuis à la rappeler à ses prêtres pour les fortifier dans leur vocation. « Oh! messieurs, leur disait-il alors, quel bonheur à nous Missionnaires, de vérifier la conduite du Saint-Esprit sur son Église, en travaillant, comme nous faisons, à l'instruction et sanctification des pauvres! »

Mais, auparavant, il avait encore à parcourir un des cercles des misères humaines, dont le soulagement lui avait été donné en héritage.

CHAPITRE II

ŒUVRE DES GALÈRES

I

Commencements à Paris.

Le séjour de Vincent dans la maison du général des galères, les fréquents récits qu'il y devait entendre de l'abrutissement physique et moral des malheureux forçats, mirent en éveil sa charité et lui inspirèrent une œuvre admirable. Ces forçats, d'ailleurs, n'étaient-ils pas, aussi bien que les paysans de Folleville, de Joigny, de Montmirail, sous sa juridiction, puisqu'ils étaient dans la dépendance de la maison de Gondi à laquelle il s'était voué? Enfin, au retour de ses missions, alors si fréquentes et si pénibles, il avait besoin de quelque délassement. Or, le délassement du charitable prêtre, c'était l'exercice de la miséricorde. Il visitait donc les hôpitaux et les prisons, et par lui-même ou par ses amis il rendait aux pauvres malades et aux malheureux détenus tous les services possibles. Frappé de la pensée des forçats, il voulut d'abord savoir comment étaient traités ceux qu'on gardait quelque temps à Paris, avant de les conduire à Marseille. Il se fit donc ouvrir la Conciergerie et les autres prisons, et descendit dans leurs cachots. Quel spectacle! Il dépassa l'attente même de cet homme qui ne rêvait que les plus hideuses misères pour s'exciter à les guérir. Dans des sortes de cavernes profondes, obscures et infectes, il trouva des malheureux, dont quelques-uns croupissaient là depuis longtemps, rongés de vermine, atténués de langueur et de pauvreté, plus abandonnés encore dans leurs besoins spirituels que dans

leurs souffrances physiques. A cette vue, son cœur tressaillit et ses larmes coulèrent. Que faire? Ces malheureux n'étaient-ils pas ses frères, rachetés comme lui du sang de Jésus-Christ? Mais c'étaient aussi des criminels que la justice divine frappait par le bras de la justice humaine, des fléaux de la société dont il fallait effrayer les imitateurs. Ce conflit entre la justice et la miséricorde, entre l'intérêt de l'individu et celui de la société, qui est au fond de tout problème pénitentiaire, ne troubla pas longtemps le saint prêtre, et il résolut de tout concilier par la régénération morale des forçats qui, en faisant disparaître le danger, permettrait d'alléger leurs peines, qui, au moins, les leur ferait accepter en expiation de leurs crimes, et par là même les leur rendrait supportables et douces.

Au sortir de la Conciergerie, il va trouver le général des galères : « Monseigneur, lui dit-il tout tremblant d'émotion, je viens de visiter les forçats, et je les ai trouvés négligés dans leur corps et dans leur âme. Ces pauvres gens vous appartiennent, et vous en répondrez devant Dieu. En attendant qu'ils soient conduits au lieu de leur supplice, il est de votre charité de ne pas souffrir qu'ils demeurent sans secours et sans consolation. » Ému lui-même au récit qu'on lui fit, agité du double sentiment de la charité et du devoir dont on venait de frapper son âme vertueuse, le général se montra prêt à tout, mais demanda seulement comment on pouvait remédier à un mal qui lui paraissait incurable. Homme éminemment positif, homme d'action et d'organisation, Vincent proposa aussitôt un plan que le général, dans la confiance entière qu'il avait en lui, s'empressa d'adopter.

Muni de pleins pouvoirs, Vincent se mit immédiatement à l'œuvre. Il loua une maison au faubourg Saint-Honoré, dans le voisinage de l'église de Saint-Roch, et il la fit préparer en toute diligence. Dès qu'il l'eut rendue commode et sûre, il y fit transporter tous les forçats dispersés dans les différentes prisons de Paris, et les y réunit sous sa main

pour pouvoir aisément les soulager. Suivant sa coutume, ainsi que nous l'avons vu dans les règlements donnés aux confréries de la Charité, il songea d'abord à remédier aux souffrances corporelles. Mais les ressources lui manquaient. Après avoir invoqué la Providence, il s'adressa à ceux de ses amis qui pouvaient donner quelque chose, et les mit tous à contribution. C'était trop peu encore. Alors il alla trouver Henri de Gondi, évêque de Paris, et avec son respect et son insistance ordinaires, il lui représenta l'œuvre des forçats, non-seulement comme une œuvre d'humanité et de religion, mais aussi comme une affaire de famille. Henri de Gondi se prêta à son pieux désir, et dans un mandement du 1er juin 1618, il enjoignit aux curés, aux vicaires et aux prédicateurs de Paris, d'exhorter les peuples à favoriser une si sainte et si grande entreprise. Ce mandement constate qu'elle était déjà en voie d'heureuse exécution, car il dit que les forçats « commencent à être nourris assez honnêtement dans le faubourg Saint-Honoré. »

Après avoir soulagé les plus pressantes nécessités du corps, Vincent se tourna vers l'âme de ces infortunés. Il les visitait tous les jours, les abordait avec une gravité affable, avec un respect tempéré de bonté; il s'informait de leur état, de leurs besoins et de leurs souffrances, et déjà introduit dans leur cœur par cet exorde pratique et charitable, il leur parlait de Dieu et de leur âme, des vérités de la foi et de leurs obligations. « Mes bons amis, leur disait-il, toutes forcées que soient vos peines, qui vous empêche de les accepter avec une résignation qui les rendra méritoires! D'ailleurs, cette acceptation parfaite, cette soumission à la volonté de Dieu, en adoucira l'amertume. Après tout, elles dureront peu, puisque, pour les plus malheureux d'entre vous, elles finiront avec la vie, qui n'est jamais longue. Enfin, à le bien prendre, il n'y a de vrai mal que le péché, de vraies peines que les peines éternelles, dont Dieu vous préserve. »

Ces paroles, pour eux jusqu'à présent inouïes, faisaient

sur ces hommes une impression profonde. L'estime qu'on leur témoignait leur rendait l'estime d'eux-mêmes, et les excitait à s'en montrer dignes. Surtout, tant de patience, de douceur, de charité, touchait jusqu'aux larmes des malheureux qui n'avaient jamais été soumis qu'au régime le plus dur et le plus impitoyable. Eux, les déshérités de la famille et du monde, ils avaient donc un père, un ami; ou plutôt, en Vincent ils ne voyaient que l'homme du bon Dieu, que l'ange de la miséricorde. Cet enfer devint bientôt un ciel. La fureur y céda à la patience, le désespoir à la résignation, le blasphème à la prière. La lumière religieuse se fit dans ces intelligences où n'était entrée que la pensée du crime; le repentir pénétra dans leur cœur; tous firent des confessions générales et s'approchèrent de la sainte table, les uns pour la première fois, les autres après une interruption de plusieurs années, avec une crainte mêlée d'amour et de reconnaissance, avec des dispositions que les plus pieux auraient pu envier, et qui faisaient répéter à l'humble Vincent sa parole accoutumée : qu'il était plus grand pécheur qu'eux, le plus grand pécheur de la terre.

A la ville et à la cour, on ne parlait que d'un changement si merveilleux. Comment un seul homme, pauvre et sans ressources, avait-il pu pourvoir aux besoins de tant de malheureux? Comment avait-il charmé ces tigres, sanctifié ces démons? Vincent devait donner au monde de bien autres étonnements. En attendant, il laissait dire et agissait. Il ne se contentait pas de ses visites quotidiennes à ses chers forçats : pour être plus longtemps avec eux, plus à portée de leur rendre service, il se retirait quelquefois dans leur prison pendant plusieurs jours, ce qu'il fit particulièrement durant une maladie contagieuse dont il voulut partager le péril. Il aurait désiré n'en jamais sortir; mais les nombreuses affaires dont il était chargé pour ses missions et le service de la famille de Gondi l'appelant ailleurs, il se faisait remplacer auprès des forçats par deux vertueux prêtres : Belin, chapelain de la maison de Gondi à Ville-

comment condamnés, et qui n'avaient pas eu le temps de s'irriter et de se pervertir davantage par la longueur du supplice; à Marseille, il trouvait les vétérans des bagnes, rendus insolents et furieux par l'excès du châtiment; voyant dans la peine, non une expiation, mais un titre à une revanche future contre la société; en attendant, se vengeant contre Dieu par le blasphème des souffrances infligées par les hommes; privés ainsi des espérances du ciel comme des consolations de la terre; des deux côtés, objets d'horreur et de colère, tout au plus d'une curiosité sans sympathie et sans compassion; véritables anges maudits, a écrit un historien [1], changeant de lieu et de climat, sans changer jamais de situation, parce qu'ils portent partout leurs prisons, leurs chaînes et leurs pensées criminelles.

A la fois pour échapper aux honneurs attachés à sa charge que lui assurait le brevet de Louis XIII, et pour étudier plus librement et plus à fond l'état des choses à la faveur de l'incognito, Vincent ne se voulut pas faire connaître en arrivant à Marseille. Les vues de son humilité et de sa charité étaient d'accord, ici encore, avec les desseins qu'avait sur lui la Providence. Destiné, comme le Sauveur, à faire l'expérience personnelle de tous les maux avant de les guérir, il lui fallait mener quelque temps la vie du forçat comme il avait mené celle de l'esclave, et à l'épreuve de la servitude innocente joindre l'épreuve de la servitude coupable. Mais, toujours comme le Sauveur, il le devait faire sans crime : *Tentatus per omnia pro similitudine absque peccato*; ce qu'il ne pouvait obtenir que par la captivité volontaire.

III

Captivité volontaire.

Un jour que, dans ses courses de charité, il passait sur le bord de la mer, il vit une vieille femme tout en larmes.

1. Collet, tom. I, p. 101.

L'ayant interrogée sur la cause de sa douleur, il apprit qu'elle pleurait un fils, plus malheureux que coupable, qu'on venait de conduire au moment même sur une galère du port. Il s'y transporte aussitôt, et à la vue d'un jeune forçat anéanti dans le désespoir au milieu de ses compagnons livrés à des transports infernaux, il n'a pas de peine à reconnaître le fils de la pauvre veuve. Il s'approche, l'interroge à son tour et cherche à le consoler. Vains efforts! le jeune forçat pleurait non-seulement sa vieille mère, mais une jeune femme et de petits enfants que son absence allait réduire à toutes les extrémités de la misère. Attendri, Vincent se baisse pour pleurer sur les fers de ce malheureux, puis lève les yeux au ciel pour y chercher conseil. Ni au ciel, ni dans son cœur si fécond pourtant en expédients charitables, il ne trouve d'abord un remède proportionné à une si grande infortune. Mais bientôt, frappé d'une illumination soudaine et mû par un transport sublime, il s'écrie lui aussi : « J'ai trouvé! » plus heureux mille fois qu'Archimède. Il vient d'apercevoir l'officier du bord qui a été témoin de toute cette scène, et il a surpris chez lui un attendrissement qui promet une infraction à la loi impitoyable du devoir. Il s'adresse à lui et le conjure de trouver bon qu'il prenne la place du pauvre forçat. L'officier n'aura-t-il pas toujours son compte? et si la fraude pieuse est découverte, qui osera donc le condamner? L'officier ne répond que par ses larmes, et sans attendre un consentement plus explicite, Vincent se précipite sur les fers du forçat, les détache, les baise, se les passe lui-même au pied, et renvoie en toute hâte le jeune homme à sa famille. Il a plu à Notre-Seigneur de marquer quelques saints des stigmates de sa passion. Vincent gardera toute sa vie les stigmates de son héroïque sacrifice, dont l'enflure et les plaies de ses pieds témoigneront désormais jusque dans son extrême vieillesse.

Substitution merveilleuse, invraisemblable même, mais non inouïe pourtant dans les fastes de la charité chrétienne!

« Nous en connaissons plusieurs parmi vous, disait le pape saint Clément (Ep. II, n° 10), qui se sont jetés dans les fers pour racheter leurs frères, qui se sont livrés à la servitude pour les nourrir du prix de leur liberté. » Saint Grégoire le Grand raconte expressément un dévouement semblable de la part de saint Paulin, et dom Gervaise, dans sa Vie du saint évêque de Nole, a vengé la vérité du fait contre les attaques du sceptique Baillet. Saint Pierre Nolasque, fondateur, avec saint Raymond de Pennafort, de l'ordre de la Rédemption des captifs, outre les trois vœux ordinaires de religion, en imposa un quatrième, par lequel tous les membres du nouvel institut s'obligeaient d'engager leurs biens et, au besoin, leurs propres personnes, pour la délivrance des esclaves chrétiens. Et en effet, saint Raymond *Nonné* [1], un des premiers membres de cet ordre, ayant consommé en Afrique tout l'argent qu'il avait emporté pour la rédemption des captifs, se mit lui-même en gage pour délivrer les autres.

L'invraisemblance d'un fait ne peut rien contre le fait lui-même, s'il est suffisamment constaté. Or, ici, les témoignages abondent. Malgré tous les ingénieux artifices de l'humilité de Vincent, son dévouement fut bientôt connu, et plus de vingt ans après, en 1643, il était encore de notoriété publique à Marseille : le supérieur des prêtres de la Mission qu'il y établit alors, assure l'avoir appris de plusieurs personnes. Ainsi parle encore Dominique Beyrie, parent de notre saint, qui, dans un voyage en Provence, postérieur de quelques années à celui de Vincent, en fut informé par un ecclésiastique, en même temps que de l'esclavage à Tunis [2]. Abelly publia la vie du serviteur de Dieu quatre ans seulement après sa mort, c'est-à-dire dans un temps où vivaient encore les témoins des faits qu'il raconte; Abelly, de plus, était un évêque de piété et de doctrine,

1. Il reçut ce surnom, parce que, contre la loi commune de la nature, il fut tiré des flancs de sa mère morte.

2. Mss. intitulé : *Généalogie*, etc., p. 14, fol. verso.

élève et ami de saint Vincent de Paul, témoin lui-même de la vie de son héros; il écrivit à Paris, à la lumière de la vérité vivante, au milieu de toutes les contradictions possibles, s'il l'eût le moins du monde altérée : Abelly mérite donc toute confiance, au moins dans tous ceux de ses récits qui n'ont pas soulevé d'objections. Or, il raconte, sans avoir été jamais contredit, la captivité volontaire de Vincent. Il la raconte sur les témoignages de tous les contemporains; bien plus, sur le témoignage implicite de Vincent lui-même. Il écrit, en effet[1], qu'un de ses prêtres lui ayant demandé si vraiment il avait pris autrefois la place d'un forçat, et si de là provenait l'enflure de ses jambes, le serviteur de Dieu « détourna ce discours en souriant, sans donner aucune réponse à sa demande. » Pour qui connaît l'humilité de Vincent, son empressement scrupuleux à écarter de lui toute louange, tout honorable soupçon, ce sourire et ce silence sont un aveu et une démonstration péremptoires.

Ne nous étonnons plus que le fait de la captivité volontaire de Vincent de Paul ait été admis à la congrégation des rites, lors du procès de canonisation, avec l'approbation du promoteur de la foi, et consigné dans le rapport officiel du rapporteur de la cause. Dans le procès imprimé à Rome en 1737, et qui remplit quatre volumes in-folio, on trouve, au tome second, un mémoire ainsi intitulé : *Memoriale, cum restrictu probationum, actus heroicæ virtutis, quâ servus Dei Vincentius de Paulis motus se supposuit in locum damnati ad triremes, ut ipsum liberaret*. Or, dans cet abrégé des preuves, tirées des divers procès particuliers faits par l'autorité de l'ordinaire ou par l'autorité apostolique, on lit des témoignages incontestables. C'est Caset, prêtre de la Mission et supérieur du séminaire de Toul, qui, dans une lettre écrite immédiatement après la mort du serviteur de Dieu, s'exprime à peu près ainsi : « Ayant tout donné, il se donna lui-même, d'une manière non moins

1. Liv. III, ch. XI, p. 115.

parfaite qu'avait fait saint Paulin, qui se vendit pour racheter de la servitude le fils d'une pauvre veuve. » Et après avoir joué sur la similitude des noms : *Paulin*, de *Paul*, il raconte le fait comme nous l'avons exposé nous-même. — C'est René Thieulin, aussi prêtre de la Mission, âgé alors de soixante-seize ans, qui dépose que le sieur Bernier, trésorier de France, demeurant à Caen, personnage d'une grande réputation de sainteté, l'exhortant à suivre son dessein d'entrer dans la congrégation de la Mission, l'y poussa, entre autres motifs, par celui de l'immense charité qui avait fait prendre au serviteur de Dieu la chaîne d'un galérien. — C'est frère Simplicien, dit Nicolas Chaperon, religieux de l'ordre de la Merci, âgé de quatre-vingt-quatre ans, qui ayant vécu quelque temps à Saint-Lazare avec Vincent, déclare que l'opinion générale à Saint-Lazare attribuait l'infirmité de ses jambes à sa captivité volontaire. — C'est Philippe-Ignace Boucher, prêtre d'Arras, âgé de soixante-quatorze ans, ayant aussi vécu avec le serviteur de Dieu et ayant été admis par lui dans sa congrégation, qui nous apprend la touchante circonstance de la mère rencontrée en larmes sur le bord de la mer. — Enfin, c'est Nicolas Bouthillier, prêtre du diocèse de Noyon, docteur en théologie, principal du collége de Beauvais à Paris, qui dépose des mêmes faits sur la notoriété publique.

Sans doute, dans tous ces témoignages, il n'en est pas d'oculaires, ce qui était impossible après plus de cent ans qui s'étaient écoulés entre le fait et le procès de canonisation; mais ils n'en formèrent pas moins une démonstration incontestable aux yeux de la congrégation des rites et du promoteur de la foi. Quand on prouva à Prosper Lambertini que Vincent avait porté les chaînes d'un forçat pour le rendre à sa famille désolée : « Il n'est plus besoin de miracles, s'écria le futur Benoît XIV; *erigantur altaria !* » Et le pape Clément XII, dans la bulle de canonisation, du 16 juin 1737, ne craignit pas d'écrire : « On raconte que Vincent de Paul, à l'exemple de saint Raymond *Nonné*,

se dévoua à la chaîne; qu'ayant vu l'un de ses compagnons d'esclavage misérablement accablé sous le poids pesant de ses fers, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se livra lui-même aux liens de la servitude, pour le racheter de la captivité aux dépens de son propre corps. »

Pour tout homme raisonnable, ce passage de la bulle pontificale, quoiqu'il ne soit pas absolument affirmatif, est une sanction suffisante de la vérité des témoignages plus haut allégués. On s'étonne seulement qu'il ne soit pas en plus complet accord avec ces témoignages mêmes. A le prendre à la lettre, Vincent aurait délivré un des compagnons de sa propre captivité, ce qui ramènerait ce dévouement à l'époque où il était esclave en Barbarie. Or, constamment esclave lui-même pendant les trois années qu'il passa à Tunis, il n'a jamais pu aliéner sa liberté en faveur d'autrui.

On voit que si le fait est incontestable en lui-même, il n'en va pas ainsi du temps et des circonstances. De toutes les dépositions consignées au procès de canonisation comme de tous les autres témoignages, il résulte seulement que cet acte héroïque de charité eut pour théâtre les galères de Marseille. Mais en quelle année? Abelly dit : « longtemps avant l'institution de sa Congrégation[1], » laquelle ayant eu lieu en 1625, il nous faudrait rétrograder quelques années en deçà de l'année 1622, où il fit son voyage à Marseille comme aumônier général des galères. Et, en effet, le *Memoriale* du procès de canonisation dit, dans son préambule, que les plaies de ses jambes, attribuées à sa captivité volontaire, l'affligèrent pendant quarante-cinq ans, ce qui nous reporte à l'an 1615, puisqu'il mourut en 1660. C'est aussi sous l'année 1615 que le fait est relaté dans un opuscule intitulé : *Ristretto cronologico della vita, virtù e miracoli di san Vincenzo de Paoli*,

1. Liv. III, p. 114.

opuscule imprimé à Rome en 1729, pour être distribué au milieu de la cérémonie de la béatification, et dédié à Benoît XIII. La même date a été adoptée dans un autre Abrégé chronologique de la vie du saint, par M. de La Tour, imprimé à Turin en 1738.

Malgré tous ces témoignages, et bien qu'il soit absolument possible que Vincent ait accompagné le général des galères à Marseille en 1615, époque de son premier séjour dans la maison de Gondi, et qu'il se soit porté alors à cet acte de charité sublime, il paraît mieux d'en faire descendre la date à l'année 1622 qui coïncide à la fois avec son œuvre des galères et sa visite à Marseille. Et pour tout concilier, on peut dire que l'infirmité de ses jambes a eu pour cause première son esclavage à Tunis, qu'elle s'envenima vers 1615, époque de la grave maladie déterminée par les fatigues de ses missions, et qu'enfin elle se transforma en ulcère incurable après sa captivité volontaire. Tel paraît être le sentiment du *Ristretto* qui l'attribue ou aux coups et aux fers de son esclavage, ou aux chaînes prises pour la délivrance du forçat; tel est surtout le sentiment de Collet, le plus instruit et le plus exact de ses historiens [1].

Quoi qu'il en soit, le fait en lui-même, répétons-le, échappe aux atteintes de toute critique qui ne s'est pas fait une loi du scepticisme dans la discussion des merveilles de la vie des saints. Aussi, depuis que Collet en eut établi la preuve dans sa grande Vie, en 1748, qu'il l'eut raconté comme incontestable dans l'Abrégé de cet ouvrage et célébré dans son panégyrique de saint Vincent de Paul, nul ne songea à le mettre en doute. Maury put donc en faire l'objet d'un de ses plus beaux mouvements oratoires dans le fameux panégyrique de 1785. « Le voilà donc, chrétiens, s'écria-t-il, confondu avec les forçats, chargé de chaînes, une rame à la main, sous les dehors humiliants d'une victime des lois, victime volontaire de la charité ! Qu'il est grand, qu'il est

1. Tom. I, p. 46.

auguste dans son abjection ! O mon Dieu ! contemplez, du haut du ciel, ce spectacle vraiment digne de vos regards; et que tous les chœurs des anges vous bénissent dans ce moment, d'avoir, dans les trésors de votre miséricorde, des récompenses éternelles, pour payer un si grand sacrifice! » Puis, imitant un beau mouvement de saint Jean Chrysostome sur les chaînes de saint Paul, il ajoute : « Fers honorables, sacrés trophées de la charité, que n'êtes-vous suspendus aux voûtes de ce temple, comme l'un des plus beaux monuments de la gloire du christianisme! Vous orneriez dignement les autels de Vincent de Paul, en rappelant à la société les citoyens que lui donne la religion de Jésus-Christ; et la vue de ces chaînes justement révérées comme un objet de culte public, aiderait, de siècle en siècle, notre ministère à lui en former encore de pareils. »

M. de Boulogne le premier, dans un panégyrique composé dès 1789, mais prononcé pour la première fois lors du rétablissement des Filles de la Charité en 1800, et pour la dernière, le 21 octobre 1822, en présence de la duchesse de Berri, dans la chapelle de l'*Infirmerie de Marie-Thérèse* fondée par madame de Chateaubriand, osa jeter un doute sur ce dévouement héroïque : « Nous ne dirons point ici que Vincent ait porté les chaînes d'un forçat qu'il voulait rendre à sa famille. Pourquoi des faits douteux dans un discours où l'orateur succombe sous le poids des merveilles authentiques, et où pour être éloquent il n'a besoin que d'être vrai? » Et dans une note du panégyrique imprimé, le doute va jusqu'à la dénégation : « Le fait que l'abbé Maury s'est plu tant à faire valoir dans son panégyrique de saint Vincent de Paul, non-seulement est plus qu'invraisemblable, il est moralement impossible; et, dans la supposition même que le saint prêtre eût voulu porter à ce point une humanité exagérée, il n'en aurait pas été le maître, tout aumônier général des galères qu'il était. Aussi la congrégation des rites n'en a point fait usage pour sa béatification, et l'orateur aurait bien pu s'en dispenser dans son

panégyrique. Nous n'ignorons pas que, dans plusieurs vies de saint Vincent de Paul, ce fait est présenté, sinon comme avéré, du moins comme très-vraisemblable : mais nous avouons que les raisons sur lesquelles s'appuient ces historiens ne nous ont pas semblé péremptoires; et, quand le fait serai vrai, nos réflexions à ce sujet ne nous en paraîtraient pas moins convenables. » Inutile de relever l'ignorance de cette note : M. l'évêque de Troyes ne connaissait évidemment ni le procès ni la bulle de canonisation. Rien à dire, non plus, de cette *exagération* d'humanité qu'il trouverait dans la captivité volontaire de Vincent de Paul, fût-elle vraie, sinon qu'une telle expression est au moins singulière dans la bouche d'un évêque.

Quoi qu'il en soit, le bruit de ce panégyrique, prononcé presque chaque année de 1800 à 1822, arriva aux oreilles du cardinal Maury, alors évêque de Montefiascone; et dès le 13 août 1803, il en écrivit à M. Brunet, vicaire général de la congrégation de la Mission, en résidence à Rome dans la maison des Lazaristes de Monte-Citorio. A cette époque, Maury songeait à imprimer son panégyrique, dont on lui disait que la publicité, dans les circonstances présentes, ne serait peut-être pas inutile en France à la religion. « Je ne sais pas, dit-il, résister à ce dernier motif qui sera toujours tout-puissant sur mon âme. » Et après avoir parlé de l'acte de dévouement célébré par lui dans son panégyrique, il ajoute : « L'esprit de critique, sans cesse disposé à se défendre contre sa propre admiration, et l'étrange faiblesse de quelques orateurs qui se sont permis de nier ce sublime sacrifice, en supposant contre l'évidence que les historiens de saint Vincent de Paul n'en avaient jamais parlé, et en adoptant la méthode de Voltaire qui soumet la vérité historique aux règles de la vraisemblance, m'imposent le devoir de prouver que *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable*, et de subjuguer l'assentiment de mes lecteurs par une note qui triomphe de leur pyrrhonisme. Je me flatte d'y arriver. » Il ne s'est pas flatté en vain. Qu'on lise cette

note dans les œuvres de Maury, et il ne restera plus de doute que sur les circonstances du fait, non sur le fait lui-même.

IV

Missions à Marseille et à Bordeaux.

Cependant, la disparition soudaine de Vincent avait alarmé ses amis. Quelques semaines se passèrent. Étonnée de ne pas recevoir de ses nouvelles, la comtesse de Joigny fit faire des recherches, et on découvrit enfin le saint prêtre sur les bancs des forçats.

Vincent avait mis à profit son séjour à Marseille. Il ne s'était pas contenté d'expérimenter lui-même le sort de ces malheureux ; il les avait interrogés les uns après les autres, écoutant leurs plaintes, compatissant à leurs peines, les consolant par des aumônes, et leur donnant au moins ses larmes lorsque sa bourse était vide. Les voyant irrités surtout des mauvais traitements qu'on ajoutait à leur supplice ordinaire, il s'entremit auprès des officiers et des administrateurs du bagne, et leur fit comprendre combien il était contraire à l'humanité et au christianisme d'aggraver encore des souffrances déjà si lourdes. Avec plus de clémence d'un côté, plus de patience de l'autre, les dispositions de ces infortunés s'adoucirent, et Vincent put songer à leur âme, plus chargée, dit le *Ristretto* (sous 1622), des chaînes du démon, que leur corps des fers de l'humaine justice. Secondé par les aumôniers ordinaires qui, pour la première fois, pouvaient s'approcher d'eux sans être accueillis par l'injure et la malédiction, il leur fit entendre la divine parole, leur administra les sacrements, réussit même à réconcilier des hérétiques et à convertir quelques mahométans. En un mot, il parvint bientôt à faire de ce repaire de tous les vices un temple où l'on entendait sans cesse les louanges de Dieu, dans des bouches auparavant vouées au blasphème.

Il aurait bien voulu pousser plus loin ses conquêtes, mais le départ du comte de Joigny et le mouvement continuel des

galères, qui n'avaient point alors de séjour fixe, l'obligèrent de revenir à Paris. Dès l'année suivante (1623), il reprit le dessein qu'il avait conçu à Marseille, et il entreprit une grande mission sur les galères. Il partit donc pour Bordeaux où, l'année précédente, le comte de Joigny avait amené dix des galères de Marseille. Il allait y retrouver plusieurs des forçats qu'il avait déjà gagnés à Dieu, puis un grand nombre d'autres qui avaient été transférés dans ce port à l'occasion de la guerre contre les calvinistes. En 1622, en effet, les hostilités avaient été reprises par les huguenots. Pendant que le duc de Rohan cherchait à soulever le Languedoc et résistait avec peine, soit aux jalousies de son parti, soit aux armées du maréchal de Lesdiguières et des ducs de Guise et de Montmorency, son frère, le duc de Soubise avait, dans la guerre maritime, de meilleurs succès. Maître de Royan, il s'était rendu à La Rochelle, d'où il tenait la mer et faisait des expéditions vers l'embouchure de la Garonne ou sur les côtes du bas Poitou. Pour lui résister, on fit venir de Normandie, de Bretagne et de Provence, tous les vaisseaux qu'on put recueillir, et on réussit à le chasser de l'île de Ré et à le repousser honteusement à La Rochelle, où le jeune comte de Soissons alla l'assiéger. En même temps le roi en personne s'empara de Royan, et fit occuper la ville par ses troupes. De là, Louis XIII se dirigea vers le Languedoc, prit, aux portes de Montauban, la petite ville de Nègrepelisse où l'on passa au fil de l'épée tous les habitants mâles, pour les punir d'avoir massacré, l'hiver précédent, la garnison royale; força la ville de Saint-Antonin, après quelques jours d'une résistance à laquelle les femmes mêmes prirent part, armées de faux et de hallebardes, fit pendre dix bourgeois avec un ministre apostat, et imposa sur le reste des habitants une forte rançon; poursuivit sa route vers Montpellier, soumit toutes les places qui se trouvaient sur son passage, et s'en fit ouvrir les portes. Tant de succès et de rigueurs salutaires avaient abattu le parti des réformés, et le duc de Rohan lui-même avait dû déter-

miner Montpellier à se rendre. Il ne restait plus de guerre qu'autour de La Rochelle, où le duc de Guise, avec toutes les galères qu'on avait pu trouver, était venu au secours du comte de Soissons, et où il avait vaincu Soubise devant l'île de Ré. La paix, déjà signée dans Montpellier, devint alors générale.

C'est l'occasion favorable de cette paix, des victoires de l'armée royale, que voulut saisir Vincent pour exécuter plus facilement son projet de mission sur les galères. Comme nous l'avons dit, elles étaient encore réunies en grand nombre dans le port de Bordeaux. Arrivé dans cette ville, il alla saluer d'abord l'archevêque, François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis. Il l'y avait déjà connu lors de son premier voyage, et ils en étaient partis ensemble en 1605, l'un pour Rome où il contribua à l'élection des papes Léon XI et Paul V, l'autre pour Toulouse, Marseille et son esclavage en Barbarie.

Il ne faut pas juger le cardinal de Sourdis sur les plaisanteries de L'Estoile ni sur les récits de de Thou qui, quoique son parent, ne l'a pas ménagé dans son Histoire, si pleine de préventions anticatholiques. Le cardinal de Sourdis fut un des plus grands et des plus saints prélats de son temps, un de ces hommes suscités de Dieu pour la réformation des mœurs et de la discipline ecclésiastique. Aîné de sa maison, il avait quitté de bonne heure le monde, les charges et les faveurs auxquelles l'appelait son illustre naissance, et devenu archevêque de Bordeaux, il se consacra tout entier aux devoirs de son ministère. Bientôt on ne l'appela plus que le Charles Borromée de la Guienne; et en effet, il s'était proposé pour modèle le grand archevêque de Milan, dont il publia les règlements dans son diocèse. Plein de zèle pour les établissements religieux, il seconda madame de Lestonnac, la nièce de Montaigne, dans la fondation de l'Institut des Filles de Notre-Dame, il favorisa les Ursulines, dont quatre maisons s'élevèrent dans son diocèse avant de se multiplier, en nombre presque infini,

tant en France qu'à l'étranger ; par son influence et par ses bienfaits, les Feuillants, les Minimes, les Capucins, les Carmes, les Jésuites et les Carmélites s'établirent à Bordeaux ; c'est lui encore qui contribua à bâtir le couvent des Célestins à Notre-Dame-de-Verdelays, et qui bâtit lui-même avec magnificence la Grande-Chartreuse au milieu des Marais de Gascogne. Mais ce qu'il eut le plus à cœur, c'est le rétablissement de la discipline dans son clergé et la liberté de l'Église. De là le fameux concile provincial qu'il tint à Bordeaux l'année qui suivit le voyage de saint Vincent de Paul ; de là ses luttes continuelles contre le Parlement. Ce sont ces luttes où le pape et le roi lui donnèrent presque toujours raison, ces luttes entreprises pour défendre les immunités ecclésiastiques et affranchir sa juridiction des empiétements parlementaires, qui lui ont valu, ainsi qu'aux plus grands papes et aux plus saints évêques, les calomnies de l'histoire. La vérité est dans ce portrait si ressemblant qu'a fait de lui le *Mercure françois*[1] : « Prélat de bonne et sainte vie, irrépréhensible en ses mœurs, et qui faisoit honneur à sa pourpre, autant par le mérite de ses vertus que par la splendeur de sa famille ; pasteur vigilant en sa charge, et entier en ses actions ; au reste, un esprit mal endurant ce qui se faisoit au préjudice de sa juridiction, et qui ne pouvoit souffrir que l'on mît au rabais la splendeur de l'Église ; en un mot, résident, libéral, dévotieux et courageux. »

Auprès d'un tel évêque, Vincent n'avait besoin ni de l'autorité dont le roi l'avait revêtu, ni de la recommandation du comte de Joigny ; il lui suffisait de sa charité, dont la réputation était déjà étendue jusqu'aux extrémités du royaume. Aussi le cardinal de Sourdis s'empressa-t-il de seconder son pieux dessein, et il lui accorda, à son choix, vingt religieux, pris parmi les différents ordres si nombreux alors à Bordeaux. Vincent distribua ces ouvriers deux

1. Tom. XIX, p. 925.

à deux sur chaque galère. Pour lui, tout en gardant la direction générale, il se multiplia, allant sans cesse ici et là, partout où il était plus nécessaire d'effrayer les pécheurs, de consoler les affligés et d'instruire les infidèles. Du reste, animés par son exemple et soutenus dans leurs fatigues par ses encouragements, ses collaborateurs, firent, de leur côté, merveille, et la mission eut un succès incroyable. Pour sa part, Vincent convertit un mahométan. Il le nomma Louis à son baptême pour attirer sur lui la faveur royale, et il obtint sa liberté du général des galères. Dans sa reconnaissance, le Turc converti s'attacha désormais au saint prêtre qu'il suivit partout, l'honorant comme son père et ne lui donnant plus d'autre nom. Il vivait encore en 1664, lorsque Abelly publia son Histoire; et ce fut pour lui l'occasion d'exprimer de nouveau sa gratitude et son admiration, et de répéter qu'après Dieu, il devait à Vincent sa conversion et son salut.

V

Établissement fixe de l'œuvre des forçats à Paris.

Revenu à Paris, et mis en possession du prieuré de Saint-Lazare, comme il sera raconté plus tard, Vincent de Paul put donner à sa charité plus de liberté et d'étendue, et les forçats furent des premiers à tirer profit de sa nouvelle fortune. Dans l'intervalle, il avait continué de les visiter et de les servir, par lui-même et par les siens, dans l'hospice provisoire qu'il leur avait ouvert près de l'église Saint-Roch. Mais il n'avait cette maison qu'à loyer, et il craignait, en cas d'éviction, de voir ces misérables retomber dans leur premier abandon et dénûment. Avant tout, il lui fallait une maison spécialement et exclusivement affectée aux galériens. Il y avait alors, entre la porte Saint-Bernard et la Seine, sur la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une ancienne tour qui lui offrait tous les éléments de sécurité et de commodité pour l'œuvre permanente qu'il projetait. Son

choix arrêté, il s'adressa directement à Louis XIII, qui connaissait depuis longtemps déjà sa charité et ses œuvres, s'était, en quelque sorte, engagé à seconder l'œuvre des galères en le nommant aumônier général, et venait de lui accorder ses lettres patentes pour l'entrée en jouissance du prieuré de Saint-Lazare. Il intéressa vivement à ce projet la piété du monarque et acheva d'obtenir son agrément qu'il avait fait solliciter par les plus puissants de ses amis. Il agit ensuite et fit agir auprès des échevins de la ville, et ayant également réussi de ce côté, il fit conduire les forçats à la tour Saint-Bernard. C'était en 1632. Absorbé alors par les travaux de la supériorité générale de la congrégation qu'il avait auparavant fondée, il ne pouvait faire aux forçats, surtout à cette distance, que de rares visites; mais il se substitua ceux de ses prêtres qu'il avait placés au collége des Bons-Enfants, dans le voisinage du nouvel hospice, et les chargea d'y porter souvent des consolations, d'y dire chaque jour la messe et d'y exercer le ministère spirituel. D'ailleurs, entre lui et ses prêtres, il avait un intermédiaire d'élite en cette femme admirable que nous trouverons mêlée désormais à toutes ses saintes entreprises. Mademoiselle Le Gras, alors supérieure de la confrérie de la Charité de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, embrassa avec ardeur l'œuvre des forçats. Elle allait souvent les voir de la part de Vincent, leur rendait toutes sortes de bons offices, et surtout les assistait soit de ses propres aumônes, soit des aumônes qu'elle recueillait en leur nom. Vincent soutenait et encourageait son zèle. « La charité envers ces pauvres forçats, lui écrivit-il un jour, est d'un mérite incomparable devant Dieu. Vous avez bien fait de les assister, et vous ferez bien de continuer en la manière que vous le pourrez, jusqu'à ce que j'aie le bien de vous voir, qui sera dans deux ou trois jours. Pensez un peu si votre Charité de Saint-Nicolas s'en voudroit charger, au moins pour quelque temps. Vous les aideriez de l'argent qui vous reste. Mais quoi! cela est difficile, et c'est ce qui me fait jeter cette pensée en votre

esprit à l'aventure. » De son côté, dans ses courses et ses collectes charitables, il ne les oubliait pas, et il savait si bien solliciter en leur faveur les personnes de piété et de condition avec lesquelles il était en rapport quotidien, que, sans ressources fixes ni assurées, il put, pendant près de dix ans, pourvoir seul à leur entretien et à leur nourriture.

L'œuvre vivait donc ainsi depuis longtemps sur le fonds et au jour le jour de la Providence, lorsqu'une personne riche lui légua en mourant six mille livres de rente. Cette somme devait être hypothéquée sur un fonds assigné par la fille et unique héritière de la défunte, puis appliquée, suivant l'avis de Vincent ou de quelque ecclésiastique, au soulagement des galériens. C'était assurer le succès et la perpétuité de l'œuvre. Mais le mari de l'héritière refusa de remplir cette clause du testament. En vain le serviteur de Dieu multiplia-t-il auprès de lui les sollicitations, faisant valoir les motifs de charité et de justice qui le devaient porter à remplir une intention sacrée : il ne recueillit longtemps que des refus et des injures. Les refus attristaient son amour pour les pauvres forçats; les injures charmaient son humilité et l'attiraient à de nouvelles démarches. Vaincu enfin par tant de patience et de sainte obstination, le gentilhomme accepta la médiation du procureur général Molé, et il fut convenu qu'un fonds serait donné pour assurer la rente. Délivrée de l'opposition de son mari, l'héritière, dont le cœur avait été touché par les entretiens de Vincent, par l'exposé qu'elle lui avait entendu faire de tant de misères, de l'excellence de l'œuvre et de la nécessité d'en perpétuer le bienfait, donna libre cours à son zèle et se prêta à tous les désirs du saint prêtre. Elle voulut que le procureur général eût à perpétuité l'administration temporelle du nouvel hospice, que les Filles de la Charité fussent chargées du service des forçats, surtout en leurs maladies, et qu'enfin les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en eussent le ministère spirituel. Ce dernier point seul souffrit quelque difficulté. Les prêtres de Saint-Nicolas paraissaient

obligés à faire gratuitement ce service, puisque les forçats étaient devenus leurs paroissiens; mais Vincent et plusieurs dames de la Charité représentèrent que la charge était bien lourde et semblait demander quelque rétribution supplémentaire. En conséquence, on leur accorda trois cents livres de rente, à la condition qu'ils rendraient aux forçats tous les services religieux dont avaient été chargés jusqu'à ce jour les prêtres de la Mission.

Après avoir ainsi assuré le soulagement corporel et spirituel de ces infortunés, Vincent ne se crut pas dégagé envers eux de toute obligation. Il continuait à les visiter; de temps en temps, il leur faisait faire des missions, surtout lorsqu'ils étaient en grand nombre et sur le point d'être conduits aux galères, jugeant avec raison qu'alors principalement ils avaient besoin de consolation et d'une sorte de viatique religieux pour se soutenir en leur dure carrière.

VI

Projet d'un hôpital de forçats à Marseille. — Richelieu et la duchesse d'Aiguillon.

Mais sa pensée se portait toujours vers le rendez-vous général de ces malheureux, vers ces galères de Marseille, dont il avait gardé un si poignant souvenir. Il se rappelait surtout avec angoisse les pauvres forçats malades qu'il y avait vus privés de tout secours pour le corps et pour l'âme. Malgré leur état, ils restaient là rivés par leur chaîne au banc de la galère comme à la planche de leur cercueil, rongés de vermine, dégoûtants de plaies, cadavres vivants qui tombaient avant le temps en pourriture, et sentaient ainsi toutes les horreurs de la décomposition sépulcrale.

Il fallait un hôpital pour y retirer ces malheureux, en leurs maladies, du lieu de leur supplice et de leurs souffrances. Dès son voyage à Marseille, Vincent en avait conçu le projet, et avait déterminé Philippe de Gondi, général des galères, à en jeter les fondements. Mais les troubles du

royaume, la guerre civile et la guerre étrangère, les querelles des princes et des grands, avaient absorbé toutes les ressources, et le monument n'avait pu s'élever. Cependant la Journée des Dupes venait d'abattre la cabale des deux reines, le parti de l'Espagne et le parti de Monsieur, et Richelieu, plus puissant que jamais, se voyait maître de ses ennemis et du roi, maître de la France.

En de telles circonstances, qu'il crut favorables, Vincent s'adressa à Richelieu qui connaissait déjà et aimait sa charité. D'ailleurs l'entreprise relevait directement de la juridiction du cardinal, depuis qu'il avait fait entrer dans son vaste pouvoir la marine de France. En effet, vers la fin de 1626, voulant détruire toutes les charges qui partageaient sur terre et sur mer l'autorité royale, il abolit, à la mort de Lesdiguières, la charge de connétable, et il força le duc de Montmorency, celui-là même qu'il fit monter plus tard sur l'échafaud de Toulouse, à vendre au prix de 1,200,000 livres sa charge d'amiral, laquelle fut également supprimée par un édit solennel. Mais parce qu'il était nécessaire que quelqu'un eût le soin de la marine, tant pour le commerce que pour la guerre, il se fit donner par le roi, l'année suivante, le titre et le pouvoir de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, » c'est-à-dire, sous un autre nom, le pouvoir même d'amiral, à cette exception près qu'il n'était plus le chef obligé des armées navales, dont le roi pouvait confier à son gré le commandement[1]. Bientôt après, Philippe de Gondi s'étant retiré à l'Oratoire, il donna la charge de général des galères à son neveu, François de Wignerod du Pont-Courlay.

C'était donc à lui plus qu'au roi lui-même, à raison de sa toute-puissance générale et de sa juridiction spéciale sur les galères, que Vincent devait s'adresser en l'affaire de l'hôpital de Marseille. Il ne mit en œuvre auprès de Riche-

1. *Mémoires de Richelieu,* liv. XVII et XVIII (1626 et 1627). — *Collection Michaud,* 2e série, tom. VII, pp. 424 et 437.

lieu que les touchants motifs de la charité chrétienne, et ne lui fit d'autre peinture que celle de l'état horrible des pauvres forçats. Le grand politique vit l'affaire, non de plus haut, mais à un autre point de vue. En même temps qu'affaire de piété et de charité, c'était pour lui affaire d'État; car le séjour des malades sur les galères, sans qu'on pût les séparer des autres forçats, y répandait souvent la contagion, et il arrivait quelquefois que les chiourmes étant affaiblies par une grande mortalité, les navires devenaient inutiles au service de l'État.

Richelieu n'avait donc besoin, pour se déterminer, d'aucune intervention étrangère. Vincent s'adjoignit néanmoins, pour solliciter le ministre, Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, et le chevalier de Simiane, pieux gentilhomme de Provence, qui prirent l'un et l'autre à l'œuvre des galères une part que nous aurons à dire.

Suffisamment frappé de la grandeur de ce dessein qui intéressait à la fois le bien de l'État et la piété chrétienne, Richelieu alla trouver Louis XIII, dont il n'eut pas de peine à obtenir l'agrément, et il reprit aussitôt la construction de l'hôpital sur les fondements mêmes qu'en avait jetés Philippe de Gondi. Mais il mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Par son testament il en légua le soin, ainsi que de ses autres œuvres pies, à sa nièce chérie, la duchesse d'Aiguillon.

Et ici, arrêtons-nous devant cette femme dont le nom et l'action vont se trouver si mêlés à notre récit. Femme admirable entre toutes ces femmes généreuses qui pullulent dans la première moitié de ce siècle, et qui, après madame de Joigny et mademoiselle Le Gras, contribua le plus à toutes les institutions de saint Vincent de Paul.

Marie-Madeleine de Wignerod était née en 1604, de René de Wignerod, seigneur du Pont-Courlay, et de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. Elle épousa en 1620 un neveu du duc de Luynes, Antoine Grimoard du Roure de Combalet, qui fut tué deux ans après au siége

de Montpellier. Veuve à dix-huit ans, veuve sans enfants, et à une époque où son oncle était déjà parvenu au plus haut degré de sa fortune, elle pouvait aspirer à une alliance nouvelle et plus honorable encore; mais elle refusa constamment de contracter d'autres nœuds, même avec le comte de Soissons, petit-fils du prince de Condé, et alla jusqu'à prendre, quoique dame d'atours de Marie de Médicis, l'habit de Carmélite. Sept ans de suite elle en renouvela les vœux; et forcée par son oncle de reprendre le costume et la vie du monde, au moins elle fonda une bourse pour une religieuse destinée à tenir sa place au couvent, et se couvrit encore de la robe d'étamine pour mourir. Elle voulut habiter morte ce couvent qu'elle n'avait pu habiter vivante. On lit dans son testament si chrétien : « Je désire être enterrée incontinent après ma mort, sans être ouverte et sans aucune cérémonie ni aucune tenture, au grand couvent des Carmélites de l'Incarnation, au lieu où la Révérende Mère Prieure l'ordonnera, comme on fait les religieuses. Je sais bien que n'ayant pas été digne d'y passer ma vie comme je l'ai fort désiré, je ne mérite pas d'y être reçue après ma mort; mais comme je suis assurée que la charité de ses saintes religieuses ne me refusera pas cette grâce, j'ose les en supplier, pour avoir au moins cette consolation d'attendre dans leur sainte maison, avec elles, le grand jour de la résurrection [1]. » C'est aux Carmélites de la rue Chapon que Fléchier prononça, le 12 août 1675, son oraison funèbre, brillant éloge de sa vie et de ses œuvres. « Elle n'a été grande, dit l'orateur, que pour servir Dieu noblement; riche, que pour assister libéralement les pauvres de Jésus-Christ; vivante, que pour se disposer sérieusement à bien mourir. » Elle fut grande et riche, surtout à partir de 1638, lorsque Richelieu lui eut acheté la ville et la terre d'Aiguillon, en Guienne, avec les droits et le titre de duché-pairie. Mais, comme dit encore Fléchier, elle usa « de la grandeur

1. *Archives impériales*, S, 6716.

avec modération, et des richesses avec miséricorde. » Vivant avec son oncle, pendant que le grand ministre s'appliquait aux affaires de l'État, elle avait pris pour elle « le ministère de ses libéralités et de ses aumônes. » Femme d'un grand esprit, elle protégea aussi les lettres. Elle eut l'honneur de défendre *le Cid* contre Richelieu, et Corneille lui en témoigna sa reconnaissance dans une épître dédicatoire. Mais elle protégea bien plus encore les œuvres de la charité chrétienne. De bonne heure elle s'était mise sous la direction de saint Vincent de Paul, et nous la verrons l'âme de ses assemblées de charité, de ses missions, de ses fondations pieuses; tout cela avec cette simplicité qui ajoute du charme à la grandeur, et avec cette piété qui fait devant Dieu le mérite des œuvres. Elle s'arrachait souvent aux pompes du monde pour aller faire des retraites dans une humble cellule des Carmélites; elle descendait toujours de voiture pour accompagner à pied le Saint-Sacrement jusque dans les plus pauvres réduits, et quelquefois elle passait des nuits entières dans l'église de Saint-Sulpice, prosternée devant Dieu.

La mort et le testament de son oncle la mirent à même de donner encore plus libre carrière à sa générosité et à son prosélytisme.

En vertu de ce testament, daté du 23 mai 1642, la duchesse d'Aiguillon et le secrétaire d'État des Noyers devaient toucher tout l'argent que le cardinal laissait à sa mort, et l'employer, ses dettes payées, et après un don de 1,500,000 livres fait au roi, en « œuvres de piété utiles au public, » sans être obligés d'en rendre compte à ses héritiers. De plus, la duchesse d'Aiguillon avait le maniement, durant trois ans, des deux tiers du revenu de tout son bien « pour être, lesdits deux tiers, employés au paiement de ce qui pourrait rester à acquitter » de ses dettes, de ses legs, et à la dépense des bâtiments et fondations qu'il avait ordonnés. Parmi ces bâtiments et fondations, le testament ne désigne que l'hôtel de Richelieu, le collége et l'église de

Sorbonne où le cardinal avait choisi sa sépulture, et enfin la maison de Mission qu'il avait établie au lieu de son titre ducal.

Mais il était d'autres œuvres qu'il avait « fait entendre » à la duchesse d'Aiguillon et au secrétaire d'État des Noyers ainsi qu'à son confesseur Lescot, nommé récemment à l'évêché de Chartres. Une de ces œuvres était la continuation de l'hôpital de Marseille. La duchesse d'Aiguillon se prêta à l'exécution de ce grand dessein, et, avec la permission du roi, elle éleva sur l'emplacement de deux arsenaux contigus, inutiles au service, des bâtiments propres à recevoir les forçats malades, et à loger les personnes attachées à leur soulagement corporel et spirituel.

VII

Mission à Marseille. — J.-B. Gault et le chevalier de Simiane.

Aussitôt après la mort du cardinal, le sieur Armand de Wignerod, héritier de la plus grande partie de ses biens et de son titre de duc de Richelieu, avait été pourvu du généralat des galères, qu'on avait enlevé à son père le sieur du Pont-Courlay. Or, toujours en vertu du testament du cardinal, la duchesse d'Aiguillon avait, jusqu'à sa majorité, « l'administration et conduite tant de sa personne que des biens » que lui avait légués son oncle. Ce fut pour elle un nouveau motif de presser l'achèvement de l'œuvre de l'hôpital et des galères. Dès le commencement de 1643, tout était prêt pour recevoir les forçats et les Missionnaires destinés à travailler à leur salut. Alors la duchesse d'Aiguillon pria Vincent d'envoyer à Marseille quelques-uns de ses prêtres. Au mois de février, Vincent en fit partir cinq, à la tête desquels il mit François du Coudrai, un de ses premiers compagnons. Distingué par sa vaste connaissance des langues orientales, du Coudrai l'était davantage encore par son zèle, sa mortification, par toutes les vertus et tous les talents du Missionnaire. Aussi ses succès furent complets et rapides, car, dès

le 6 mars suivant, au bout d'un mois à peine, l'évêque de Marseille pouvait écrire à madame d'Aiguillon :

« Quoiqu'il n'y ait pas longtemps que je vous ai écrit, à l'arrivée des Messieurs de la Mission qu'il vous a plu nous faire envoyer ici pour travailler dans les galères, je ne puis néanmoins tarder davantage de vous rendre compte de ce qui s'y passe, et de la consolation que reçoivent tous ceux qui sont employés en ce pénible travail, et moi avec eux... Nous avons commencé en même temps à faire la mission dans sept galères, ayant fait venir huit Missionnaires de ceux qui sont en Provence [1], pour travailler dans quatre, et nous avons distribué dans les trois autres ceux qui nous ont été envoyés de Paris. Je donne des aides aux uns et aux autres quand ils en ont besoin, surtout pour les Italiens qui sont en grand nombre dans les galères. Le fruit a surpassé absolument l'attente qu'on en avait conçue. Il est vrai qu'on a trouvé d'abord des esprits non-seulement ignorants, mais aussi endurcis dans leurs péchés, et qui, étant aigris au dernier point contre leur misérablec ondition, ne voulaient point entendre parler de Dieu. Mais peu à peu la grâce de Dieu, par l'entremise de ces ecclésiastiques, a tellement amolli leurs cœurs, qu'ils témoignent à présent autant de contrition qu'ils avaient auparavant fait connaître d'opiniâtreté. Vous seriez étonnée, Madame, si vous saviez le nombre de ceux qui ont passé les trois, quatre, cinq et dix années sans se confesser. Il s'en est trouvé qui avaient passé vingt-cinq ans en cet état, et qui protestaient de n'en vouloir rien faire tandis qu'ils demeureraient dans leur captivité. Mais enfin Notre-Seigneur s'est rendu le maître et a chassé satan de ces âmes, sur lesquelles il avait usurpé un si grand empire. Je loue Dieu de ce qu'il vous a donné cette volonté. C'est la venue de ces Missionnaires qui m'a entièrement déterminé à cette mission, que j'eusse

1. C'étaient les Missionnaires de Christophe Authier, dont il sera parlé ailleurs.

peut-être différée à un autre temps; et cependant il aurait pu arriver que plusieurs d'entre eux fussent morts dans le mauvais état où ils se trouvaient. J'espère qu'on recueillera le même fruit dans les autres galères. Je ne puis vous dire, Madame, combien de bénédictions ces pauvres forçats donnent à ceux qui leur ont procuré un secours si salutaire. Je cherche les moyens pour faire en sorte que les bonnes dispositions où ils sont puissent continuer. Je m'en vais de ce pas donner l'absolution à quatre hérétiques qui sont convertis sur les galères. Il y en a encore d'autres qui ont le même dessein, car ces choses extraordinaires les touchent beaucoup. »

De cette lettre il résulte que tous prirent une part laborieuse à la mission : Missionnaires de Provence, Missionnaires de Vincent de Paul, et en tête de tous l'évêque de Marseille. En effet, cet évêque, Jean-Baptiste Gault, fut un des plus saints prélats de son temps. Il avait succédé sur ce siége, en 1639, à son frère Eustache, qui était mort avant d'avoir reçu ses bulles. Tous les deux, nés à Tours, étaient entrés d'abord dans la congrégation de l'Oratoire, où ils avaient rempli avec honneur divers emplois. Devenu évêque de Marseille, Jean-Baptiste marqua les quatre années de son épiscopat par les plus grands traits de dévouement et de charité. Il imita jusqu'au bout saint Charles Borromée qu'il avait pris pour modèle, car il mourut dans l'exercice de son zèle, emporté à quarante-huit ans, le 23 mai 1643, par une fièvre que lui avaient value les travaux excessifs de la mission. La veille de sa mort, comme nous l'apprend une lettre de du Coudrai, il donna aux Missionnaires « sa bénédiction pour eux et pour les pauvres galériens. » Il laissa une telle réputation de sainteté, que l'assemblée du clergé de 1645 écrivit à Innocent X pour demander que l'on fît des informations sur ses vertus, ce qui fut renouvelé plus tard sans aboutir davantage [1].

1. On a la Vie des deux frères Gault; il y en a même deux de Jean-Baptiste : l'une par Augery, Aix, 1648, in-8; l'autre par Senault, 1647, in-8.

Parmi les hommes à qui revient une belle part de mérite dans le succès de cette mission de Marseille, il faut citer un laïc, le chevalier de Simiane, dont les gens du monde ignorent la personne et ne connaissent que le nom, porté plus tard par Pauline de Grignan, la petite-fille de madame de Sévigné. Gaspar de Simiane de La Coste, né à Aix en 1607, fut destiné à l'ordre de Malte, et passa plusieurs années dans cette île. Arraché tout à coup à la dissipation et aux plaisirs par la mort imprévue d'une personne chérie, il songea d'abord à passer chez les Turcs pour y secourir les chrétiens captifs. N'ayant pu exécuter ce projet, il tourna son zèle du côté des protestants. Il vint à Paris pour étudier la controverse sous le célèbre Père Veron, soutint des conférences contre les ministres de Charenton, passa même en Angleterre où il embarrassa les plus célèbres docteurs de l'Église anglicane, et, de retour en Provence, il parcourut les cantons que le protestantisme y avait infectés, discutant toujours avec le même succès, ouvrant dans plusieurs villes des maisons aux protestants qui voulaient se faire instruire, et à Aix un asile pour recevoir les protestantes converties. Mais parmi ses bonnes œuvres presque innombrables, nous n'avons à noter ici que ce qu'il fit pour les forçats de Marseille. C'est lui qui commença à établir l'ordre parmi eux. Il contribua à leur procurer les prêtres de la Mission, et concourut de ses démarches, de ses deniers et des aumônes qu'il recueillit à la construction de l'hôpital, dont il fut un des premiers administrateurs. En 1645, il vint à Paris pour solliciter l'expédition des lettres patentes qui seront citées tout à l'heure, et les ayant obtenues à la recommandation de Vincent, il lui écrivit à son retour à Marseille : « Je vous écris pour vous faire voir le progrès de l'hôpital, à l'établissement duquel vous avez tant contribué. Vous aurez appris par ma dernière comme, après beaucoup de résistance, par l'aide de Notre-Seigneur, on nous a donné les malades des galères. Certes, je ne vous saurais exprimer la joie que reçoivent ces pauvres forçats, lorsqu'ils se voient

transportés de cet enfer dans l'hôpital qu'ils appellent un paradis. A l'entrée seulement, on les voit guérir de la moitié de leur mal, parce qu'on les décharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mou que le bois sur lequel ils ont accoutumé de coucher. Et ils sont tout ravis de se voir couchés, servis et traités avec un peu plus de charité que dans les galères, où nous avons renvoyé un grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que Dieu a béni cette œuvre, ce qui paraît non-seulement en la conversion des mauvais chrétiens, mais même des Turcs qui demandent le saint baptême. » Ayant ainsi assuré l'établissement de l'hôpital, le chevalier de Simiane ne se crut pas quitte envers les forçats ; mais, payant de sa personne, ce qui est le propre de la charité chrétienne, il y passa ses dernières années, appliqué aux fonctions les plus rebutantes, exhortant, consolant les malades, et les ramenant à Dieu par ses soins et sa douceur. Comme son évêque, il mourut martyr de sa charité, et plus jeune encore, car il contracta dans l'exercice de son zèle une maladie qui l'emporta à quarante-deux ans, le 24 juillet 1649 [1].

Le pasteur frappé, le troupeau des Missionnaires ne se dispersa pas. Après quelques jours donnés à la douleur et à l'abattement, tous reprirent leur œuvre avec un nouveau courage et de nouvelles bénédictions. Les conversions se multiplièrent parmi les protestants. Trente d'entre eux firent leur abjuration. Les Turcs eux-mêmes furent touchés. Déjà l'évêque de Marseille en avait baptisé sept avant de mourir. La grâce continua à gagner les musulmans. Un d'eux dut être, pour cause de maladie, baptisé sur la galère; mais neuf autres le furent avec beaucoup de solennité dans l'église cathédrale, où ils avaient été conduits comme en triomphe par un peuple immense qui bénissait Dieu. Un

1. *Vie du chevalier de La Coste*. 1659, in-12.

tel spectacle força bien des hésitations, et plusieurs autres musulmans vinrent implorer le baptême.

VIII

Fondation de la duchesse d'Aiguillon. — Mission permanente.

Frappée des grands biens qu'avait produits la mission sur les galères, madame d'Aiguillon songea à la rendre permanente. Dès le 25 juillet de cette même année 1643, une convention fut passée entre « Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, pair de France, comtesse d'Agenois, » et « vénérable et discrète personne » Vincent de Paul, à qui se réunirent Antoine Portail, François du Coudrai, René Almeras et Émerand Bajoux, premiers prêtres de la Mission. Par cette convention, madame d'Aiguillon fait don d'une somme de 14,000 livres, à la charge pour les donataires et leurs successeurs à perpétuité, d'établir, nourrir, loger et entretenir à Marseille quatre prêtres de leur congrégation. Ces prêtres, « suivant la volonté et intention du roi, auront la supériorité des aumôniers et ecclésiastiques, » qu'ils pourront ôter et remplacer, « selon qu'ils le trouveront plus utile pour la gloire de Dieu. » Les aumôniers et ecclésiastiques feront le catéchisme et instructions aux galériens, leur administreront les sacrements; les Missionnaires iront de cinq ans en cinq ans sur chacune des galères de Marseille et autres ports du royaume, pour « catéchiser et instruire en l'amour et charité de Dieu les pauvres forçats et autres personnes étant ès dites galères, interroger les aumôniers et ecclésiastiques, » destituer et remplacer les incapables. Ils prendront encore le soin de l'hôpital des pauvres galériens de Marseille. De plus, les prêtres de la Mission, à perpétuité, « lors et quand ils le jugeront à propos, » enverront des Missionnaires en Barbarie, « pour consoler et instruire les pauvres chrétiens captifs en la foi, amour et crainte de Dieu, » et y faire leurs exercices spirituels ordinaires. Enfin, la duchesse demandait deux messes

basses par an et à perpétuité : « l'une de *Requiem* pour le repos de l'âme de Monseigneur le grand cardinal duc de Richelieu, son très-honoré oncle et bienfaiteur, et obtenir la bénédiction de Dieu sur toute la maison de Son Éminence; » l'autre pour la donatrice; « le tout pour honorer la vie laborieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, sa conversation et ses miracles[1]. »

Cette convention fut signée dans l'hôtel même de la duchesse d'Aiguillon, le petit Luxembourg, et trois jours après, les 14,000 livres données par elle étaient transformées en une rente annuelle de 1,400 livres sur les coches de Rouen, en vertu d'une transaction faite entre les donataires et Barthélemy Buttin, « secrétaire ordinaire de la chambre du roi, propriétaire par engagement des coches et carrosses de Rouen et établissements à faire dans la Normandie avec les coches et carrosses de Flandre, Pays-Bas; » transaction reçue et signée devant les notaires du Châtelet, le 23 septembre suivant[2].

Pour l'exécution de la volonté de madame d'Aiguillon et l'accomplissement des charges imposées à la Mission, il était nécessaire que le titre d'aumônier réal des galères fût attaché à perpétuité au supérieur général de la congrégation, et que le supérieur particulier de la maison de Marseille pût être substitué par lui en son pouvoir et ses droits. C'est à quoi il fut pourvu par brevet du 16 janvier 1644, signé de Louis XIV enfant, et rendu à la requête, moins

1. *Archives impériales*, S, 6707.

2. *Archives impériales*, S, 6707.— Des 14,000 liv. données par la duchesse d'Aiguillon, 13,824 livres 14 sols furent seuls consacrés à l'achat de la rente de 1,400 livres, le reste ayant été sans doute dépensé en voyages et autres frais. Cette rente ne fut jamais bien exactement payée à la Mission. Dans les années 1652, 1653 et 1654, on ne reçut que 777 livres 15 sols; diminution provenue du don que le roi avait fait sur les coches à la duchesse d'Aiguillon, qui trouva sans doute un moyen de compensation dans son inépuisable générosité. En 1664, 1,000 livres seulement furent comptées à la Mission qui, en 1665, dut même céder au fermier 500 livres du terme échu, à cause des pertes qu'il avait subies par la diminution du commerce et des transports, occasionnée par la guerre avec l'Angleterre et la peste de Londres.

sans doute du jeune général des galères, que de la duchesse d'Aiguillon, ou même de la reine mère, qui déjà, à cette époque, avait introduit Vincent dans son conseil de conscience. Voici ce nouveau brevet, plus honorable encore que le premier à la mémoire du saint prêtre.

« Aujourd'hui seizième janvier 1644, le roi étant à Paris, sur ce que le sieur duc de Richelieu, général des galères de France, a remontré à Sa Majesté, qu'attendu le grand fruit et avantage qui a été reçu, tant pour la gloire de Dieu que pour l'instruction, édification et salut des âmes de tous ceux qui servent sur lesdites galères, par l'excellent choix qui a été ci-devant fait de la personne de monsieur Vincent de Paul, supérieur général des prêtres de la congrégation de la Mission, pour la charge d'aumônier réal desdites galères, dont il avait été pourvu par brevet dès le huitième février 1619, avec supériorité sur les autres aumôniers desdites galères; et attendu aussi qu'à cause de ses grandes occupations, tant auprès du roi que de la reine régente sa mère, qui l'appellent souvent à leur conseil, qu'en sa charge de supérieur général de ladite congrégation, il est impossible qu'il puisse être toujours à Marseille pour exercer ladite charge d'aumônier réal desdites galères, il serait besoin de lui donner pouvoir de commettre en son absence le supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, et d'affecter cette charge à toujours au supérieur général de ladite congrégation des prêtres de la Mission, présent et à venir : sadite Majesté ayant pour agréable la proposition dudit sieur général des galères, de l'avis de la reine régente sa mère, a confirmé ledit monsieur Vincent de Paul en ladite charge d'aumônier réal desdites galères, avec supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères; et outre ce, lui a donné pouvoir de destituer les aumôniers qu'il ne trouvera pas propres, et d'en mettre d'autres en leurs places; comme aussi, de commettre en son absence le supérieur des prêtres de la Mission de Marseille, pour en jouir avec pareilles fonction, autorité, gages, honneurs et droits,

et a affecté à toujours ladite charge d'aumônier réal des dites galères de France, avec pareil pouvoir et autorité, au supérieur général de la congrégation des prêtres de la Mission présent et à venir; voulant sadite Majesté qu'en cette qualité il soit couché et employé sur l'état des galères, en vertu des brevets qui lui en seront expédiés, en conséquence de celui-ci, que sadite Majesté a voulu signer de sa main, et être contre-signé par moi conseiller en son conseil d'État et secrétaire de ses commandements. »

Signé LOUIS.

Et plus bas,

DE LOMÉNIE.

IX

Lettres patentes du Roi en faveur de l'hôpital de Marseille. — Règlements administratifs et spirituels.

Restait à assurer l'existence et l'entretien de l'hôpital, aussi bien que de la Mission de Marseille. C'est une gloire que Vincent réserva au jeune Louis XIV. Depuis longtemps il en entretenait la reine régente; enfin, au mois de juillet 1646, il obtint du jeune roi de belles lettres patentes qu'il a évidemment inspirées. Autant qu'à la charité de Vincent, ces lettres font honneur à leur éloquent rédacteur, et surtout à cette vieille royauté française ordinairement si magnifique dans ses actes et son langage. En voici le beau début :

« Les rois nos prédécesseurs n'ont pas seulement acquis le titre glorieux de roi très-chrétien pour avoir combattu les ennemis de la foi, protégé l'Église opprimée, et conservé, par toutes sortes de soins, la religion dedans et dehors cet État, mais encore pour le grand bien qu'ils ont fait à l'Église par la fondation et dotation de plusieurs maisons destinées au service de Dieu et de leurs sujets; et surtout ils ont eu en singulière recommandation les pauvres et les malades, pour le soulagement desquels ils ont fondé

plusieurs hôpitaux, afin qu'ils y fussent logés, nourris, médicamentés et assistés spirituellement et corporellement; et leur prévoyance a été si grande et si générale pour cet effet, qu'on peut dire qu'il y a eu peu d'infirmités et misères, pour le soulagement desquelles ils n'aient trouvé des moyens convenables et employé de grandes sommes pour y remédier. » Les seuls forçats, continuent les lettres, ont échappé jusqu'ici à cette charité universelle; il n'y a pas eu d'hôpital fondé ni doté pour eux, bien « que leurs captivité et ordinaires fatigues les rendent plus sujets aux maladies et plus dignes de compassion. » Après avoir rappelé et approuvé tout ce qu'avaient déjà fait le cardinal de Richelieu et la duchesse d'Aiguillon, le jeune roi réclame pour lui le droit et l'honneur d'une telle entreprise, car il s'agit d'un ouvrage public bâti sur le fond de son domaine; il s'agit d'y réunir des personnes attachées au service de ses galères, dont le soulagement regarde principalement ses soins charitables et son autorité royale. D'ailleurs, pour sa conservation et son progrès, l'établissement a besoin d'une protection à laquelle ses administrateurs puissent toujours recourir, de priviléges, de revenus en rapport avec sa dignité et ses charges; toutes choses qu'il ne peut tenir que de la munificence royale. « A ces causes, et de l'avis de la reine régente, notre très-honorée dame et mère, et de notre certaine science[1], pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons que nous entendons, et notre volonté est, que nous et nos successeurs rois soient fondateurs et dotateurs dudit hôpital des galériens de notre dite ville de Marseille, voulons qu'il soit en notre spéciale protection, et nommé hôpital royal pour les forçats, voué et dédié au Sauveur du monde. » Le jeune roi autorise alors l'hôpital à recevoir des donations et legs testamentaires, l'investit de tous les priviléges des

1. Expression de forme, mais singulière dans la bouche d'un enfant de huit ans

établissements pieux, lui fait don de tous les arsenaux sur le terrain desquels il a été bâti, entre dans des détails touchants sur la visite médicale des galères, l'admission et soin des forçats malades, la mise en liberté des invalides ou incurables; règle l'administration temporelle, et confie la spirituelle à l'aumônier réal, avec tous les clauses et priviléges du brevet de 1644, et de chrétiennes recommandations et prescriptions touchant le service religieux des galères et de l'hôpital; enfin, porte la dotation annuelle de 6,000 livres, où elle était d'abord, à 9,000 livres, sans préjudice des trois sols par jour accordés pour chaque forçat des galères; « à la charge qu'on y dira tous les ans une grand'messe le jour de Saint-Louis, afin de demander à Dieu la continuation de ses grâces pour notre personne et pour notre royaume, comme aussi nous entendons que dans ledit hôpital il se dise chaque jour un *Exaudiat* à la même intention. »

Ces lettres signées : « Louis, roi de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, » furent confirmées en septembre 1648 par le même Louis XIV, qui, après avoir, dès l'année précédente, augmenté de 3,000 livres la dotation annuelle de l'hôpital, la portait à 15,000, à prendre cette fois sur les deniers des gabelles et greniers à sel de Provence, parce que les revenus de la marine, sur lesquels la première dotation reposait, étaient trop incertains, et qu'il ne voulait pas « qu'un entretien si utile et si nécessaire, comme est celui pour lesdits forçats malades, pût être abandonné faute d'un fonds certain et assuré. » Sa volonté ne fut pas, il paraît, pleinement exécutée, car, au mois de janvier 1651, il dut donner de nouvelles lettres patentes, par lesquelles il assignait sur les gabelles deux sommes séparées : l'une de 12,000 livres pour l'entretien de l'hôpital; l'autre de 4,600 livres pour les appointements des aumôniers, qui, mal payés, négligeaient leur service [1].

1. *Archives impériales*, S, 6707.

Ce fut alors que Vincent put faire à Marseille un établissement fixe en faveur des pauvres forçats valides ou malades. La donation de la duchesse d'Aiguillon ne l'obligeait à y envoyer que quatre prêtres; il en fit partir cinq, dans la pensée qu'ils seraient encore inférieurs à la besogne, surtout au commencement de l'œuvre. Ce fut de sa part acte de prévoyance, car le plus jeune de ces Missionnaires, nommé Robiche, mourut bientôt, à l'âge de trente-cinq ans, martyr de son zèle et de sa charité. Vincent nous a donné lui-même de naïfs et touchants détails sur ses funérailles. C'était l'habitude du saint prêtre de faire dans ses lettres une sorte d'oraison funèbre de tous les siens morts au service de Dieu et du prochain; puis, à Saint-Lazare, suivant l'importance du sujet, on faisait une ou plusieurs conférences sur leurs vertus. Nous lisons dans une lettre du 3 mai 1645, au sujet des funérailles de Robiche : « La charité qu'il avait exercée envers les plus pauvres galériens malades avait si bien gagné le cœur des Marseillais, qu'encore qu'on n'eût pas dessein de faire grande cérémonie à son enterrement, et qu'on n'y eût prié que les amis de la maison, ils y accoururent néanmoins en si grande affluence qu'on craignit que les planchers ne fondissent sous leurs pieds, en sorte qu'on fut obligé de descendre le corps de la chambre où il était mort, pour le mettre dans la chapelle de la grande salle d'en bas, afin que chacun eût la satisfaction de le voir. Dès qu'ils l'avaient vu, ils levaient les yeux et les mains au ciel disant : O la belle âme! ô le béat! Et quoique la salle fût très-spacieuse, et que plus de cent personnes le pussent voir à la fois, néanmoins les uns grimpaient par-dessus les fenêtres, les autres montaient par des échelles et des pièces de bois qu'ils rencontraient. Il s'y passa une chose remarquable entre autres : ce fut qu'un homme de condition se saisit d'un coussin et le déchira à belles dents pour avoir le sang qui était tombé dessus. Les autres raclaient la chaise sur laquelle il était assis; les autres prenaient la cire qui tombait des cierges; si bien

que si on les eût laissés faire, ils eussent emporté et déchiré tout ce qui lui servait, jusqu'à rompre des images qui y étaient. Enfin chacun tâchait d'avoir quelque chose de lui pour le garder comme relique. — En le descendant de sa chambre tout le monde se mettait à genoux et s'empressait pour lui baiser les pieds, et le bruit commun de la ville est que c'est un béat, et l'on va s'enquêter avec beaucoup de dévotion du lieu où il a été enterré pour lui faire des prières. » C'était merveilleusement inaugurer la Mission de Marseille.

Les lettres de Louis XIV obligeaient les prêtres de la Mission à faire leur résidence actuelle dans l'hôpital, afin que les malades y fussent mieux assistés. Cette clause fut bientôt mal interprétée par les administrateurs qui voulurent forcer la compagnie à y entretenir deux prêtres. Mais Vincent répondit qu'une telle charge ne lui était pas imposée par la donation de la duchesse d'Aiguillon; que le revenu était insuffisant pour cela; que son institut n'avait que deux fins principales, savoir : l'instruction du pauvre peuple de la campagne et les séminaires; que la direction des hôpitaux n'était pour lui qu'un accessoire ; que s'il avait entrepris la direction de l'hôpital de Marseille, c'était dans la pensée d'y employer des prêtres externes quand les siens n'y pourraient suffire, comme il faisait dans les missions mêmes, et qu'en conséquence, il se réservait sur ce point ses droits et sa liberté [1].

Tel était bien, en effet, le texte même de la donation de madame d'Aiguillon, et tel était l'esprit des lettres de Louis XIV. Mais, comme nous l'apprend la même lettre, les administrateurs avaient « dessein de prédominer en tout. » C'est pourquoi ils étaient fort pressés de donner des règles à l'hôpital. Vincent avait, au contraire, pour maxime de différer le plus possible le règlement de ses œuvres, parce que, disait-il, « l'expérience montre que ce qui est faisable

1. *Lettre à Portail* du 14 février 1647.

au commencement est parfois nuisible dans le progrès, ou sujet à des inconvénients fâcheux. » Et il citait l'exemple des chartreux, qui n'ont fait leurs constitutions que cent ans après leur premier établissement ; de saint Ignace qui ne rédigea qu'un projet des siennes, et laissa à sa compagnie le soin de les compléter suivant les lumières que le temps découvrirait ; enfin l'exemple tout récent de « monsieur de Genève qui, pour s'être trop hâté à faire le règlement des Filles de sainte Marie, a été obligé de faire un Directoire[1]. »

Néanmoins, les administrateurs de l'hôpital, usant du privilége que leur en donnaient les lettres patentes de 1646, dressèrent des statuts et règlements « devant servir à perpétuité pour l'ordre, police et économie dudit hôpital, le tout pour la plus grande gloire de Dieu, le service du roi et le soulagement des pauvres forçats malades. » Ces statuts et règlements portent sur l'élection et réception des nouveaux administrateurs, déterminent leurs fonctions générales et les fonctions de chacun d'eux en particulier, prescrivent les exercices quotidiens des officiers de l'hôpital, fixent leurs divers emplois et ordonnent le régime des forçats malades. Ils sont empreints d'un grand esprit de foi et de piété, et jusque dans leurs expressions on trouve les traces des règlements donnés par saint Vincent de Paul aux confréries de la Charité. Ils lui furent probablement soumis avant d'être arrêtés définitivement ; et d'ailleurs le chevalier Simiane de La Coste, un des premiers administrateurs, qui avait pris autrefois ses inspirations et connaissait l'œuvre des confréries, en fut évidemment le rédacteur principal.

Les aumôniers ayant été placés par les lettres patentes du roi sous la juridiction de l'ordinaire, l'évêque de Marseille, Étienne de Puget, leur donna, de son côté, le 20 février 1647, des règlements sur l'exercice de leurs

1. *Lettre* du 14 février 1647.

fonctions spirituelles. Mais, toujours faute de rétribution suffisante, ils s'en acquittèrent assez mal. Il faut dire encore que les officiers les troublèrent souvent dans leur ministère, et qu'ils introduisirent eux-mêmes sur les galères, au préjudice des droits de l'aumônier réal, des prêtres peu convenables. Au bout d'un an, les aumôniers cessèrent aussi, contrairement aux prescriptions des lettres patentes, de vivre en commun sous la conduite du supérieur de la Mission de Marseille. D'ailleurs, de 1649 à 1655, les galères ayant été conduites, pour fuir la peste, à Toulon, les aumôniers durent les y suivre avec un Missionnaire pour assister les malades; et à leur retour, malgré une ordonnance royale du 29 mai 1650, qui prescrivait de leur bâtir une maison, ils ne reprirent point la vie commune.

Un tel état de choses devait attirer l'attention de Vincent. Aussi, le 9 juillet 1650, il y eut, après de longues négociations, des résolutions prises touchant la Mission et l'hôpital de Marseille. Il s'agissait de décider si l'on confierait le spirituel et le temporel de l'hôpital aux frères de la Charité, ou si on le laisserait en son état actuel. Vincent, Portail, la duchesse d'Aiguillon et Bausset, un des administrateurs de l'hôpital, convinrent qu'on maintiendrait la première organisation. Mais, pour remédier aux abus, il fut ajouté que deux prêtres au moins, Missionnaires ou externes, à la volonté de Vincent, y feraient leur résidence, et veilleraient à l'exécution de tout ce qui était prescrit dans les lettres patentes et les règlements dressés par les administrateurs et « feu M. de La Coste ; » que les économies faites sur la dotation de 15,000 livres seraient employées à achever l'hôpital et à y bâtir un logement pour les prêtres de la Mission et les aumôniers; enfin, que le supérieur de la Mission de Marseille assisterait, avec les administrateurs, à toutes les conférences où on traiterait des affaires spirituelles et temporelles de l'hôpital, et qu'il y aurait voix délibérative.

En effet, les Missionnaires, après avoir demeuré d'abord

à l'hôpital, puis en divers lieux, firent bâtir une résidence définitive où ils pouvaient recevoir les aumôniers[1].

X

Travaux divers de la Mission. — La marquise de Vins.

La Mission était donc désormais constituée et permanente sur les galères de Marseille et de Toulon. Quoiqu'il n'y travaillât pas lui-même, Vincent trouvait cependant le moyen de rendre des services personnels aux pauvres forçats. Lorsqu'ils passaient devant la porte de Saint-Lazare, il les faisait arrêter pour leur dire quelques mots de Dieu, et leur donnait à chacun une aumône de cinq sols. Il continuait à veiller sur eux à la tour de la porte Saint-Bernard, pendant le séjour provisoire qu'ils y faisaient, avant d'être dirigés sur Marseille ou Toulon. Il leur servait d'intermédiaire avec leurs pauvres familles. C'était entre ses mains que les parents venaient déposer les petites sommes qu'ils leur destinaient pour adoucir leurs maux. Dans un grand nombre de lettres adressées au supérieur de Marseille, et que son extrême vieillesse le forçait de dicter à un secrétaire, on lit avec émotion, à la fin de chacune, un post-scriptum d'une écriture tremblante, où le charitable saint énumère, avec son exactitude accoutumée, toutes les sommes qui lui ont été remises et les noms des pauvres forçats à qui elles sont destinées; donnant ordre de les distribuer et de les lui porter en compte. Souvent aussi il soutient et excite le zèle de ses Missionnaires, et les remercie, avec un accent tout personnel de gratitude, du bien qu'ils font aux pauvres forçats, surtout dans les temps d'extraordinaires souffrances. « Je loue Dieu, écrit-il à Get, le 8 mars 1658; je loue Dieu de la charité que la ville de Marseille exerce envers les pauvres dans la nécessité où ils se rouvent, et de l'assistance que vous avez procurée aux

1. *Archives impériales*, S, 6707.

forçats dans l'occasion opportune du froid et de l'indigence. Dieu nous fasse la grâce, monsieur, d'attendrir nos cœurs vers les misérables, et d'estimer qu'en les secourant, nous faisons justice et non pas miséricorde. Ce sont nos frères que Dieu nous commande d'assister. Mais faisons-le de par lui et de la manière qu'il l'entend par l'Évangile. Ne disons plus : c'est moi qui ai fait ce bon œuvre; car tout bien doit être fait au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Quoique la Mission de Marseille eût pour devoir particulier et spécial le service des forçats, elle prêtait son ministère à d'autres bonnes œuvres. Ainsi, il y avait à Marseille un couvent de Saint-Victor, de l'ordre de Saint-Benoît, que le prieur songeait à ramener à l'observance des règles. Le grand moyen qu'il voulait appliquer, était la formation de la jeunesse dans la discipline religieuse. Dans ce dessein, il s'adressa d'abord au supérieur de Marseille, qui en référa à Vincent, mais après s'être trop engagé. Vincent consentit seulement par condescendance et pour ne pas contredire des promesses données, car il ne voyait point, selon sa grande prudence et expérience, que le projet, quoique très-bon, dût réussir. Les jeunes religieux, la plupart de Marseille, vinrent loger à la Mission comme pensionnaires, et composèrent une sorte de petit séminaire, où on les instruisait dans les lettres humaines, tout en les formant à la vie religieuse. Mais la plupart n'avaient d'autre vocation que la volonté de leurs parents qui désiraient en décharger leurs maisons et les pousser aux bénéfices. Aussi étaient-ils libertins, fripons, ne cherchant qu'à contenter leurs sens; en sorte qu'au bout d'un an d'épreuve, les Missionnaires, n'ayant plus d'espoir, durent forcer le prieur et les parents à les retirer, malgré toutes les prières qui leur furent faites de les vouloir souffrir encore quelques années[1].

1. *Relation manuscrite d'un Missionnaire de Marseille;* archives de la Mission.

De Marseille, Vincent envoya encore une colonie à Montpellier pour y essayer la direction du séminaire. Get, supérieur de la Mission de Marseille, avec un autre Missionnaire, un Frère et un domestique, y demeura une année, vivant à cent livres par mois, qui étaient données par l'évêque de Montpellier; mais l'évêque n'ayant pu fournir ce fonds à perpétuité, Vincent le dut retirer, au grand regret du prélat, et il retourna à Marseille.

Une œuvre qui eut un meilleur succès, ce furent les missions parmi les peuples des campagnes. Les prêtres de Vincent de Paul ne pouvaient oublier que tel était un des principaux devoirs de leur Institut, et que le soin des forçats ne les en pouvait exempter. Aussi les multiplièrent-ils autour de Marseille avec d'admirables bénédictions, aidés en cela par le concours et la libéralité des plus nobles familles de Provence. Parmi les plus généreux bienfaiteurs de cette œuvre, on doit citer la marquise de Vins, qui légua en mourant 18,000 livres à la *Mission de France,* — ainsi s'appelait la maison de Marseille — pour l'entretien de deux ou trois prêtres chargés de faire, durant trois mois par an, des missions dans les lieux du diocèse de Marseille désignés par l'évêque, en sorte toutefois que les paroisses de ses terres, tant du diocèse de Marseille que des diocèses voisins, à dix, douze et quatorze lieues, seraient visitées de cinq ans en cinq ans. Les Missionnaires devaient aussi recevoir gratuitement chaque année les curés des mêmes paroisses pour leur donner pendant huit ou dix jours la retraite et les exercices spirituels[1].

Laurence de Veyrat de Paulian, baronne de Castelnau, veuve de Melchior de Vins d'Agoust de Montauban, chevalier, marquis de Vins, maréchal de camp et armées du roi, demeurait ordinairement au château de Vins, en Provence. Mais quand elle fit ce testament, elle habitait Paris, rue de la Harpe, où elle mourut à la fin de février 1659. Elle ne

1. Voir ce testament du 29 mai 1655, *archives impériales,* S, 6707.

connaissait alors ni Vincent ni aucun prêtre de la Mission, et la bonne œuvre lui fut conseillée par son confesseur; en revanche, elle connaissait les grands biens opérés en l'Église de Dieu par la Compagnie, tant à l'égard des ecclésiastiques que des pauvres gens de la campagne, et elle désirait s'en rendre elle-même participante, et lui donner moyen de les étendre davantage.

Le testament resta secret pendant les quatre dernières années de la vie de la dame. Le 21 février 1659, Vincent allait faire une conférence sur la Providence, lorsqu'un petit garçon vint à Saint-Lazare et demanda à lui parler. On lui dit qu'il ne pouvait être reçu; mais il insista et pénétra jusqu'à la chambre du saint : il apportait la nouvelle de la mort de madame de Vins et du legs fait à la Mission. Quelques instants après, la nouvelle était confirmée par le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, confesseur de la dame. Il faut lire les transports de reconnaissance pour Dieu et pour la généreuse donatrice, que fit entendre Vincent à la fin de sa conférence ! Et comme la dame avait encore ordonné que tous les prêtres de Saint-Lazare diraient la messe pour elle le jour de son décès, puis tous les prêtres de la Compagnie avertis à ce sujet, il s'empressa d'écrire en termes touchants à toutes ses maisons pour les inviter à remplir ce devoir de reconnaissance et de charité; et bien que la somme léguée fût payée péniblement, il fit toujours exécuter avec un scrupule religieux toutes les autres intentions de la dame.

La Compagnie se fixa et s'étendit de plus en plus à Marseille. Douze ans après la mort de Vincent, le roi, à la requête de l'évêque Toussaint de Forbin-Janson, permit aux prêtres de la Mission de prendre la direction du séminaire, et le 20 février 1673, l'acte d'établissement en fut dressé [1].

1. *Archives impériales*, MM. 534, fol. 243 et 244.

CHAPITRE III

BARBARIE

ARTICLE PREMIER

La Barbarie politique et religieuse avant l'œuvre de saint Vincent de Paul.

I

Recrudescence de la piraterie. — Ximenès et Charles-Quint.

Il semblerait plus logique de renvoyer au livre des Missions ce que nous avons à dire des services rendus par Vincent de Paul et ses enfants en Barbarie. Mais on se rappelle qu'un article de la donation de la duchesse d'Aiguillon du 25 juillet 1643 unissait l'œuvre de la Barbarie à l'œuvre des galères, et prescrivait l'envoi de Missionnaires destinés à consoler et à instruire les pauvres chrétiens esclaves. Et, en effet, en Barbarie comme à Marseille ou à Toulon, ce sont toujours des galères et des bagnes, toujours de malheureux forçats, entre lesquels l'innocence ou le crime font la seule différence. D'ailleurs, comme nous le verrons, la ville de Marseille, où nous sommes encore, est, pour ainsi dire, le centre, le siége d'administration de l'œuvre de la Barbarie. C'est de Marseille que partent les Missionnaires; c'est à Marseille que Vincent adresse ses lettres et ses ordres, ainsi que toutes les sommes destinées au rachat des esclaves.

Depuis sa captivité à Tunis, Vincent n'avait jamais oublié les pauvres esclaves chrétiens dont il avait partagé le sort, et il avait juré dans son cœur et devant Dieu de les secourir. Mais, pendant quarante ans, il ne put

que prier pour eux, et les moyens lui manquèrent pour exécuter son charitable dessein. En attendant, et pour s'exciter de plus en plus à cette œuvre, il se tenait au courant de leurs infortunes, plus grandes, dans la première moitié du XVIIe siècle, qu'elles n'avaient jamais été, qu'elles ne furent jamais depuis. A l'époque de sa captivité à Tunis (1605-1607), il y avait environ un siècle que la piraterie s'exerçait sur les côtes de Barbarie dans les plus vastes proportions. Le brigandage en fit comme l'entrepôt des richesses du commerce européen, et les esclaves s'y multiplièrent en nombre effrayant. Sans doute les Sarrasins d'Afrique eurent toujours des habitudes de piraterie, et toujours ils se plurent à s'emparer des chrétiens pour les réduire en esclavage. Toujours, par conséquent, il fallut se défendre contre eux par la guerre ou par des traités, toujours négocier avec eux le rachat des captifs. Mais quand les Mores vaincus furent chassés d'Espagne, l'humiliation et la colère, s'ajoutant à la cupidité et au besoin de se procurer des ressources nouvelles dans la proscription, donnèrent à leur fanatisme et à leur brigandage un déploiement immense. Dès lors, et à toute heure, partirent d'Alger, de Tunis, de Salé, de Tripoli, de Tétouan, de Tanger, des vaisseaux armés en guerre, qui portèrent le ravage sur toutes les côtes de l'Europe, jusqu'en Angleterre, en Irlande et même en Islande. Mais ils entraient rarement dans l'Océan, et se contentaient, pour l'ordinaire, d'écumer la Méditerranée. Les côtes d'Espagne et d'Italie avaient le plus à souffrir, car c'est vers elles que les poussait, en même temps que la cupidité, l'esprit de vengeance et de haine religieuse. Depuis les croisades et la mort de saint Louis, si l'on excepte l'expédition du duc de Bourbon en 1390, nulle nation chrétienne n'avait essayé de mettre un terme à ce brigandage. Les Portugais entrèrent les premiers en lutte. Mais don Manuel échoua en 1501, et aux Espagnols, qui avaient déjà vaincu chez eux les Mores, était réservée la gloire de les vaincre encore en Afrique. Don Diégo de

Cordoue commence; et le grand cardinal Ximenès, dans son extrême vieillesse, pressentant les malheurs qui fondront de ces côtes sur sa patrie et sur toute la chrétienté, songe à étouffer la piraterie dans son nid, et à s'établir en face d'elle pour l'empêcher de rééclore. Il se transporte de sa personne en Afrique, s'enferme à Mers-el-Kébir, dans l'église de Saint-Michel, où il prie pendant que Pierre de Navarre marche sur Oran; il y entre lui-même en 1509, et donne à l'Espagne cette place, qu'elle gardera, à travers bien des vicissitudes, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. L'année suivante, Bougie est prise, et les Espagnols, s'avançant toujours, fortifient, en face d'Alger, le Peñon, observatoire et citadelle contre les pirates.

Ce qui avait déterminé l'expédition de Ximenès, c'est que la piraterie africaine venait de recevoir un terrible renfort. Vers le milieu du XV[e] siècle, les Turcs avaient envahi l'Afrique et s'étaient joints aux Arabes et aux Berbères. Bientôt vinrent les deux Barberousse. Quand Haroudj l'aîné eut succombé en 1518, son frère Keïr-el-Din poursuivit son œuvre qui a duré trois cents ans. Les Turcs s'étaient d'abord appuyés sur Tunis; ils s'appuyaient maintenant sur Constantinople, et mettaient leur piraterie sous le patronage du Grand-Seigneur.

En ces circonstances, Charles-Quint, excité déjà par le succès de ses armes à Tlemcen, où Haroudj avait péri, résolut d'expulser les Turcs de la Barbarie. Une première expédition eut lieu en 1518, sous la conduite du vice-roi de Sicile, Hugo de Moncade. Mais la mer combattit pour Alger et détruisit la flotte espagnole. Alors le Grand-Seigneur déclara le territoire algérien province turque, et autorisa Keïr-el-Din à battre monnaie.

Moins fort contre les conspirations que contre les Espagnols, Keïr, pour échapper au poignard, se réfugia sur la mer où il reprit sa vie de pirate. Pendant ses trois années de courses, il désola les populations méditerranéennes et détruisit leur commerce. Revenu à Alger plus maître que

jamais, il s'empara du Peñon, de cette forteresse offensive que l'Espagne et le christianisme entretenaient depuis vingt ans en vue de ce repaire de vautours. Dès lors les plus fameux pirates accoururent à Alger comme à leur capitale et à leur place d'armes, et la piraterie, jusqu'ici simple brigandage, se transforma en puissance militaire.

Keïr paraît devant le Grand-Seigneur, qui l'oppose au plus grand marin de son temps, le Génois André Doria. Sorti, en 1533, de Constantinople avec une flotte puissante, il ravage toute la côte d'Italie, fait trembler Rome; puis tout à coup cingle vers Tunis dont il détruit le royaume de quatre cents ans de durée. Mais Charles-Quint profite d'une trêve avec François Ier, et à la tête d'une flotte bénie par le pape Paul III, il entre dans le fort de la Goulette avec le roi dépossédé. Malheureusement la saison l'empêche de pousser plus loin ce succès, et l'expédition reste incomplète. Aussi, dès la même année, Barberousse s'empare de Mahon, dont il emmène tous les habitants en esclavage, et après les avoir déposés à Alger avec son immense butin, il retourne à Constantinople.

La lutte venait de recommencer entre Charles-Quint et François Ier, et le roi très-chrétien n'avait pas craint de capituler avec le sultan. Un grand revirement s'était fait dans la politique depuis les croisades. Jusqu'alors la lutte avait été entre le mahométisme et le christianisme; mais lorsque l'expulsion des Mores d'Espagne eut délivré l'Europe de sa grande terreur, la politique et les intérêts dominèrent la religion et les croyances. Les voiles et les boulets de Barberousse étaient marqués de fleurs de lis, sorte de signature de ses traités secrets avec François Ier. C'est grâce à cette entente, honteuse pour le roi très-chrétien, qu'une fois de plus, à la tête des flottes de Constantinople, et secondé par son lieutenant, le fameux pirate Dragut, il put ravager toutes les côtes méditerranéennes.

En 1541, Charles-Quint saisit l'intervalle d'une trêve nouvelle avec le roi de France pour reprendre son projet

contre Alger. Cette fois, c'est la saison qui le vainc, comme jadis la mer, et à grand'peine il peut rembarquer ses troupes sur les débris de sa flotte et rejoindre Majorque. Expédition fatale qui grandit le renom d'Alger et le fit passer pour imprenable!

Chose triste! ce grand revers, essuyé moins par Charles-Quint que par la civilisation chrétienne, parut un succès pour la France! Aussi François Ier se hâta de conclure un nouveau traité offensif et défensif avec le sultan; et dès 1543, Barberousse entre au port de Marseille avec une flotte turque, y est reçu avec des honneurs quasi royaux par les plus grands seigneurs de la cour de François Ier, et désormais combat, ou plutôt ravage pour le compte de la France! Son fils Hassan-Pacha reprend la lutte contre la domination espagnole d'Oran, pendant que Dragut, son vrai successeur, aidé lui-même par la politique française, s'empare de Tripoli. Les flottes combinées de France et de Turquie parcourent la Méditerranée et font des milliers d'esclaves, sans que le sens chrétien affaibli songe à protester! Les Espagnols sont chassés de Bougie qu'ils occupaient depuis quarante-cinq ans; enfin, Tunis tombe en 1574, et ainsi disparaît le dernier vestige des expéditions de Charles-Quint.

II

Rapports de la France et des autres nations chrétiennes avec la Barbarie.

Jusqu'ici le rôle de la France n'a pas paru beau dans les luttes contre la Barbarie. Et pourtant, indépendamment des obligations qui lui étaient imposées par ses anciennes traditions et les glorieux souvenirs de saint Louis, elle avait des intérêts depuis longtemps engagés sur la côte d'Afrique. Dès le XIIe siècle, avant d'être Française, Marseille avait eu des consuls dans les ports de Barbarie; institution qui devint permanente vers le milieu du XIIIe siècle, surtout à Bougie et à Ceuta. Le commerce français s'accrut dès lors

sur ces côtes, et s'il fut interrompu par les guerres des Anglais, il y fut bientôt repris et s'y établit d'une manière plus fixe à partir du milieu du xve siècle. En 1561 fut bâti, pour protéger la pêche du corail, le Bastion de France, au nord-est de Bone, sorte de *fondouk* ou comptoir fortifié plutôt que propriété indépendante ; car, pendant les trois derniers siècles, jusqu'à 1830, les Espagnols seuls ont possédé en toute souveraineté des établissements sur la côte septentrionale de l'Afrique. Ainsi en était-il de la Calle et du cap Rose, qui, avec le Bastion, composaient les *concessions* françaises. Pris par le second Barberousse, qui y fit prisonniers tous les Français, le Bastion nous fut bientôt rendu, grâce aux relations amicales entre la France et la Porte, et par suite, avec le pacha d'Alger. Mais quand les liens d'Alger et de la Porte se relâchèrent, tous nos établissements eurent beaucoup à souffrir. Le traité conclu entre Henri IV et la Turquie, en 1604, par l'intermédiaire de Savary de Brèves, dont il a été ailleurs question, rouvrit à notre commerce les marchés et les ports de l'empire ottoman, et donna quelques satisfactions et quelques garanties à la civilisation chrétienne. Mais bientôt l'expulsion des Morisques d'Espagne, en augmentant la population barbaresque, ramena tout à l'état précédent et donna un nouvel essor à la piraterie. Richelieu, investi alors de la surintendance générale de la navigation, établit des croisières dans la Méditerranée et conclut avec les Barbaresques divers traités, toujours violés, et par conséquent toujours à refaire. Celui de 1628 stipulait la restitution réciproque des esclaves, l'engagement pris par les Algériens de n'enlever des navires capturés ni câbles, ni voiles, ni canons, ni munitions de guerre, et l'engagement pris par les deux parties contractantes de ne se plus faire d'esclaves et de se rendre mutuellement de bons offices. Engagements toujours peu sincères et frauduleux du côté des Barbares ! Il nous faut attendre Louis XIV pour voir des entreprises sérieuses contre la piraterie, et encore ne produiront-elles rien de décisif : la

conquête de l'Algérie pouvait seule délivrer l'Europe chrétienne de la honte, des pertes et des douleurs que lui infligeaient les Barbaresques.

Pendant les quinze dernières années de Vincent de Paul, période des efforts de sa charité pour le soulagement des pauvres chrétiens esclaves, on peut dire que la piraterie s'exerça dans toute son horreur et toute sa liberté, sans presque aucune répression du côté des nations chrétiennes. Alger surtout était alors dans toute la force de son organisation et tout l'orgueil de ses succès. Ses corsaires n'avaient jamais eu l'esprit plus aventureux et plus hardi; sa milice turque avait conquis une supériorité reconnue, et le gouvernement était arrivé à une unité formidable. Jusqu'à cette époque, il y avait eu opposition entre le dey, chef particulier d'Alger, et le pacha, envoyé par la Porte pour y représenter le pouvoir suzerain; le dey avait même trouvé dans la milice les mêmes périls que le sultan dans les janissaires. Mais alors l'aga de la milice est devenu le dey élu par elle, et le pacha ne conserve plus qu'un titre honorifique sans pouvoir réel, jusqu'à ce que le dey le renvoie à Constantinople (1710), et en prenne lui-même le titre avec une simple investiture morale du sultan. En attendant, et malgré la présence du pacha, il jouit d'un pouvoir absolu, contrôlé seulement par la révolte et l'assassinat. Il règne ainsi à la fois sur Alger et sur l'intérieur du pays, grâce à l'institution des beys, ses mandataires armés, qui compriment en son nom les provinces et lui en rapportent les richesses.

Contre ce brigandage si fortement organisé, l'Europe ne se défend plus que par des traités qui en sont comme une reconnaissance de légitime exercice; elle ne protége plus son commerce que par des tributs et des présents honteux, et elle abandonne les esclaves aux soins de l'Église et de la charité chrétienne.

Le Koran avait dit (chap. IX) : « Vous poursuivrez l'infidèle jusqu'à ce qu'il reçoive le livre ou qu'il paye le tribut. » Les États chrétiens semblèrent accepter pour eux

l'alternative et ils s'empressèrent de payer. Il y avait à Alger trois sortes de tributs plus ou moins déguisés : la *Lezma*, provenant d'une obligation nominativement contractée; les *Aouaïd*, provenant de la coutume; et enfin les *Avanies* ou extorsions d'argent par des traitements plus ou moins honteux et cruels. Il existe encore un livre tristement curieux, c'est le Bandjek, registre officiel des prises, où sont consignés tous les tributs payés à Alger dans les derniers âges par les nations chrétiennes. Six d'entre elles payèrent la Lezma tous les deux ans jusqu'aux dernières années de la conquête française; la France, avec quatre autres États, payait aussi tous les deux ans les présents appelés Aouaïd, sans parler du cadeau de joyeux avénement partagé entre le dey et tous les fonctionnaires jusqu'aux balayeurs de la Kasba, ni d'autres présents exigés à différentes époques de l'année; sans parler même des Avanies qui, il est vrai, pesaient ordinairement sur les petites puissances. Les républiques italiennes du moyen âge, l'Autriche et la Russie, l'île de Malte et les États-Romains, défendus, l'une par ses chevaliers, les autres par la majesté de leur pontife, ne consentirent jamais à traiter avec ces forbans ni à leur payer tribut : de là la multitude d'esclaves de ces nations qui s'entassaient dans les bagnes de Tunis et d'Alger.

III

L'Esclavage.

Les esclaves, voilà bien, plus que les pertes du commerce [1] et la désolation des mers, le côté horrible de cette piraterie tolérée, soudoyée par les nations chrétiennes. Il y avait en Barbarie, et particulièrement à Alger, trois sortes d'esclaves : ceux du Deylik ou de la République, au service du dey et du gouvernement; ceux des galères, employés

1. Pertes néanmoins considérables : dans la première moitié du XVII[e] siècle, on doit porter à 20,000,000 de francs, somme énorme pour le temps, les valeurs capturées dans l'espace de vingt-cinq ou trente ans par les seuls Algériens.

aux travaux du port et à la manœuvre dans les expéditions des Barbaresques; enfin ceux des particuliers. Ceux-ci étaient eux-mêmes de deux sortes : les uns avaient été achetés par des patrons pour l'usage de leurs maisons et de leurs métairies, et ils étaient plus où moins malheureux, suivant l'humeur des maîtres; les autres, simple objet de commerce, étaient vendus et revendus, comme de vils animaux, par des trafiquants ou des maquignons, et de tous ils étaient les plus à plaindre.

En général, et à quelque catégorie qu'ils appartinssent, leur sort était horrible. « S'il y a quelque chose au monde, a dit Bossuet, quelque servitude capable de représenter à nos yeux la misère extrême de la captivité horrible de l'homme sous la tyrannie du démon, c'est l'état d'un chrétien captif sous la tyrannie des mahométans, car le corps et l'esprit y souffrent une égale violence, et l'on n'est pas moins en péril de son salut que de sa vie[1]. » Le corps dans l'oppression, l'esprit dans l'angoisse, le cœur dans le désespoir, la foi même en danger évident; tel est bien, en effet, le tableau abrégé de l'esclavage du chrétien sous le joug musulman. Les histoires de la Barbarie, les relations des Missionnaires, sont pleines d'horribles détails sur les souffrances physiques et morales des esclaves, et l'horreur redouble lorsqu'on songe qu'elles tombaient sur des milliers et des milliers de malheureux. Pendant la première moitié du XVII[e] siècle, et jusqu'aux grandes expéditions de Louis XIV, il y avait, dans la seule ville d'Alger et dans sa banlieue, vingt-cinq ou trente mille esclaves français, espagnols, anglais, italiens, styriens et même russes. On en comptait de toutes les provinces et de presque toutes les villes de France. Dans les annales de cet esclavage on trouve les noms les plus illustres : il suffit de rappeler saint Vincent de Paul, Michel Cervantes, vers la fin du XVI[e] siècle, Regnard, cent ans environ après, et de nos jours, le savant Arago.

1. *Panégyrique de saint Pierre Nolasque;* œuvres, tom. XVI, p. 55.

Le martyre des esclaves commençait à leur arrivée dans la ville où ils devaient résider. On les dépouillait aussitôt, et tous, même les prêtres et les femmes, étaient exposés entièrement nus sur une place publique, et vendus comme des bêtes de somme. Pendant que ceux du Deylik et des galères étaient emmenés dans les expéditions contre les chrétiens, les autres, à peine couverts de quelques haillons, étaient soumis à des travaux excessifs. A l'exception de quelques-uns employés par des patrons plus doux ou entendant mieux leur intérêt, soit aux affaires du dehors, soit aux occupations ordinaires de la domesticité, ou qui même travaillaient pour leur propre compte, en payant chaque mois à leur maître une redevance convenue, le reste ne s'appartenait ni dans son corps ni dans son âme, et avait à supporter, sans relâche et sans compensation, les plus rudes fatigues. Ceux des galères avaient sans doute beaucoup à souffrir dans leurs courses sur mer; mais ceux qui restaient à terre souffraient encore davantage. Les uns étaient condamnés aux travaux de la campagne, et, sous un ciel dévorant, ils labouraient la terre, coupaient du bois dans les forêts, faisaient du charbon, ou tiraient des pierres des carrières. Les autres restaient dans les villes, travaillaient au port plongés dans l'eau neuf heures de la journée, ou bien, exposés tout le jour aux ardeurs du soleil, dans une atmosphère ardente comme une fournaise que les animaux mêmes ne peuvent respirer, ils sciaient le marbre, sans pouvoir, quel que fût leur âge, leur accablement, se retirer jamais ni prendre un instant de repos. On leur voyait, écrit un Missionnaire, tirer la langue comme à des chiens, perdre la peau qu'ils donnaient en proie à ces ardeurs dévorantes: n'importe, disait le surveillant impitoyable le bâton à la main, travaille, dusses-tu crever sur ta pierre! Si quelques-uns travaillaient à l'intérieur, ils n'en avaient pas moins à souffrir. On les entassait jusqu'à quarante dans une sorte d'étable, si petite et si étroite qu'à peine ils y pouvaient remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail ouvert

à la voûte et fermé d'une grille de fer. Là, enchaînés deux à deux, et perpétuellement enfermés, ils travaillaient sans cesse, par exemple, à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en rendre chaque jour une quantité réglée qui dépassait leurs forces.

Pour soutenir de telles fatigues, dix onces de pain par jour et un peu d'eau et de vinaigre! *Panis arctus, aqua brevis!* Le soir même ne leur apportait ni soulagement à leurs maux, ni repos véritable. Ceux du Deylik étaient distribués alors en deux bagnes, ceux des galères en trois, les autres dans des bouges infects, et tous, les fers aux pieds, n'avaient pour reposer, pendant une courte partie de la nuit, qu'une couverture et la terre nue. Si le vendredi, jour de prière des musulmans, interrompait leurs travaux, par une cruelle compensation, on trouvait encore à retrancher sur leur maigre et étroite pitance.

Mais tout cela n'est rien en comparaison des injures et des châtiments qui punissaient les moindres fautes, ou qui même n'avaient d'autre but que la satisfaction de caprices cruels. Les coups de pierre ou de couteau; les coups de bâton sur les pieds, le dos ou le ventre; les dents brisées, le nez et les oreilles coupés; l'estrapade mouillée, consistant à suspendre un pauvre esclave par les épaules à l'antenne d'un vaisseau, et à le plonger violemment et à plusieurs reprises dans la mer à l'aide d'une poulie; les ongles même des pieds arrachés, et les plaies arrosées de cire fondue : ce n'était là que jeux pour ces barbares. Quand le supplice devait être sérieux, ils roulaient les esclaves dans des tonneaux armés de clous pointus; ils les écrasaient sous cinq ou six cents coups de bâton; ils les jetaient à la mer cousus dans des sacs, ou les enterraient jusqu'aux épaules dans des fosses où ils pourrissaient vivants; ils leur ouvraient le dos à coups de hache, et introduisaient dans les plaies béantes de longs flambeaux de cire allumée; ils leur coupaient des lambeaux de chair qu'ils faisaient griller aussitôt, et qu'ils les forçaient à manger; ils les enferraient à

des crocs fixés aux murs, tantôt par les épaules, tantôt par le ventre, comme les bouchers font des viandes à leur étal; ils les attachaient à la queue d'un cheval indompté, qui bientôt les mettait en pièces; ils les écartelaient à quatre navires allant en direction contraire ou les perçaient de flèches aux antennes; ils les laissaient mourir de faim ou les forçaient à s'entre-tuer à coups de hache; enfin, d'autres étaient écorchés vifs, rompus, crucifiés, étranglés, empalés, et le supplice du feu attendait ceux qui avaient essayé de se soustraire à la torture par la fuite. « Notre courage s'épuisait, — a écrit Cervantes résumant toutes ces horreurs, — à la vue des cruautés que Hassan exerçait dans son bagne. Tous les jours un supplice nouveau; tous les jours un captif était suspendu au croc fatal, un autre était empalé, un troisième avait les yeux crevés, et cela sans motif, uniquement pour satisfaire à la soif du sang qui était naturelle à ce monstre, et qui inspirait même de l'horreur aux bourreaux qui le servaient [1]. »

Voilà pour le corps; mais qui dira les tortures de l'âme, les outrages à la vertu et les persécutions de la foi? Les femmes et les jeunes garçons étaient les premières victimes de ces barbares doublement voluptueux, et la moindre résistance était punie des plus horribles tourments. Le prosélytisme, ou plutôt le fanatisme musulman cherchait à faire des conquêtes parmi les esclaves chrétiens, non plus seulement par la force et le glaive, comme aux temps primitifs du Koran, mais encore par toutes sortes de séductions : appât de l'or, promesse d'affranchissement, volupté; l'ivrognerie même dans laquelle il noyait la foi et la liberté pour arracher une apostasie. Aussi, hélas! les apostats se voyaient par milliers. Le P. Dan comptait à Alger, vers 1649, huit mille renégats et mille à douze cents renégates, dont quatre françaises seulement; à Tunis, mille à douze cents renégats et six à sept cents renégates; à Salé, à

1. *Don Quichotte,* première partie; nouvelle intitulée : *le Captif.*

Tripoli, ils étaient moins nombreux, quoique dans une proportion encore alarmante pour la foi. C'était parmi ces apostats que les chrétiens fidèles trouvaient ensuite leurs plus ardents persécuteurs et leurs plus impitoyables bourreaux. On comprend à quels excès de désespoir une telle captivité devait porter de temps en temps les esclaves. Les uns se coupaient la gorge; d'autres se pendaient ou s'étranglaient; ceux-ci s'ouvraient les veines; ceux-là, dans un emportement de fureur, se jetaient sur leurs patrons pour les tuer, et, en punition de leur révolte, étaient brûlés vifs.

IV

Rôle de l'Église. — Les Trinitaires et l'ordre de la Merci. Organisation religieuse.

L'esclavage, si fécond en souffrances et si dangereux pour la foi et la vertu, avait toujours attiré la tendre sollicitude de l'Église. Dès le début du christianisme, le rachat, ou plutôt la *rédemption* des captifs, suivant l'expression chrétienne, passait pour une œuvre de charité excellente, à laquelle on devait consacrer, en cas de besoin, jusqu'aux vases sacrés. Ce fut aussi un des buts des croisades, qu'on trouve exprimé dans le discours d'Urbain II au concile de Clermont en 1095, dans le bref du pape à saint Bernard pour la deuxième croisade, dans l'épître 322e de ce docteur, dans les décrétales d'Innocent III pour l'approbation des ordres de la Trinité et de la Merci, et dans la lettre qu'il écrivit à l'empereur du Maroc en lui envoyant des religieux de saint François. Saint Louis, en dirigeant son expédition sur la côte d'Afrique, projetait aussi l'affranchissement des esclaves, et c'est pourquoi il avait emmené avec lui le P. Guagin, général des Trinitaires, et invité saint Pierre Nolasque à le suivre.

L'œuvre de la Rédemption, organisée et définitivement constituée, était réservée au XIIIe siècle, et elle est une des

gloires de ce siècle, apogée du christianisme au moyen âge, qui en compte tant d'autres. Jean de Matha, né en Provence, vers 1169, d'une famille illustre, conçoit, en offrant pour la première fois à Dieu la victime de la Rédemption du monde, le projet de se dévouer à la délivrance des captifs. Il va trouver, dans une forêt voisine de Meaux, Félix de Valois, de la famille royale de ce nom, et tous deux partent pour Rome, où le grand pape Innocent III les accueille avec transport, et approuve le nouvel ordre, qu'il appelle de la *Sainte-Trinité.* Mais la France en connut surtout les membres sous le nom de *Mathurins,* parce que Félix avait réussi à les établir à Paris dans un endroit où était une chapelle dédiée à saint Mathurin. Cependant leur chef-lieu était à Cerfroid en Brie. C'est de là que Félix multipliait et gouvernait l'ordre, pendant que saint Jean de Matha parcourait l'Europe et la Barbarie; c'est là qu'il mourut en 1212, précédant à peine dans la tombe son saint compagnon, mort à Rome l'année suivante.

Dès leur établissement, les Trinitaires réussirent à racheter de nombreux esclaves. Ces héroïques négociants de la liberté chrétienne avaient établi leurs comptoirs de nouvelle sorte à Alger, à Bougie, à Oran et à Mostaganem. Là ils arrivaient en joie après avoir parcouru l'Europe et recueilli, au milieu de fatigues bien rudes et quelquefois de refus plus durs encore, d'abondantes aumônes. Là ils débattaient la rançon des captifs et luttaient contre les supercheries et les *avanies* des Barbares, obligés souvent d'ajouter au prix convenu leur liberté et même leur vie. Mais, n'importe, a dit Monseigneur Pavy, « leur zèle croissait avec les outrages et se fécondait par l'avanie. » De 1198, date de leur institution, à 1787, c'est-à-dire dans un espace d'à peine six siècles, ils rachetèrent neuf cent mille esclaves; dépouilles opimes conquises sur l'infidélité et la barbarie, qui n'avaient coûté qu'à eux des sueurs et du sang.

Quelques années après leur premier établissement, ils eurent des rivaux, ou plutôt des compagnons de zèle et de

charité dans les Frères de la Merci. Né en 1189 d'une des premières familles du Languedoc, saint Pierre Nolasque avait commencé par porter les armes sous Simon de Montfort dans la guerre contre les Albigeois. Frappé de son courage et de ses talents, Simon lui confia l'éducation de Jacques son prisonnier, fils de Pierre d'Aragon tué à la bataille de Muret. Pierre Nolasque accompagna son illustre disciple à Barcelone, en 1215, et là, sur cette terre d'Espagne pour longtemps encore sous le joug de l'islamisme, il résolut de vouer aux esclaves chrétiens sa fortune et sa vie. Il communique son dessein à saint Raymond de Pennafort, son confesseur, issu des comtes de Barcelone et allié à la famille royale d'Aragon, qui rédige les statuts du nouvel ordre et les fait approuver à Rome. Chose unique dans l'histoire du christianisme, l'ordre a un palais pour berceau, car c'est chez lui que le jeune roi d'Aragon voulut loger ses premiers membres. Enfin, le 10 août 1223, jour de la fête de saint Laurent, le saint diacre qui fut un des premiers ministres et des premiers martyrs de la charité chrétienne, Pierre est conduit à la cathédrale par le roi et Raymond; il y prononce, entre les mains de l'évêque Berenger, ses vœux, dont l'un l'oblige à prendre la place d'un captif s'il n'a d'autre moyen de le racheter, il reçoit l'habit de l'ordre et en est nommé le premier général.

Bossuet a dit : « Jamais il n'y eut sur la terre un homme plus libéral que le grand saint Pierre Nolasque... car il ne s'est rien proposé de moins que l'immense profusion d'un Dieu, qui s'est prodigué lui-même; et de là il a conçu le dessein de vouer sa personne et de consacrer tout son Ordre aux nécessités des misérables[1]. »

En effet, à peine engagé à Dieu dans la personne des captifs, il quitte la cour d'Aragon, se rend dans le royaume de Valence, plus tard en Barbarie, et rachète à lui seul plus de quatre cents esclaves, sans parler des con-

1. *Panégyrique cité*, p. 54.

solations et des secours qu'il prodigue à ceux qu'il est contraint de laisser dans les fers. Dès son vivant, et après sa mort, son Ordre se répand rapidement. Il a bientôt dix-huit maisons en France, patrie du fondateur, patrie aussi de saint Jean de Matha et de saint Félix de Valois, — car cette œuvre de la Rédemption est une œuvre presque exclusivement française, — il a aussi de nombreuses maisons en Espagne et en Italie, et surtout il aura de grands établissements en Amérique, terre aujourd'hui encore souillée par l'esclavage.

C'est donc en Amérique principalement, que les Pères de la Merci exercèrent leur charité. Voilà pourquoi leurs rachats en Barbarie furent moins nombreux que ceux des Trinitaires. Cependant, en six siècles, ils n'y délivrèrent pas moins de trois cent mille esclaves qui, ajoutés aux neuf cent mille des Trinitaires, forment un nombre tellement prodigieux, qu'on se demande comment les frères de la Rédemption, malgré leur zèle, leurs courses charitables, le vœu que faisait la Merci de donner à l'œuvre le tiers de son revenu, réussirent à recueillir les sommes nécessaires à tant de rachats. Car, en tenant compte des frais de voyage et de transport, des droits à payer et des avanies, la moyenne du prix d'un esclave allait à 6,000 livres, ce qui, pour un million deux cent mille, forme le total énorme de plus de sept milliards[1] !

1. Consulter sur tout ce qui précède et pour beaucoup de détails qui suivront: 1° *Histoire du royaume d'Alger*, par Laugier de Tassy, Amsterdam, 1727; 2° *Histoire d'Alger*, par de Rotalier; 3° *Domination turque*, par Walsin-Estherhazy; 4° *Histoire de la conquête d'Alger*, par M. Nettement, qui a bien résumé les précédents ouvrages et que nous avons souvent suivi, 1 vol. in-8, Paris, 1856; 5° *Guerre et gouvernement de l'Algérie*, par Louis de Baudicour, 1 vol. in-8, Paris, 1853; 6° *Voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis en 1720*, par les Pères François Gomelin, Philémon de La Motte et Joseph Bernard, trinitaires; 7° *Histoire de la Barbarie*, par le P. Dan; 8° *Appel de Monseigneur Pavy, évêque d'Alger, en faveur de la chapelle de Notre-Dame d'Afrique*, in-8, Alger et Paris, 1858; 9° *La nouvelle église d'Afrique, Introduction aux œuvres de Monseigneur Pavy*, in-8, Paris, 1858; 10° enfin, les Relations et Mémoires conservés dans les archives des prêtres de la Mission.

Le monde, si disposé pourtant à admirer les conquérants et les conquêtes, a trop méconnu ces hommes dont le courage et les succès dépassent de beaucoup les héros les plus vantés. Chateaubriand a été plus juste lorsqu'il a écrit : « Le Père de la Rédemption s'embarque à Marseille : où va-t-il seul ainsi avec son bréviaire et son bâton ? Ce conquérant marche à la délivrance de l'humanité, et les armées qui l'accompagnent sont invisibles. La bourse de la charité à la main, il court affronter la peste, le martyre et l'esclavage. Il aborde le dey d'Alger, il lui parle au nom de ce roi céleste dont il est l'ambassadeur. Le Barbare s'étonne à la vue de cet Européen qui ose seul, à travers les mers et les orages, venir lui demander des captifs : dompté par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente, et l'héroïque libérateur, satisfait d'avoir rendu des malheureux à leur patrie, obscur et ignoré, reprend humblement à pied le chemin de son monastère[1]. »

L'œuvre entreprise par saint Vincent de Paul n'était pas directement l'œuvre du rachat, bien qu'il y ait consacré, pendant les quinze dernières années de sa vie, plus d'un million de livres, et qu'il ait délivré environ douze cents esclaves. Son œuvre à lui, nous l'allons voir, fut le soulagement corporel et spirituel des chrétiens captifs. Alléger leurs privations par des aumônes, les consoler, les soutenir dans la foi, les instruire, leur administrer les sacrements et les secours religieux, voilà le but principal qu'il se proposa et que poursuivirent les Missionnaires : œuvre excellente aussi, plus immédiatement utile ou même nécessaire que celle de la Rédemption, à cause des apostasies si nombreuses et de la perte de tant d'âmes.

Parlant un jour de l'une et de l'autre à ses prêtres, Vincent expliqua parfaitement en quoi consistait la sienne. « L'œuvre des esclaves, leur dit-il, a été estimée si grande et si sainte, qu'elle a donné lieu à l'institution de quelques

1. *Génie du Christianisme*, quatrième partie, liv. III, ch. VI.

saints Ordres en l'Église de Dieu; et ces Ordres-là ont toujours été grandement considérés..... comme sont les Religieux de la Rédemption des captifs, lesquels vont de temps en temps racheter quelques esclaves, et puis ils s'en retournent chez eux; et entre les vœux qu'ils font, celui-ci en est un, de s'employer à faire ces rachats des esclaves chrétiens. Cela n'est-il pas excellent et saint, Messieurs et mes frères? Néanmoins il me semble qu'il y a quelque chose de plus en ceux qui non-seulement s'en vont en Barbarie pour contribuer au rachat de ces pauvres chrétiens, mais qui, outre cela, y demeurent pour vaquer en tout temps à faire ce charitable rachat, et pour assister à toute heure, corporellement et spirituellement, ces pauvres esclaves, pour courir incessamment à tous leurs besoins, enfin pour être toujours là prêts à leur prêter la main, et leur rendre toute sorte d'assistance et de consolation dans leurs plus grandes afflictions et misères. Oh! Messieurs et mes frères, considérez-vous bien la grandeur de cette œuvre? La connaissez-vous bien? Mais y a-t-il chose plus rapportante à ce qu'a fait Notre-Seigneur, lorsqu'il est descendu sur la terre pour délivrer les hommes de la captivité du péché, et les instruire par ses paroles et par ses exemples? Voilà l'exemple que tous les Missionnaires doivent suivre. Ils doivent être prêts à quitter leur pays, leurs commodités, leur repos pour ce sujet. »

Ce n'est pas toutefois, — il est juste de le dire, — que les esclaves chrétiens, notamment à Alger, eussent été entièrement dépourvus jusqu'à ce jour de secours religieux. Les Trinitaires et les Pères de la Merci ne manquaient pas de joindre l'aumône spirituelle à la corporelle. D'ailleurs, dès 1546, le Père Sébastien Duport, du couvent de Burgos, qui avait accompagné Charles-Quint dans son expédition de 1541, étant allé une première fois à Alger pour racheter deux cents esclaves, songea à y faire quelques établissements religieux. En effet, il recueillit de nouvelles aumônes, et en 1551, il fonda des chapelles dans les

bagnes, où les Turcs permirent l'exercice public du culte, parce qu'ils avaient remarqué que les esclaves travaillaient mieux lorsqu'ils avaient fréquenté les sacrements : l'esprit de lucre fut plus fort que le fanatisme. Le Père Duport fonda aussi dans les bagnes des infirmeries qui furent administrées par des Trinitaires espagnols; enfin, un hôpital qui, presque ruiné, fut reconstruit en 1612 par les Pères Bernard de Monroy, Jean d'Aquila et Jean de Pallaccio. Ces religieux, d'abord emprisonnés par le dey à l'occasion d'une jeune musulmane baptisée, puis retenus à Alger, profitèrent de leur séjour forcé pour recueillir des aumônes, réédifièrent et agrandirent l'hôpital, où ils moururent eux-mêmes au milieu des esclaves.

Assez longtemps plus tard, vers 1644, l'hôpital fut encore augmenté, avec les aumônes de l'Espagne et du Pérou, par le P. Jean de la Conception, ermite de l'ermitage royal de Saint-Antoine de Malaga, qui, après plusieurs années passées au service des esclaves, fut brûlé vif pour être entré dans une mosquée un crucifix à la main et en prêchant la vérité chrétienne. Quoique agrandi, l'hôpital était étroit encore, et les lits s'y pressaient jusqu'à l'autel où se célébrait le saint sacrifice, car on y recevait les chrétiens, libres et esclaves, de toutes les nations. Des médecins et des pharmaciens, attachés à l'établissement, visitaient en ville les femmes chrétiennes qui, d'après les mœurs du pays, ne pouvaient y être admises. Son revenu fixe étant insuffisant, puisqu'il ne dépassait pas 2,000 piastres, les marchands chrétiens s'étaient accordés à lui payer un droit de trois piastres pour tout navire entrant au port d'Alger, et les esclaves eux-mêmes contribuaient à l'alimenter avec des aumônes prélevées sur leur mince pécule. — L'hôpital resta sous la protection du consulat de France jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, où, par suite des guerres, le Père administrateur le mit sous le patronage du consul anglais.

Une autre œuvre excellente, antérieure encore à Vincent

de Paul, c'est l'œuvre de la sépulture chrétienne. Les esclaves chrétiens avaient été longtemps abandonnés par les musulmans sans sépulture. Un capucin, confesseur du héros de Lépante, de don Juan d'Autriche, ayant été fait esclave à Alger, reçut de son illustre pénitent une somme considérable pour son rachat. Mais il aima mieux s'en servir pour acheter, hors de la porte Bab-al-Oued, une langue de terre sablonneuse le long de la mer, dont il fit un cimetière chrétien où il fut enseveli lui-même.

Malgré tout, on peut dire que, jusqu'à saint Vincent de Paul, il n'y avait rien de fixe et d'organisé dans le service religieux de la Barbarie. A part l'administrateur de l'hôpital, les Pères de la Rédemption ne faisaient pas un long séjour à Alger, où ils n'étaient guère tolérés que par la cupidité, et lorsqu'ils avaient dépensé les sommes recueillies pour les rachats, ils devaient repasser en Europe pour y ramasser des sommes nouvelles, et s'acheter ainsi droit de retour en Afrique. Les chapelles des bagnes et l'hôpital étaient ordinairement desservis par des religieux esclaves, dont la foi et la vertu s'affaiblissaient, hélas! dans la servitude, et dont, d'ailleurs, la juridiction était douteuse.

Car cette intéressante chrétienté d'Alger, composée de marchands courageux et d'esclaves confesseurs de la foi, manqua longtemps d'organisation canonique. Elle ne se rattachait à aucun diocèse ni vicariat apostolique. En 1619, elle avait bien reçu une sorte de constitution qui pouvait convenir aux esclaves, mais non aux nombreux marchands qui affluaient de toutes les nations dans le port d'Alger. A saint Vincent de Paul, comme nous le verrons, appartient l'initiative de l'érection d'un vicariat apostolique, qui mit les choses dans un état normal.

ARTICLE II

L'OEuvre de saint Vincent de Paul.

I

Mission de Tunis. — Consuls et Missionnaires. — Louis Guérin.

Tel était le passé de la Barbarie, telle était sa constitution présente, au double point de vue politique et religieux, et dans ses rapports avec l'Église et les gouvernements, lorsque Vincent songea à réaliser un de ses plus anciens et de ses plus chers désirs, et à remplir une des clauses de la donation de la duchesse d'Aiguillon. Cette clause, si l'on s'en souvient, lui laissait une assez grande liberté, car il y était dit que les prêtres de la Mission, « lors et quand ils le jugeraient à propos, » enverraient des Missionnaires en Barbarie, « pour consoler et instruire les pauvres chrétiens captifs en la foi, amour et crainte de Dieu. » Ajoutons que les 14,000 livres données par la duchesse avaient été absorbées, et au delà, par l'œuvre des galères. Cependant, pressé par son esprit de charité et de justice, Vincent croyait ne pouvoir différer davantage, et il cherchait à se procurer quelque argent pour commencer la Mission de Barbarie. En même temps, le pieux roi Louis XIII, qui, soit de son propre mouvement, soit à la sollicitation de quelques personnes mues d'un pareil zèle, songeait au même dessein, lui fit remettre neuf ou dix mille livres avec invitation d'envoyer quelques-uns de ses prêtres en Afrique à la première occasion.

Louis XIII mourut bientôt, et l'occasion ne vint que deux ans plus tard. Car c'était une œuvre d'exécution difficile, les Turcs ne pouvant souffrir la présence d'un prêtre chrétien qu'à l'état d'esclave ou de tributaire de leur cupidité. Vincent se rappela enfin que les traités entre la France et le Grand-Seigneur autorisaient nos rois à entretenir, dans toutes les villes maritimes dépendantes de la Porte, quelques-uns de leurs sujets à titre de consuls, et ces consuls eux-mêmes à

recevoir un chapelain pour leur usage personnel et le service religieux de leur maison.

Depuis longtemps déjà, les rois de France avaient usé d'une partie de ce droit, et dans l'intérêt, tant du commerce que des chrétiens esclaves, ils avaient établi des consulats dans les principales villes maritimes du Levant et de la Barbarie. Les consuls étaient les protecteurs politiques de leurs nationaux. A l'arrivée des navires, ils se rendaient chez le roi ou chez le dey, réclamaient les simples passagers, mais devaient laisser en esclavage les *engagés* ou ceux qui avaient été pris les armes à la main. Non contents d'arracher ainsi un grand nombre de chrétiens à la servitude, ils protégeaient les esclaves, leur épargnaient des tourments pendant leur captivité et des extorsions au moment de leur rachat. Ils négociaient souvent leur liberté, et leur ménageaient le retour dans leur pays. La maison consulaire était encore pour les esclaves un lieu de refuge, et deux fois par an, à Noël et à Pâques, ces malheureux s'y réunissaient dans un banquet où ils retrouvaient un instant la liberté et la patrie. Le consul de France était aussi le protecteur de toutes les nations qui n'avaient pas de représentant à Alger, et en même temps des juifs étrangers, des Grecs et des Arméniens. C'est lui qui portait au pacha, au dey, ou à la douane, les plaintes de ces différents peuples, qui réclamait les prises faites sur eux contre la foi des traités, qui empêchait qu'on prélevât des droits exorbitants sur leurs marchandises. Le commerce lui était interdit; car protecteur des marchands, il aurait pu en sacrifier les intérêts à son avantage personnel. Par compensation, les vaisseaux, pour entrer et pour sortir, avaient besoin de son passe-port, et certains droits lui étaient dus sur toutes les marchandises, non-seulement de France, mais de toutes les nations dont il protégeait les trafiquants. Enfin il lui appartenait de connaître des différends survenus soit entre les esclaves, soit entre les marchands des diverses nations, et il devait veiller à ce que ceux-ci n'apportassent

aux Turcs ni plomb, ni fer, ni armes, ni cordages, ni voiles, rien, en un mot, de ce dont ils se pouvaient servir pour faire la guerre aux chrétiens. L'article 7 de la Bulle *In cœna Domini* frappait d'excommunication quiconque fournirait aux musulmans des armes, des munitions de guerre, et les ordonnances de nos rois, les traités conclus avec la Barbarie s'accordaient en ce point avec les canons de l'Église. Fonctions délicates, on le voit, qui exigeaient beaucoup d'adresse et de probité. Il était bien difficile au consul de se ménager entre son gouvernement et une régence barbare, qui pouvait toujours disposer de sa liberté et même de sa vie; difficile également de concilier les droits des patrons et les exigences trop souvent irritées des malheureux esclaves, qui s'en prenaient quelquefois à lui de leurs souffrances. D'un autre côté, qu'il était aisé, à moins d'une probité absolue, de dévaliser les marchands, et même les esclaves, sous le voile de la protection! Nous verrons comment Vincent, de concert avec la duchesse d'Aiguillon, réussit à éviter tous ces inconvénients, et à faire du consulat une institution vraiment protectrice de tous les intérêts.

En attendant, il a déjà écrit à Lange de Martin, alors consul de France à Tunis, pour lui demander s'il lui serait agréable de recevoir dans sa maison, en qualité d'aumônier, un Missionnaire, ajoutant que ni le prêtre ni le frère destiné à le servir ne seraient à sa charge. Sur la réponse favorable du consul, il fit partir, en 1645, Louis Guérin, prêtre du diocèse de Bayeux, et le frère François Francillon, qui couronnera près d'un demi-siècle de travaux par le martyre.

Louis Guérin avait commencé par porter les armes et avait puisé dans cette profession le courage qu'il devait déployer à Tunis au milieu de dangers plus grands et plus insurmontables que ceux de la guerre. Devenu prêtre, il s'était attaché à Vincent, qui exerça sa charité en Lorraine et l'appliqua à diverses missions, notamment dans le diocèse de Saintes, dont l'évêque lui rendit cet honorable témoignage:

« Je n'ai connu personne au monde en qui l'opération de Dieu parût davantage, et qui eût plus de grâce à annoncer les vérités de l'Évangile. » Sa mortification était telle qu'il semblait s'être affranchi des nécessités de la nature, et que son existence était une sorte de miracle. Mais quelque héroïque et dur que fût son apostolat en France, il ne suffisait pas à l'ardeur de son zèle, et il avait toujours rêvé le travail et la mort parmi les captifs et les barbares. Aussi ce fut chez lui un transport de joie, lorsque Vincent lui annonça sa mission à Tunis. « Vous voilà bien heureux, lui dit quelqu'un la veille de son départ; vous allez donc enfin vous faire pendre en Barbarie!—Ce serait trop peu de chose, répondit-il, et à ce prix je n'y voudrais pas aller. Avec la grâce de Dieu, je compte sur le pal ou sur quelque chose de pis. »

Il eut pis... il eut mieux : une mort plus obscure, il est vrai, mais pourtant véritable martyre au service de la charité.

Les premiers soins de Guérin, à son arrivée à Tunis, furent consacrés aux esclaves. Par des paroles de consolation, des discours touchants, des aumônes ménagées avec soin et distribuées avec prudence, il calma d'abord leur désespoir. Leur âme ainsi préparée, il leur parla de Dieu et les amena à la fréquentation des sacrements et à toutes les pratiques religieuses. Au commencement, tout se fit dans le secret. Mais bientôt il put donner à la religion son appareil extérieur, avec ses chants et ses cérémonies. Les bagnes se transformèrent en autant de petits temples, où les esclaves pouvaient librement et publiquement entendre la messe, et participer aux divins mystères. Jésus-Christ y résidait nuit et jour dans son tabernacle, au milieu des pauvres et des affligés, objets éternels de sa prédilection, et une lampe brûlait toujours devant lui, symbole de la foi des esclaves et de son amoureuse providence. Quand on le portait aux malades, on l'accompagnait le flambeau et le cierge à la main. A la Fête-Dieu, il était porté en procession, suivi

par une foule dont les liens et les haillons lui faisaient, pour un regard chrétien, un splendide triomphe, et pendant toute l'octave, il restait exposé à la vénération publique. Les dimanches et les fêtes, l'office divin se célébrait dans les pauvres chapelles des bagnes, avec moins de richesse mais autant de solennité que dans les églises de Paris. Il s'y faisait souvent de pieuses fondations, auxquelles contribuait le denier de l'esclave, et il s'y établissait des confréries soit en l'honneur de la sainte Vierge, soit pour le soulagement spirituel des mourants et des morts. En un mot, c'était, sur cette terre infidèle, l'accomplissement de la parole du Prophète : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Régnez, triomphez au milieu de vos ennemis. »

Le nom français y triomphait aussi, grâce au patriotisme de nos Missionnaires. Chaque année, la fête de saint Louis, patron de la chapelle consulaire, patron de toute cette terre de Tunis qu'il a sanctifiée par sa mort, se célébrait en grande pompe. Dans toutes les assemblées religieuses, le roi et la France avaient leur souvenir. « Vous seriez ravi, écrivait Guérin à Vincent, — charmé en effet, dans sa vieillesse, de revivre en de tels enfants, et d'apprendre de telles merveilles ; — vous seriez ravi d'entendre tous les jours de fêtes et de dimanches chanter en nos églises et nos chapelles l'*Exaudiat* et les autres prières pour le roi de France, pour qui les étrangers mêmes témoignent du respect et de l'affection. Vous ne le seriez pas moins de voir avec quelle dévotion ces pauvres captifs offrent leurs oraisons pour tous leurs bienfaiteurs, qu'ils reconnaissent pour la plupart être en France ou venir de France. Ce n'est certainement pas un petit sujet de consolation de voir ici presque toutes sortes de nations, dans les fers et dans les chaînes, prier Dieu pour les Français. »

La piété redoublait, et aussi le travail du Missionnaire, dans certaines circonstances extraordinaires, comme les Quarante Heures et surtout les Jubilés. Alors, c'étaient des retours à Dieu admirables après de longues années d'aban-

don des pratiques religieuses; c'étaient même des abjurations de l'apostasie faites avec héroïsme et au péril de la vie. Alors aussi c'étaient des huit nuits entières passées sans sommeil à entendre les confessions, parce que les maîtres ne permettaient pas aux esclaves de leur ravir un instant de travail dans le cours de la journée.

Mais le Missionnaire était soutenu par la vue des fruits merveilleux que la grâce opérait par son ministère. Cette chrétienté de captifs semblait vouloir reproduire l'héroïsme des premiers temps du christianisme, et saint Cyprien aurait pu applaudir encore à ces confesseurs de la foi, à ces martyrs. Le premier qui la féconda de son sang fut un jeune Portugais de vingt-deux ans. Nouveau Joseph, il fut le martyr de la chasteté. Après avoir résisté plus d'un an aux sollicitations de son impudique maîtresse et reçu plus de cinq cents coups de bâton sur les faux rapports que faisait contre lui cette *louve* irritée de ses refus, il fut trois jours attaché à une grosse chaîne. Guérin l'alla visiter et consoler, puis lui fit sceller dans la sainte communion la promesse de tout souffrir plutôt que d'offenser Dieu. « Monsieur, répondit alors l'héroïque jeune homme, qu'on me soumette à toutes les tortures, je mourrai chrétien. » En effet, il marcha courageusement au supplice, accompagné du Missionnaire, à qui, pour la première fois, il était permis d'assister un condamné à mort, ne donna aucun signe d'impatience au milieu des plus cruels tourments, et mourut en prononçant, les mains levées vers le ciel, cette dernière parole : « O mon Dieu, je meurs innocent! » Explosion d'une conscience heureuse de sa fidélité, et cri de victoire! — « J'invoque son secours, écrivait Guérin à Vincent en lui faisant ce récit (août 1646) : comme il nous aimait sur la terre, j'espère qu'il continuera à nous aimer dans le ciel. »

Quelque temps après, c'était un jeune Français qui était empalé à Tunis, pour n'avoir pas voulu se prêter à une passion plus abominable encore. A son cruel et honteux supplice, les rôles furent intervertis : pendant qu'il demeu-

rait intrépide, ses bourreaux ou s'enfuirent, ou ne l'exécutèrent, écrivait Guérin, qu'en *tremblant comme la feuille.*

D'après ces exemples, on comprend à quels dangers, à quels assauts devait être exposée la vertu des femmes, lorsqu'elles étaient jeunes et belles. Aussi Guérin, avec le concours des marchands chrétiens, ne reculait devant aucun sacrifice pour les arracher, à commencer par les Françaises, aux mains de leurs infâmes patrons, surtout s'ils étaient renégats. Quand il n'avait pu recueillir la somme suffisante, il obtenait quelquefois un terme pour leur rachat, et, en attendant, il les mettait en lieu sûr, à l'abri de toute coupable poursuite. Mais de temps en temps l'asile était forcé, et on les soumettait aux plus cruelles violences pour leur faire abjurer la foi et la vertu. L'une d'elles reçut un jour plus de cinq cents coups de bâton, et son corps meurtri fut foulé aux pieds par les barbares qui lui crevèrent ainsi les mamelles et finirent son glorieux martyre. Guérin, en apprenant ces tristes nouvelles, redoublait d'efforts pour recueillir la rançon de ces malheureuses; et quand il avait réussi, il se hâtait de conclure avec les maîtres, de leur faire écrire les cartes de franchise, et d'emmener en lieu sûr les victimes rachetées; car souvent il y avait chez ces monstres d'ignobles repentirs, et il fallait se mettre en garde contre les retours de leur féroce passion.

Guérin ne mettait pas moins d'empressement à racheter les jeunes garçons exposés à renier la foi ou à servir à d'infâmes caprices. Une fois, il sauva un enfant de Marseille, âgé de treize ans seulement, qui avait déjà reçu mille coups de bâton parce qu'il ne voulait pas renoncer à Jésus-Christ. Après quoi, on lui avait déchiqueté un bras, et on l'avait condamné à quatre cents nouveaux coups de bâton : c'était, dans son état, la mort ou l'apostasie. A cette nouvelle, Guérin va au plus vite trouver son patron; il se jette, les mains jointes, et à trois ou quatre reprises, à ses pieds, et il finit par lui arracher l'enfant au prix de 200 piastres [1].

1. Extrait des lettres de Guérin.

Par ces efforts, par ces sacrifices, Guérin non-seulement conservait les catholiques dans la fidélité et la vertu, mais il ramenait encore à la vraie foi un grand nombre de religionnaires. Dans une lettre à Vincent, du mois de juin 1646, il raconte la conversion d'un jeune Anglais de onze ans pris par les corsaires sur les côtes de sa patrie, puis vendu à Tunis. Dans un âge si tendre, il avait aussitôt, à la lumière du malheur et de la grâce, reconnu la vérité et abjuré l'erreur. « C'est un des plus beaux enfants qu'on puisse voir, écrivait Guérin, et un des plus fervents chrétiens qu'on puisse souhaiter. » Sa ferveur se retrempait sous le bâton et dans les tortures que lui infligeait son maître pour lui faire abjurer sa foi. « Frappe, lui disait-il alors, frappe, coupe-moi le cou si tu veux, mais sache que je suis et mourrai chrétien catholique. — « Soyez tranquille, mon père, ajoutait-il en se tournant vers Guérin, je suis résolu à tout souffrir, même la mort plutôt que de renoncer à mon divin Sauveur. » Transporté alors d'admiration, Guérin n'avait qu'un regret, c'était de ne pas posséder les 200 piastres exigées pour sa rançon. « Ce serait un second Bède pour sa patrie, écrivait-il, tant il a d'esprit et de vertu. »

Peu de temps après, c'est encore un jeune Anglais de quinze ans, qui, avec un jeune Français du même âge, nous ramène au temps héroïque de la primitive Église. Tous deux avaient été enlevés à leur pays par les corsaires, puis vendus à Tunis à deux maîtres différents, mais logés l'un près de l'autre. Le voisinage, l'égalité d'âge et de fortune, les eurent bientôt unis d'une amitié fraternelle.

L'Anglais était luthérien. Il fut gagné à Dieu par son compagnon qui le remit entre les mains du Missionnaire; et après une fervente abjuration, il revint à son ami, et se confirma tellement dans la foi, par ce doux et saint commerce, que des marchands anglais et hérétiques ayant voulu le comprendre dans les rachats qu'ils étaient venus faire à Tunis de leurs nationaux et coreligionnaires : « Non, répondit-il; j'ai le bonheur d'être catholique, et je préfère

l'esclavage et l'exil à une patrie et à une liberté que je ne pourrais recouvrer qu'au péril de ma foi. »

Les deux amis reprirent leurs chaînes et leurs doux entretiens. Ils s'encourageaient l'un et l'autre à garder inviolablement dans leur cœur la foi de Jésus-Christ, et à la professer courageusement devant les infidèles, même au sein des tortures. Leur résolution fut mise aux plus cruelles épreuves, dont ils sortirent toujours victorieux. Un jour que le jeune Anglais était allé faire sa visite accoutumée à son compagnon, il le trouva étendu à terre, roué de coups, sans mouvement et sans vie apparente. Il se penche vers lui pour voir s'il respire encore, il l'appelle par son nom. A cette voix si connue, le jeune Français sort de son évanouissement; mais, dans son délire, ne sachant si on vient le provoquer de nouveau à l'apostasie : « Je suis chrétien, se hâte-t-il de répondre comme pour repousser tout assaut, et chrétien pour la vie. » Doublement joyeux de cette résurrection et de cette fidélité, l'Anglais se jette sur lui, et baise avec respect et tendresse ses pieds meurtris et sanglants. Il est surpris dans cette posture et dans cette action par les Turcs qui lui demandent étonnés : « Que fais-tu là? — J'honore, réplique-t-il avec fermeté, les membres qui viennent de souffrir pour Jésus-Christ, mon Sauveur et mon Dieu. » Irrités, les Turcs le chassent avec injures, et il ne lui est plus permis d'aller consoler son compagnon. C'est celui-ci qui, guéri de ses blessures, vient le visiter à son tour. Hélas! il le trouve dans le même état, étendu sur une natte de jonc, brisé de coups, environné de ses bourreaux et de son patron qui repaissent leurs yeux du spectacle de ses plaies. Il se précipite aussitôt vers lui, et pour braver la fureur des Turcs et lui procurer le mérite d'une nouvelle profession de foi, il lui dit : « Qui des deux préfères-tu, de Jésus-Christ ou de Mahomet? — Jésus-Christ, répond hautement le jeune Anglais; je suis chrétien et veux mourir chrétien. »

A ces mots, la rage des Turcs est à son comble. L'un

d'eux détache [illegible]
Français et [illegible]
homme se [illegible]
coupe lui-même [illegible]
sang-froid : [illegible]
més devant [illegible]
amis à la [illegible]
retarda pas [illegible]
une ma[illegible]
rapides que [illegible]
mort même [illegible]

Malgré [illegible] assez
vaste pour [illegible]
excursions [illegible]
pour y [illegible]
il poussa jusqu'à [illegible]
d'apprendre qu'une [illegible]
jour de Pâques [illegible]
ayant refusé de [illegible]
rencontre par [illegible]
d'eux l'avait pris à [illegible]
qu'il allait être [illegible]
misérable [illegible]
trompé [illegible] Notre-Seigneur [illegible] pas digne
de mourir pour son service. »

Arrivé à [illegible]
enchaînés, à [illegible]
mission de [illegible] jours. [illegible] qu'il avait
pris avec lui, [illegible] à l'excep-
tion de quelques Grecs schismatiques, [illegible] devoir
avec une piété qui [illegible]. Tous les jours,
il les faisait [illegible] pour venir à
terre entendre la messe dans la maison d'un particulier

1. Ces détails sont tirés d'une lettre de M. Le Vacher [illegible]. C'est Le Vacher qui joua le principal rôle dans la conversion [illegible] et l'analogie seule nous a fait placer ce récit dans l'histoire de l'apostolat de Guérin.

transformée en chapelle, et y recevoir la sainte communion, dont plusieurs étaient privés depuis huit, dix ou même vingt années. Un tel spectacle édifiait jusqu'aux Turcs, qui, dans leur attendrissement, venaient baiser les mains et le visage du Missionnaire, et celui chez lequel il était logé ne voulut recevoir aucun argent de lui, disant qu'il était bien juste de faire la charité à ceux qui la faisaient aux autres. Le tout se termina par des agapes chrétiennes, dans lesquelles Guérin réunit tous les pauvres esclaves, avant de leur donner le baiser de paix et d'adieu[1].

On conçoit qu'au milieu de tels travaux, ses forces aient été bientôt épuisées, et qu'il ne pût suffire seul à la tâche. Mais comme il avait conquis l'estime et l'affection même des musulmans, il osa, au bout de deux ans d'apostolat, aller trouver le roi Agi-Mohamed, et lui demanda permission de faire venir un autre prêtre à son secours. « Deux et trois, si tu veux, lui répondit le Barbare; je les protégerai comme toi dans toutes les occasions, et je ne vous refuserai jamais rien : car je sais que tu ne fais de mal à personne, et qu'au contraire tu fais du bien à tout le monde. »

A cette époque, on le voit, Agi-Mohamed était revenu de toute prévention contre Guérin, et lui avait donné toute sa confiance. Il n'en aurait pas été ainsi l'année précédente. Nous lisons dans une lettre de Vincent du 25 juillet 1646, que Guérin venait d'échapper à un grand danger. Il avait été contraint de demeurer caché pendant un mois, attendant d'heure en heure « qu'on le vînt prendre pour le faire brûler, à quoi il était tout résolu. » C'était le martyre tant désiré qui lui échappait! Il s'agissait d'un fils du roi, nommé Cheruby, qui, après avoir protégé les chrétiens à Tunis, et déjà chrétien lui-même dans le cœur, s'était enfui avec cinq ou six officiers et de grandes sommes, et était parti, non pour la Sicile, comme le dit Vincent, mais pour l'Espagne, où il se fit baptiser. Il eut pour parrain le roi d'Espagne

1. Lettre à Vincent, de 1647.

Philippe IV, qui lui donna son nom et un apanage. D'Espagne, il avait voulu se rendre à Rome pour y baiser les pieds du souverain Pontife; mais, pendant la traversée, sa mère le fit enlever par un capitaine hollandais qui le ramena à Tunis. Il y conserva secrètement sa foi et son affection protectrice pour les chrétiens. Nous l'y retrouverons plus tard en rapport avec un envoyé de Louis XIV, qui fonda un instant sur lui les plus hautes espérances.

Soupçonné, non sans raison, d'avoir contribué à la conversion du jeune prince, Guérin encourut donc d'abord la colère d'Agi-Mohamed. Mais il rentra bientôt, et plus avant que jamais, dans ses bonnes grâces. Il en profita pour mener de front, comme tous nos missionnaires français, les intérêts de sa patrie et ceux de la foi, si bien qu'Agi-Mohamed lui donna, pour le jeune Louis XIV, une lettre « que j'ai ici, écrit Vincent, et ne trouvons personne qui la sache interpréter. » En même temps que Guérin établissait de bons rapports entre la France et Tunis, il obtenait, avons-nous dit, la permission de faire venir un second Missionnaire. Il écrivit donc à Vincent pour lui demander ce précieux compagnon. Vincent se rendit aux désirs de Guérin, et cependant, il avait déjà envoyé de ses prêtres à Alger, et dans le même temps on lui en demandait pour Salé, ville du royaume de Fez, moins fameuse par sa mosquée de quatorze cents pieds de longueur, que par la cruauté et le nombre de ses corsaires.

On lit, en effet, dans une lettre à Portail du 25 juillet 1646 : « On nous demande à Salé en Barbarie, où l'on a la liberté de prêcher Jésus-Christ. Qui pourrait bien être propre pour cela? » C'était le consul de France qui s'était adressé au saint prêtre. Vincent fit droit à une requête si chrétienne, et désigna un de ses prêtres, qui eut ordre de joindre le consul à Marseille, et de se tenir prêt à faire voile pour Salé. Mais un religieux prit les devants et s'empara de cette Mission. Vincent, qui appréhendait une mésintelligence plus fatale encore dans les choses de Dieu que dans

les affaires politiques, écrivit au consul, le 5 octobre, à peu près en ces termes : « Nous vous remercions de l'honneur que vous avez fait à notre chétive congrégation de vouloir bien jeter les yeux sur elle pour l'employer au service de Dieu et à l'assistance des esclaves de Barbarie. Mais nous avons pour maxime de céder aux autres les bonnes œuvres qui se présentent à faire. Je suis persuadé qu'ils s'en acquitteront beaucoup mieux que les nôtres ne pourraient faire. Si par malheur ces ouvriers, dont les emplois seraient si limitrophes, venaient à avoir quelque démêlé, ils ne manqueraient pas de scandaliser et les chrétiens et les infidèles. » Le départ du Missionnaire fut donc suspendu, et le projet de Mission à Salé dut être bientôt abandonné.

Quelques années après, le manque d'ouvriers sans doute força Vincent d'opposer un refus à une demande semblable qui lui venait de Tripoli. Il écrivait le 28 août 1654 : « Nos gens de Barbarie sont à telle édification, par la miséricorde de Dieu, que le bacha de Tripoli demande que l'on lui donne quelques-uns qui fassent comme eux, et se propose même d'en écrire au roi. C'est ce que le prévôt de Marseille me mande à l'instance de quelques-uns qui ont commercé en cette ville-là, et qui en viennent. Oh! que de portes ouvertes pour servir Notre-Seigneur ! Priez-le qu'il envoie des ouvriers à sa vigne, et que les abominations de ma vie ne rendent point la Compagnie indigne de cette grâce. »

Mais à défaut d'ouvriers en nombre suffisant, la Providence venait de lui procurer de nouvelles ressources pour les Missions de Barbarie. Par un contrat de fondation du 20 mai 1647, la duchesse d'Aiguillon lui avait donné une somme de 40,500 livres, dont le revenu devait servir « à entretenir à Alger, Tunis et autres lieux de la Barbarie, où il y a des chrétiens détenus esclaves, un prêtre de la Mission en chacun desdits lieux, et leur y faire faire les fonctions de ladite Mission auxdits esclaves chrétiens, leur administrer les saints sacrements, et employer le surplus

dudit revenu, si aucun y a, en aumônes auxdits pauvres esclaves. » Viennent ensuite, comme à l'ordinaire, ces *considérants* si chrétiens, ou ce sublime *exposé des motifs :* « Ayant madite dame duchesse désiré faire la présente donation à l'intention d'honorer Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant venu en la terre pour tirer les hommes hors de la misère du péché, et les réconcilier à Dieu son Père, les ayant rachetés par son sang et par sa mort[1]. » Ces belles paroles étaient sans doute inspirées par Vincent, qui avait coutume de dire, en parlant du soulagement et du rachat des captifs : « Nous faisons l'office des anges qui négocient notre salut en terre, envoient ou présentent à Notre-Seigneur les bonnes œuvres qu'il a plu à sa divine bonté nous faire faire pour le rachat de nos péchés. » Pour s'assurer que les clauses du contrat de fondation seraient bien remplies, la duchesse d'Aiguillon ajoutait celle-ci : que les Missionnaires lui écriraient de six en six mois le succès de leurs travaux. Elle avait sans doute exigé verbalement le même compte rendu des missions des galères, et c'est en accomplissement de sa volonté que J.-B. Gault lui écrivit la lettre plus haut citée. Pas de doute non plus que les Missionnaires de Barbarie n'aient satisfait à sa pieuse curiosité, et l'on doit regretter la perte de ces lettres où l'on trouverait des détails si pleins d'intérêt et d'édification.

II

Jean Le Vacher, consul et vicaire apostolique.

Ainsi pourvu de ressources plus abondantes, Vincent ne pouvait hésiter à envoyer du renfort à Guérin. Il lui choisit Jean Le Vacher, le véritable héros des Missions de Barbarie. Né à Écouen, le 15 mars 1619, d'une famille honnête, parent du célèbre docteur André Duval, conseiller et confesseur de Vincent, Jean Le Vacher, après une éducation chrétienne

1. *Archives impériales*, MM. 536.

et une jeunesse pure, allait entrer dans le mariage, lorsqu'une difficulté surgissant le donna à Dieu. Son frère aîné Philippe, qui déjà se préparait au sacerdoce dans le collége des Bons-Enfants, et que nous retrouverons tout à l'heure à Alger, l'adressa à son vénéré père. A la vue de ce jeune homme, de cet enfant, Vincent, illuminé d'en haut, devina, sous la plus frêle enveloppe, une âme d'apôtre : « Quittez le monde, lui dit-il, et venez avec moi à Saint-Lazare. » C'était la première, ce fut l'unique fois que Vincent fit entendre un tel langage; car, dans son humilité, il avait pour maxime de n'appeler directement ni indirectement personne dans ce qu'il nommait sa chétive compagnie.

C'était le 5 octobre 1643. Jean Le Vacher entra au séminaire interne de Saint-Lazare ; quatre ans après il était prêtre.

Il y avait à peine quelques mois qu'il était ordonné lorsqu'arriva la demande de Guérin. Vincent, toujours inspiré de Dieu, n'hésita pas un instant, et pour le poste le plus difficile, il arrêta son choix sur le plus jeune et le plus faible en apparence de ses disciples. Le 28 août 1647, Jean Le Vacher, conduit par Vincent, allait franchir le seuil de Saint-Lazare pour prendre la route de Marseille. En même temps entrait le nonce : « Monseigneur, lui dit Vincent, votre bénédiction sur ce jeune Missionnaire qui part pour la Barbarie. — Quoi ! cet enfant ! dit le nonce étonné. — « Monseigneur, il a vocation pour cela. » Et le nonce ajouta, sur la tête de Jean Le Vacher, sa bénédiction à celle de saint Vincent de Paul.

Arrivé à Marseille dans la maison de ses confrères, Jean Le Vacher tombe malade, et le supérieur écrit aussitôt à Vincent pour lui représenter l'impossibilité de le lancer dans un tel voyage et dans des fonctions évidemment au-dessus de ses forces. — « Je prie M. Chrétien (c'était le nom du supérieur), répond aussitôt Vincent, de faire embarquer au plus tôt M. Le Vacher. Si la faiblesse occasionnée par sa maladie est si grande que ce Missionnaire

n'ait pas la force de se rendre à pied jusqu'au vaisseau, qu'on l'y porte et qu'il s'embarque, quel que soit son état. Si après avoir fait vingt ou trente lieues, il ne peut résister à l'air de la mer, qu'on l'y jette dedans. » Conviction toujours évidente d'une vocation céleste! sublime confiance en Dieu!

En effet, Jean Le Vacher s'embarque, et il est aussitôt guéri. Le 22 novembre 1647, il aborde à Tunis. Il y tombe au milieu de la peste qui faisait alors les plus grands ravages parmi les Turcs et les esclaves chrétiens. Belle occasion d'inaugurer son ministère! baptême du péril pour son zèle et sa charité! Inutile de dire ce que fit un tel prêtre en pareille circonstance, pour aider son confrère Guérin. Au bout de quelques jours, il s'était acquis la confiance et l'admiration de tous. Les pauvres esclaves étaient en joie, raconte Vincent, quand il allait visiter les galères. Ils se précipitaient vers lui, le saisissaient par ses vêtements, en sorte qu'il avait peine à se frayer un passage. Mais, dès le mois de mai de l'année suivante, il succomba à ses fatigues. La peste le saisit lui-même, et le conduisit en peu de jours aux portes de la mort. Ce fut une douleur universelle. Les esclaves se confondaient en pleurs et en gémissements; les marchands chrétiens, le consul de France, étaient dans la désolation, et les Turcs eux-mêmes, les plus grands de la ville en tête, s'associaient à ce deuil général, et venaient offrir à Guérin leurs consolations et leurs services.

Le Vacher fut bientôt réduit à une telle extrémité, qu'on le tint pour mort. Guérin donna des ordres pour sa sépulture et se retira, ne laissant auprès de lui que le frère Francillon. Au bout de deux heures, le frère, dont les regards ne se pouvaient détacher de ce cher Missionnaire, crut apercevoir en lui quelques signes de vie. Dans un transport de joie contenu encore par la crainte, il appelle à son secours; on arrive, et la vérité reconnue, tous rendent grâces à Dieu.

Mais quelques jours après, le bon frère lui-même est frappé d'une double peste; de l'autre côté, Guérin, obligé de se multiplier au service des pestiférés, n'ayant, dans un temps où la guerre interrompait le commerce, où la famine s'ajoutait à la peste, que de mauvais et maigres aliments pour soutenir ses forces, tombe malade à son tour, et voilà les trois pauvres Missionnaires simultanément au lit. Aussitôt Francillon se lève. En vain on le veut retenir : « Que Dieu fasse de moi ce qu'il lui plaira, répond-il; mais dans l'état où sont mes deux pères, je leur rendrai tous les services d'un fils. » Et, en effet, oubliant son mal, il va de l'un à l'autre, ne quittant leur chevet que pour aller en ville chercher aliments et remèdes. Dieu bénit sa charité; au bout de quelques jours la peste le quitte et Le Vacher entre en convalescence. Mais Guérin meurt avec une joie tempérée par le regret du martyre qu'il avait tant désiré.

Toutes ces nouvelles arrivaient coup sur coup à Vincent. D'Alger, comme nous le dirons, il lui en venait dans le même temps de plus tristes encore. Malgré sa profonde affliction, il louait Dieu de la santé rendue aux uns, qui allait leur permettre « de lui continuer leurs services en la personne des esclaves malades et abandonnés, qui est un degré de charité le plus relevé qui se puisse exercer en ce monde; » du décès des autres, « parce qu'une telle mort est précieuse au ciel et à la terre, » et qu'elle sera, « Dieu aidant, ajoutait-il, la semence des Missionnaires, comme le sang des martyrs a été celle des chrétiens. Aussi est-ce un martyre d'amour de mourir pour l'assistance spirituelle et corporelle des membres vivants de Jésus-Christ. » Vincent, suivant sa coutume, consacra deux des conférences de Saint-Lazare à s'entretenir des vertus de Guérin, il fit recueillir les détails de sa vie et de sa mort pour en faire part à toutes ses maisons. « Le sujet le mérite bien, écrivait-il. C'était une âme des plus pures, des plus détachées et des plus à Dieu et au prochain que j'aie jamais reconnues. Oh! quelle perte pour les pauvres, mais quelle perte

pour nous de n'avoir plus cet exemple de zèle et de charité! Souvent je m'en suis servi comme du plus efficace pour animer la Compagnie à la pratique de ces vertus. Nous ne l'avons plus, Dieu nous l'a ôté; peut-être c'est pour nous punir du mésusage que nous en avons fait; mais comme il est vrai que la plupart en ont profité, Dieu veuille nous exciter à une plus grande émulation pour aller établir partout l'empire de son Fils Notre-Seigneur[1]! »

Le consul de France suivit de près Guérin dans la mort, et le roi de Tunis, qui avait transporté sur Le Vacher toute sa confiance et toute son affection, et qui d'ailleurs était sollicité par les marchands, lui ordonna d'en faire la charge, jusqu'à ce que le roi de France lui eût donné un successeur.

Chargé seul déjà du salut de cinq ou six mille esclaves, et dans ce temps de peste et de famine, d'une partie de leur subsistance matérielle, Le Vacher tremble de ne pouvoir soutenir ce surcroît de fardeau, dont nous avons dit ailleurs tout le poids. C'est pourquoi il écrit aussitôt à Vincent pour en être promptement délivré. Vincent, à cette époque, avait les consulats de Barbarie à peu près à sa disposition. Le consulat alors était une charge qu'on pouvait acheter comme les offices de judicature, et qui payait redevance à l'État au lieu d'en rien recevoir. Comme on en pouvait exercer le pouvoir sans contrôle, nous avons dit quelle probité il requérait; et d'un autre côté, quoique fonction purement séculière, il touchait, par plusieurs de ses devoirs, aux intérêts de Dieu. C'est pourquoi la duchesse d'Aiguillon, qui venait d'apprendre tout le bien fait déjà par Le Vacher dans l'exercice de cette charge, acheta les deux consulats de Tunis et d'Alger, qu'elle offrit, avec la permission du roi, à la congrégation de la Mission, priant Vincent de désigner lui-même à ces postes. Vincent accepta, malgré son éloignement pour les affaires temporelles; car il voyait en cela le

1. Lettres de juillet et août 1648.

doigt de la Providence, la duchesse d'Aiguillon ayant agi à son insu, et de plus un moyen très-efficace d'avancer les affaires de la religion et le bien des esclaves. En effet, des consuls choisis par lui, n'ayant d'autre intérêt que le service de Dieu et du prochain, qu'une même intention avec ses prêtres, pourraient être infiniment utiles à l'œuvre de la Mission. Tous, prêtres et consuls, vivraient ensemble comme frères, mettraient tout en commun, revenus du consulat et aumônes envoyées de France, et après avoir prélevé leur simple entretien, ils consacreraient tout le reste à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à procurer la liberté à ceux qui, faute quelquefois de trente ou cinquante piastres, n'avaient plus à choisir qu'entre un perpétuel esclavage et l'apostasie. La nécessité était d'autant plus pressante, que déjà ce malheur était arrivé plusieurs fois, depuis 1644, que les Trinitaires ou Mathurins avaient discontinué leurs rédemptions [1].

Vincent consentit donc à désigner, pour les consulats de Tunis et d'Alger, les personnes les plus propres à son dessein. Cependant, pour tout concilier, le détachement et le zèle, le renoncement aux intérêts temporels et l'avantage de la religion, il ne voulut pas d'abord les garder pour les siens, et il fit donner les provisions du consulat de Tunis à un ancien procureur du Châtelet de Paris, nommé Huguier, homme de mérite et de vertu, qui avait renoncé au siècle et au barreau, pour se consacrer, sous sa direction, à quelque œuvre qui intéresserait le service et la gloire de Dieu. Malgré ces qualités éminentes, Huguier ne put se faire agréer comme consul auprès des Turcs qui voulurent conserver Le Vacher, et après être resté quelque temps à Tunis, pour soulager le Missionnaire en sa charge, il revint en France, prit les Ordres de l'avis de Vincent, repassa en Barbarie comme missionnaire apostolique, et mourut à Alger, au milieu des pestiférés, en avril 1663.

1. Lettre de Vincent à M. de Lahaye-Vautelay, conseiller du roi en son conseil, et son ambassadeur au Levant, 25 février 1654.

Le Vacher dut donc reprendre et mener de front les doubles fonctions de consul et de Missionnaire, ce qu'il fit jusqu'en 1653. Mais, dans l'intervalle, il avait reconnu que chaque charge dépassait les forces d'un homme tout entier, et plusieurs fois il avait écrit à Vincent pour demander un consul. Vincent lui-même, qui le voyait avec peine absorbé par ses fonctions consulaires, lui chercha un remplaçant et jeta les yeux sur Martin Husson, avocat au Parlement de Paris, qui était alors retiré à Montmirail. Il lui écrivit; mais, suivant sa prudence et réserve ordinaire, il se borna dans sa lettre à lui donner les raisons pour et contre, sans ajouter un mot qui pût faire violence à sa volonté. Très-perplexe, Husson vint à Paris, et remit la décision entre les mains du saint prêtre. Vincent le renvoya aux gens sages, mais Husson lui déclara qu'il attendait sa parole comme l'expression de la volonté de Dieu. Forcé dans ses derniers retranchements, Vincent se mit en prières, et le jour de Pâques de l'année 1653, il dit à Husson : « J'ai offert à Notre-Seigneur, en célébrant la sainte messe, vos peines, vos gémissements et vos larmes; et moi-même, après la consécration, je me suis jeté à ses pieds, le priant de m'éclairer. Cela fait, j'ai considéré attentivement ce que j'aurais voulu à l'heure de ma mort vous avoir conseillé de faire; et il me semble que, si j'avais eu à mourir au même instant, j'eusse été consolé de vous avoir dit d'aller à Tunis, pour le bien que vous pouvez y faire, et eusse eu, au contraire, un extrême regret de vous en avoir dissuadé. Voilà sincèrement ma pensée. Vous pouvez, toutefois, ou aller, ou ne pas aller. » — « Dieu le veut, s'écria Husson, touché d'un tel désintéressement, et je pars. » Aussitôt Vincent lui obtint du roi ses provisions. Quelques semaines après il partit.

Husson avait toutes les qualités de son difficile emploi. « C'est, écrivait Vincent dans sa lettre du 15 juillet 1653, qu'il lui remit pour Le Vacher, c'est un jeune homme des plus accomplis de sa condition que je connaisse. Vous

connaîtrez vous-même bientôt sa vertu, je ne dis pas au point qu'elle est, puisqu'elle surpasse ce qu'on en peut penser, mais autant qu'il faut pour vous obliger d'en faire un grand état. Il n'est pas seulement sage, de bon accord, vigilant et pieux; mais il est très-capable des affaires, toujours prêt à s'employer pour le prochain. Il s'en va en Barbarie uniquement pour servir Dieu et les pauvres esclaves... Il quitte Paris et sa famille qui le chérit tendrement, et qui a tâché de l'arrêter par beaucoup de larmes, de remontrances et d'industrie. »

Les vertus mêmes de Husson, sa probité sévère, le refus inflexible qu'il opposait à toute demande qui blessait la conscience, l'honneur et les traités, indisposèrent à la fois contre lui le pacha de Tunis et les marchands européens. Ceux-ci refusèrent de lui payer ses droits consulaires. Husson se plaignit, non par cupidité, mais parce que, privé de toutes ressources, il ne pouvait remplir les devoirs de sa charge, et Louis XIV écrivit à de La Haye-Vautelay, son ambassadeur au Levant, pour lui faire rendre justice. Vincent, de son côté, adressa à l'ambassadeur, avec la missive royale, une longue lettre et un mémoire pour lui rappeler qu'aux termes des capitulations faites entre nos rois et Sa Hautesse, les droits consulaires étaient dus au consul de France par presque toutes les nations, hormis les Anglais, à savoir: les Français, les Vénitiens, les Espagnols, les Livournais, les Italiens, les Génois, les Siciliens, les Maltais, les Grecs sujets ou non du sultan, les Flamands, les Hollandais, les Allemands, les Suédois, les Juifs, et généralement par tous ceux qui trafiquaient ou trafiqueraient soit à Tunis, soit au cap Nègre, soit à Biserte, soit, en un mot, « entre tous les autres ports, havres et plages de l'étendue du royaume de Tunis. » Il priait encore de La Haye de consigner dans la patente qu'il demandait pour Husson, toutes les clauses contenues dans le mémoire qu'il lui adressait. « Autrement, ajoutait-il, le consul, qui a été envoyé de la part du roi pour y maintenir son autorité entre ses

sujets, terminer les différends qui arrivent entre les marchands, résidants ou traficants à Tunis, demander pour eux justice au dey, au bacha et autres principaux lorsqu'ils sont maltraités des Turcs, ne pourrait pas accomplir les justes intentions de Sa Majesté, d'autant que le consul anglais veut entreprendre sur le consulat de France et usurper ses droits sur une partie des nations susdites, en vertu d'une nouvelle patente qu'il a obtenue du Grand-Seigneur contre l'ancien usage, en quoi il se fait appuyer des Turcs à force de présents[1]. » Grâce à de si puissantes interventions, Husson put lutter deux ans encore contre l'or anglais et la cupidité des marchands, mais au milieu de bien des persécutions et des avanies. Il se soutenait par la pensée du bien auquel il contribuait en laissant à Le Vacher toute la liberté de son saint ministère auprès des esclaves, des Musulmans et des renégats. Mais Le Vacher lui-même avait de temps en temps beaucoup à souffrir de caprices qui dégénéraient bientôt en violences. Un jour il est mandé chez le dey : « Sors de la ville, lui dit sans préambule le barbare, et n'y remets jamais les pieds; car j'ai appris que, par tes artifices, tu empêches les chrétiens qui pensent à changer de religion de se faire Turcs et d'embrasser la loi de Mahomet. »

Le Vacher obéit et partit, accompagné d'une garde et d'un truchement, pour Biserte, où il devait trouver les traces de Guérin. Deux barques chargées d'esclaves l'y avaient précédé de peu de jours, et la Providence s'était évidemment servie du dey de Tunis pour l'envoyer au secours de ces malheureux. « Qui sait, Messieurs, dit Vincent à ce sujet à sa communauté, si Dieu n'a pas permis que cette petite disgrâce soit arrivée à M. Le Vacher, pour lui donner moyen d'aider ces pauvres gens à se mettre en bon état? » Comme on n'avait su où loger ce surcroît de captifs, après en avoir rempli les bagnes, on avait entassé le reste dans

1. Lettre citée du 25 février 1654.

des étables où ils ne pouvaient ni respirer ni remuer. Le Vacher se rend dans leurs bouges, baise leurs chaînes et se met à les consoler. Tout à coup il entend des cris confus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs. Il apprend que ce sont cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes, dont trois récemment mères, qui souffraient plus encore pour leurs enfants que pour elles. Elles avaient entendu l'explosion de la salutation mutuelle du Missionnaire et des esclaves, et elles étaient accourues à un soupirail pour en connaître la cause. La vue d'un prêtre, d'un ange du ciel venu dans cet enfer, les avait fait éclater en cris et fondre en larmes, et elles lui demandaient avec instance leur part de consolation.

Entre ces esclaves couchés à terre sous le poids de leurs chaînes, et ces femmes, ces enfants, qui confondaient leurs lamentations et leurs cris, Le Vacher reste un instant abattu de douleur. Revenu à lui-même, il interroge ces pauvres femmes, et on lui répond que la plus jeune d'entre elles est horriblement persécutée par son patron, qui veut en faire une renégate avant d'en faire son épouse. « Hélas! se dit-il à lui-même, qu'une partie de tant de millions dépensés parmi les chrétiens en vaines superfluités serait mieux employée au soulagement de ces pauvres âmes noyées dans de tels flots d'amertume! » A défaut de millions, il prodigua aux hommes et aux femmes les consolations religieuses; encore lui fallut-il acheter de leurs patrons le droit de leur rendre ce pieux service, payer de nouveau pour faire déchaîner les esclaves de quelques galères qui étaient prêtes à partir, afin de les confesser, de leur dire la messe et de leur distribuer la sainte communion. Puis, suivant le touchant usage des enfants de Vincent de Paul, il voulut les réunir dans un repas d'adieu. Dès qu'ils eurent été ramenés sur les galères, il acheta deux bœufs qu'il leur distribua avec cinq cents pains; et, songeant au lendemain si triste, il fit mettre en chaque galère un quintal de biscuits blancs pour l'usage de ceux qui tomberaient malades pendant le voyage.

Deux galères partirent en effet le lendemain pour aller en course, chargées de plus de cinq cents esclaves chrétiens. Oh ! que cette journée fut douloureuse pour eux et pour le Missionnaire ! et quelle cruelle expiation de leurs douces joies de la veille leur infligèrent ces barbares ! Les infâmes renégats surtout, qui faisaient l'office de comites, rouèrent ces malheureux de coups de bâton sous les yeux de Le Vacher. Celui-ci, tout en cherchant à désarmer ces monstres, exhortait ses chers esclaves à souffrir pour Dieu, et les esclaves, pleins du souvenir du Dieu martyr qu'ils avaient reçu la veille, lui promettaient patience et fidélité.

Le Vacher, après le dernier adieu, alla se consoler ou se distraire en d'autres œuvres de charité. Il se rendit au milieu des esclaves de Sydy-Regeppe. Il les trouva sans chaînes, et il remercia leur patron d'avoir tenu la parole qu'il lui avait donnée quelques jours auparavant, de les décharger de ces fers insupportables. Il vit parmi eux six jeunes gens de seize à dix-huit ans, qui, esclaves depuis quatre ou cinq années, n'avaient pu une seule fois obtenir la permission de sortir, et qui, par conséquent, avaient été privés de toute participation aux choses saintes. Il les confessa, puis les invita à préparer le moins mal possible leurs pauvres étables, leur promettant de leur apporter le lendemain la communion en forme de viatique. En effet, après avoir célébré la messe dans le bagne de l'Annonciade, il prit le Saint-Sacrement, se fit suivre de tous les chrétiens qu'il rencontra dans les rues de Biserte, et retourna auprès des pauvres captifs. Avec quelle dévotion, quelle tendresse, ces enfants reçurent la divine visite ! Tous les assistants versèrent des larmes, moins de compassion que de bonheur. Dans la même séance, Le Vacher confessa et communia un septième enfant qui était tombé malade le soir précédent. À peine lui avait-il donné l'Extrême-Onction que la mort brisa ses chaînes et lui rendit la liberté du ciel [1].

1. Lettres de Le Vacher à Vincent, 1655.

Cependant Husson, privé de la société de celui qu'il regardait comme un père, songeait à solliciter son rappel. Il alla trouver le dey : « Pourquoi, lui dit-il, prolonger l'exil de ce bon prêtre? Il ne se mêle point de la religion des Turcs, et ne s'occupe que du soin des esclaves chrétiens. Il fait du bien à tous et ne nuit à personne : tous lui rendent ce témoignage. » Le dey confessa dans son cœur la vérité de ces paroles, et il ordonna au bey de Biserte de renvoyer à Tunis le marabout des chrétiens, mais au bout d'un mois seulement. Par là, il évitait de se condamner lui-même, et de plus il enveloppait son injustice d'un voile de clémence. Mais le motif réel de sa conduite était la crainte des représailles dont on pouvait user contre les Turcs captifs dans la chrétienté. Aussi enjoignit-il en même temps au bey de Biserte d'empêcher que Le Vacher ne retournât en France. Il avait sans doute appris que ce Missionnaire avait écrit à Vincent qu'il était prêt soit à revenir à Paris, soit à se rendre à Alger, où il devait avoir davantage encore à souffrir [1].

Le Vacher et Husson reprirent leur vie commune et leurs travaux à Tunis. Mais le calme dont ils jouirent d'abord ne fut pas de longue durée. Le dey demanda au consul de lui faire venir de France de la *cotonine*, sorte de grosse toile servant à faire des voiles de navires. Husson ayant refusé une commission qui lui était interdite par les lois de l'Église et de l'État, le dey, déjà mécontent, s'adressa à un marchand de Marseille, beaucoup moins scrupuleux. A cette nouvelle, Husson va trouver le marchand, lui représente le crime qu'il va commettre envers la religion et son pays, le menace de la colère de Dieu et du roi, et ne pouvant rien gagner sur cette âme mercenaire, il dresse hardiment son procès-verbal qu'il envoie à sa cour. En conséquence, le roi ordonne aux officiers de ses ports de Provence et du Languedoc, de veiller soigneusement à ce qu'on n'y

1. Confér. de Saint-Lazare, du 12 septembre 1655.

charge aucune marchandise de contrebande pour la Barbarie [1].

Cependant, le dey attendait sa cotonine. Ne voyant rien venir, il se doute de la cause et prépare sa vengeance. D'abord il dissimule avec le consul, et réservant son tour, il commence à le frapper dans la personne de Le Vacher, cette moitié de son âme. Un chevalier de Malte, nommé La Ferrière, était alors son débiteur pour une somme de 275 piastres, qu'il ne pouvait arracher. Il mande le Missionnaire : « — Je veux, dit-il, que tu me payes ce que me doit le chevalier de La Ferrière, car tu es d'une religion qui rend les biens et les maux communs, et à son défaut, je m'en prends à toi. — Les chrétiens, il est vrai, répond modestement Le Vacher, s'aiment et s'entr'aident, mais ils ne s'obligent point à payer les dettes les uns des autres. Je ne dois ni ne puis être comptable pour le sieur de La Ferrière, car je ne suis qu'un pauvre marabout des chrétiens occupé à Tunis au seul service des esclaves, et j'ai bien de la peine à y vivre et à les soulager. — Dis tout ce que tu voudras, répliqua le dey, mais il me faut 275 piastres. » Éternel dialogue du loup et de l'agneau, où les bonnes raisons ne font qu'irriter l'injustice avide! Pour échapper à une conclusion plus tragique, Le Vacher se soumit à la loi du plus fort, et paya.

Le dey épia alors l'occasion de se venger plus directement du consul: elle se présenta bientôt. Les vaisseaux du grand duc de Florence s'emparèrent d'un bâtiment tunisien qu'ils conduisirent à Livourne avec les treize Turcs qu'il portait. Alors la scène de tout à l'heure se renouvela entre le dey et le consul : — « Il faut que tu t'obliges à me faire rendre mes sujets. — A la bonne heure, s'ils étaient en France, répond Husson; mais un consul français n'a rien à prescrire à un duc de Toscane. »

Quelque forte que fût cette raison, elle ne pouvait rien

1. Lettre de Vincent du 21 mai 1655.

sur la passion irritée du dey, d'autant moins qu'il se sentait alors appuyé par les Anglais, et même par les nationaux du consul. Les marchands français se refusaient à payer à Husson le droit de 2 0/0 sur les marchandises qu'ils avaient embarquées; ils l'injuriaient même, et le menaçaient de mettre à la voile sans prendre patentes ni expéditions. En vain Louis XIV était intervenu une seconde fois, et le 14 juillet 1656, sur la requête de Husson au roi en son conseil, avait ordonné à tous ses sujets traficants en Barbarie, de le reconnaître pour consul, de lui porter l'honneur et le respect dus à son rang, de lui payer ses redevances consulaires, sous peine d'y être contraints par amende et toutes les voies de droit; en vain il leur avait défendu de mettre à la voile sans expédition, et avait enjoint de nouveau à son ambassadeur au Levant de tenir la main à toutes ces prescriptions et ordonnances.

Rien n'y fit : l'or anglais, la cupidité, l'amour de la vengeance, furent plus forts que le bon droit et que ces puissantes interventions. Sans autre forme de procès, le dey chasse ignominieusement Husson de Tunis. Avant son départ, le consul remit les sceaux à Le Vacher. Celui-ci les refusa d'abord, s'attendant à être chassé lui-même; mais le dey n'en voulait pour l'heure qu'à Husson, et, sollicité d'ailleurs par les marchands, il l'investit du consulat jusqu'à ce qu'il plût à Louis XIV de lui donner un successeur. Louis XIV voulait avant tout une réparation. Il écrivit au Grand-Seigneur pour se plaindre de l'injure que le dey de Tunis lui avait faite dans la personne de son consul. Les négociations traînèrent en longueur, n'aboutirent pas, et Le Vacher gardera le consulat dix ans, en attendant qu'il en soit dépouillé lui-même par une intrigue toute semblable[1].

Tant d'avanies, puis des embarras financiers dont nous parlerons plus bas, mettaient Vincent en doute qu'il pût

1. Lettres de Vincent des 25 mai et 21 juin 1657.

garder les consulats, et il fut tenté un instant de les abandonner, pour n'entretenir plus que des Missionnaires à Alger et à Tunis[1] : il recula à la pensée des grands biens dont cet abandon priverait les chrétiens de Barbarie. Non-seulement il se résolut à les conserver dans sa Compagnie, mais il les défendit contre la Congrégation de la Propagande qui songeait alors à les lui enlever.

C'est la reprise du consulat de Tunis par Le Vacher qui fut le signal de cette opposition de Rome. La Propagande rappela les saints canons qui interdisent aux prêtres, et surtout aux missionnaires dans les pays infidèles, tout commerce et toute immixtion dans les affaires temporelles. Vincent répondit qu'il ne s'agissait ici ni de négoce ni de politique, mais seulement du service de Dieu et des esclaves, beaucoup mieux assuré si les consulats étaient gérés par des prêtres, tant il était difficile de trouver des laïques propres à de telles fonctions ; que c'était là une œuvre de charité et non d'intérêt, de sacrifices et non de profits ; car ces consulats étaient à grande charge à la Compagnie, les dépenses excédant de beaucoup les revenus. Celui d'Alger était alors engagé pour 30,000 livres, et celui de Tunis criait pareillement au secours. Aussi, ajoutait Vincent, « nous aurions déjà abandonné ces offices-là plus de six fois, s'il ne fallait en même temps abandonner aux loups vingt et trente mille âmes que l'on tâche de conserver à l'Église et de gagner à Dieu sous l'appui de ces charges temporelles. Et je ne sais si à la fin nous n'y serons pas contraints, surtout si on n'en permet l'exercice à nos prêtres, ce qui serait un grand malheur, à cause des grands biens qu'il plaît à Dieu de faire par eux, et qui cesseraient entièrement pour lors[2]. »

Malgré de si fortes raisons, la Propagande refusa d'autoriser la gestion des consulats par des prêtres. De plus en

1. Lettre du 21 mai 1655.
2. Lettre à Jolly, supérieur de la Mission à Rome, du 23 novembre 1657.

plus convaincu de la nécessité de la leur conserver, Vincent insista pour obtenir, à défaut d'autorisation, une sorte de tolérance et de laisser faire. Il écrivit de nouveau au supérieur de sa maison de Rome [1] : « Je voudrais bien savoir si ce défaut de consentement emporte une défense, ou si, refusant de permettre ouvertement cet exercice, elle (la Propagande) est pour le moins disposée à le tolérer à MM. Le Vacher (Philippe Le Vacher exerçait les mêmes fonctions à Alger), en sorte qu'ils soient en sûreté de conscience. Autrement, ils n'ont qu'à s'en revenir et abandonner entièrement les esclaves, puisqu'il n'est pas possible de les assister comme on a fait, sans l'autorité des consulats, ni de trouver des laïques propres pour les aller exercer avec la fermeté et le désintéressement qu'il faut pour soutenir l'œuvre de Dieu, après les mauvais traitements que les derniers y ont reçus. Néanmoins, nous n'en viendrons point à cet entier abandonnement que le plus tard possible, car s'il arrive, ce sera un grand malheur. Vous nous enverrez donc, s'il vous plaît, les facultés apostoliques pour ces deux frères. »

Puisque Vincent, toujours si soumis aux décisions et aux désirs de Rome, maintint ses prêtres dans les fonctions consulaires, il est à croire, bien qu'on n'en ait pas la preuve officielle, que la Propagande, mieux informée, ou consentit ou toléra.

Ce fut pour lui une consolation. Quelque temps auparavant, il en avait reçu une autre. Un bourgeois de Paris, qui ne voulait pas être connu, lui donna une somme de 30,000 livres, pour être placées en rentes sur l'Hôtel-de-Ville, et dont le revenu devait être employé à l'assistance et rédemption des esclaves chrétiens [2].

A sa charge de Missionnaire, Jean Le Vacher dut donc ajouter celle de consul à Tunis. La première eût pourtant

1. 21 decembre 1657.

2. Voir le reçu et l'engagement de remplir les intentions du donateur, signés de la main de Vincent, Archives impériales, MM. 536.

suffi pour l'accabler, car, depuis quelques années, elle s'était considérablement accrue. Vers 1652, il avait été nommé vicaire apostolique à Tunis. Or, il est bon de dire en quoi consistent de telles fonctions.

Un vicaire apostolique exerce la juridiction spirituelle sur tout un pays au nom du Saint-Siége, que ce pays possède ou non un évêque qui lui soit propre. Dans le premier cas, le pape dépouille pour un temps l'évêque de sa juridiction et se l'attribue; dans le second, il est lui-même le propre évêque du vicariat. A part les fonctions tenant au caractère épiscopal, s'il n'est évêque *in partibus*, le vicaire apostolique jouit de tous les droits attribués aux évêques, et exerce même une juridiction plus étendue, parce qu'il est investi de tous les pouvoirs réservés au Saint-Siége. Régulièrement, son institution devrait se faire par une bulle; mais pour éviter les frais, on lui expédie son titre à la secrétairerie des brefs sur parchemin en forme de lettre, sous l'anneau du pêcheur et au nom du pape.

Il ne faut pas confondre le *vicaire* et le *préfet* apostolique. Celui-ci jouit de priviléges bien moins étendus et moins solennellement conférés. Sa lettre est une simple commission qui s'expédie sur papier ordinaire par un décret de la Propagande et sous son sceau, d'après le rapport fait au pape par le secrétaire de ce tribunal. Il est toujours tiré d'un corps d'ecclésiastiques soit religieux, soit formant congrégation ou société. Le pape lui communique des pouvoirs pour exercer lui-même et pour faire exercer les fonctions spirituelles par les seuls prêtres qui lui sont soumis. Il doit demander le consentement des évêques des lieux, quoique cette obligation ne soit qu'une formalité; ensuite il approuve les missionnaires qui lui sont associés, et qui, par suite, ne dépendent plus que de lui. Comme le vicaire apostolique, il exerce en certains points une juridiction plus qu'épiscopale, puisqu'il est investi également de pouvoirs réservés au Saint-Siége; en un mot, le vicariat apostolique est une juridiction territoriale, la pré-

fecture est une juridiction personnelle; l'une s'étend sur un pays entier, l'autre se borne aux individus[1].

En sa qualité de vicaire apostolique à Tunis, J. Le Vacher approuvait tous les prêtres, libres ou esclaves, de cette ville, pendant que son frère Philippe, comme missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage, exerçait les mêmes droits à Alger; il approuvait encore les aumôniers de la compagnie royale d'Afrique au Bastion de France, à la Calle, à Bone, et généralement sur toute cette côte africaine; il donnait aux simples fidèles toutes les permissions, toutes les dispenses de mariage ou autres, toutes les absolutions réservées; il avait droit et devoir d'inspection et de visite quasi épiscopale dans toute l'étendue de sa juridiction, et il pouvait même y conférer le sacrement de confirmation; il était le curé ou propre prêtre de tous les catholiques de la ville où il résidait et de tout son district, et le supérieur particulier de la maison des Missionnaires.

Sa première attention se porta sur les prêtres et religieux esclaves. Il en retira chez lui quelques-uns sous sa responsabilité, à qui il fournissait le vêtement et le vivre; et quand il ne pouvait en supporter les charges, au moins, pour les exempter de leurs rudes et vils travaux, il payait à leurs patrons la *lune*, c'est-à-dire la taxe mensuelle, et les approuvait pour le service des bagnes. Les laïques esclaves l'aidaient eux-mêmes à payer cette contribution du mois, pour honorer les ministres de Dieu, et leur rendre la liberté de la prière et de leurs fonctions spirituelles. Mais, hélas! cette liberté les conduisit souvent au désordre et au scandale. Plus libres, en effet, au sein de l'esclavage que sous les yeux de leurs supérieurs religieux ou ecclésiastiques, ils tombaient dans un libertinage tel que les chrétiens en étaient découragés, et que plusieurs même en perdirent la foi, et passèrent à l'islamisme. D'un autre côté, les Turcs

1. Voir un ouvrage manuscrit intitulé : *Clergé de la marine*, Archives de l'Algérie et des Colonies.

triomphaient de ces désordres, lorsqu'ils n'étaient pas obligés de remettre à la chaîne tel malheureux prêtre dont le débordement les effrayait eux-mêmes.

Il était temps d'arrêter une telle licence, odieuse partout, fatale à la foi sur cette terre musulmane, et ce fut un des premiers services de Le Vacher et de ses successeurs.

En cela, ils n'avaient qu'à suivre les sages instructions de Vincent. Nous avons encore une lettre de lui écrite à un de ses Missionnaires qui, dit Abelly, « avait plus besoin de bride que d'éperon, » dans laquelle il lui trace la conduite prudente et douce à tenir envers les prêtres et religieux esclaves. Cette lettre, écrite à un « missionnaire apostolique, grand vicaire de Carthage, » était destinée, croyons-nous, à Philippe Le Vacher; mais comme Vincent a dû donner sur ce point les mêmes avis à tous ses prêtres de Barbarie, nous pouvons très-bien la supposer écrite à son frère, et la transporter d'Alger à Tunis. « Vous ne devez nullement, dit le saint, vous roidir contre les abus, quand vous voyez qu'il en proviendrait un plus grand mal. Tirez ce que vous pourrez de bon des prêtres et des religieux esclaves... par les voies douces, et ne vous servez des sévères que dans l'extrémité, de peur que le mal qu'ils souffrent déjà par l'état de leur captivité, joint à la rigueur que vous voudriez exercer en vertu de votre pouvoir, ne les porte au désespoir. Vous n'êtes pas responsables de leur salut, comme vous pensez; vous n'avez été envoyé en Alger que pour consoler les âmes affligées, les encourager à souffrir, et les aider à persévérer en notre sainte religion : c'est là votre principal, et non pas la charge de grand vicaire, laquelle vous n'avez acceptée qu'en tant qu'elle sert de moyen pour parvenir aux fins susdites; car il est impossible de l'exercer en rigueur de justice, sans augmenter les peines de ces pauvres gens, ni presque sans leur donner sujet de perdre patience, et de vous perdre vous-même. Surtout il ne faut pas entreprendre d'abolir sitôt les choses qui sont en usage parmi eux, bien que mauvaises. Quelqu'un me rapportait l'autre

jour un beau passage de saint Augustin, qui dit qu'on se garde bien d'attaquer l'abus d'un vice qui règne en un lieu, parce que non-seulement on n'en viendra pas à bout, mais au contraire on choquera les esprits en qui cette coutume est comme invétérée, en sorte qu'on ne serait plus capable de faire en eux d'autres biens que néanmoins on eût faits, les prenant d'un autre biais. Je vous prie donc de condescendre autant que vous pourrez à l'infirmité humaine. Vous gagnerez plutôt les ecclésiastiques esclaves en leur compatissant que par le rebut et la correction. Ils ne manquent pas de lumière, mais de force, laquelle s'insinue par l'onction extérieure des paroles et du bon exemple. Je ne dis pas qu'il faille autoriser ni permettre leurs désordres, mais je dis que les remèdes en doivent être doux et benins en l'état où ils sont, et appliqués avec grande précaution, à cause du lieu et du préjudice qu'ils vous peuvent causer, si vous les mécontentez, et non-seulement à vous, mais aussi au consul et à l'œuvre de Dieu; car ils pourront donner des impressions aux Turcs, pour lesquelles ils ne voudront jamais plus vous souffrir de delà. »

L'exemple des vertus apostoliques de J. Le Vacher fut d'abord pour ces prêtres et religieux coupables une puissante prédication. Puis il entra en relations directes avec eux, leur parla avec la force et l'onction qu'il avait apprises de Vincent, fit de sages ordonnances qu'il publia au nom et par l'autorité du Saint-Siége, usa même quelquefois contre les plus obstinés, mais avec discrétion et prudence, des censures ecclésiastiques, et par ce sage tempérament de sévérité et de douceur, il réussit à rétablir parmi eux la sainte discipline. Les ministres de Dieu ne furent plus pour les infidèles une occasion de blasphémer son nom, ni pour les chrétiens une pierre de scandale qui les fît tomber dans l'apostasie[1].

Inutile de raconter en grand détail ce que fit J. Le Vacher

1. Lettre citée de Vincent à de La Haye-Vantelay, du 25 février 1654.

pour le service des esclaves, ses missions dans les terres : sous ce rapport, il marcha sur les traces de Guérin et même les dépassa. Revêtu de la double autorité de vicaire apostolique et de consul, il s'opposait d'abord avec vigueur à ce qu'on fît des esclaves contre les traités, et réclamait ceux qui avaient été vendus malgré son opposition ou pendant son absence. Il réussissait quelquefois, grâce aux derniers vestiges de droit et de justice que la barbarie n'avait pas encore effacés, grâce aussi à la crainte qu'il savait inspirer des armes de la France. Vincent l'en remerciait comme d'un service rendu à lui-même. « Je bénis Notre-Seigneur, lui écrivait-il en 1653, de ce que, par votre entremise, plusieurs Français pris sur mer, et menés à Tunis, n'ont pas été faits esclaves... Plaise à la bonté de Dieu vous donner grâce pour agir fortement et efficacement envers ceux qui ont en main le pouvoir de vous seconder ! »

Quand ses efforts avaient échoué contre l'injustice et la violence, il tâchait au moins ou de racheter les esclaves les plus exposés dans leur foi ou leur vertu, ou de les fortifier contre les assauts du vice et de la persécution. Pour connaître le mal et les besoins les plus pressants, il visitait les bagnes, parcourait les *Maceries* ou fermes des campagnes : celles de la Cantara, de la Courombaille, de la Tabourne, de la Gaudienne ou des Sept-Ruisseaux, de la Morlochia, et bien d'autres le voyaient tour à tour. Des distances de dix et douze lieues à franchir à pied dans un désert aride, des montagnes qui ne semblaient accessibles qu'aux lions, et sur lesquelles ces fermes étaient quelquefois perchées comme des nids d'aigles, à gravir sous un soleil brûlant, rien n'effrayait ni n'arrêtait son zèle et son intrépidité. Quel besoin, en effet, n'avaient pas de son secours des malheureux qui, exclus la plupart pour toute leur vie du commerce des villes, étaient privés depuis quinze ou vingt ans des divins mystères, et quelquefois loin de toute prédication et de tout culte, avaient perdu jusqu'au sens religieux ! Avec quelque argent donné aux patrons ou aux gardiens

des esclaves, il achetait la permission de les réunir, de les instruire, de les consoler, de les ramener à la foi ou de les y confirmer. La mission finie, il ornait le plus décemment possible une de leurs étables, leur disait la messe, les communiait, consacrait ce qui lui restait d'argent à l'agape finale et à des aumômes faites aux plus nécessiteux; puis tous s'embrassaient, et s'ils ne devaient plus se revoir, se donnaient rendez-vous au ciel.

En certaines occasions, on ne comprend pas qu'il pût suffire à la tâche. Une peste ayant enlevé tous les prêtres esclaves, il se multiplia pour dire le dimanche autant de messes qu'il y avait de bagnes, confessa les esclaves et les marchands effrayés, en sorte que de minuit à une heure de l'après-midi il fut toujours à l'autel ou au confessionnal.

Mais le spectacle de tant de maux augmentait son désir d'y apporter par le rachat le remède souverain et définitif. Une fois il offrit jusqu'à 330 écus que lui avaient prêtés les marchands chrétiens, pour racheter une jeune et belle Valentinienne, enlevée par les corsaires près de sa ville et exposée en vente sur la place publique de Tunis. Mais il fut obligé de la céder à un *vilain* More, dit-il, qui enchérit au delà de ses moyens, et qui, après trois jours de pleurs et de résistance, ravit à la malheureuse l'honneur et la foi. « Hélas! écrivait alors Le Vacher, si quelques personnes charitables donnaient quelque chose pour de semblables occasions, elles en seraient sans doute abondamment récompensées. »

Une autre fois il fut plus heureux. Une barque française ayant échoué sur la côte de Tunis, six naufragés tombèrent entre les mains des Mores qui les vendirent au dey comme esclaves. Le dey en réduisit deux, à force de coups, à l'apostasie; deux autres moururent dans les tourments plutôt que de renoncer à Jésus-Christ. Pour arracher les deux derniers à une telle alternative, Le Vacher négocia leur rachat au prix de 600 piastres, dont il répondit pour

le tiers, et leur procura ainsi la liberté. « Pour moi, conclut-il en racontant ce fait, j'aime mieux tout souffrir en ce monde, que de permettre qu'on renie mon divin Maître, et je donnerais volontiers mon sang et ma vie, même mille vies, si je les avais, plutôt que de voir des chrétiens perdre ce que Notre-Seigneur leur a acquis par sa mort. »

Mais de telles dépenses et le peu de profits du consulat mettaient ses finances en de grands embarras. En 1659, comme son confrère d'Alger, il était engagé pour une somme considérable et il devait jusqu'à 1,200 écus. Cette dette menaçait de s'accroître encore : car se croyant obligé, pour frapper les Turcs et augmenter son autorité, de donner quelque éclat à sa maison, il avait de trop nombreux serviteurs; puis, par charité et pour étendre des relations qu'il mettait au service des esclaves, il faisait du consulat une hôtellerie universelle, logeant et nourrissant gratis tous les survenants, Français ou étrangers, pauvres ou riches, recommandés ou non recommandés. Vincent, toujours si positif et si réglé, malgré sa bonté de cœur et sa confiance en Dieu, le reprenait de son imprévoyance et le rappelait à plus d'économie. « Vous ne pouvez pas, lui écrivait-il, emprunter pour paraître splendide et libéral, non pas même pour faire la charité... Vous me direz qu'il est bien difficile, ayant les emplois que vous avez, de vous en empêcher; et moi je vous réponds qu'il nous sera encore plus difficile de vous envoyer de l'argent pour payer, et que si vous saviez notre pauvreté, vous n'auriez pas peur de faire connaître la vôtre à ceux qui vous demandent, pour ainsi régler et égaler votre mise à votre recette. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez à l'avenir cette mesure. Dieu ne demande pas de vous que vous alliez au delà des moyens qu'il vous donne[1]. »

On ne sait si Le Vacher profita mieux de ces sages avis que son collègue Barreau, dont il sera parlé tout à l'heure; mais il dut lui être bien difficile de mettre un frein à sa

1 Lettre du 18 avril 1659.

libérale et expansive charité. C'est au milieu de ces embarras, de ces angoisses, de ces travaux, de ces persécutions, qu'il poursuivit à Tunis son double ministère jusqu'à l'année 1666. A partir de 1660, ses fonctions diplomatiques devinrent plus importantes. A cette époque, un gentilhomme de Provence, nommé de Bricard, fut choisi par le roi pour négocier à Tunis le rachat d'esclaves retenus par Agi-Mohamed au mépris des traités. Le Vacher profita de l'occasion pour recommander tous les esclaves chrétiens à Colbert, et il écrivit au ministre de faire escorter son envoyé du plus grand nombre de vaisseaux possible, si l'on voulait imposer à ces Barbares.

C'est dans un des deux mémoires remis à Bricard en cette occasion, qu'il est question d'une affaire secrète et de grande importance, recommandée d'une manière toute spéciale à sa diligence et à sa sagesse. D'un autre côté, dans une lettre de Le Vacher à Vincent de la même époque, il est parlé d'un converti appartenant à une illustre famille[1]. A ces termes on reconnaît ce jeune Chéruby, fils du roi de Tunis, dont nous avons vu la conversion. Son père venait de mourir, et il ne put lui succéder parce que la dignité de dey étant élective, les suffrages s'étaient portés sur Agi-Mustapha, qui était alors en charge. Mais on espérait l'y faire porter par le crédit de Louis XIV, après la mort du dey actuel, et alors que de conséquences politiques et religieuses! En attendant, il s'agissait de favoriser son évasion en France. Le commandeur Paul, dont l'histoire viendra plus tard, eut ordre de le recevoir sur un vaisseau avec ses officiers, ses esclaves et ses richesses. Bricard entra en communication avec lui. Qu'en résulta-t-il? Toute trace de cette affaire semble désormais perdue. Il est vraisemblable que la conversion de Chéruby ne servit qu'à lui-même, et qu'il finit dans la vie privée où la mort de son père l'avait fait retomber.

1. Archives du ministère des affaires étrangères.

En 1665, la négociation ouverte par Bricard au sujet des esclaves et interrompue par la mort d'Agi-Mohamed fut reprise sous son successeur Agi-Mustapha. Bien que le nouveau dey fût effrayé des succès du duc de Beaufort qui venait de bombarder Alger et de battre la flotte algérienne en vue de Tunis, la restitution se fit péniblement. Ce fut encore Le Vacher qui servit d'intermédiaire entre le dey et le duc de Beaufort, comme nous l'apprenons par une lettre de lui à Colbert, du 30 novembre 1665, où il rend compte de sa mission [1].

Il semble que de tels services et de tels succès auraient dû mettre Le Vacher à l'abri de toute disgrâce du côté de son gouvernement. Il n'en fut rien. Dès l'année suivante, une intrigue cupide lui enleva le consulat. Ses aumônes abondantes, le rachat d'un millier d'esclaves, firent croire aux marchands de Marseille que le consulat était un poste fort lucratif, surtout depuis que la paix avait rendu la liberté au commerce. Nous savons ce qu'il en était, nous qui avons lu la correspondance intime entre Vincent et ses Missionnaires; nous savons qu'en eux-mêmes les consulats n'étaient qu'une source de dépenses, et qu'il fut un temps où le seul consulat de Tunis était endetté de 36,000 livres. Les marchands devaient l'apprendre à leurs dépens. En attendant, ils profitèrent de la présence à Tunis de Dumollin, qui était venu apporter la ratification de la paix récemment accordée par le duc de Beaufort, pour faire de lui l'instrument de leur cupidité. Dumollin, qui avait pourtant écrit quelques jours auparavant à Le Vacher : « Continuez à servir le roi avec la même fidélité, » entra dans l'intrigue, et commença par priver le Missionnaire de sa correspondance pour lui ôter tout moyen de réclamer à Paris. Le Vacher en soupçonna le motif, et il écrivit à Dumollin : « Je ne sais, Monsieur, d'où provient la difficulté que vous témoignez à permettre que les lettres qui m'ont été envoyées

1. Mss. du ministère de la marine.

de France par votre vaisseau, me soient rendues. Si c'était pour complaire à la personne qu'on croit que vous amenez pour exercer le consulat en ce pays, ni vous, Monsieur, ni cette personne, ne devez aucunement appréhender; car si c'est de l'ordre de Sa Majesté, et que cet ordre soit en bonne forme, qui s'y doit, ou pour mieux dire, qui est celui qui aurait la témérité de s'y opposer? Il a plu, Monsieur, à la piété de notre monarque de disposer de cette charge en faveur de notre chétive congrégation, non pour intérêt temporel, mais pour servir de moyen à procurer la gloire de Dieu en ce pays pour la consolation temporelle et spirituelle qui peut se donner humainement aux pauvres membres souffrants, les chrétiens esclaves; de manière qu'à moins de faire paraître la révocation que le roi a faite de cette charge au préjudice de notre compagnie, en faveur de laquelle sa piété en avait disposé pour les fins ci-dessus mentionnées, ou bien d'exhiber la vente qui a été faite d'icelle par le général de notre congrégation avec l'agrément de Sa Majesté; celui qui tentera de l'exercer par des voies illicites ne peut qu'encourir l'indignation de notre monarque. J'ai cru, Monsieur, devoir vous donner ces avis, afin que vous ne vous laissiez pas emporter à favoriser l'établissement de cette personne qui vient pour l'exercice de cette charge contre les intentions du roi[1]. » Mais Dumollin, trompé peut-être lui-même, avait déjà trompé Colbert par de fausses accusations, auxquelles Le Vacher, privé de toute communication avec la France, ne pouvait répondre. Le consulat lui fut donc brutalement ôté, et on le donna à un nommé Durand qui dut bien se repentir et faire repentir les marchands du succès de l'intrigue. A peine installé, il fut signalé à Louis XIV par son chargé d'affaires d'Alger comme exerçant toutes sortes de rapines sur les marchands et les esclaves chrétiens; si bien que les Turcs, indignés eux-mêmes, le maltraitèrent jusqu'à le

1. Archives de la marine, consulats.

mettre à mort[1]. Et il en fut presque toujours ainsi. Les revenus du consulat n'étant jamais riches, et tombant au-dessous des charges lorsque le commerce était entravé, ce qui arrivait en temps de guerre[2], les consuls se rédimaient sur les marchands et les esclaves, à moins d'une probité égale à la fermeté qu'il fallait déployer contre les Turcs. A Tunis d'abord, et plus tard à Alger, ce fut un vrai brigandage. Parlant des consuls français de Barbarie, Dussault écrivait, le 27 septembre 1684, au marquis de Seignelay : « Ce sont des misérables qui font déshonneur à la nation par les rapines qu'ils font sur les chrétiens et le pauvre négociant (Archives de la marine). » Malgré cette triste expérience, le consulat de Tunis ne fut jamais rendu à la Mission. En vain Jolly, troisième supérieur général, réclama contre l'injustice, et nourrit quelque temps « l'espérance de recouvrer ce consulat enlevé par surprise[3] : » Jean Le Vacher fut non-seulement le dernier consul, mais le dernier Missionnaire de la compagnie en résidence à Tunis.

Avant de partir, Le Vacher racheta deux pères capucins pour le remplacer en son absence, et fit distribuer 40 piastres par bagne. La Mission de Tunis passa dès lors aux capucins italiens, et devint une préfecture apostolique relevant du vicariat apostolique d'Alger. Mais le service religieux y eut à souffrir, et Dussault, dans la lettre tout à l'heure citée, réclamait l'envoi d'un Missionnaire pour y faire les fonctions de vicaire apostolique, « les prêtres de toutes les nations, disait-il, y vivant dans quelque petit déréglement, parce que la subordination n'y est pas comme du temps de feu le bienheureux père Le Vacher. »

Le Vacher partit enfin au milieu des larmes et des regrets

1. Lettre de Du Bourdieu, consul d'Alger, à Trubert, du 23 avril 1669. — Archives de la Mission.

2. Lettre de Piolle, consul d'Alger, à Seignelay, 11 octobre 1685. Archives de la marine.

3. Circulaire du 28 février 1674. — Archives de la Mission.

de tous, et aborda à Marseille. Comme les anciens triomphateurs, il traînait à sa suite un grand nombre d'esclaves, non pas enchaînés, mais délivrés par ses aumônes. Alors on lui rendit justice. Un Père de la Merci, Antoine Audoire, provincial de son ordre en Provence, qui avait accompagné Dumollin à Tunis, et y avait vu le bon état de la religion catholique, le loua hautement comme Missionnaire et comme consul. Pour lui, il alla s'enfermer à Saint-Lazare, où il vécut dans la mortification et l'humilité. De ses hautes fonctions d'autrefois il aimait à descendre aux plus bas travaux de la maison, et l'ex-consul de Sa Majesté Louis XIV faisait de la chandelle[1] ! Deux ans après il sortira de sa retraite et se rendra à Alger, où nous allons l'attendre.

III

Mission d'Alger. — Premiers Missionnaires. — Philippe Le Vacher.

Ce fut en 1646, un an après le premier établissement de la Mission à Tunis, que Vincent fit partir pour Alger deux de ses enfants : Noueli, jeune prêtre genevois, et le frère Jean Barreau, né à Paris d'une famille honnête, qui devait y exercer les fonctions de consul[2].

A Alger comme à Tunis, le Missionnaire put assez facilement pénétrer dans les bagnes pour y assister les esclaves; mais il en était autrement des maisons particulières où ces infortunés étaient pourtant en grand nombre, et quelquefois en plus grand danger de leur salut. « Il y va du feu, écrivait Noueli à Vincent, lorsqu'un prêtre est surpris chez un Turc dans l'exercice de sa religion. » D'ailleurs, au commencement, il ne pouvait guère impunément circuler par la ville. Son costume ecclésiastique déplaisait aux musul-

1. Voir sur J. Le Vacher, sa Vie manuscrite. — Archives de la Mission.

2. Il avait d'abord songé à un Missionnaire qui reparaîtra souvent dans cette histoire, nommé Lambert-aux-Couteaux, à qui Louis XIV donna des pouvoirs de consul pour Alger le 5 juillet 1646; mais il revint sans doute sur ce choix, n'étant pas encore décidé à investir un prêtre de ces fonctions temporelles.

mans qui, le prenant pour juif et l'enveloppant dans leur haine pour cette nation si universellement maudite, l'appelaient par dérision *le Papa des Hébreux.* « Quand je vais par la ville, écrivait encore Noueli, les enfants courent tous après moi; les plus grandes caresses qu'ils me peuvent faire est de me cracher au visage, et ceux qui sont plus à portée me donnent des soufflets. »

Il était donc nécessaire d'agir avec prudence. Lorsqu'un esclave était en danger de mort dans une maison de difficile accès, on y envoyait un apothicaire chrétien, qui, après s'être entretenu avec le malade, disait au patron qu'il ne pouvait le traiter que sur les ordres du médecin. Le médecin n'était autre que le Missionnaire. Celui-ci se tenait à la porte attendant le résultat de la conférence, et quand il pouvait être introduit, il remplissait auprès du moribond son dernier ministère, quelquefois en présence du maître qui, dans son ignorance et sa superstition, prenait les saintes cérémonies pour quelque traitement mystérieux, pour quelque spécifique inconnu en Barbarie. Et comme de temps en temps la vertu du sacrement, rejaillissant de l'âme sur le corps, ramenait le malade à la vie, les Turcs prirent bientôt le prêtre pour un personnage extraordinairement habile, et s'adressèrent eux-mêmes à lui dans leurs maladies. C'est ainsi que peu à peu ils s'accoutumèrent à le souffrir et à le voir, et que ses successeurs se virent ouvrir, même sans passe-port médical, toutes les portes d'Alger.

Mais d'abord que de dangers à subir, surtout pour porter le saint viatique aux malades! Sur cette terre infidèle, le Dieu des chrétiens était deux fois le Dieu caché, et il fallait dérober sa marche à tout regard profane. On gémit de penser qu'après tant de siècles de christianisme, à Paris, dans la capitale du royaume très-chrétien, la marche et le cortége du Sauveur sont ce qu'ils étaient à Alger en 1646, et que les descriptions étonnées et attristées qu'en font les Missionnaires et les premiers historiens de saint Vincent de Paul, se rapportent avec une si désolante fidélité à ce que

nous avons si souvent vu ou soupçonné dans nos rues!

A Alger donc, comme aujourd'hui encore à Paris, deux hommes composent la marche du Sauveur. Le premier est un pauvre chrétien qui porte sous son manteau une bougie allumée dans une petite lanterne, de l'eau bénite dans une burette, un surplis plié, un rituel, une bourse avec un corporal, et un purificatoire. Le second est un prêtre, qui porte suspendue à son cou une bourse de soie renfermant une petite boîte d'argent doré où il a déposé la sainte hostie. Sur sa soutane est une étole; mais il enveloppe le tout d'une sorte de casaque pour le dérober aux regards des Turcs. L'un et l'autre marchent de rue en rue, modestes, recueillis, ne saluant personne, à quoi les chrétiens reconnaissent leur divin fardeau; mais ils ne peuvent se mettre à sa suite, et ils se contentent de l'adorer d'esprit et de cœur à son passage. Chose merveilleuse, ce n'est que dans le sanctuaire même de l'esclavage que le Sauveur reprend sa liberté : arrivé au bagne, il se distribue ouvertement à tous les esclaves.

Bientôt cependant, la charité du Missionnaire, son courage, ce spectacle si nouveau sur cette terre de lâcheté et de barbarie, imposèrent tellement aux Turcs, qu'ils changèrent leur premier mépris en admiration et laissèrent au prêtre la liberté de son zèle.

Il en profita pour étendre ses œuvres de miséricorde. Comme ses confrères de Tunis, il ne se borna plus aux seuls malades; il soutint dans la foi et dans la vertu les esclaves que leurs maîtres poussaient à la débauche et à l'apostasie, jusqu'à leur inspirer la force de mourir. Un d'eux, dans une lutte de résistance contre une violence infâme, blessa involontairement son patron au visage : simple égratignure qui le fit condamner, sous l'accusation de tentative homicide, au feu mieux mérité par son maître. Encouragé par le Missionnaire, il confessa Jésus-Christ au milieu des flammes.

Mais la peste, toujours en permanence dans ces contrées,

éclata plus violente. Noueli, qui jour et nuit se portait au secours des chrétiens pestiférés, en fut atteint lui-même, et il mourut le 22 juillet 1647, âgé de moins de trente ans, après une seule année d'apostolat, mais remplie des travaux et des œuvres d'une longue carrière. Sa mort fut pleurée des musulmans mêmes. Sept ou huit cents chrétiens formèrent le cortége de ses funérailles. Deux oraisons funèbres furent prêchées : l'une dans la chapelle du bagne de la Régence, par un religieux carme ; l'autre, dans la chapelle du consulat, par un franciscain, qui, appliquant à Noueli le mot de saint Jérôme sur sainte Paule, dit qu'Alger avait perdu dans la mort de ce seul homme un exemple de toutes les vertus : *In morte unius omnes defecisse virtutes.*

Vincent écrivit alors à Barreau qui, comme nous le dirons, n'était sorti de prison que pour fermer les yeux à son meilleur ami : « Je reçus hier au soir la triste quoique heureuse nouvelle de la mort de M. Noueli : elle m'a fait répandre bien des larmes à diverses reprises, mais des larmes de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur la Compagnie, de lui avoir donné un prêtre qui aimait si parfaitement Notre-Seigneur, et qui a fait une si heureuse fin. Oh ! que vous êtes heureux de ce que Dieu vous a choisi pour une si sainte œuvre, à l'exclusion de tant d'autres gens inutiles au monde ! Vous voilà donc quasi-prisonnier pour la charité, ou, pour mieux dire, pour Jésus-Christ. Quel bonheur de souffrir pour ce grand monarque ! et que de couronnes vous attendent, si vous persévérez jusqu'à la fin ! »

Mais il fallait pour la consolation de Barreau, et surtout pour le service de vingt à trente mille esclaves, autre chose que des paroles et des regrets ; il fallait un remplaçant à Noueli. C'était le premier soldat de la Mission qui mourait en Barbarie au poste de la charité. Il y eut alors à Saint-Lazare une compétition héroïque pour aller remplir le vide. Le Sage et Dieppe furent préférés. Tous deux furent encore

frappés et moururent de la peste à une année de distance, au mois de mai des années 1648 et 1649. Dieppe expira les yeux attachés sur le crucifix qu'il tenait à la main, répétant dans son agonie : *Majorem charitatem nemo habet, quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* C'était le programme si bien rempli de sa vie et l'assurance certaine de sa récompense.

A ces deux prêtres succéda Philippe Le Vacher, frère du Missionnaire de Tunis. Son apostolat fut marqué des mêmes œuvres. Il rachetait tantôt un jeune Marseillais, enlevé par les corsaires à l'âge de huit ans, et pressé de renoncer à sa foi ; tantôt trois jeunes sœurs provençales, dont l'une, convoitée par le gouverneur, aurait entraîné les deux autres ; tantôt une femme corse, avec son fils et sa fille, au moment où celle-ci allait épouser un Turc au prix de l'apostasie.

Quand sa bourse était vide, sa charité inépuisable venait encore au secours de la faiblesse en péril. De dix femmes persécutées et battues par leurs patrons débauchés et cruels, pas une seule ne succomba. Entre le Missionnaire qui les encourageait secrètement à souffrir au nom du Dieu des chrétiens, et le marabout qui leur promettait fortune et jouissance au nom de Mahomet, elles n'hésitèrent pas un instant : elles vécurent en martyres et moururent en prédestinées.

Philippe Le Vacher ne borna pas ses soins aux chrétiens, et il entreprit des conquêtes sur les Turcs et même sur les renégats. Ici, il avait besoin d'une grande prudence : outre qu'un zèle excessif l'eût conduit au bûcher et eût privé les fidèles de son ministère, il avait à respecter les sages prescriptions du siége apostolique qui défend de provoquer les musulmans aux disputes religieuses et refuse le titre de martyr à celui qui s'attirerait la mort par d'indiscrètes déclamations contre Mahomet. Aussi Vincent chercha à le prémunir contre les emportements de sa charité. Car c'est bien à lui qu'il écrivit cette lettre, dont nous avons déjà cité la première partie et dont voici la fin :

« Vous avez un autre écueil à éviter parmi les Turcs et les renégats. Au nom de Notre-Seigneur, n'ayez aucune communication avec ces gens-là. Ne vous exposez point aux dangers qui en peuvent arriver, parce qu'en vous exposant vous exposeriez tout et feriez grand tort aux pauvres chrétiens esclaves, en tant qu'ils ne seraient plus assistés, et vous fermeriez la porte pour l'avenir à la liberté présente que nous avons de rendre quelque service à Dieu en Alger et ailleurs. Voyez le mal que vous feriez pour un petit bien apparent. Il est plus facile et plus important d'empêcher que plusieurs esclaves ne se pervertissent, que de convertir un seul renégat. Un médecin qui préserve du mal mérite plus que celui qui le guérit. Vous n'êtes point chargé des âmes des Turcs ni des renégats, et votre mission ne s'étend point sur eux, mais sur les pauvres chrétiens captifs. Que si pour quelque raison considérable, vous êtes obligé de traiter avec ceux du pays, ne le faites point, s'il vous plaît, que de concert avec le consul, aux avis duquel je vous prie de déférer le plus que vous pourrez. »

Il l'engageait à la discrétion, même dans le service des esclaves; aussi il ajoute : « Nous avons grand sujet de remercier Dieu du zèle qu'il vous donne pour le salut des pauvres esclaves; mais ce zèle-là n'est pas bon, s'il n'est discret. Il semble que vous entreprenez trop du commencement, comme de vouloir faire mission dans les bagnes, de vous y vouloir retirer, et d'introduire parmi ces pauvres gens de nouvelles pratiques de dévotion. C'est pourquoi je vous prie de suivre l'usage de nos prêtres défunts qui vous ont devancé. On gâte souvent les bonnes œuvres pour aller trop vite; pour ce que l'on agit selon ses inclinations qui emportent l'esprit et la raison, et font penser que le bien que l'on voit à faire est faisable et de saison, ce qui n'est pas, et on le reconnaît ensuite par le mauvais succès. Le bien que Dieu veut se fait quasi de lui-même, sans qu'on y pense... Mon Dieu, Monsieur, que je souhaite que vous modériez votre ardeur, et pesiez mûrement les choses au

poids du sanctuaire, devant que de les résoudre! Soyez plutôt pâtissant qu'agissant, et ainsi Dieu fera par vous seul ce que tous les hommes ensemble ne sauraient faire sans lui. »

Malgré le respect et la déférence de Ph. Le Vacher pour les avis de son vénéré père, il avait bien de la peine à modérer son zèle. Aux approches de Pâques, n'ayant qu'une semaine pour assister les pauvres esclaves, il s'enfermait avec eux dans les bagnes, et travaillait nuit et jour. Il passait les deux tiers de l'année sans prendre presque aucun sommeil; car, la nuit, il confessait de bagne en bagne et de maison en maison ces malheureux, à qui leurs patrons ne voulaient pas accorder une heure de répit pendant le temps du travail, et le jour il se reposait dans ses autres œuvres de charité, comme la visite des malades à l'hôpital ou chez les particuliers, et les diverses fonctions de son ministère. Le vendredi surtout, jour de prière pour les musulmans et de chômage pour les esclaves, les nuits qui précédaient les dimanches et les fêtes, il ne quittait pas un instant ses chers captifs; il les consolait, les instruisait, les confessait et leur disait la messe avant le jour et leur départ pour le travail. De temps en temps, il les accompagnait dans leurs courses à travers la montagne. Tous les trois ans, lorsque les beys des villes voisines apportaient leur tribut à Alger, ils amenaient avec eux un grand nombre d'esclaves. C'était pour Le Vacher l'occasion d'une mission générale, après laquelle ces malheureux s'en retournaient consolés et fortifiés.

Avec toute la modération et la prudence dont son ardeur était capable, il cherchait en même temps à gagner les infidèles et les renégats, et plus d'une fois il réussit. Il convertit un assez grand nombre de musulmans, appartenant quelquefois à des familles considérables. Il les tenait cachés et les instruisait secrètement dans la vérité, jusqu'à ce qu'il pût leur conférer le baptême; à d'autres il ouvrait les yeux à l'heure de la mort et il les enfantait au ciel. Trois rené-

gats surtout moururent en prédestinés. L'un d'eux, qui venait de recevoir l'absolution de son apostasie, fut vainement pressé par les Turcs dont son lit était entouré, de blasphémer la foi à laquelle il était revenu : les yeux au ciel et le crucifix sur la poitrine, jusqu'au bout il confessa son crime et la miséricorde de Jésus-Christ. Sa femme, qui, avec la foi des chrétiens, avait renié ses vœux de religion, demanda aussi, dans des dispositions admirables, l'absolution de sa double apostasie. Rentrée dans sa retraite, elle ne pouvait se rassasier de pénitences, et elle aurait couru au-devant du martyre, si on ne l'eût forcée à vivre pour élever dans la piété ses deux petits enfants.

Que d'autres conversions dont le souvenir est perdu, parce que les Missionnaires, dans la crainte que leurs lettres fussent interceptées, étaient contraints de les taire ou de n'en parler qu'à mots couverts! C'est ainsi que l'un d'eux, voulant faire part à Vincent du retour de deux renégats, se servit de la métaphore évangélique : « Dieu m'a fait la grâce de retrouver deux pierres précieuses qui s'étaient perdues; elles sont de grand prix et jettent un éclat tout céleste. »

IV

Martyrs. — Pierre Borguny.

La vraie perle de la Mission d'Alger fut un jeune homme de l'île Majorque, nommé Pierre Borguny. Né à Palma, le 16 mai 1628, de parents pieux, mais qui l'élevèrent avec trop de mollesse, il fut de bonne heure entraîné dans le désordre par de mauvaises relations. A douze ans, il s'enfuit de la maison paternelle, et, avec deux de ses compagnons, il monte sur un navire qui allait à Valence. Pris par les corsaires et conduit à Alger, il est vendu à Abderame, capitaine des galères, surnommé le Grand-More, qui essaie en vain de le pervertir. Racheté par ses parents, il retombe, fait, contre leur volonté, un mariage secret, est chassé, obtient d'abord son pardon et aide son

père dans son industrie, la fabrication des tapis. Après la mort de sa femme, il tire sur un homme dont il avait à se plaindre et est condamné à l'exil. Il est embarqué pour Valence, où il travaille à l'art paternel, parcourt toute l'Espagne et fait fortune. Dans le dessein de délivrer un ami, il part pour Oran, et n'ayant pu réussir, il retourne à Valence pour y amasser de nouvelles richesses. Il repasse alors la mer pour aller racheter son ami; mais dans la traversée, il est assailli par une tempête qui le jette sur la côte, et il tombe dans un second esclavage. Conduit à Tremisen, il s'échappe, est repris et vendu à un militaire qui l'emmène à Alger. Là, vendu cinq fois, en dernier lieu à un maître dur, il est horriblement maltraité. Après une querelle avec un autre esclave, il reçoit deux cents coups de bâton, et est menacé d'être vendu pour les galères de Constantinople, d'où l'on ne sortait jamais. La perspective de cette captivité sans retour et sans espérance l'effraie. Il va trouver le pacha, qui met sa protection au prix de l'apostasie. Il refuse d'abord; puis, moins fort contre les flatteuses promesses que contre la torture, il succombe, prend le turban et subit la circoncision. De retour chez son maître, qui a ordre de le bien traiter, il n'en reçoit qu'injures et coups. Le remords entre dans son âme et il tombe malade. A peine guéri, il songe à s'enfuir. Son maître l'a jeté sur une barque armée pour la piraterie. A la faveur d'une tempête qui a fait perdre la tête à ses compagnons, il saisit le gouvernail et pousse vers l'Espagne. Mais le chant du coq avertit les pirates du voisinage des côtes. Ils devinent son dessein, reprennent la conduite de la barque et dirigent la proue vers Alger. Borguny ne dissimule alors ni son projet ni sa foi. Battu et jeté à fond de cale avec les autres esclaves, il répond aux reproches qu'ils lui faisaient de son apostasie, que Turc au dehors, il est chrétien dans l'âme. Ce premier retour reçoit déjà sa récompense, car il a raconté depuis que la sainte Vierge lui était alors apparue avec un visage riant, et l'avait béni et fortifié.

La barque rentre au port d'Alger le 26 août 1654. Borguny avait alors vingt-six ans. Il rencontre un ami chrétien à qui il annonce aussitôt sa conversion et sa résolution du martyre. A cette nouvelle, son maître redouble d'efforts pour le maintenir dans son apostasie, et n'y pouvant réussir, il veut au moins arrêter la sainte contagion de son courage et de sa mort prochaine. Il cherche donc à le faire passer pour fou. Mais le jeune homme proteste publiquement de la sérénité de son esprit et de sa foi. Il fallait une protestation plus éloquente. Borguny eut alors à soutenir contre lui-même un rude combat. Il avait horreur de la souffrance, et la seule vue de ses bourreaux, la seule pensée d'un cruel supplice, le faisaient frémir jusque dans la moëlle des os. « Je ne vous dissimule pas, avouait-il à ses compagnons d'esclavage, que j'appréhende la mort, mais, ajoutait-il avec le geste et le mot d'André Chénier, et une bien autre sublimité de cœur, — je sens néanmoins quelque chose là qui me dit que Dieu me donnera le courage de mourir. » Puis, parlant sans s'en douter comme notre Corneille qui a peint si naïvement l'héroïsme chrétien, et dialoguant avec lui-même, il se disait : « Dieu même a craint la mort; — il s'est offert pourtant[1]. Allons! il est temps d'apaiser les troubles de mon cœur, et de réparer l'injure que j'ai faite à Jésus-Christ. »

Aussitôt, pour précipiter le dénoûment, il se rend chez le pacha, et sans préambule : « Tu m'as séduit, lui dit-il, en me faisant renoncer à ma religion, qui est la bonne et la véritable, et en me faisant passer à la tienne, qui est fausse. Or je te déclare que je suis chrétien, et pour te montrer que j'abjure de bon cœur ta créance et la religion des Turcs, je rejette et déteste le turban que tu m'as donné. » Et joignant l'action aux paroles, il jette en effet le turban, le foule aux pieds, et il ajoute : « Je sais que tu me feras mourir; mais n'importe, car je suis prêt à souffrir

1. *Polyeucte*, acte II, scène VI.

toute sorte de tourments pour Jésus-Christ mon Sauveur. »

Irrité de cette audace, le pacha le condamne à être brûlé vif. A l'instant même on le dépouille de ses vêtements, on lui met une chaîne au cou, et, comme son divin Maître, on le charge de l'instrument de son supplice, d'un gros poteau où il doit être attaché et brûlé. En cet état, il est conduit au lieu de son sacrifice à travers un cortége de Turcs et de renégats où se cachaient quelques chrétiens, et tout le long du funèbre voyage, il ne cesse de répéter : « Vive Jésus-Christ ! et triomphe à jamais la foi catholique, apostolique et romaine ! Il n'y en a point d'autre en laquelle on se puisse sauver ! »

Enfin on arrive. La victime est attachée au poteau. A un signal convenu, Ph. Le Vacher, placé à distance, lui donne l'absolution des censures qu'il avait encourues. Soudain le feu s'allume, l'enveloppe, et de ce brûlant creuset son âme purifiée monte vers Dieu.

« Voilà, ajoutait Vincent en racontant cette bienheureuse mort à sa compagnie, voilà, Messieurs, comme est fait un chrétien, et voilà le courage que nous devons avoir pour souffrir et pour mourir, quand il faudra, pour Jésus-Christ. Demandons-lui cette grâce, et prions ce saint garçon de la demander pour nous, lui qui a été un si digne écolier d'un si courageux maître, qu'en trois heures de temps il s'est rendu son vrai disciple et son parfait imitateur en mourant pour lui.

« Courage, Messieurs et mes frères, espérons que Notre-Seigneur nous fortifiera dans les croix qui nous arriveront, pour grandes qu'elles soient, s'il voit que nous ayons de l'amour pour elles et de la confiance en lui. Disons à la maladie quand elle se présentera, et à la persécution si elle nous arrive, aux peines extérieures et intérieures, aux tentations, et à la mort même qu'il nous enverra : « Soyez les bienvenus, faveurs célestes, grâces de Dieu, saints exercices qui venez d'une main paternelle et tout amoureuse pour mon bien, je vous reçois d'un cœur plein de respect,

de soumission et de confiance envers celui qui vous envoie, je m'abandonne à vous pour me donner à lui. Entrons donc dans ces sentiments, messieurs et mes frères, et surtout confions-nous grandement, ainsi qu'a fait ce nouveau martyr, en l'assistance de Notre-Seigneur, à qui nous recommanderons, s'il vous plaît, ces bons Missionnaires d'Alger et de Tunis. »

Discours sublime et tout brûlant de l'ardeur du martyre! Digne enfant d'un tel père, Ph. Le Vacher, une heure après le supplice de Borguny, et en plein jour, enleva son corps à demi consumé pour lui donner la sépulture. Il écrivit ensuite pour Vincent l'histoire de son martyre, qu'il fit reproduire encore par la peinture. Dans un voyage qu'il fera en France en 1657, il apportera à Saint-Lazare ce tableau, et, chose plus précieuse, les ossements du martyr, le plus riche trophée de ses conquêtes en Barbarie. Le saint corps resta à Saint-Lazare jusqu'en 1747; alors on songea à le rendre à sa patrie, et on l'envoya à la Mission de Majorque[1].

Ravi de bonheur à ces nouvelles, Vincent les racontait, comme nous l'avons vu, à ses enfants pour les engager à courir la même carrière, aux personnes riches et pauvres pour attendrir leur charité et procurer des ressources à l'œuvre sainte. Quoique chargé alors des enfants trouvés, des galériens, du salut de provinces entières, et de tant d'autres œuvres dont il sera ailleurs parlé, il trouva le moyen de faire passer encore des sommes énormes en Barbarie. Avec le concours de la duchesse d'Aiguillon, il établit à Alger un petit hôpital pour les esclaves français, abandonnés dans leurs maladies par leurs patrons inhumains. De plus, il fit de sa maison le bureau d'adresse, le bureau de

1. Voir encore, sur le martyre de P. Borguny, les lettres de saint Vincent, notamment celle du 19 mars 1555. — Il existe aussi une vie en espagnol du jeune martyr, imprimée à Rome en 1780, alors qu'on songeait à instruire le procès de sa canonisation, sous ce titre : *Vida y martyrio del siervo de Dios Pedro Borguny, Mallorquin, martyrisado en Argèl a los 30 agosto 1654, dividida en dos partes, y escrita por el reverendo Fernando Nualart, sacerdote de la congr. de la Mission, postulador de la causa.*

charité, le bureau de poste de tous les esclaves de Barbarie et de leurs familles. Il reçut à ses frais toutes les lettres que ces malheureux écrivaient à leurs pères, à leurs femmes, à leurs enfants pour les instruire de leur état et implorer du secours, toutes les réponses de ceux-ci, et il se chargea de transmettre les unes et les autres dans toutes les provinces de France et sur toutes les côtes de Barbarie. De cette manière, captifs et parents, plus séparés jusqu'alors par l'ignorance de leur sort mutuel que par l'espace, purent se tendre la main par delà la mer, se consoler par l'espérance du revoir. C'était Vincent encore qui prenait des informations sur les navigateurs disparus sur les flots, et qui les retrouvait dans quelque bagne d'Alger ou de Tunis; c'était lui qui se mettait à la recherche des familles désolées et leur annonçait que leurs fils, quoique bien malheureux, étaient encore vivants; c'était lui enfin qui se faisait dépositaire des sommes destinées soit au soulagement, soit au rachat des pauvres esclaves, et qui, en y ajoutant ses propres aumônes, les rendait à la liberté et à leurs familles.

Tant de biens le consolaient de la mort de ses propres enfants, des avanies, des persécutions, que les survivants avaient à souffrir, et il se confirmait dans la résolution de maintenir la sainte œuvre à travers toutes les pertes et toutes les tribulations.

V

Consulat de Barreau.

Ces pertes et tribulations étaient nombreuses, surtout pour le consul d'Alger. Quand Barreau partit pour se rendre à son poste en 1646, Vincent lui avait dit en lui faisant un adieu qui devait être le dernier : « L'âme de votre entreprise est l'intention de la pure gloire de Dieu, l'état continuel d'humiliation intérieure, n'en pouvant pas beaucoup faire d'extérieures, et la soumission du jugement et de la

volonté au prêtre de la Mission qui vous sera donné pour conseil, ne faisant rien sans lui communiquer, si vous n'êtes obligé d'agir et de répondre sur-le-champ. Jésus-Christ était le souverain seigneur et de la sainte Vierge et de saint Joseph, et néanmoins, pendant qu'il a demeuré avec eux, il ne faisait rien que de leur avis; c'est un mystère que je vous exhorte d'honorer d'une manière particulière, afin qu'il plaise à Dieu de vous conduire et assister dans cet emploi, auquel sa Providence vous a destiné. »

Barreau était capable de comprendre et de suivre de telles instructions : outre sa grande aptitude pour les affaires, il avait beaucoup de désintéressement, un grand zèle pour Dieu, une grande charité pour les pauvres et surtout pour les esclaves. Mais ces qualités mêmes et sa parfaite probité le rendirent bientôt victime de l'injustice avare des Turcs. Il y avait à peine un an qu'il était à Alger, lorsqu'on le força de cautionner un Père de la Merci pour une somme de 6 ou 7,000 piastres; et comme ce religieux ne devait rien et qu'il se refusait à payer, on se rejeta sur lui. Un nouveau pacha venait d'entrer en charge, occasion ordinaire de fortes exactions. Il réclama de Barreau le payement immédiat de la somme cautionnée, et pour l'obtenir plus vite, il le fit mettre en prison.

Consolé par Noueli, qui venait le visiter tous les jours, Barreau tint bon d'abord contre la persécution; mais Noueli étant tombé malade de la peste, il voulut lui rendre ses consolations, et il résolut de traiter à tout prix de sa liberté. Il l'obtint au prix de 45 piastres, qu'il donna aux officiers du dey ou aux personnes en faveur auprès de lui. Mais, après avoir rendu à Noueli les derniers devoirs, il retomba dans ses premiers embarras, et dès 1650 il était remis dans les fers. Il en informa Vincent, qui lui répondit : « C'est avec grande douleur que j'ai appris l'état auquel vous êtes à présent réduit, qui est un sujet d'affliction à toute la Compagnie, et à vous d'un grand mérite devant Dieu, puisque vous souffrez innocent. Aussi ai-je senti une

consolation qui surpasse toute consolation, de la douceur d'esprit avec laquelle vous avez reçu ce coup, et du saint usage que vous faites de votre prison. J'en rends grâces à Dieu, mais d'un sentiment de reconnaissance incomparable. Notre-Seigneur étant descendu du ciel en terre pour la rédemption des hommes, fut pris et emprisonné par eux. Quel bonheur pour vous, Monsieur, d'être traité quasi de même! Vous êtes parti d'ici comme d'un lieu de joie et de repos, pour aller assister et consoler les pauvres esclaves d'Alger. Et voilà que vous y êtes fait semblable à eux, bien que d'une autre sorte. Or, plus nos actions ont de rapport à celles que Jésus-Christ a faites en cette vie, et nos souffrances aux siennes, plus sont-elles agréables à Dieu. Et comme votre emprisonnement honore le ciel, aussi vous honore-t-il de sa patience, en laquelle je le prie qu'il vous confirme.

« Je vous assure que votre lettre m'a si fort touché, que je me suis résolu d'en édifier cette communauté. Je lui ai déjà fait part de l'oppression que vous souffrez et du doux acquiescement de votre cœur, afin de l'exciter à demander à Dieu la délivrance de votre corps, et à remercier sa divine bonté de la liberté de votre esprit. Continuez, Monsieur, à vous conserver dans la sainte soumission au bon plaisir de Dieu, car ainsi s'accomplira en vous la promesse de Notre-Seigneur, qu'un seul de vos cheveux ne sera perdu, et qu'en votre patience vous posséderez votre âme. Confiez-vous grandement en lui, et souvenez-vous de ce qu'il a enduré pour vous en sa vie et en sa mort. Le serviteur, disait-il, n'est pas plus grand que son maître : s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. Bienheureux sont ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Réjouissez-vous donc, Monsieur, en celui qui veut être glorifié en vous, et qui sera votre force à proportion que vous lui serez fidèle. C'est de quoi je le prie très-instamment. Et pour vous, je vous conjure, par l'affection que vous avez pour notre Compagnie, de demander à Dieu

pour nous tous la grâce de bien porter nos croix, petites et grandes; afin que nous soyons dignes enfants de la croix de son Fils, qui nous a sur elle engendrés en son amour, et par laquelle nous espérons de le posséder parfaitement dans l'éternité des siècles. Amen. »

De telles lettres, si pleines de foi et de tendresse, arrivaient à Barreau, dans les angoisses de son corps et de son âme, comme une rosée et comme un baume, et il se fortifiait dans son amour pour sa sainte mission, quoi qu'il eût à en souffrir. Plusieurs mois après, il pouvait écrire à Vincent que rien n'avait encore pu ni lasser, ni même étonner sa patience, et celui-ci l'en félicitait et en remerciait Dieu. Mais, homme d'action bien plus que de paroles, Vincent ne se contentait pas de consoler son fils, ni même de prier pour lui : il mettait tout en mouvement à Paris pour sa délivrance. Malheureusement, il fut d'abord réduit à l'impuissance d'agir. Au milieu des troubles de la France, la cour errait dans les provinces, et il ne savait à qui s'adresser. Mais à peine fut-elle de retour à Paris vers la fin de 1650, qu'il agit et fit agir auprès d'elle en faveur du consul, et dès le 15 janvier de l'année suivante, il pouvait annoncer les énergiques mesures qu'il avait conseillées. Le roi devait écrire à Constantinople pour s'y plaindre de l'emprisonnement de son consul, et demander en même temps l'exécution fidèle du traité conclu en 1604 entre Henri IV et le Grand-Seigneur. Suivant les clauses de ce traité, les Turcs auraient à cesser leurs courses sur les Français et à rendre tous les esclaves, autrement Sa Majesté menaçait de se faire justice. « Nous tiendrons la main à cette expédition, Dieu aidant, ajoutait Vincent; ce sera à sa Providence à faire le reste, et j'espère que tout ira bien, si nous nous abandonnons à elle avec confiance et soumission, comme vous faites par sa grâce. Et peut-être qu'elle nous sera si propice que de vous tirer de prison et d'embarras par quelque plus courte voie que celle de Constantinople : car, ou le bacha, qui est votre partie, s'adoucira, ou il arrivera quelque chan-

gement ou rencontre d'affaires qui produira ce bon effet. »

Paroles en quelque sorte prophétiques! En effet, le persécuteur de Barreau, le pacha Amurath, ayant appris que la Porte allait lui donner Mohamed pour successeur, ne voulut pas laisser à celui-ci en même temps sa place et sa proie. Rabattant donc de ses premières prétentions pour ne pas tout perdre, il remit le consul en liberté moyennant 350 piastres, au lieu des 6 ou 7,000 qu'il avait d'abord exigées.

Quel bonheur pour Vincent! « Dieu, écrivit-il à Barreau, Dieu seul qui voit le fond de nos cœurs, vous peut faire sentir la joie du mien pour la tant désirée nouvelle de votre liberté, dont lui avons rendu des remercîments aussi tendres que pour aucun bien que nous ayons depuis longtemps reçu de sa bonté. J'en ai fait part à monsieur votre père, qui en a été fort consolé, aussi bien que du bon usage que vous avez fait de votre captivité; à quoi je ne pense jamais, que la douceur d'esprit que vous avez fait paraître, ne se représente à moi pour me faire trouver la soumission à Dieu et la patience dans les souffrances, toujours plus belles et plus aimables. Je ne puis assez vous dire, Monsieur, que bienheureux êtes-vous d'avoir ainsi souffert pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vous a appelé en Alger. Vous en connaîtrez mieux l'importance et le fruit d'ici à quinze ou vingt ans que vous ne faites à cette heure, et plus encore lorsque Dieu vous appellera pour vous couronner dans le ciel. Vous avez sujet d'estimer le temps de votre prison pour saintement employé. Pour moi, je le regarde comme une marque infaillible que Dieu vous veut conduire à lui, puisqu'il vous a fait suivre les traces de son unique Fils. Qu'il en soit à jamais béni, et vous plus avancé en l'école de la solide vertu, qui se pratique excellemment dans les souffrances, et qui tient dans la crainte les bons serviteurs de Dieu pendant qu'ils ne souffrent rien. Je supplie sa divine bonté que la bonace dont vous jouissez à présent, vous comble de paix, puisque l'orage n'a pu vous

troubler, et qu'elle dure autant qu'elle est convenable pour accomplir parfaitement les desseins que Dieu a sur vous. Tant s'en faut que vous ayez fait contre mon intention, de donner les mille livres que vous avez empruntées, que j'estime que ce n'est rien au prix de votre liberté, laquelle nous est plus chère que toute autre chose. »

On conçoit quel héroïsme chrétien ces paroles dignes de saint Paul devaient allumer et entretenir dans des âmes déjà pleines de foi et de charité. Aussi Barreau se livra-t-il avec une nouvelle ardeur aux fonctions de son consulat. Mais peut-être abusa-t-il des expressions généreuses qui terminent la lettre précédente, et qui avaient été inspirées à Vincent par la joie de sa délivrance. Toujours est-il que, pour lui et pour les autres, il s'engagea au delà de ses forces, et jeta sa personne et sa Compagnie dans des embarras financiers presque inextricables.

D'un côté, ses revenus étaient minimes. « Il nous est impossible de supporter les charges, écrivait-il, notre consulat ne nous valant pas grand'chose. Jamais les Algériens n'ont été si insolents et si violents à cause du nombre de leurs vaisseaux. Notre négoce se va perdant tous les jours [1]. » Vincent, d'ailleurs, lui interdisait tout négoce, conformément aux devoirs de sa charge, et il le blâma fortement d'un commerce de diamants et de perles qu'il avait entrepris. « Tout cela, lui disait-il, est hors de propos et contre la volonté de Dieu, qui ne vous a appelé de delà que pour l'office et non pour le trafic [2]. » Mais Barreau continuait à crier famine : « L'état de nos affaires va toujours en empirant, d'autant que nous dépensons beaucoup et recevons fort peu [3]. »

D'un autre côté, il contractait tous les jours de nouveaux engagements. Tantôt il cautionnait ou rachetait de riches esclaves, qui, rendus à la liberté, ne le remboursaient pas

1. Lettres de 1655.
2. Lettre du 27 juin 1659.
3. Lettre du 26 juillet 1655.

toujours; tantôt il faisait des présents au pacha, à son arrivée, pour se le rendre favorable; car ces gens-là, disait-il, « regardent plutôt aux mains qu'au visage [1]. » Puis, c'étaient des avanies ou des extorsions qui achevaient de le ruiner. Une fois, on lui prit de force jusqu'à 643 piastres sur le voyage d'un sieur Franchiscon de Marseille. La somme lui fut plus tard rendue; mais, en attendant, il était réduit à une extrême pénurie. Il se trouvait quelquefois en arrière de plus de 6,000 livres sur le compte d'une seule année. Ce qu'il y avait de plus cruel dans sa situation, c'est qu'il payait les dettes les plus urgentes avec l'argent que les pauvres chrétiens esclaves lui avaient confié pour leur futur rachat. « Je ne fais que pousser le temps par l'épaule, comme l'on dit, et de ce qu'un chrétien me donne aujourd'hui à garder, je l'emploie au payement de celui qui me demande le payement de ce qu'il m'aura donné à garder longtemps auparavant. » Il tremblait que tous ne vinssent réclamer à la fois. Il criait alors vers Vincent : « Au nom de Dieu, Monsieur, aidez-nous. Je ne doute point que votre bonté ne fasse jusques à l'impossible pour nous tous. Mais je vous supplie de vous ressouvenir que nous courons plus de danger qu'aucun... Je suis résolu de souffrir jusques à l'extrémité, si besoin est. Mais nous serons bientôt obligés de nous engager aux Turcs, qui nous sera un bien plus sensible engagement que celui des chrétiens qui portent la moitié de nos souffrances par la patience qu'ils ont envers nous [2]. »

A ces tristes requêtes, accompagnées toujours de promesses pour l'avenir, Vincent se multipliait pour venir au secours de ses enfants. Le 7 mai 1656, il faisait écrire par Louis XIV « à l'illustre et magnifique seigneur le bacha d'Alger, » pour lui recommander Barreau et Philippe Le Vacher. Puis, frappant à toutes les portes charitables, il

1. Lettre du 26 juillet 1655.
2. Lettres des 3 mars et 8 avril 1655.

recueillait d'abondantes aumônes qu'il envoyait au consul pour le tirer de ses plus pressants embarras. « Mais, disait-il, je ne sais d'où et de qui attendre le moyen de vous tirer des autres engagements, si vous-même n'en trouvez le secret dans une autre économie, comme j'en prie Notre-Seigneur. Je vous ai déjà prié d'y faire attention, et j'aurais fini cette lettre sans vous en parler, sans l'espérance que vous me donnez de ne plus vous engager pour qui que ce soit, et d'éviter les avances et les dépenses qui excéderont vos forces, qui m'oblige à vous en témoigner ma joie [1]. » Surtout, il l'engageait à garder fidèlement les dépôts qui lui étaient confiés, pour pouvoir les rendre à la première demande : « C'est l'argent des esclaves que l'on vous confie, lui écrivait-il encore ; c'est d'où dépend leur liberté, et peut-être leur salut. Si vous alliez divertir cet argent pour d'autres fins, ou le prêter pour racheter d'autres esclaves, au préjudice de ceux à qui il appartient, vous vous mettriez en grand danger de ne le pouvoir rendre quand ils en auront besoin, et, par conséquent, de vous rendre coupable devant Dieu et devant les hommes. Il ne faut qu'un peu de fermeté pour vous défaire de ces importuns qui vous empruntent. Dites-leur que vous n'avez rien à vous, ni le moyen de payer vos dettes, qu'il vous est défendu de vous engager pour autrui, et semblables raisons, contre lesquelles vous ne pouvez aller en conscience [2]. »

Grâce à la charité paternelle de Vincent, le consul commençait à revenir sur l'eau, lorsque la banqueroute d'un nommé Rappiot, marchand de Marseille, lui valut la plus cruelle persécution, et le replongea dans un abîme plus profond que jamais.

Les créanciers algériens de Rappiot s'étant allés plaindre au pacha, celui-ci s'en prit au consul, et voulut, contre toutes les règles de la raison et de l'équité, le rendre res-

1. Lettre du 26 janvier 1657.
2. Lettre du 31 janvier 1659.

ponsable des dettes du Marseillais. Barreau n'avait jamais eu de relations avec Rappiot, il n'était point sa caution, et d'ailleurs, dans son dénûment, avec cent écus qui composaient alors toute sa richesse, il était bien incapable d'acquitter une banqueroute de douze mille livres. Le pacha ne tint aucun compte de si péremptoires réponses ; mais, contre le droit des gens, au mépris du bon sens, de la plus simple humanité, comme du roi et de la France, il fit renverser le consul par terre, et ordonna à ses bourreaux de lui décharger des centaines de coups de bâton sous la plante des pieds. L'ordre fut exécuté avec un acharnement si barbare, que Barreau s'évanouit au milieu du supplice. Craignant une mort que tôt ou tard vengerait la France, et n'ayant pourtant pas encore assouvi sa rage, le pacha fit arrêter la bastonnade, et recourant à une torture moins meurtrière, mais peut-être plus cruelle, il lui fit enfoncer des alênes pointues sous les ongles. La violence même de la douleur rappela Barreau à lui-même. Il aurait volontiers subi la mort ; mais songeant au triste abandon où il allait laisser les pauvres esclaves, il signa tous les engagements que lui imposa une avarice brutale.

Rapporté à demi mort dans la maison consulaire, il y fut presque aussitôt suivi par quatre janissaires qui venaient lui demander un payement immédiat, sous peine d'être reconduit chez le pacha et d'achever d'y mourir. Dans l'impuissance de payer, Barreau ne pouvait que faire le sacrifice de sa vie et se recommander à Dieu. Mais le bruit de son supplice et du nouveau danger qui le menaçait se répandit bientôt dans la ville, et tous les pauvres esclaves accoururent en foule au consulat pour lui offrir leur pécule. « Il n'y a point de filandière en Bretagne, disait Du Guesclin prisonnier, qui ne consente à filer une quenouille pour ma rançon. » Il y a quelque chose de plus beau dans la reconnaissance et la charité de ces malheureux qui venaient apporter les économies destinées à leur propre rachat, et s'exposaient ainsi à une perpétuelle captivité, pour dé-

livrer le consul qui s'était dévoué à leur service. C'est le plus bel éloge de Barreau, le plus bel éloge de l'œuvre de Vincent, qui, au bout de quelques années, avait déjà produit de tels fruits d'héroïsme.

Comme les premiers chrétiens déposaient leurs biens aux pieds des apôtres pour l'usage de leurs frères, de même les esclaves d'Alger apportaient au consul, les uns vingt, les autres trente, ceux-ci cent, ceux-là jusqu'à deux cents écus; si bien qu'ils firent la somme entière.

Mais il fallait tirer vengeance de la violation du droit des gens et de la majesté de la France en la personne du consul, et rembourser les pauvres esclaves. Le dernier devoir seul appartenait à Vincent; le premier regardait le roi. Nous verrons que le saint prêtre se chargea de l'un et de l'autre.

Louis XIV se contenta d'écrire, le 5 juillet 1657, deux lettres, l'une à son consul de Marseille, l'autre au grand duc de Toscane, pour arrêter la ruine de plusieurs de ses sujets. Rappiot avait voulu sauver de sa banqueroute quelques objets précieux, qui furent saisis par la galère garde-côte; d'un autre côté, pour frustrer ses créanciers, il avait confié quelques autres richesses à un vaisseau anglais qui les avait transportées au port de Livourne, pour y être remises à un fidéi-commis frauduleux. Le roi recommandait à son consul et à son « cousin » de ne pas permettre que rien fût diverti de ces débris de la banqueroute.

Du reste, absorbé alors par les troubles de la Fronde et par la guerre avec l'Espagne, il dissimula l'injure qui lui avait été faite en la personne de son représentant. Vincent en gémissait dans ses lettres. Le roi, écrivait-il, « trouve plus à propos de dissimuler cette injure que de s'en ressentir ni de s'en plaindre. Tout ce qu'il fera sera qu'il n'enverra pas d'autre consul, et ainsi voilà le consulat abandonné, et par conséquent les esclaves. » Nouveau sujet d'affliction pour le charitable prêtre ! Ce fut en cette circonstance, coïncidant avec le second consulat de Jean Le Vacher à Tunis, que Vincent songea à faire passer les

deux consulats à des prêtres. Il regardait alors comme difficile de laisser Barreau plus longtemps à Alger, et il ne lui voyait pas d'autre remplaçant possible que Philippe Le Vacher, le frère du consul de Tunis. Il faisait donc instance, comme nous l'avons vu, auprès du pape et de la Propagande, par l'intermédiaire de Jolly, supérieur de la Mission de Rome, pour obtenir qu'on permît aux deux frères d'exercer le consulat concurremment avec leurs fonctions spirituelles, protestant toujours qu'il y allait du seul amour de Dieu, du seul service des esclaves. « On emploie des ecclésiastiques, écrivait-il, pour exercer la justice civile en l'État ecclésiastique, que des séculiers pourraient exercer. » Pourquoi ne pas permettre chose semblable en Barbarie? d'autant plus, ajoutait-il, que, « sans cette permission, il faudrait abandonner plus de vingt mille chrétiens esclaves qui sont en la seule ville d'Alger, dont beaucoup se feraient Turcs, s'ils n'étaient encouragés et secourus[1]. » En effet, depuis trois ou quatre mois que Philippe Le Vacher était parti d'Alger pour repasser en France, plus de trente avaient apostasié.

Philippe Le Vacher était alors à Paris pour y chercher des aumônes qui pussent dégager le consul. Barreau devait dans ce temps la somme considérable de 8 à 9,000 écus. Or, après bien des démarches, Le Vacher n'en avait encore que 5 à 600 d'assurés. Vincent s'y employait activement de son côté, car il compatissait aux peines de Barreau, et entrait en sollicitude de ses affaires, « comme des plus importantes, disait-il, que nous ayons. » Il en avait fait parler au ministre de Brienne; lui-même en avait entretenu plusieurs fois la duchesse d'Aiguillon et ses Dames de la Charité. Mais la duchesse ne pouvait que peu de chose, à cause du « traitement que lui faisait le duc de Richelieu. » Le jeune duc, en effet, dont la tutelle lui avait été confiée avec l'administration de ses biens, lui cherchait des querelles en

1. Lettres à Jolly, des 3 août et 7 septembre 1657.

opposition avec le testament du cardinal. De leur côté, les Dames se ressentaient des incommodités publiques, si grandes après tant d'années de guerre civile et étrangère. D'ailleurs on se fatiguait des demandes incessantes que les malheurs publics suscitaient de toutes parts. A peine était-il possible de trouver quelques petits secours pour les besoins les plus pressants. Comment trouver 8 ou 10,000 écus que Barreau devait alors? Obérée déjà par les malheurs du temps et ses excessives aumônes, la Compagnie ne pouvait s'engager davantage[1].

Cependant le frère du consul avait réussi à lui faire parvenir une somme de 3,000 livres pour satisfaire les plus pressés d'entre les pauvres esclaves. De son côté, Philippe Le Vacher avait à la fin recueilli des sommes assez abondantes, et il attendait à Marseille le moment favorable de retourner à Alger. Mais on craignait les créanciers de Rappiot, et d'ailleurs Le Vacher de Tunis croyait opportun de suspendre le voyage et même de retirer les consuls, jusqu'à ce que le roi eût témoigné aux Turcs son ressentiment et assuré l'avenir. La Porte venait de fournir à Louis XIV un nouveau grief en emprisonnant son ambassadeur de La Haye-Vautelay, à qui elle avait substitué son fils. En attendant la fin de cette grave affaire, il n'y avait qu'à garder la patience et la confiance en Dieu[2].

Pour comble de malheur, le gouverneur du Bastion de France vint compliquer la situation. Ce gouverneur était un marchand de Marseille nommé Pecquet. Depuis quelques années, il avait cessé de payer le tribut aux Algériens. Ceux-ci envoyèrent quatre chaoux et cinquante Mores pour lui adresser leurs réclamations. Pecquet n'en tint compte; et comme on le menaçait d'une armée et d'un payement par force, il fit saisir les Arabes par sa garnison, les chargea de chaînes, les jeta dans leurs propres barques avec tous

1. Lettre de Vincent, du 14 septembre 1657.
2. Lettre du 21 octobre 1658.

les meubles du Bastion, mit le feu aux bâtiments et partit pour l'Italie [1].

Un tel attentat rendait très-critique le sort de Barreau et des esclaves chrétiens. En effet, Barreau fut remis en prison, et les esclaves eurent à souffrir plus que jamais. Vincent retomba un instant dans ses premières hésitations au sujet des consulats et même de la Mission de Barbarie. Mais il se reprit bien vite à son œuvre sainte, et il répondit admirablement à un de ses prêtres qui lui en conseillait l'abandon: « Je ne suis pas convaincu des raisons que vous m'écrivez pour abandonner l'œuvre commencée. Un Missionnaire est, ce me semble, nécessaire en ce pays-là, tant pour assister les esclaves en leurs maladies, que pour les fortifier en la foi en tout temps. Il est vrai que les prêtres et religieux esclaves peuvent suppléer; mais ils ne le font pas; ils sont eux-mêmes si déréglés, qu'il faut un homme d'autorité pour les contenir; et d'ailleurs, il y a sujet de doute si les sacrements administrés par plusieurs d'entre eux seraient valides pour les pauvres captifs. Or, si le salut d'une âme est de telle importance qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre pour la crainte de quelque dépense? Et quand il n'arriverait d'autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion, en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités, et qui s'exposent à mille outrages pour la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés. »

Vincent reprit donc son œuvre avec ardeur, et vint d'abord à bout de délivrer Barreau de sa seconde prison. Il obtint le renvoi des Arabes enlevés par Pecquet, et à cette condition, le consul recouvra la liberté de sa personne et de son ministère. Mais il fallait du temps et de la prudence pour

1. Lettre du 8 octobre 1658.

le tirer de ses engagements, car les créanciers de Pecquet et de Rappiot étaient aux aguets pour se jeter sur l'argent qui lui serait envoyé. Enfin, tout fut payé; on remboursa les pauvres esclaves, et quand, une année après la mort de Vincent, Philippe Le Vacher et Barreau repassèrent en France, ils purent encore en ramener soixante-dix, qu'ils avaient rachetés avec le surcroît des aumônes[1].

VI

Vincent promoteur des expéditions françaises contre la Barbarie. — Le capitaine Paul.

Mais Vincent aurait voulu empêcher par des moyens plus énergiques le retour de semblables exactions, de persécutions si cruelles. Et c'est une circonstance à peu près inconnue de son histoire, que nul de son temps n'eut plus de part à la résolution qui fut enfin prise de châtier les corsaires algériens par les armes, de leur arracher de force, et non au prix de sommes injustement exigées, les esclaves chrétiens, au moins les Français, et enfin de mettre à jamais notre commerce et nos nationaux à l'abri de leur brigandage, au moyen de traités que le souvenir d'un châtiment exemplaire et la menace incessante du canon de la France, rendraient plus sûrs que la parole toujours violée des Barbares. En toute circonstance, il se réjouissait des succès partiels, malheureusement trop éphémères, remportés sur les pirates par les Vénitiens, les Génois, les chevaliers de Malte, et même par les Anglais[2]. Mais c'était un armement de la France qu'il appelait de tous ses vœux.

Il y avait alors en Provence un capitaine du nom de Paul, sorte de Jean Bart, à manières seulement moins rudes, à qui les circonstances seules peut-être ont manqué pour acquérir toute la célébrité du grand marin de Dun-

1. Lettre du 31 janvier 1659.
2. Voir en particulier ses lettres de 1656.

kerque. — Paul de Saumur, plus connu sous le nom de chevalier Paul, avait eu pour berceau une barque, où sa mère, simple lavandière, l'avait mis au monde, vers la fin de 1597, pendant une traversée de Marseille au château d'If. Il avait eu pour parrain le gouverneur même de ce château, Paul de Fortin, qui lui donna son nom. Ses instincts tout maritimes se révélèrent de bonne heure. Encore tout enfant, il voulut s'embarquer comme mousse. Refusé par le capitaine, il se glissa en cachette derrière des ballots de marchandises, d'où il ne sortit que lorsque le vaisseau fut en pleine mer. Force fut au capitaine de le garder. Au bout de trois ans, de mousse il était devenu matelot, et quelques années après, soldat au fort Saint-Elme, dans l'île de Malte. Un duel avec son caporal faillit lui coûter la vie; mais sauvé par des chevaliers français, il partit sur un brigantin armé en course, et s'y distingua tellement, que le capitaine ayant été tué, il fut mis à sa place. De nouveaux exploits le signalèrent bientôt au grand maître de Malte, qui le fit chevalier servant d'armes et lui confia le commandement d'un vaisseau. Lorsque Richelieu prit la surintendance de la marine française, il le demanda au grand maître, et le nomma capitaine d'un vaisseau de guerre. C'est en cette qualité qu'il commença à servir la France dans la guerre d'Espagne, et il s'éleva successivement aux grades de chef d'escadre, de lieutenant général et de vice-amiral des mers du Levant.

Vincent était entré en relations avec lui chez le cardinal Mazarin. L'humeur aventureuse du chevalier, son courage, ses premiers exploits, le désignaient au saint prêtre comme le chef de la croisière qu'il méditait depuis longtemps. Il s'ouvrit donc à lui de ce dessein, et quand le chevalier fut de retour en Provence, il engagea le roi et le cardinal à lui écrire pour le confirmer dans ses bonnes dispositions et l'investir de leur autorité. Dans ce temps, Barreau était prisonnier de la Régence; il s'agissait, par conséquent, non pas de simples représailles de piraterie, ni même seule-

ment d'une œuvre de charité chrétienne, mais de venger l'honneur du roi et du nom français.

De son côté, dans le cours de l'année 1658, Vincent écrivit lettre sur lettre à Get, supérieur de la Mission de Marseille, son correspondant pour toutes les affaires des forçats et de la Barbarie, dans lesquelles il l'engage à presser l'exécution du projet de Paul. « Je vous prie, écrivait-il, de le voir de ma part, de le congratuler de ce dessein ; qu'il n'appartient qu'à lui de faire de tels exploits ; qu'il en a déjà fait de fort beaux ; que son courage, avec sa bonne conduite et ses bonnes intentions, donne sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise ; que je m'estime heureux de porter son nom et de lui avoir fait autrefois la révérence chez M. le Cardinal, et que je lui fais un renouvellement des offres de mon obéissance... Vous l'entretiendrez du traitement qui a été fait à M. le consul d'Alger, et lui pourrez dire qu'il relèvera la France des insultes que ces barbares prennent sur elle ; qu'il ne saurait faire une œuvre plus agréable à Notre-Seigneur[1]. »

Vincent reçut avec joie, en réponse à ces lettres, la nouvelle des bonnes dispositions du chevalier Paul pour l'entreprise d'Alger. Seulement Paul y mettait des conditions pécuniaires que le pauvre prêtre, si surchargé de bonnes œuvres, était bien embarrassé à remplir. Il avait réussi toutefois à amasser une somme de vingt mille livres ; mais lui aussi, avec sa prudence accoutumée et son sens exquis des affaires, voulait qu'elle ne fût remise au chevalier qu'après succès, c'est-à-dire après la délivrance des esclaves, le retrait du frère Barreau et l'établissemeut d'un autre consul. « Car, écrivait-il, s'il ne peut faire cela par la voie des armes, cet argent doit servir pour faire ces effets-là par la voie ordinaire, qui est de dégager ce frère, et rendre aux pauvres chrétiens ce qu'ils lui ont fourni, afin qu'ils s'en servent pour leur rachat[2]. »

1. Lettres du 8 février et du 4 mai 1658.
2. Lettre du 5 juillet 1658.

Vincent n'autorisait donc Get qu'à offrir cette somme au chevalier, et encore sans lui dire qu'il l'avait en mains, ni d'où elle provenait. Puis il insistait sur ce point, de ne « la lui promettre qu'avec cette condition, qu'il délivrerait, non quelques esclaves, mais tous les Français qui se trouveraient en Alger, et qu'il ne toucherait rien que cela ne fût fait. » Mais il agissait et faisait agir, pour qu'il fût pourvu aux frais de l'expédition et à la récompense du chevalier. Get, poussé par lui, pressait les échevins et les marchands de Marseille de contribuer à l'entreprise, et d'inviter les autres villes maritimes du royaume à y contribuer aussi. Enfin, Vincent allait au-devant de toutes les objections. On lui avait écrit de Marseille que plusieurs étaient arrêtés dans la promotion de l'entreprise par la crainte du ressentiment du Grand Seigneur, et de l'arrestation de tous les marchands français qui trafiquaient au Levant. Il consulta les personnes les plus haut placées, et il répondit que cette crainte était chimérique, que le Grand Seigneur ne pouvait trouver mauvais que le roi tirât vengeance des injures reçues des Algériens, des vexations infligées à ses sujets, des prises injustes et continuelles faites sur eux, et surtout de l'emprisonnement de son consul. D'ailleurs le roi avait déjà adressé une dépêche à de La Haye, son ambassadeur à Constantinople, le chargeant de porter plainte de tous ces griefs au Grand Seigneur et au divan[1].

Malgré tant d'activité, de démarches et de sacrifices, l'expédition de Paul n'eut pas lieu, pour des causes ignorées de l'histoire; mais une expédition, plus efficace que celle-ci n'eût été, se dirigea contre Alger quelques années après, et l'initiative en appartient certainement à Vincent. Nous lisons, en effet, dans sa lettre à Get du 3 mai 1658, ces paroles remarquables : « Il eût été bon que vous eussiez vu M. Paul, comme je vous en avais prié, encore qu'il n'y eût aucune apparence qu'il exécutât sa proposition; car au

1. Lettre du 19 juillet 1658.

moins auriez-vous pu découvrir plus en particulier ses sentiments sur une telle entreprise, et en tirer quelque instruction qui nous pourrait servir en cas qu'un autre la fasse; car si elle est faisable, *madame la duchesse d'Aiguillon se promet de la faire faire à M. de Beaufort*, qui, à ce qu'on dit, doit commander l'armée navale; mais vous n'avez que faire d'en parler. » On sait que la duchesse d'Aiguillon ne faisait rien sans le conseil de Vincent que, depuis plusieurs années, elle avait pris pour directeur, et l'on ne saurait douter qu'elle n'ait agi à la suggestion du saint prêtre, en faisant donner le commandement d'une armée navale au duc de Beaufort. Vincent eut donc le mérite de cette expédition, s'il n'en eut la joie, car, mort en 1660, il ne la put voir; le mérite aussi des expéditions postérieures de 1683 et 1688 qui se rattachent à la première, et même de l'expédition de 1830, qui a détruit enfin la piraterie. Depuis Charles-Quint, en effet, Alger passait pour imprenable et invincible. C'est Vincent qui, en contribuant d'une manière si efficace à l'expédition dirigée par le duc de Beaufort, a appris, en quelque sorte, à nos vaisseaux de guerre et à nos armes la route d'Alger, route que nous n'avons plus oubliée jusqu'à notre triomphe définitif.

ARTICLE III.

Mission d'Alger depuis la mort de saint Vincent de Paul.

I

Expédition du duc de Beaufort. — Jean Le Vacher à Alger.

Vincent mourut avec la douleur de n'avoir pas vu la piraterie châtiée, le sang des martyrs et l'honneur français vengés, mais avec la consolation d'avoir délivré ses enfants.

L'année qui suivit sa mort, Barreau et Ph. Le Vacher revenaient en France, et étaient remplacés à Alger par le frère Du Bourdieu qui devait y exercer le consulat, et par

Huguier, cet ancien consul de Tunis, qui, devenu prêtre depuis, partait en qualité de missionnaire apostolique. Dès 1658, Vincent avait songé à l'envoyer à ce poste, pour y tirer au clair l'affaire de Barreau, et empêcher le retour de semblables embarras pécuniaires. Mais l'emprisonnement du consul de Constantinople suspendit son voyage: on voulait attendre ce que ferait le roi[1]. Comme il a été dit plus haut, le ministère d'Huguier fut bien court, puisqu'il mourut de la peste au mois d'avril 1663. Dès lors, et pendant environ cinq années, la Mission n'eut pas d'autre représentant à Alger que le frère Du Bourdieu.

La guerre qui éclata entre la France et l'Algérie empêcha seule de donner un remplaçant à Huguier. Faire partir alors un prêtre français pour Alger, c'eût été l'envoyer à un infaillible martyre.

Dès 1663, le duc de Beaufort avait donné la chasse aux corsaires sur des vaisseaux où Tourville fit ses premières armes. Le *roi des Halles* mettait enfin son brillant courage au service d'une entreprise utile à son pays. En 1664, il entreprit de conquérir Djigelly, et s'il échoua, il put reprendre la mer l'année suivante et battre deux fois la flotte algérienne à la hauteur de Tunis. Ces succès amenèrent des négociations entre la France et Alger. Le dey écrivit « au plus grand des princes de la foi de Jésus, qui est la colonne et l'appui des rois chrétiens, le roi de France Louis XIV, » et Louis XIV, de son côté, répondit aux « illustres et magnifiques seigneurs » d'Alger, pour ratifier les articles d'un traité de paix négocié entre la Régence et Trubert, commissaire de la marine, aidé du consul Du Bourdieu, et stipulant la liberté du commerce, la sûreté de la navigation et surtout la délivrance des esclaves.

Ce traité, malgré les efforts du consul anglais, qui prodiguait l'argent pour en obtenir la rupture, eut d'abord d'heureux résultats, et en 1668, Alméras, premier succes-

1. Lettre à Get, 20 septembre 1658.

seur de Vincent de Paul, fit partir pour Alger Jean Le Vacher, l'ex-consul de Tunis. Jean Le Vacher quitta sans regret sa douce retraite de Saint-Lazare. Il disait : « Si je voyais d'un côté le chemin du ciel ouvert, et de l'autre le chemin d'Alger, je prendrais celui-ci, qui est celui de la charité. » A son départ, Almeras lui donna de sages règlements, pour lui et pour Du Bourdieu, renouvelés de ceux qui avaient été donnés par Vincent à Noueli et au frère Barreau. Ces règlements prescrivaient l'assistance corporelle et spirituelle des esclaves, la dévotion au mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire au mystère d'un Dieu fait esclave pour affranchir les hommes, et la fidélité aux règles de la Compagnie. La direction de l'œuvre générale était donnée à Le Vacher, et Du Bourdieu devait prendre son conseil même dans l'exercice du consulat. Enfin Almeras recommandait la prudence et la patience dans les rapports avec le dey, les prêtres et religieux esclaves; la protection des marchands et leur maintien dans l'union de la charité; la soumission à toutes les lois et même à tous les usages du pays, quand ils n'auraient rien de contraire à la loi de Dieu.

Le Vacher arriva à Alger le 9 juin 1668. Pendant les cinq années d'absence de prêtres de la Mission, la chrétienté algérienne n'avait pas été dépourvue de secours religieux. Outre les prêtres esclaves, elle avait eu ce Pierre de la Conception dont nous avons parlé déjà, et dont le commissaire Trubert écrivait à Colbert, le 22 juin 1667, au lendemain de son martyre : « Je peux dire, Monseigneur, que j'ai vu presque toute l'Europe, et que je n'y ai rencontré que cet apôtre[1]. »

Il en rencontrait un second dans la personne du nouveau venu. Jean Le Vacher fut accueilli, avec une joie qui ne se peut décrire, par tous les esclaves, qui appelaient de tous leurs vœux leurs bons Missionnaires. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux, sans doute, transférés de Tunis à Alger,

1. Archives de la Mission.

l'avaient vu à l'œuvre dans son premier apostolat. Il fut encore favorablement reçu du pacha, dont il mit aussitôt à profit les bonnes dispositions. Ayant obtenu permission du costume ecclésiastique, il vêtit à ses frais les prêtres et religieux esclaves, chacun suivant sa dignité et son ordre. Il rétablit le culte divin dans les chapelles du consulat et des bagnes. Il fit de sa maison, qui était aussi la maison consulaire, l'hôtellerie de tous les pauvres, l'hôpital de tous les malades qui n'avaient pas d'autre asile. Il redoubla de zèle et de charité pendant la peste, et frappé lui-même, il n'interrompit en rien son saint ministère. Pour faire face à tant de dépenses, il se mit en rapport avec les prêtres des conférences des Mardis à Saint-Lazare, avec les Dames de la Charité de Paris, et il obtint toujours des aumônes suffisantes à tant de besoins. En sa qualité de vicaire apostolique, dont le siége était transféré désormais à Alger, il donna aux prêtres de sages règlements, disposa dans le meilleur ordre tout ce qui regardait le service divin, établit parmi les esclaves de touchantes dévotions, entre autres la dévotion pour la délivrance des âmes du purgatoire : sublime commerce entre les captifs de l'Église militante et de l'Église souffrante, aspirant à la commune liberté des enfants de Dieu !

Ainsi il travailla jusqu'en 1674. Du Bourdieu ayant été alors chassé par le dey, parce qu'il ne cessait de s'opposer aux infractions du traité de 1666, et les ministres du roi, pour éviter un plus grand mal, n'ayant pas voulu insister pour sa réintégration, Jolly, supérieur général de la Mission, présenta à Louis XIV et à Colbert le chevalier d'Arvieux, qui fut agréé comme consul à Alger[1]. Mais d'Arvieux ne s'y put maintenir, et le 21 février 1676, Le Vacher écrivait à Colbert, au nom du pacha et du dey, que « si le roi avait agréable de renvoyer Du Bourdieu, qui avait exercé le consulat avec satisfaction, consolation et

1. Circulaire de Jolly, du 28 février 1674.

édification d'un chacun, ils le recevraient très-volontiers[1]. » Du Bourdieu ne fut pas renvoyé, et ce fut Le Vacher lui-même qui, à Alger, comme autrefois à Tunis, dut réunir la charge de consul à ses fonctions de vicaire apostolique. En vain il résista; en vain, vieux et malade, il supplia à plusieurs reprises Colbert de lui envoyer un remplaçant ou d'agréer que son supérieur Jolly lui en envoyât un sous le bon plaisir du roi[2] : il devait mourir à son poste.

Poste toujours difficile en lui-même, et surtout à cause des infractions incessantes des traités. Tourville venait bien d'en obtenir une ratification nouvelle par la menace du canon (30 mai 1679); mais dès le lendemain, c'étaient d'autres actes de piraterie. Au mois de février 1681, une négociation, conduite par un sieur Hayet, commissaire député par Colbert, et Jean Le Vacher à qui Hayet rendit, en cette circonstance, le plus honorable témoignage, sembla encore avoir réussi; et cependant, dès le 20 novembre de cette année, Le Vacher devait donner avis à Dussault, gouverneur du Bastion de France, que les Algériens venaient de déclarer la guerre. Mais Duquesne et Tourville ayant détruit, cette même année, la flotte de Tunis et de Tripoli, et obtenu la mise en liberté des esclaves chrétiens détenus en ces deux villes, on songea à une expédition semblable contre Alger. Le capitaine de Beaujeu y fut envoyé pour faire une reconnaissance. Malheureusement il fut capturé. « Je ne saurais vous faire assez connaître, écrivit-il alors, la misère que souffrent ici les pauvres esclaves, et particulièrement les Français : on les oblige à coups de bâton à promettre des sommes immenses pour leur rachat; et depuis peu, trois ou quatre de mes gens, forcés par la douleur, ont fait, pour s'en délivrer, des billets de mille et quinze cents écus[3]. »

Ce qui portait au comble l'insolence des Algériens, c'était le traité qu'ils venaient de conclure avec les Anglais; traité

1. Archives de la Mission.
2. Lettre du 30 mai 1679, *ibid.*
3. Archives de la Mission.

déshonorant pour ceux-ci, puisqu'ils s'engageaient à fournir aux Barbaresques des munitions de guerre, ce que Hayet avait repoussé avec indignation au nom de Louis XIV, et qu'ils n'avaient stipulé pour eux aucun avantage, pas même la liberté de leurs nationaux, en si grand nombre à Alger. Le seul but des Anglais était d'écarter la France, de nous remplacer à La Calle et dans nos autres établissements.

II

Expédition de Duquesne et de d'Estrées. — Martyres de J. Le Vacher et de Montmasson.

Cependant Renaud d'Eliçagarray, plus connu sous le nom de Petit-Renaud, venait d'inventer les galiotes à bombes, et Duquesne en fit un premier essai contre Alger au mois de juin 1682. Effrayés du bombardement, les Algériens envoyèrent Le Vacher à Duquesne, qui n'accepta pas leurs conditions. Mais la saison trop avancée força la flotte française de rentrer à Toulon. Ce fut partie remise à l'année suivante.

En attendant, Dussault ouvrit des négociations qui n'aboutirent pas. La terreur, déjà grande à Alger, fut à son comble, lorsque la flotte française parut en vue de ses côtes. Le bombardement fut terrible. Le Vacher et le commandant de Beaujeu furent encore envoyés à Duquesne. Il est pénible de dire que Duquesne ne respecta dans le vieux Missionnaire ni la majesté de l'âge et du sacerdoce, ni le caractère de représentant de la France. Duquesne était protestant, et protestant obstiné, puisqu'il résista à tous les efforts que faisait alors Louis XIV pour ramener l'unité religieuse, et qu'il mourut dans l'hérésie. Ce fut un obstacle à la paix. Pleins de confiance en Le Vacher, le dey et le divan se défiaient de Duquesne. « Il n'est pas de la religion de votre roi, disaient-ils à Dussault; la vôtre est de tenir parole, la sienne est en horreur parmi vous. »

Duquesne reçut sans le moindre honneur Le Vacher à son bord, et il se contenta d'exiger, comme condition préalable, la mise en liberté de tous les sujets du roi et de tous les étrangers pris sous pavillon français. Dès le lendemain, Le Vacher retournait auprès de Duquesne avec plus de cinq cents esclaves, et accompagné de l'amiral algérien Mezzo-Morte, qui devait servir d'otage. Duquesne n'offrit pour siége à Le Vacher que la culasse d'un canon, et s'emporta jusqu'à lui dire : « Vous êtes plus Turc que chrétien. » — « Je suis prêtre, » répondit simplement Le Vacher, et il retourna à la ville outré de douleur et poursuivi par les injures de plusieurs officiers qui imitaient en cela leur général.

Le Vacher était prêtre ; il était aussi consul, et la longue expérience que l'exercice du consulat lui avait donnée du caractère et des affaires des Algériens, lui faisait désirer, dans l'intérêt de la paix, de la religion et de la France, que Duquesne ne poussât pas les choses à l'extrême. C'est pourquoi, sans doute, Duquesne l'appelait Turc. Mais, dans l'orgueil de ses armes, Duquesne ne ménagea rien, pas même les otages qu'il avait à son bord, et il finit par demander une indemnité de 1,500,000 livres. Le dey Baba-Hassan, qui voulait la paix à tout prix, eût souscrit peut-être à cette dure condition, lorsque la ville se souleva contre lui. En cette circonstance, Mezzo-Morte, qui depuis longtemps convoitait sa place, va trouver Duquesne et lui dit que s'il était dans Alger, il avancerait plus en une heure que Baba-Hassan en quinze jours. Duquesne le renvoie; mais, à peine à Alger, Mezzo-Morte fait massacrer Baba-Hassan, prend le titre de dey, arbore le pavillon rouge, tire sur nous, et déclare à l'otage français, Hayet, en le renvoyant à Duquesne, que si le bombardement continue, il mettra les chrétiens à la bouche du canon. Le Barbare tint parole pour Le Vacher et vingt-deux chrétiens français. Le Vacher fut mis à la bouche du canon dit *consulaire*, qu'on voit aujourd'hui dans la cour d'honneur des Invalides. « C'est de son sein

homicide, a dit Mgr Dupuch, qu'il s'élança vers les cieux.[1] »

Duquesne continua à bombarder la ville, sans pouvoir réduire Mezzo-Morte. A la fin les bombes manquent, et les galères doivent revenir à Toulon. Mais Tourville reste en croisière, comme une menace du prochain retour de la flotte incendiaire. En effet, l'année suivante, Tourville, qui a reçu du renfort, paraît en face d'Alger. Le dey se hâte d'écrire « au général de l'armée de France, monsieur le chevalier de Tourville, qui est l'exemple des grands des chrétiens, et le soutien de la gloire du Seigneur de la religion de Jésus, » et le 23 avril 1684, un traité se conclut à des conditions peu dures, mais qui étaient les conditions mêmes posées par la France.

Ce fut au milieu de cette guerre et de ces négociations, que Bossuet, prêchant à Saint-Denis, le 1er septembre 1683, l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, et relevant son éloge de l'éloge de Louis XIV, s'écria : « Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté. Tu disais en ton cœur avare : Je tiens la mer sous mes lois, et les nations sont ma proie. La légèreté de tes vaisseaux te donnait de la confiance; mais tu te verras attaquée dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son nid où il partage son butin à ses petits. Tu rends déjà tes esclaves. Louis a brisé les fers dont tu accablais ses sujets qui sont nés pour être libres sous son glorieux empire. Tes maisons ne sont plus qu'un amas de pierres. Dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta rage impuissante. Mais nous verrons la fin de tes brigandages. Les pilotes étonnés s'écrient par avance : « Qui est semblable à Tyr? et toutefois elle s'est tue dans le milieu de la mer (*Ezéch.*, XXVII, 32); »

1. Voir la Vie mss. de Le Vacher, et aussi douze de ses lettres inédites, dans lesquelles il donne des détails sur le bombardement d'Alger par Duquesne, et sa mission auprès de lui. — Archives de la Mission.

et la navigation va être assurée par les armes de Louis [1]. »

Cette prosopopée prophétique ne devait avoir son accomplissement que sous le dernier roi de France descendant de Louis XIV. En effet, malgré un traité si solennel, malgré l'envoi à Versailles d'un ambassadeur algérien, plus étonné de s'y voir que, quelques années auparavant, le doge de Gênes; dès l'année suivante, Tourville allait demander raison d'infractions nouvelles, et des pertes infligées au commerce de France, d'Espagne et d'Italie. Ce qui aggravait la situation des chrétiens d'Alger, c'est que Piolle, successeur de Le Vacher dans le consulat, pour se rédimer des 1,500 livres qu'il payait à la France et satisfaire sa cupidité, pressurait les pauvres esclaves, chargeait de droits les marchands et les ruinait d'usures. Son successeur Mercadei, proche parent d'un renégat, tint une conduite plus indigne encore.

La guerre devenait imminente. Le maréchal d'Estrées commença par bombarder Tunis et Tripoli, et en 1688, il parut devant Alger qu'il menaça du même châtiment. Pour la seconde fois, Mezzo-Morte menace à son tour de mettre quatre-vingts esclaves français à la bouche du canon, en commençant par le consul et le vicaire apostolique; pour la seconde fois il tint parole, et outre quarante Français et le consul qui ne méritait guère un meilleur sort, il mit à la bouche du canon le frère François Francillon qui était en Barbarie depuis quarante-quatre ans, et le vicaire apostolique Montmasson, qui avait quitté la cure de Versailles pour venir chercher à Alger les souffrances et le martyre [2].

Cependant dix mille bombes avaient été lancées sur Alger, qui n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes. Un nouveau traité de paix est accordé à la République en septembre 1689. Ce peuple reconnaissait enfin l'inanité des promesses que lui faisaient les consuls de l'Angleterre et

1. Œuvres, tom. XVII, p. 389. — 2. Voir sa Vie mss. et son éloge à la suite des sermons de Collet.

de la Hollande protestantes, de les défendre contre la puissance invincible de nos armes : « Les enfants de nos enfants, répétait-il, se souviendront qu'il ne faut jamais choquer le pavillon de France [1]. »

III

L'Algérie et la Mission pendant le XVIIIe siècle. — Révolution.

En effet, à partir du traité de 1689, renouvelé souvent à cause des infractions, et jusqu'à la Révolution, la France fut presque toujours épargnée par les pirates, qui tournèrent leur brigandage contre les autres puissances. Pendant tout le XVIIIe siècle, l'Espagne s'épuisa en efforts le plus souvent inutiles, et perdit peu à peu toutes ses possessions africaines. Oran résista plus longtemps. Pris une première fois en 1708 par Bouchelarem, bey de Mascara, qui en remit les clefs au dey d'Alger, il fut repris en 1732. L'année 1775 vit une grande expédition contre Alger, dernier effort de l'Espagne affaiblie; en 1785, elle acheta une paix sans dignité; enfin, en 1792, elle céda définitivement Oran au dey d'Alger et évacua pour toujours la Barbarie. Les autres nations se contentaient d'acheter à beaux deniers comptants la demi-liberté de leur commerce.

Malgré la persécution et la mort, qui ne faisaient qu'exciter leur courage, les enfants de Vincent de Paul n'abandonnèrent pas à Alger l'œuvre de leur père. Ils y entretinrent toujours un vicaire apostolique, et communément avec lui, quatre prêtres, deux frères et deux esclaves loués dont on répondait aux patrons. Leur maison de Mission fut toujours à loyer d'un Turc. Ils y avaient une chapelle décente, où le culte était public et libre. La prédication s'y faisait en français et en italien. Tous les dimanches et jours de fête, on y entendait le chant de l'*Exaudiat*, et on y faisait des prières pour la France et pour les bienfaiteurs, presque tous Fran-

1. Voir sur tout ce qui précède les intéressants mémoires de Dussault, adressés au ministre de la marine en 1684 et 1691. — Archives de la Mission.

çais. Les Lazaristes desservaient aussi les quatre chapelles des bagnes, entretenues par la charité de tous, même des pauvres esclaves. Ils servaient d'interprètes, de correspondants et de facteurs pour le commerce entre les captifs et leurs familles, se faisaient frères quêteurs pour ramasser le prix des rachats, et gardaient chez eux les affranchis jusqu'au départ pour la patrie. Ils occupaient leurs rares loisirs par des recherches de géographie, d'astronomie, d'archéologie, d'histoire naturelle : le docteur Shars, dans son *Voyage en Barbarie*, mentionne les observations qu'il avait reçues des Missionnaires[1].

En joignant à ces détails tout ce qui a été dit précédemment des travaux des premiers Missionnaires, on se fera une idée de la situation et des œuvres de leurs successeurs pendant plus d'un siècle. Et tout cela sans profit, si ce n'est force injures, mauvais traitements, persécutions de la part des Turcs et des renégats, de la part même des marchands et des esclaves; force exactions de la part du deylick et des grands! Ne parlons pas de la mort, qui était leur vrai gain : plus d'un tiers moururent de la peste, sans compter ceux qui périrent de mort violente.

A Montmasson succéda, comme vicaire apostolique, Gianola, qui fut remplacé lui-même par Lorence en 1695. Presque tout le vicariat de Lorence se passa en difficultés avec les Trinitaires administrateurs de l'hôpital, qui ne voulaient pas reconnaître sa juridiction apostolique, et se refusaient à payer les avances que Gianola avait faites pour le rachat des captifs espagnols. On répugne à dire que ces religieux, quelquefois fort ignorants, intriguaient avec les Anglais auprès du dey et du divan.

Le plus illustre des successeurs de Lorence fut Duchêne, qui passa trente-huit ans à Alger, et exerça pendant trente-trois ans, dans des vicissitudes de calme et d'orage (1705-

1. Voir un mémoire mss. présenté au cardinal Fesch en 1808, par Hanon, vicaire général de la congrégation de la Mission. — Archives de la Mission.

1738), le vicariat apostolique. C'est Duchêne qui alla un jour demander au dey la délivrance d'un esclave « au nom du bon Dieu, » et l'obtint du barbare étonné de cette extraordinaire requête.

Une mention est due au vicariat de Bossu, qui fut en même temps consul. Bossu se trouva seul à Alger en 1755, pendant que son confrère Groiselle était en France pour y recueillir des aumônes à l'effet de bâtir une chapelle dans un nouveau bagne, en remplacement de celle qui venait d'être démolie avec le bagne du deylick. Groiselle obtint des mandements des évêques en faveur de son œuvre; il fit des adresses aux Missionnaires de toute la chrétienté, au nom des esclaves de toutes les contrées de l'Europe qui se trouvaient alors à Alger. En 1756, l'église fut bâtie.

Deux ans après, Bossu était déchargé du consulat, puis rappelé en France, et remplacé par Groiselle, qui réunit aussi les fonctions de consul et de vicaire apostolique. Un bien honorable témoignage fut rendu alors à Bossu. La cour de Rome ayant résolu d'envoyer en Asie un nouveau vicaire apostolique, le cardinal Spinelli dit au pape : « Je connais l'homme qu'il faut envoyer. Il n'est ni à Rome ni en Italie; il est à Paris dans la maison de Saint-Lazare; » et l'ayant nommé, il ajouta : « Votre Sainteté n'a qu'à le demander au supérieur général. » Tissot, chargé alors des affaires de la Congrégation à Rome, en donna avis au supérieur, qui fit de vaines objections pour s'opposer aux désirs du pape et à l'empressement apostolique de Bossu.

Il serait monotone d'énumérer les persécutions, les emprisonnements, les avanies qu'avaient sans cesse à souffrir les Missionnaires. En 1764, la persécution devint plus violente, à l'occasion d'une tartane algérienne prise par un vaisseau français. Le dey fit arrêter le consul et le vicaire apostolique, qui était alors La Pie de Sévigny, ainsi que tous ses confrères et tous les Français. Le consul et le vicaire, liés à la même chaîne, furent emprisonnés au bagne de la Régence. La Pie baisait ses fers et consolait ses com-

pagnons d'esclavage. Le lendemain, ils étaient exposés en public aux outrages de la multitude; puis, attelés deux à deux à une charrette, ils étaient condamnés à traîner des pierres. Le consul et La Pie furent ramenés, mais toujours enchaînés, dans la maison consulaire, où ils restèrent plus d'un mois, jusqu'à ce qu'ils fussent mis en liberté sur la réclamation du roi de France.

En 1771, Alger ayant été bombardé par les Danois, tous les Français, tous les prêtres s'enfuirent, à l'exception des Missionnaires, qui s'enfermèrent dans les bagnes pour y secourir les esclaves.

En 1775 et 1776, les Algériens, attaqués par les Espagnols, craignirent une révolte des esclaves. Ils en éloignèrent neuf cents qui furent conduits à Medeah pendant les chaleurs de juin. Les Missionnaires les y suivirent, et partagèrent leurs souffrances.

L'année 1785 fut signalée par un grand rachat de captifs français. Ils se promenèrent en procession à Paris et dans les principales villes de France. Il existe un écrit curieux, sous ce titre : « L'ordre et la marche de la procession des captifs français rachetés dans le royaume d'Alger en 1785; » in-4° de 8 pages; sorte de programme de la fête, avec les noms des esclaves, au nombre de 315. Malgré la délivrance de leurs compatriotes, les Missionnaires restèrent néanmoins à Alger pour soulager les esclaves des autres nations.

Moins heureuse fut l'année 1787. Une peste affreuse sévit à Alger. Tous les Missionnaires furent atteints; un prêtre et deux frères succombèrent. Il faut voir dans le journal funèbre de Saint-Lazare les traits de leur héroïque charité.

La peste révolutionnaire fut plus fatale encore à la Mission. Elle lui enleva ses biens, qui se montaient à un revenu de 9,361 livres, provenant des dons du roi et de la duchesse d'Aiguillon. En vain les esclaves d'Alger adressèrent-ils, en 1792, une pétition à l'Assemblée nationale, pour que restitution lui fût faite de ses fondations : non-seulement rien ne fut rendu, mais, en 1798, le consul républicain retira la

protection de son gouvernement aux Missionnaires, qui furent dès lors abandonnés à tous les caprices du dey. Ordre même leur fut donné de se retirer : la peste survint, et on voulut bien les tolérer auprès de leurs pauvres esclaves.

IV

L'Algérie et Bonaparte. — La Mission d'Alger jusqu'à l'heure présente.

Cette même année, pendant l'expédition d'Égypte, Bonaparte avait songé un instant à porter ses armes en Algérie ; mais son brusque retour en France rassura les Algériens, qui prirent les devants, nous déclarèrent eux-mêmes la guerre et s'emparèrent de La Calle. Les Lazaristes durent abandonner leur poste. Ils se retirèrent d'abord en Espagne, chez leurs confrères de Barcelone, puis rentrèrent en France. Un seul resta en Espagne, pour être plus à portée de repasser au milieu de ses chers esclaves : c'était Joussouy qui était venu à Alger en 1780, et avait échappé à la peste de 1787.

Il devait attendre plusieurs années. A l'occasion de la paix avec la Porte, en 1801, des négociations avaient bien été ouvertes avec Alger, d'où un traité était sorti ; mais il fut aussitôt violé par les pirates, et le premier consul envoya auprès du dey Hassan II un adjudant de son palais pour réclamer les prises, le respect de son pavillon et exiger une réparation éclatante. « Dieu a décidé, lui écrivait-il, que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. » Quelques jours après, il lui adressait un autre officier avec la belle lettre suivante qui a échappé aux collecteurs de sa correspondance :

« Grand et magnifique Dey,

« Un adjudant de mon palais doit, à l'heure qu'il est, être rendu auprès de vous pour vous porter les plaintes que j'ai, et vous demander réparation des différents outrages faits à mon pavillon. Aujourd'hui j'expédie un nouvel officier, por-

teur de cette lettre, ne voulant pas, avant de rompre avec vous, ne pas vous avoir mis à même de réfléchir mûrement sur ce que vous avez à faire.

« Je vous demande donc réparation éclatante pour les griefs dont je me suis plaint dans ma dernière lettre; je vous en demande encore contre le gouverneur de Bone, qui s'est permis d'arrêter une gondole munie de mon passe-port, et d'empêcher la pêche du corail, conformément à nos traités et à l'usage immémorial qui a existé de tous temps.

« Je vous fais également connaître mon indignation sur la demande que vos ministres ont osé faire, que je paye 200,000 piastres. Je n'ai jamais rien payé à personne, et grâce à Dieu, j'ai imposé la loi à tous mes ennemis. J'ai détruit l'empire des mamelucks, parce qu'après avoir outragé le pavillon français, ils osaient demander de l'argent pour la satisfaction que j'avais droit d'attendre. Craignez le même sort; et si Dieu ne vous a pas aveuglé pour vous conduire à votre perte, sachez ce que je suis et ce que je peux.

« Avant de faire marcher contre vous une armée de terre et de mer, j'ai instruit l'ambassadeur de la SublimePorte, avec qui je viens de renouveler l'ancienne alliance. Je vous l'ai dit et je vous le répète : je veux vivre en bonne amitié avec vous, et je n'ai aucune vue ambitieuse; je n'ai pas besoin de vos États pour être au premier rang des puissances. Mais si vous refusez de me donner satisfaction, et si vous ne réprimez pas la licence de vos ministres qui osent insulter mes agents, et de vos bâtiments qui osent insulter mon pavillon, je débarquerai quatre-vingt mille hommes sur vos côtes, et je détruirai votre Régence; car enfin je ne souffrirai pas que vous traitiez mon pavillon comme vous traitez celui des petites puissances du Nord et des petites puissances d'Italie. Que vous et votre conseil réfléchissent donc bien sur le contenu de cette lettre, car ma résolution est immuable. Je désire cependant que Dieu et votre bon génie vous éclairent, et que vous repreniez les senti-

ments qui ont existé habituellement entre la France et Alger.

« A Paris, le 8 thermidor an x (27 juillet 1802).

« *Signé* BONAPARTE. »

Un nouveau traité fut conclu entre la France et Alger en 1805. A la faveur de la paix, Joussouy reprit la route de l'Algérie. Pour subvenir aux besoins de la Mission et de l'hôpital, il vendit son patrimoine; et comme il avait trouvé sa maison convertie en harem, il se retira d'abord dans une chambre du bagne de la Régence. Ayant recouvré sa maison par l'intervention du consul de France Dubois-Thainville, il vécut d'abord avec deux Frères des débris de son patrimoine, d'emprunts et de quelques aumônes. Il reçut aussi quelques secours du roi d'Espagne, qui lui offrait de se charger de tout, s'il voulait se mettre sous sa protection. Mais Joussouy voulut rester Français. Deux fois l'empereur lui envoya une gratification de 3,000 fr., avec quoi il put payer ses dettes et reprendre toutes les œuvres de la Mission. Une de ces gratifications était datée du camp impérial de Posen, 12 décembre 1806. Elle avait été obtenue sur un rapport des besoins de la Mission adressé au ministre des relations extérieures par le consul Dubois-Thainville. La même somme était aussi accordée à la Mission de Constantinople, et le supérieur général de la Congrégation, chargé de recevoir les fonds, devait justifier de l'emploi de l'une et de l'autre. De plus, l'empereur alloua à la Mission d'Alger une somme annuelle de 3,000 fr. sur le ministère des cultes. Ce n'était pas le tiers du revenu enlevé par la Révolution. Aussi Hanon, vicaire général des Lazaristes, adressa, en 1808, le mémoire déjà cité au cardinal Fesch, à l'effet de faire assurer à la Mission d'Alger, par l'intervention de Son Éminence, une existence convenable. La première réponse de l'empereur, datée du camp impérial d'Astorge, 3 janvier 1809, fut un nouveau don de 3,000 fr. Puis, le 7 septembre 1811, conséquemment, sans doute,

au mémoire de 1808, le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, après avoir fait l'historique et l'éloge de la Mission d'Alger, l'éloge encore de Joussouy, proposa le maintien du secours annuel de 3,000 fr., le payement des dettes de Joussouy, et la conservation de la chapelle consulaire et de l'hospice français. L'abandon de cette église, disait-il, qui est à Alger comme la paroisse européenne, produirait un mauvais effet dans le pays. D'ailleurs elle est nécessaire aux négociants résidants à Alger et aux marins de passage; nécessaire aussi au consulat pour le chant des *Te Deum* et la célébration des fêtes impériales. Ce rapport fut revêtu de l'approbation de l'empereur à Compiègne, 10 septembre 1811.

Trois ans après, 8 janvier 1814, Joussouy mourait à Alger, et le consul Dubois-Thainville écrivait son éloge au ministre des cultes. « Nous avons perdu notre père, s'écriaient les esclaves au milieu de ses funérailles; nous avons perdu celui qui nous soutenait dans nos travaux et nous soulageait dans notre misère [1]. »

Cette même année, les puissances réunies à Vienne reprirent contre Alger un projet d'expédition que Napoléon avait déjà fait étudier par le chef de bataillon du génie Boutin. Mais ce projet fut entravé par l'Angleterre, qui nous avait enlevé à son profit presque tous nos privilèges. Malgré les expéditions des États-Unis en 1815 et de lord Exmouth en 1816; malgré la croisière anglo-française en 1819 et la croisière de sir Harry Neal en 1824; malgré même les traités qui stipulaient toujours l'abolition de l'esclavage, il y eut encore à Alger, ville et banlieue, une moyenne de huit à dix mille esclaves, jusqu'en 1830. C'était le nombre auquel ils étaient communément réduits depuis les expéditions de Louis XIV.

La mort de Joussouy les avait à peu près laissés sans

1. Voir, sur tout ce qui précède, le mémoire cité au cardinal Fesch, les circulaires des supérieurs généraux de la Mission, et les relations des Missionnaires. — Archives de la Mission.

secours religieux. En 1825 seulement, la Mission fut reprise, et M. Chossat se rendit à Alger en qualité de vicaire apostolique. La même année, il fut remplacé par deux Missionnaires, qui eux-mêmes durent abandonner leur poste pendant le long blocus de 1827 à 1830.

Bien que notre conquête eût rouvert à la religion les portes de l'Algérie, les Lazaristes ne rétablirent qu'en 1842 leur Mission d'Alger. Ils y vinrent alors prendre la direction des Filles de la Charité, et y fondèrent une Mission. Plus tard, ils furent encore chargés du grand séminaire, des paroisses de Mustapha supérieur et de Laghouat qui devinrent aussi centres de missions. Leur œuvre est désormais un peu différente de ce qu'elle fut pendant deux siècles. Mais, à défaut d'esclaves, il y a toujours des missions à faire, des orphelins à élever, des enfants à instruire, des pauvres à nourrir, des prisonniers à visiter, des malades, des vieillards à soulager à domicile et dans les hôpitaux : c'est donc toujours l'ensemble des œuvres charitables de saint Vincent de Paul que pratiquent en Algérie ses fils et ses filles. Et si cette terre, trop longtemps maudite, revient jamais aux beaux âges des Cyprien et des Augustin, à eux principalement en appartiendra le mérite devant Dieu et la gloire devant les hommes. Ensemencée en quelque sorte par les sueurs et les prières de leur père, cultivée pendant deux siècles par leurs soins et fécondée de leur sang, elle ne peut produire une moisson qu'ils n'aient le droit de réclamer comme leur héritage.

LIVRE III

LA MISSION

CHAPITRE PREMIER

ÉTABLISSEMENT DE LA MISSION

I

Premiers dons de madame de Gondi. — Le collége des Bons-Enfants.

C'est dans la maison de Gondi que furent conçues les œuvres magnifiques racontées dans le livre précédent ; c'est là aussi que quelques-unes reçurent leur commencement d'exécution. La maison de Gondi devait être encore le berceau d'une œuvre plus vaste, et qui allait embrasser toutes les autres : nous voulons parler de la naissance d'une compagnie de Missionnaires.

Vincent y était toujours, on s'en souvient, lorsqu'il entreprit l'œuvre des forçats, et après avoir suivi jusqu'au bout cette œuvre, ainsi que celle de Barbarie, qui fut, en quelque sorte, l'extension de la première, nous allons l'y rejoindre pour reprendre le fil de sa vie et de ses travaux.

Nous rebroussons à l'année 1624. Les fruits de salu-produits par les premières missions de Vincent donnèrent à madame de Gondi, qui en avait été témoin, et même la coopératrice, la pensée de les étendre et de les perpétuer. Dès l'année 1617, elle avait voulu donner un fonds de seize mille livres à quelque communauté de prêtres, à la charge

de faire de cinq ans en cinq ans des missions dans toutes ses terres. Elle pria Vincent, son conseiller, son directeur, l'instrument de toutes ses bonnes œuvres, de proposer celle-ci aux hommes qu'il jugerait les plus capables de la bien exécuter. Toujours plein d'estime pour les jésuites, Vincent la proposa au P. Charlet, leur provincial de France. Celui-ci en écrivit à son général, qui ne lui permit pas d'accepter la fondation. Vincent recourut alors aux Pères de l'Oratoire, puis successivement aux supérieurs de diverses communautés sacerdotales : tous s'excusèrent sur le petit nombre de leurs sujets, ou sur d'anciens engagements qui ne leur permettaient pas d'en contracter de nouveaux. Refus inspirés par la Providence! Il s'agissait ici d'une œuvre nouvelle et spéciale, de l'instruction du pauvre peuple des champs, qui requérait une compagnie nouvelle aussi et distincte, uniquement occupée de cette portion chérie du troupeau de Jésus-Christ. Ni Vincent ni madame de Gondi n'avaient alors conscience du dessein de Dieu. Mais la pieuse femme conservait le projet dans son cœur, et s'en remettait, pour sa réalisation, au temps et à la Providence. Cependant, pour assurer dans l'avenir ce qu'elle ne pouvait faire dans le présent, elle fit son testament, par lequel elle destinait toujours une somme de seize mille livres à des missions dans ses propriétés, et nommait sur ce point Vincent son exécuteur testamentaire.

Sept ans s'écoulèrent. Chaque année madame de Gondi renouvelait son testament, et Vincent continuait ses démarches toujours inutiles. Enfin madame de Gondi se demanda pourquoi elle allait chercher au dehors ce qu'elle avait en quelque sorte sous la main. Vincent était en relations continuelles avec des docteurs, des ecclésiastiques vertueux qui travaillaient avec lui aux missions des campagnes. Que fallait-il pour faire de ces éléments la communauté de prêtres qu'elle rêvait? Une maison pour les recevoir et l'agrément de l'autorité ecclésiastique. Le comte de Joigny la confirma dans cette pensée, et s'offrit à partager

avec elle le titre de fondateur du nouvel institut. Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, frère du général des galères, se fit un devoir d'approuver un établissement dont son diocèse allait si merveilleusement profiter. Il fit plus : voulant entrer pour sa part dans cette œuvre de famille, il offrit une maison dont il pouvait disposer.

Il y avait alors, près la porte Saint-Victor, un vieux collége, nommé collége des Bons-Enfants, dont la fondation remontait au milieu du XIIIe siècle, à l'année 1248, et la reconstruction à l'année 1257. Le chancelier de l'Église de Paris en était supérieur et procureur. Cette même année 1257, l'évêque de Paris, excité par une bulle d'Innocent IV, permit aux écoliers d'y bâtir une chapelle et d'y faire l'office divin, à la condition néanmoins de ne pas porter par là atteinte aux droits paroissiaux, ni aux fonctions du curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Le collége reçut diverses fondations. En 1269, saint Louis lui légua, par son testament, soixante livres de rente. Quelques années après, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, en qualité d'exécuteur testamentaire de Guy Renard, médecin du roi, fonda dans la chapelle un titre sans bénéfice à la collation de l'évêque de Paris, avec affectation de quinze livres parisis de rente à prendre sur le revenu de la prévôté de Paris, rente qui fut amortie, dès 1284, par lettres du roi Philippe le Hardi. La fondation de Mathieu de Vendôme était à la charge par le chapelain de faire résidence continuelle dans la maison ou demeure que le collége serait tenu de lui fournir, de célébrer ou faire célébrer tous les jours la messe dans la chapelle, à l'intention des fondateurs, et d'y dire vêpres, matines et autres heures canoniales, au moins les dimanches et les fêtes, toujours sans aucune atteinte aux droits du curé de Saint-Nicolas du Chardonnet. Cette fondation fut approuvée par Raoul, évêque de Paris, en 1287. En 1314, titre nouvel fut passé à l'évêque de Paris par Thomas de Bailly, chanoine pénitencier et principal du collége, et par deux boursiers chargés, par procuration de leurs con-

frères, d'en gérer le temporel, pour quarante sols parisis de cens à prendre en huit livres dix-neuf sols parisis de rente, léguées au collége. Neuf boursiers ratifièrent ce titre, avec serment qu'ils n'étaient pas en plus grand nombre actuellement à Paris. Sous l'année 1317, on trouve une autre fondation de quarante sols parisis par Galeran Nicolas Brito, clerc de Cornouailles. Enfin, en 1478, Jean Pluyette, principal du collége, après visite et expertise faite par l'évêque de Paris en qualité de supérieur, fonda deux bourses en faveur de membres de sa famille[1].

En 1624, le collége était vacant en vertu de la démission donnée par son principal Louis de Tuyard entre les mains de Jean-François de Gondi. Le 1er mars de cette année, la principalité fut donnée par l'archevêque à Vincent, qui en prit possession le six du même mois par procureur, dans les formes ordinaires. Ne pouvant y résider lui-même, puisqu'il demeurait toujours dans la maison de Gondi, il se substitua Antoine Portail, son premier disciple. La procuration, datée du 2 mars, donne à notre saint le titre de licencié en droit canon. Il avait dû sans doute prendre ce grade pour être investi de la principalité du collége.

II

Contrat de fondation.

Après le couvert, il fallait le vivre et l'entretien aux futurs Missionnaires. Le comte et la comtesse de Joigny y pourvurent dès l'année suivante. Le 17 avril, un contrat de fondation fut passé au nom « desdits seigneur et dame. » Il porte « que Dieu leur ayant donné, depuis quelques années en çà, le désir de le faire honorer, tant en leurs terres que autres lieux, ils auraient considéré qu'ayant plu à sa divine bonté pourvoir par sa miséricorde infinie

1. *Histoire de l'Université de Paris,* par Du Boulay, tom. III, p. 217-221, et Archives impériales, M. 96.

aux nécessités spirituelles de ceux qui habitent dans les villes de ce royaume, par quantité de docteurs et religieux qui les prêchent, catéchisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne, qui seul demeure comme abandonné ; à quoi il leur aurait semblé qu'on pourrait aucunement remédier par la pieuse association de quelques prêtres de doctrine, piété et capacité connues, qui voulussent bien renoncer tant aux conditions desdites villes, qu'à tous bénéfices, charges et dignités de l'Église, pour, sous le bon plaisir des prélats, chacun en l'étendue de son diocèse, s'appliquer entièrement et purement au salut du pauvre peuple, allant de village en village, aux dépens de la bourse commune, prêcher, instruire, exhorter et catéchiser ces pauvres gens, les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vie passée, sans en prendre aucune rétribution, en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ils auront gratuitement reçus de la main libérale de Dieu. Et pour y parvenir, lesdits seigneur et dame, en reconnaissance des biens et grâces qu'ils ont reçues et reçoivent journellement de la majesté divine; pour contribuer à l'ardent désir qu'elle a du salut des pauvres âmes, honorer le mystère de l'incarnation, la vie et la mort de Jésus-Christ; pour l'amour de sa très-sainte Mère, et encore pour essayer d'obtenir la grâce de si bien vivre le reste de leurs jours, qu'ils puissent espérer avec leur famille parvenir à la gloire éternelle; ont délibéré se constituer patrons et fondateurs de cette bonne œuvre, et à cette fin, ont lesdits seigneur et dame donné et aumôné, donnent et aumônent ensemblement par ces présentes la somme de quarante-cinq mille livres, de laquelle en a été présentement délivré comptant, ès mains de M. Vincent de Paul, prêtre du diocèse d'Acqs, licencié en droit canon, la somme de trente-sept mille livres, comptés et nombrés en présence des notaires soussignés en pièces de seize testons demi-franc et monnaie de douzaine, le tout bon et ayant

cours suivant l'ordonnance; et pour le regard des huit mille livres restants, lesdits seigneur et dame ont promis et promettent les payer et délivrer audit sieur de Paul, en cette ville de Paris, d'huy en un an, sous l'hypothèque de tous et chacun de leurs biens présents et à venir, aux clauses et charges suivantes, c'est à savoir :

« Que lesdits seigneur et dame ont remis et remettent au pouvoir dudit sieur de Paul d'élire et choisir entre ci et un an prochainement six personnes ecclésiastiques ou tel nombre que le revenu de la présente fondation se pourra porter, dont la doctrine, piété et bonnes mœurs et intégrité de vie lui soient connues, pour travailler auxdites œuvres sous sa direction, sa vie durant; ce que lesdits seigneur et dame entendent et veulent expressément, tant pour la confiance qu'ils ont en sa conduite, que pour l'expérience qu'il s'est acquise au fait desdites missions; en général, Dieu lui a donné grande bénédiction jusqu'ici. Nonobstant laquelle direction toutefois, lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur de Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle en leur maison, pour continuer à eux et à leur dite famille l'assistance spirituelle qu'il leur a rendue depuis longues années en çà;

« Que ladite somme de quarante-cinq mille francs sera par ledit sieur de Paul, de l'avis desdits seigneur et dame, employée en fonds de terre ou rente constituée, dont le profit et revenu en provenant servira à leur entretien, nourriture, vêtements et autres nécessités, lequel fonds et revenu sera par eux géré, gouverné et administré comme chose propre; que pour perpétuer ladite œuvre à la plus grande gloire de Dieu, édification et salut du prochain, arrivant le décès dudit sieur de Paul, ceux qui auront été admis à ladite œuvre, et y auront persévéré jusqu'alors, éliront à la pluralité des voix tel d'entre eux qu'ils aviseront bon être pour leur supérieur en la place dudit sieur de Paul, et en useront ainsi successivement de trois ans en trois ans, et pour tel autre temps qu'ils aviseront pour le mieux, ledit cas de mort arrivant;

« Que lesdits seigneur et dame demeureront conjointement fondateurs dudit œuvre, et comme tels, eux, leurs héritiers et successeurs, descendants de leur famille, jouiront à perpétuité des droits et prérogatives concédés et accordés aux patrons par les saints canons, excepté du droit de nommer aux charges, auquel ils ont renoncé;

« Que lesdits ecclésiastiques et autres qui désireront, à présent ou à l'avenir, s'adonner à ce saint œuvre, s'appliqueront au soin entièrement dudit pauvre peuple de la campagne; et à cet effet, s'obligeront de ne prêcher, ni administrer aucun sacrement ès villes dans lesquelles il y aura archevêché, évêché ou présidial, sinon au cas de notable nécessité seulement, ou à leurs domestiques, à portes clauses, arrivant qu'ils eussent quelque maison de retraite en aucune desdites villes; qu'ils renonceront expressément à toutes charges, bénéfices et dignités, à la réserve néanmoins qu'arrivant que quelque prélat ou patron désirât conférer quelque cure à l'un d'entre eux pour la bien administrer, celui qui lui serait présenté par le directeur ou supérieur la pourrait accepter et exercer, ayant préalablement servi huit ou dix ans dans ledit œuvre, et non autrement, si ce n'est que le supérieur de l'œuvre de la Compagnie jugeât convenable de dispenser quelqu'un dudit service de huit ans;

« Que lesdits ecclésiastiques vivront en commun sous l'obéissance dudit sieur de Paul en la manière susdite, et de leurs supérieurs à l'avenir après son décès, sous le nom de compagnie, congrégation ou confrérie des pères ou prêtres de la Mission; que ceux qui y seront en après admis audit œuvre seront obligés d'avoir intention de servir Dieu en la manière susdite, et d'observer le règlement qui sera sur ce entre eux dressé; qu'ils seront tenus d'aller, de cinq ans en cinq ans, par toutes les terres desdits seigneur et dame, pour y prêcher, confesser, catéchiser et faire toutes les bonnes œuvres susdites; et que pour le regard du reste de leur temps, ils l'emploieront à leur volonté, le plus utile-

ment qu'ils pourront, et en tels lieux qu'ils estimeront le plus convenable à la gloire de Dieu, conversion et édification du prochain; et à assister spirituellement les pauvres forçats, afin qu'ils profitent de leurs peines corporelles, et qu'en ceci ledit seigneur général satisfasse à ce en quoi il se sent aucunement obligé par le devoir de sa charge; charité qu'il entend être continuée à perpétuité à l'avenir auxdits forçats par lesdits ecclésiastiques, pour des bonnes et justes considérations;

« Qu'ils travailleront auxdites missions depuis le commencement d'octobre jusqu'au mois de juin, de manière qu'après avoir servi un mois ou environ en ladite Compagnie, ils se retireront pour quinze jours en leur maison commune ou tel autre lieu qui leur sera assigné par le supérieur selon l'exigence des cas, en l'un desquels lieux ils emploieront les trois ou quatre premiers jours des quinze susdits en récollection ou retraite spirituelle, et le reste à disposer les matières qu'ils auront à traiter à la mission prochaine, à laquelle ils retourneront aussitôt; et que les mois de juin, juillet, août et septembre, qui ne sont pas propres à la mission à cause que les gens des champs sont lors trop fortement occupés au travail corporel, lesdits pères s'emploieront à catéchiser par les villages, les fêtes et dimanches, et à assister les curés qui les réclameront, et à étudier pour se rendre d'autant plus capables d'assister le prochain de là en avant pour la gloire de Dieu [1]. »

Ce contrat fut fait et passé en l'hôtel de Gondi, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, l'an 1625, le 17e jour d'avril. A part le début et la conclusion, qui sont purement de forme, nous avons cru devoir le transcrire textuellement et tout entier. C'est que d'abord il est admirablement empreint de la piété générale du temps, et de la piété désintéressée des illustres fondateurs. Aucune charge, aucune obligation, en dehors de leurs travaux apostoliques et de leur propre sanctifica-

[1] L'original de ce contrat est aux Archives impériales, M. 167.

tion, n'est imposée aux Missionnaires, pas même des messes et des prières applicables aux fondateurs vivants ou morts. Sur ce point, M. et Mme de Gondi se contentaient de la part qui leur reviendrait nécessairement dans les mérites de la Compagnie; et du reste, ils s'en reposaient sur la reconnaissance à eux bien connue de Vincent, reconnaissance qu'il ne manquerait pas de communiquer à ses enfants et de transmettre à ses successeurs, comme la portion à la fois la plus obligatoire et la plus douce de leur héritage. Et, en effet, tant que les fils de Vincent de Paul purent découvrir les restes de la famille de Gondi dans les maisons de Lesdiguières et de Villeroi, ils les y poursuivirent de leurs respects et de leurs prières, et maintenant encore le nom de Gondi est celui qu'ils relisent avec le plus de bonheur dans leurs annales. Quant à Vincent lui-même, il conserva toujours pour ses illustres bienfaiteurs le plus respectueux et le plus tendre ressentiment, et la veille même de sa mort, nous le verrons, il en écrivit le plus expressif témoignage.

En second lieu, ce contrat est remarquable, en ce qu'il est non-seulement l'acte de naissance de la Mission, mais son archétype et déjà presque la forme définitive que Vincent lui donnera après de longues années de réflexion, d'expérience et de prière. C'est que, bien qu'il dût attendre si longtemps avant de lui tracer ses règles, il l'avait déjà profondément méditée devant Dieu. Tout est là, en effet, prévu et ordonné quant à l'esprit et aux moyens propres à assurer la fin de l'œuvre. M. et Mme de Gondi ont évidemment pris son inspiration, et les notaires du Châtelet écrit sous sa dictée. Nous savons par une lettre qu'il écrivit à Rome, le 1er avril 1642, à un supérieur trop sujet à mille saillies de caractère, que, pendant les années qui précédèrent la fondation de la Mission, il en était continuellement occupé, au point d'en avoir des scrupules, parce qu'il craignait là l'inspiration de la nature ou de l'esprit malin. Il fit donc une retraite à Soissons pour demander à Dieu de lui ôter de l'esprit le plaisir et l'empressement qu'il avait à cette affaire.

Dieu l'exauça, et « par sa miséricorde, dit-il, il m'ôta l'un et l'autre, et même il permit que je tombasse dans des dispositions contraires. Et si Dieu, ajoute-t-il, donne quelque bénédiction à la Mission, et que je lui sois à moins de scandale, après Dieu, je l'attribue à cela, et je désire être dans cette pratique de ne rien conclure ni entreprendre tandis que je serai dans ces ardeurs d'espérance et de vues de grands biens. » Ce sera, en effet, désormais la maxime et la pratique de sa vie.

Enfin, ce contrat est le vrai testament de la comtesse de Joigny; c'est la dernière expression de son âme en quelque sorte apostolique, le résumé et le couronnement de sa vie charitable, son legs le plus cher et le plus sacré.

III

Mort de madame de Gondi. — Vincent se retire au collége des Bons-Enfants.

Cet acte accompli, la pieuse dame semblait avoir terminé sa mission ici-bas. Comme une autre Monique elle aurait pu dire : « Il n'y avait qu'une seule chose qui me fît désirer de demeurer un peu sur la terre. Dieu me l'a accordée par delà mes vœux : que fais-je donc ici davantage [1]? » Et, en effet, deux mois à peine s'étaient écoulés, que sa santé, toujours chancelante, battue encore et affaiblie par les perpétuels mouvements de sa charité, inclina vers la mort. Elle le sentit elle-même, et en femme vraiment chrétienne, oubliant désormais tout le reste, elle mit à profit ses derniers jours pour se préparer à paraître devant Dieu. Elle le fit avec douceur et force à la fois, résistant aux larmes de sa famille et lui témoignant ses dernières tendresses. Mais la joie et la confiance dominaient en elle, car elle voyait à son chevet de mort, comme l'incarnation d'un désir de plus de douze années, Vincent de Paul, qu'elle avait si souvent prié d'être

1. *Confess.*, liv. IX, c. 10.

son ange consolateur à son dernier passage et son introducteur auprès de Dieu. Vincent lui-même se réjouissait, malgré sa douleur, à la vue de dispositions si chrétiennes, et il était heureux de commencer à payer par ses exhortations et ses prières en ce moment solennel la dette de reconnaissance qu'il avait contractée.

Ainsi mourut, le 23 juin 1625, dans la quarante-deuxième année de son âge, haute et puissante dame Françoise-Marguerite de Silly, comtesse de Joigny, marquise des Iles-d'Or, générale des galères de France, etc.; moins illustre par ses titres et dignités que par ses vertus, moins connue par ses liens de famille avec les Luxembourg, les Laval, les La Rocheguyon, les Montmorency, que par ses relations avec le fils d'un pauvre paysan des Landes; tant il est vrai qu'il n'y a de solide et durable gloire que celle que Dieu et la religion ont consacrée.

Les larmes des pauvres furent son oraison funèbre, et les louanges de Vincent, louanges malheureusement trop sobres, parce qu'il aurait été obligé, en entrant plus avant dans les détails de cette pieuse vie, d'y mêler les siennes, forment son panégyrique pour la postérité.

Madame de Gondi fut enterrée, suivant son désir, dans l'église des Carmélites de la rue Chapon. Quand la tombe fut fermée, quand Vincent y eut répandu ses dernières larmes et ses dernières prières, il prit la route de Provence, où il avait à remplir une mission plus douloureuse encore. Le général des galères de France était alors à Marseille où l'avaient appelé les devoirs de sa charge, à l'occasion d'une nouvelle entreprise des réformés conduite par le duc de Soubise. Il s'agissait de lui annoncer cette perte cruelle, et nul ne le pouvait mieux faire que Vincent de Paul. Outre l'art de consoler et de guérir les blessures du cœur qu'il avait appris de Dieu, il lui était plus facile qu'à personne, par sa vive affection pour la famille de Gondi, de mêler ses larmes à celles qu'il allait faire répandre, ce qui sera toujours la plus efficace des consolations. D'ailleurs, il est

à croire que cette mission lui avait été imposée comme un dernier service par la comtesse mourante. Pendant le voyage, si long alors, de Provence, il médita et pria Dieu de l'inspirer. Arrivé devant le comte de Joigny, il prit cet air doux et grave qui lui était naturel, et lui dit : « Monseigneur, n'êtes-vous pas prêt à adorer toutes les dispositions de la Providence? Quoi de plus aimable, quoi de plus facile, pour vous surtout qui avez été comblé, en votre personne et en votre famille, de toutes les grâces du ciel? Mais plus Dieu nous témoigne sa miséricorde, plus il est en droit d'exiger notre amour et notre reconnaissance. Or, le sacrifice d'un amour reconnaissant, c'est la soumission parfaite à son adorable volonté dans tous les malheurs de la vie, principalement dans les séparations cruelles qu'il impose à notre cœur. » Il se tut; ses larmes dirent le reste. Le général comprit, et après le premier épanchement de sa douleur, auquel Vincent l'invita lui-même à donner libre cours, il rouvrit son âme dégagée aux discours du saint prêtre. Vincent reprit alors la parole. Il lui raconta tous les détails d'une mort si précieuse devant Dieu. Il satisfit pleinement cette douloureuse curiosité qui nous porte si avidement à connaître ce qui renouvellera nos larmes, parce que, en vertu d'une sorte d'homœopathie mystérieuse, notre douleur s'apaise en se saturant d'elle-même. Enfin il s'adressa surtout à sa foi et à sa piété, et bientôt le général baisa amoureusement la main divine qui venait de le si cruellement frapper.

En même temps, Vincent lui remit le dernier testament de la comtesse. Outre un legs en sa faveur, ce testament renfermait ces dernières prières et recommandations : « Je supplie M. Vincent, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère, de ne vouloir jamais quitter la maison de M. le général des galères, ni, après sa mort, ses enfants. Je supplie aussi M. le général de vouloir retenir chez lui M. Vincent, et de l'ordonner à ses enfants après lui, les priant de se souvenir et de suivre ses saintes

instructions, connaissant bien, s'ils le font, l'utilité qu'en recevra leur âme, et la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille. »

A cette lecture, et pour obéir aux suprêmes désirs de sa femme, le général conjura Vincent de lui faire la charité de demeurer encore dans sa maison. Certes, ce dut être un rude combat pour le cœur si aimant et si reconnaissant du saint prêtre, que de résister à ce feu croisé de prières, les unes montant d'une tombe à peine fermée, les autres tombant du cœur d'un époux affligé et d'un père inquiet de l'avenir de ses enfants. Mais plus puissante et plus sacrée encore était pour lui la volonté de Dieu qu'il croyait l'appeler ailleurs. Évidemment, il n'avait plus rien à faire dans la maison de Gondi, où il n'était rentré ni pour le général, ni pour ses enfants, mais seulement pour calmer les peines intérieures de la comtesse et lui fermer les yeux, ou plutôt pour y jeter les fondements de toutes ses œuvres de miséricorde. La comtesse morte, ces fondements jetés, il ne pouvait plus rester dans cette atmosphère de grandeur et de richesse, si peu en rapport, malgré la piété qui la tempérait, avec la pauvreté et l'humilité qu'il avait depuis longtemps choisies pour son partage. Les forçats et les esclaves, les enfants et les vieillards abandonnés, tous les besoins et toutes les misères l'appelaient à leur aide; surtout il se devait à sa compagnie naissante, sa vraie famille, qu'il ne pouvait élever et accroître qu'en vivant au milieu d'elle.

Telles furent les raisons qu'il exposa au général des galères, en le priant d'agréer sa retraite. Comment n'auraient-elles pas été comprises et goûtées d'un homme qui lui-même aspirait à la solitude? En effet, M. de Gondi ne prit guère qu'une année pour régler ses affaires et pourvoir à l'éducation et à l'avenir de ses enfants; puis, renonçant tout à coup aux grandeurs humaines, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, où, pendant plus de trente-cinq ans, il servit le roi du ciel avec une piété, une mortification, une patience égales au zèle et au courage qu'il avait déployés au service

du roi de la terre. Il mourut à Joigny, le 29 juin 1662, deux ans à peine après notre saint prêtre.

Tout ceci se passait en l'année 1625. Cette même année, Vincent se retira au collége des Bons-Enfants, comme un pilote, lui semblait-il, qui rentre au port après avoir été battu par la tempête. Il y entrait nu et dépouillé de tout désir de richesse et de grandeur, mais riche de vertus et de saints projets. Pour se dépouiller davantage encore, il fit vœu de n'accepter jamais ni honneurs ni dignités; et comme lui seul ignorait ses richesses spirituelles, et qu'il ne se croyait chargé que d'imperfections et de péchés, que de souillures contractées dans le commerce du monde, il commença par purifier davantage son âme déjà si pure; ensuite il passa avec Dieu et avec lui-même l'engagement de ne reculer devant aucune perfection, et de se consacrer au salut du pauvre peuple, dans les mêmes dispositions que Jésus-Christ y avait apportées sur la terre.

IV

Premiers compagnons et premiers travaux.

Lorsque Vincent se retira au collége des Bons-Enfants, il n'y trouva d'abord qu'Antoine Portail qui avait tenu sa place depuis la donation faite par l'archevêque de Paris. Tous deux voulurent commencer aussitôt l'œuvre de la Mission. N'ayant pas le moyen de payer un gardien du collége pendant leur absence, ils en confièrent les clefs à un voisin, et se mirent en campagne. Peu chargés d'argent, bien qu'ils dussent, aux termes de la fondation, ne rien demander à personne, ils réduisirent le plus possible leur mince bagage, qu'ils avaient, voyageant à pied, à porter sur leur dos. Ainsi équipés, et accompagnés d'un troisième prêtre qu'ils s'étaient provisoirement adjoint[1], ils parcou-

1. Ce prêtre s'appelait A. Gambard. Il entra plus tard dans la Compagnie. Il avait publié le *Missionnaire paroissial*, recueil de sermons pour tous les dimanches de l'année, qui a été traduit en italien; Venise, 1770.

rurent d'abord les terres de la maison de Gondi; puis d'autres paroisses encore, et particulièrement les environs de la capitale. C'est toujours le grain de sénevé de l'Évangile! Qui aurait pu prévoir qu'une compagnie, moins nombreuse encore que celle des apôtres, finirait par remplir la terre? Vincent était trop humble pour en avoir le moindre pressentiment, et dans la suite, en toute circonstance, il se plaisait, pour exciter sa reconnaissance et renvoyer toute gloire à Dieu, pour inspirer de pareils sentiments au cœur de ses disciples, à rappeler ces faibles commencements. Dans une conférence faite plus de vingt ans après, à Saint-Lazare, il disait : « Nous allions tout bonnement et simplement, envoyés par Nos Seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre-Seigneur avait fait. Voilà ce que nous faisions, et Dieu faisait de son côté ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelque bénédiction à nos travaux, ce que voyant d'autres bons ecclésiastiques, ils se joignirent à nous, et demandèrent d'être avec nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en l'état où il est maintenant? Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi. Et néanmoins, c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la compagnie. Eh bien, appellerez-vous humain ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? Car ni moi ni le pauvre M. Portail n'y pensions pas; hélas! nous en étions bien éloignés[1]. »

Sans prévoir davantage tout le développement que devait prendre plus tard le nouvel institut, les témoins des travaux de ses premiers ouvriers en conçurent à son sujet les plus grandes espérances, et le favorisèrent de leur concours. L'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi,

1. Plus tard, lorsqu'on lui faisait honneur de la fondation de la Mission, il aimait à répéter : « Je ne suis que la boue dont Dieu s'est servi pour lier « ensemble les Missionnaires, qui sont les pierres de l'édifice. » (Relation de M. Fontenaille, grand archidiacre de Saint-André de Bordeaux, du 17 juillet 1662. — Archives de la Mission.)

l'approuva après une année d'existence, et le 24 avril 1626, il ratifia de son autorité toutes les clauses et conditions du contrat de fondation, n'y ajoutant qu'une charge nouvelle, à savoir, disait-il, que les prêtres « n'iront en notre diocèse en mission qu'aux lieux que nous leur assignerons, et après avoir reçu notre bénédiction ou celle de l'un de nos grands vicaires, et qu'ils nous rendront compte à leur retour de ce qu'ils auront fait auxdites missions[1]. »

Quelques mois après, François Du Coudrai et Jean de La Salle, tous deux prêtres originaires de Picardie, vinrent s'offrir à Vincent pour vivre et travailler sous sa conduite. Le saint fondateur crut devoir prendre déjà des précautions contre la faiblesse et l'inconstance humaines; et pour lier à l'institut ces trois premiers membres, il passa avec eux un acte dans lequel il est dit que, sur la permission que lui donne l'acte de fondation approuvé de l'archevêque de Paris, de choisir tels ecclésiastiques qu'il trouvera propres à l'œuvre de la Mission, après expérience suffisante, il « choisit, élit, agrége et associe » Du Coudray, Portail et de La Salle « pour vivre en congrégation ou confrérie, et s'employer au salut du pauvre peuple des champs, » selon la prière qu'ils lui en ont faite, et l'engagement qu'ils ont pris d'observer les conditions de l'acte de fondation, de se soumettre aux règlements qui seront tracés, et d'obéir à lui et à ses successeurs. Cet acte sur parchemin, conservé précieusement dans les archives de Saint-Lazare, comme le véritable acte de naissance de la congrégation de la Mission, est signé de Vincent et de ses trois premiers compagnons. Il fut passé par-devant deux notaires du Châtelet, le 4 septembre 1626.

Quatre Missionnaires, c'était bien peu pour les besoins des peuples alors si délaissés de la campagne. A la vue d'une si abondante moisson, ils demandèrent d'autres ouvriers au père de famille, et sa providence leur envoya presque aussitôt quatre nouveaux prêtres : Jean Bécu, du

1. Archives impériales, M. 167.

diocèse d'Amiens; Antoine Lucas, de Paris; Jean Brunet, du diocèse de Clermont; et Jean d'Horgny, du diocèse de Noyon. Voilà, avec Vincent, qui en était la pierre angulaire, les sept pierres fondamentales ou les sept colonnes du nouvel édifice. Ces sept prêtres, presque tous docteurs en théologie ou élèves de l'école de Sorbonne, étaient moins distingués encore par leurs talents et leur science que par leur esprit apostolique. Vincent était loin de s'affliger du petit nombre de ses compagnons et du peu rapide accroissement de son œuvre : il s'en réjouissait au contraire, y voyant une marque de la bénédiction de Dieu qui donne de lents progrès aux choses durables; et neuf ans après, le 16 octobre 1635, il écrivait encore à Portail : « Le nombre de ceux qui sont entrés parmi nous depuis votre départ est de six. Oh! Monsieur, que je crains la multitude et la propagation, et que nous avons sujet de louer Dieu de ce qu'il nous fait honorer le petit nombre des disciples de son Fils! »

V

La Mission approuvée par l'autorité ecclésiastique et par l'autorité royale.

Déjà approuvé par l'autorité ecclésiastique, l'acte de fondation fut revêtu, l'année suivante, du sceau de l'autorité royale. A la requête du général des galères, le roi Louis XIII accorda, en mai 1627, ses lettres patentes pour l'érection de la Mission. « N'ayant rien tant en considération, y dit-il, que les œuvres de semblable piété et charité, et dûment informé des grands fruits que ces ecclésiastiques ont déjà faits en tous les lieux où ils ont été en mission, tant au diocèse de Paris qu'ailleurs, » il agrée l'acte de fondation, permet aux Missionnaires de se former en congrégation pour vivre en commun et vaquer, du consentement des prélats, aux œuvres de charité, « à la charge, ajoute le pieux monarque, qu'ils prieront Dieu pour nous et pour nos successeurs, ensemble pour la paix et tranquillité de

l'Église et de cet État. » Enfin, le roi les autorise à recevoir tous legs, aumônes et autres dons qui leur pourront être faits, « afin, dit-il, que, par le moyen d'iceux, ils vaquent d'autant plus facilement à l'instruction gratuite de nos pauvres sujets [1]. »

La vie commune ainsi établie, Vincent ne pouvait plus garder en propre la principalité du collége des Bons-Enfants, qui devait être uni à la Mission. Un premier décret d'union avait été rendu, le 20 juillet 1626, par Jean-François de Gondi, mais il n'eut pas de suite. L'année suivante, Vincent se démit de son titre de principal et de chapelain entre les mains du collateur l'archevêque de Paris, le priant de l'unir à sa congrégation. Après visite des lieux, témoignages de la désuétude et de l'antique cessation des classes dans le collége, de la caducité et de la ruine imminente des bâtiments, l'archevêque de Paris, considérant que cette annexion est instante et conforme au droit, qu'elle tournera à la plus grande gloire de Dieu, et au plus grand avantage de toute l'Église et de son diocèse; attendu encore les singuliers accroissements de la Mission, les fruits salutaires produits par ses membres, tant d'incroyables travaux entrepris par eux pour le soulagement et la consolation de toute la république chrétienne, leurs fréquentes missions dans les villages et bourgs du diocèse de Paris et des diverses provinces du royaume, tant pour catéchiser et instruire les ignorants, que pour soulager par l'aumône spirituelle les âmes du pauvre peuple, opère l'union proposée, à la charge d'acquitter les obligations de la fondation du collége, et surtout des deux bourses portées dans le testament de Jean Pluyette, et de payer une pension viagère et annuelle de deux cents livres tournois à Louis de Tuyart, docteur en théologie, protonotaire apostolique, principal démissionnaire (8 juin 1627) [2].

1. Archives impériales, original et copie, M. 167.

2. Archives impériales, M. 95 pour l'original, et MM. 534, fol. 14, pour la copie.

En vertu de ce décret d'union, Vincent de Paul, assisté de François Du Coudrai, Jean de La Salle, Jean Bécu et Antoine Lucas, prit possession du collége, le 27 juillet suivant, dans les formes accoutumées, non plus en son nom, mais au nom de la Compagnie. Décret d'union, prise de possession, tout fut approuvé par lettres patentes du 15 septembre 1627, à la condition que le collége, comme tous les autres, continuerait à dépendre du recteur de l'Université de Paris, et que toutes les charges seraient fidèlement acquittées [1].

L'enregistrement de ces lettres patentes n'ayant pas été assez promptement poursuivi par les Missionnaires, le Parlement souleva plus tard des difficultés qui seront reprises au XVIII[e] siècle par les administrateurs du collége Louis-le-Grand, et le 11 février 1630, le roi dut accorder de nouvelles lettres patentes, adressées à ses gens du parlement, pour leur ordonner d'enregistrer les premières.

Survint alors un obstacle nouveau. Étienne Le Tonnelier, curé de Saint-Eustache, doyen des curés de Paris, tant en son nom qu'au nom des curés du diocèse, forma opposition à l'effet d'empêcher l'enregistrement (4 décembre 1630). Les curés semblaient craindre que l'établissement de la congrégation nouvelle ne portât atteinte à leurs droits; en réalité, ils obéissaient peut-être en secret à cet instinct mauvais qui nous porte à ne vouloir que le bien fait par nous-mêmes, et à empêcher qu'il soit fait par d'autres, lorsque le courage nous manque pour en prendre la peine et nous en approprier ainsi toute la gloire. Les curés dissimulèrent le mieux possible leurs intentions cachées. Ils déclarèrent même qu'ils ne voulaient point empêcher l'établissement du nouvel Institut, mais seulement les troubles qui pourraient naître d'un conflit de juridiction. En conséquence, ils priaient la cour, s'il lui plaisait de vérifier les lettres patentes du roi, d'exiger que les Missionnaires renonçassent

1. Archives impériales, M. 95.

à tout emploi dans les paroisses et églises de toutes les villes du royaume; qu'ils ne pussent entrer en aucune église que par mission expresse de l'évêque et congé du curé, et que, même en ce cas, ils ne fissent aucune de leurs fonctions aux heures accoutumées du service divin; enfin, qu'ils ne prétendissent à aucun salaire ni rétribution.

Ces conditions n'étaient évidemment qu'un prétexte d'opposition, puisqu'elles étaient déjà expressément portées, nous l'avons vu, dans l'acte de fondation. Aussi les prêtres de la Mission n'eurent-ils qu'à faire la déclaration nouvelle qu'ils s'engageaient à perpétuité à ne s'employer dans aucune ville du royaume où il y aurait archevêché, évêché ou présidial, à ne faire aucune fonction pendant les heures destinées à la célébration du service ordinaire, et qu'ils renonçaient à tous profits, émoluments, oblations, quêtes, troncs et rétributions de salaire sur le revenu des curés ou sur les habitants des paroisses. D'après cette déclaration, et aux conditions qu'elle contenait, la cour, sans avoir égard à l'opposition des curés de Paris, ordonna, le 4 avril 1631, l'enregistrement des lettres patentes de 1627 et du contrat de fondation [1].

Restait à obtenir la sanction de l'autorité pontificale. Urbain VIII, dans une bulle en date du 12 janvier 1632, répète d'abord le contrat de fondation, rappelle l'institution déjà formée d'une compagnie de Missionnaires, son établissement aux Bons-Enfants avec la permission de l'archevêque de Paris, sa fin et ses emplois, le droit de Vincent et de ses successeurs sur elle, ses œuvres déjà accomplies dans le diocèse de Paris et dans les provinces, comme sacrements plus fréquentés, confréries charitables établies, mariages réhabilités, familles pacifiées, restitutions obtenues, temples et cérémonies rendus à leur premier lustre, d'où paraît l'utilité et la nécessité du nouvel institut; en conséquence, le pape érige en congrégation la compagnie

1. Archives impériales, M. 167, original.

naissante sous le nom de Prêtres de la Mission, mande à l'official de Paris d'en approuver les règles, approuve lui-même l'élection de Vincent comme supérieur, et de son successeur à prendre dans la congrégation, la soumission à l'ordinaire pour les œuvres extérieures, et au général pour le gouvernement intérieur de l'institut et de ses membres; enfin autorise à recevoir tous legs, fondations et aumônes [1]. Le 16 mai 1643, Louis XIII, « prenant en considération particulière tout ce qui touche la nouvelle congrégation, pour les grands fruits qu'elle continue de faire journellement à la gloire de Dieu, soulagement et salut de *ses* pauvres sujets de la campagne, » approuve la publication de la bulle par lettres patentes enregistrées le 3 septembre de la même année [2].

Désormais la Congrégation, fondée et approuvée par toutes les puissances, pouvait se livrer à ses travaux avec plus d'autorité devant les hommes et plus de mérite devant Dieu. Comme le Sauveur, Vincent partagea alors ses disciples en différents groupes, et les envoya prêcher dans toutes les campagnes; comme le Sauveur encore, il les remplit, au départ, de son esprit et leur donna ses instructions; lui aussi il leur disait : « La moisson est grande, et vous êtes peu d'ouvriers; priez donc le maître de la moisson d'en susciter d'autres. Allez, voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. Ne portez ni bourse, ni sac, ni chaussure. En quelque endroit que vous alliez, annoncez la paix, guérissez les malades et dites-leur : le royaume de Dieu s'approche [3]. » Lui-même prenait pour sa part les terres les plus difficiles. Une lettre de sainte Chantal nous apprend qu'il choisit en particulier la province de Lyon, dont son séjour à Châtillon lui avait fait connaître les besoins. Sans faire plus de miracles que lui, ses disciples, protégés par ses prières et encouragés par

1. L'original de cette bulle est aux Archives impériales, M. 167.
2. Archives impériales, M. 167.
3. Luc, c. x.

ses incessantes exhortations, voyaient partout leurs travaux bénis. « Je suis de retour d'un grand voyage que j'ai fait en quatre provinces, lui écrivait-on au mois de décembre 1627; je vous ai déjà mandé la bonne odeur que répand dans les provinces où j'ai été l'institution de votre sainte compagnie, qui travaille pour l'instruction et l'édification des pauvres de la campagne. En vérité je ne crois pas qu'il y ait rien en l'Église de Dieu de plus édifiant, ni de plus digne de ceux qui portent le caractère et l'ordre de Jésus-Christ. Il faut prier Dieu qu'il donne l'infusion de son esprit de persévérance à un dessein si avantageux pour le bien des âmes, à quoi bien peu de ceux qui sont dédiés au service de Dieu s'appliquent comme il faut. »

Bientôt, en multipliant ses membres, la compagnie multiplia ses œuvres, et avec les missions, elle embrassa la rénovation du clergé par les exercices des ordinands, les conférences et retraites ecclésiastiques. Mais ces œuvres ayant eu pour théâtre Saint-Lazare, où elle prit sa forme définitive, nous devons auparavant l'y introduire.

CHAPITRE II

SAINT-LAZARE

I

La léproserie de Saint-Lazare.

Situé sur la route de Paris à Saint-Denis, aujourd'hui faubourg Saint-Denis, n° 117, Saint-Lazare était une ancienne fondation à la fois épiscopale et royale, mais d'origine et d'époque incertaine. La plupart des titres qui pourraient nous renseigner sur ce point furent brûlés par les Anglais pendant la guerre de cent ans, comme nous l'apprennent des lettres patentes de Charles VI, en date du 1er mai 1404 ; et pendant les guerres civiles qui suivirent, la maison, qui se trouvait alors dans les champs et sans défense, fut si souvent saccagée, que les pièces échappées au feu des Anglais furent presque toutes détruites.

Probablement Saint-Lazare occupait l'emplacement d'une ancienne abbaye dont Grégoire de Tours parle au livre VI, chapitre IX de son Histoire, laquelle était alors gouvernée par saint Domnole, depuis évêque lui-même de Tours. L'abbaye ayant été ruinée par les Normands (885-888), l'évêque de Paris permit d'élever sur ses ruines une léproserie, pour y recevoir les personnes atteintes de lèpre ou d'éléphantiasis, maladie contagieuse dont on écartait les victimes des habitations : c'est pourquoi la léproserie continua à être hors des murs. Fort commune déjà, à cause des rues étroites et malsaines de Paris, la lèpre, apportée d'Orient, se répandit surtout après la deuxième croisade. Le testament de Louis VII constate l'existence de deux mille

léproseries en France seulement, et on en comptait jusqu'à dix-neuf mille dans toute la chrétienté.

D'où vient à la nôtre le nom de saint Lazare? Suivant les uns, ce titre patronal aurait été donné aux religieux de Saint-Laurent par Philippe-Auguste en 1197; suivant d'autres, il proviendrait de chevaliers hospitaliers de l'ordre de Saint-Lazare ramenés de Terre-Sainte par Louis VII en 1150, ou venus d'eux-mêmes en France après l'expulsion des chrétiens de la Palestine, vers 1137; dans les deux cas, Louis VII leur aurait donné le palais qu'il possédait hors de Paris, avec une chapelle, qu'ils auraient mis sous l'invocation du patron de leur ordre.

Plus probablement, le nom de saint Lazare vint à la léproserie du titre de la chapelle, contemporaine, sans doute, de la création de l'hôpital, et dédiée naturellement à saint Lazare ou *sainct Ladre*, par suite de la confusion si fréquente au moyen âge des deux Lazare de l'Évangile, du Lazare ressuscité par Notre-Seigneur, et du pauvre Lazare, probablement parabolique, aperçu par le mauvais riche dans le sein d'Abraham. L'Église a toujours été dans le pieux usage de choisir pour protecteur dans le ciel le saint dont la vie, les actes ou les souffrances offraient comme une spécialité de patronage, par leur analogie avec le but d'une fondation. Et c'est pourquoi, toujours en vertu de la confusion dont nous parlions tout à l'heure, le plus grand nombre des léproseries fut mis sous l'invocation de saint Lazare.

Cependant, dès le XIIIᵉ siècle, les directeurs ecclésiastiques de la léproserie de Paris adoptèrent sur leur sceau et sur le frontispice des bâtiments l'effigie de l'ami de Jésus. Il existe encore un sceau attaché à une charte de 1264 et publié en 1848 [1]: dans la partie supérieure du champ est représentée la résurrection de Lazare; Jésus-Christ s'y montre la main droite étendue, geste impérieux qui accom-

1. M. Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Madeleine*, etc., tom. I, p. 567.

pagne le tout-puissant *prodi foras;* Lazare s'y tient sur son séant, les mains jointes; derrière Jésus sont Marthe et Marie, dans l'attitude de l'adoration et de la reconnaissance; dans la partie inférieure, une barque est portée sur les flots, allusion au voyage de Marseille. Un autre sceau de la fin du xvi[e] siècle, publié en 1853, offre une semblable représentation.

Quoi qu'il en soit de toutes ces dates et de toutes ces origines, il est certain que Saint-Lazare existait depuis plus de quarante ans comme léproserie, lors du retour de Louis VII de la croisade. L'hôpital paraît avoir été bâti de 1115 à 1154 par Adélaïde de Maurienne ou de Savoie, deuxième femme de Louis VI[1]. Ce n'était d'abord qu'un assemblage de cabanes grossières, où les lépreux étaient tenus loin de tout contact. En effet, Odon de Deuil, abbé de Saint-Denis après Suger, et qui suivit Louis VII à la croisade en qualité de chapelain, raconte, comme témoin oculaire, que le mercredi 11 juin 1147, le roi se dirigea vers Saint-Denis pour y prendre l'oriflamme, y recevoir le bourdon de pèlerin et la permission de partir, *licentiam abeundi*, sorte de passeport qui constatait l'état du voyageur et le recommandait à la charité des fidèles[2]. Sur sa route, raconte toujours Odon de Deuil, il entra à l'hôpital et s'y arrêta longtemps; enfin il sortit et parcourut les cabanes des lépreux : *leprosorum adiit officinas.* De là, il se rendit à Saint-Denis, où il reçut la bénédiction du pape Eugène III qui y était alors exilé, et baisa les saintes reliques en présence de sa mère et de sa femme attendries[3].

Probablement son fils Philippe-Auguste fit à Saint-Lazare une station semblable, car son médecin Rigord, « le plus humble des clercs de Saint-Denis, » raconte dans sa chronique que le 24 juin 1190, le roi, partant pour la troisième

1. Sauval, *Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*, 1724, 3 vol. in-fol.; tom. I, liv. I, p. 14.
2. Michaud, *Bibliothèque des croisades*, première partie, p. 230.
3. Coll. Duchesne, tom. V, p. 15; coll. Guizot, tom. XXIV.

croisade, alla à Saint-Denis, y reçut pannetière et bourdon, prit devant l'autel des saints martyrs deux étendards de soie très-beaux et deux bannières ornées de croix et brodées d'or[1].

Nos rois de la troisième race se plurent toujours à visiter et à enrichir de leurs dons la léproserie de Saint-Lazare. Dans son vaste enclos était un bâtiment appelé *logis du roi*, où rois et reines, à leur avénement, séjournaient vingt-deux jours, et recevaient, du haut d'un trône élevé sur l'escalier du portique, le serment de fidélité de tous les ordres de la ville, avant leur entrée solennelle à Paris. La station qu'ils y avaient faite si souvent pendant leur vie, ils voulaient l'y faire une dernière fois après leur mort. En effet, avant d'arriver à Saint-Denis, le cadavre royal, porté par les vingt-quatre *hanouards*, ou porteurs de sel jurés de Paris, était déposé environ une heure à Saint-Lazare. Là on faisait l'absoute, et les prélats du royaume venaient jeter l'eau bénite; après quoi les religieux de Saint-Denis recevaient le corps des mains des hanouards et le portaient aux caveaux de la royale abbaye.

Par suite de leur affection singulière pour cette maison, nos rois l'avaient ornée de plusieurs droits et priviléges. Louis VI lui fit don, en 1110, d'un vaste champ de foire dans le voisinage, où se tenait un marché tellement productif, que Philippe-Auguste en racheta le droit et en transféra l'établissement aux halles de Champeaux, remplacées aujourd'hui par la halle monumentale de Saint-Eustache. On voit, par une charte de Louis VII, de 1147, que les malades avaient droit de faire choisir dans les caves de Paris qui contenaient les provisions du roi dix muids de vin par an. La maison jouissait aussi de toutes les exemptions accordées aux hôpitaux, entre lesquels elle a toujours été distinguée comme le premier hôpital et la léproserie de Paris. Elle était encore la première seigneurie ecclésiastique du royaume, avec droit de haute, moyenne et basse

1. Coll. Duchesne, tom. V, p. 1; et coll. Guizot, tom. XXIV.

justice. Sa vieille église, dont quelques parties remontaient au XIIe siècle, voyait tous les ans, aux Rogations, se diriger vers elle le chapitre de Paris, honneur qui n'était pas accordé à l'église paroissiale de Saint-Laurent.

Les papes ne restèrent pas en arrière de nos rois dans les faveurs accordées à Saint-Lazare. En 1191, Célestin III prit sous sa protection le couvent et ses biens; quelques années après, 1198, Innocent III exempta ses terres de dîmes; en 1289, Nicolas IV les mit sous la défense de saint Pierre et de saint Paul; enfin, en 1343, Clément VI lui confirma tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs[1].

La léproserie de Saint-Lazare avait cela de singulier, qu'on n'y recevait que des bourgeois de Paris, nés d'un légitime mariage entre les quatre principales portes de la ville. A cette règle, il n'y avait d'exception qu'en faveur des boulangers qui, plus exposés à la lèpre à cause de leur métier, y étaient admis de tout le royaume. Lors de leur réception, les malades faisaient vœu d'obéissance au prieur en présence d'un notaire apostolique, et donnaient un état de tous leurs biens, meubles et immeubles, lesquels, en cas de décès, restaient à l'hôpital.

La léproserie était desservie par une communauté nombreuse de frères et de sœurs, sous l'autorité d'un prieur et la règle de Saint-Augustin. Les frères étaient chargés du ministère spirituel; le temporel était au soin des sœurs. On s'est longtemps demandé s'il y avait là une vraie communauté religieuse approuvée par l'Église, sous une règle monastique, ou une simple communauté séculière. Les mots de *prieur* et de *couvent* ont fait illusion à quelques-uns; mais ils n'avaient pas toujours une signification rigoureuse. Dans l'origine, le *prieuré* n'était qu'une simple ferme dépendante d'une abbaye, et administrée par quelques religieux que l'abbé y envoyait pour la faire valoir,

1. Les bulles originales de ces papes sont aux Archives impériales, M. 167.

sous la conduite d'un *prior* ou *præpositus*. Au commencement, telle était à peu près la léproserie de Saint-Lazare. Son maître ou proviseur était nommé par l'évêque de Paris et révocable à sa volonté. On en trouve deux exemples dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris, sous les dates de 1263 et 1270[1].

Le parlement refusa toujours de reconnaître l'état régulier de Saint-Lazare. Jusqu'en 1566, il traitait le prieur de *prétendu* prieur, et la léproserie elle-même de *soi-disant* prieuré, bien qu'elle fût alors desservie par des chanoines réguliers de Saint-Victor. Le parlement avait raison, et en voici la preuve irréfragable. Les biens de Saint-Lazare avaient été administrés tantôt par des prêtres séculiers, tantôt même par des laïques. En 1348, Foulques de Chanac, quatre-vingt-huitième évêque de Paris, voulant réformer les abus, enleva cette administration à quelques prêtres séculiers qui vivaient en communauté, et la confia à d'autres sans recourir au pape, ce qu'il n'aurait pu faire si Saint-Lazare avait été un véritable prieuré. Tandis que, dans les ordres réguliers, on nommait souvent pour supérieur un étranger, Foulques voulut que le supérieur de Saint-Lazare fût pris dans la maison, parmi les sains ou les lépreux; qu'il fût un frère *donné*[2], et cependant prêtre, qui serait le curé des frères et des sœurs, et l'administrateur des biens; qu'il se nommât prieur; qu'il portât, conformément à l'ancien usage, un habit religieux, absolument semblable à celui du maître de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Catherine du grand bourg de Saint-Denis; mais il l'obligea en même temps à lui rendre ses comptes chaque année, et il se réserva expressément le droit de le déposer, en cas de négligence ou d'infidélité.

1. Cartulaire publié en 4 vol. in-4, par Guérard, avec collaboration de Géraud, Marion et Deloys, *Leprosia paris.* — Paris, Crapelet, 1850, tom. I, pp. 184-186, et tom. III, p. 16.

2. On appelait frère *donné*, un séculier qui donnait ses biens à une communauté et se soumettait à la règle, sans toutefois faire des vœux.

Ses successeurs agirent toujours ainsi [1], même après que de vrais religieux eurent été introduits à Saint-Lazare, au commencement du XVI[e] siècle. En 1517, Étienne de Poncher, évêque de Paris, voulant encore réformer les abus et changer l'administration, y établit les chanoines réguliers de Saint-Victor, ordinairement choisis pour de semblables réformes. Mais il ne les institua que par commission amovible; et en prenant parmi eux le prieur, il ne le nomma qu'*ad nutum*, c'est-à-dire révocable à sa volonté. Toutes les provisions accordées depuis cette époque jusqu'à 1611, année de la provision donnée à Adrien Le Bon par Henri de Gondi, portent invariablement les mêmes caractères, incompatibles avec la nature d'un Prieuré-Bénéfice [2]. Il n'y est jamais question d'intervention nécessaire ni du pape, ni du roi, ni du parlement; la collation se fait toujours de la seule autorité de l'évêque de Paris, et est toujours révocable. Huit ou dix ans après sa nomination au prieuré de Saint-Lazare par Henri de Gondi, Adrien Le Bon s'adressa, il est vrai, au pape, mais c'était seulement pour obtenir de s'y perpétuer, car aucun de ses prédécesseurs n'avait songé à prendre ses provisions en cour de Rome. — Ces détails étaient nécessaires pour l'intelligence des transactions que nous avons maintenant à raconter [3].

II

Négociations. — Concordat. — Approbation des deux autorités.
Prise de possession.

En 1630, Saint-Lazare était occupé par huit chanoines réguliers de Saint-Victor sous la conduite d'Adrien Le Bon.

1. Voir, par exemple, dans le procès de canonisation de saint Vincent de Paul, *summ. responsivum*, p. 28, un décret d'Aymeric, évêque de Paris, du 20 juin 1675.

2. Voir des extraits des registres du secrétariat de l'évêché de Paris, de 1505 à 1611, *summ. respons.*, pp. 32-34.

3. Consulter sur l'ancien Saint-Lazare, Bonfons, Du Breuil, Le Bœuf, Félibien et Sauval, tous élucidés par J.-B. M. de Chevigné, plus connu sous le

Prieur et religieux s'entendaient peu ensemble, et Le Bon songeait à permuter de bénéfice. Il était déjà entré en négociations à ce sujet, lorsqu'on lui conseilla d'essayer d'une conférence avec ses religieux. La conférence se tint en présence de quatre docteurs. Le Bon allégua ses griefs; le sous-prieur répondit au nom de ses confrères; la conclusion fut un règlement, une sorte de constitution, à laquelle supérieur et subordonnés promirent de se soumettre. La bonne entente dura ce que durent ces sortes de transactions politiques, et Le Bon reprit son projet de retraite. D'ailleurs, il n'y avait guère plus de lépreux à Saint-Lazare, et l'hôpital se trouvait sans objet. Mais avant de l'abandonner, il se demanda s'il n'était pas possible de faire un échange de bonnes œuvres comme il songeait à faire un échange de bénéfices. Il avait entendu parler d'une compagnie de Missionnaires qui, sous la conduite d'un M. Vincent, se livraient à l'instruction du pauvre peuple. Il ne les connaissait pas personnellement, mais il se dit que s'il pouvait les établir en son prieuré, il aurait sa part du fruit qu'ils faisaient dans l'Église. Dans cette pensée, il alla trouver le docteur Lestocq, curé de Saint-Laurent, son voisin et son ami. Il ne pouvait mieux s'adresser, car Lestocq avait partagé les travaux des Missionnaires et les avait vus à l'œuvre. Il s'ouvrit de son dessein. « Il ne vous peut venir que du ciel qui a suscité ces bons prêtres, » répondit aussitôt Lestocq; et il lui raconta ce que nous savons déjà : les pauvres évangélisés, les mauvaises confessions réparées, tous les besoins spirituels et corporels des gens de la campagne également satisfaits. « Du reste, ajouta-t-il, venez avec moi, vous jugerez par vous-même; je veux surtout

nom de Jaillot : *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, Paris, 1775, 5 vol. in-8, t. II, quartier Saint-Denis; ou voir simplement une bonne dissertation de M. Troche, résumant tous les anciens auteurs, *Recueil de documents et de mémoires relatifs à l'étude spéciale des sceaux du moyen âge et des autres époques*, publié par la Société de sphragistique, 3e année, n° 1, juillet 1853.

que vous voyiez leur supérieur, un homme tout de Dieu. »

Là-dessus, ils se rendirent ensemble aux Bons-Enfants. Après les premières salutations, Le Bon, sans autre préambule, dit à Vincent que, sur le récit avantageux qu'on lui avait fait des œuvres de sa compagnie, il se trouverait heureux d'y contribuer, et qu'il venait lui offrir à cet effet son prieuré de Saint-Lazare.

Ce qui n'aurait donné à tout autre qu'un transport de joie, jeta Vincent dans l'épouvante causée par l'éclat imprévu du canon ou du tonnerre. Il demeura interdit et sans voix. « Eh quoi! Monsieur, vous tremblez? lui dit Le Bon. — Il est vrai, mon père, répondit le saint, que votre proposition m'épouvante, et elle me paraît si fort au-dessus de nous, que je n'ose y élever ma pensée. Nous sommes de pauvres prêtres qui vivons dans la simplicité, sans autre dessein que de servir les pauvres gens des champs. Nous vous sommes grandement obligés, mon père, de votre bonne volonté, et vous en remercions très-humblement; mais permettez-nous de ne pas accepter votre offre. »

Tant d'humilité, de désintéressement, le doux et affable accueil qu'il venait de recevoir, confirmèrent Le Bon dans son dessein; et n'ayant pu obtenir, malgré une insistance nouvelle, le consentement du saint prêtre, il conclut en disant qu'il lui donnait six mois pour y penser.

Les six mois s'écoulèrent, et Le Bon, encore accompagné de Lestocq, retourna aux Bons-Enfants. Tous les deux renouvelèrent leurs instances, l'un disant à Vincent qu'il se sentait de plus en plus inspiré de Dieu de lui remettre son prieuré, l'autre le priant de ne pas refuser un tel moyen de rendre à l'Église de nouveaux services. « Depuis ma première visite, ajoutait Le Bon, j'ai obtenu le consentement de mes religieux; il ne faut plus que le vôtre; un mot de vous, et c'est affaire conclue. » Vincent resta inébranlable. « Voyez notre petit nombre, répondait-il; nous sommes à peine nés, cette étroite et pauvre maison suffit à notre petitesse. Je redoute l'éclat et le bruit que ferait cette affaire.

D'ailleurs, nous ne méritons pas une telle faveur. Laissez-nous dans l'obscurité et le silence qui nous conviennent. »

En ce moment, l'heure du dîner sonna. « Je dîne avec vous et votre communauté, » dit Le Bon; et on se rendit au réfectoire. La modestie des Missionnaires, la lecture de table, le bel ordre qui s'y observait, tout cela causa à Le Bon une telle édification et un tel respect, qu'il en conçut pour la compagnie et son instituteur une nouvelle estime, avec un désir de plus en plus ardent de réussir dans son généreux projet.

N'osant plus agir lui-même, il pria Lestocq de forcer en son nom les résistances de Vincent. Dans les six mois qui suivirent, Lestocq revint plus de vingt fois à la charge. « Vous résistez au Saint-Esprit, lui disait-il; vous répondrez devant Dieu d'avoir manqué l'occasion qu'il vous offrait d'établir définitivement une Compagnie utile à sa gloire et nécessaire au bien des peuples. » Tant de démarches et de discours restaient inutiles. « J'aurais voulu, ajoute Lestocq dans une relation[1] que nous suivons ici, j'aurais voulu prendre sur mes épaules ce père des Missionnaires et le transporter à Saint-Lazare pour le séduire par la beauté et les avantage du lieu; mais il était insensible aux choses extérieures; et pendant les dix-huit mois que durèrent les poursuites, il n'alla pas une seule fois voir la maison. »

Vaincu dans ses efforts, Lestocq s'adjoignit de nouveau Le Bon. Dans l'espace de six mois, ils firent ensemble aux Bons-Enfants plus de trente visites. C'était toujours le même accueil humble et doux de la part de Vincent, les mêmes entretiens pieux; mais toujours aussi les mêmes refus obstinés. « Je ne puis dire avec quelles instances on l'a poursuivi, raconte encore Lestocq; Jacob, ajoute-t-il avec une naïveté charmante, n'a pas eu tant de patience pour obtenir Rachel, et tant insisté pour obtenir la bénédiction de l'ange,

1. Elle est du 30 octobre 1660; elle fut faite à la prière d'Almeras, premier successeur de saint Vincent.

que M. le prieur et moi en avons eu pour avoir un oui de M. Vincent... Nous avons crié plus vivement après lui que la Cananée après les Apôtres... Et moi-même je puis bien dire en cette occasion que *raucæ factæ sunt fauces meæ.* »

Enfin, au bout d'un an de poursuites, le prieur lassé dit un jour à Vincent : « Monsieur, quel homme êtes-vous ? Si vous craignez de vous en rapporter à vous-même en cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis, en qui vous avez confiance, quel ami vous avez à Paris qui nous puisse servir d'intermédiaire ? Je ne crains pas sa décision ; car il n'est personne vous voulant du bien qui ne vous conseille d'accepter mon offre ; promettez-moi seulement de vous soumettre comme moi à sa décision. » Poussé dans ses derniers retranchements, Vincent indiqua le docteur Duval, son confesseur et son conseil ordinaire, et s'engagea à lui obéir comme à Dieu.

André Duval méritait toute la confiance de notre saint. Né à Pontoise en 1564, mort en 1638 sénieur de Sorbonne et doyen de la faculté de théologie, Duval avait été choisi avec le docteur Philippe de Gamaches pour remplir les deux chaires royales de théologie positive créées en 1598 par Henri IV. A la fois théologien, prédicateur, missionnaire et controversiste, il n'était pas plus distingué par sa science profonde que par son désintéressement, ses vertus sacerdotales et son zèle tout apostolique. Il était l'oracle des gens de bien, tant pour leur conduite intérieure que pour les affaires qui intéressaient la religion. Dévoué au Saint-Siége et à ses maximes, il a été poursuivi, pendant sa vie et après sa mort, par les sectateurs des doctrines plus ou moins hétérodoxes ; mais sa mémoire sera toujours vengée par la confiance que lui portait saint Vincent de Paul et les éloges que saint François de Sales fait de lui dans ses lettres.

Le docteur Duval consulté se joignit aussitôt à Le Bon pour obliger Vincent à accepter le prieuré de Saint-Lazare. Les conditions furent même promptement arrêtées entre

eux, et on allait signer le concordat, lorsque Vincent souleva une difficulté, grave à ses yeux, bien légère peut-être à l'estime des gens du monde, et qui faillit faire tout rompre. Parmi les conditions posées par Le Bon, et auxquelles Vincent se déclarait prêt à souscrire, même aux plus onéreuses, il en était une à laquelle il se refusait absolument, parce qu'elle intéressait la conscience. Le prieur, qui avait travaillé vainement à réformer ses religieux, crut pouvoir y parvenir en leur donnant le même dortoir qu'aux Missionnaires. Les enfants de M. Vincent, pensait-il, n'en souffriront pas, et mes religieux ne pourront échapper à la salutaire impression de tant de silence, de régularité et de modestie : de l'admiration ils passeront bientôt à l'imitation.

Mais Vincent espérait moins pour les religieux de Saint-Lazare ce prosélytisme du bien, qu'il ne redoutait pour ses enfants la contagion du mal. Aussi il s'empressa d'écrire à Lestocq pour lui représenter les habitudes de sa Compagnie, incompatibles avec cette communauté de dortoir. Notre règle, disait-il, est de garder le silence depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après-dîner; nous avons alors une heure de conversation, après laquelle nous rentrons dans le silence jusqu'au soir; le souper est suivi d'une autre heure de conversation; puis revient le grand silence, silence tellement rigoureux que nous ne le rompons que pour choses absolument nécessaires, et dans ce cas même, à voix basse. « Or, ajoutait-il, quiconque ôte cela d'une communauté, il y introduit un désordre et une confusion qui ne se peut dire; ce qui a fait dire à un saint personnage qu'il assurera, voyant une communauté qui observe exactement le silence, qu'elle observe aussi exactement le reste de la régularité; et qu'au contraire, en voyant une autre où le silence ne s'observe pas, qu'il est impossible que le reste de la régularité s'observe. Or, il y a bien sujet de craindre, Monsieur, que ces messieurs ne voulussent pas s'obliger à cela, et que ne le faisant pas, nous ne ruinassions cette

pratique si nécessaire que nous avons tâché d'observer jusqu'à présent le moins mal qu'il nous a été possible. » Donc, il exigeait que les religieux eussent un logement particulier qu'il s'offrait à accommoder et à meubler lui-même.

Il y avait bien encore une difficulté sur les rangs à prendre au chœur, et sur le domino et l'aumusse dont le prieur voulait que les Missionnaires fussent revêtus de la Toussaint à Pâques. L'humble Vincent cédait volontiers les premiers rangs au chœur, mais il ne voulut point s'affubler du domino et de l'aumusse, « pour éviter confusion, disait-il, et le soupçon que le parlement aurait que nous commencerions déjà à devenir chanoines, et par conséquent, que nous renoncerions tacitement à notre dessein de travailler incessamment pour le pauvre peuple des champs... J'aimerais mieux, ajoutait-il, que nous demeurassions toujours en notre pauvreté, que de détourner le dessein de Dieu sur nous. » Chartreux à la maison par le silence, le recueillement et la prière; apôtres au dehors par le zèle et le courage : tels devaient être, comme il le répéta souvent, de vrais Missionnaires.

Le Bon dut transiger sur ces deux points, et particulièrement sur l'article du dortoir commun. En conséquence, l'entente existant sur le reste, un concordat fut passé, le 7 janvier 1632, entre Adrien Le Bon et les religieux de Saint-Lazare, d'une part, et de l'autre, Vincent de Paul, agissant tant en son nom qu'au nom de tous les prêtres de sa compagnie, dont il se chargeait d'obtenir la ratification.

L'acte commence par des considérants remarquables. La maladie de la lèpre, y est-il dit, n'est plus aussi fréquente qu'autrefois, et présentement, il ne se trouve pas un seul lépreux à Saint-Lazare. En pareil état de choses, il serait conforme à l'intention des donateurs d'appliquer les revenus du prieuré au soulagement spirituel du pauvre peuple des champs, éloigné des villes et infecté de la lèpre du péché. Or, les prêtres de la Mission s'étant voués déjà, et se vouant journellement avec grand fruit à cette œuvre excellente, il serait bon de coopérer à leur établissement et accroissement,

en sorte qu'ils puissent plus commodément supporter et continuer leurs exercices et leurs travaux au plus grand bien de la religion et du public. En conséquence, les religieux de Saint-Lazare, moyennant le bon plaisir du pape et de l'archevêque de Paris, du roi et du parlement, résignent le prieuré et en font annexion perpétuelle à la Mission, sous ces conditions et réserves : pour le prieur, son logement actuel pendant sa vie, avec qualité d'ancien prieur, liberté d'assister au service, au chapitre et au réfectoire, et d'y garder son rang; une pension viagère hypothéquée sur le prieuré et sur tous les biens de la compagnie; deux terres dépendantes du prieuré, dont le R. P. de Gondi (l'ancien général des galères) se portera caution; enfin, droit à percevoir tout ce qui sera dû jusqu'au jour de la prise de possession, et le prix de toutes les denrées qui se trouveront en nature; — pour les religieux, pension annuelle de 500 livres, garantie encore par le R. P. de Gondi, sur quoi 200 livres seront prélevées s'ils veulent vivre en commun avec les Missionnaires; par conséquent, liberté de rester à Saint-Lazare comme par le passé, à la condition cependant de reconnaître la juridiction de l'archevêque de Paris; laquelle pension leur sera également payée s'ils veulent vivre ailleurs, pourvu que ce soit en quelque religion ou bénéfice, et avec permission de l'archevêque; — pour le prieur à la fois et ses religieux, traitement à l'infirmerie aux dépens de la Mission; inhumation avec les cérémonies dues aux bienfaiteurs; service anniversaire à perpétuité pour le prieur dans l'église du prieuré, avec épitaphe constatant l'obligation, et service du bout de l'an pour chaque religieux; — du reste, deux services annuels pour les fondateurs; service divin et entretien des bâtiments aux frais des Missionnaires, qui s'engagent encore à maintenir à Saint-Lazare la juridiction de l'archevêque de Paris [1].

Dès le lendemain de ce concordat, c'est-à-dire le 8 jan-

1. Voir ce concordat, Archives impériales, MM. 534, fol. 30.

vier 1632, J.-F. de Gondi accorda le décret d'union de Saint-Lazare à la Mission. « Un des principaux devoirs de notre charge, dit à peu près l'archevêque, est de parcourir et d'évangéliser les villages, à l'exemple des saints apôtres et des disciples de Notre-Seigneur. Mais, ne le pouvant faire par nous-mêmes, rien ne doit nous être plus cher que de choisir des hommes éminents en doctrine et en piété, enflammés du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, à qui nous confiions cet emploi laborieux et presque abandonné de tous. Or, Dieu, par sa grande miséricorde, a suscité en nos jours dans ce royaume de France Maître Vincent de Paul et ses disciples, hommes vraiment apostoliques, très-amateurs de l'humilité chrétienne, qui, par une inspiration toute divine, laissant les habitants des villes, où ils voient un grand nombre de prêtres, tant séculiers que réguliers, appliqués au salut des âmes, parcourent les divers villages de notre diocèse; et là, cherchant les seuls intérêts de Jésus-Christ, avec des discours pris non dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la puissance, exhortent à la confession générale, recommandent la communion fréquente, instruisent les ignorants, corrigent et détruisent les mauvaises mœurs, établissent, avec notre autorisation, la confrérie de la Charité dans toutes les paroisses, disposent les peuples à recevoir fructueusement nos visites, les poussent, en un mot, par leur parole et par leurs exemples, à fuir le vice et à suiv rela vertu, comme le peuvent attester presque tous les grands de ce royaume de France. Il était donc de notre devoir de rendre grâce à l'auteur de tout bien de nous avoir envoyé de si utiles coopérateurs, comme il est de notre prévoyance pastorale de prier le même Dieu très-bon et très-grand de ne les pas laisser manquer du nécessaire. Dieu a entendu nos vœux, et les a exaucés dans son infinie bonté. Depuis longtemps, nous leur cherchions en vain dans notre diocèse un établissement fixe et stable, lorsqu'un homme très-désireux

mot, qui sentît dépendance ou communauté entre les deux maisons. Cependant les religieux de Saint-Victor, qui avaient beaucoup de crédit et d'amis, s'opposèrent à l'enregistrement des lettres patentes de janvier 1632, et réclamèrent Saint-Lazare comme leur propriété. Le droit de Vincent était incontestable; il fallut cependant user d'une sorte de violence, pour le pousser à soutenir un procès. Il se rendit donc au palais; mais pendant qu'on plaidait la cause, il se tenait dans la Sainte-Chapelle, demandant à Dieu non son triomphe, mais simplement celui de la justice, et surtout une soumission d'indifférence à sa volonté. Car c'est pendant les débats qu'il écrivit à un de ses amis : « Vous savez bien que les religieux de Saint-Victor nous contestent Saint-Lazare. Vous ne sauriez croire les devoirs de soumission que je leur ai rendus selon l'ordre de l'Évangile, quoique, en vérité, ils ne soient point fondés en raison, à ce que M. Duval m'a assuré, et à ce que me disent toutes les personnes qui savent de quoi il s'agit. Il en sera ce qu'il plaira à Notre-Seigneur, qui sait, en vérité, que sa bonté m'a rendu autant indifférent en cette occasion qu'en aucune autre affaire que j'aie jamais eue. Aidez-moi à l'en remercier, s'il vous plaît. »

Indifférent, non, Vincent ne l'était pas. Mais qu'eût-il regretté à Saint-Lazare, si on l'en eût évincé? Le Bon y avait reçu trois ou quatre fous, dont les parents s'étaient déchargés sur sa charité. Dès le premier jour de sa mise en possession, Vincent avait réclamé ces pauvres insensés, comme la plus chère part de sa propriété nouvelle, et on ne saurait dire avec quelle tendresse, en quelque sorte maternelle, il les faisait servir et les servait lui-même. Il redoublait de soins pendant leurs crises frénétiques et parvenait toujours à les calmer par son admirable patience et par son inépuisable affection. Dieu lui mettait cette charité au cœur comme le premier germe de l'œuvre des aliénés qu'il devait plus tard établir. Au bout de quelques jours son cœur était pris; si bien qu'au milieu du procès,

sondant une fois ses dispositions pour s'exercer à la sainte indifférence, et se demandant quel sacrifice lui coûterait en cas d'éviction, il dut se dire : Ce ne serait ni le vaste enclos, ni le riche prieuré, ni la noble seigneurie, ni même l'avantage qui peut revenir à ma Compagnie d'une telle possession; ce seraient mes pauvres et chers fous !

De tels sentiments, s'ils eussent été exprimés devant les juges, auraient été pour lui le plaidoyer le plus éloquent. Mais son bon droit devait suffire au gain de sa cause. Par un arrêt du 21 août 1632, la cour du parlement, sans avoir égard à l'opposition des religieux de Saint-Victor, ordonna la présentation du concordat et des lettres patentes de janvier au procureur général, pour qu'il fît la justice convenable; et en effet, le 7 septembre suivant, le tout fut enregistré.

Cependant l'ancien prieur et les Missionnaires crurent devoir faire entre eux, le 29 décembre 1632, un second concordat confirmatif du premier, et constatant, outre les lettres patentes du roi, le consentement du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris, et le décret d'union de l'archevêque, la vaine opposition des religieux de Saint-Victor et la justice que le parlement avait rendue. Du reste, ce nouveau concordat renouvelait la donation de janvier, sans y ajouter de conditions essentielles. Deux jours après, c'est-à-dire le 31 décembre, l'archevêque donnait un second décret d'union dans les mêmes termes et à peu près avec les mêmes clauses qu'auparavant. Le tout fut confirmé par lettres patentes données à Saint-Germain, en janvier 1633, et enregistré au parlement le 21 mars de la même année.

La seule différence à noter entre les premières pièces et les secondes, c'est qu'il n'est plus question dans celles-ci du recours au pape. Le second concordat dit même expressément que l'ancien prieur se désiste et se départ de l'article du premier, qui exigeait que l'union de Saint-Lazare à la Mission fût prononcée en cour de Rome. A. Le Bon qui

le premier s'était adressé à Rome dans le dessein que nous avons dit, de se transformer par là en prieur régulier, et de se perpétuer dans sa charge, déclarait enfin « avoir été informé depuis, par des écritures originales, de l'institution de l'hôpital, qui n'était qu'une simple administration temporelle, laquelle se pourrait commettre à un laïque, et en conséquence ne devait pas se conférer en cour de Rome. »

Néanmoins, Vincent, pour obéir à la déférence singulière qu'il eut toujours pour le souverain pontife, voulut avoir l'approbation du Saint-Siége. Il écrivit à un de ses prêtres de Rome une lettre dans laquelle il soutenait, il est vrai, l'indépendance de Saint-Lazare, par les arguments que nous avons dits; mais, ajoutait-il, « bien que ce bénéfice ne dépende point du pape, néanmoins, par la dévotion que nous avons de ne posséder chose aucune qu'avec son autorité, nous avons désiré avoir en cela son approbation et sa bénédiction. »

Une pétition fut donc présentée à Urbain VIII, dans laquelle on exposait tout ce qui précède, et le saint attendit avec confiance la décision pontificale. « Je ne crains que mes péchés, disait-il alors, et non pas le succès des bulles et de l'affaire de Saint-Lazare, ni à Rome, ni à Paris. Tôt ou tard tout se fera. Depuis que Dieu a commencé de faire du bien à une créature, il ne cesse de le lui continuer jusqu'à la fin, si elle ne s'en rend point indigne. » Le pape écrivit au bas de la pétition : *Fiat ut petitur;* il donna même des bulles à ce sujet, en date du 15 mars 1635; mais sa mort en empêcha la publication, et elles ne furent levées que vingt ans après, sous Alexandre VII.

Dans cet intervalle, les Missionnaires se répandirent en France et à l'étranger, embrassèrent toutes leurs œuvres apostoliques pour le salut des peuples et la réformation du clergé, et même leur saint instituteur jeta les fondements de tous ses établissements de charité. Et cependant, ils n'avaient encore ni forme arrêtée, ni règles définitives. D'abord, devaient-ils se constituer à l'état religieux, ou

rester simple compagnie de prêtres séculiers? Grande question qui fut débattue pendant de longues années.

IV

Forme de la Mission. — Question des Vœux. — Congrégation générale et démission.

Depuis le protestantisme, il y avait dans la chrétienté une antipathie secrète et une guerre plus ou moins déclarée contre les vœux de religion; au point que les jésuites eux-mêmes, spécialement institués pour le combattre, se contentèrent des vœux simples, et ne purent devenir ainsi une véritable religion que par une dispense du Saint-Siége. Presque toutes les congrégations d'hommes et de femmes qui s'établirent dans la première moitié du XVII[e] siècle manifestèrent la même répugnance pour les vœux, surtout pour les vœux solennels. Ainsi, l'abbé Olier, en formant sa compagnie, ne voulut point qu'elle s'érigeât en congrégation, bien qu'elle fût constituée sur ce modèle dans son gouvernement intérieur, par la soumission de ses membres au supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. « La maison de Saint-Sulpice, disait-il, est née seulement pour former des sujets à Messeigneurs les prélats, et quelque nombreuse qu'elle puisse être, elle fait profession de ne se point ériger en congrégation, pour n'avoir d'application et d'amour que pour l'Église de Jésus-Christ et surtout pour son saint clergé[1]. »

La première pensée de saint François de Sales avait été que les filles de la Visitation ne prononçassent que des vœux simples, qu'elles ne fussent point astreintes à la clôture, et qu'elles se livrassent aux œuvres de charité extérieures; et ce n'est que sur des observations pressantes de son ami Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, qu'il modifia son plan primitif et la constitution de son ordre.

Mais c'est dans l'établissement de l'Oratoire qu'il faut aller chercher la preuve la plus éclatante de cette antipa-

1. *Divers écrits spirituels de M. Olier*, tom. I, p. 87.

thie contre les vœux proprement dits. A l'Oratoire, on ne faisait pas de vœux, et ses membres ne contractaient d'autre obligation que celle de vivre conformément à la sainteté de leur état sacerdotal. C'est ici qu'il faut répéter les éloges beaucoup trop vantés de Bossuet, éloges admirables seulement au point de vue littéraire.

« En ce temps, Pierre de Bérulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté [1], tant il était déjà relevé par le mérite de sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien, et de la vie ecclésiastique. Son amour immense pour l'Église lui inspira le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que sa charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême et du sacerdoce. Là une sainte liberté fait un saint engagement; on obéit sans dépendre, on gouverne sans commander; toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de la crainte. La charité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle; et sans autre joug qu'elle-même, elle sait non-seulement captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, pour former de vrais prêtres, on les mène à la source de la vérité; ils ont toujours en mains les saints livres pour en rechercher sans relâche la lettre par l'étude, l'esprit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se termine, et « qui est l'unique trésor du christianisme, » *christiani nominis thesaurus*, comme parle Tertullien [2]. »

1. Il fut fait cardinal le 30 août 1627, sans renoncer ni à l'Oratoire ni à la simplicité de sa vie.

2. Oraison funèbre du révérend P. Bourgoing, *OEuvres de Bossuet*, édition de Versailles, tom. XVII, p. 572.

Dans cette voix, la plus grande du siècle, on entend le siècle tout entier, même en ce qu'il avait de plus pur et de plus saint. Tout ceci, encore une fois, est littérairement admirable; mais il y a là une illusion malheureuse qui irait, si elle était réfléchie, volontaire et pressée dans ses conséquences, à la condamnation de l'Église qui a toujours poussé à l'état religieux, à la condamnation même de la perfection évangélique qui ne trouve sa réalisation complète que dans les vœux de religion.

Vincent gémissait de cette tendance du siècle, tout en la constatant. « Tout le monde a tant d'aversion ici de l'état religieux, écrivait-il le 26 février 1640, que c'est pitié. » Chose plus triste! il trouvait cette aversion à Rome même [1]. Pour lui, outre son amour pour les vœux de religion, il comprenait la nécessité de vœux, d'engagements quelconques pour défendre sa Compagnie contre l'inconstance et la légèreté de ses membres. Nous l'avons vu, dès 1626, se lier par-devant notaires, suivant l'usage du temps, ses deux premiers disciples, comme il se liait à eux. Dès la deuxième ou troisième année de la Compagnie, il l'astreignit à des vœux simples qui furent renouvelés par ses membres deux ou trois ans de suite, mais librement et en famille. Alors on songea à en faire une règle générale, qui fut approuvée par l'archevêque de Paris. Mais quelques-uns murmurèrent contre de tels engagements. Vincent consulta des docteurs, des notables de la Compagnie, et résolut, dès 1640, de recourir à Rome.

Seulement, il était toujours dans une grande perplexité. Quels vœux faire? de quelle nature et en quel nombre? Ne suffirait-il pas d'exiger un vœu de stabilité dans la Compagnie; et quant à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance, de fulminer en plein chapitre, à certain jour de l'année, une excommunication solennelle contre leurs infracteurs? et à défaut d'excommunication, ne se pourrait-on pas contenter d'un serment annuel d'en observer les règles?

1. Lettre de 1653.

Donc, à cette époque, Vincent semblait vouloir se borner au seul vœu de stabilité, et quant aux vœux ordinaires de religion, de les remplacer par de simples promesses, avec expulsion des violateurs. Encore semblait-il craindre que le vœu de stabilité ne constituât à lui seul l'état religieux, et ne fît sortir ses prêtres de l'état séculier où il voulait les maintenir. Mais il en comprenait tellement la nécessité, qu'il en aurait subi la conséquence, malgré l'aversion du siècle pour l'état de religion : « S'il est jugé expédient, écrivait-il, il le faudra faire. La religion chrétienne était d'autrefois contredite en tous lieux, et néanmoins c'était le corps mystique de Jésus-Christ; et bienheureux ceux qui, *confusione contempta,* embrassent cet état[1] ! »

Cependant, il se réjouissait ou s'affligeait suivant qu'on lui écrivait de Rome que le seul vœu de stabilité constituait ou ne constituait pas l'état religieux[2]. Mais l'affaire de la bulle de confirmation restait toujours suspendue, sans doute à cause de cette grave question des vœux. Il faut dire aussi que Richelieu y mettait obstacle et voulait que Vincent attendît un nouveau pape. Il était alors brouillé avec la cour de Rome, à l'occasion d'une prétendue insulte faite à l'ambassadeur français, le maréchal d'Estrées, et du meurtre de Rouvray, écuyer du maréchal. Aussi Vincent écrivait toujours à Le Breton, le 14 novembre 1640 : « La difficulté de deçà (de Paris) a été de ce que *celui qui peut tout* n'a pas trouvé bon que j'aie donné (sans doute au nonce) la lettre que vous m'avez envoyée, à l'effet d'informer Sa Sainteté de nous, et m'a dit lui-même, il n'y a que trois jours, que nous laissions venir un autre (pape), et qu'il fera faire notre affaire lui-même. » On vient de voir que Vincent craignait même d'entrer en rapports trop directs avec l'envoyé du pape, qui, nouvellement arrivé de Rome avec le titre de nonce ordinaire, avait vu tomber sur

1. Lettre à Le Breton, à Rome, du 26 février 1640.
2. Lettres au même, des 9 août et 9 octobre 1640.

lui tout le ressentiment du cardinal, et ne pouvait obtenir ni d'être reconnu ni d'être admis auprès du roi.

En attendant, le saint fondateur s'arrêtait à exiger le bon propos de vivre et de mourir dans la Mission la première année du séminaire, un vœu simple de stabilité la seconde année, lequel serait renouvelé solennellement au bout de huit ou dix ans, selon que le supérieur le trouverait convenable. Par là il se ménageait la facilité de se débarrasser, après expérience, des incorrigibles. Quant aux vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, il s'en tenait aux mesures déjà indiquées. « Il semble, disait-il en terminant, que la plupart de nos avis vont là, et que le dissentiment est commun pour l'état religieux, lequel on évite par ce moyen, quoiqu'on ait sujet d'en espérer l'esprit. »

Pour s'assurer davantage des avis et des dispositions de sa compagnie, il voulut, quoiqu'elle fût encore peu nombreuse et qu'elle ne possédât que dix établissements, convoquer une petite assemblée générale. L'ouverture s'en fit le 13 octobre 1642. Inutile d'indiquer ici la plupart des décisions qui s'y prirent. Qu'il nous suffise de noter la déférence qui porta tous les membres à demander des règles à leur saint fondateur, et la violence qu'ils lui firent pour le maintenir à leur tête. En effet, vers la fin de l'assemblée, l'humble supérieur, qui se mettait toujours au-dessous de tout honneur et de toute dignité, au-dessous du dernier de ses disciples, qui attribuait à son indignité et à ses péchés prétendus tous les embarras et tous les malheurs de sa Compagnie, tomba tout à coup à genoux devant ses prêtres; et dans cette posture, après leur avoir demandé en sanglotant pardon de ses fautes et de ses scandales, il se démit de son généralat et les pria de procéder à une nouvelle élection. Là-dessus, et sans attendre de réponse, il sortit pour leur laisser la liberté du choix, leur déclarant seulement qu'il ratifiait par avance celui qu'ils allaient faire, et qu'avec la grâce de Dieu, il obéirait comme le moindre d'entre eux au nouveau général.

La première impression fut d'admiration et de stupeur. A peine revenus à eux-mêmes, les Missionnaires, sans même se consulter, s'écrièrent tous d'une voix qu'ils n'acceptaient pas une telle démission, et chargèrent quelques députés de se rendre auprès de Vincent pour le prier de revenir prendre sa place à leur tête. Les députés le cherchèrent longtemps; ils le trouvèrent enfin dans une petite chapelle qui s'ouvrait sur l'église de Saint-Lazare. Là, tourné vers le grand autel et prosterné devant le saint-sacrement, il prenait part à l'élection qu'il croyait se faire en ce moment même, en priant Dieu d'inspirer à sa Compagnie un choix qui fût selon son cœur. Les députés lui annoncèrent la décision de l'assemblée; mais quelque instance qu'on lui fît, il resta prosterné et immobile dans sa résolution. « Je ne suis plus supérieur, répétait-il, qu'on en nomme un autre. »

Ce rapport fait à l'assemblée, tous ses membres en corps se rendirent à la chapelle. A cette distance même, on entend ce débat entre l'humilité du père et le respect, la tendresse des enfants. Comme des deux parts il était obstiné et interminable, les Missionnaires s'écrièrent enfin : « Vous voulez donc absolument que nous procédions à l'élection d'un supérieur? — C'est votre devoir, et je vous en conjure. — Eh bien! c'est vous que nous réélisons et réélirons toujours tant que Dieu vous conservera à nous sur la terre. » Vincent était pris, en quelque sorte, à son propre piége. Il essaya bien encore de se dégager; mais voyant tous ses efforts inutiles, il baissa la tête et reprit le fardeau. « Au moins, Messieurs et mes frères, dit-il en pleurant, priez pour ce misérable! C'est le plus grand acte d'obéissance que je puisse faire à la Compagnie. — Et nous, reprirent unanimement les Missionnaires, nous vous renouvelons le serment de vous obéir toujours, et nous jurons devant Dieu de n'oublier jamais le sacrifice auquel vient de vous porter votre amour pour nous. »

V

ᐩiverses oppositions. — Deuxième congrégation
ᐩ. — La Mission définitivement constituée.

sionnaires prononcèrent le vœu
ᐩre l'engagement de travailler
ᐩeur Institut, qui toutes se
. Mais la grande question
ᐩue. En 1647, nous trouvons
ᐩt d'Horgny, spécialement députés
. Vincent n'avait jamais mieux compris
ᐩ et la nécessité des vœux. Plusieurs de ceux
ᐩaient entrés au séminaire interne de Saint-Lazare lui demandaient à se retirer, après treize ou quatorze années d'études et d'énormes prélèvements faits pour leur subsistance sur des biens donnés seulement pour le salut des pauvres peuples. Il y avait telle année où six ou sept personnes quittaient la Compagnie. Les travaux si divers, si pénibles, si étendus de la Mission rebutaient les faibles; d'autres cédaient à des sollicitations étrangères, et par affection de famille ou par ambition, prenaient d'autres emplois. De plus, Vincent voyait à côté de lui telle congrégation où les sujets, n'ayant aucun lien d'obéissance, s'en allaient à leur gré; et quand le supérieur voulait disposer de quelques-uns pour les envoyer au loin ou auprès travailler à la gloire de Dieu, il ne pouvait se faire obéir et n'avait plus personne. Or, n'allait-il pas en être de même des Missionnaires? Libres d'aller ou de demeurer, de faire ceci ou cela, n'obéiraient-ils pas plutôt à la fantaisie qu'au devoir? Et alors comment continuer les biens commencés, et surtout en entreprendre d'autres?

Sans doute, nous venons de le voir, les Missionnaires s'étaient liés par le vœu de stabilité; mais c'était un vœu simple, dont on se pouvait dégager avec une dispense de l'ordinaire, facile à obtenir. C'est pourquoi Vincent sollici-

tait à Rome une déclaration du pape, portant que les vœux de la Compagnie étaient indispensables à tout autre qu'à Sa Sainteté et au supérieur général, et faisant défense aux évêques d'en dispenser à l'avenir. La chose était d'une nécessité d'autant plus pressante, que plusieurs avaient persévéré dans leurs vœux tant qu'ils les avaient crus réels, et mis en doute sur leur valeur par quelques mauvais esprits, y avaient renoncé. Les embarras redoublaient quand il fallait renouveler les vœux. Quelques-uns s'y refusaient sur le bruit qu'on voulait les soustraire à la dispense de l'ordinaire. Il était donc urgent de faire décider la question à Rome. Mais, en France, Vincent était toujours empêché, et ne savait trop à qui entendre. D'un côté, les prélats ne désiraient pas que la Compagnie se constituât en religion, pour garder juridiction sur elle; et pour échapper à « la jalousie de leur autorité et dépendance d'eux, » suivant les expressions de Vincent, il fut même un instant question de transporter à Rome le siége du général[1]; d'autre part, les religieux conseillaient le contraire, se fondant sur la légèreté humaine et sur les grands travaux de la Mission. Vincent cherchait à concilier ces avis opposés, et il regardait comme une inspiration de la providence de Dieu l'idée à laquelle il s'était enfin arrêté : de mettre sa compagnie en l'état religieux par les vœux simples, et de la laisser néanmoins, quant à ses emplois, dans le clergé séculier par l'obéissance aux évêques. Mais ces vœux simples eux-mêmes ne suffisaient-ils pas à constituer l'état rigoureusement religieux qu'il voulait éviter, et son sage tempérament n'allait-il pas être par là détruit? Là-dessus, il consulta les habiles, avant tous André Duval, puis le pénitencier Bail, les docteurs Cornet et Coquerel. Tous lui répondirent que longtemps les vœux n'avaient été que simples, et qu'alors, sans doute, ils constituaient l'état religieux; mais qu'il n'en était plus ainsi depuis que l'Église

1. Lettres à Rome du 25 décembre 1642, et du 9 septembre 1643.

défendait l'établissement de toute nouvelle religion, à moins qu'elle n'embrassât les vœux solennels, si ce n'est en cas de dispense expresse, comme il avait été fait pour les jésuites. Or, le pape Urbain VIII, par sa bulle de 1632, n'avait pas érigé les Missionnaires en ordre religieux, mais les avait laissés expressément à l'état de clercs séculiers. Chacun est libre, concluaient les docteurs, de faire des vœux simples, sans faire pour cela profession religieuse; or, ce que chacun peut, plusieurs réunis le peuvent également sans s'engager davantage[1].

Cette décision convenait à merveille à Vincent, car si, d'un côté, il tenait à plaire aux évêques, à ne pas trop froisser l'opinion générale si opposée à l'état religieux; il avait, de l'autre, un motif plus puissant de conserver les siens à l'état de prêtres séculiers. Il croyait et il crut toujours, et sur ce point nous notons avec respect sa conviction sans la juger, il crut toujours que la plupart des emplois de son institut étaient incompatibles avec l'état religieux, et que le plus grand de tous, à savoir l'éducation du clergé séculier, requérait des maîtres de son corps : *similia similibus.*

Mais quelles oppositions ne devait-il pas rencontrer encore, tant à Rome qu'en France, avant d'arriver au résultat qu'il désirait! D'après ce que nous avons dit de l'Oratoire, on ne peut s'étonner de celle qu'il eut à souffrir de sa part à Rome, pendant qu'il cherchait à y faire approuver sa congrégation et les vœux dont il vient d'être parlé. Il écrivait à Du Coudrai, le 12 juillet 1652 : « ... Il est vrai, on tâche de nous brouiller... Tout cela ne m'étonnerait pas sans mes péchés, qui me donnent sujet de craindre, non pas le succès de la chose, qui tôt ou tard se fera, de delà comme de deçà (à Rome comme à Paris); mais je ne saurais vous exprimer combien les artifices m'étonnent. Le

1. Lettres à Rome du 4 octobre 1647, du 3 janvier 1651, et du 25 avril 1653.

R. P. général (c'était alors le P. Bourgoing) désavoue pourtant tout cela, et m'a promis d'écrire à M. le cardinal Bagny, à M. l'ambassadeur et au R. P. René. Dès que j'aurai ses lettres, je vous les enverrai. Cependant, vous agirez le plus chrétiennement possible avec ceux qui nous embarrassent. Je les vois ici aussi souvent et cordialement, Dieu merci, comme je le faisais; et il me semble que, par la grâce de Dieu, non-seulement je ne leur ai point d'aversion, mais que je les honore et chéris davantage; et vous dirai plus, que je ne m'en suis pas encore plaint au P. de Gondi, de peur de l'indisposer en sa vocation. » Cependant les oratoriens lui demandaient de ses prêtres, pour se former aux missions, à leurs leçons et à leurs exemples, et il leur en donnait; « car, ajoute-t-il, je ne croirais pas être chrétien, si je ne tâchais de participer à l'*utinam omnes prophetarent* de saint Paul. Hélas! Monsieur, la campagne est si grande! Il y a des peuples à milliers qui remplissent l'enfer; tous les ecclésiastiques ne suffiraient pas avec tous les religieux pour subvenir à ce malheur! Faudrait-il que nous fussions si misérables d'envier que ces personnes-là s'appliquassent au secours de ces pauvres âmes qui se vont incessamment perdant! Oh! certes, ce serait être coupable de l'accomplissement de la mission de Jésus-Christ sur la terre! Que si l'on nous veut empêcher nous autres, il faut prier, s'humilier et faire pénitence des péchés que nous avons faits en ce saint ministère. » Et trois ans après, l'opposition continuant, il écrivait encore à Rome, le 9 juillet 1655 : « Cela n'empêchera pas, quand même ils m'auraient arraché les yeux, que je ne les estime et ne les chérisse aussi tendrement que les enfants leurs pères. *Putant enim obsequium præstare Deo.* Je souhaite et je prie Notre-Seigneur que chacun de notre congrégation en fasse de même. »

Voilà ces lettres dans lesquelles les ennemis des jésuites ont voulu voir la compagnie de Jésus, comme si elle eût eu son général à Paris! comme si le R. P. de Gondi, que Vincent craignait « d'indisposer en sa vocation, » en eût

jamais fait partie! Ici, il s'agit trop évidemment de l'Oratoire dont la nature explique si bien l'opposition jalouse.

Du reste, Vincent trouvait opposition et difficulté jusque parmi ses enfants. Le supérieur de sa maison de Gênes ne voulait de vœux que pour les dignitaires de la compagnie, et non pour tout le corps ni pour les simples membres; et Vincent lui répondait le 19 février 1655, qu'une compagnie naissante doit se mettre en l'état le plus agréable à Dieu, dans ses membres comme dans sa tête; qu'avec des vœux on travaillait plus efficacement à la vertu et à l'accomplissement de son emploi; que Dieu a toujours voulu affermir les hommes en chaque état par des promesses expresses : témoin la circoncision chez les juifs, le baptême chez les chrétiens, l'ordination pour les prêtres, le mariage ou les vœux, suivant qu'on est destiné à vivre dans le siècle ou dans un état de plus grande perfection; que la chose avait été résolue dans deux congrégations de la compagnie, et qu'on ne devait jamais revenir sur un fait accompli après réflexion, conseil et prière; enfin, que c'était un usage en pratique depuis treize ans et deux fois approuvé par l'archevêque de Paris, usage qui ne se pouvait plus changer sans bouleverser la compagnie.

En effet, le 1er juillet 1651, Vincent avait convoqué à Saint-Lazare une seconde congrégation générale; et là, au milieu de bien d'autres règlements, il avait été résolu que la dernière main serait mise aux constitutions, et que des vœux dispensables au seul souverain pontife seraient prononcés. On eut de nouveau recours à Rome. Au commencement de 1655, Vincent en rappela Berthe et y envoya Edme Jolly qui connaissait déjà le train de la cour romaine. Jolly était déjà allé à Rome, d'abord à la suite du comte de Fontenay-Mareuil, ambassadeur de France, puis comme Missionnaire, et il y avait rempli, sous Berthe, les fonctions de procureur, de consulteur et de confesseur de la maison. En deux mois et demi, Jolly, secondé par le cardinal de Retz, alors exilé à Rome, donna un dénoûment heureux à

tant de démarches, de délibérations, de sollicitations, et le 18 avril 1655, le pape Alexandre VII, à peine couronné, acheva d'abord l'œuvre d'Urbain VIII, en confirmant l'union de Saint-Lazare à la congrégation de la Mission; puis, le 22 septembre suivant, il régla par un bref la constitution de la Compagnie. Ce bref porte que personne n'y pourra être admis qu'après deux ans de séminaire interne, au bout desquels seront prononcés des vœux simples réservés au Saint-Siége, et dispensables au supérieur général dans l'acte seulement du renvoi d'un sujet : *in actu dimissionis.* Le pape prononce encore l'exemption de l'ordinaire pour l'administration intérieure, mais maintient la juridiction des prélats pour tout ce qui regarde les missions diocésaines. Cependant, malgré leurs vœux, les Missionnaires ne formeront point un corps religieux, et cela uniquement parce que telle est la volonté du souverain pontife : *Atque dicta congregatio non censeatur propterea in numero ordinum religiosorum, sed sit de corpore cleri sæcularis*[1].

Le 12 août 1659, Alexandre VII rendit un nouveau bref où, rappelant le premier, il réglait quelques difficultés qui s'étaient élevées touchant le vœu de pauvreté. Le pape décidait que les Missionnaires garderaient la propriété de leurs biens, mais sans l'usage, sinon de l'avis du supérieur; qu'ils emploieraient les fruits des bénéfices simples dont ils pourraient être pourvus en œuvres pies, toujours de l'avis du supérieur, et qu'il leur serait permis d'en appliquer une partie au soulagement de leurs parents pauvres.

Quelques années après, le lien qui unissait les membres à l'institut ne parut pas encore assez fort. A l'occasion d'un jubilé, circonstance où les papes accordent à l'ordinaire la permission de dispenser des cas et des vœux réservés au Saint-Siége, quelques Missionnaires voulurent reprendre leur liberté. Almeras, premier successeur de Vincent dans

1. Lettre de Vincent à Jolly, du 22 octobre 1655; *Histoire générale de la congrégation de la Mission*, par Lacour, Mss. — Archives de la Mission.

le généralat, adressa alors une supplique au pape Clément IX, qui, par une bulle du 23 juin 1670, défendit aux confesseurs de dispenser, en temps de jubilé, les Missionnaires de leurs vœux, même pour une simple commutation, à moins que dans la bulle d'indiction du jubilé, mention expresse ne fût faite des vœux de la congrégation de la Mission : *præter expressam dictorum votorum mentionem.*

Pour qu'on ne prît pas le change sur la nature de son institut, Vincent n'établit point de noviciat pour les aspirants, mais un séminaire *interne,* distingué des séminaires *externes* ou *diocésains,* où l'on prépare à l'exercice du sacerdoce purement séculier. Il régla aussi que les Missionnaires prendraient le titre de *monsieur* et non de *père,* qu'ils garderaient leur nom de famille, qu'ils porteraient l'habit des prêtres séculiers, seulement plus modeste et plus pauvre; qu'ils ne se distingueraient, en un mot, du clergé séculier que par un plus grand zèle dans l'exercice des fonctions apostoliques.

La bulle de confirmation de l'union, adressée à l'official du diocèse de Paris, ne fut fulminée que le 21 juillet 1659, et en confirmation nouvelle de la bulle d'union et de la sentence de fulmination, le roi, étant à Aix, donna ses lettres patentes de mars 1660, enregistrées en parlement le 15 mai 1662. Le roi y déclarait agir en considération des grands biens et services des Missionnaires dans les villages, « pays éloignés, et jusqu'aux Indes, à quoi ils emploient, disait-il, chacun leurs biens et revenus, leur santé et leur vie, sans en recevoir aucun salaire, ni espérer autre récompense que de Dieu [1]. »

En octobre 1675, Louis XIV accorda de nouvelles lettres patentes d'établissement des prêtres de la Mission à Saint-Lazare, nonobstant l'édit de décembre 1672 qui concédait à l'ordre des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem toutes les léproseries, commanderies, aumôneries et hôpitaux du

1. Archives impériales, sect. hist., MM, 534. fol. 46, verso.

royaume. En vertu de cet édit, le grand vicaire général, le commandeur et les chevaliers de l'ordre réclamaient Saint-Lazare et inquiétaient les Missionnaires en leur possession. Mais le roi, considérant que l'éviction des Missionnaires de la maison de Saint-Lazare ferait cesser les bonnes œuvres qu'ils y avaient toujours faites, qu'elle détruirait même entièrement la congrégation qui y avait pris sa naissance et ses progrès, et ne se pouvait maintenir que par elle, d'autant que là se formaient tous ses sujets pour les besoins du royaume et des pays étrangers, confirmait de nouveau l'union, et en tant que besoin serait, faisait de nouveau don de Saint-Lazare à la Mission. Ces lettres furent enregistrées au grand conseil le 11 janvier 1676.

Le grand vicaire général de l'ordre de Saint-Lazare était alors le marquis de Louvois, en même temps directeur et administrateur général des Invalides. Or, Louvois venait, comme nous le verrons plus tard, de confier le ministère spirituel de l'hôtel aux Missionnaires, et une des clauses du contrat était qu'une partie de leur subsistance serait prise sur la maison de Saint-Lazare. Il fallait donc que cette maison leur fût conservée, et c'est encore un des considérants des lettres patentes [1].

Enfin de nouvelles lettres patentes des 28 février et 3 mars 1684, confirmées les 1er et 6 septembre 1718, contiennent évocation générale et attribution au grand conseil de tous les procès et différends concernant les maisons de la Mission, établies ou à établir dans le royaume et terres de l'obéissance de Sa Majesté, pour y être définitivement jugés et terminés, avec défense à tous autres juges d'en connaître [2].

A la réception du bref de confirmation de la Compagnie, Vincent et ses fils commencent par rendre grâces à Dieu et au pape; puis tous, réunis en chapitre, à l'exception du

1. Archives impériales, sect. hist., MM. 534, fol. 47, verso.
2. Archives impériales, sect. hist., S, 6850.

séminaire, signent un acte d'acceptation devant un notaire, qui leur en délivre une déclaration qu'ils signent encore; « afin, écrivit Vincent, que la postérité voie que cela s'est fait juridiquement et en la meilleure forme que cela se peut. Je voudrais pouvoir exprimer avec quels sentiments de joie et de reconnaissance cela a été fait, mais je serais trop long. » Ceux du collége des Bons-Enfants et du séminaire de Saint-Charles, annexé à Saint-Lazare, firent de même les jours suivants; et aussitôt Berthe fut envoyé pour recevoir l'acceptation, le renouvellement des vœux et la signature des autres maisons de la compagnie [1].

Le 25 janvier 1656, anniversaire toujours célèbre dans la congrégation, la formule suivante fut prononcée et souscrite par les vingt prêtres qui se trouvaient alors à Saint-Lazare, Vincent à leur tête :

« Moi, N..., indigne prêtre de la congrégation de la Mission, en présence de la bienheureuse Vierge et de toute la Cour céleste, je fais à Dieu vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance à notre supérieur et à ses successeurs, suivant les règles ou constitutions de notre Institut. Je fais vœu, en outre, de travailler tout le temps de ma vie, dans ladite congrégation, au salut des pauvres gens des champs, avec l'aide de la grâce de Dieu tout-puissant, que pour cela j'invoque avec instance [2]. »

1. Lettres à Rome, à Gênes et à Turin, en date des 29 octobre, 17 et 31 décembre 1655, et du 7 janvier 1656.

2. « Ego, N..., indignus sacerdos congregationis Missionis, coram beatissima Virgine et curia cœlesti universa, voveo Deo paupertatem, castitatem, et superiori nostro ejusque successoribus obedientiam, juxta instituti nostri regulas seu constitutiones. Voveo me præterea pauperum rusticanorum saluti toto vitæ tempore in dicta congregatione vacaturum, ejusdem Dei omnipotentis gratia adjuvante, quem ob hoc suppliciter invoco. » — Archives de la Mission.

CHAPITRE III

RÈGLES ET CONSTITUTIONS

I

Règles et constitutions.

De règles et de constitutions, la Compagnie, à proprement parler, n'en avait pas encore. Jusqu'alors Vincent avait été sa loi vivante, et ses leçons et ses exemples avaient servi de règles. Mais il avait déjà quatre-vingt-deux ans, et il devait se hâter de laisser à ses enfants sa pensée et son âme écrites comme leur plus saint héritage, comme la forme et le caractère constitutifs de la grande famille qui allait s'étendre dans tout l'univers.

Du reste, au milieu de ses occupations si variées et si nombreuses, il y pensait tous les jours depuis de longues années; et surtout, dans la défiance continuelle où son humilité le mettait de lui-même, il consultait Dieu et les hommes. On voit par sa correspondance qu'il aimait à prendre les avis, non-seulement des sages, des plus savants canonistes de Rome, des meilleurs théologiens de la Sorbonne, des plus habiles jurisconsultes du Parlement, mais encore des supérieurs de ses maisons, de ses plus humbles prêtres, pour savoir d'eux ce que l'expérience démontrait praticable.

Et c'est précisément, à part son caractère lent et réfléchi, timide par humilité, ce qui lui avait fait différer si longtemps l'impression et la distribution de ses règles. Il voulait d'abord imiter Notre-Seigneur, qui a commencé par agir avant d'instruire, *cœpit Jesus facere et docere;*

qui a pratiqué toutes les vertus pendant les trente premières années de sa vie, et a employé seulement les trois dernières à enseigner sa doctrine. Lui aussi, il y avait trente ans, trente-trois ans même qu'il avait établi sa congrégation, lorsqu'il se détermina à lui donner sa loi. Pendant ce temps, lui et ses enfants, comme le Sauveur, avaient commencé par faire avant d'enseigner. Par là on évitait tous les inconvénients des constitutions prématurées. Rien de nouveau dans ces règles pour les Missionnaires; rien qui n'eût été longtemps pratiqué avec édification; rien qui n'eût son existence dans les faits, avant de se formuler dans la lettre; rien, par conséquent, que la faiblesse et la lâcheté pussent taxer d'impraticable ou même de difficile. « Nous avons fait, disait Vincent, comme les Réchabites de l'Écriture, qui gardaient par tradition les règles que leurs pères leur avaient laissées, bien qu'elles ne fussent point écrites. » Grande leçon pour nos improvisateurs constitutionnels qui, oubliant que le peuple le mieux constitué n'a pas de constitution écrite, qu'une constitution, si on se résout à l'écrire, ne peut être que l'expression des croyances, des mœurs, des habitudes et des usages d'un peuple, fabriquent *à priori*, sous l'inspiration d'une idée utopique ou d'un fait révolutionnaire, ces monuments qu'un jour voit s'élever, que le lendemain renverse, et qui, dans leurs reconstructions multipliées, finissent par n'offrir qu'un amas de ruines où l'on ne saurait trouver un seul jour repos et sécurité!

Ainsi n'ont point fait la plupart des fondateurs d'ordres, inspirés par celui qui donne à tout naissance, accroissement et durée. Pour s'être trop hâté, saint François de Sales fut obligé d'ajouter un directoire aux règles de la Visitation; mais saint Ignace, peut-être le plus grand politique du monde, à coup sûr le plus grand politique des sociétés religieuses, se contenta de donner de son vivant à sa compagnie quelques règles courtes et élastiques, laissant au temps et à l'expérience de révéler à ses successeurs

les changements et additions qu'il faudrait introduire dans ses constitutions.

Par le bénéfice de sa longue vie, saint Vincent de Paul put voir se succéder plusieurs générations dans sa propre famille, suivre la mise en pratique de son œuvre par les instruments les plus divers et dans les circonstances les plus multipliées; et comme, pendant ce temps, il en conservait toujours la direction suprême, il put la modifier et la conduire à ce point de perfection définitive où elle fût à l'abri du temps et du changement.

Analysons rapidement ces règles et constitutions communes, empreintes de l'esprit de Dieu et de cette sagesse humaine qui n'est qu'un écoulement de la sagesse divine.

Elles sont rédigées en latin et renfermées en douze chapitres.

I. — Jésus-Christ commença par agir, puis il enseigna; c'est-à-dire qu'il pratiqua d'abord en perfection toute espèce de vertus, puis qu'il évangélisa les pauvres, et qu'il enseigna à ses apôtres et à ses disciples la science de la conduite des peuples. Formée sur le modèle de Jésus-Christ, la congrégation de la Mission aura donc pour triple fin de travailler à sa propre perfection; d'évangéliser les pauvres, et principalement les habitants des campagnes; d'aider les ecclésiastiques à acquérir la science et les vertus de leur état. — Elle se compose d'ecclésiastiques et de laïcs. Les fonctions des premiers sont, à l'exemple de Jésus-Christ et de ses disciples, de parcourir les villes et les bourgades, et là d'instruire par des prédications et des catéchismes, de recevoir les confessions générales, d'apaiser les querelles, de terminer les procès, d'établir la confrérie de la Charité; puis, de diriger les séminaires, et d'ouvrir aux ecclésiastiques du dehors des retraites et des conférences. Les seconds remplissent l'office de Marthe : ils aident les ecclésiastiques dans ces divers ministères, et y joignent la coopération de leurs prières, de leurs larmes, de leurs mortifications et de leurs exemples. — Les uns et les autres

n'atteindront leur fin qu'en se revêtant de l'esprit de Jésus-Christ, qui éclate surtout dans les maximes évangéliques, dans sa pauvreté, sa chasteté, son obéissance, sa charité pour les malades, sa modestie, dans la manière de vivre et d'agir qu'il enseigne à ses disciples, dans ses entretiens, ses exercices journaliers de piété, dans ses missions et les autres fonctions qu'il s'imposa en faveur des peuples. — En un mot, fin de l'Institut, son personnel, ses devoirs et les moyens de les remplir : tel est l'objet de ce premier chapitre. Les dix suivants ne sont que le développement des moyens dont l'énumération vient d'être indiquée. — On voit encore cet esprit d'ordre que le sens exquis de Vincent portait en tout, dans la théorie comme dans la pratique.

II. — Et d'abord, les maximes évangéliques. Comme elles ne trompent jamais, tandis que celles du monde trompent toujours, la congrégation agira toujours d'après elles, jamais d'après celles du monde. Donc, elle préférera les choses spirituelles aux temporelles, le salut de l'âme à la santé du corps, la gloire de Dieu aux vanités du siècle, la pauvreté, l'infamie, les tortures et la mort même à tout ce qui pourrait la séparer de la charité de Jésus-Christ; elle s'attachera à faire toujours et partout la volonté de Dieu, évitant tout le mal défendu et cherchant tout le bien ordonné, choisissant de préférence dans les choses indifférentes celles qui répugnent le plus à la nature, acceptant de la main de Dieu les biens et les maux avec une égale reconnaissance; elle joindra la simplicité de la colombe à la prudence du serpent; elle pratiquera la douceur de Jésus-Christ par laquelle on obtient la possession de la terre, et son humilité par laquelle on gagne le ciel, et, par conséquent, elle se croira digne du mépris des hommes, se réjouira de voir ses imperfections mises au grand jour, cachera le bien que Dieu opérera par elle, ou lui en renverra toute la gloire; elle renoncera à sa volonté, à son jugement, aux satisfactions des sens, à l'amour excessif

pour la famille, à l'attachement pour les emplois, les lieux et les personnes, à la singularité dans le vivre et le vêtir, dans la manière d'enseigner, de prêcher et de conduire, et même dans les pratiques de piété; elle aura toujours en honneur les actes de charité, aimera ses ennemis, priera pour eux et leur fera du bien; mais, parmi tous les préceptes évangéliques, elle s'attachera de préférence à ceux qui nous recommandent la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle pour le salut du prochain; de ces cinq vertus, elle fera comme les facultés de son âme et en animera toutes ses actions; cependant il est vrai de dire que Jésus-Christ a surtout renversé l'empire du démon et rétabli le règne de son Père par la pauvreté, la chasteté et l'obéissance.

III. — Donc, la congrégation imitera d'abord cette pauvreté de Jésus-Christ, qui allait jusqu'à n'avoir pas une pierre où reposer sa tête. Entre ses membres tout sera commun. Nul ne disposera de rien comme lui appartenant en propre, ni sans la volonté du supérieur. Table, chambre, lit, meubles, tout chez eux sera pauvre; rien de fermé à clef. Ils porteront la pauvreté jusque dans leurs désirs, regardant surtout comme une tentation dangereuse, de convoiter les biens et dignités ecclésiastiques.

IV. — La chasteté dont Jésus-Christ a porté l'amour jusqu'à vouloir naître d'une vierge, et à ne pas permettre qu'elle fût en lui attaquée par l'envie, est d'autant plus nécessaire aux Missionnaires, que leurs fonctions les exposent davantage à l'altérer. Ils garderont donc avec vigilance leurs sens intérieurs et extérieurs, fuiront l'intempérance et l'oisiveté, les commerces trop familiers et trop tendres; en un mot, prendront toutes les précautions nécessaires pour mettre en eux cette vertu à l'abri non-seulement de toute atteinte, mais de tout soupçon, persuadés qu'un tel soupçon, même injuste, nuirait plus à leur ministère que la fausse imputation de tout autre crime.

V. — Pour honorer l'obéissance que Jésus-Christ a por-

tée jusqu'à la mort, les Missionnaires obéiront au pape, aux évêques, à leur supérieur, tant général que particulier; ils ne demanderont rien, accepteront tout; ils n'entreprendront, ne laisseront aucun emploi, aucun travail, aucune étude, sans permission expresse; ils seront entre les mains de leurs supérieurs comme la lime entre les mains de l'ouvrier.

VI. — A ceux qu'il envoyait en mission, Jésus-Christ recommandait le soin et la visite des malades, surtout des pauvres. La congrégation suivra cette prescription charitable au dedans et au dehors, regardant chaque malade non comme un homme, mais comme Jésus-Christ lui-même. De son côté, le malade regardera son lit comme une chaire d'où il doit enseigner à tous les vertus chrétiennes, et principalement la patience, la conformité à la volonté de Dieu, et une parfaite obéissance aux médecins tant de l'âme que du corps.

VII. — Les Missionnaires imiteront encore la modestie de Jésus-Christ, tant recommandée par saint Paul; ils la pratiqueront sous le regard de Dieu seul comme en présence des hommes; ils la porteront partout, à l'église, à table, dans les exercices publics, dans leurs rapports les uns avec les autres; elle brillera seule dans leur costume et leur pauvre petit ameublement.

VIII. — Avec ceux du dedans, ils pratiqueront les maximes données par Jésus-Christ à ses disciples; ils se traiteront entre eux comme de vrais amis, sans amitiés ni aversions particulières; ils porteront respect et honneur à tous ceux qui les dépassent en dignités; s'entretiendront de choses de piété ou de connaissances nécessaires à leur état, et cela avec modestie et gaieté, abandon et discrétion, sans contestation ni dispute, sans murmures, censures ni médisances, sans s'occuper de l'administration, ni de la maison, ni de l'État, sans prendre parti dans les dissensions publiques ou les guerres entre princes chrétiens; et comme on s'exerce à bien user de la parole par le silence, ils se

tairont dans tous les temps et dans tous les lieux prescrits par la règle.

IX. — A l'égard de ceux du dehors, ils suivront encore les préceptes donnés par Jésus-Christ à ses disciples sur la manière de se comporter avec le prochain, avec les scribes et pharisiens, avec les magistrats et les princes, etc. *Lumière du monde,* ils ne perdront pas plus leur pureté dans leur contact avec le siècle, que le soleil en traversant les matières impures; *serviteurs de Dieu,* ils ne s'embarrasseront ni de procès, ni de négoce, ni d'aucune des *affaires du siècle,* pas même d'œuvres de piété sans la permission du supérieur; sans cette permission, ils n'attireront point d'étrangers dans la maison, n'entretiendront aucun commerce avec eux, ne leur communiqueront ni les règles, ni les choses de l'intérieur, et ne prendront point chez eux de nourriture; avec cette permission même, ils se conformeront à ce qui leur aura été prescrit pour le temps, le lieu et la manière, ce dont ils rendront compte à leur retour.

X. — Comme Jésus-Christ et ses disciples avaient leurs exercices de piété, tels que de monter au temple aux jours marqués, de vaquer à l'oraison, de se retirer quelquefois dans la solitude, la petite congrégation aura aussi ses exercices spirituels. Suivant sa bulle d'érection, elle honorera particulièrement les ineffables mystères de la très-sainte Trinité et de l'Incarnation, par de fréquents actes de dévotion et de foi, par quelques prières et bonnes œuvres quotidiennes, par la propagation de leur connaissance et de leur culte, par le bon usage de la sainte Eucharistie qui les résume, par la dévotion envers la très-sainte Vierge, mère du Verbe incarné. Du reste, une heure chaque matin d'oraison mentale, célébration ou audition quotidienne de la messe, lecture quotidienne aussi d'un ouvrage spirituel et du Nouveau Testament, lecture de table, deux examens de conscience par jour, récitation en commun du saint office, confession sacramentelle et conférences hebdomadaires, visite au Saint-Sacrement au sortir de la maison et au re-

tour, adoration à genoux en entrant dans la chambre et en sortant, direction spirituelle et compte rendu de conscience tous les trois mois, mortification du vendredi et de certains jours de l'année, retraite et revue annuelles : telles sont les seules pratiques de piété prescrites à la congrégation, et qui lui sont à peu près communes avec toutes les familles religieuses, même avec les bons ecclésiastiques séculiers qu'elle avait à former et à qui elle ne devait pas offrir dans sa vie un modèle inimitable.

XI. — Quant aux Missions, Jésus-Christ a encore donné des règles à ses disciples, en leur prescrivant de prier le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans son champ, en leur indiquant à qui et comment ils devaient prêcher, de quelle manière ils devaient se nourrir, se conduire, soit dans le voyage, soit à l'égard de ceux qui ne les voudraient pas recevoir. A leur exemple, la congrégation observera les règles suivantes : d'abord, elle fera des Missions son œuvre principale et indispensable, à quoi l'oblige le nom même qu'une permission de la divine Providence lui a fait donner par la voix unanime des peuples, et elle ne les négligera jamais pour les œuvres les plus excellentes, pas même pour le service du clergé, bien qu'elle soit presque également chargée de ce second ministère. Du reste, envoi du supérieur, approbation de l'évêque dans chaque diocèse, agrément et bénédiction du curé dans chaque paroisse, fonctions gratuites et refus de toute offre à l'exception du logement, discrétion et précautions infinies si l'on a besoin de consulter, direction des communautés de femmes interdite, même des filles et femmes de la Charité sans la permission expresse du supérieur : voilà à quoi se réduisent toutes les prescriptions et défenses.

XII. — Jésus-Christ n'a pas seulement commencé par agir et par instruire, il a encore fait bien toutes choses. Pour suivre jusqu'au bout ce divin modèle, la compagnie prendra les moyens propres à bien remplir les fonctions dont il vient d'être parlé. Dans tous ses travaux, et surtout les

plus éclatants, chacun aura l'unique et pure intention de plaire à Dieu, jamais de plaire aux hommes ni de se contenter soi-même. On évitera la vaine complaisance en renvoyant à Dieu toute gloire, et les dépits de l'amour-propre blessé par l'amour des humiliations. Après une action publique, on se gardera bien d'exciter l'orgueil par des louanges et de décourager la faiblesse par des censures indiscrètes. On portera la simplicité, cette vertu principale et spéciale des Missionnaires, surtout dans les discours adressés soit aux peuples, soit aux ecclésiastiques. On fuira les opinions nouvelles et particulières, la curiosité dans les études, l'ambition et l'orgueil, l'envie qui porterait à s'affliger du plus de réputation, de crédit et de succès des autres congrégations. On souhaitera plutôt avec Moïse que tous soient prophètes, on se réjouira de voir Jésus-Christ annoncé, n'importe par qui; et quoique l'on doive avoir pour la compagnie une plus grande affection de cœur, comme un enfant bien né préfère sa mère, même laide et pauvre, à toutes les autres, si riches et si belles qu'elles soient, on la regardera cependant comme la dernière d'entre toutes, et on lui désirera moins les regards et les applaudissements des hommes que l'obscurité et l'humiliation, afin qu'elle ressemble au grain de sénevé de l'Évangile, qui ne peut croître et porter de fruits, s'il n'a été semé et caché dans la terre. Tous se tiendront en garde contre deux vices opposés, l'esprit de langueur et le zèle indiscret. Tous professeront un respect et un amour particulier pour les règles et constitutions de la compagnie, même les moins importantes en apparence; et pour se les graver plus profondément dans la mémoire et dans la volonté, chacun en possédera un exemplaire qu'il lira au moins tous les trois mois, avec réflexion et retour sur soi-même. Infidèle, il demandera pardon à Dieu et pénitence au supérieur; fidèle, il se dira néanmoins, suivant la parole de Jésus-Christ : « Je suis un serviteur inutile; je n'ai fait que ce que je devais faire, et encore ne l'ai-je pu faire sans lui. »

I

Distribution des règles.

Telles sont les règles de la Mission, bel abrégé de l'Évangile, dont elles reproduisent la divine doctrine dans toute son onction et sa simplicité. Ce fut en 1658, le 17 mai, un vendredi soir, jour et moment destinés aux conférences spirituelles, que Vincent en fit la distribution à sa communauté. Il lui adressa d'abord un assez long discours dont le résumé se retrouve dans l'épître-préface qu'il a mise en tête de ses constitutions. Il y explique, comme nous l'avons fait d'après lui, leur tardive rédaction, et il ajoute : « Si nous eussions donné des règles dès le commencement, et avant que la Compagnie se fût mise en la pratique, on aurait pensé qu'il y aurait eu de l'humain plus que du divin, et que c'eût été un dessein pris et concerté humainement, et non pas un ouvrage de la Providence divine. Mais, Messieurs et mes frères, toutes ces règles et tout le reste que vous voyez dans la congrégation s'est fait je ne sais comment. Car je n'y avais jamais pensé, et tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or c'est une règle de saint Augustin, que quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, il la faut rapporter à Dieu, et reconnaître qu'il en est le principe et l'auteur. Selon cela, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes nos règles, qui se sont introduites je ne sais de quelle manière, et de telle sorte qu'on ne saurait dire ni comment ni pourquoi? O Sauveur, quelles règles! Et d'où viennent-elles? Y avais-je pensé? point du tout; et je vous puis assurer, Messieurs et mes frères, que je n'avais jamais pensé ni à ces règles, ni à la Compagnie, ni même au mot de Mission; c'est Dieu qui a fait tout cela; les hommes n'y ont point de part. Pour moi, quand je considère la conduite dont il a plu à Dieu de se servir pour faire naître la congrégation en son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis, et qu'il me sem-

ble que c'est un songe tout ce que je vois. Non, cela n'est point de nous, cela n'est point humain, mais de Dieu. Appelleriez-vous humain ce que l'entendement de l'homme n'a point prévu, et ce que la volonté n'a point désiré ni recherché en manière quelconque? Nos premiers Missionnaires n'y avaient pas pensé non plus que moi; de sorte que cela s'est fait contre toutes nos prévoyances et espérances. Oui, quand je considère tous les emplois de la congrégation de la Mission, il me semble que c'est un songe. Quand le prophète Habacuc fut enlevé par un ange et porté bien loin pour consoler Daniel dans la fosse aux lions, et puis rapporté au lieu où il avait été pris, se voyant de retour au même endroit d'où il était sorti, n'avait-il pas sujet de penser que tout cela n'était qu'un songe? Et si vous me demandez comment les pratiques de la Compagnie se sont introduites, comment la pensée de tous ses exercices et emplois nous est venue, je vous dirai que je n'en sais rien, et que je ne le puis connaître. Voilà M. Portail, qui a vu aussi bien que moi l'origine de la petite Compagnie, qui vous peut dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela. Tout s'est fait comme de soi-même, peu à peu, l'un après l'autre. Le nombre de ceux qui se joignaient à nous s'augmentait, et chacun travaillait à la vertu; et à même temps que le nombre croissait, aussi les bonnes pratiques s'introduisaient pour pouvoir vivre ensemble, et nous comporter avec uniformité dans nos emplois. Ces pratiques-là se sont toujours observées, et s'observent encore aujourd'hui par la grâce de Dieu. Enfin, on a trouvé à propos de les réduire par écrit, et d'en faire des règles. J'espère que la Compagnie les recevra comme émanées de l'esprit de Dieu, *a quo bona cuncta procedunt*, duquel toutes les choses bonnes procèdent, et sans lequel *non sumus sufficientes cogitare aliquid a nobis quasi ex nobis*, nous n'avons pas la suffisance de penser quelque chose de nous-mêmes comme de nous-mêmes. »

Ces détails si intéressants pour l'histoire de l'origine

et du commencement de la Mission, sont en même temps l'histoire de toutes les choses religieuses, depuis le christianisme lui-même sorti d'une étable et d'un atelier, jusqu'à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sortie d'une chambre d'étudiant. Plus obscure encore que la germination des plantes est la germination des œuvres divines : des deux côtés, l'homme plante, arrose, mais Dieu seul donne l'accroissement; ou plutôt, dans les choses saintes, Dieu semble tout faire, il commence et il achève, et la part de l'homme se cache et se perd dans son action.

Si petite et si nulle que lui parût sa part dans l'établissement et les progrès de la Compagnie, Vincent tremblait pour elle d'y avoir mis la main ; et à la pensée qu'il avait coopéré à une œuvre si évidemment divine, il entra dans ce transport d'humilité :

« Oh ! Messieurs et mes frères, je suis dans un tel étonnement de penser que c'est moi qui donne des règles, que je ne saurais concevoir comment j'ai fait pour en venir là, et il me semble que je suis toujours au commencement; et plus j'y pense, plus aussi il me paraît éloigné de l'invention des hommes, et plus évidemment je connais que c'est Dieu seul qui a inspiré ces règles à la Compagnie. Que si j'y ai contribué quelque peu de chose, je crains que ce ne soit ce peu-là qui empêchera peut-être qu'elles ne soient pas si bien observées à l'avenir, et qu'elles ne produisent pas tout le fruit et tout le bien qu'elles devraient. »

Cependant, pour pousser à leur observation, il ajouta :

« Il me semble que, par la grâce de Dieu, elles tendent toutes à nous éloigner du péché, et même à éviter les imperfections, à procurer le salut des âmes, servir l'Église et donner gloire à Dieu ; de sorte que quiconque les observera comme il faut, s'éloignera des péchés et des vices, se mettra dans l'état que Dieu demande de lui, sera utile à l'Église et rendra à Notre-Seigneur la gloire qu'il en attend. Quels motifs, Messieurs et mes frères, de s'exempter des vices et des péchés, autant que l'infirmité humaine le peut permet-

tre, glorifier Dieu et faire qu'il soit aimé et servi sur la terre ! O Sauveur ! quel bonheur ! Je ne le puis assez considérer. Nos règles ne nous prescrivent en apparence qu'une vie assez commune, et néanmoins elles ont de quoi porter ceux qui les pratiquent à une haute perfection; et non-seulement cela, mais encore à détruire le péché et l'imperfection dans les autres, comme ils l'auront détruit en eux-mêmes. Si donc la petite Compagnie a déjà fait quelques progrès dans la vertu, si chaque particulier est sorti de l'état du péché et s'est avancé dans le chemin de la perfection, n'est-ce pas l'observance des mêmes règles qui a fait cela? Si, par la miséricorde de Dieu, la Compagnie a produit quelque bien dans l'Église par le moyen des Missions et par les exercices des ordinands, n'est-ce pas parce qu'elle a gardé l'ordre et l'usage que Dieu y avait introduits, et qui est prescrit par ces mêmes règles? Oh ! que nous avons donc grand sujet de les observer inviolablement, et que la congrégation de la Mission sera heureuse, si elle y est fidèle !

« Un autre motif qu'elle a pour cela est que ses règles sont presque toutes tirées de l'Évangile, comme chacun le voit, et qu'elles tendent toutes à conformer votre vie à celle que Notre-Seigneur a menée sur la terre. Car il est dit que ce divin Sauveur est venu et a été envoyé de son Père pour évangéliser les pauvres : *Pauperibus evangelizare misit me*, comme, par la grâce de Dieu, la petite Compagnie tâche de faire, laquelle a grand sujet de s'humilier et de se confondre de ce qu'il n'y en a point eu encore d'autre que je sache, qui se soit proposé pour fin particulière et principale d'annoncer l'Évangile aux pauvres, et aux pauvres les plus abandonnés, *Pauperibus evangelizare misit me :* car c'est là notre fin. Oui, Messieurs et mes frères, notre partage sont les pauvres. Quel bonheur, de faire la même chose pour laquelle Notre-Seigneur a dit qu'il était venu du ciel en terre, et moyennant quoi nous espérons avec sa grâce d'aller de la terre au ciel ! Faire cela, c'est continuer l'ouvrage du

Fils de Dieu, qui allait volontiers dans les lieux de la campagne chercher les pauvres. Voilà à quoi nous oblige notre Institut, à servir et aider les pauvres, que nous devons reconnaître pour nos seigneurs et pour nos maîtres. O pauvres, mais bienheureuses règles! qui nous engagent à aller dans les villages à l'exclusion des grandes villes, pour faire ce que Jésus-Christ a fait! Voyez, je vous prie, le bonheur de ceux qui les observent, de conformer ainsi leur vie et toutes leurs actions à celles du Fils de Dieu! O Seigneur! quel motif avons-nous en cela de bien observer ces règles qui nous conduisent à une fin si sainte et si désirable! »

Le saint conclut ainsi son discours qui, dans son langage un peu suranné, renferme tant de sublimité chrétienne et de réelle éloquence, et qui encore nous fait pénétrer si avant dans son âme et dans l'esprit qu'il voulut communiquer à sa compagnie :

« Après quoi, que me reste-t-il, Messieurs? sinon d'imiter Moïse, lequel ayant donné la loi de Dieu au peuple, promit à tous ceux qui l'observeraient toutes sortes de bénédictions en leurs corps, en leurs âmes, en leurs biens et en toutes choses. Aussi, Messieurs et mes frères, nous devons espérer de la bonté de Dieu toutes sortes de grâces et de bénédictions pour tous ceux qui observeront fidèlement les règles qu'il vous a données : bénédiction en leurs personnes, bénédiction en leurs pensées, bénédiction en leurs desseins, bénédiction en leurs emplois et en toutes leurs conduites, bénédiction en leurs entrées et en leurs sorties, bénédiction enfin en tout ce qui les concernera. J'espère que cette fidélité passée avec laquelle vous avez observé ces règles, et votre patience à les attendre si longtemps, obtiendra pour vous de la bonté de Dieu la grâce de les observer encore plus facilement et plus parfaitement à l'avenir. O Seigneur! donnez votre bénédiction à ce petit livre, et accompagnez-le de l'onction de votre esprit, afin qu'il opère dans les âmes de ceux qui le liront l'éloignement du péché, le détachement du monde, la pratique des vertus et l'union avec vous! »

Ce discours fut prononcé d'un ton de voix médiocre et humble, doux et onctueux, qui fit passer l'âme du père dans l'âme des enfants. Ceux-ci se mettaient dans la situation des apôtres, particulièrement en ce jour suprême, veille de la Passion, où le divin Maître leur adressa son dernier discours et leur donna aussi des règles, qu'il résuma toutes dans le grand commandement de la parfaite charité : *Mandatum do vobis, ut diligatis invicem sicut dilexi vos.*

Puis Vincent procéda à la distribution du petit livre des constitutions, en commençant par les plus anciens de la compagnie. Il les invita à le venir chercher. « Je voudrais bien, dit-il, vous épargner cette peine, en le portant à chacun en vos places ; mais je ne puis, pardonnez-moi mes misères. » Et s'adressant à Antoine Portail, son plus ancien disciple : « Venez, Monsieur Portail, venez, venez, s'il vous plaît, vous qui avez toujours supporté mes infirmités ; que Dieu vous bénisse ! » Il le donna ensuite de la main à Almeras et à Griquel, qui siégeaient à ses côtés, et fit successivement l'appel de tous les autres, dans l'ordre de leur âge et de leurs places. A chacun il disait un mot particulier, qu'il commençait et finissait invariablement par la formule : « Venez, Monsieur... Que Dieu vous bénisse ! » Chacun voulut recevoir son exemplaire à genoux, baisant d'abord le livre et la main de Vincent, puis la terre. La distribution finie, Almeras lui demanda sa bénédiction au nom de toute la Compagnie prosternée. Le saint vieillard pria ses deux voisins de le soutenir et se prosterna lui-même ; puis de son cœur inspiré jaillit cette belle prière : « O Seigneur ! qui êtes la loi éternelle et la loi immuable ; qui gouvernez par votre sagesse infinie tout l'univers ; vous de qui les conduites des créatures, toutes les lois et toutes les règles de bien vivre sont émanées comme de leur vive source : ô Seigneur ! bénissez, s'il vous plaît, ceux à qui vous avez donné ces règles ici, et qui les ont reçues comme procédant de vous ! Donnez-leur, Seigneur, la grâce nécessaire pour les observer toujours et inviolablement jusqu'à la mort ! C'est

en cette confiance et en votre nom, que tout misérable pécheur que je suis, je prononcerai les paroles de la bénédiction que je vais donner à la compagnie : *Benedictio Domini nostri Jesu Christi descendat super vos et maneat semper. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* » *Amen!* répondit d'une voix la Compagnie, et tous se retirèrent, les yeux pleins de douces larmes, le cœur rempli d'une sainte émotion et de bons désirs. Les Missionnaires se disaient entre eux : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez, les oreilles qui entendent ce que vous entendez. » Et en pensant à l'âge avancé de leur père, ils ajoutaient en se consolant : « Nous ne le perdrons pas tout entier; la meilleure part de lui-même revivra dans ses règles et dans les vertus qu'il aura transmises en héritage à ses enfants. » Pour le saint fondateur, qui, malgré son désir d'être uni à Jésus-Christ, avait toujours craint de mourir avant d'avoir donné à sa congrégation une forme définitive de gouvernement, il s'écriait : « Maintenant, Seigneur, laissez aller en paix votre serviteur! » Ses yeux, en effet, avaient vu allumée de ses mains la lumière qui devait éclairer les nations. Lui aussi, il avait achevé son monument, plus durable que l'airain.

Restait non à le perfectionner en lui-même, mais à l'implanter, en quelque sorte, dans le cœur de ses disciples, à leur en faire parcourir et comprendre toutes les dispositions.

Aussi, jusqu'à la veille presque de sa mort, il employa toutes les conférences des vendredis à expliquer la lettre et l'esprit de ses règles.

III

Explication des règles. — Esprit de la Mission.

Rien de naïf, de dramatique, nous dirions volontiers de charmant, comme ces conférences de famille entre le plus vénérable et le plus tendre des pères, et les plus respec-

tueux et les plus affectionnés des enfants. En les lisant aujourd'hui, conservées dans leur forme première par une vénération à la fois filiale et religieuse, la pensée se transporte involontairement à l'époque patriarcale, telle qu'elle nous est représentée dans les saintes Écritures, ou aux âges des saints solitaires et de ces entretiens du désert dont le souffle d'antiquité nous apporte un parfum du ciel. Vincent, dont l'âge avait cassé la voix et affaibli la mémoire, réunissait ses fils en cercle autour de lui; et là, il les entretenait avec une humble et touchante familiarité, avec un abandon tout paternel, s'interrompant pour prendre ses premiers compagnons à témoin de la vérité de ses paroles, ou pour demander à l'un et à l'autre un fait, une pensée, un texte qui lui avait échappé. Tantôt il retombait sur lui-même dans un monologue d'humilité profonde; tantôt il s'élevait au ciel et établissait entre Jésus-Christ et lui un pieux dialogue. Mais toujours, sans le chercher ni le vouloir, par le seul effet de la conviction et du sentiment, il avait cette éloquence pénétrante qui, partie du cœur, va droit au cœur.

Dans les conférences des 6 et 13 décembre 1658, Vincent expliqua le premier chapitre de ses règles : la fin de l'institut, son personnel, ses moyens de perfection; et pour le maintenir après lui dans son esprit et dans ses œuvres, il termina par cette péroraison : « Je m'en irai bientôt. Mon âge, mes infirmités et les abominations de ma vie ne permettent pas que Dieu me souffre davantage sur la terre. Il pourra donc arriver après ma mort des esprits de contradiction et des personnes lâches qui diront : « A quel propos s'embarrasser du soin des hôpitaux? Quel moyen d'assister tant de gens ruinés par les guerres, et de les aller trouver chez eux? Pourquoi diriger des filles qui servent les malades, et pourquoi perdre notre temps après des insensés?... » Et d'autres diront que c'est trop entreprendre que d'envoyer aux pays éloignés, aux Indes, en Barbarie. « Nous voulons bien faire mission en ce pays-ci,

sans aller plus loin; mais des enfants trouvés, mais des vieillards du saint nom de Jésus, mais des gens enfermés, qu'on ne m'en parle point!... » Messieurs et mes frères, avant que je vous quitte, je vous en avertis dans l'esprit que Moïse avertissait les enfants d'Israël : « Je m'en vas, vous ne me verrez plus; j'ai connu que plusieurs d'entre vous s'élèveront pour séduire les autres; ils feront ce que je vous défends et ne feront pas ce que je vous commande de la part de Dieu. » — « Après mon départ, disait aussi saint Paul, viendront des loups ravisseurs. » Si cela arrivait, dites : « Laissez-nous dans les lois de nos pères, en l'état où nous sommes. Dieu nous y a mis et veut que nous y demeurions. » Tenez ferme. — « Mais la Compagnie est embarrassée d'un tel emploi. » — Hélas! si, en l'enfance, elle a soutenu celui-là et porté tous les autres fardeaux, pourquoi n'en viendra-t-elle pas à bout quand elle sera plus forte? Laissez-nous en l'état où Notre-Seigneur était sur la terre. Nous faisons ce qu'il a fait; on ne nous empêchera pas de l'imiter. »

Dans tout le cours de l'année 1659, et en dix-sept conférences, le saint expliqua le second chapitre des règles, sur la doctrine de Jésus-Christ : suivre les conseils évangéliques, chercher toujours le royaume de Dieu, faire en toutes choses sa sainte volonté, et demeurer soi-même dans une parfaite indifférence. Il disait à ses enfants : « La perfection de l'amour ne consiste pas dans les extases, mais à bien faire la volonté de Dieu; et celui-là entre tous les hommes sera le plus parfait, qui aura sa volonté plus conforme à celle de Dieu; en sorte que notre perfection consiste à unir tellement notre volonté à celle de Dieu, que la sienne et la nôtre ne soient qu'un même vouloir et non-vouloir; et celui qui excellera davantage en ce point, sera le plus parfait. Lorsque Notre-Seigneur voulut enseigner le moyen d'arriver à la perfection à cet homme dont il est parlé dans l'Évangile, il lui dit : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix et qu'il

me suive. » Or, je vous demande : qui est-ce qui renonce plus à soi-même, ou qui porte mieux la croix de la mortification et qui suit plus parfaitement Jésus-Christ, que celui qui s'étudie à ne faire jamais sa volonté et à faire toujours la volonté de Dieu? L'Écriture dit aussi en quelque autre lieu, que « celui qui adhère à Dieu est un même esprit avec Dieu. » Or, je vous demande, qui est-ce qui adhère plus parfaitement à Dieu, que celui qui ne fait que la volonté du même Dieu, et jamais la sienne propre? qui ne veut et qui ne souhaite autre chose que ce que Dieu veut? Oh! que c'est là un moyen bien court pour acquérir en cette vie un grand trésor de grâces! »

Et développant la même vérité en quelque sorte par les contraires, il leur faisait voir la vanité, la culpabilité même de tout ce qui part de la volonté propre : « Je m'assure, leur disait-il, qu'il n'y a aucun de ceux qui sont ici présents, qui n'ait tâché de pratiquer aujourd'hui quelques actions qui d'elles-mêmes sont bonnes et saintes; et cependant il se peut faire que Dieu aura rejeté ces actions pour avoir été faites par le mouvement de votre propre volonté. N'est-ce pas ce que le prophète a déclaré, quand il a dit de la part de Dieu : « Je ne veux point de vos jeûnes, par lesquels, en pensant m'honorer, vous faites le contraire; parce que, quand vous jeûnez, vous faites votre propre volonté, et par cette propre volonté, vous gâtez et corrompez votre jeûne (Is., c. LVIII). » Or, l'on peut dire le même de toutes les autres œuvres de piété, dans lesquelles le mélange de notre propre volonté gâte et corrompt nos dévotions, nos travaux, nos pénitences. Il y a vingt ans que je ne lis jamais en la sainte messe cette épître tirée du 58e chapitre d'Isaïe, que je n'en sois fort troublé. Comment faut-il donc faire pour ne pas perdre notre temps et nos peines? C'est qu'il ne faut jamais agir par le mouvement de notre propre intérêt, inclination, humeur ou fantaisie, mais nous accoutumer et habituer à faire la volonté de Dieu en tout. Je dis en tout, et non pas en partie; car

c'est là le propre effet de la grâce, qui rend la personne et l'action agréables à Dieu. »

Oh! alors, quel bonheur pour le chrétien! « Voyez les dispositions toutes saintes dans lesquelles il passe sa vie, et les bénédictions qui accompagnent tout ce qu'il fait. Il ne tient qu'à Dieu, et c'est Dieu qui le conduit, en tout et partout; de sorte qu'il peut lui dire avec le prophète : *Tenuisti manum dexteram meam, et in voluntate tua deduxisti me.* Dieu le tient comme par la main droite, et se tenant réciproquement avec une entière soumission à cette divine conduite, vous le verrez demain, après-demain, toute la semaine, toute l'année, et enfin toute sa vie, en paix et tranquillité, en ardeur et tendance continuelle vers Dieu, et répandant toujours dans les âmes de son prochain les douces et salutaires opérations de l'esprit qui l'anime. Si vous le comparez avec ceux qui suivent leurs propres inclinations, vous verrez ses conduites toutes brillantes de lumière et toujours fécondes en fruits; on remarque un progrès notable en sa personne, une force et énergie en toutes ses paroles; Dieu donne une bénédiction particulière à toutes ses entreprises, et accompagne de sa grâce les desseins qu'il prend pour lui et les conseils qu'il donne aux autres, et toutes ses actions sont de grande édification. Mais, d'un autre côté, l'on voit que les personnes attachées à leurs inclinations et plaisirs n'ont que des pensées de terre, des discours d'esclaves et des œuvres mortes; et cette différence vient de ce que ceux-ci s'attachent aux créatures, et que celui-là s'en sépare; la nature agit dans ces âmes basses, et la grâce dans celles qui s'élèvent à Dieu et qui ne respirent que sa volonté. »

Cette soumission absolue à la volonté de Dieu produit la sainte indifférence, tant recommandée encore par saint Vincent de Paul, et si admirablement pratiquée par lui. Car si nous nous plaisons à citer ses discours, où, sous un style incorrect et familier, et pourtant original, il n'y a rien non plus de commun dans la pensée, où tout est grand, élevé,

avec des traits sublimes, c'est que d'abord ils nous initient à l'esprit qu'il voulut communiquer à sa congrégation, et surtout qu'ils nous offrent l'expression la plus naïve de son âme et de sa vie.

« L'indifférence, disait-il, est un état de vertu qui fait qu'on est tellement détaché des créatures et si parfaitement uni à la volonté du Créateur, qu'on est presque sans aucun désir d'une chose plutôt que d'une autre. J'ai dit que c'est un état de vertu, et non pas simplement une vertu, laquelle doit agir dans cet état; car il faut qu'elle soit active, et que par elle le cœur se dégage des choses qui le tiennent captif, autrement ce ne serait pas une vertu; et cette vertu est non-seulement d'une grande excellence, mais aussi d'une singulière utilité pour l'avancement en la vie spirituelle, et même l'on peut dire qu'elle est nécessaire à tous ceux qui veulent parfaitement servir Dieu : car comment pouvons-nous chercher le royaume de Dieu, et nous employer à procurer la conversion des pécheurs et le salut des âmes, si nous sommes attachés aux aises et aux commodités de la vie présente? Comment accomplir la volonté de Dieu, si nous suivons les mouvements de la nôtre? Comment renoncer à nous-mêmes, selon le conseil de Notre-Seigneur, si nous recherchons d'être estimés et applaudis? Comment nous détacher de tout, si nous n'avons pas le courage de quitter une chose de néant qui nous arrête? Voyez donc combien cette sainte indifférence nous est nécessaire, et quelle est l'obligation que nous avons de nous donner à Dieu pour l'acquérir, si nous voulons nous exempter d'être esclaves de nous-mêmes, ou pour mieux dire, d'être esclaves d'une bête, puisque celui qui se laisse mener et dominer par sa partie animale ne mérite pas d'être appelé homme, mais plutôt d'être tenu pour une bête.

« L'indifférence tient de la nature du parfait amour, ou pour mieux dire, c'est une activité de ce parfait amour qui porte la volonté à tout ce qui est de meilleur, et qui détruit

tout ce qui l'empêche : comme le feu qui non-seulement tend à sa sphère, mais qui consume tout ce qui le retient; et c'est en ce sens que l'indifférence, selon la pensée d'un saint, est l'origine de toutes les vertus et la mort de tous les vices.

« L'âme qui est dans cette parfaite indifférence est comparée par le prophète à une bête de charge, qui n'affecte point de porter une chose plutôt qu'une autre, d'être plutôt à un maître riche qu'à un pauvre, ou plutôt dans une belle écurie que dans une chétive étable. Tout lui est bon, et elle est disposée à tout ce qu'on veut d'elle. Elle marche, elle arrête, elle tourne d'un côté, elle retourne de l'autre, elle souffre, elle travaille de nuit et de jour. Voilà, messieurs et mes frères, quels nous devons être : détachés de notre jugement, de notre volonté, de nos inclinations, et de tout ce qui n'est point Dieu, et disposés à tous les ordres de sa sainte volonté; et voilà quels ont été les saints.

« O grand saint Pierre! vous le disiez bien, que vous aviez tout qüitté, et vous le fîtes bien voir, lorsque ayant reconnu votre Maître sur le bord de la mer, et que vous entendîtes son bien-aimé disciple qui vous dit : « *Dominus est*, c'est le Seigneur, » vous vous jetâtes dans l'eau pour aller à lui. Vous ne teniez point au bateau, ni à votre robe, ni même à votre vie, mais seulement à ce divin Sauveur qui était votre tout. Et vous, saint Paul, grand apôtre, qui, par une grâce très-spéciale, dont vous avez été prévenu dès le moment de votre conversion, avez si parfaitement pratiqué cette vertu d'indifférence en disant : « *Domine, quid me vis fa-* « *cere?* Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? » Ce langage marquait un changement merveilleux et un détachement qui n'avait pu être fait que par un coup de grâce, ayant été en un instant détaché de sa loi, de sa commission, de ses prétentions, de ses sentiments, et mis dans un état si parfait, qu'il était prêt et indifférent à tout ce que Dieu voudrait de lui. Si donc ces grands saints ont tant chéri et

pratiqué cette vertu d'indifférence, nous devons les imiter et les suivre : car les Missionnaires ne sont point à eux, mais à Jésus-Christ, qui veut en disposer pour faire ce qu'il a fait et pour souffrir à son exemple. « De même que mon Père m'a envoyé, disait-il à ses apôtres et à ses disciples, ainsi je vous envoie; et comme on m'a persécuté, aussi on vous persécutera. »

« Après toutes ces considérations, ne faut-il pas vider notre cœur de toute autre affection que de celle de nous conformer à Jésus-Christ, et de toute autre volonté que de celle de l'obéissance? Il me semble que je vous y vois tous disposés, et j'espère que Dieu nous fera cette grâce. Oui, mon Dieu, je l'espère pour moi tout le premier qui en ai tant de besoin, à cause de toutes mes misères et de toutes mes attaches, dont je me vois presque dans l'impuissance de me retirer, et qui me font dire dans ma vieillesse comme David : « Seigneur, ayez pitié de moi! » Mais vous serez édifiés, mes frères, si je vous dis qu'il y a céans des vieillards infirmes qui ont demandé d'être envoyés aux Indes, et qui l'ont demandé dans leurs infirmités mêmes, qui n'étaient pas petites. D'où vient un tel courage? C'est qu'ils ont le cœur libre; ils vont de cœur et d'affection en tous les lieux où Dieu veut être connu et adoré, et rien ne les arrête ici que sa sainte volonté. Et nous autres, mes frères, tous autant que nous sommes ici, si nous n'étions point accrochés à quelques malheureuses ronces, chacun de nous dirait en son cœur : « Mon Dieu, je me donne à vous pour être envoyé en tous les lieux de la terre où les supérieurs jugeront à propos que j'aille annoncer votre nom; et quand j'y devrais mourir, je me disposerais d'y aller, sachant bien que mon salut est en l'obéissance, et l'obéissance en votre volonté. » Quant à ceux qui ne sont pas dans cette préparation d'esprit, ils doivent s'étudier de bien connaître quelles sont les choses qui les attirent plutôt d'un côté que d'un autre, afin que, par le moyen de la mortification continuelle, intérieure et extérieure,

ils parviennent, avec l'aide de Dieu, à la liberté des enfants, qui est la sainte indifférence. »

De l'indifférence, le saint passa à la simplicité, cette vertu qui brillait en lui de tout son éclat modeste, qui séduisait tous ceux avec lesquels il entrait en relation, qui a tant contribué au succès de ses grandes entreprises, parce que, outre la bénédiction de Dieu, elle lui attirait la confiance et l'affection des hommes. « Le Sauveur, dit-il aux siens, envoyant ses apôtres pour prêcher son Évangile par tout le monde, leur recommanda particulièrement cette vertu de simplicité, comme une des plus importantes et nécessaires pour attirer en eux les grâces du ciel, et pour disposer les cœurs des habitants de la terre à les écouter et à les croire. Or, ce n'est pas seulement à ses apôtres qu'il parlait, mais généralement à tous ceux que sa Providence destinait pour travailler à la prédication de l'Évangile et à l'instruction et conversion des âmes. Et, par conséquent, c'est à nous que Jésus-Christ parlait, et qu'il recommandait cette vertu de simplicité, laquelle est si agréable à Dieu, que son bon plaisir est de s'entretenir avec les simples de cœur : *Cum simplicibus sermocinatio ejus*. Pensez, mes frères, quelle consolation et quel bonheur pour ceux qui sont du nombre de ces véritables simples, lesquels sont assurés par la parole de Dieu que son bon plaisir est de demeurer et de s'entretenir avec eux.

« Notre-Seigneur nous fait encore bien connaître combien la simplicité lui est agréable, par ces paroles qu'il adresse à Dieu son Père : « *Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis :* Je reconnais, mon Père, et je vous en remercie, que la doctrine que j'ai apprise de vous et que je répands parmi les hommes n'est connue que des petits et des simples, et que vous permettez que les sages et les prudents du monde ne l'entendent pas, et que le sens et l'esprit de cette divine doctrine leur soit caché. » Certainement, si nous faisons réflexion sur ces paroles, elles doivent nous épouvanter,

nous, dis-je, qui courons après la science, comme si tout notre bonheur en dépendait. Ce n'est pas qu'un prêtre et qu'un Missionnaire ne doivent avoir de la science, mais autant qu'il est requis pour satisfaire à son ministère, et non pas pour contenter son ambition et sa curiosité. Il faut étudier et acquérir de la science, mais avec sobriété, comme le dit le saint Apôtre. Il y en a d'autres qui affectent l'intelligence des affaires, et qui veulent passer pour gens de mise, pour adroits et capables en toutes choses. C'est à ceux-là encore que Dieu ôte la pénétration des vérités et des vertus chrétiennes, aussi bien qu'à tous les savants et entendus dans la science du monde. Et à qui est-ce donc qu'il donne l'intelligence de ses vérités et de sa doctrine? C'est aux simples, aux bonnes gens, et plus ordinairement même au pauvre peuple; comme il se vérifie par la différence qu'on remarque entre la foi des pauvres gens des champs et celle des personnes qui vivent dans le grand monde. Car je puis dire que l'expérience depuis longtemps m'a fait connaître que la foi vive et pratique et l'esprit de la vraie religion se trouve plus ordinairement parmi les pauvres et parmi les simples. Dieu se plaît de les enrichir d'une foi vive : ils croient et ils goûtent ces paroles de la vie éternelle que Jésus-Christ nous a laissées dans son Évangile; on les voit ordinairement porter avec patience leurs maladies, leurs disettes et leurs autres afflictions, sans murmurer, et même sans se plaindre que peu et rarement. D'où vient cela? C'est que Dieu se plaît de répandre et de faire abonder en eux le don de la foi et les autres grâces, qu'il refuse aux riches et aux sages du monde.

« Ajoutons à cela que tout le monde aime les personnes simples et candides, qui n'usent point de finesse ni de tromperie, qui vont bonnement et qui parlent sincèrement, en sorte que leur bouche s'accorde toujours avec leur cœur. Ils sont estimés et aimés en tous lieux, et même à la cour quand il s'y en trouve; et dans les compagnies réglées,

chacun leur porte affection et prend confiance en eux. Mais ce qui est remarquable, c'est que ceux-là mêmes qui n'ont point la candeur et la simplicité en leurs paroles ni en leur esprit ne laissent pas de l'aimer dans les autres. Tâchons donc, mes frères, de nous rendre aimables aux yeux de Dieu par cette vertu, laquelle, par sa miséricorde, nous voyons reluire en plusieurs de la petite compagnie, qui par leur exemple nous invitent de les imiter.

« Or, pour bien connaître l'excellence de cette vertu, il faut savoir qu'elle nous approche de Dieu et qu'elle nous rend semblables à Dieu dans la conformité qu'elle nous fait avoir avec lui, en tant qu'il est un être très-simple, et qu'il a une essence très-pure qui n'admet aucune composition; si bien que ce que Dieu est par son essence, c'est cela même que nous devons tâcher d'être par vertu, autant que notre faiblesse et misère en est capable. Il faut avoir un cœur simple, un esprit simple, une intention simple, une opération simple; parler simplement, agir bonnement, sans user d'aucun déguisement ni artifice, ne regardant que Dieu, auquel seul nous désirons plaire.

« La simplicité donc comprend non-seulement la vérité et la pureté d'intention, mais elle a encore une certaine propriété d'éloigner de nous toute tromperie, ruse et duplicité. Et comme c'est principalement dans les paroles que cette vertu se fait paraître, elle nous oblige de déclarer les choses par notre langue comme nous les avons dans le cœur, parlant et déclarant simplement ce que nous avons à dire, et avec une pure intention de plaire à Dieu. Ce n'est pas toutefois que la simplicité nous oblige de découvrir toutes nos pensées; car cette vertu est discrète et n'est jamais contraire à la prudence, et nous fait discerner ce qui est bon à dire d'avec ce qui ne l'est pas, et nous fait connaître quand il se faut taire aussi bien que quand il faut parler...

« Pour ce qui est de la simplicité qui regarde les actions, elle a cela de propre qu'elle fait agir bonnement, droite-

ment et toujours en la vue de Dieu, soit dans les affaires, ou dans les emplois et exercices de piété, à l'exclusion de toute sorte d'hypocrisie, d'artifice et de vaine prétention... D'où il faut inférer que cette vertu de simplicité n'est pas dans les personnes qui, par respect humain, veulent paraître autres qu'elles ne sont, qui font des actions bonnes extérieurement pour être estimées vertueuses, qui ont quantité de livres superflus pour paraître savants, qui s'étudient à bien prêcher pour avoir des applaudissements et des louanges, et enfin qui ont d'autres vues dans leurs exercices et pratiques de piété. Or, je vous demande, mes frères, si cette vertu de simplicité n'est pas belle et désirable, et s'il n'est pas juste et raisonnable de se garder avec grand soin de tous ces déguisements et artifices de paroles et d'actions. Mais, pour l'acquérir, il la faut pratiquer, et ce sera par les fréquents actes de la vertu de simplicité que nous deviendrons vraiment simples, avec le secours de la grâce de Dieu, que nous devons souvent lui demander. »

L'enseignement écrit du saint était identiquement le même que son enseignement parlé. A un de ses prêtres qui mesurait ses bons rapports avec autrui sur l'intérêt de la congrégation, et qui voulait qu'on publiât le bien qu'il écrivait de certaines personnes, il répondit : « Hélas! Monsieur, à quoi vous amusez-vous? Où est la simplicité d'un Missionnaire qui doit aller droit à Dieu? Si vous ne reconnaissez pas du bien en ces personnes, n'en dites point; mais si vous y en trouvez, parlez-en pour honorer Dieu en elles, parce que tout bien procède de lui. Notre-Seigneur reprit un homme qui l'appelait bon, parce qu'il ne le faisait pas à bonne intention : combien plus aurait-il sujet de vous reprendre, si vous louez les hommes pécheurs par complaisance, pour vous mettre bien auprès d'eux ou pour quelque autre fin grossière et imparfaite, quoique cette fin en ait une autre qui soit bonne! car je suis assuré que vous ne cherchez à vous procurer l'estime et l'affection de qui que ce soit que pour avancer la gloire de Dieu. Mais souvenez-

vous que Dieu n'aime point la duplicité, et que pour être véritablement simples, nous ne devons considérer que lui. »

A un autre qui lui offrait son cœur il écrivit : « Je vous remercie de votre lettre et de votre cher présent. Votre cœur est trop bon pour être mis en aussi mauvaises mains que les miennes; et je sais bien aussi que vous ne me le donnez que pour le remettre à Notre-Seigneur à qui il appartient, et à l'amour duquel vous voulez qu'il tende incessamment. Que cet aimable cœur soit donc uniquement dès cette heure à Jésus-Christ; qu'il y soit pleinement et toujours, dans le temps et dans l'éternité. Demandez-lui, je vous prie, qu'il me donne part à la candeur et à la simplicité de votre cœur : ce sont des vertus dont j'ai un très-grand besoin, et dont l'excellence est incompréhensible. »

Pas plus que l'Évangile, nous venons de le voir, Vincent ne séparait la simplicité de la prudence. « C'est le propre de la vertu de prudence, disait-il, de régler et de conduire les paroles et les actions. C'est elle qui fait parler sagement et à propos, et qui fait qu'on s'entretient avec circonspection et jugement des choses bonnes en leur nature et en leurs circonstances, et qui fait supprimer et retenir dans le silence celles qui vont contre Dieu ou qui nuisent au prochain, ou qui tendent à la propre louange ou à quelque autre mauvaise fin. Cette même vertu nous fait agir avec considération, maturité et par un bon motif en tout ce que nous faisons, non-seulement quant à la substance de l'action, mais aussi quant aux circonstances; en sorte que le prudent agit comme il faut, quand il faut, et pour la fin qu'il faut. L'imprudent, au contraire, ne prend pas la manière, ni le temps, ni les motifs convenables, et c'est là son défaut; au lieu que le prudent, agissant discrètement, fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

« La prudence et la simplicité tendent à même fin, qui est de bien parler et de bien faire, dans la vue de Dieu ; et comme l'une ne peut être sans l'autre, Notre-Seigneur les a recommandées toutes deux ensemble. Je sais bien qu'on

trouvera de la différence entre ces deux vertus par distinction de raisonnement; mais, en vérité, elles ont une très-grande liaison, et pour leur substance et pour leur objet. Pour ce qui est de la prudence de la chair et du monde, comme elle a pour son but et pour sa fin la recherche des honneurs, des plaisirs et des richesses, aussi est-elle entièrement opposée à la prudence et simplicité chrétiennes, qui nous éloignent de ces biens trompeurs pour nous faire embrasser les biens solides et perdurables, et qui sont comme deux bonnes sœurs inséparables, et tellement nécessaires pour notre avancement spirituel, que celui qui saurait s'en servir comme il faut amasserait sans doute de grands trésors de grâces et de mérites. Notre-Seigneur les a pratiquées toutes excellemment en diverses rencontres... » — Le saint cite ici le fait de la femme surprise en adultère, et la réponse sur la question du tribut à payer à César; puis il achève :

« C'est donc le propre de la prudence de régler les paroles et les actions. Mais elle a encore, outre cela, un autre office, qui est de choisir les moyens propres pour parvenir à la fin qu'on se propose, laquelle n'étant autre que d'aller à Dieu, elle prend les voies les plus droites et les plus assurées pour nous y conduire. Nous ne parlons pas ici de la prudence politique et mondaine, laquelle ne tendant qu'à des succès temporels et quelquefois injustes, ne se sert aussi que de moyens humains fort douteux et fort incertains; mais nous parlons de cette sainte prudence que Notre-Seigneur conseille dans l'Évangile, qui nous fait choisir les moyens propres pour arriver à la fin qu'il nous propose, laquelle étant toute divine, il faut que ces moyens y aient du rapport et de la proportion. Or, nous pouvons choisir les moyens proportionnés à la fin que nous nous proposons en deux manières : ou par notre seul raisonnement, qui est souvent bien faible; ou bien par les maximes de la foi que Jésus-Christ nous a enseignées, qui sont toujours infaillibles, et que nous pouvons employer sans aucune

crainte de nous tromper. C'est pourquoi la vraie prudence assujettit notre raisonnement à ces maximes, et nous donne pour règle inviolable de juger toujours de toutes choses comme Notre-Seigneur en a jugé; en sorte que dans les occasions nous nous demandions à nous-mêmes : « Comment est-ce que Notre-Seigneur a jugé de telle et telle chose? Comment s'est-il comporté en telle ou telle rencontre? Qu'a-t-il dit et qu'a-t-il fait sur tels et tels sujets? » et qu'ainsi nous ajustions toute notre conduite selon ses maximes et ses exemples. Prenons donc cette résolution, Messieurs, et marchons en assurance dans ce chemin royal dans lequel Jésus-Christ sera notre guide et notre conducteur; et souvenons-nous de ce qu'il a dit, que « le ciel et la terre passeront, mais que ses paroles et vérités ne passeront jamais. » Bénissons Notre-Seigneur, mes frères, et tâchons de penser et de juger comme lui, et de faire ce qu'il a recommandé par ses paroles et par ses exemples. Entrons en son esprit pour entrer en ses opérations : car ce n'est pas tout de faire le bien, mais il le faut bien faire, à l'imitation de Notre-Seigneur, duquel il est dit : « *Bene omnia fecit,* qu'il a bien fait toutes choses. » Non, ce n'est pas assez de jeûner, d'observer les règles, de s'occuper aux fonctions de la Mission; mais il le faut faire dans l'esprit de Jésus-Christ, c'est-à-dire avec perfection, pour les fins et avec les circonstances que lui-même les a faites. La prudence chrétienne donc consiste à juger, parler et opérer, comme la sagesse éternelle de Dieu, revêtue de notre faible chair, a jugé, parlé et opéré. » Le saint disait encore : « Là où la prudence humaine déchoit et ne voit goutte, là commence à poindre la lumière de la sagesse divine. »

Il n'est pas de vertus sur lesquelles Vincent ait insisté davantage dans ses conférences, que sur la douceur et l'humilité. « Ce sont deux sœurs germaines, disait-il, qui s'accordent fort bien ensemble. Nous avons règle de les étudier soigneusement en Jésus-Christ, qui nous dit : « Apprenez

de moi que je suis doux et humble de cœur. » C'est donc une leçon du fils de Dieu : *Apprenez de moi*. O mon Sauveur! quelle parole! Mais quel bonheur d'être vos écoliers, et d'apprendre cette leçon si courte et si excellente, qu'elle nous rend tels que vous êtes! N'aurez-vous pas la même autorité sur nous qu'ont eue autrefois les philosophes sur leurs sectateurs, lesquels s'attachaient si étroitement à leurs sentences, que c'était assez de dire : « Le Maître l'a dit, » pour ne s'en départir jamais?

« Si donc les philosophes, par leur raisonnement, s'acquéraient tant de créance sur leurs disciples dans les choses humaines, combien plus, mes frères, la sagesse éternelle mérite-t-elle d'être crue et suivie dans les choses divines! Que lui répondrions-nous à ce moment, s'il nous demandait compte de toutes les leçons qu'il nous a faites? Que lui dirons-nous à la mort, quand il nous reprochera de les avoir si mal apprises? « Apprenez de moi, dit-il, d'être doux. » Si c'était un saint Paul ou un saint Pierre, qui par lui-même nous exhortât à apprendre de lui la douceur, nous pourrions nous en excuser; mais c'est un Dieu fait homme, qui est venu nous montrer comme il faut que nous soyons faits pour être agréables à son Père; c'est le Maître des maîtres qui nous enseigne d'être doux. Donnez-nous part, mon Seigneur, à votre grande douceur : nous vous en prions par cette même douceur qui ne peut rien refuser. »

Après cet exorde, le saint réduisit tous les actes de douceur à trois principaux : réprimer les mouvements de colère, ou les employer avec douceur encore, dans la seule nécessité de la correction, à l'exemple du Sauveur; — avoir envers tous une grande affabilité de cœur et sérénité de visage, au lieu de ressembler à ces terres sèches qui ne portent que des chardons; — enfin, ne témoigner jamais, en cas de déplaisir ou d'injure, le moindre ressentiment. Pour arriver à cette perfection de la douceur, il faut prévoir les occasions d'emportement et se prémunir contre elles, — détester le vice de la colère, — dans l'émotion, ni

agir, ni parler, ni former quelque dessein, — n'en rien manifester sur le visage, — et surtout retenir alors sa langue et réprimer toutes saillies. — Et comparant alors les doux et les irascibles, il disait : « Il n'y a point de personnes plus constantes et plus fermes dans le bien que ceux qui sont doux et débonnaires, comme, au contraire, ceux qui se laissent emporter à la colère et aux passions de l'appétit irascible, sont ordinairement fort inconstants, parce qu'ils n'agissent que par boutades et par emportements. Ce sont comme des torrents qui n'ont de la force et de l'impétuosité que dans leurs débordements, lesquels tarissent aussitôt qu'ils sont écoulés; au lieu que les rivières, qui représentent les personnes débonnaires, vont sans bruit, avec tranquillité, et ne tarissent jamais.

« Après cela, concluait-il, ne devons-nous pas nous affectionner à cette vertu de douceur, par laquelle non-seulement Dieu nous fera la grâce de réprimer les mouvements de la colère, de nous comporter gracieusement envers le prochain, et de rendre bien pour mal; mais encore de souffrir paisiblement les afflictions, les blessures, les tourments et la mort même, que les hommes nous pourraient causer? Faites-nous la grâce, mon Sauveur, de profiter des peines que vous avez endurées avec tant d'amour et de douceur. Plusieurs en ont profité par votre bonté, et peut-être que je suis seul ici qui n'ai pas encore commencé à être tout ensemble et doux et souffrant. »

Mais l'humilité, sa vertu favorite, comme il en parle avec amour, avec élévation ! Nous regrettons de ne pouvoir citer toute cette conférence, chef-d'œuvre de philosophie chrétienne, résumé de toute la perfection évangélique. Il pose d'abord le fondement solide de cette vertu dans la comparaison entre la condition misérable de l'homme et la grandeur et la sainteté infinies de Dieu : « En vérité, messieurs et mes frères, si un chacun de nous veut s'étudier à se bien connaître, il trouvera qu'il est très-juste et très-raisonnable de se mépriser soi-même. Car si, d'un côté, nous

considérons sérieusement la corruption de notre nature, la légèreté de notre esprit, les ténèbres de notre entendement, le dérèglement de notre volonté et l'impureté de nos affections; et d'ailleurs, si nous pesons bien au poids du sanctuaire nos œuvres et nos productions, nous trouverons que le tout est très-digne de mépris. Mais quoi! me direz-vous, mettez-vous de ce nombre les prédications que nous avons faites, les confessions que nous avons entendues, les soins et les peines que nous avons prises pour le prochain et pour le service de Notre-Seigneur? — Oui, messieurs. Si on repasse sur les meilleures actions, on trouvera qu'en la plupart on s'y est mal conduit quant à la manière et souvent quant à la fin; et que de quelque façon qu'on les regarde, il y peut y avoir du mal autant que du bien. Car dites-moi, je vous prie, que peut-on attendre de la faiblesse de l'homme? Qu'est-ce que peut produire le néant, et que peut faire le péché? Et qu'avons-nous de nous-mêmes autre chose, sinon le néant et le péché? Tenons donc pour certain qu'en tout et partout nous sommes dignes de rebut et toujours très-méprisables, à cause de l'opposition que nous avons par nous-mêmes à la sainteté et aux autres perfections de Dieu, à la vie de Jésus-Christ et aux opérations de sa grâce. Et ce qui nous persuade davantage cette vérité est la pente naturelle et continuelle que nous avons au mal, notre impuissance au bien, et l'expérience que nous avons tous que, lors même que nous pensons avoir bien réussi en quelque action, ou bien rencontré en nos avis, il arrive tout le contraire, et Dieu permet souvent que nous sommes méprisés. Si donc nous nous étudions à nous bien connaître, nous trouverons qu'en tout ce que nous pensons, disons et faisons, soit dans la substance, ou dans les circonstances, nous sommes pleins et environnés de sujets de confusion et de mépris; et si nous ne voulons point nous flatter, nous nous verrons non-seulement plus méchants que les autres hommes, mais pires en quelque façon que les démons de l'enfer : car si ces malheureux esprits avaient en leur dis-

position les grâces et les moyens qui nous sont donnés pour devenir meilleurs, ils en feraient mille et mille fois plus d'usage que nous n'en faisons pas. »

Vincent proposait ensuite l'exemple de Jésus-Christ : « Qu'est-ce que la vie de ce divin Sauveur, sinon une humiliation continuelle, active et passive? Il l'a tellement aimée, qu'il ne l'a jamais quittée sur la terre pendant sa vie; et même après sa mort, il a voulu que l'Église nous ait représenté sa personne divine par la figure d'un crucifix, afin de paraître à nos yeux dans un état d'ignominie, comme ayant été pendu pour nous ainsi qu'un criminel, et comme ayant souffert la mort la plus honteuse et la plus infâme qu'on ait pu s'imaginer. Pourquoi cela? C'est parce qu'il connaissait l'excellence des humiliations et la malice du péché contraire, qui non-seulement aggrave les autres péchés, mais qui rend vicieuses les œuvres qui de soi ne sont pas mauvaises, et qui peut infecter et corrompre celles qui sont bonnes, même les plus saintes. »

L'humilité, c'est donc la vertu de Jésus-Christ; c'est la vertu de sa sainte Mère, la vertu des plus grands saints ; c'est la vertu des Missionnaires. « Mais que dis-je? Je me reprends, je souhaiterais que nous l'eussions; et quand j'ai dit que c'était la vertu des Missionnaires, j'entends que c'est la vertu dont ils ont le plus de besoin, et dont ils doivent avoir un très-ardent désir. Car cette chétive compagnie, qui est la dernière de toutes, ne doit être fondée que sur l'humilité, comme sur sa vertu propre ; autrement nous ne ferons jamais rien qui vaille, ni au dedans ni au dehors; et sans l'humilité, nous ne devons attendre aucun avancement pour nous, ni aucun profit envers le prochain. O Sauveur! donnez-nous donc cette sainte vertu qui nous est propre, que vous avez apportée au monde et que vous chérissez avec tant d'affection! Et vous, messieurs, sachez que celui qui veut être un véritable Missionnaire doit travailler sans cesse à acquérir cette vertu et à s'y perfectionner, et surtout se donner de garde de toutes les pen-

sées d'orgueil, d'ambition et de vanité, comme des plus grands ennemis qu'il puisse avoir, leur courir sus aussitôt qu'ils paraissent pour les exterminer, et veiller soigneusement pour ne leur donner aucune entrée. Oui, je le dis derechef, que si nous sommes véritables Missionnaires, chacun de nous en son particulier doit être bien aise qu'on nous tienne pour des esprits pauvres et chétifs, pour des gens sans vertu, qu'on nous traite comme des ignorants, qu'on nous injurie et méprise, qu'on nous reproche nos défauts, et qu'on nous publie comme insupportables pour nos misères et imperfections. Je passe encore plus avant, et je dis que nous devons être bien aises qu'on dise de notre congrégation en général qu'elle est inutile à l'Église, qu'elle est composée de pauvres gens, qu'elle réussit mal en tout ce qu'elle entreprend, que ses emplois de la campagne sont sans fruit, les séminaires sans grâce, les ordinations sans ordre. Oui, si nous avons le véritable esprit de Jésus-Christ, nous devons agréer d'être réputés tels que je viens de le dire. »

Ce n'était pas seulement l'humilité individuelle que recommandait Vincent, c'était encore, et avec raison, l'humilité de corps. Et en effet, disait-il, « n'est-ce pas une chose étrange que l'on conçoit bien que les particuliers d'une compagnie, comme Pierre, Jean et Jacques, doivent fuir l'honneur et aimer le mépris; mais la compagnie, dit-on, et la communauté, doit acquérir et conserver de l'estime et de l'honneur dans ce monde. Car, je vous prie, comment se pourra-t-il faire que Pierre, Jean et Jacques, puissent vraiment et sincèrement aimer et chercher le mépris, et que néanmoins la compagnie, qui n'est composée que de Pierre, Jean et Jacques, et autres particuliers, doive aimer et rechercher l'honneur? Il faut certainement reconnaître et confesser que ces deux choses sont incompatibles; et partant tous les Missionnaires doivent être contents, non-seulement quand ils se trouveront dans quelque occasion d'abjection et de mépris pour leur particulier, mais aussi quand on méprisera

leur compagnie, car pour lors ce sera une marque qu'ils seront véritablement humbles. »

Aussi l'humble fondateur ne pouvait-il souffrir que ni ceux du dehors, ni surtout ceux du dedans fissent l'éloge de sa congrégation. L'un de ceux-ci, nouvellement reçu et ignorant encore son esprit et ses usages, l'ayant qualifiée de sainte congrégation : « Monsieur, interrompit brusquement Vincent, quand nous parlons de la Compagnie, nous ne devons point nous servir de ce terme ou autres termes équivalents et relevés, mais nous servir de ceux-ci : « La pauvre Compagnie, la petite Compagnie, » et semblables. Et en cela nous imiterons le Fils de Dieu qui appelait la compagnie de ses apôtres et disciples « petit troupeau, petite compagnie. » Oh ! que je voudrais qu'il plût à Dieu faire la grâce à cette chétive congrégation de se bien établir dans l'humilité, faire fond et bâtir sur cette vertu, et qu'elle demeurât là comme en son poste et en son cadre. Messieurs, ne nous trompons pas, si nous n'avons l'humilité, nous n'avons rien. Je ne parle pas seulement de l'humilité extérieure, mais je parle principalement de l'humilité de cœur, et de celle qui nous porte à croire véritablement qu'il n'y a nulle personne sur la terre plus misérable que vous et moi ; que la compagnie de la Mission est la plus chétive de toutes les compagnies, et la plus pauvre pour le nombre et la condition des sujets; et être bien aise que le monde en parle ainsi. Hélas ! vouloir être estimé, qu'est-ce que cela, sinon vouloir être traité autrement que le Fils de Dieu ? C'est un orgueil insupportable. Le Fils de Dieu étant sur la terre, qu'est-ce qu'on disait de lui? Et pour qui a-t-il bien voulu passer dans l'esprit du peuple ? Pour un fou, pour un séditieux, pour une bête, pour un pécheur, quoiqu'il ne le fût point; jusque-là même qu'il a bien voulu souffrir d'être postposé à un Barabbas, à un brigand, à un meurtrier, à un très-méchant homme ! O Sauveur ! ô mon Sauveur ! que votre sainte humilité confondra de pécheurs, comme moi misérable, au jour de votre jugement! »

Un de ses prêtres, qui travaillait en Artois, ayant fait, de son propre mouvement, imprimer un Abrégé de l'Institut, de ses progrès et de ses œuvres, l'envoya à Vincent, espérant bien recevoir quelque remercîment en retour : « J'en ai une douleur si sensible, lui répondit l'humble fondateur (7 février 1657), que je ne puis vous l'exprimer; parce que c'est une chose fort opposée à l'humilité, que de publier ce que nous sommes et ce que nous faisons... S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre, il est de Dieu, et c'est à lui à le manifester s'il le juge expédient. Mais quant à nous, qui sommes de pauvres gens ignorants et pécheurs, nous devons nous cacher comme inutiles à tout bien, et comme indignes qu'on pense à nous. C'est pour cela, Monsieur, que Dieu m'a fait la grâce de tenir ferme jusqu'à présent pour ne point consentir qu'on fît imprimer aucune chose qui fît connaître et estimer la Compagnie, quoique j'en aie été fort pressé, particulièrement au sujet de quelques relations venues de Madagascar, de Barbarie et des îles Hébrides; et encore moins aurais-je permis l'impression d'une chose qui regarde l'essence et l'esprit, la naissance et le progrès, les fonctions et la fin de notre Institut. Et plût à Dieu, Monsieur, qu'elle fût encore à faire! Mais puisqu'il n'y a plus de remède, j'en demeure là. Je vous prie seulement de ne rien faire qui regarde la Compagnie sans m'en avertir auparavant. »

S'il était impossible de dissimuler à soi-même et aux autres les vertus et les succès de la Compagnie, au moins voulait-il que l'humilité y fût toujours sauve et y trouvât toujours son compte, et alors il disait : « Oui, peut-être faisons-nous quelque bien; mais nous sommes comme la verge de Moïse, qui, bien qu'elle fît des miracles, ne laissait pas d'être un morceau de bois fragile. » (*Summ.*, p. 333.)

De l'humilité il faisait découler toutes les vertus, et particulièrement la charité : « D'autant plus, disait-il, que quelqu'un sera humble, d'autant plus sera-t-il charitable envers le prochain. Le paradis des communautés, c'est la

charité. Or, la charité est l'âme des vertus, et c'est l'humilité qui les attire et qui les garde. Il en est des compagnies humbles comme des vallées, qui attirent sur elles tout le suc des montagnes. Dès que nous serons vides de nous-mêmes, Dieu nous remplira de lui, car il ne peut souffrir le vide. Humilions-nous donc, mes frères, de ce que Dieu a jeté les yeux sur cette petite Compagnie pour servir son Église; si toutefois on peut appeler compagnie une poignée de gens, pauvres de naissance, de science et de vertu, la lie, la balayure et le rebut du monde. Je prie Dieu tous les jours deux ou trois fois à ce qu'il nous anéantisse, si nous ne sommes utiles pour sa gloire. Quoi! Messieurs, voudrions-nous être au monde sans plaire à Dieu et sans lui procurer sa gloire? »

Et il terminait par une de ses prières accoutumées : « O Sauveur Jésus-Christ! répandez sur nos esprits ces divines lumières dont votre sainte âme était remplie, et qui vous ont fait préférer la contumélie à la louange! Embrasez nos cœurs de ces affections saintes qui brûlaient et consumaient le vôtre, et qui vous ont fait chercher la gloire de votre Père céleste dans votre propre confusion! Faites, par votre grâce, que nous commencions dès maintenant à rejeter tout ce qui ne va pas à votre honneur et à notre mépris, tout ce qui ressent la vanité, l'ostentation et la propre estime! que nous renoncions, une bonne fois pour toutes, à l'applaudissement des hommes abusés et trompeurs, et à la vaine imagination du bon succès de nos œuvres! Enfin, mon Sauveur, que nous apprenions d'être véritablement humbles de cœur, par votre grâce et par votre exemple! »

Ces admirables leçons, exprimées avec l'éloquence de la conviction et du cœur par un orateur qui en était lui-même l'expression vivante, ne pouvaient manquer de pénétrer l'âme de ses auditeurs et de devenir la forme de leur vie. Aussi l'humilité était-elle la vertu caractéristique des disciples comme du maître, et Vincent l'avouait avec une

sainte reconnaissance : « Je sais bien que, par la grâce de Dieu, il y en a parmi nous qui pratiquent cette divine vertu, et qui non-seulement n'ont aucune bonne opinion ni de leurs talents, ni de leur science, ni de leur vertu, mais qui s'estiment très-misérables, et qui veulent être connus pour tels, et qui se placent au-dessous de toutes les créatures. Et il faut que je confesse que je ne vois jamais ces personnes, qu'elles ne me jettent dans la confusion de l'âme, car elles me font un reproche secret de l'orgueil qui est en moi, abominable que je suis ! » C'était l'humilité des Missionnaires qui frappait et attirait les peuples dans les Missions, les ecclésiastiques dans les exercices des ordinands et dans les conférences ; l'humilité était comme le cachet et le signalement de Saint-Lazare. Le père de Condren, second général de l'Oratoire, la vraie gloire de cet ordre en France, bien plus grand, quoique moins connu, que le cardinal de Bérulle, disait au saint instituteur : « Oh ! Monsieur, que vous êtes heureux de ce que votre Compagnie a les marques de l'institution de Jésus-Christ ! Car comme en instituant son Église, il prit plaisir de choisir des pauvres, des gens idiots et grossiers, pour la fonder et pour l'étendre par toute la terre, afin de faire paraître par de si chétifs instruments sa toute-puissance, renversant la sagesse des philosophes par de pauvres pêcheurs, et la puissance des rois par la faiblesse de ces chétifs ouvriers : de même la plupart de ceux que Dieu appelle en votre Compagnie sont personnes de basse, et au plus de médiocre condition, ou qui n'éclatent pas beaucoup en science ; et ainsi sont des instruments propres aux desseins de Jésus-Christ, qui s'en servira pour détruire le mensonge et la vanité. »

Et il en a toujours été, il en est toujours ainsi ; toujours, des Missionnaires comme des premiers apôtres et des premiers chrétiens, il est vrai de dire : « Peu de sages selon la chair, peu de puissants, peu de grands ; » ni illustres naissances, ni talents brillants, ni science éclatante ; nulle trace

dans les cours ni dans les palais, dans l'histoire politique ni dans l'histoire littéraire; « mais ce que le monde a de simple, Dieu l'a choisi pour confondre les sages; et ce que le monde a de faible, pour confondre les forts; et ce que le monde a de bas, de méprisable, et ce qui n'est pas, Dieu l'a choisi pour détruire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui [1]. » Nulle compagnie religieuse peut-être n'a si bien conservé sa vertu originelle, les traits paternels et son air de famille. C'est qu'elle a retenu et s'est transmis de génération en génération cette recommandation suprême de son père : « Les plantes ne poussent point des fruits plus excellents que la nature de leurs tiges. Nous sommes comme les tiges de ceux qui viendront après nous, qui vraisemblablement ne pousseront point leurs œuvres ni leur perfection plus haut que nous. Si nous avons bien fait, ils feront bien; l'exemple en passera des uns aux autres. Ceux qui demeurent enseignent ceux qui les suivent de la manière dont les premiers se sont pris à la vertu, et ceux-ci encore d'autres qui viendront après; et cela par l'aide de la grâce de Dieu, qui leur a été méritée par les premiers. D'où vient que nous voyons dans le monde certaines familles qui vivent si bien en la crainte de Dieu? J'en ai présentement une entre plusieurs autres dans l'esprit, dont j'ai connu le grand-père et le père, qui tous étaient fort gens de bien, et encore aujourd'hui je connais les enfants qui le sont de même. D'où vient cela? C'est que leurs pères leur ont mérité de Dieu cette grâce par leur bonne et sainte vie, selon la promesse de Dieu même, qu'il bénira telles familles jusqu'à la millième génération. Mais, de l'autre côté, il se voit des maris et des femmes qui sont gens de bien et qui vivent bien, et néanmoins tout se fond et se perd entre leurs mains; ils ne réussissent à rien. D'où vient cela? C'est que la punition de Dieu, qu'ont méritée leurs parents pour de grandes fautes qu'ils ont commises,

1. I Cor., c. I, v. 26-29.

passe en leurs descendants, selon ce qui est écrit, que Dieu châtiera le père qui est pécheur dans ses enfants, jusqu'à la quatrième génération. Et quoique cela s'entende principalement des biens temporels, néanmoins nous le pouvons en quelque sens prendre aussi pour les spirituels. De sorte que si nous gardons exactement nos règles, si nous pratiquons bien toutes les vertus convenables à un vrai Missionnaire, nous mériterons en quelque façon de Dieu cette grâce à nos enfants, c'est-à-dire à ceux qui viendront après nous, lesquels feront bien comme nous; et si nous faisons mal, il est bien à craindre qu'ils ne fassent le même, et encore pis, parce que la nature entraîne toujours après soi et porte sans cesse au désordre. Nous nous pouvons considérer comme les pères de ceux qui viendront après nous. La Compagnie est encore dans son berceau; elle ne fait que de naître, il n'y a que peu d'années qu'elle a commencé : qu'est-ce que cela? n'est-ce pas être dans son berceau? Ceux qui seront après nous dans deux ou trois cents ans, nous regarderont comme leurs pères, et ceux même qui ne font que de venir seront réputés les premiers, car ceux qui sont dans les premières cent années sont comme les premiers pères. Quand vous voulez appuyer quelque passage qui est dans quelque Père des premiers siècles, vous dites : ce passage est rapporté par un tel Père qui vivait dans le Ier ou IIe siècle : de même, dira-t-on, du temps des premiers prêtres de la congrégation de la Mission, on faisait cela, ils vivaient ainsi, telles et telles vertus y étaient en vigueur. Cela étant, Messieurs, quel exemple ne devons-nous point laisser à nos successeurs, puisque le bien qu'ils feront dépend en quelque façon de celui que nous pratiquerons? S'il est vrai, comme disent quelques Pères de l'Église, que Dieu fasse voir aux pères et mères damnés le mal que leurs enfants font sur la terre, afin que leur tourment en soit augmenté, et que plus ces enfants multiplient leurs péchés, plus leurs pères et mères qui en sont cause, par le mauvais exemple qu'ils leur ont laissé, en

souffrent la vengeance de Dieu ; aussi, d'autre part, saint Augustin dit que Dieu fait voir aux pères et mères qui sont au ciel le bien que leurs enfants font sur la terre, afin que leur joie en soit augmentée. De même, Messieurs, quelle consolation et quelle joie n'aurons-nous point, lorsqu'il plaira à Dieu nous faire voir la compagnie qui fera bien, qui foisonnera en bonnes œuvres, qui observera fidèlement l'ordre du temps et des emplois, qui vivra dans la pratique des vertus et des bons exemples que nous aurons donnés ! O misérable que je suis, qui dis et ne fais pas ! Priez Dieu pour moi, Messieurs ; priez Dieu pour moi, mes frères, afin que Dieu me convertisse ! » Une telle explosion d'humilité frappait la Compagnie naissante comme un coup de foudre, et la plongeait avec son père dans un saint anéantissement dont elle n'est depuis jamais sortie.

L'humilité a pour compagne ordinaire la mortification : mortification des sens par le sentiment de l'infirmité de la chair, mortification du jugement et de la volonté, en quoi proprement elle consiste. Cette mortification universelle, ce renoncement à son esprit propre, à ses sens, à ses parents, à ses passions, au démon, au monde et à ses pompes, Vincent la prêchait encore à sa Compagnie, donnant toujours pour motifs les exemples et les maximes crucifiantes de Jésus-Christ ; et se supposant, selon la forme dramatique qu'il affectionnait, interrompu par les siens : « Mais, Monsieur, nous sommes de pauvres prêtres qui avons déjà renoncé à cela : nous n'avons que de simples habits, des meubles fort chétifs, et rien qui sente la pompe ; » — il répondait : « Oh ! Messieurs et mes frères, ne nous y trompons pas ! quoique nous ayons de pauvres habits et de pauvres meubles, ne pouvons-nous pas avec cela avoir l'esprit pompeux ? Hélas ! oui ; s'étudier à faire de belles prédications, à faire parler de soi, à publier le bien qu'on a fait, à s'enfler d'orgueil, c'est avoir l'esprit pompeux ; et pour combattre ce vice, il vaut mieux faire moins bien une chose que de se complaire de l'avoir bien faite. Il faut renoncer à

la vanité et aux applaudissements, il faut se donner à Dieu, mes frères, pour s'éloigner de la propre estime et des louanges du monde, qui font la pompe de l'esprit. Il vaudrait mieux être jeté pieds et mains liés sur des charbons ardents, que de rien faire et de rien dire pour plaire aux hommes. Et à ce propos, un prédicateur célèbre me disait ces jours passés : « Monsieur, dès qu'un ministre de la prédication cherche l'honneur et l'applaudissement du peuple, il se livre à la tyrannie du public ; et pensant se rendre considérable par ses beaux discours, il se rend esclave d'une vaine et frivole réputation. » A quoi nous pouvons ajouter que celui qui débite de riches pensées d'un style pompeux, est opposé à l'esprit de Notre-Seigneur qui dit : « Bienheureux les pauvres d'esprit ! » en quoi cette sagesse éternelle montre combien les ouvriers évangéliques doivent éviter la magnificence des actions et des paroles, et prendre une manière d'agir et de parler humble, simple et commune, dont il a voulu lui-même nous donner l'exemple. C'est le démon qui nous livre à cette tyrannie de vouloir réussir, et qui, nous voyant portés à aller simplement en besogne, nous dit : « Voilà qui est bas, cela est trop plat et très-indigne de la grandeur et de la majesté des vérités chrétiennes. » Prenez-y garde, mes frères, renoncez à ces vanités, je vous en prie par les entrailles de Notre-Seigneur, renoncez à cette parade mondaine et diabolique. Ayez sans cesse devant les yeux la manière toute simple et tout humble de Notre-Seigneur, lequel pouvant donner un grand éclat à ses œuvres et une souveraine vertu à ses paroles, ne l'a pas voulu faire ; et passant encore plus avant, pour confondre davantage notre superbe par ses abaissements admirables, il a voulu que ses disciples fissent beaucoup plus que lui : « Vous ferez, leur disait-il, ce que je fais, et vous en ferez encore bien davantage. » — Mais, Seigneur, pourquoi voulez-vous qu'en faisant ce que vous avez fait, ils fassent davantage? — C'est, Messieurs, que Notre-Seigneur se veut laisser surmonter dans les actions publiques

pour exceller dans les humbles et dans les secrètes; il veut les fruits de l'Évangile, et non pas les bruits du monde; et pour cela il a plus fait par ses serviteurs que par lui-même. Il a voulu que saint Pierre convertît une fois trois mille personnes et une autre fois cinq mille, et que toute la terre ait été éclairée par ses apôtres; et quant à lui, bien qu'il fût la lumière du monde, il n'a prêché qu'à Jérusalem et aux environs; il a prêché là sachant qu'il y réussirait moins qu'ailleurs; oui, il s'est adressé aux Juifs comme les plus capables de le mépriser et de le contredire. Il a donc fait peu de choses, et ses pauvres disciples ignorants et grossiers, animés de sa vertu, ont fait plus que lui. Pourquoi cela? Pour nous donner l'exemple d'une très-parfaite humilité. Oh! Messieurs, que ne suivons-nous l'exemple de ce divin Maître! Que ne cédons-nous toujours l'avantage aux autres! et que ne choisissons-nous le pire et le plus humiliant pour nous! Car, assurément, c'est le plus agréable et le plus honorable pour Notre-Seigneur, qui est tout ce que nous devons prétendre. Prenons donc ce parti : voici une action publique que je fais; je pourrais la pousser bien avant; je ne le ferai pas, je retrancherai telle et telle chose qui pourrait lui donner quelque lustre, et à moi quelque réputation. De deux pensées qui me viennent, je produirai la moindre au dehors, afin de m'humilier, et je retiendrai la plus belle pour en faire un sacrifice à Dieu dans le secret de mon cœur. »

Ainsi il parlait de tous les genres de mortification et de retranchements, ce qu'il résumait sous cette vive image : « Plaise à Dieu nous faire la grâce de devenir semblables à un bon vigneron qui porte toujours dans sa poche son couteau, avec lequel il coupe tout ce qu'il rencontre de nuisible à la vigne; et parce qu'elle bourgeonne plus qu'il ne veut, et qu'elle bourgeonne sans cesse du bois inutile, il a toujours le couteau prêt, et souvent le tient à la main pour couper toutes les superfluités aussitôt qu'il les aperçoit, afin que la force de la séve monte toute aux sarments qui doi-

vent porter les fruits. C'est ainsi que nous devons couper avec le couteau de la mortification les mauvaises productions de la nature gâtée, qui ne se lasse jamais de pousser des branches de sa corruption ; et alors elles n'empêcheront point Jésus-Christ, qui est comparé au cep de la vigne et qui nous compare au sarment, de nous faire fructifier abondamment dans la pratique des saintes vertus. » Et pour conclure sur la nécessité de la mortification, il disait quelquefois : « Si une personne qui aurait déjà comme un pied dans le ciel venait à quitter l'exercice de cette vertu, dans l'intervalle du temps qu'il faudrait pour y mettre l'autre, elle serait en péril de se perdre. »

Impossible de parcourir ainsi toutes ces conférences; mais impossible également de taire entièrement les leçons du charitable apôtre sur la charité, et sur ce zèle des âmes dont, on s'en souvient, il faisait avec la simplicité, l'humilité, la douceur et la mortification un des cinq sens du corps de la Mission.

Il ne voyait non plus aucune compagnie plus obligée que la sienne à l'exercice d'une parfaite charité. « Car, lui disait-il, notre vocation est d'aller non en une seule paroisse ni en un seul diocèse, mais par toute la terre, pour embraser les cœurs des hommes, et pour y faire ce qu'a fait le Fils de Dieu, lequel a dit qu'il était venu apporter un feu sur la terre, afin d'enflammer les cœurs des hommes de son amour. Il est donc vrai que nous sommes envoyés nonseulement pour aimer Dieu, mais aussi pour le faire aimer. Il ne nous suffit pas d'aimer Dieu, si notre prochain ne l'aime aussi; et nous ne saurions aimer notre prochain comme nous-mêmes, si nous ne lui procurons le bien que nous sommes obligés de nous vouloir à nous-mêmes, c'est à savoir l'amour divin qui nous unit à celui qui est notre souverain bien. Nous devons aimer notre prochain comme l'image de Dieu et l'objet de son amour, et faire en sorte que réciproquement les hommes aiment leur très-aimable créateur, et qu'ils s'entr'aiment les uns les autres d'une cha-

rité mutuelle pour l'amour de Dieu, qui les a tant aimés que de livrer son propre Fils à la mort pour eux. Mais regardons, je vous prie, Messieurs, ce divin Sauveur comme le parfait exemplaire de la charité que nous devons avoir pour notre prochain. O Jésus! dites-nous, s'il vous plaît, qui est-ce qui vous a fait descendre du ciel pour venir souffrir la malédiction de la terre? Quel excès d'amour vous a porté à vous humilier jusqu'à nous, et jusqu'au supplice infâme de la croix? Quel excès de charité vous a fait exposer à toutes nos misères, prendre la forme de pécheur, mener une vie souffrante et souffrir une mort honteuse? Où est-ce que l'on trouvera une charité si admirable et si excessive? Il n'y a que le Fils de Dieu qui en soit capable, et qui ait eu un tel amour pour les hommes que de quitter le trône de sa gloire, pour venir prendre un corps sujet aux infirmités et misères de cette vie, et pour faire les étranges démarches qu'il a faites pour établir en nous et parmi nous, par son exemple et par sa parole, la charité de Dieu et du prochain. Oui, c'est cet amour qui l'a crucifié et qui a produit cet ouvrage merveilleux de notre Rédemption. Oh! Messieurs, si nous avions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de Jésus-Christ, demeurerions-nous les bras croisés? et délaisserions-nous ceux que nous pouvons assister? Non, certes; car la vraie charité ne saurait demeurer oisive, ni nous permettre de voir nos frères et nos amis dans le besoin, sans leur manifester notre amour; et pour l'ordinaire, les actions extérieures rendent témoignage de l'état intérieur. Ceux qui ont la vraie charité au dedans la font paraître au dehors. C'est le propre du feu d'éclairer et d'échauffer, et c'est aussi le propre de l'amour de se communiquer. Nous devons aimer Dieu aux dépens de nos bras et à la sueur de notre visage. Nous devons servir le prochain aux dépens de nos biens et de notre vie. Que nous serions heureux de devenir pauvres pour avoir exercé la charité envers les autres! Mais ne craignons pas de le devenir par cette voie, à moins de nous défier de la bonté de

Notre-Seigneur et de la vérité de sa parole. Que si néanmoins Dieu permettait que nous fussions réduits à la nécessité d'aller servir de vicaires dans les villages pour trouver de quoi vivre, ou bien même d'aller mendier notre pain ou de coucher au coin d'une haie tout déchirés et tout transis de froid, et qu'en cet état l'on vînt à demander à l'un de nous : « Pauvre prêtre de la Mission, qui t'a réduit à cette extrémité ? » quel bonheur, Messieurs, de pouvoir répondre : « C'est la charité ! » Oh ! que ce pauvre prêtre serait estimé devant Dieu et devant les anges ! »

Mais l'objet privilégié de cet amour qu'il recommandait aux siens, c'étaient les pauvres : « Dieu aime les pauvres, disait-il, et par conséquent, il aime ceux qui aiment les pauvres. Car lorsqu'on aime bien quelqu'un, on a de l'affection pour ses amis et pour ses serviteurs. Or, la petite Compagnie de la Mission tâche de s'appliquer avec affection à servir les pauvres qui sont les bien-aimés de Dieu ; et ainsi nous avons sujet d'espérer que, pour l'amour d'eux, Dieu nous aimera. Tous ceux qui aimeront les pauvres pendant leur vie n'auront aucune crainte de la mort. Allons donc, mes frères, et nous employons avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons les plus pauvres et les plus abandonnés. Reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services... Quand nous allons les voir, entrons dans leurs sentiments pour souffrir avec eux, et nous mettre dans les sentiments de ce grand apôtre qui disait : « *Omnibus omnia factus sum*, je me suis fait tout à tous ; » en sorte que ce ne soit point sur nous que tombe la plainte qu'a faite autrefois Notre-Seigneur par un prophète : « *Sustinui qui simul contristaretur, et non fuit*, j'ai attendu pour voir si quelqu'un ne compatirait point à mes souffrances, et il ne s'en est trouvé aucun. » Et pour cela, il faut tâcher d'attendrir nos cœurs et de les rendre susceptibles des souffrances et des misères du prochain, et prier Dieu qu'il nous donne le véritable esprit de miséri-

corde, qui est le propre esprit de Dieu; en sorte que qui verra un Missionnaire puisse dire : « Voilà un homme plein de miséricorde. » Nous en devons être remplis par-dessus tous les autres prêtres, étant obligés, par état et par vocation, de servir les plus misérables, les plus abandonnés, et les plus accablés de misères corporelles et spirituelles. Ayons cette compassion dans le cœur; manifestons-la en notre extérieur et sur notre visage, à l'exemple de Notre-Seigneur qui pleura sur la ville de Jérusalem, à cause des calamités dont elle était menacée; employons des paroles compatissantes, qui fassent voir au prochain comme nous entrons dans les sentiments de ses intérêts et de ses souffrances; enfin, secourons-le et assistons-le autant que nous pouvons dans ses nécessités et ses misères, et tâchons de l'en délivrer en tout ou en partie, car la main doit être, autant que faire se peut, conforme au cœur. »

Mais il exhortait aussi les siens à s'aimer les uns les autres, sur cette parole de saint Jean : *Filioli diligite alterutrum.* « La congrégation de la Mission, disait-il alors, durera autant de temps que la charité y régnera. Aussi maudit celui qui y détruirait la charité, et qui serait ainsi la cause de sa ruine, ou seulement de quelque déchet de sa perfection! La charité est l'âme des vertus et le paradis des communautés, car le paradis n'est qu'amour, union et charité, et le bonheur principal de la vie éternelle consiste à aimer. Quiconque, dans une communauté, n'a ni charité, ni support, ressemble, au milieu de tant d'humeurs et d'actions discordantes aux siennes, à un vaisseau sans ancre ni gouvernail, qui vogue au milieu des rochers au gré des ondes et des vents, et ne manque pas d'être bientôt fracassé. Ayons donc les uns pour les autres une sainte affection: affection intérieure; affection extérieure aussi que nous témoignerons par nos paroles et par nos œuvres, nous entr'aidant dans nos emplois, nous supportant les uns les autres. Par ce support mutuel, les forts soutiendront les faibles, et l'œuvre de Dieu s'accomplira. Pas de détracteurs parmi

nous, par conséquent; pas de gens qui médisent, murmurent et trouvent à redire à tout. Comme un loup carnassier désole et détruit la bergerie où il entre, ainsi ce vice désole et détruit les communautés qu'il pénètre. »

Le zèle de Vincent pour le salut des âmes paraîtra tout à l'heure dans ce qu'il entreprit pour l'œuvre des Missions. En attendant, disons qu'il ne cessait de porter ses enfants à vouloir tout souffrir pour Dieu et pour le prochain : « Oui, Messieurs et mes frères, il faut que nous soyons sans réserve à Dieu et au service du prochain. Nous devons nous dépouiller pour le revêtir, donner nos vies pour procurer son salut, nous tenir toujours prêts à tout faire et à tout souffrir pour la charité, être disposés d'aller où il plaira à Dieu pour ce sujet, soit aux Indes, ou en d'autres lieux encore plus éloignés, et enfin d'exposer volontiers nos vies pour procurer le bien spirituel de ce cher prochain, et pour amplifier l'empire de Jésus-Christ dans les âmes. Et moi-même, quoique vieil et caduc comme je suis, je ne dois pas laisser de me tenir dans cette disposition, et même de m'en aller aux Indes pour y gagner des âmes à Dieu, encore que je dusse mourir par le chemin. Car ne pensez pas que Dieu demande de nous les forces et la bonne disposition du corps; non, il ne demande que notre bonne volonté, et une véritable et sincère disposition d'embrasser toutes les occasions de le servir, même au péril de notre vie, entretenant dans nos cœurs un désir de la sacrifier pour Dieu, et s'il le voulait ainsi, de souffrir le martyre. »

Restait à expliquer les vœux de la compagnie. Vincent insista sur ce point, qu'elle ne formait pas une véritable religion, ses vœux n'étant que simples, et le pape ne les ayant pas élevés par dispense à la vertu des vœux solennels. Néanmoins elle peut avoir tout le mérite de vœux solennellement prononcés, de la même manière que l'enfant simplement ondoyé reçoit la même récompense que l'enfant baptisé solennellement. « Pour nous, concluait-il, nous sommes de la religion de saint Pierre. »

Aussi, malgré le vœu de pauvreté, le Missionnaire garde la propriété de ses biens, mais il renonce à en user pour soi-même, et en consacre les revenus à des œuvres pies, aux besoins de ses parents, cependant avec l'agrément du supérieur. S'il vient à sortir de la Compagnie, alors il en reprend la libre et entière disposition.

Ainsi en est-il à peu près des bénéfices auxquels l'acte de fondation oblige les Missionnaires à renoncer. Cela s'entend des bénéfices et charges incompatibles avec l'œuvre des Missions et la vie commune, et non des bénéfices simples qui, n'obligeant pas à résidence, bien loin d'être un obstacle à cette œuvre, lui procurent de précieuses ressources. D'ailleurs, cette clause regarde tout au plus les particuliers, et non les maisons de la compagnie, car les bénéfices sont souvent l'unique moyen qu'aient les évêques d'établir Missions et séminaires dans leurs diocèses. Ainsi, du reste, cet article fut entendu dès le commencement, comme le prouvent la donation du collége des Bons-Enfants et l'annexion de Saint-Lazare, et nous verrons Vincent accepter quelques cures comme dotation de certaines maisons de sa Compagnie.

Mais ni la Compagnie elle-même, ni surtout les particuliers, ne sont mis pour cela en dehors ni des obligations, ni des mérites de la pauvreté. « La pauvreté, disait Vincent, est le nœud des religions. Nous ne sommes pas, il est vrai, religieux, et nous ne sommes pas dignes de l'être, bien que nous vivions en commun; mais la pauvreté est aussi le nœud des communautés, et particulièrement de la nôtre. C'est le nœud qui, la déliant de toutes les choses de la terre, l'attache parfaitement à Dieu. Oui, Messieurs, cette vertu de pauvreté est le fondement de la congrégation de la Mission. Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, demandé chose aucune de toutes celles que la Compagnie possède maintenant. Et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas, ou à prononcer une seule parole, pour faire que la Compagnie s'établît dans les provinces et dans

les grandes villes, et se multipliât en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas prononcer, et j'espère que Notre-Seigneur me ferait la grâce de ne la point dire. C'est la disposition en laquelle je suis, et de laisser faire la Providence de Dieu. — Malheur ! malheur ! Messieurs et mes frères, oui, malheur au Missionnaire qui voudra s'attacher aux biens périssables de cette vie ! car il y sera pris, il demeurera piqué de ces épines et arrêté dans ces liens. Et si ce malheur arrivait à la Compagnie, qu'est-ce qu'on dirait après cela? Et comment est-ce qu'on y vivrait? L'on dirait : Nous avons tant de mille livres de revenu, il nous faut demeurer en repos. Pourquoi aller courir par les villages? Pourquoi tant travailler? Laissons là les pauvres gens des champs; que leurs curés en aient soin, si bon leur semble; pour nous, vivons doucement, sans nous mettre tant en peine. Voilà comment l'oisiveté suivra l'esprit d'avarice : on ne s'occupera plus qu'à conserver et augmenter ses biens temporels, et à chercher ses propres satisfactions : et alors on pourra dire adieu à tous les exercices de la Mission, et à la Mission même, car il n'y en aura plus. Il ne faut que lire les histoires, et on en trouvera une infinité d'exemples qui feront voir que les richesses et l'abondance des biens temporels ont causé la perte, non-seulement de plusieurs personnes ecclésiastiques, mais aussi des communautés et des ordres entiers, pour n'avoir pas été fidèles à leur premier esprit de pauvreté. »

Et retombant sur lui-même, dans un de ses retours ordinaires d'humilité : « O mon Sauveur ! s'écria-t-il, comment puis-je parler de cela, moi qui suis si misérable ! moi qui ai eu autrefois un cheval, un carrosse, et qui ai encore aujourd'hui une chambre à feu, un lit bien encourtiné, un frère; moi, dis-je, de qui on a tant de soin que rien ne me manque ! Oh ! quel scandale je donne à la Compagnie par l'abus que je fais du vœu de pauvreté en toutes ces choses et autres pareilles ! J'en demande pardon à Dieu et à la Compagnie, et la prie de me supporter en ma vieillesse !

J'ai peine à me supporter moi-même, et il me semble que je mériterais d'être pendu à Montfaucon. Que Dieu me fasse la grâce de me corriger, quoique parvenu à cet âge, et de me retrancher sur toutes ces choses autant que je pourrai! »

L'analyse des constitutions nous a appris toute l'importance qu'il attachait à la chasteté de ses Missionnaires. Sur ce point, il leur donnait les cinq règles suivantes, qu'il appliquait à sa propre conduite : Ne faire visite à aucune femme, pas même aux Dames et Filles de la Charité, que dans l'intérêt de la gloire de Dieu ; — dans ce cas même, grande précision dans les entretiens et grande modestie dans les regards ; — avoir avec soi un compagnon qui ne nous perde jamais de vue ; — éviter toutes les expressions affectueuses ; — toutes celles aussi qui, de près ou de loin, pourraient rappeler le vice contraire.

Les constitutions nous ont encore appris combien étendue était l'obéissance qu'il recommandait aux siens : obéissance au pape, aux évêques, aux pasteurs; obéissance aux princes temporels, sans plainte ni murmure, au péril même des biens et de la vie, « car ils nous représentent sur la terre la puissance souveraine de Dieu ; » obéissance même à ceux qui n'ont pas droit de nous commander : « Considérons tous les autres comme nos supérieurs, et pour cela, mettons-nous au-dessous d'eux, et plus bas même que les plus petits, et les prévenons par déférence, par condescendance et par toutes sortes de services. Dans cette disposition, les savants doivent condescendre à l'infirmité des ignorants, aux choses où il n'y a point d'erreur ni de péché ; les prudents et les sages doivent condescendre aux humbles et aux simples : *non alta sapientes, sed humilibus consentientes ;* et par cette même condescendance, nous devons non-seulement approuver les sentiments des autres dans les choses bonnes et indifférentes, mais même les préférer aux nôtres, croyant que les autres ont des lumières et qualités naturelles ou surnaturelles, plus grandes et plus excellentes que nous ; » obéissance enfin au supérieur

et aux moindres observances de la règle; obéissance au supérieur, non-seulement dans tout ce qu'il ordonne actuellement, mais dans tout ce qu'il pourrait ordonner; obéissance respectueuse, sans ces murmures qui seraient une sorte d'apostasie; obéissance fondée sur la qualité des supérieurs qui tiennent pour nous la place de Jésus-Christ, sur leurs peines et leurs sollicitudes, sur la récompense promise dès cette vie aux âmes obéissantes et sur la punition qui menace les rebelles, et, avant toutes choses, sur l'exemple de Jésus-Christ; obéissance volontaire, simple, prompte, humble, courageuse, gaie et persévérante jusqu'à la mort.

Tout lui servait de thème et d'occasion pour prêcher l'obéissance : « Un capitaine me disait ces jours passés que quand il verrait que son général commanderait mal, et qu'il perdrait assurément sa vie dans l'exécution du commandement, et qu'il pourrait faire changer d'avis au général en disant une parole, qu'il serait perdu d'honneur s'il le faisait, et qu'il aimerait mieux mourir que de le faire. Voyez, Messieurs, quelle confusion ce nous sera au ciel de voir cette perfection dans l'obéissance de la guerre, et de voir la nôtre si imparfaite en comparaison. »

Et pensant tout à coup à sa qualité de supérieur et à l'obligation qu'il venait d'imposer à ses enfants de lui obéir à lui-même : « O misérable! s'écria-t-il dans son humilité. Obéir à un désobéissant à Dieu! à la sainte Église! à mon père, à ma mère dès mon enfance! car quasi toute ma vie n'a été que désobéissance! Hélas! Messieurs, à qui rendez-vous obéissance? à celui qui, commes les scribes et les pharisiens, est rempli de vices et de péchés! Mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouvenais qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh! misérable, combien j'ai été désobéissant! J'en demande pardon

à Dieu, et de tous les scandales que je vous ai donnés. Je vais en demander aussi pardon à toute la Compagnie,. et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes et qu'il m'en donne toujours le regret au cœur. »

Resterait à analyser les idées du saint instituteur sur les études et la prédication, sur l'instruction des ecclésiastiques et des pauvres. Mais peut-être il vaudra mieux en faire comme la préface et l'introduction de nos récits des travaux de la Compagnie. Car maintenant qu'elle est établie et formée, il faut la voir à l'œuvre, c'est-à-dire exposer ce qu'elle a fait pour la réforme et la sanctification du clergé, et pour l'instruction des peuples des campagnes, fins connexes de son institution.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME

LIVRE PREMIER

COMMENCEMENTS DE SAINT VINCENT DE PAUL JUSQU'A SON RETOUR DANS LA MAISON DE GONDI

1576 — 1617

LIVRE III

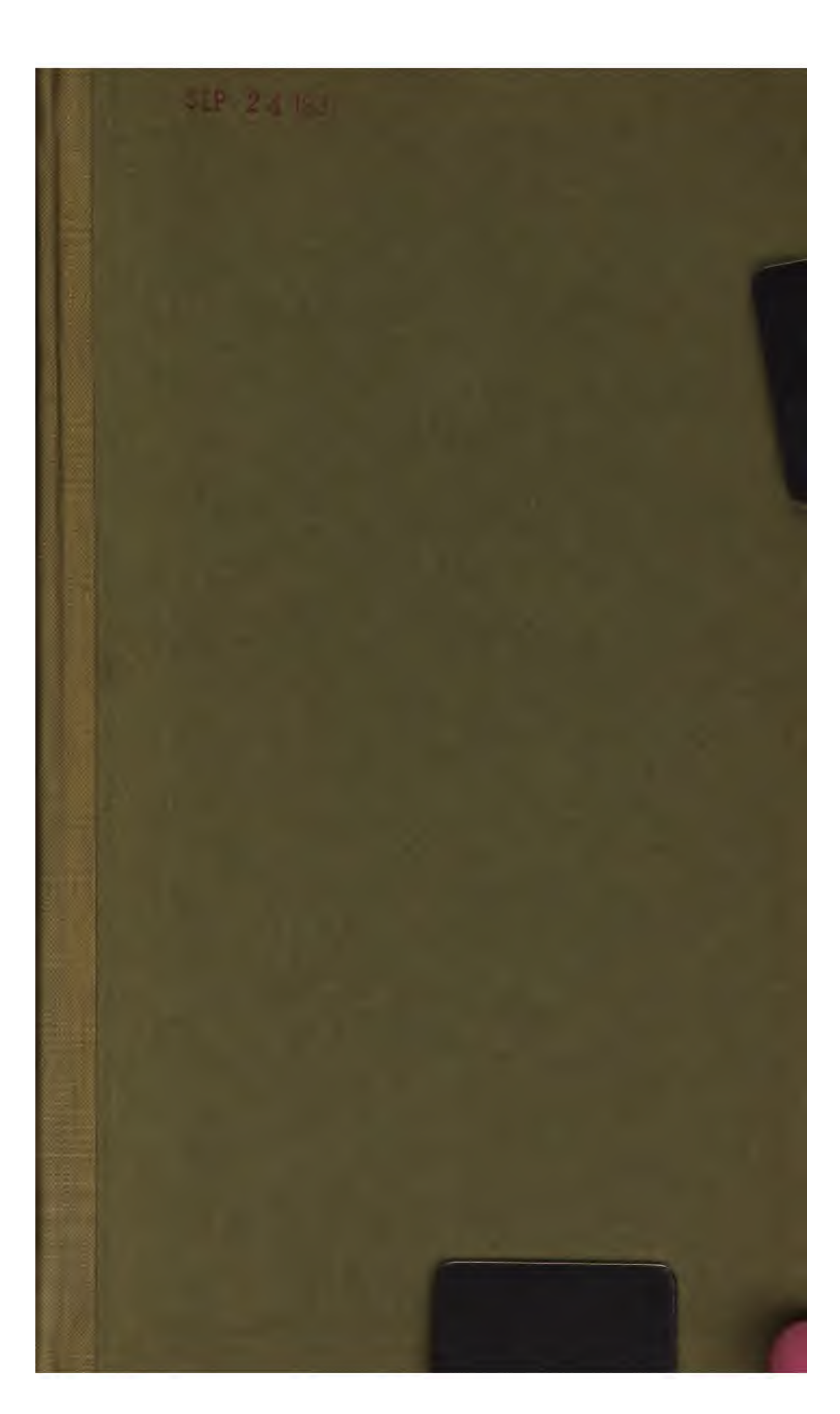
LA MISSION

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMP. DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.






SEP 2 4

